

Agriculture, territoire et développement durable. Analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en Corse

Caroline Tafani

▶ **To cite this version:**

Caroline Tafani. Agriculture, territoire et développement durable. Analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en Corse. Géographie. Université de Corse Pascal Paoli, 2010. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-00558115⟩

HAL Id: tel-00558115

https://theses.hal.science/tel-00558115v1

Submitted on 21 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNIVERSITE DE CORSE-PASCAL PAOLI

ECOLE DOCTORALE ENVIRONNEMENT ET SOCIETE

UMR CNRS 6240 LISA

UFR Droit, sciences économiques, sociales et de gestion

Thèse présentée pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE CORSE
Mention : Géographie physique, humaine, économique et régionale

Soutenue publiquement par
CAROLINE TAFANI
Le 10 décembre 2010

AGRICULTURE, TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

ANALYSE SYSTEMIQUE D'UNE AGRICULTURE LITTORALE SOUS PRESSION TOURISTIQUE :
L'exemple de la Balagne en Corse

Jury
M. Jean-Paul Charvet, Professeur émérite, Université de Paris X, rapporteur
M. Laurent Rieutort, Professeur, Université de Clermont-Ferrand, rapporteur
Mme Geneviève Pierre, MCF, Université d'Angers, examinatrice
M. François Casabianca, Ingénieur agronome, INRA Corte, examinateur
M. Michel Castellani, Professeur, Université de Corse, examinateur
M. Paul-Marie Romani, Professeur, Université de Corse, examinateur
Mme Marie-Antoinette Maupertuis, Professeure, Université de Corse, directrice de thèse
M. Alexandre Moine, Professeur, Université de Franche-Comté, co-directeur de thèse

N° d'enregistrement au fichier central des thèses :…..

REMERCIEMENTS

Arrivant au terme de ce travail de thèse, je voudrais remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à sa réalisation.

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma reconnaissance à mes encadrants, pour leur suivi scientifique et leur accompagnement. J'adresse de vifs remerciements à ma directrice de thèse, Marie-Antoinette Maupertuis, qui m'a laissé le temps de trouver mes marques, a soutenu mon approche pluridisciplinaire et a su me recadrer et m'amener à faire preuve de plus de rigueur dès que je me dispersais. En tant que directrice de l'UMR LISA, elle m'a également donné les moyens matériels de réaliser au mieux mon travail. Je remercie également très chaleureusement mon co-directeur de thèse, Alexandre Moine, que j'ai sollicité en cours de projet, au moment où ma thèse prenait une dimension plus géographique, et qui a tout de suite accepté de m'apporter ses compétences et son soutien, sans condition ni concession.

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans l'aide des institutions et des structures d'encadrement agricole qui ont mis à ma disposition données, sources bibliographiques, documents stratégiques et expertises techniques : l'INRA LRDE, la SAFER, les Chambres d'agriculture départementales et la Chambre d'agriculture régionale, le CREPAC, l'ODARC, la DRAAF, l'OEC, la DREAL (ancienne DIREN) et le Pays de Balagne. J'adresse ma gratitude à toutes les personnes qui m'ont reçue. En particulier, je voudrais saluer la grande disponibilité de Vanina Albertini que j'ai sollicitée à de très nombreuses reprises pour le travail mené à partir des données SAFER et qui m'a toujours accueillie avec beaucoup d'intérêt et de professionnalisme. Je remercie également Estelle Dampne et Jean Marcel Vincenti, des services « foncier et aménagement » des chambres d'agriculture, qui m'ont également consacré de précieuses heures pour me faire part des dossiers sur le foncier agricole et les documents d'urbanisme. Jean Marcel m'a en outre permis de suivre au plus près la situation de la Balagne. Sur le terrain, je dois beaucoup à Bruno Vincentelli, qui m'a fait partager sa connaissance aigüe de l'agriculture et des agriculteurs balanins, et m'a grandement facilité la prise de contact avec les exploitants.

Je tiens à remercier mes collègues de l'université de Corse, et plus particulièrement : Johan Jouve qui a achevé ma formation ArcGis et m'a apporté son assistance pour la réalisation des cartes en 3D, Xavier Pieri pour son aide en statistiques, André Fazi pour les précisions sur les jeux des acteurs politiques et les compléments bibliographiques, Sauveur Giannoni et Dumè Prunetti pour leur gestion des problèmes techniques

(logiciels, etc.) et pour leur attention. Mais aussi, pour leurs interventions pédagogiques, administratives et/ou scientifiques, je remercie surtout Jean-Marie Furt, ainsi que Paul-Marie Romani et Xavier Peraldi. Mon amitié va à toute l'équipe Dynamiques des Territoires et Développement Durable de l'UMR LISA et aux « filles de l'UMR » pour leur sympathie et les moments partagés. Je remercie également Jacques Daligaux, de l'Université de Provence/UMR TELEMME, pour les précieuses corrections qu'il m'a suggérées suite à la relecture d'un article.

Cette thèse n'aurait pu voir le jour sans l'accueil des éleveurs, bergers, chevriers, vignerons et oléiculteurs rencontrés. Quel que soit le terrain, les enquêtes chez les exploitants agricoles sont toujours passionnantes, les producteurs disponibles pour partager un peu de leur histoire, leur savoir et savoir-faire mais aussi toujours prêts à vous faire déguster leurs produits. Mais plus particulièrement cette fois-ci, plus qu'une découverte, un apprentissage et des rencontres, le terrain m'a amenée à aller à la source de ma « corsitude ». A propos du terrain, je dois dire ici aussi un grand merci à Bruno et Lili pour les nombreux déjeuners partagés entre deux enquêtes, et à mes amies ingénieures agro pour les discussions « agricoles », les conseils avisés, les précisions - Estelle, Catherine et Chjara.

Je terminerai en adressant un grand merci à tous ceux qui m'entourent et m'ont accompagnée ces dernières années : mes amis -de Corse et d'ailleurs-, ma famille et tout particulièrement mes parents et mon frère, et Pierre Jean.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS I
TABLE DES MATIERES IV
TABLE DES TABLEAUX VIII
TABLE DES FIGURES X
TABLE DES CARTES XIII
TABLE DES PHOTOS XV
TABLE DES ENCARTS XV

INTRODUCTION GENERALE 1

PREMIERE PARTIE 13
L'ANALYSE SYSTEMIQUE COMME CADRE CONCEPTUEL, METHODOLOGIQUE ET PRATIQUE 13
CHAPITRE 1 : 16
LE RECOURS AU CONCEPT DE SYSTEME AGRAIRE 16
1- Un objet dynamique, multi scalaire et à forte composante organisationnelle 16
1.1 L'agriculture, un objet de connaissance complexe 16
1.2 De l'objet complexe au système 21
2- Le système agraire, concept incontournable pour l'étude de la dynamique agricole 24
2.1 Emergence du concept de système agraire 24
2.2 Les pratiques agricoles au cœur du système… ou l'émergence des acteurs 26
3- Du système agraire aux systèmes de culture et d'élevage : échelles spatiales et niveaux d'organisation 29
3.1 Le système de production 29
3.2 Décomposition du système de production 31
3.3 Articulation entre systèmes de production et systèmes d'activités 33
3.4 Du système de production au système agraire 34
4- Temporalités du système agraire 36
4.1 Le « temps rond » du travail agricole 36
4.2 Le temps des permanences 37
4.3 Le temps des ruptures : les crises et les révolutions agricoles 40
CHAPITRE 2 : 42
TERRITORIALISER LE SYSTEME AGRAIRE 42
1- L'émergence de « nouvelles ruralités » 43
1.1 Les mutations récentes des espaces ruraux 43
1.2 De nouvelles campagnes porteuses de nouveaux modèles agricoles ? 46
2- Décentrer son point de vue : de la petite région agricole au territoire 48
2.1 Le territoire, un niveau d'organisation de l'activité agricole 48
2.2 Le territoire, un terme polysémique à définir 49
2.3 Le territoire vu comme un système 49

3- Appréhender la dynamique de l'agriculture d'un territoire littoral touristique 51
3.1 La place de l'agriculture au sein de l'espace géographique 51
3.2 Les agriculteurs au sein du système d'acteurs 52
3.3 Représentations de l'espace, conceptions de l'activité agricole 55
3.4 Synthèse : la place et les fonctions de l'agriculture du territoire à la parcelle 56
CHAPITRE 3 : 59
CONCEPT DE SYSTEME AGRAIRE TERRITORIALISE ET EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DES NOUVELLES CAMPAGNES 59
1- Le développement durable, une utopie politique ? 60
1.1 Un renouvellement de la conception des rapports Nature-Société 61
1.2 Un concept à valeur normative – une catégorie pour l'action 64
1.3 Evaluer le développement durable 67
2- La durabilité de l'agriculture des campagnes de nouvelles ruralités : un nouveau contrat social entre les agriculteurs et les autres acteurs 69
2.1 La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture 69
2.2 Un modèle d'action encadré par les politiques agricoles 70
2.3 La multifonctionnalité de l'agriculture, une « refondation identitaire » (Groupe Polanyi, 2008 : 39) 73
3- Le concept de système agraire territorialisé comme principe d'évaluation de la durabilité de l'agriculture de Balagne 75
3.1 L'analyse systémique de la durabilité de l'agriculture 75
3.2 Les indicateurs de durabilité 76
CHAPITRE 4 89
LES OUTILS DE L'ANALYSE SYSTEMIQUE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE 89
1- Les outils 89
1.1 Rappel des objectifs de l'analyse 90
1.2 Les questionnements soulevés 90
1.3 Les outils pour l'observation 91
1.4 Les outils pour l'analyse de la dimension organisationnelle 91
2- Terrain d'étude : la Balagne en Corse 94
2.1 La Balagne, entre mer et montagne 95
2.2 La Balagne maritime peuplée, entre tourisme et agropastoralisme 103

DEUXIEME PARTIE 108
PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE BALANIN 108
CHAPITRE 5 : 110
LA BALAGNE EN CORSE, UN « ESPACE RETOURNE » 110
1- La littoralisation des populations permanentes 111
1.1 La démographie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale 111
1.2 Le repeuplement de la Corse : de déséquilibres en disparités 116
1.3 La Balagne, une île dans l'île 129
2- Tourisme, organisation de l'espace littoral et place de l'agriculture 134
2.1 L'avènement du tourisme ou « la colonisation » du littoral 134
2.2 Le tourisme en Corse aujourd'hui : la mise en tourisme de l'intérieur ? 146

3- Les mutations structurelles de l'agriculture des plaines côtières *155*
3.1 Les bouleversements de la période 1945-1970 : entre « survivances pastorales » et modernisation agricole des plaines côtières 155
3.2 Les évolutions des années 1970 à nos jours : le déclin progressif de l'agriculture littorale ? 161
4- Jeux d'acteurs et place de l'agriculture au sein du territoire balanin *176*
4.1 D'une société horto-pastorale à un territoire rural-touristique 176
4.2 Des agriculteurs minoritaires parmi les acteurs territoriaux 179
CHAPITRE 6 : **193**
DYNAMIQUE ET URBANISATION DES ESPACES AGRICOLES LITTORAUX **193**
1- Concurrences pour l'accès au foncier sur le littoral *194*
1.1 La pression d'urbanisation 194
1.2 Des niveaux d'enchères très différents 197
2- Une protection déséquilibrée des espaces ouverts *197*
2.1 Des espaces naturels sous contrôle 198
2.2 Des terres agricoles bénéficiant de dispositions moins protectrices 203
3- L'expansion de l'urbanisation aux dépens des terres agricoles *205*
3.1 Les modes d'occupation des sols 205
3.2 Les documents d'urbanisme 207
4- Un marché foncier agricole perturbé *211*
4.1 Les niveaux de pression foncière sur le littoral corse 211
4.2 La formation de la valeur des terres agricoles littorales 222
4.3 Un problème foncier qui dépasse le seul secteur agricole 232
5- Jeux des acteurs locaux et gestion du foncier agricole littoral : quelle place pour l'agriculture ? *234*
5.1 La place de l'agriculture littorale au cœur d'une polémique sur l'aménagement du territoire 234
5.2 Quelle gestion du foncier littoral à l'avenir ? 239
5.3 Quels outils de gestion foncière en complément du PADDUC ? 241
CHAPITRE 7 : **245**
TIRER PROFIT DE LA DEMANDE DE PATRIMOINE RURAL **245**
1- L'émergence de la demande de patrimoine rural *246*
1.1 « A la recherche du rural perdu » 246
1.2 Le tourisme, un intégrateur de la demande de patrimoine rural 246
2- Le « gisement patrimonial » de la Balagne *248*
2.1 Les paysages et l'environnement 248
2.2 Les produits du terroir en Balagne 255
3- La valorisation touristique du patrimoine rural : un modèle de développement institutionnalisé *263*
3.1 Acteurs, projets d'aménagement et de développement 264
3.2 Une agriculture en marge des projets de la gouvernance territoriale 275
4- Une opportunité de maintien (et de développement) pour les exploitations agricoles de Balagne ? *277*
4.1 Produits du terroir et « rente de qualité territoriale » 277
4.2 L'agritourisme comme complément de revenus 279

TROISIEME PARTIE 283
LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE 283
CHAPITRE 8 : 285
DU TERRITOIRE AUX SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE 285
1- Caractériser les systèmes de production 286
1.1 Principes 286
1.2 Echantillonnage 289
1.3 Difficultés liées aux enquêtes 294
2- Les mécanismes de la différenciation des systèmes de production 295
2.1 Le système agraire en 1945 296
2.2 Révolution agricole et plan de modernisation de l'agriculture, 1960-1970 299
2.3 La libération de terres dans les années 1980 : une vague d'installations 303
2.4 Valorisation des produits du terroir et diversification des activités 306
2.5 La mise en œuvre des Mesures Agri Environnementales 309
2.6 Mitage de l'espace et désorganisation des exploitations 311
3- Typologie des exploitations agricoles de la zone d'étude 314
3.1 Les systèmes d'élevage 315
3.2 Les cultures pérennes 365
CHAPITRE 9 : 371
EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE 371
1- Principes de l'évaluation de la durabilité des systèmes de production 372
1.1 Définition de référence – rappel 372
1.2 Des systèmes de production aux indicateurs de durabilité 373
1.3 Démarche d'analyse des résultats 376
2- La reproduction des exploitations agricoles 376
2.1 Les systèmes d'élevage ovin 376
2.2 Les systèmes d'élevage caprin 386
2.3 Les systèmes d'élevage bovin 392
2.4 Les systèmes viticoles et oléicoles 398
2.5 Des exploitations agricoles reproductibles 404
3- La multifonctionnalité des exploitations agricoles 405
4- La durabilité de l'agriculture en Balagne 419
4.1 Reproduction des exploitations et multifonctionnalité de l'agriculture : des intérêts convergents 419
4.2 Les conditions de la durabilité de l'agriculture 420

CONCLUSION GENERALE 425

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 434
ANNEXES 464

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques caractéristiques des inputs du système de production 30
Tableau 2 : Grille d'indicateurs de la durabilité des exploitations agricoles 82
Tableau 3 : Composantes et indicateurs de multifonctionnalité agricole 86
Tableau 4 : Valeur ajoutée brute par secteur d'activités en 2003 106
Tableau 5 : Vente de terrains littoraux en Balagne 1956-1965 137
Tableau 6 : Evolution du nombre de touristes 138
Tableau 7 : Evolution de l'offre d'hébergement 141
Tableau 8 : Surface et nature des constructions autorisées dans les communes littorales de Corse 143
Tableau 9 : Répartition des hébergements touristiques littoral/intérieur en Corse 149
Tableau 10 : Evolution des types d'hébergements touristiques 150
Tableau 11 : L'emploi dans les activités touristiques par pays en Corse en 2005 153
Tableau 12 : L'emploi touristique en équivalent temps plein en Corse en 2005 154
Tableau 13 : Evolution des cheptels en Corse – 1929/1967 156
Tableau 14 : Evolution du nombre d'exploitations selon leur dimension économique 1979-2000 169
Tableau 15 : Evolution comparée de la taille moyenne des exploitations agricoles 1979-2000 169
Tableau 16 : Installations par type de spéculations en Corse, période 2000-2008 175
Tableau 17 : Evolution de la diversification des activités sur les exploitations agricoles 1988-2000 176
Tableau 18 : Catégories des contentieux recensés au tribunal administratif 187
Tableau 19 : Modes d'occupation des sols des communes littorales corses 205
Tableau 20 : mode d'occupation des sols à moins de 500 m de la mer sur le littoral corse 207
Tableau 21 : Construction de la base de données et des variables, à partir des données SAFER Corse 213
Tableau 22 : Contenu de la destination « pour bâtir » 214
Tableau 23 : Variables relatives aux caractéristiques territoriales 225
Tableau 24 : Variables relatives aux aménités touristiques 225
Tableau 25 : Les attributs à l'origine de la formation du prix de la terre agricole 227
Tableau 26 : Prix du foncier et volume de transactions en fonction de la distance à la mer 231
Tableau 27 : Membres du comité de programmation du programme LEADER de Balagne 271
Tableau 28 : Répartition de la SAU par types de mise en valeur en 2000– zone d'étude 291
Tableau 29 : Représentativité de l'élevage – communes support de la zone d'étude 292
Tableau 30 : Nombre d'exploitations en vigne et oléiculture 292
Tableau 31 : Nombre d'enquêtes réalisées par type de spéculation 293
Tableau 32 : Comparaison des principales caractéristiques des systèmes d'élevage ovin 338
Tableau 33 : Comparaison des principales caractéristiques du fonctionnement des systèmes d'élevage caprin 346
Tableau 34 : Principales caractéristiques du fonctionnement des systèmes d'élevage bovin 361
Tableau 35 : Principales caractéristiques du fonctionnement du système en poly-élevage 364
Tableau 36 : Indicateurs de viabilité économique des exploitations 374
Tableau 37 : Indicateurs de la fonction productive des exploitations 374
Tableau 38 : Indicateurs de la vivabilité des exploitations 374
Tableau 39 : Indicateurs de la fonction socio-territoriale de la multifonctionnalité des exploitations 375
Tableau 40 : Indicateurs de la reproductibilité et des fonctions environnementales des exploitations 375
Tableau 41 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique –systèmes d'élevage ovin 378
Tableau 42 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage ovin 382

Tableau 43 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage ovin 385
Tableau 44 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes d'élevage caprin 388
Tableau 45 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage caprin 389
Tableau 46 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage caprin 391
Tableau 47 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes d'élevage bovin 394
Tableau 48 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage bovin 395
Tableau 49 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage bovin 397
Tableau 50 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes de cultures pérennes .. 401
Tableau 51 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes de cultures pérennes 402
Tableau 52 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes de cultures pérennes 403
Tableau 53 : Comparaison de la VAN et des revenus agricoles des différents systèmes 406
Tableau 54 : Produits et circuits de commercialisation 408
Tableau 55 : Saisonnalité de la vente directe des produits agricoles 410
Tableau 56 : Activités agritouristiques et structures agricoles 412
Tableau 57 : Indicateurs de réalisation des fonctions socio-territoriales 415
Tableau 58 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques urbaines 496
Tableau 59 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques touristiques 496
Tableau 60 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques agricoles 497
Tableau 61 : Résultats du modèle Logit ordonné 497
Tableau 62 : récapitulatif du traitement des observations 499

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Les quatre formes de complexité de l'objet « agriculture » 21
Figure 2 : la structure du système agraire, d'après la définition de Cochet 26
Figure 3 : Représentation de la structure d'un système de production agricole 31
Figure 4 : Décomposition du système de production en systèmes d'élevage et de cultures 32
Figure 5 : Décomposition du système agraire en sous-systèmes 35
Figure 6 : Reproduction des conditions d'exploitation 39
Figure 7 : Le système territorial, un ensemble de sous-systèmes en interrelations 50
Figure 8 : Représentation des réseaux d'acteurs liés aux contentieux d'urbanisation sur le littoral du Languedoc Roussillon. 54
Figure 9 : Usages du sol et groupes d'acteurs au sein d'un territoire littoral rural touristique 55
Figure 10 : Représentation du système « territoire littoral rural touristique » 57
Figure 11 : Analyse du système agraire inscrit dans le méta-système territoire 58
Figure 12 : Démarche pour l'étude des conditions de la durabilité de l'agriculture 76
Figure 13 : Les conditions de la durabilité de l'agriculture à partir du concept de système agraire territorialisé 77
Figure 14 : Du système de production aux indicateurs de la reproduction des exploitations 80
Figure 15 : Composantes et indicateurs de reproductibilité environnementale des exploitations agricole . 81
Figure 16 : Indicateurs des fonctions environnementales de la multifonctionnalité 84
Figure 17 : Du fonctionnement de système de production aux indicateurs de multifonctionnalité 85
Figure 18 : les six questions à la base du diagnostic 90
Figure 19 : Coupes transversales en 3D dans chacune des trois principales vallées formant le terrain d'étude 99
Figure 20 : Géologie de la Corse 100
Figure 21 : Potentialités fourragères des sols du terrain d'étude 101
Figure 22 : Diagramme ombrothermique de la Balagne 102
Figure 23 : Le saisonnement de la production fourragère 102
Figure 24 : Les étages de végétation en Corse 103
Figure 25 : Démographie insulaire 1850-1968 113
Figure 26 : Démographie régionale 1962-2006 116
Figure 27 : L'immigration en Corse – Origine *(a)*, structure de la population *(b)*, et localisation *(c)* 118
Figure 28 : Une population vieillissante 121
Figure 29 : La littoralisation des populations 122
Figure 30 : La désertification de l'intérieur 123
Figure 31 : Une trompeuse reprise démographique de l'intérieur 123
Figure 32 : Démographie de la Balagne 129
Figure 33 : Structure par âges de la population balanine (1999-2006) 130
Figure 34 : Activités des résidents de Balagne 130
Figure 35 : La saisonnalité du tourisme – Comparaison intérieur/littoral 150
Figure 36 : Diversité des hébergements touristiques en Corse en 2009 151
Figure 37 : Répartition de l'hébergement touristique par type de structure d'accueil 152
Figure 38 : La disparition des emblavures au profit du développement de l'élevage - 1913/1957 156
Figure 39 : Modes de mise en valeur de l'espace littoral en 1970 160
Figure 40 : Effectifs animaux en Corse 1970 161

Figure 41 : Evolution des modes de mise en valeur agricole de l'espace en Corse 162
Figure 42 : Evolution des effectifs animaux en Corse entre 1970 et 2000 163
Figure 43 : Evolution comparée du nombre d'exploitations en Corse et en Balagne entre 1955 et 2000. 167
Figure 44 : Une population agricole vieillissante 173
Figure 45 : Installations en agriculture en Corse depuis 2000 174
Figure 46 : Les séquences d'événements à l'origine de la construction d'un territoire balanin rural touristique 178
Figure 47 : Graphe causal du système d'acteurs du territoire balanin 180
Figure 48 : Les agriculteurs au cœur d'une nébuleuse d'acteurs en tension 183
Figure 49 : Usagers et usages de l'espace balanin 185
Figure 50 : Principes de représentativité des exploitants agricoles au sein des instances politico-institutionnelles régionales 190
Figure 51 : Types de logements autorisés à la construction sur le littoral corse 194
Figure 52 a et b : Zonages du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbara (2006), Balagne 209
Figure 53 : Urbanisation et déstructuration de l'espace agricole en Balagne 210
Figure 54 : Evolution de la valeur vénale médiane du m² de terre agricole selon son usage ultérieur 215
Figure 55 : Evolution du volume de transactions des terres agricoles selon leur usage ultérieur 216
Figure 56 : Evolution de la valeur vénale médiane de la terre agricole 217
Figure 57 : Décroissance du prix du foncier agricole avec l'éloignement du rivage 228
Figure 58 : Le morcellement du foncier agricole 229
Figure 59 : Prix de la terre en fonction de la nature cadastrale 230
Figure 60 : Bloc diagramme de l'occupation type des sols des vallées de la zone d'étude 250
Figure 61 : Evolution des jeux d'acteurs de la filière laitière ovin/caprin 260
Figure 62 : Principe de représentativité au sein du Pays de Balagne 266
Figure 63 : Fonctionnement général du Pays de Balagne 266
Figure 64 : « Les nouveaux couloirs de transhumance » ou une vision de l'aménagement de la Balagne. 269
Figure 65 : Page d'accueil de la web-TV du réseau Terragir 275
Figure 66 : La gouvernance autour de la valorisation touristique du patrimoine rural 276
Figure 67 : Comprendre l'organisation de la production agricole dans le fonctionnement du territoire littoral rural touristique de Balagne 288
Figure 68 : Evolution de l'âge des exploitants dans les communes de la zone d'étude 304
Figure 69 : Première étape de différenciation des systèmes de production 306
Figure 70 : Deuxième étape de différenciation des systèmes 309
Figure 71 : La différenciation des systèmes de production de la zone d'étude 313
Figure 72 : Modèle des fiches de présentation du fonctionnement des systèmes de production 314
Figure 73 : Assolement mis en œuvre dans les systèmes ovins avec maîtrise foncière 316
Figure 74 : Gestion type des ressources fourragères de l'exploitation 320
Figure 75 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur avec maîtrise foncière 323
Figure 76 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière 325
Figure 77 : Synthèse de la conduite technique – système ovin transformateur avec maîtrise foncière 327
Figure 78 : Assolement du système ovin apporteur sans maîtrise foncière 328
Figure 79 : Gestion du calendrier fourrager 330
Figure 80 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur sans maîtrise foncière 332
Figure 81 : Synthèse du fonctionnement technique –système ovin pastoral 334
Figure 82 : Mise en valeur de l'espace – élevage caprin système apporteur 339
Figure 83 : Synthèse du fonctionnement technique – système caprin apporteur 341

Figure 84 : Synthèse du fonctionnement technique – système caprin transformateur 343
Figure 85 : Synthèse de la conduite technique – système bovin avec complémentation sur bail verbal.... 349
Figure 86 : Synthèse de la conduite technique – système bovin exploitant pluriactif 351
Figure 87 : Synthèse de la conduite technique – système bovin extensif 353
Figure 88 : Synthèse de la conduite technique – système bovin valorisation directe 355
Figure 89 : Assolement système bovin naisseur-engraisseur..... 356
Figure 90 : Performances et produits de l'élevage bovin – système naisseur engraisseur 357
Figure 91 : Synthèse de la conduite technique – système viticulture AOC..... 366
Figure 92 : Synthèse de la conduite technique – système oléiculture AOC 368
Figure 93 : Des systèmes de production à leur reproduction et leur multifonctionnalité 372
Figure 94 : Comparaison des revenus des systèmes d'élevage ovin..... 377
Figure 95 : Viabilité économique des systèmes de production ovins 380
Figure 96 : Viabilité sociale des systèmes de production ovins 383
Figure 97 : Durabilité environnementale des systèmes de production ovins..... 386
Figure 98 : Comparaison des revenus des systèmes caprins 387
Figure 99 : Viabilité économique des systèmes d'élevage ovin..... 387
Figure 100 : Vivabilité sociale des systèmes d'élevage caprin 389
Figure 101 : Reproductibilité environnementale des systèmes de production caprins 390
Figure 102 : Comparaison des revenus des éleveurs bovins 392
Figure 103 : Viabilité économique des systèmes d'élevage bovin 393
Figure 104 : Vivabilité sociale des systèmes d'élevage bovin 396
Figure 105 : Reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage bovin 398
Figure 106 : Comparaison des revenus de l'ensemble des systèmes de production 399
Figure 107 : Viabilité économique des systèmes de cultures pérennes 400
Figure 108 : Vivabilité sociale des systèmes de cultures pérennes 402
Figure 109 : Reproductibilité environnementale des systèmes de cultures pérennes 404
Figure 110 : Démarche du diagnostic – rappel..... 420
Figure 111 : Calcul économique – système ovin apporteur avec maîtrise foncière 512
Figure 112 : Calcul économique – système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière..... 513
Figure 113 : Calcul économique – système ovin transformateur avec maîtrise foncière..... 514
Figure 114 : Calcul économique – système ovin apporteur sans maîtrise foncière 515
Figure 115 : Calcul économique – système ovin pastoral..... 516
Figure 116 : Calcul économique – système bovin semi-extensif..... 517
Figure 117 : Calcul économique- bovin exploitant pluriactif..... 518
Figure 118 : Calcul économique – système bovin extensif 519
Figure 119 : Calcul économique – système bovin valorisation directe 520
Figure 120 : Calcul économique – système poly-élevage..... 521
Figure 121 : Calcul économique – système caprin apporteur..... 522
Figure 122 : Calcul économique – système caprin transformateur..... 523
Figure 123 : Calcul économique –système vitivinicole 524
Figure 124 : Calcul économique – système oléicole 525

TABLE DES CARTES

Carte 1 : La Balagne, une île dans l'île 95
Carte 2 : Topographie de la Corse 96
Carte 3 : Modèle numérique de terrain de la Balagne 97
Carte 4 : Les trois vallées de la zone d'étude 98
Carte 5 : Les communes de la zone d'étude en Balagne 104
Carte 6 : Occupation de l'espace de la zone d'espace 105
Carte 7 : Evolution des densités de population des cantons entre 1850 et 1962 114
Carte 8 : Répartition des densités de population en Corse en 2006 115
Carte 9 : Localisation des équipements essentiels et structurants 119
Carte 10 : Evolution des densités de population des communes corses, 1962-2006 125
Carte 11 : Les flux pendulaires en Corse 127
Carte 12 : Mobilités résidentielles en Corse 128
Carte 13 : Les aires d'influence de Calvi et L'Île-Rousse 131
Carte 14 : Evolution des densités de population dans les communes de Balagne, 1962-2006 132
Carte 15 : Une organisation spatiale bicéphale 133
Carte 16 : Localisation des hébergements touristiques en 1971 136
Carte 17 : Nombre de lits touristiques par commune en 2006 140
Carte 18 : Evolution de la part des résidences secondaires dans le nombre de logements communaux 142
Carte 19 : Nuitées et séjours dans les pays touristiques de Corse 147
Carte 20 : Localisation des hôtels et campings en Balagne en 2006 148
Carte 21 : Part des résidences secondaires dans le nombre de logements – Balagne 2006 149
Carte 22 : Evolution des cheptels en Corse 1979-2000 164
Carte 23 : Evolution des cultures en Corse 1979-2000 165
Carte 24 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles en Corse 1979-2000 167
Carte 25 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles de Balagne entre 1979 et 2000 168
Carte 26 : La taille moyenne des exploitations agricoles de Balagne 170
Carte 27 : Evolution de la part de la SAU cantonale en fermage 171
Carte 28 : Evolution des surfaces en fermage en Balagne 172
Carte 29 : Répartition communale des contentieux administratifs (1998-2002) 186
Carte 30 : Densités de logements en Corse 1968-2006 196
Carte 31 : La protection des espaces naturels littoraux en Corse 199
Carte 32 : Etat du bâti dans la zone de tourisme balnéaire de Balagne 201
Carte 33 : Etat du bâti dans la région de Porto-Vecchio 202
Carte 34 : Les terres agricoles préservées par le Schéma d'Aménagement de la Corse de 1992 204
Carte 35 : Modes d'occupation des sols en Corse en 2006 206
Cartes 36 a et b : a-Croissance du prix médian et du volume de transaction par commune (1998-2008) et b-Valeurs vénales par commune en 2008 218
Carte 37 : L'étalement de la pression foncière – exemple autour de Porto-Vecchio 219
Carte 38 : L'enfoncement de la pression foncière dans l'arrière-pays littoral en Balagne 220
Carte 39 : Valeur vénale moyenne (1998-2008) par section cadastrale 221
Carte 40 : Typologie des communes selon leur orientation urbaine, touristique et agricole 226
Carte 41 : Adaptation des spécificités de la loi Littoral par le PADDUC I (version juillet 2008) 237
Carte 42 : Zonages de préservation du patrimoine environnemental 254

Carte 43 : Certification des vins Corse 256
Carte 44 : Les différentes « routes des sens authentiques » en Corse 274
Carte 45 : Vente directe sur les exploitations de Balagne 280
Carte 46 : Accueil et hébergement sur les exploitations agricoles de Balagne 281
Carte 47 : La structure du système productif – rappel 287
Carte 48 : Localisation des exploitations agricoles ayant fait l'objet d'une enquête 290
Carte 49 : Espaces agricoles repérés par la télédétection CLC et parcelles agricoles déclarées à la PAC 291
Carte 50 : Accès des exploitations agricoles au réseau d'irrigation de la Balagne 303
Carte 51 : Pression foncière et stratégie des exploitants 336
Carte 52 : Localisation des éleveurs caprins 344
Carte 53 : Localisation des éleveurs bovins 359
Carte 54 : Localisation des exploitations vitivinicoles et oléicoles 369

TABLE DES PHOTOS

Photo 1 : Le mitage de l'espace littoral en Balagne (marine de Sant'Ambroggio) 145
Photo 2 : Des types d'habitat très différents 195
Photo 3 : Paillote sur le DPM non démontée l'hiver – plage de Lozari en Balagne 200
Photo 4 : « Modèle » d'urbanisation sur le littoral de Balagne 210
Photo 5 : Manifestations pour la défense de la loi littoral 238
Photo 6 : Vue sur la plaine d'Aregno depuis le village de Corbara 249
Photo 7 : La vallée du Reginu 250
Photo 8 : Les traces du passé agraire dans le paysage 252
Photo 9 : Brocciu frais 258
Photo 10 : Passage de la charrue brabant à la charrue à disques 300
Photo 11 : Luzernière irriguée au canon dans la plaine de la Figarella (mois de février 2010) 316
Photo 12 : Prairie naturelle de la plaine du Fiume Seccu (mois de mars 2010) 317
Photo 13 : Sols « caillouteux », plaine de la Figarella 318
Photo 14 : Bergerie 319
Photo 15 : Brebis sur prairies naturelles à l'entrée du village de Pigna 329
Photo 16 : Le pastoralisme « à l'ancienne » 333

TABLE DES ENCARTS

Encart 1 : La définition du système agraire selon H.Cochet 25
Encart 2 : Définition et caractéristiques des « nouvelles ruralités » 46
Encart 3 : Repenser l'individu dans son milieu « éco-techno-symbolique » 64
Encart 4 : Les 22 mesures du RDR 72
Encart 5 : PADDUC - stratégie de développement et conséquences sur l'aménagement du littoral et le foncier agricole 236
Encart 6 : Le point de vue des opposants au PADDUC - stratégie de développement et conséquences sur l'aménagement du littoral et le foncier agricole 238
Encart 7 : Petite rétrospective sur le conflit entre Casgiu Casanu et l'ILOCC 261

INTRODUCTION GENERALE

L'agriculture et le tourisme mondialisés

Globalisation et mondes agricoles

Des porcs nourris au soja OGM entassés dans un bâtiment posé au milieu du lisier en Bretagne. Des centaines de tracteurs sur des milliers d'hectares de soja dans une fazenda du Mato Grosso au Brésil. Deux types d'exploitations agricoles séparées par un océan et des milliers de kilomètres, deux façons de produire : d'un côté un élevage hors-sol familial mais intégré aux firmes agro-industrielles ; de l'autre côté une exploitation de type capitalistique, qui s'étend sur la surface que couvre la ville de Paris et qui soutient l'avancée du front du soja sur la forêt amazonienne. Mais aussi, deux images qui ont fait le tour du monde. Et surtout, deux images reliées par la mondialisation. Car ces exploitations ont bien cela en commun qu'elles sont toutes deux insérées dans les circuits de l'agriculture globalisée. En suivant les semences de soja OGM vendues par Monsanto aux producteurs brésiliens et collectées par les multinationales comme Cargill pour être décortiquées et triturées à Cuiabá, nous prenons la route fluviale du Rio Madeira de Porto Velho jusqu'à Porto Madeira au nord de São Paolo. Là, nous partons en direction de Paranaguá, le port d'exportation du Paraná au sud-Brésil, où nous embarquons pour la route des mers. Après avoir navigué en soute dans les containers dont la cargaison est déchargée à Brest, nous nous retrouvons rapidement chez l'éleveur porcin breton qui engraisse ses bêtes à base de quelques tonnes de tourteaux de soja, et dont les produits arrivent aussi vite dans notre assiette.

Cette route du soja illustre bien la façon dont les agriculteurs et les agricultures du monde sont désormais interconnectés. De notre assiette à la planète, en passant par les marchés à termes, l'agriculture des pays industrialisés comme celle des pays en développement est de plus en plus intégrée aux flux d'échanges mondiaux de produits agricoles et agro-alimentaires. Les quelques chiffres suivants l'illustrent : l'Union Européenne est le premier importateur de ces produits au monde. Elle absorbe notamment 25% des exportations agricoles des pays en développement, dont 75% des exportations des Pays les Moins Avancés. Elle est aussi le second exportateur juste derrière les Etats-Unis (Charvet, 2008 : 50-52).

Mais si ces flux tendent à mettre en relation -surtout en concurrence- des agricultures et des agriculteurs dispersés à la surface de la planète, ce processus commun de globalisation ne fait cependant qu'accentuer « la pluralité des mondes agricoles » comme

le soulignent très justement B. Hervieu et F. Purseigle (2009 : 179). Ces deux auteurs identifient trois grandes formes d'organisation du travail agricole qui fondent la distinction entre les différents mondes agricoles : « la subsistance », « la ferme » et « la firme ». Le bassin méditerranéen en particulier rassemble cette trilogie dans une même unité d'espace et de temps. De la rive nord à la rive sud, se côtoient (1) les exploitations de type latifundiaire capitalistiques financées par des investisseurs extérieurs à l'exploitation comme c'est par exemple le cas dans la huerta de la province de Murcia en Espagne (Hérin, 2010), (2) les exploitations de type familiales à l'image de celles que l'on trouve en France, dont certaines sont insérées dans les filières agro-industrielles et d'autres situées dans des campagnes restées en marge du modèle dominant de l'agriculture mondialisée, à savoir le productivisme agricole, et enfin (3) les agricultures de survie, peu solvables, que l'on pourrait autrement appeler exploitations d'autosubsistance, qui subissent la pression démographique qui ne diminue pas dans les pays de la rive sud de la Méditerranée (Hervieu et Purseigle, 2009). Ces trois mondes agricoles coexistent au sein d'un espace méditerranéen sans frontière, ouvert sur la mer et les échanges internationaux.

Globalisation et mondes touristiques

Mêmes lieux, autre activité, l'internationalisation de l'espace comme support et comme décor. Comme la mondialisation diminue la distance entre les bassins de production agricoles, elle rapproche les lieux touristiques. La révolution des transports, l'accès aux congés payés, l'augmentation du temps libre et des niveaux de vie ont permis la généralisation de la pratique de la villégiature (Lozato-Giotard, 2003), et son internationalisation. Depuis l'avènement du tourisme de masse, les pays développés sont les principaux émetteurs et récepteurs du tourisme international. Il convient de noter toutefois qu'à l'aube des années 2000, les pays de la région Asie-Pacifique[1] (parmi lesquels la Malaisie et l'Indonésie notamment) se sont hissés dans la triade de tête, devant les pays d'Amérique. Et cette dynamique s'accélère : alors que le taux de croissance des arrivées de touristes internationaux en Europe a été de 1.8% sur la période 2000-2009, celui des pays d'Asie-Pacifique fut de 5.7% et celui des Amériques de 1%. Il faut souligner en outre que les pays dont la progression de la part du « marché des arrivées touristiques » a été la plus forte sont les pays d'Afrique et du Moyen Orient : les taux de croissance de leur nombre d'arrivées ont été respectivement de 6.2% et 8.8%

[1] L'organisation Mondiale du Tourisme (OMT) délimite cinq « mondes touristiques » : l'Europe, l'Amérique, l'Asie-Pacifique, l'Afrique et le Moyen-Orient.

sur la même période. Dans le sens des départs touristiques, la distribution entre grandes régions est la même : 55% des touristes internationaux viennent d'Europe, 20% d'Asie-Pacifique, 16.5% des Amériques, 3.5 % du Moyen-Orient et 3% d'Afrique[2]. Et la dynamique est similaire à celle des arrivées : les pays qui, il y a à peine 20 ans, étaient à l'écart des grands mouvements touristiques progressent très vite. Cette tendance devrait de plus se poursuivre d'ici 2020 et le nombre de touristes internationaux atteindre les 1.6 milliards de personnes (OMT, 2010). Aussi peut-on dire avec P. Violier (2000) que le tourisme international, produit et producteur de mondialisation, connecte les lieux du monde et intègrent de nouveaux lieux en marge de son monde.

A l'origine de la majorité de ces flux touristiques, le « désir de rivage » (Corbin, 1990) a motivé et motive encore près d'un milliard de touristes. Les 46 000 km de côtes du pourtour du bassin méditerranéen, premier espace touristique au monde, attirent notamment 210 millions de touristes par an qui déferlent sur un espace restreint durant quelques semaines à peine. La fréquentation touristique pourrait dépasser les 312 millions de personnes en 2025 (Plan Bleu, 2007).

La Méditerranée comme lieu de rencontre des mondes agricoles et touristiques

En Méditerranée, mondes agricoles et mondes touristiques se superposent donc. L'une et l'autre des activités se trouvent en concurrence pour l'accès aux ressources : la main d'œuvre, le foncier et l'eau.

Premièrement, le passage de l'économie agraire à l'économie des services a absorbé une grande partie de la main d'œuvre agricole. En 40 ans, le nombre d'actifs agricoles a chuté de 75% et la population agricole représente désormais 4.9% de la population active des pays de la rive nord méditerranéenne (Plan Bleu, 2007b ; 2007c). Dans ces pays ayant achevé leur transition démographique, l'exode agricole a par ailleurs été précipité par la moto-mécanisation de l'agriculture, et s'est accompagné de l'agrandissement des exploitations et de la mise en œuvre du modèle productiviste dans les régions aux avantages comparatifs qui le permettaient[3]. Parallèlement, dans les pays de la rive sud et de l'est de la Méditerranée, la population agricole a augmenté, bien que sa part dans la population diminue : elle représente un peu plus de 28% de la population active (Plan Bleu, 2007b ; 2007c ; Hervieu et Purseigle, 2009). Les écarts entre les

[2] 2% non spécifiés.

[3] Régions de plaines moto-mécanisables, accessibles pour l'écoulement des produits.

différents « mondes agricoles » se sont creusés, comme l'illustrent le fossé entre les productivités du travail rive nord et rive sud : en 2000, la valeur ajoutée par actif agricole en Espagne ou en Italie était plus de 12 fois supérieure à celle du Maroc, de l'Algérie ou de la Tunisie (d'après Plan Bleu, 2007c).

Ensuite, en plus de la pression d'urbanisation soutenue par la métropolisation littorale, les campagnes de la frange côtière méditerranéenne subissent pleinement la concurrence du tourisme pour l'accès au foncier (Coulomb, 1986). Environ 40% des côtes méditerranéennes sont artificialisées et selon les prévisions du Plan Bleu (2007) ce chiffre pourrait atteindre 50% en 2025, voire même la saturation dans certaines régions. L'artificialisation progresse aux dépens des espaces ouverts, naturels et agricoles. En dix ans, les terres agricoles ont reculé de plus de trois millions d'hectares rive nord alors qu'elles ont augmenté d'un million d'hectares rive sud[4] (d'après Plan Bleu ; 2007c). En particulier, les campagnes marginalisées par le productivisme agricole, celles qui n'ont pas été insérées dans les échanges marchands internationaux, faute d'avantages comparatifs à faire valoir, ont d'autant plus de mal à résister à l'étalement du résidentiel et des infrastructures touristiques et urbaines.

Enfin, compte tenu de l'aridité de certains pays méditerranéens, de l'inégale répartition des ressources en eau, des besoins durant la saison touristique et de la consommation nécessaire à l'agriculture, éclatent d'intenses conflits autour de l'usage de la ressource en eau : les pressions portent aussi bien sur les quantités que sur la qualité des eaux. D'un côté, bien que l'agriculture méditerranéenne soit essentiellement pluviale, l'agriculture, intensive, est le principal poste de consommation de la ressource en eau (63% de la demande totale), et l'une des principales activités responsables de la pollution des nappes phréatiques. D'un autre côté, les demandes urbaines et touristiques sont croissantes et les volumes d'eaux usées de plus en plus importants, alors que les infrastructures de traitement ne suivent pas forcément (Plan Bleu, 2006).

Sur cet espace côtier restreint, écologiquement aussi riche que fragile, l'agriculture et le tourisme semblent donc s'exclure, ce qui avait d'ailleurs conduit P. Coulomb (1986) à poser la question de l'avenir de l'activité agricole sur le pourtour du bassin méditerranéen : « Le tourisme contre l'agriculture ? » s'interrogeait-il alors au regard de la pression foncière qui se développait. Une vingtaine d'années après lui, nous pouvons nous reposer cette question des interactions entre l'agriculture et le tourisme sous un

[4] Notamment gagnés sur la forêt.

jour nouveau. En effet, depuis deux décennies, l'économie globale a pris « un tournant », plaçant au cœur du système économique « l'avantage différenciatif » et plus seulement l'avantage comparatif (Pecqueur, 2006 : 19, 25).

D'une mondialisation à l'autre : l'agriculture et le tourisme relocalisés ?

D'où vient la côte de porc que j'ai dans mon assiette ? Comment ont été élevés ces porcs : en plein air ou à base de tourteaux de soja OGM du Brésil ? Quel est l'impact environnemental de cet élevage ? Trois questions pour trois mots clés : origine, traçabilité, qualité (sanitaire et environnementale, et pourquoi pas organoleptique). Trois maîtres mots qui renvoient à l'envers du décor, à l'autre face de la mondialisation, celle qui fait la part belle à l'économie de proximité, aux territoires et au local (Torre, 2002 ; Pecqueur, 2006 ; Angeon et Caron, 2009), en lieu et place des crises sanitaires à répétition, des pollutions environnementales et du mal-être social. Dans ce contexte de triple crise -économique, identitaire et sanitaire- a émergé un « modèle dialectique local/global » (Pecqueur, 2006 : 18) qui soutient le « recours au territoire » (Bonerandi *et al.*, 2003).

Retour au local et au rural

Dans les années 1980, de nouveaux modes d'habiter (Mathieu, 2005) -travailler en ville et vivre à la campagne- sont alors apparus, facilités par les nouvelles mobilités. Une forte demande de patrimoine rural et de terroir a également émergé : les citoyens se sont lancés « à la recherche du rural perdu » (Frémont, 2009), des modes de vie de leurs parents ou grands-parents, la civilisation agraire représentant le fondement de leur identité collective (di Méo, 2005). D'autre part il a fallu les rassurer sur la qualité et l'authenticité des produits alimentaires qu'ils consomment (Bérard *et al.*, 2005). Dans ce sens, des démarches de certification des produits ont été encouragées, suivant par ailleurs une stratégie économique qui consiste à déjouer les attaques incessantes assénées par l'OMC à l'agriculture européenne pour concurrence déloyale. En outre, cet engouement pour le local et le terroir est vu, aussi bien par les acteurs institutionnels que les acteurs territoriaux, comme une opportunité de développement local. L'activation de la ressource patrimoniale est censée participer au développement durable des territoires

ruraux et à la revitalisation des espaces en déshérence. A cet effet, les politiques publiques soutiennent la multifonctionnalité de l'agriculture : l'activité agricole doit fournir des biens et produits de qualité, contribuer à la préservation de l'environnement, permettre le maintien d'une certaine vitalité et la transmission de l'identité rurale. En retour, la demande de terroir doit encourager la diversification des activités sur les exploitations agricoles : la transformation, la vente directe et l'agritourisme peuvent dès lors constituer des compléments de revenus et participer au maintien de l'emploi agricole. En somme, ce second moment de la mondialisation a conduit à renouveler la réflexion sur les modèles de développement agricole : alors que persiste le productivisme agricole dans des campagnes globalisées, les citoyens et les politiques publiques soutiennent une agriculture relocalisée, multifonctionnelle qui participe à la reconstruction des territoires ruraux. En d'autres termes, ils défendent un modèle de développement agricole et rural durable que R. Pourtier (2004) a proposé d'appeler « rurable », expression qui renvoie à ce que les auteurs anglo-saxons qualifient de « sustainable rural systems » (Bryant, 2002).

Le tourisme comme levier d'un développement agricole durable ?

L'agriculture méditerranéenne doit donc relever de nouveaux défis : comment concilier le développement des usages résidentiels urbains et touristiques, l'activité de production de biens et services, la préservation de l'environnement et la transmission de l'identité rurale ? Pour ce faire, ne peut-elle pas s'appuyer sur le tourisme mondialisé en mal de terroir ?

Car si l'activité touristique génère une demande résidentielle qui vient concurrencer l'usage agricole des terres, le tourisme a par contre un effet multiplicateur sur la demande de patrimoine rural (Mollard *et al.*, 2005). Les touristes sont dorénavant des « consommateurs de territoires » qui s'attachent à la spécificité, à l'authenticité des lieux visités (Hirczak *et al.*, 2008). Les produits du terroir, les paysages agraires, et le petit patrimoine bâti sont ainsi réhabilités. Ces actifs, matériels et immatériels, font l'objet d'une revalorisation culturelle et leur valeur symbolique est récupérée à des fins de valorisation économique (Perrin, 2009 : 518). Par conséquent, on peut se demander si la demande touristique de patrimoine rural ne pourrait pas être un levier du développement de l'agriculture et des campagnes. L'articulation entre l'agriculture et le tourisme peut-elle être repensée dans la perspective d'un développement agricole et rural durable ?

« L'île-laboratoire » (Meistersheim, 1997)

Cette question se pose avec acuité dans les campagnes des territoires insulaires touristiques qui n'ont pas été insérées aux circuits agro-industriels internationaux. C'est le cas de la plupart des îles méditerranéennes, parmi lesquelles la Corse. Trois raisons nous conduisent à dire que l'île est un laboratoire pour l'étude du développement de l'agriculture dans les territoires ruraux touristiques. Ces trois arguments s'appuient sur les catégories qu'A. Meistersheim (1997 : 9) a identifiées pour penser les îles : « l'insularité (les approches physiques et socio-économiques, ce qui peut être saisi par des indices), l'iléité (ce qui relève de la culture particulière, de l'imaginaire si riche autour des îles), et l'insularisme (les comportements politiques et leur traduction dans des institutions) ».

Tout d'abord, l'insularité, dans ses limites géophysiques, renvoie à la finitude de l'île, ce qui impose de considérer avec une attention particulière la question des concurrences entre l'agriculture et le tourisme pour l'accès aux ressources. Et ce d'autant plus que « la Corse est une montagne dans la mer » pour reprendre une phrase célèbre que l'on prête à F. Ratzel, éminent géographe allemand de la fin du XIX^{ème} siècle. Par conséquent, les plaines littorales agricoles sont aussi les espaces touristiques et le lieu privilégié du développement des villes et des infrastructures.

Ensuite la demande touristique de patrimoine rural y est d'autant plus forte et spécifique que l'île, de façon générale, bénéficie d'une image de « conservatoire de l'authenticité » (Castelain, 2006). L'île est vue à la fois comme un ailleurs qui fait rêver et comme une réalité rassurante que l'on peut cerner dans sa totalité : « l'île est sans âge puisqu'elle donne en apparence l'illusion d'être reliée aux origines des temps grâce aux traces du passé qui y sont restées enfermées » (Péron, 2002 : 289). Cette image touristique de l'île sanctuarisée repose notamment sur les deux notions d'isolement et d'enclavement, alors que paradoxalement les îles touristiques sont complètement reliées au monde extérieur, comme le souligne N. Bernardie-Tahir (2005 : 379) : « Les îles touristiques ont ainsi été complètement intégrées dans ces filets mondialisés de la filière touristique et, d'une certaine manière, mises en réseaux dans le cadre de la trans-nationalisation de l'activité touristique […]. L'île touristique isolée correspond aujourd'hui à un bel exemple d'oxymore, tant la fabrication de la destination insulaire repose sur l'effacement et la rupture de l'isolement ». L'utopie des touristes est d'ailleurs entretenue par les opérateurs touristiques. L'un des slogans de l'Agence du Tourisme de la Corse résume

très bien cette situation paradoxale de l'isolement rêvé et du désenclavement réel : « La Corse, la plus proche des îles lointaines ».

Enfin les géographes s'intéressent de plus en plus à l'idée selon laquelle l'île serait le terrain de jeux d'acteurs particuliers : l'île serait le lieu d'une gestion originale des tensions socio-culturelles (Taglioni, 2002), ou encore de la mise en œuvre de modes de gouvernance territoriale durable (Angeon et Saffache, 2008). En Corse, le contexte politico-institutionnel est celui d'une île-région rattachée à la France continentale mais qui dispose d'une décentralisation un peu plus avancée que les autres régions métropolitaines, notamment en matière d'aménagement du territoire. Nous verrons si les jeux d'acteurs conduisent effectivement à la mise en place d'une gouvernance territoriale autour de la question de la durabilité de l'agriculture.

Compte tenu de ces particularités, l'île en général, et la Corse en particulier, apparaît ainsi comme étant un laboratoire (mais aussi un objet spécifique) pour l'étude de la dynamique agricole et de sa contribution au développement des territoires ruraux touristiques.

De plus, il convient de noter à la suite de F. Taglioni (2007) que « l'espace insulaire est rarement anisotrope ». C'est d'ailleurs très souvent le cas des îles touristiques -« le tourisme conduit à la formation d'îlots dans l'île » (Marrou, 2005 : 432)-, et c'est précisément la situation de la Corse avec son relief montagneux et son organisation spatiale dissymétrique. Compte tenu de sa géographie, tant physique qu'humaine, J. Martinetti (2005) a notamment dit de la Corse qu'elle était un véritable « archipel continental ». La Balagne, au nord-ouest de l'île, est l'un des îlots de l'archipel.

Une analyse systémique de la durabilité d'une agriculture littorale sous pression touristique

Problématique et angle d'approche

C'est ce terrain qui servira de support à notre analyse. Nous étudierons donc les conditions de la durabilité de l'agriculture du territoire rural de la Balagne maritime touristique. Compte tenu des éclairages qui ont été faits ci-avant, nous considérons que le développement agricole durable repose sur des exploitations agricoles susceptibles de

participer au développement du territoire rural touristique dans lequel elles s'inscrivent (Landais, 1999). Aussi cette problématique interroge-t-elle plus largement les possibilités de repenser l'articulation entre l'agriculture et le tourisme dans la perspective d'un développement territorial durable, en prenant en compte à la fois les concurrences entre les deux activités mais aussi les complémentarités qui peuvent les rapprocher.

Nous faisons par ailleurs l'hypothèse que la durabilité de l'agriculture en Balagne dépend de la façon dont les exploitants agricoles s'adaptent au jeu des acteurs locaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture. En d'autres termes, il s'agit de comprendre si les exploitants agricoles ont les capacités de relever les nouveaux défis qui se posent à l'agriculture dans ce contexte : Quel est l'impact des dynamiques résidentielles sur la place de l'agriculture au sein du territoire, et en quoi la demande touristique de patrimoine rural peut-elle être une opportunité de développement agricole ? Compte tenu du jeu des acteurs autour de l'activité agricole, les exploitants pratiquent-ils une agriculture multifonctionnelle qui contribue au développement local ?

La problématique est traitée à partir d'une analyse systémique de l'agriculture balanine sous pression touristique. L'approche par les systèmes permet d'avoir une démarche à la fois conceptuelle et pratique : elle conduit d'une part à l'élaboration d'une méthode d'analyse qui pourrait être réutilisée pour un autre terrain d'étude, et mène d'autre part à la formulation de propositions concrètes pour le développement du cas analysé. La finalité de ce travail qui se situe aux confins de la géographie (rurale notamment), de l'agriculture comparée, de l'économie rurale et de l'aménagement du territoire est donc d'éclairer les décideurs locaux en matière de choix d'aménagement et de développement territorial.

Articulation de la recherche

La thèse est organisée en trois parties : la première expose le cadre conceptuel et méthodologique, la seconde analyse le jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture, et la dernière s'intéresse au fonctionnement des exploitations agricoles et mène à l'évaluation de leur durabilité.

Le développement agricole est un objet complexe qui appelle différentes échelles d'observation (spatiales et temporelles), différents niveaux d'analyse, et l'utilisation d'outils pluridisciplinaires. Ces arguments sont repris et développés dans la première partie de ce travail qui pose le cadre conceptuel et méthodologique. Nous rappelons

dans un premier chapitre quelles sont les propriétés des objets complexes sur lesquelles nous allons fonder notre analyse systémique. Le concept de système agraire développé par les apports des agronomes et des géographes pour l'étude des dynamiques agricoles est alors présenté. Dans le chapitre 2, ce système agraire est inscrit dans un méta-système territorial afin de mieux rendre compte des nouvelles dynamiques à l'œuvre dans les espaces ruraux et en particulier du jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture. Nous expliquons ensuite, dans le chapitre 3, comment le concept de système agraire territorialisé sert de base à l'analyse des conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne. Les étapes de la méthode et les outils de l'analyse-diagnostic sont finalement présentés dans le chapitre 4.

Dans les deux parties suivantes sont exposés les résultats de l'analyse systémique menée sur le terrain balanin. Tout d'abord, la seconde partie rend compte du jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture. Il est montré dans le chapitre 5 comment les mutations démographiques et socio-économiques qui ont eu lieu en Balagne depuis les années 1950 ont conduit à la transformation de la société horto-pastorale au sein d'un territoire mixte, rural touristique, au sein duquel les exploitants agricoles sont devenus minoritaires. Ensuite, dans le chapitre 6 nous nous attachons à analyser la dynamique d'urbanisation et ses conséquences sur le foncier agricole : à partir d'une analyse statistique des transactions de parcelles agricoles sur la période 1998-2008, l'intensité et la localisation de la pression foncière sont mises en évidence, ainsi que les facteurs à l'origine de la formation de la valeur des prix du foncier. Nous revenons ensuite sur la demande touristique de patrimoine rural et ses conséquences sur le développement agricole et rural (chapitre 7). Nous montrons notamment comment les acteurs territoriaux se sont organisés pour mettre en patrimoine certains actifs et nous nous interrogeons sur la place et les rôles qui sont reconnus à l'agriculture et aux agriculteurs dans cette patrimonialisation du rural.

Pour terminer, la troisième partie rend compte du fonctionnement des systèmes de production agricole, compte tenu du jeu des acteurs identifié précédemment. L'analyse des mécanismes de la différenciation des systèmes conduit à comprendre comment chaque groupe d'exploitant travaille : avec quelles ressources, quelles sont les pratiques mises en œuvre, et quels sont les produits issus du fonctionnement du système productif ? Cette analyse, qui est l'objet du chapitre 8, conduit à l'identification du fonctionnement des différents systèmes. Enfin, à partir du fonctionnement de chacun des types d'exploitations repérés, est alors évaluée la durabilité de l'agriculture balanine.

Etant donnée la définition de la durabilité de l'agriculture à laquelle nous nous référons, cette évaluation est menée en deux temps : nous considérons premièrement la reproduction des exploitations agricoles, puis leur contribution au développement local par l'évaluation de leur multifonctionnalité. Cette double évaluation nous amène à conclure sur les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne (chapitre 9).

PREMIERE PARTIE

L'ANALYSE SYSTEMIQUE COMME CADRE CONCEPTUEL, METHODOLOGIQUE ET PRATIQUE

> « La réalité anthropo-sociale est multidimensionnelle ; elle comporte toujours une dimension individuelle, une dimension sociale et une dimension biologique. L'économique, le psychologique, le démographique, qui correspondent à des catégories disciplinaires spécialisées, sont autant de faces d'une même réalité ; ce sont des aspects qu'il faut évidemment distinguer et traiter comme tels, mais il ne faut pas les isoler et les rendre non-communicant. C'est cela l'appel vers la pensée multidimensionnelle […] ».
>
> (Morin, 1988 : 13)

Ce travail de thèse est sous-tendu par une approche systémique. Nous avons opté pour cette démarche conceptuelle, méthodologique et pratique, pour deux raisons.

La première tient à la complexité de notre objet d'étude. Dynamique, relevant de plusieurs niveaux d'organisation (et donc d'observation), entremêlant éléments spatiaux, sociaux, économiques, écologiques, techniques, juridiques, l'agriculture est sans conteste un objet complexe dont le développement, durable qui plus est, doit être appréhendé dans toutes ses dimensions. Postulant la complexité, l'approche systémique conduit à considérer l'objet comme un ensemble « auto-éco-organisé » pour reprendre un terme cher à Edgar Morin (1988), un système, que l'on peut néanmoins décomposer en autant de sous-ensembles nécessaires à la compréhension du phénomène. Cette méthode, qui s'illustre par d'incessants allers-retours entre approche globale et démarche analytique, conduit précisément à rendre compte de l'ensemble des facteurs caractérisant le phénomène, toutes dimensions confondues.

La seconde raison qui nous a amenée à faire le choix de la systémique tient à la posture de notre recherche. Cette thèse a pour ambition d'être le socle d'une réflexion devant aboutir à la proposition d'un conseil pour le développement rural. Or l'approche systémique propose une méthodologie adaptée à ce type de démarche d'accompagnement. En conduisant à la compréhension du phénomène sur lequel on souhaite agir, l'analyse systémique s'ouvre sur l'élaboration de mesures d'action et d'aide à la décision.

Par conséquent, au fondement de notre analyse se trouve le concept de système agraire hérité de la Théorie des systèmes agraires des années 1970-1980. Ce concept pose les bases de l'approche-système de toute forme d'agriculture et de son développement (ch.1). Considérant dans un second temps les mutations récentes des espaces ruraux, des littoraux touristiques notamment, nous proposons de territorialiser le système agraire afin de rendre compte au mieux de la façon dont la confrontation des conceptions des nouveaux acteurs des campagnes impactent la place et l'organisation de l'activité agricole (ch. 2). Le système agraire territorialisé est alors utilisé comme fondement d'une méthode d'évaluation de la durabilité de l'agriculture en Balagne (ch.3). Enfin, si l'approche systémique est conceptuelle, elle est tout autant une méthode et une démarche pragmatique qui ne peut se passer de l'épreuve des faits. Nous verrons donc pour terminer cette première partie quels sont les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une telle méthode d'analyse en Balagne en Corse, territoire littoral touristique pris entre urbanité et ruralité (ch. 4).

CHAPITRE 1 :

LE RECOURS AU CONCEPT DE SYSTEME AGRAIRE

> « Le concept de système agraire est l'outil intellectuel qui permet d'appréhender la complexité de toute forme d'agriculture réelle par l'analyse méthodique de son organisation et son fonctionnement ».
>
> (Mazoyer et Roudart, 2002 : 71)

Dans ce chapitre, nous nous attachons à montrer pourquoi et comment l'agriculture peut être appréhendée comme un système auto-éco-organisé. Les propriétés qui font de l'agriculture un objet d'étude complexe sont tout d'abord exposées, puis est présenté le concept fondateur de système agraire. Une représentation de sa structure et de sa dynamique spatio-temporelle est enfin proposée.

1- Un objet dynamique, multi scalaire et à forte composante organisationnelle

1.1 L'agriculture, un objet de connaissance complexe

L'agriculture, définie dans une compréhension élargie du terme comme « [l'ensemble des activités] correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique, végétal ou animal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement du

cycle […]»[5] peut être appréhendée comme un objet de connaissance complexe (Mazoyer et Roudart, 2002).

A. Dauphiné (2003 : 52) nous rappelle qu'« il est possible de reconnaître quatre formes de complexité en géographie, ces formes […] ne s'exclu[a]nt pas, bien au contraire. Les phénomènes géographiques réels sont souvent une résultante de ces complexités ». Notre objet d'étude couvre effectivement chacune des dimensions de la complexité que propose de définir cet auteur.

- Tout d'abord, A. Dauphiné (2003 : 48) identifie une complexité dite « structurelle », qui dépend « de la multiplicité des interactions qui unissent les différentes composantes d'un phénomène géographique, mais aussi de leur nature ».

Toute forme d'agriculture est le résultat d'une combinaison de phénomènes biologiques et de phénomènes sociaux. Qu'on l'appréhende par le biais des sciences du vivant et/ou par l'angle des sciences sociales, sa dynamique est conditionnée par de multiples variables relevant de chacune de ces deux sphères. Ces variables concernent, entre autres, les conditions bioclimatiques, la nature des sols, les systèmes techniques, l'accès au foncier, le savoir-faire, les politiques agricoles, les rapports de production, les relations villes/campagnes, la présence d'autres activités, la présence d'infrastructures, etc. Cette liste n'est pas exhaustive mais reflète néanmoins le grand nombre d'éléments qui forment notre objet d'étude. Par ailleurs, tous ces éléments sont en interaction entre eux, ce qui fait précisément la complexité structurelle de l'objet. A titre illustratif, nous pouvons prendre pour exemples l'interaction entre l'utilisation de semences OGM, les techniques de culture, les performances des exploitations et le climat, ou le lien entre le mode de faire valoir et le type de productions d'une exploitation agricole. Ainsi, à court terme, l'utilisation d'OGM permet la simplification des techniques culturales[6] et induit une réduction des coûts de production pour de meilleurs rendements. Cependant, une sécheresse inattendue et rien n'est récolté, alors que le champ voisin en agriculture conventionnelle a mieux résisté (Armengaud et Tafani, 2006). Ou encore, à plus long

[5] L'article complet L 311-1 du Code rural, issu de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social précise que « sont réputées agricoles : toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ». Le dernier point de cet article fait notamment référence à la vente directe et aux services agritouristiques qui se sont développés sur les exploitations agricoles depuis les années 80.

[6] Semis-direct, et utilisation d'un produit phytosanitaire unique auquel les productions OGM résistent, le Round-up.

terme, certaines mauvaises herbes s'adaptent et résistent au round-up et nécessitent un itinéraire réadapté. Autre illustration de cette complexité structurelle : dans l'agglomération de Montpellier, F. Jarrige (2003 : 131) a montré que la dynamique d'urbanisation engendrait le développement du bail verbal, et qu'en conséquence, les exploitants agricoles contractant ce mode de faire-valoir s'adaptaient en mettant en œuvre des « innovations-contraintes » comme des céréales d'attente primées PAC, sur de grandes parcelles mécanisables. Ces deux exemples, que l'on a choisis parmi tant d'autres, tendent à montrer comment les différents éléments sont tissés entre eux, inséparables. On ne peut en isoler un seul pour expliquer l'objet « agriculture » et la dynamique qui l'anime. Il est nécessaire de les appréhender tous, et tous ensemble.

- Deuxièmement, A. Dauphiné définit deux autres dimensions sous-tendant la notion de complexité : les complexités d'échelles et de niveaux qui sont liées. L'imbrication des niveaux spatiaux, l'imbrication des divers niveaux d'organisation et les relations entre le global et le local engendrent de la complexité.

Dans les années 1960-1970, quand les géographes s'intéressaient aux paysages agraires des petites régions agricoles[7], les agronomes se focalisaient sur le champ cultivé, chacun observant l'agriculture à l'échelle spatiale la mieux adaptée à sa problématique. Depuis, leurs analyses convergent vers des approches multi-scalaires, de la parcelle à la région. Ces différentes échelles spatiales sont imbriquées les unes aux autres, et renvoient à l'emboîtement des niveaux d'organisation de l'activité agricole. Ainsi, à la complexité due à l'imbrication des échelles d'observation vient se superposer une complexité due à la diversité des niveaux d'organisation. Pour illustrer cela, nous reprenons l'exemple de l'alimentation dans le monde que développe J-P Charvet (2004a ; 2004b), et qui montre qu'elle dépend de la coordination entre les différents niveaux d'organisation de la production agricole : mieux nourrir la planète, compte tenu de l'accroissement démographique, passe par la recherche indispensable de meilleurs rendements agricoles qui permettront d'augmenter la production agricole mondiale tout en respectant l'environnement. Or les progrès techniques dans ce domaine impliquent et dépendent des encadrements socio-économiques adaptés aux agricultures et aux agriculteurs (Charvet et Chaléard, 2004) pour que ces derniers aient l'intérêt mais aussi les moyens

[7] La petite région agricole correspond à une « zone relativement homogène et contrastée du point de vue du développement agricole » (Dufumier, 2004 : 65). Cette notion renvoie à l'échelle d'analyse privilégiée (micro-régionale) pour l'étude de l'activité agricole.

de mettre en œuvre ces innovations (Dufumier, 2004). Autre exemple, la culture d'OGM sur une exploitation agricole peut déborder sur l'exploitation agricole voisine en agriculture biologique, *via* les flux des insectes pollinisateurs qui vont contribuer au transfert et au croisement des semences et de leur information génétique, *via* les vents qui lors du semis vont apporter quelques semences sur le champ d'à côté, etc. En conséquence, l'exploitant voisin peut perdre son label agriculture biologique. Et à une autre échelle, c'est la biodiversité de la petite région qui se trouve affectée par ces flux incontrôlables. On voit bien comment les pratiques mises en œuvre au sein d'une exploitation agricole peuvent impacter la durabilité de l'agriculture de la petite région agricole.

Ces niveaux d'organisation ne coïncident pas systématiquement avec les échelles spatiales. Si l'on considère l'exploitation agricole comme niveau d'observation privilégié, on s'aperçoit que l'activité agricole sur l'exploitation, qui dans ce cas est aussi un niveau d'organisation, est liée à l'organisation de l'agriculture à des niveaux supra : elle dépend de la PAC décidée à Bruxelles, de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) française de 2005 et des politiques d'aménagement du territoire, lesquelles sont de plus en plus déclinées localement, par région et même par territoire au sens de la Loi d'Orientation et d'Aménagement et de Développement des Territoires de 1999. S'appliquent localement des règles nationales et internationales portées par des acteurs distants. Si cet exemple illustre l'organisation politique verticale, cette démultiplication des niveaux d'organisation se vérifie également localement. Au plan horizontal, si l'on peut dire, on notera le foisonnement de groupements de producteurs, de syndicats agricoles et autres associations, et la confusion des rôles et fonctions qui est inhérente à ce phénomène (Torre et Filippi, 2005). Au milieu de cette nébuleuse, l'exploitation agricole apparaît finalement comme le niveau intégrateur de ces divers étages d'organisation (Houet *et al.*, 2008), car c'est le lieu du travail de production agricole, qui en France du moins, est le fait de structures familiales[8].

- Enfin, la quatrième dimension de la complexité dont parle A. Dauphiné est liée à la non linéarité de la dynamique agricole : « la complexité provient dans ce cas du comportement totalement imprévisible [de l'objet] » (Dauphiné, 2003 : 51).

[8] C'est-à-dire que le chef d'exploitation travaille sur son exploitant, qui emploie en majorité de la main d'œuvre est familial.

Sur le temps long, il est très difficile de prévoir l'évolution de l'agriculture. Il est en effet possible d'envisager, comme cela s'est déjà produit, qu'un changement de politique agricole puisse subitement infléchir le développement agricole (mise aux normes), qu'une innovation technologique appropriée par une majorité d'exploitants dans des conditions socio-économiques favorables révolutionne la production agricole (Révolution verte avec la chimisation de l'agriculture par exemple), etc. En d'autres termes, le champ des possibles est ouvert.

Les facteurs d'instabilité sont multiples et différents selon les échelles temporelles considérées, mais c'est le jeu des acteurs qui est le plus souvent à l'origine des bifurcations de la trajectoire de développement agricole. L'agriculture de Balagne par exemple fut profondément transformée sous l'effet de trois chocs successifs que l'on peut imputer à la réorganisation brutale des groupes d'acteurs en présence : premièrement, la domination génoise accéléra les exportations de denrées agricoles depuis la Corse, dont la Balagne[9], à la fin du XIV^{ème} siècle (Arrighi et Jehasse, 2008 : 227) ; puis la mise en concurrence des productions locales avec les productions continentales par les français à la fin du XIX^{ème} siècle conduit à l'abandon massif de la céréaliculture au profit du pastoralisme (Pernet et Lenclud, 1977) ; et enfin, nous verrons comment le jeu des différents acteurs du territoire autour des demandes résidentielles et touristiques qui ont émergé à partir des années 1950 est à l'origine de la mise en place d'une nouvelle forme d'agriculture.

Ainsi, vérifiant les quatre formes de la complexité que l'on peut considérer avec A. Dauphiné comme caractéristiques des objets de connaissance géographiques (cf. figure 1), toute forme d'agriculture peut donc être appréhendée comme un objet complexe, et *a fortiori* l'agriculture des territoires littoraux touristiques que l'on peut identifier comme une forme d'agriculture particulière, ce que nous discuterons par la suite (voir chapitre 2).

[9] La Balagne cultivait en particulier du blé envoyé vers Gênes.

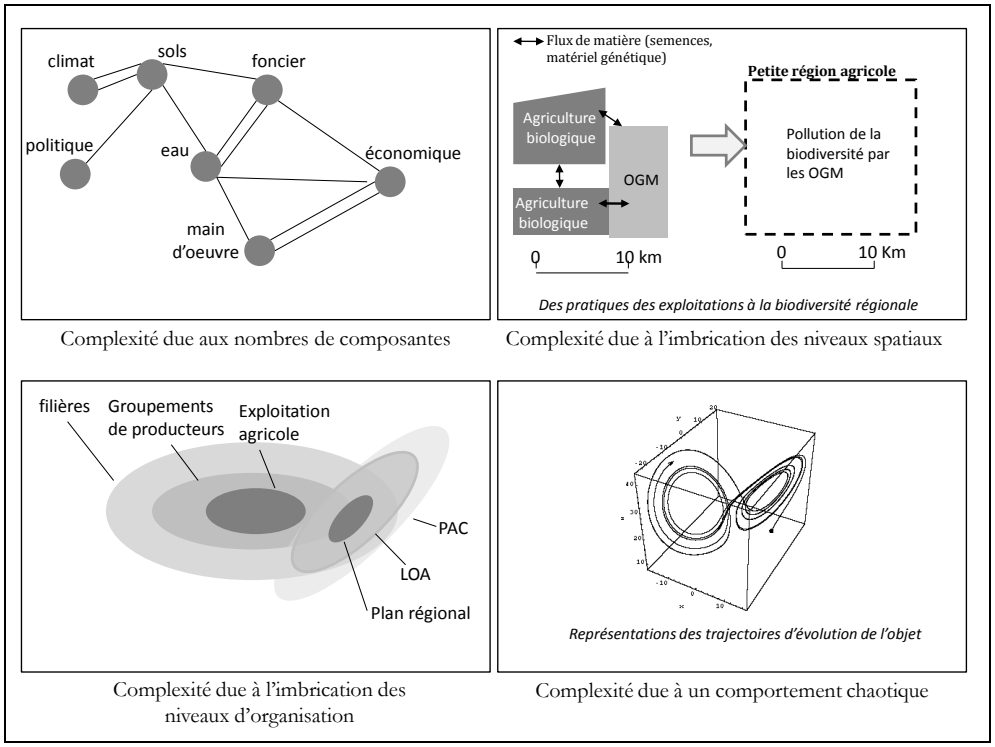


Figure 1 : Les quatre formes de complexité de l'objet « agriculture » (inspiré de Dauphiné, 2003 : 46)

Ensemble organisé, caractérisé par un grand nombre d'éléments en interaction dynamique, ensemble intimement lié à son environnement[10], l'agriculture des territoires littoraux touristiques doit être appréhendée dans sa complexité et dans sa globalité.

1.2 De l'objet complexe au système

1.2.1 Complexité et paradigme systémique

La complexité est une réalité incontournable que l'on peut feindre d'ignorer au risque de ne percevoir qu'une facette du phénomène étudié. Partant de ce constat, le paradigme systémique a été développé dans l'objectif de mieux appréhender les phénomènes dont les déterminants et les conséquences échappaient à la compréhension des démarches analytiques classiques.

Des représentations sous forme de systèmes complexes pour rendre compte des phénomènes étudiés ont alors été proposées, le système étant considéré comme un ensemble organisé, doté de finalités, et constitué d'éléments en interaction dynamique entre eux mais aussi avec l'environnement du système (de Rosnay, 1975 ; Le Moigne,

[10] Au sens de contexte dans toutes ses dimensions (environnement naturel, contexte socio-économique, etc.).

1977). Le système, en tant que représentation de la réalité, est une notion abstraite aux limites floues. Néanmoins, tout système possède une frontière théorique, posée en fonction de la problématique traitée, et qui isole les éléments du système de leur environnement. Il faut alors s'accommoder de ces limites floues. Le système qui doit servir à représenter la réalité d'un phénomène possède des propriétés de la complexité que nous avons exposées ci-avant.

La représentation de l'agriculture sous forme de système complexe nous permettra d'appréhender la réalité et les mécanismes sous-jacents du développement agricole dans les territoires littoraux touristiques.

1.2.2 L'approche systémique

Du paradigme systémique sont issus plusieurs outils d'analyse : l'approche systémique d'une part qui vise à fournir une représentation de la structure et du fonctionnement d'un système, et la dynamique des systèmes d'autre part qui s'attache à modéliser la trajectoire du système à l'aide d'outils de simulation en particulier. Nous nous intéressons au premier outil, dans l'objectif de proposer une représentation intelligible, mais néanmoins non réductrice, de l'agriculture d'un territoire littoral touristique, dans une perspective de développement local.

L'approche systémique est une démarche conceptuelle, méthodologique et pratique qui permet d'analyser l'agriculture du tout aux parties et des parties au tout, en convoquant les différents champs d'étude qui s'appliquent à l'objet. Car en tant qu'objet économique, social, juridique, culturel, spatial, l'agriculture des territoires littoraux touristiques est assurément un objet transdisciplinaire. Située entre holisme et réductionnisme, l'approche systémique est donc une approche globale « limitée » par l'identification des frontières de l'objet de connaissances en sous-systèmes (Moine, 2007).

L'objet d'étude est en effet appréhendé comme un tout dont on peut explorer le contenu, le décomposant en un nombre d'éléments facilement observables. Cet ensemble est alors modélisé par un système ouvert que l'on désagrège successivement en sous-systèmes en interrelations jusqu'au degré requis pour la problématique étudiée. Il est inenvisageable de prendre en compte tous les éléments du système car ceux-ci sont souvent extrêmement nombreux, mais il faut néanmoins décomposer le système en passant par toutes les échelles et les niveaux d'organisation nécessaires à la

compréhension de la problématique jusqu'à « s'arrêter au [plus petit] niveau d'analyse qui convient à la nature de l'objet qu'on a choisi d'étudier et aux questions que l'on s'est posées sur cet objet » (Lapierre, 1992 : 24). La complexité est donc « obstacle » en ce sens qu'elle possède une insurmontable irréductibilité, mais c'est pour cela qu'elle est aussi un « défi » (Morin, 1988). Il s'agit finalement d'une démarche avant tout heuristique, qui vise « à élever notre capacité cognitive, plutôt qu'à baisser la complexité du système » par réductionnisme (Soudoplatoff, 1996), en proposant une représentation intelligible et multidimensionnelle du phénomène étudié. Cette représentation n'est pas unique, elle dépend de l'observateur lui-même. Par conséquent, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dès lors qu'il s'agit de la partager et d'en faire un socle commun à différents acteurs dans le cadre de la mise en place de politiques et moyens d'action d'aménagement et de développement.

1.2.3 Approche systémique et développement

Tendant à établir les interactions spatio-temporelles entre des contraintes historiques, économiques, sociales, mentales, physiques et naturelles du phénomène considéré (Houet, 2008), l'approche systémique fournit une méthode d'analyse qui permet d'avoir une bonne compréhension des dynamiques à l'œuvre et de leurs conséquences. En outre, elle apporte un éclairage sur les choix, les trajectoires possibles du phénomène en question. Or ces résultats constituent « l'étape préalable et incontournable de toute conception d'un modèle de développement » (Loyat, 2007 : 186). Ceci est d'autant plus vrai dès lors que l'on parle de développement durable et non plus de développement tout court. En effet, si auparavant le développement était très souvent assimilé à une croissance économique considérant un stock infini de ressources et une capacité d'absorption de déchets illimitée, on ne peut plus désormais faire l'impasse sur les deux autres dimensions, à savoir la dimension sociale et la dimension environnementale. Le développement durable en appelle donc au multidimensionnel et à l'interdisciplinaire (Jollivet, 2001 ; Robic et Mathieu, 2001 ; Mathieu, 2006).

Etant donné le constat de la complexité des phénomènes et la nécessaire prise en compte de la multi-dimensionnalité du développement durable, nous assimilerons l'agriculture du territoire littoral touristique de Balagne à un système complexe afin d'appréhender les conditions de sa durabilité. Dans ce but, des approches existantes nécessitent d'être exposées, afin de s'appuyer sur elles tout en les enrichissant. Il s'agit en particulier de discuter de la représentation de l'objet « agriculture » par le concept de

système agraire et de souligner dans cette approche l'insuffisante prise en compte des jeux d'acteurs non agricoles autour de la place et des fonctions de l'agriculture.

2- Le système agraire, concept incontournable pour l'étude de la dynamique agricole

Afin d'appréhender et de représenter la complexité des agricultures du monde, le concept de système agraire a été pensé et construit par les apports successifs et interactifs de géographes et d'agronomes. L'intérêt qui est porté aux pratiques agricoles, placées au cœur du système agraire, reconnaît l'importance des acteurs dans le fonctionnement du système. Cependant, les interactions dynamiques entre les acteurs du secteur agricole et les autres acteurs, qui désormais sont majoritaires au sein d'espaces ruraux en recomposition, ne sont pas bien explicitées. Pourtant, elles tendent à expliquer la dynamique de l'agriculture de ces territoires en mutations.

2.1 Emergence du concept de système agraire

Si le concept de système agraire a été défini en premier lieu par le géographe A. Cholley (1946)[11], son développement et plus largement la recherche-système en agriculture ont surtout été le fait d'agronomes.

Il y a finalement encore peu de temps de cela[12], l'étude des phénomènes sociaux n'intéressait pas vraiment les agronomes. La problématique agronomique portait avant tout sur la caractérisation des conséquences des techniques sur le milieu biophysique et la production agricole. Peu à peu, un glissement s'est opéré de la technique au « fait technique », considéré comme « un point de vue sur les techniques qui consiste à les considérer comme le résultat, à un moment donné, d'une évolution et d'un jeu d'interactions avec le milieu tant physique qu'économique » (Brossier, 1990 : 21). Cet élargissement du champ de l'agronomie, porté par des chercheurs de l'INRA SAD[13] dans les années 1975, a ouvert la discipline sur les sciences sociales. Considérant alors le pilotage des exploitations agricoles comme résultant d'interactions entre phénomènes

[11] Dans une approche considérant avant tout les structures agraires plutôt que le fonctionnement du système.
[12] Une trentaine d'années, bien que l'on puisse malgré tout citer des agronomes pionniers en la matière, et notamment René Dumont.
[13] L'acronyme signifiait initialement Sciences des Systèmes Agraires et a été récemment renommé Sciences pour l'Action et le Développement.

écologiques et socio-économiques, les travaux de P-L. Osty, J. Brossier, J-P. Deffontaines, ou B. Vissac ont constitué le socle sur lequel M. Mazoyer a élaboré la Théorie des Systèmes Agraires (1987), dans laquelle il propose de définir le système agraire de la façon suivante :

> « Un système agraire est d'abord un mode d'exploitation du milieu historiquement constitué et durable, un système de forces de production (un système technique), adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et besoins sociaux du moment » (Mazoyer : Rapport de synthèse, Colloque « Dynamique des systèmes agraires », Paris, 1987).

Dépassant les analyses menées au niveau de l'exploitation agricole, cette définition englobe en un même système tous les éléments propres à l'organisation de la production au sein d'une petite région agricole, organisation sous l'influence de « conditions socio-économiques d'ensemble » (Cochet, 2005) (cf. encart 1).

Encart 1 : La définition du système agraire selon H.Cochet (2005 : 55)

H. Cochet[14] (2005 : 54) repris la définition de M. Mazoyer pour insister sur le fait que les interrelations existant entre les différents compartiments constitutifs du système sont centrales, soulignant que ce sont elles qui forment le système.

« Le système agraire englobe à la fois le mode d'exploitation et de reproduction d'un ou plusieurs écosystèmes et donc le bagage technique correspondant (outillage, connaissances, savoir-faire), les rapports sociaux de production et d'échange qui ont contribué à sa mise en place et à son développement, les modalités de la division sociale du travail et la répartition de la valeur ajoutée, des mécanismes de différenciation entre les unités de production élémentaires, ainsi que les conditions économiques et sociales d'ensemble, en particulier le système de prix relatifs, qui fixent les modalités de son intégration plus ou moins poussée au marché mondial ».

[14] Actuellement, la théorie des systèmes agraires est surtout diffusée par les enseignants chercheurs de la Chaire d'Agriculture Comparée d'AgroParisTech, qui la reprennent et l'améliorent par d'incessantes confrontations aux réalités de leurs travaux de terrain. H. Cochet fait partie de ce groupe d'agro-économistes.

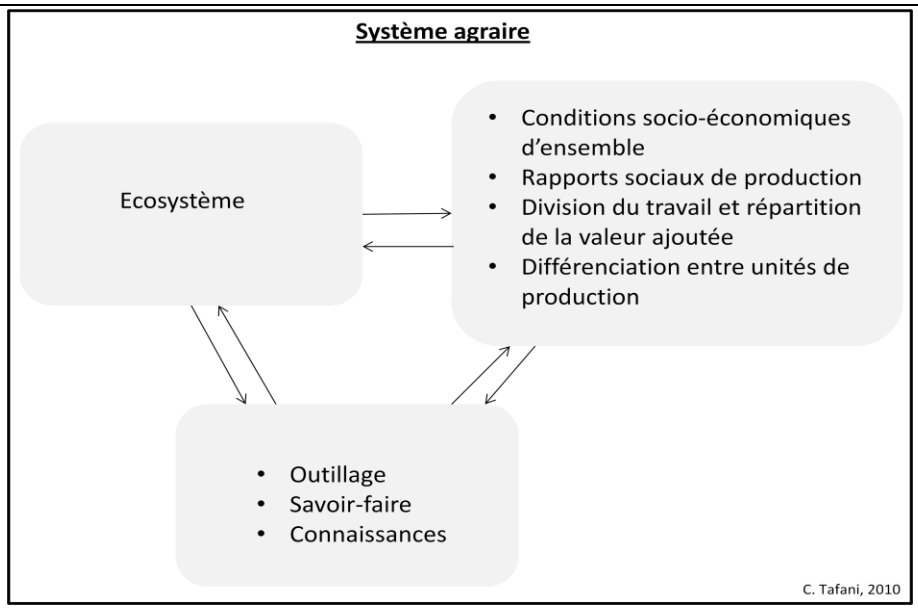


Figure 2 : la structure du système agraire, d'après la définition de Cochet

On peut distinguer trois groupes d'éléments constitutifs du système : les composantes du milieu physique, celles liés aux phénomènes sociaux qui relèvent de multiples niveaux d'organisation, et enfin les éléments du domaine technique. Cette approche fait actuellement consensus chez les agronomes mais aussi chez les géographes, qui proposent une définition très proche, à l'image de celle de J-P. Charvet (*in* Veyret, 2007 : 168) : « toutes les formes d'agriculture reposent sur la mise en place et la gestion d'agro-systèmes qui dépendent des systèmes techniques et des logiques socio-économiques dans lesquels ils fonctionnent ».

Précisément, ce qui a fait se rejoindre agronomes et géographes autour du concept de système agraire, ce sont les pratiques agricoles comme moyen d'analyse et comme expression de la cohérence du système (Deffontaines, 1973 ; Blanc-Pamard et Milleville, 1991) : le rôle central de l'agriculteur comme interface d'un milieu socio-économique et de l'espace, support et résultat des pratiques, a été reconnu.

2.2 Les pratiques agricoles au cœur du système… ou l'émergence des acteurs

2.2.1 Les pratiques à l'interface des composantes du système agraire

Pour les agronomes, les pratiques constituent le pivot de l'articulation entre chaque composante du système agraire. En effet, « le *fait technique* constitue une charnière entre

le milieu physique et le milieu socio-économique » (Brossier, 1990 : 12), et les *pratiques agricoles*, ensemble de processus techniques ou biotechniques réalisées dans une perspective de production (Brossier *et al.*, 1990 ; Blanc-Pamard et Milleville, 1991), sont révélatrices de la cohérence globale du système agraire : « Les caractères du milieu biophysique et de l'environnement socio-économique, la disponibilité en terre, travail et moyens techniques, les savoirs de l'agriculteur et de l'éleveur, influent sur les pratiques à la fois comme causes, possibilités et contraintes » (Blanc-Pamard et Milleville, 1991 : 121). En d'autres termes, la mise en œuvre des pratiques agricoles dépend du système agraire dans lequel elle s'insère et détermine en retour un mode d'exploitation du milieu en perpétuelle dynamique spatio-temporelle.

2.2.2 Le paysage, témoin des pratiques

J-P Deffontaines, géo-agronome comme il se définissait lui-même[15], a montré, à l'instar des géographes, que ces pratiques agricoles sont à l'origine de la formation d'objets repérables dans le paysage, ajoutant toutefois que les formes que prennent ces objets, voire les objets eux-mêmes, évoluent au gré du temps suivant les rythmes du travail agricole :

« En agriculture, les objets-formes s'inscrivent dans le territoire[16] au fur et à mesure que se déroule l'activité de production agricole. C'est au niveau des systèmes techniques, qu'ils soient mis en œuvre dans le cadre du champ, du territoire de l'exploitation [agricole] ou d'une portion plus étendue de territoire, que peuvent être analysés les processus d'émergence des objets. Les objets de l'espace agricole répondent à des temporalités propres à l'activité de production. Elles sont quotidiennes (pour le troupeau regroupé pour la traite), saisonnières (pour les travaux culturaux et leurs empreintes territoriales), pluriannuelles (pour l'assolement qui est l'inscription d'une rotation culturale dans l'espace agricole), décennales, voire plus (pour nombre de dispositifs, pour les bâtiments, les sélections génétiques) » (Deffontaines, 2004 : 301-302).

Par ses nombreux travaux (1982 ; 1990a, 1990b, 1990c ; 1998 ; 2001a, 2001b ; 2004 ; 2005 ; 2007), il a ainsi mis en exergue la correspondance qui existe entre les pratiques

[15] *Les Sentiers d'un géoagronome*, Paris, Éditions Arguments, 1998, 360 p. Pour J-P Deffontaines « [le] champ [de la géo-agronomie] se rattache à la géographie par les objets d'étude, les structures spatiales, la dynamique des phénomènes et les activités dans le territoire. Mais son analyse est dans l'agronomie car les facteurs de structuration du territoire sont recherchés dans le fonctionnement et la dynamique des systèmes techniques aux différents niveaux où s'organise l'activité agricole ».

[16] Espace géographique.

vues par les géographes comme le « langage du paysage », et les pratiques vues par les agronomes comme pivot de l'organisation du processus de production. En particulier, il a fourni l'une des clés de l'analyse des systèmes agraires du paysage de la petite région agricole à la gestion de la parcelle, comme l'ont souligné C. Blanc-Pamard et A. Milleville (1991 : 106) : « C'est ainsi que l'analyse du système agraire passe par une lecture soigneuse du paysage qui apparaît comme une construction paysanne, résultats de pratiques agricoles basées sur la perception paysanne du milieu. On a une relation systémique entre les pratiques comme aboutissement à un paysage et le paysage comme expression des pratiques ». L'analyse des paysages permet de repérer et de formuler un certain nombre d'hypothèses relatives aux pratiques agricoles et à l'organisation des activités agricoles dans l'espace (relations entre la mise en valeur de différents terroirs agronomiques, etc.) (Dufumier, 2004). Ces pratiques peuvent être actuelles ou passées. Certains objets caractéristiques d'un temps révolu peuvent même être réhabilités et investis d'une nouvelle fonction comme l'a illustré J-P Deffontaines à partir de l'exemple des terrasses (2004 : 303).

Il apparaît donc que le paysage est également une fenêtre sur l'histoire agraire de la région. En tant que témoin de pratiques agricoles passées (terrasses, murets, aires de battage, etc.), support de l'observation et support de discussion avec des acteurs clés, le paysage est un point de départ incontournable pour le retour historique nécessaire à la compréhension du système agraire actuel. En effet, « une situation agraire étant toujours une réalité en mouvement, la compréhension de la dynamique en cours suppose de saisir les évolutions qui l'ont précédée » (Cochet *et al.*, 2007 : 101). L'état actuel du système agraire est le produit de l'histoire de l'agriculture régionale. Reconstituer l'histoire récente permet par conséquent de comprendre comment le mode d'exploitation du milieu a évolué en relation avec l'enchaînement et la combinaison des changements techniques, économiques, etc. (Cochet et Devienne, 2006 : 581) ; mais aussi de prévoir les évolutions à venir à l'instar de ce qu'ont expérimenté les chercheurs de l'école bisontine du paysage[17] (Brossard *et al.*, 1992 ; Brossard *et al.*, 1993).

Une lecture de paysages attentive met donc en évidence le fait que le travail agricole peut s'étudier à plusieurs échelles temporelles et spatiales. Cependant, elle ne permet pas à elle seule de rendre compte de l'ensemble des niveaux d'organisation de l'activité

[17] Il s'agit de repérer les objets et les catégories auxquelles ils appartiennent et de les replacer sur des cartes numériques (modèle numérique de terrain, etc.) pour pouvoir modéliser par la suite l'évolution des paysages sous l'effet de la combinaison de facteurs environnementaux et socio-économiques, comme la fermeture des paysages sous l'impulsion de la déprise agricole par exemple.

agricole dans la petite région observée, ni de comprendre quels sont les déterminants d'une telle organisation : la lecture de paysages conduit tout au plus à formuler des hypothèses qu'il faut vérifier par la suite grâce à l'analyse des jeux d'acteurs et de leurs évolutions. Les seuls niveaux d'organisation que l'on peut repérer dans le paysage à ce stade sont en réalité ceux des niveaux inférieurs aux exploitations de la petite région agricole.

3- Du système agraire aux systèmes de culture et d'élevage : échelles spatiales et niveaux d'organisation

3.1 Le système de production

Les pratiques agricoles qui sous-tendent la structure et le fonctionnement d'un système agraire renvoient au travail de production agricole. Or, dans le contexte français actuel, l'activité agricole se pratique au sein d'exploitations agricoles familiales[18] et repose par conséquent sur le travail fourni par les « ménages agricoles ». Nous reprenons alors l'idée selon laquelle un système agraire peut se décomposer en une combinaison d'unités de production en relation entre elles, exploitant et entretenant chacune la fertilité de l'écosystème cultivé (Mazoyer et Roudart, 2002 ; Cochet, 2005). Une exploitation agricole, autrement appelée unité de production, constitue un sous-système du concept de système agraire.

Dufumier (2004 : 79) définit le système de production comme étant « la combinaison (dans l'espace et le temps) des ressources disponibles et des productions elles-mêmes ». Les exploitants agricoles utilisent trois ressources (inputs) pour produire : la terre, la main d'œuvre et le capital de l'exploitation. A chacune de ces ressources sont associées des caractéristiques (cf. tableau 1) qui ont une incidence sur le mode d'exploitation du milieu :

[18] Notons pour remarque que la situation peut être différente ailleurs. Au Brésil par exemple, s'il existe des exploitations familiales, beaucoup d'autres sont de « type capitalistique », c'est-à-dire qu'elles sont dirigées par un chef d'entreprise, qui ne travaille pas sur l'exploitation, qui y injecte du capital et a sous ses ordres de nombreux ouvriers.

Tableau 1 : Quelques caractéristiques des inputs du système de production

Ressources :	Caractéristiques :
Terre	Accès à la terre (statut), surface et localisation au sein de l'écosystème, nature des sols, dimensions des parcelles, éloignement au siège d'exploitation, etc.
Main d'œuvre	Importance, statut, formation, etc.
Capital d'exploitation	Bâtiments, matériel, cheptel reproducteur, matériel génétique.

Les productions finales dépendent de la façon dont le chef de l'exploitation agricole va raisonner l'utilisation des différentes ressources auxquelles il a accès. Celui-ci définit ses choix de production d'après les objectifs qu'il s'est fixés et selon les possibilités qu'il a de les réaliser (Brossier *et al.*, 1990). En effet, nous considérons d'une part que tout exploitant agricole a des objectifs multiples. Si l'objectif de la rémunération de son travail prime, il peut accorder de l'importance à un objectif patrimonial comme la transmission de son exploitation, de sa culture, etc. D'autre part, ses objectifs sont en partie contraints par ses ressources : « la liberté de l'[entrepreneur] ne dépend pas seulement de lui mais du système global dans lequel [il] est inséré » (Brossier *et al.*, 1990 : 70). Ainsi, le chef d'exploitation suit un principe de rationalité procédurale et cherche une solution satisfaisante en réponse à des objectifs internes et externes, plutôt qu'une solution optimale correspondant à la maximisation d'une fonction d'objectifs.

Considérant cette approche, nous pouvons avancer que les pratiques agricoles, insérées dans le fonctionnement global d'un système de production agricole, permettent alors de remonter des productions finales aux décisions des exploitants agricoles. Ainsi, « découlant des interrelations qui caractérisent la structure du système, [les pratiques] déterminent les réponses de l'ensemble de celui-ci à toute sollicitation » (Landais et Deffontaines, 1900 : 37).

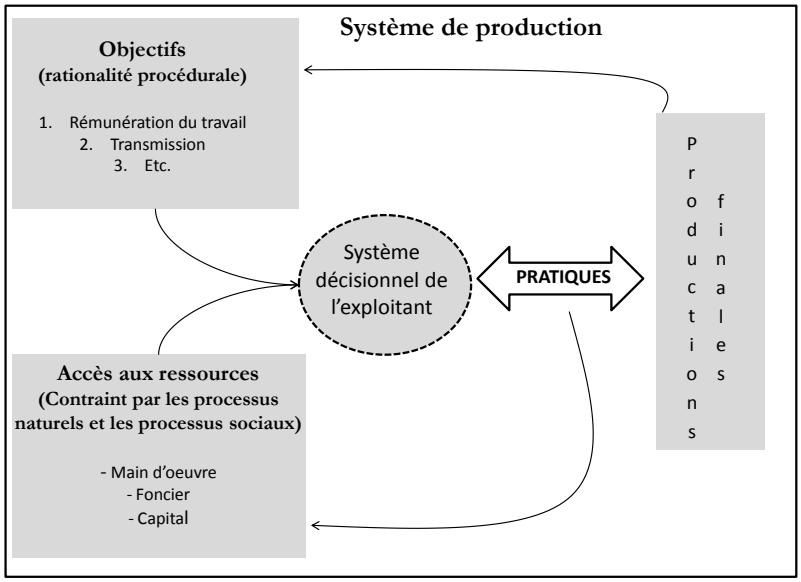


Figure 3 : Représentation de la structure d'un système de production agricole

Enfin, pour bien comprendre l'organisation du travail au niveau de l'exploitation agricole et les choix de mise en œuvre des pratiques, il est encore nécessaire de décomposer le système de production en éléments plus simples. En particulier, lorsque le système de production est diversifié[19] (polyculture-élevage par exemple), l'exploitant gère différemment chaque atelier, en lui affectant une partie de ses ressources, ce qui a une incidence sur le fonctionnement du système productif, et sur les produits qui en sortent.

3.2 Décomposition du système de production

3.2.1 Systèmes de culture et systèmes d'élevage

Système de culture et système d'élevage correspondent aux niveaux d'organisation les plus fins communément admis par la communauté scientifique pour appréhender une agriculture et son développement.

Un système de culture s'applique à une parcelle ou à un groupe de parcelles traitées de façon homogène. La définition à laquelle nous nous référons, et qui fait consensus chez les agronomes actuellement, est celle proposée par M. Sébillotte : un système de culture est « un sous-ensemble du système de production qui est défini, pour une surface de

[19] Autrement dit, moins il est spécialisé vers un seul type de production.

terrain traitée de manière homogène, par les cultures pratiquées avec leur ordre de succession et les itinéraires techniques (combinaison logique et ordonnée des techniques culturales) mis en œuvre » (Sébillotte, 1974).

L'équivalent « animal » du système de culture, à un niveau d'organisation similaire (celui du troupeau), est le système d'élevage : « combinaison et succession des techniques destinées à produire des productions animales d'une même espèce domestique avec la force de travail et les moyens de production disponibles sur l'exploitation » (Dufumier, 2004 : 82).

Ces deux sous-systèmes sont associés par le biais des transferts de matière et d'énergie, transferts qui répondent à une logique globale, celle du système de production. « Les explications des choix et pratiques des agriculteurs ne sont pas à rechercher au niveau du seul fonctionnement de chacun de ces sous-systèmes, mais aussi au niveau de leur combinaison, c'est-à-dire à l'échelle englobante du système de production » (Cochet et Devienne, 2006 : 579). D'ailleurs, ces pratiques sont aussi liées à des variables exogènes à la structure du système de production lui-même (conditions d'accès aux ressources, etc.), mais qui conditionnent néanmoins la dynamique du système de production.

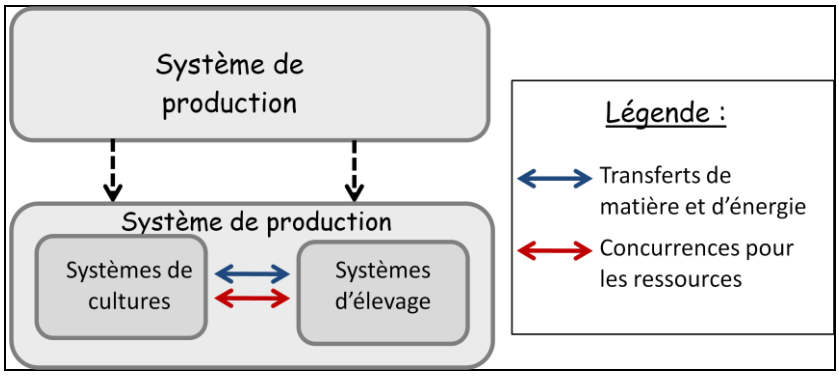


Figure 4 : Décomposition du système de production en systèmes d'élevage et de cultures

3.2.2 Des sous-systèmes de culture et d'élevage au fonctionnement du système de production

En conclusion, pour comprendre le fonctionnement d'un système de production, on cherche à donner « un type d'explication en mouvement, circulaire, où l'on va des parties au tout, du tout aux parties, pour essayer de comprendre le phénomène » (Morin, 1988) :

- On s'intéresse dans un premier temps au fonctionnement des sous-systèmes de culture et d'élevage en étudiant les pratiques des exploitants. Les pratiques, que l'on peut assimiler à une chaîne opératoire, débouchent sur des productions animales et végétales, dont on peut évaluer les performances grâce aux connaissances analytiques des sciences agronomiques (rendements végétaux, performances zootechniques, etc.) ;

- On replace ensuite la combinaison des systèmes d'élevage et de culture dans la logique globale du fonctionnement du système de production, en appréhendant notamment les complémentarités et les concurrences pour l'affectation des ressources entre les différentes pratiques.

Au-delà de la compréhension du fonctionnement interne des systèmes de production, il convient par ailleurs de bien mettre en évidence comment les conditions d'accès aux ressources impactent ce fonctionnement. Par exemple, en quoi la dynamique d'urbanisation contraint-elle les choix techniques de l'exploitant ? Or l'accès aux ressources pour les exploitants dépend du jeu des acteurs extérieurs à leur système de production, au jeu des agriculteurs entre eux, mais aussi aux interactions entre les agriculteurs et les autres acteurs de l'environnement du système productif. De la même façon, les demandes qu'adressent les acteurs non agricoles aux exploitants agricoles peuvent inciter ces derniers à adapter leur système pour y répondre, voire à mettre en place une activité connexe, agritouristique par exemple. Dans ce cas, il est nécessaire de se représenter non plus le seul système de production, mais un système d'activités.

3.3 Articulation entre systèmes de production et systèmes d'activités

Lorsqu'une personne pratique, sur l'exploitation, une autre activité que la production, il est alors judicieux de s'intéresser au fonctionnement du système d'activités qui englobe l'activité de production agricole et les autres activités réalisées sur l'exploitation, comme la vente directe, l'accueil et/ou l'hébergement à la ferme. Dans ce cas, le système de production agricole reste toutefois au cœur du système d'activités. Ce qui nous intéresse tout particulièrement avec ce concept de systèmes d'activités, c'est :

- de rendre compte des concurrences et des complémentarités qui naissent entre activités autour de l'utilisation du capital et de la main d'œuvre du ménage (Cochet et Devienne, 2005), car la combinaison entre différentes activités va impacter l'activité agricole en termes d'organisation du travail ;

- et réciproquement, de rendre compte de la façon dont les différentes ressources disponibles sur les exploitations agricoles conditionnent les possibilités de diversification des activités (cf. partie 3). A ce propos, il convient de souligner que l'activité non agricole relève souvent de l'implication de la (ou du) conjoint(e) du chef d'exploitation. Le ménage agricole constitue alors la clé de voûte du système de production agricole (Laurent *et al.*, 2006). Enfin, il apparaît une fois de plus que la prise en compte du jeu des acteurs autour de l'activité agricole est déterminante. Elle permet en effet de comprendre le développement de l'agriculture, à la fois en ce qu'il éclaire les conditions d'accès aux ressources et en ce qu'il éclaire les attentes des acteurs envers les agriculteurs et l'agriculture.

3.4 Du système de production[20] au système agraire

Pour finir, il convient de préciser que le concept de système de production ne s'applique pas à une unique exploitation mais à un ensemble d'exploitations d'une petite région agricole « ayant accès à des ressources comparables, placées dans des conditions socio-économiques semblables et qui pratiquent une combinaison donnée de productions, bref un ensemble d'exploitations pouvant être représentées par un modèle » (Cochet et Devienne, 2006 : 579). « La démarche consiste à gommer les singularités individuelles pour s'attacher aux régularités qui peuvent être décelées au niveau d'un espace et/ou d'un groupe social, à un moment donné » (Landais, 1990 : 42). Il ne s'agit donc pas de modéliser toutes les unités de production présentes au sein de la petite région agricole, mais de proposer une typologie constituée d'un nombre fini de modèles illustrant la diversité des systèmes de production régionaux.

Le système agraire apparaît finalement comme une combinaison particulière d'un nombre limité de types d'exploitations, définis techniquement, économiquement et socialement (Mazoyer et Roudart, 2002 : 68), mais aussi écologiquement et spatialement. Le système de production, en tant que niveau intégrateur de l'organisation du travail agricole, s'avère être l'échelle d'observation privilégiée pour comprendre la dynamique agricole. Néanmoins, le système agraire ne peut être assimilé à la somme des unités de production qui le constituent : il est plus que cela. En d'autres termes, il convient de prendre en considération les relations entre les différents systèmes, tant dans la gestion de l'écosystème dans sa globalité, que dans la gestion du travail entre systèmes de production. Et réciproquement, cette logique globale de gestion de l'écosystème en

[20] Ou d'activités donc.

réponse à ce que H. Cochet (2005 : 55) appelle les conditions socio-économiques d'ensemble (cf. page 25), détermine les différents types de systèmes de production repérés. Précisément, nous nous attacherons par la suite à expliciter comment il convient de mieux tenir compte des conditions socio-économiques d'ensemble pour expliquer la durabilité de l'agriculture des territoires littoraux touristiques, en s'intéressant en particulier à la confrontation des représentations des différents acteurs autour de la question de l'agriculture et aux conséquences de ces jeux d'acteurs sur la dynamique agricole (cf. chapitre 2).

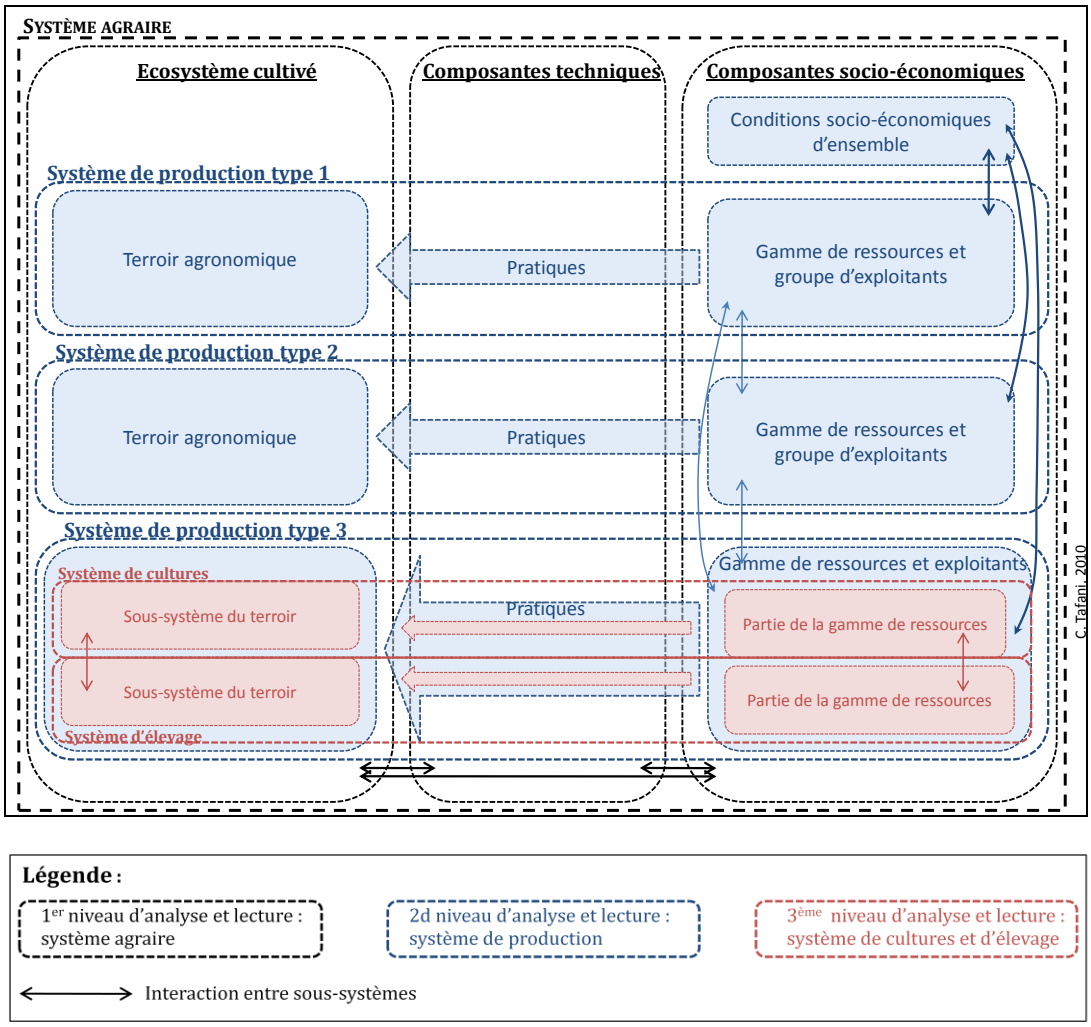


Figure 5 : Décomposition du système agraire en sous-systèmes

4- Temporalités du système agraire

Nous avons vu qu'il est nécessaire de combiner trois échelles d'analyse pour rendre compte des niveaux d'organisation du travail agricole : les systèmes de culture et d'élevage, les systèmes de production, et le système agraire. Les objets repérables au sein de ces trois échelles d'observation évoluent dans le temps sous l'influence d'une combinaison de facteurs : reproduction des gestes techniques quotidiens, passage d'une saison à une autre, évolution des représentations de ce quoi doit être l'agriculture, ruptures économiques, changement de politiques agricoles, pollutions, etc. Nous distinguons par conséquent plusieurs temporalités liées à la fois aux processus biologiques et aux processus sociaux (économiques et culturels).

4.1 Le « temps rond » du travail agricole

Comme le rappelle J-P Deffontaines (2004 : 302), « en fonctionnant, les objets techniques introduisent dans le paysage un temps particulier qui est celui des pratiques et du travail ». Cette première temporalité, nous l'appellerons le temps rond du travail, en référence au « temps rond des activités humaines et de la végétation » (Deffontaines et Caron (2007 : 73)[21]. En d'autres termes, cette temporalité correspond au processus de production calé sur les cycles biologiques des animaux et des végétaux qui servent de ressource, de capital productif. Notons cependant que ces cycles biologiques ne sont pas forcément « naturels », puisqu'ils sont parfois modifiés génétiquement ou par le biais d'hormones comme dans le cas du « désaisonnement » des chaleurs chez les animaux[22]. De façon générale, la campagne agricole[23] est calée sur les quatre saisons (la plupart des gestes techniques sont reproduits annuellement). Néanmoins, ceci n'est pas toujours vrai : pour des systèmes productifs au degré d'artificialisation très poussé, l'on peut repérer plusieurs campagnes agricoles par an. Par exemple, les productions de poussins hors sols sont gérées de façon à reproduire en une journée plusieurs cycles jour/nuit, dans le but d'accélérer la croissance des animaux. Par ailleurs, la périodicité annuelle des campagnes agricoles n'exclut pas que soit aussi mis en œuvre un « pilotage à vue », qui consiste à adapter ponctuellement (ou durablement) les pratiques selon l'état des

[21] Il s'agit en réalité d'un mouvement en spirale plutôt que d'un mouvement circulaire, car le temps est irréversible.
[22] L'objectif de cette technique est d'avoir des femelles en production de lait toute l'année, ce qui permet d'avoir un flux de trésorerie continu sur l'année.
[23] Campagne agricole est le nom que l'on donne à une période de production, période étant considérée en son sens mathématique.

cultures. Enfin, certains gestes ne sont reproduits que plus rarement lorsqu'une culture pérenne doit être renouvelée au bout de plusieurs années.

4.2 Le temps des permanences

4.2.1 Le développement agricole

A ce temps rond du travail agricole, il faut ajouter celui du développement du système agraire, développement que nous définirons comme la différenciation des systèmes de production constitutifs du système agraire par les régimes d'accumulation[24]. « Le développement d'un système agraire résulte de la dynamique de ses unités de production. Il y a développement général quand tous les types d'exploitation progressent, en acquérant de nouveaux moyens de production, en développant leurs activités, en accroissant leurs dimensions économiques et leurs résultats. Le développement est inégal quand certaines unités progressent beaucoup plus vite que d'autres ; il est contradictoire quand certaines unités progressent tandis que d'autres sont en crise et régressent » (Mazoyer et Roudart, 2002 : 69-70).

Cette temporalité dépend des processus sociaux, et par conséquent, elle n'est pas cyclique, mais pas forcément linéaire non plus. En effet, d'ordre économique, technique ou technologique, ou encore social, un changement peut intervenir à tout moment (Dufumier, 2004) : une mise aux normes imposées par Bruxelles, l'accès à une nouvelle variété culturale, etc. Ces évènements ne vont pas affecter de la même façon tous les systèmes de production agricole. Chaque type de système, avec les moyens de production qui le caractérisent, pourra saisir ou non l'opportunité qui se présente à lui. A chaque manifestation d'un évènement de cette nature, les trajectoires d'évolution des systèmes de production bifurquent. Cependant, ce temps du développement agricole est fait de discontinuités qui restent internes au système agraire, dont la structure globale se maintient.

4.2.2 Stabilité du système agraire ?

On dit de tout système dont la structure se maintient dans le temps qu'il se reproduit. Cette reproduction résulte de la régulation qu'opèrent les composantes du système sur celui-ci et entre elles, via des boucles de rétroaction. Cette notion de régulation fait penser au principe d'homéostasie, pour faire le parallèle avec la physiologie, qui suppose

[24] Remarquons avec H. Cochet que « les régimes d'accumulation et les mécanismes de la différenciation, notamment celle des systèmes de production, caractérisent le système lui-même ; la différenciation fait le système » (Cochet, 2005 : 56).

l'existence d'un équilibre, l'état stationnaire, autour duquel oscillerait le système. Mais alors, comment le système agraire territorial peut-il être à la fois dans un état de stabilité et en développement ? N'y-a-t-il pas là une incompatibilité, un vice de forme ?

Il convient effectivement de prendre quelques précautions en maniant cette notion de reproduction. La stabilité d'un système ouvert semble d'une part en contradiction avec son fonctionnement propre et d'autre part en contradiction avec l'idée même de développement, comme le souligne M. Jollivet (2001 : 112) : « [L'] axiome de stabilité (et, en arrière-plan d'équilibre) […] ne correspond pas à la réalité ni dans le domaine naturel, ni dans le domaine social : l'un et l'autre sont au contraire en état d'instabilité chronique, et cela va croissant. Le développement est changement. […] il n'y a pas de production (de richesses) sans destruction (d'autres richesses). La même loi vaut pour tout écosystème et pour la biosphère dans son ensemble ». En réalité, pour passer outre cette contradiction, il faut distinguer la permanence spatio-temporelle de la structure du système, *id est* son architecture virtuelle (le schéma heuristique de son organisation et de ses règles de fonctionnement), de la dynamique affectant les objets constitutifs du système. Les composantes du système agraire sont bien prises dans une dynamique permanente, et passent de ce fait par des états divers, des formes spatiales différentes selon le pas de temps considéré, alors que l'architecture du système se maintient dans le temps tant que l'organisation et les règles de fonctionnement du système ne sont affectées par aucun changement radical.

4.2.3 Mécanismes de reproduction du système agraire

Ainsi, un système agraire se maintient dans le temps tant que sont assurés « les mécanismes de reproduction des conditions d'exploitation des écosystèmes cultivés, à savoir notamment les modalités de maintien de la fertilité et de l'équilibre des écosystèmes exploités, mais aussi les conditions de reproduction des moyens matériels et humains […], ainsi que la stabilité des rapports sociaux dominants […]» (Cochet, 2005 : 56). En d'autres termes, un système agraire se maintient tant que l'organisation du travail agricole qui caractérise une forme d'exploitation d'un écosystème est identifiable comme telle.

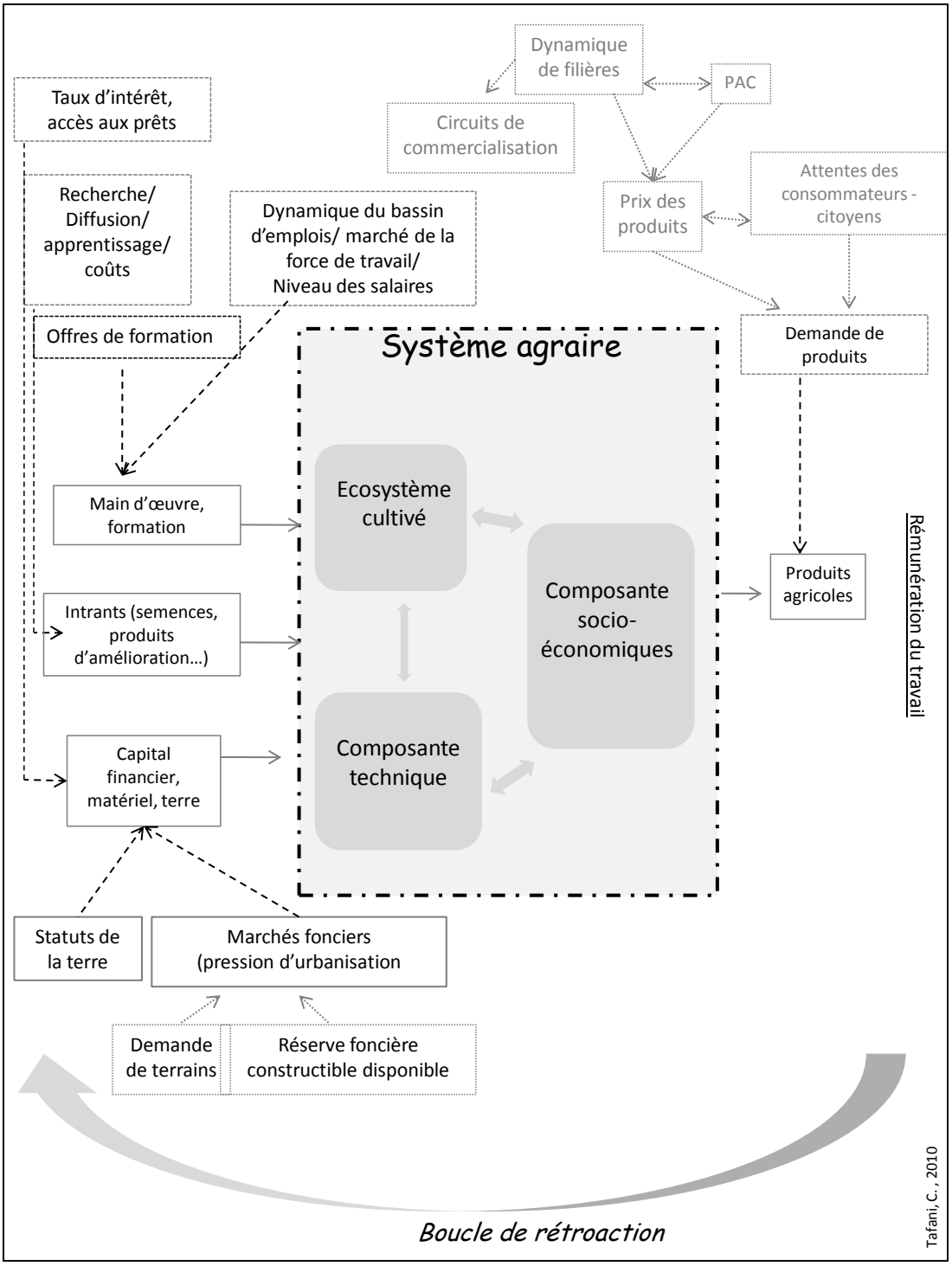


Figure 6 : Reproduction des conditions d'exploitation

4.3 Le temps des ruptures : les crises et les révolutions agricoles

Il arrive que les mécanismes de reproduction du système ne soient plus assurés. L'histoire agraire est en effet ponctuée par l'enchaînement de révolutions agricoles et de crises agraires, à la suite desquelles se développent de nouveaux systèmes agraires. Ces ruptures, qui induisent les bifurcations majeures dans l'histoire du développement agricole, peuvent éclater brutalement tout en ayant eu une longue gestation : c'est l'emboitement des échelles soumises à l'évolution des conditions socio-économiques et environnementales qui conduit à un moment à ces situations.

4.3.1 Les crises

A partir du moment où un ou plusieurs mécanismes de reproduction du système ne sont plus assurés, le développement du système agraire est menacé à plus ou moins court terme. Le système entre en crise générale lorsque toutes ses unités de production sont en crise, et il peut être amené à disparaître. Une crise du système agraire peut-être due à l'épuisement et le non renouvellement des ressources comme ce fut le cas des systèmes basés sur l'abattis-brûlis. Ces systèmes, partis des foyers d'origine de la révolution agricole néolithique (10 000 à 5 000 avant J-C), s'étaient étendus à la plupart des milieux cultivables de la planète pouvant nourrir 50 millions d'habitants. Tirant profit d'une rente différentielle[25] (semis après défrichement de parcelles de forêts), ils ont épuisé les sols par le non renouvellement de leur fertilité, leur érosion et l'assèchement du climat dû à l'intense déforestation généralisée (Mazoyer et Roudart, 2002). Les crises agraires peuvent également être endogènes, politiques ou encore multiformes (Cochet, 2005 : 73).

4.3.2 Les révolutions agricoles

Le système agraire peut se recomposer suite à une révolution agricole. Il faut parfois de nombreuses années pour que soient réunies les conditions « du changement qualitatif profond du processus de production qui affecte la nature de l'écosystème cultivé, la force ou la quantité d'énergie utilisée, la puissance de l'outillage, la productivité du

[25] La rente différentielle s'explique par le fait que le sol sous couvert forestier défriché cultivé la première année est particulièrement fertile, bénéficiant d'apports en minéraux issus de la solubilisation de la roche mère, de la fixation de l'air et le minéralisation d'une fraction de l'humus forestier, en plus de ceux des cendres. Cependant, si la première culture enracinée sur ce sol très fertile offre des récoltes abondantes, elle exporte une partie des minéraux disponibles, qui sont également perdus par lessivage et dénitrification. Ainsi, les rendements des cultures suivantes sont bien moindres, ce qui incite les exploitants à ne pas ensemencer ces parcelles plus de deux années consécutives et à poursuivre l'avancée du front pionner de défrichement… (Mazoyer et Roudart, 2002 : 150-151).

travail… » (Mazoyer)[26]. Ainsi les transformations de l'agriculture au XX^{ème} siècle en Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, caractérisées par la moto-mécanisation, la « chimisation », la sélection et la spécialisation des systèmes productifs s'apparentent bien à une révolution agricole, la deuxième révolution agricole des Temps modernes selon Mazoyer et Roudart (2002 : 494).

Comprendre le fonctionnement du système passe donc par la nécessaire prise en compte de sa dimension temporelle. Or l'évolution du système dépend de l'interaction dynamique et rétroactive entre toutes ses composantes. Mais il ressort de l'ensemble des exemples précédents que c'est plus particulièrement l'évolution des jeux entre acteurs qui en est le moteur principal.

Conclusion du chapitre 1 :

Le concept de système agraire fournit une représentation de l'agriculture sous forme de système complexe aussi intéressante qu'éprouvée. En plaçant les pratiques agricoles au cœur du système, de sa cohérence et de son fonctionnement, agronomes et géographes contribuent à rendre compte simultanément de la façon dont le travail agricole impacte l'organisation de l'espace (et contribue à façonner les paysages), et de la façon dont les exploitants agricoles pilotent leurs pratiques en fonction des ressources auxquelles ils ont accès. La désagrégation du système agraire en sous-systèmes propre à la Théorie des systèmes agraires permet d'expliquer finement l'organisation de la production agricole au sein des exploitations. *A contrario*, les relations avec l'environnement du système agraire sont bien moins explicitées. Or, compte tenu de l'évolution des relations entre les agriculteurs et les autres acteurs présents dans les campagnes recomposées, il semble nécessaire de prendre en considération les jeux d'acteurs en tension autour de l'agriculture pour comprendre et rendre compte de la durabilité de l'agriculture activité. Et ceci en particulier dans des campagnes sous pression touristique comme celle de Balagne.

[26] Ce qui le distingue de la simple adoption de variétés nouvelles sans conséquence sur la structure et le fonctionnement du système agraire.

CHAPITRE 2 :

TERRITORIALISER LE SYSTEME AGRAIRE

> « Une des clés de la compréhension de la diversification des modèles agricoles semble passer par l'intégration de variables rendant compte du lien entre l'exploitation et son territoire ».
>
> (Van Tilbeurgh *et al.*, 2008 : 236)

Nous venons d'exposer la structure et le fonctionnement du concept fondateur de système agraire. Cette représentation de l'agriculture et de sa dynamique a été pensée dans un contexte où le développement de la petite région agricole considérée était agro-centré, l'activité agricole étant structurante des espaces ruraux. Depuis une trentaine d'années, ce contexte a beaucoup évolué, notamment dans les pays développés : l'agriculture et les agriculteurs sont désormais minoritaires au sein de campagnes recomposées, et s'est opéré un décentrement du développement agricole vers un développement rural intégré. Afin de rendre compte au mieux de la dynamique de l'agriculture dans ce paysage (sa place, ses fonctions, son organisation) et plus particulièrement de l'agriculture d'un espace littoral touristique, nous proposons d'inscrire le modèle classique de système agraire dans un méta-système territorial. Avec cette représentation, nous cherchons avant tout à rendre compte de l'articulation entre l'espace géographique organisé par et autour de l'activité agricole, et l'ensemble des acteurs du territoire partie prenante de cette problématique à différentes échelles.

1- L'émergence de « nouvelles ruralités »[27]

1.1 Les mutations récentes des espaces ruraux

Depuis une trentaine d'années, de nombreuses mutations affectent les espaces ruraux et conduisent à y reconsidérer la place et les fonctions de l'agriculture. L'espace rural français est longtemps resté structuré, à la fois par et autour de l'activité agricole, et les agriculteurs en étant les principaux acteurs. Mais, entre l'exode agricole impulsé par le développement de l'économie de services, accéléré par la moto-mécanisation de l'agriculture au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et soutenu par la politique de restructuration agricole des années 1960 d'une part, et l'avènement de nouveaux modes d'habiter et de nouvelles mobilités d'autre part, les agriculteurs sont peu à peu devenus minoritaires au sein des espaces ruraux et les campagnes soumises à l'expansion de l'urbanisation ou à la désertification. En effet, le modèle de l'agriculture intensive s'est développé partout dans les espaces aux avantages comparatifs utiles, alors que les campagnes reculées, comme celle de Corse, sont restées à l'écart du productivisme agricole. Les années 1980 marquèrent alors un tournant, renouvelant les modes de vie et les attentes des citoyens à l'origine d'un second souffle pour ces campagnes marginalisées. Nous revenons ici sur ces mutations.

1.1.1 Les nouveaux usages des espaces ruraux

A l'instar de B. Hervieu dans son *essai sur l'agriculture et les campagnes du XXI*ème* siècle - *Les orphelins de l'exode rural* (2008), les chercheurs expliquent la recomposition des espaces ruraux par les nouvelles tendances démographiques et socio-économiques et leurs conséquences sur l'occupation de l'espace.

Suite au fort exode rural qui avait marqué la période des Trente glorieuses, il y eut un retournement de tendance avec une reprise démographique notable. Cette croissance de la population s'explique par l'importance du solde migratoire et témoigne de l'attractivité de l'espace rural. Les agriculteurs sont alors devenus minoritaires au sein du monde rural, aussi bien dans la population active que dans les conseils municipaux (Thareau, 2006). Ils restent néanmoins des acteurs clés de l'aménagement de ces nouvelles campagnes (Madeline, 2007) puisque l'activité agricole y est encore bien souvent la principale forme de mise en valeur de la terre. De plus, les populations nouvellement installées se caractérisent par leur multi-appartenance à des espaces à vocations diverses,

[27] Expression tirée d'une publication de l'INRA : *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030,* INRA, 2008.

ainsi que par leur mobilité : par exemple, les habitants vivent à la campagne mais travaillent dans les centres urbains. Se côtoient alors plusieurs « modes d'habiter » les campagnes, qui correspondent à autant de sensibilité différentes en matière de cadre de vie et d'agriculture (Guisepelli, 2006). De nouvelles fonctions sont donc attribuées aux espaces ruraux et l'usage des sols pour la production agricole se trouve en concurrence avec des usages résidentiels, récréatifs et de loisirs, mais aussi de nature (Perrier-Cornet, 2002).

1.1.2 La crise du modèle productiviste des Trente glorieuses

Depuis trois décennies, le modèle de l'agriculture productiviste est mis à mal. C'est désormais une agriculture plus propre, plus saine et re-territorialisée que la société entend valoriser.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la généralisation de la moto-mécanisation et de la chimisation de l'agriculture issues de la deuxième révolution agricole des Temps Modernes a permis d'importants gains de productivité dans le secteur agricole. Cependant, du fait de l'insertion dans une économie de plus en plus globalisée, s'est mise en place une véritable course à la compétitivité et à la productivité qui a conduit à l'intensification et à la spécialisation, toujours plus poussées, des agricultures des régions aux avantages comparatifs certains[28]. Ce mouvement s'est accompagné d'une indéniable distension du lien de l'activité agricole au territoire[29] (Laurent et Thinon, 2005). Parallèlement, de nombreux espaces ruraux sont restés en marge du modèle de l'agriculture intégrée aux filières agro-industrielles. Cependant, après quelques trente années de productivisme sans limite, le modèle de développement agricole emblématique des Trente Glorieuses s'est vu accusé de toute part et de tous les maux : dégradation de l'environnement, problèmes de qualité sanitaire, perte d'identité, distension du lien social, chômage, etc.

1.1.3 Le mouvement de relocalisation de l'agriculture

Le corollaire de la crise du modèle agricole productiviste est la relocalisation de l'agriculture, telle que Rieutort (2009 : 38-39) la définit : « [La reterritorialisation[30] de l'agriculture] exprime la construction d'un mouvement de retour à l'agriculture vers le

[28] Disponibilité de grandes superficies de terres labourables et proximité aux infrastructures d'échanges.
[29] La notion de territoire mérite d'être précisée, ce que nous nous attèlerons à faire dans l'un des paragraphes suivants. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà signaler que le territoire est ici confondu avec l'espace (géographique).
[30] Nous préférons utiliser le terme relocalisation à reterritorialisation compte tenu de la définition du territoire à laquelle nous nous référons.

territoire en insistant sur la nouveauté de la relation : des nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs et un nouveau lien au territoire. Comme l'est le territoire, cette reterritorialisation est supposée multidimensionnelle ».

En effet, en réaction à la globalisation et à la crise économique, identitaire et sanitaire dont elle est tenue pour responsable, on assiste à un retour au local et à l'émergence d'une économie de la proximité organisée autour des patrimoines et des territoires (Torre, 2002 ; Torre et Filippi, 2005 ; Pecqueur, 2006 ; Nieddu *et al.*, 2009). En matière d'agriculture, la société attend notamment de l'activité qu'elle soit multifonctionnelle, et insérée « horizontalement »[31] dans un territoire auquel elle fournit produits, services et aménités, ravivant de ce fait la dialectique entre production marchande et identité (Groupe Polanyi, 2008). Dans ce contexte, certaines campagnes qui étaient restées en marge du modèle productiviste se reconstruisent autour de la valorisation des patrimoines ruraux dans une perspective de développement local (Micoud, 2004). D'une part, on s'emploie à préserver les « restes » d'un passé rural pas si lointain, reconnu comme au fondement d'une identité collective (Di Méo, 2007). D'autre part, on veut connaître l'origine des produits, leur qualité, et leur mode de fabrication (Bérard *et al.*, 2004). Enfin, au plan économique, il s'agit de trouver le moyen de redynamiser des espaces en déshérence (Micoud, 2004) et de se protéger de la libre concurrence. Ainsi, dans une perspective de développement durable, certains actifs (matériels et immatériels) propres aux espaces ruraux sont mis en patrimoine. C'est notamment le cas des produits du terroir, objets hybrides incorporant à la fois du patrimoine naturel (terroir agro-écologique) et du patrimoine culturel (savoir-faire, modes de consommation). La valeur symbolique de ces actifs fait l'objet d'une valorisation économique (Veschambre, 2007 ; Perrin, 2009) : qualification des produits et routes « des sens » en sont deux exemples parmi d'autres. Le patrimoine rural sert alors d'ancrage à un développement agricole et rural qui se veut avant tout local, et il est attendu de l'agriculture qu'elle contribue au développement territorial dans toutes ses dimensions. Somme toute, on assiste à une triple relocalisation de l'agriculture : spatiale, idéelle et organisationnelle.

1.1.4 Le mouvement de territorialisation des politiques publiques

Parallèlement à la relocalisation de l'agriculture, les politiques publiques, d'aménagement du territoire, en particulier, sont spatialisées à des échelles locales (Melot, 2009).

[31] En opposition à l'insertion verticale dans les filières agro-industrielles qui supposent une production intensive et spécialisée, l'insertion à l'horizontale renvoie à une demande locale, émanant des acteurs du territoire.

La « territorialisation des politiques publiques » prend plusieurs acceptions selon l'angle d'approche et la discipline de référence. Parmi les définitions proposées, nous retiendrons en particulier que la territorialisation est un processus dynamique qui fonde l'action territoriale, mettant en réseaux les acteurs et confrontant leurs représentations de l'espace (Faivre, 2010). Selon Berriet-Solliec *et al.* (2009 : 135), ce phénomène complexe résulte de plusieurs facteurs. En premier lieu, la décentralisation mise en œuvre par l'Etat incite à une prise en charge croissante des politiques à des échelons infranationaux. Ensuite, compte tenu de la crise de légitimité dont souffrent les élites gouvernementales (Worms, 2005), l'Etat est tenu d'intégrer de plus en plus les demandes locales spécifiques. Dans cette même perspective, un soutien croissant est apporté à la construction de territoires de projets, dans une démarche « bottom-up ». Enfin, la désectorisation des politiques publiques et les approches transversales sont préférées. En matière d'agriculture, le passage d'un développement agro-centré à un développement rural intégré est recommandé et accompagné par la Politique Agricole Commune. Nous reviendrons plus longuement sur ce dernier point ultérieurement (page 71).

1.2 De nouvelles campagnes porteuses de nouveaux modèles agricoles ?

Sous l'effet de l'ensemble de ces facteurs, l'espace rural a connu un véritable retournement. Dès lors, on ne parle plus d'espace rural mais des espaces ruraux, voire à nouveau de campagnes, lesquelles sont caractérisées par de « nouvelles ruralités » (INRA, 2008 - cf. encart 2).

Encart 2 : Définition et caractéristiques des « nouvelles ruralités » (INRA, 2008 : 22-24, 30, 47-48)

La ruralité définie par la relation étroite entre un espace local et un groupe d'individus composés principalement d'agriculteurs a vécu. La ruralité est aujourd'hui en voie de reconstruction. Il s'agit de la redéfinir. Ainsi, il y a plusieurs formes de ruralités qui rendent compte « des dynamiques inscrites au cœur de nouveaux rapports villes-campagnes, portant à la fois sur les transformations des espaces, sur leurs usages résidentiels, récréatifs et productifs, sur les vécus et les représentations des acteurs, sur leur rapport à la nature, au patrimoine et aux enjeux écologiques, et sur les modes de gouvernance qui s'y déploient ». Le terme désigne donc « les nouveaux arrangements composites » qui caractérisent les espaces ruraux contemporains. Quatre types de ruralités ont été mis en évidence :

1°) **Les ruralités périurbaines et interstitielles des campagnes de la diffusion métropolitaine :** la périurbanisation est à l'œuvre avec une dispersion de l'habitat et une concentration des activités dans les centres urbains ou de nouvelles centralités aux abords des axes de transport. En découle un tissu continu d'espaces, plus ou moins structurés par la distance au centre de l'agglomération (pavillons, infrastructures, zones d'activités, parcs, espaces naturels et agricoles, forêts) ;

2°) **Les ruralités temporelles et connectées des campagnes intermittentes des systèmes métropolitains** présentent des lieux singuliers au patrimoine attractif (naturel et culturel), archipels reliés aux métropoles, capables d'attirer des flux urbains dans des territoires de villégiature pour populations aisées ou de stimuler des dynamiques de création de valeur ajoutée métropolitaine ;

3°) **Les ruralités en ville, productives, naturelles**, au service de la densification urbaine procèdent, pour réduire drastiquement les mobilités, à une spécialisation fonctionnelle des espaces ruraux selon leur distance à la ville : résidentiels, loisirs, logistique, écologique, agricoles, naturels, forêts… ;

4°) **Les ruralités (re)composées dans des espaces multi-polarisés :** les campagnes dans les mailles des réseaux de petites villes, sont choisies pour leur qualité de vie, la variété des paysages, la diversité des pratiques, et attirent de nouveaux arrivants ; elles se caractérisent aussi par leurs solidarités et la perspective d'un développement durable à taille humaine ».

Dans ces nouvelles campagnes, selon Madeline (2007 : 13), le développement agricole correspondrait alors à deux logiques distinctes.

D'un côté persisterait donc une « logique socio-économique » où le modèle productiviste aurait cours, comme c'est le cas sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien. G. Pierre (*in* Le Caro *et al.*, 2007 : 64, 70, 79) montre à partir de cet exemple que l'agriculture y est peu enracinée localement et dépendante de la PAC. Compte tenu de ces éléments, et bien que soit mis en œuvre un « productivisme raisonné », l'auteur s'interroge alors sur la durabilité de ces espaces, constatant la très faible articulation entre la logique sectorielle agricole et la logique rurale.

D'un autre côté se mettrait en place une « logique socio-territoriale » qui tendrait à remodeler le développement agricole dans la perspective de la multifonctionnalité de l'agriculture au service d'une demande sociale : « l'agriculture est appelée au secours des territoires » (Le Caro, 2007 : 12), et en particulier une agriculture qui participe au développement rural en fournissant des produits et des services marchands mais aussi des aménités telles l'entretien des paysages, le maintien des espaces ouverts, etc. (cf. chapitre 3). Les auteurs de l'ouvrage *Agriculteurs et territoires* (Presses Universitaires de Rennes, 2007) se demandent si cette logique de développement serait en particulier l'apanage des espaces ruraux fragiles. On peut par conséquent penser que la dynamique agricole de la Balagne, campagne touristique prise dans les mailles de deux petites villes (Calvi et l'Île-Rousse) et marginalisée durant la période du productivisme agricole, suit cette logique socio-territoriale.

2- Décentrer son point de vue : de la petite région agricole au territoire

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît très clairement que les nouvelles campagnes, et en particulier celles où l'agriculture suit une logique de développement socio-territoriale, dessinent un nouveau niveau d'organisation de l'activité agricole.

2.1 Le territoire, un niveau d'organisation de l'activité agricole

Ce niveau d'organisation se situe au-delà de l'exploitation agricole dans l'espace de ce que H. Cochet appelait « les conditions socio-économiques d'ensemble » (2005 : 52). Il impacte directement la place et les fonctions de l'agriculture au sein des espaces ruraux recomposés. Alors que l'on s'intéressait auparavant aux « petites régions agricoles », il s'agit désormais de s'en référer au territoire, que l'on dit mixte, hybride (Bonerandi, 2003) ou de nouvelles ruralités (INRA, 2008 ; Frémont 2009). De très nombreux auteurs y font appel, et, comme l'ont été les pratiques agricoles dans les années 1970, il semble d'ailleurs que le territoire soit un catalyseur du rapprochement entre agronomes et géographes comme le souligne G. Bertrand dans un entretien accordé à B. Terrasson (2004 : 425-426) :

> « L'agronome est de moins en moins seul sur sa parcelle. Il lui faut s'ouvrir à la complexité du territoire. […]. La géographie, qui se définit généralement comme une science du territoire, est-elle, pour une fois, en première ligne ? Y aurait-il avec l'agronomie une certaine convergence épistémologique qui pourrait augurer d'une future confluence conceptuelle et méthodologique ? Dans une sorte d'entre-deux disciplinaires. Sans pour autant se couper des autres disciplines […] ».

Cependant, si le territoire est bien au centre des débats, ne convient-il donc pas de se mettre d'accord sur le sens que l'on accorde à cette notion particulièrement polysémique ?

2.2 Le territoire, un terme polysémique à définir

Une profusion de définitions existe qui abordent le territoire comme un espace organisé, un espace vécu, un espace approprié et politisé. Lévy et Lussault (2003) identifient même jusqu'à huit définitions différentes du territoire.

Souvent, l'on parle de territoire en référence à l'espace aménagé et géré par les hommes. Le territoire est alors confondu avec l'espace organisé par les hommes, que l'on appelle par ailleurs l'œkoumène. Une autre acception, tout aussi répandue, assimile le territoire à un espace politique, lieu d'emprise et d'expression d'un pouvoir (Micoud). Les groupes sociaux se l'approprient et l'aménagent en fonction de leurs besoins. Pour d'autres auteurs enfin, le territoire serait à la fois un espace approprié et un espace vécu. « Le territoire témoigne d'une appropriation par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire et de leur singularité ». Le territoire est alors le support d'une identité collective (Di Méo, 1998).

Et si le territoire était tout à la fois organisé, vécu, approprié et politisé ?

2.3 Le territoire vu comme un système

A l'évidence, un territoire est un objet complexe (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Cette complexité peut être appréhendée par l'approche systémique qui tend à établir l'ensemble des interactions spatio-temporelles entre des contraintes historiques, économiques, sociales, mentales, physiques, naturelles d'un territoire (Houet *et al.*, 2008). Dans cette perspective, A. Moine a proposé une définition systémique du territoire, définition de synthèse à laquelle nous nous référerons dans la suite de notre thèse :

> « Le territoire est un système complexe dont la dynamique résulte de boucles de rétroaction qui lient un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent, aménagent et gèrent » (Moine, 2008 : 45).

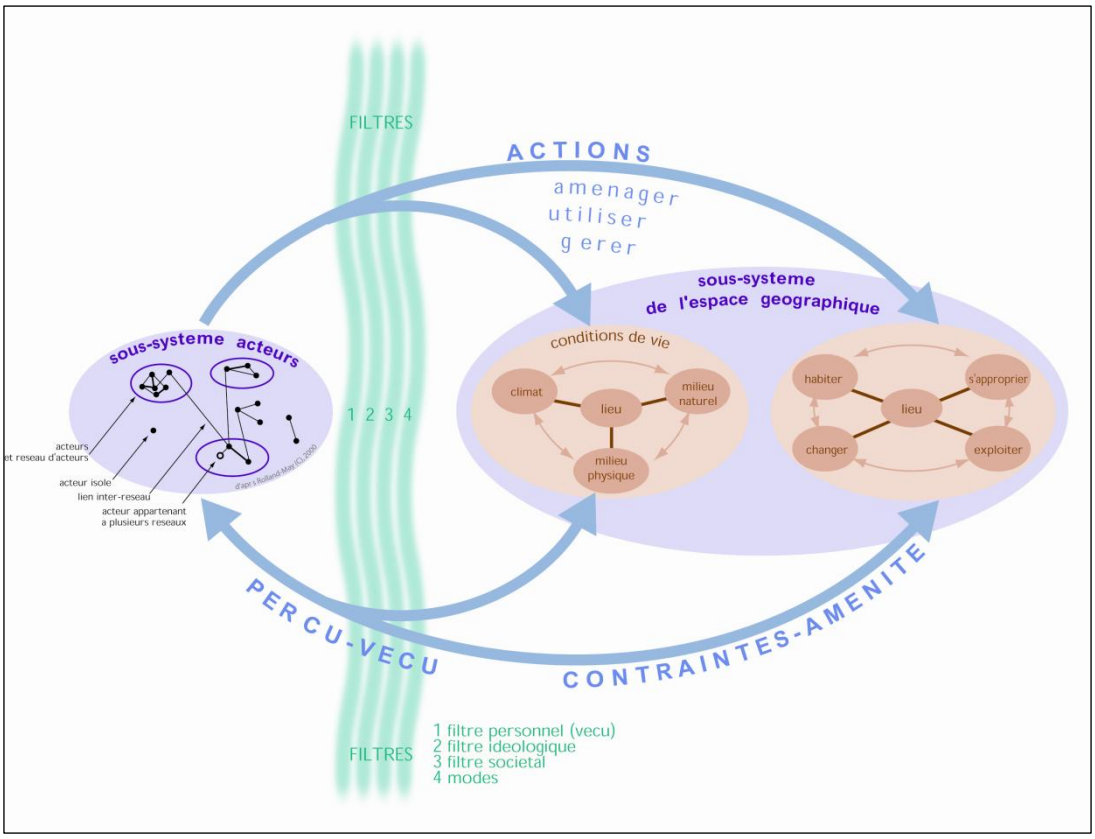


Figure 7 : Le système territorial, un ensemble de sous-systèmes en interrelations, d'après A. Moine (2008)

L'auteur propose donc de définir un système territorial sur la base de trois sous-systèmes en interaction dynamique :

i. l'espace géographique (œkoumène) correspond à de l'espace organisé par les sociétés. Ce n'est pas seulement un support, fournisseur de ressources. « C'est à la fois le produit des pratiques sociales et une composante de ces pratiques » (Ciattoni et Veyret, 2007 : 9). Il est approprié par l'homme et reflète le jeu des acteurs par les objets qu'ils produisent. Ces organisations spatiales sont le résultat des interactions se créant entre ses sous-systèmes : système naturel, anthropisé, social et institutionnalisé (Moine, 2005) ;

ii. le territoire est un espace vécu et approprié. Les représentations individuelles et collectives de l'espace que se font les acteurs vont largement orienter les projets de chacun et de chaque groupe. Leurs choix vont se construire en deux temps : lors de l'observation de ce qu'est l'espace géographique, et lors de la projection de ce que sera l'espace géographique après le choix d'une action (Moine, 2005) ;

iii. enfin, les systèmes d'acteurs correspondent à l'ensemble des acteurs agissant directement ou indirectement sur l'espace géographique, en l'aménageant, en le gérant et en l'utilisant en fonction des représentations qu'ils s'en font.

Ce concept de territoire-système va nous permettre de rendre compte de l'articulation entre l'espace géographique organisé par et autour de l'activité agricole, et l'ensemble des acteurs du territoire partie prenante de cette problématique. En ce sens, il contribue à la redéfinition du système agraire qui s'avère nécessaire dans l'objectif d'appréhender au mieux la dynamique de l'agriculture de nouvelles campagnes, parmi lesquelles les territoires littoraux touristiques.

3- Appréhender la dynamique de l'agriculture d'un territoire littoral touristique

Le concept de système « territoire » peut être employé à l'étude de l'agriculture des campagnes littorales touristiques. Comme nous avons décomposé le système agraire, nous proposons ci-après la démarche systémique correspondant à la désagrégation du système territorial.

3.1 La place de l'agriculture au sein de l'espace géographique

L'espace est le support des activités humaines. Il en ressort transformé, aménagé, pollué, préservé…Il est organisé par les hommes et en devient l'espace géographique.

Pour établir notre modèle conceptuel de territoire littoral rural touristique, nous découpons cet espace géographique en trois sous-systèmes :

i. l'écosystème, potentiel et contrainte pour l'emprise humaine ;

ii. les objets correspondant aux différents usages du sol :

- les espaces naturels, support d'un usage de nature. Figurent dans cette catégorie les forêts, les zones humides et les eaux intérieures ;
- l'écosystème cultivé, reflétant l'usage de production agricole : il comprend l'ensemble des terres agricoles (parcours, terres arables, surfaces en herbes, etc.) ;

- les terres artificialisées, reflet d'un usage résidentiel et de loisirs : cette catégorie rassemble les terres urbanisées, les infrastructures de transports (routes, aéroports, voies ferrées, ports), les infrastructures de traitement des déchets et des eaux[32] ;

iii. les limites juridico-administratives. Ces limites sont de nature diverse et se déclinent à plusieurs échelles spatiales :

- les limites réglementaires qui imposent des règles de gestion ou de préservation par zones d'intérêt. Il s'agit alors des limites imposées par la Loi Littoral (Espaces Proches du Rivage, et Espaces Remarquables), les zonages environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000, etc.), les frontières des Parcs Naturels, ou encore les zonages des plans de prévention des risques (PPRI par exemple) ;

- les limites politico-institutionnelles que sont les limites communales, intercommunales, de Pays, etc. ;

- les zonages des documents d'urbanisme (U, AU, A, N[33]…) qui déterminent les types d'usages du sol, ainsi que ceux des documents de planification stratégique ;

- les limites cadastrales des propriétés foncières.

Aussi apparaît-il que l'espace agricole est un objet parmi d'autres, voire en concurrence avec les autres, au sein d'un espace géographique organisé par les acteurs du territoire.

3.2 Les agriculteurs au sein du système d'acteurs

Nous inspirant à la fois de la littérature traitant des acteurs des littoraux (Cadoret, 2006 et 2009 ; Corlay, 1995 ; Ifen 2009[34]) et de celle portant sur les acteurs des espaces ruraux (Torre et Caron, 2005 ; INRA, 2008), nous avons identifié quatre groupes d'acteurs.

i. Le premier groupe est constitué des acteurs « résidant et fréquentant le littoral » comme les identifie A. Cadoret (2006 : 147) dans son analyse des réseaux sociaux sur le littoral du Languedoc-Roussillon. L'espace littoral accueille

[32] Dans le cas que nous étudions, nous considérons que les terres correspondant à des usages productifs non agricoles sont négligeables au regard de l'espace couvert par les terres agricoles et urbanisées.
[33] U : urbanisé ; AU : à urbaniser ; A : agricole ; N : naturel.
[34] Document concernant la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

populations permanentes, touristes et résidents secondaires que l'on peut reconnaître comme des « touristes à part » dans leurs modes d'habiter et de visiter (Urbain, 2002).

ii. Le second groupe rassemble les acteurs de la sphère économique. Deux catégories d'acteurs économiques sont repérées, qui correspondent aux activités économiques principales des littoraux touristiques. D'un côté se trouvent les acteurs du monde agricole et rural : exploitants agricoles, filières, organisations de producteurs, syndicats agricoles, représentants des chambres consulaires, etc. D'autre part nous identifions les acteurs gravitant autour de la « sphère touristique » (Cadoret, 2007). Il s'agit de l'ensemble des entrepreneurs et artisans, et de leurs représentants qui contribuent directement ou indirectement à l'activité touristique : promoteurs immobiliers, travailleurs du bâtiment, hôteliers, restaurateurs, Tours Opérateurs, gérants d'activités de loisirs et autres services, offices de tourisme, syndicats d'initiatives, etc.[35]

iii. Les acteurs de la « société civile » forment le troisième groupe. Participent de cet ensemble les citoyens du territoire et toutes les organisations les représentant. Par exemple, les associations de défense de l'environnement et de protection de la loi Littoral rentrent dans cette catégorie. Depuis les lois LoADDT et SRU notamment, les avis des citoyens et des associations les représentant doivent être pris en compte dans les processus d'aménagement du territoire comme le précisent les réglementations en vigueur en matière de gestion des territoires et de l'environnement (Raymond, 2009). La société civile est donc un acteur de l'action publique à ne pas oublier.

iv. Enfin, les services publics sont assurés par les acteurs appartenant au quatrième groupe, celui des « acteurs administrant et gérant le littoral » (Cadoret, 2006). Les acteurs appartenant à cette catégorie représentent la sphère politique : ils ont la responsabilité des arbitrages entre les différents usages qui peuvent être faits de l'espace, et sont en charge des décisions d'aménagement et de gestion de l'espace. Ces acteurs, ce sont les collectivités territoriales et locales, (communes,

[35] Cette catégorie n'est donc pas restreinte de façon stricte à l'activité touristique puisque nous y incluons des acteurs pouvant répondre à une demande de services à destination des résidents permanents. Toutefois, le tourisme étant l'activité économique dominante du territoire que nous étudions, nous garderons l'intitulé proposé, à savoir « acteurs de la sphère touristique », au sens large donc.

intercommunalités, départements, régions), et les acteurs institutionnels représentants de l'Etat déconcentré (préfet, DREAL, DRAAF…).

Certains des ces acteurs agissent localement sous la contrainte de décisions prises à des niveaux d'organisation supérieurs. C'est notamment le cas des élus locaux ou des exploitants agricoles. En plus des réglementations nationales, les lois, décrets et directives européennes sont déclinés par le droit français et appliqués par les ministères, aidés aux plans régionaux et départementaux par les instances déconcentrées de l'Etat.

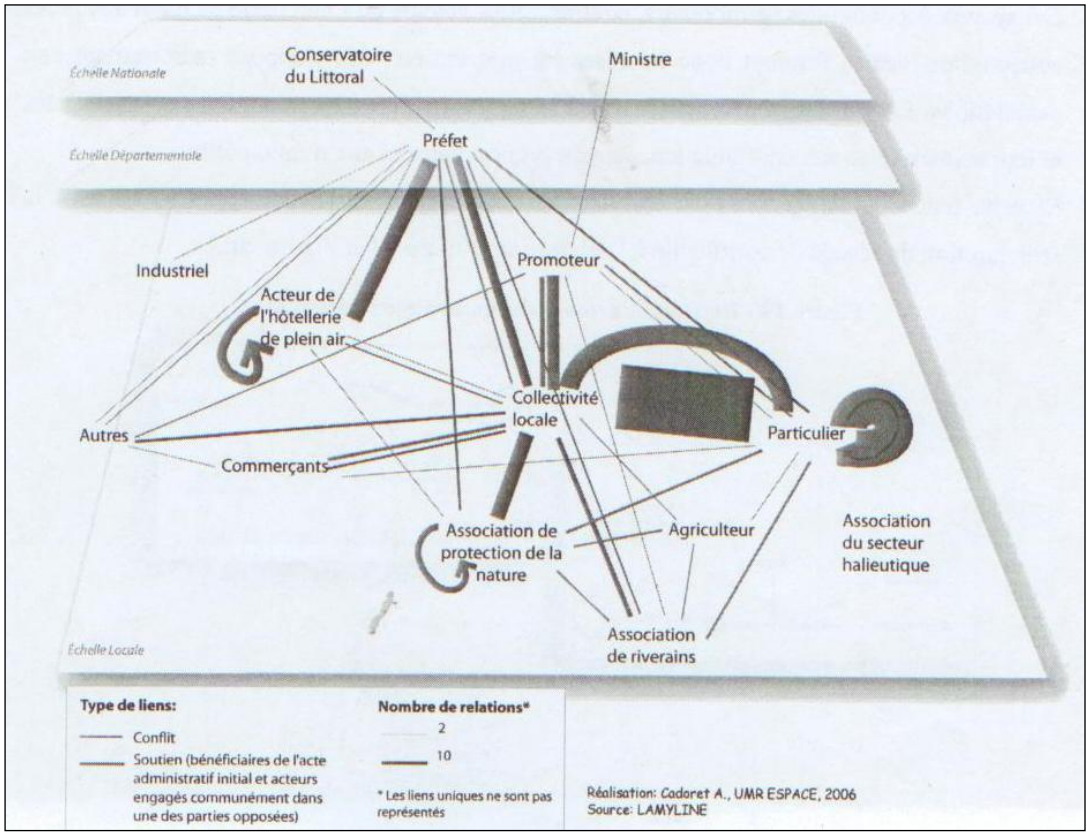


Figure 8 : Représentation des réseaux d'acteurs liés aux contentieux d'urbanisation sur le littoral du Languedoc Roussillon (Cadoret, 2006 : 189).

Certains acteurs se distinguent par leur « multi-appartenance » (Thareau, 2006 ; Torre, 2008), c'est-à-dire qu'ils endossent plusieurs casquettes. Ainsi un exploitant agricole peut-il appartenir à la sphère touristique s'il est pluriactif ou au groupe des administrateurs du littoral en tant qu'élu local. Dans ce cas, un même acteur peut défendre des intérêts divergents, ce qui ajoute à la difficulté d'appréhension et de compréhension des stratégies et des relations entre acteurs.

Identifier les jeux d'acteurs (les acteurs, leurs interrelations, les rapports de force, leurs stratégies) permet de mieux comprendre comment est traitée la question agricole au sein du territoire. Peuvent ainsi être mis en évidence les choix en matière d'usages des sols et de protection des terres agricoles (figure 9), l'organisation des producteurs et filières ainsi que leurs positionnements stratégiques, etc.

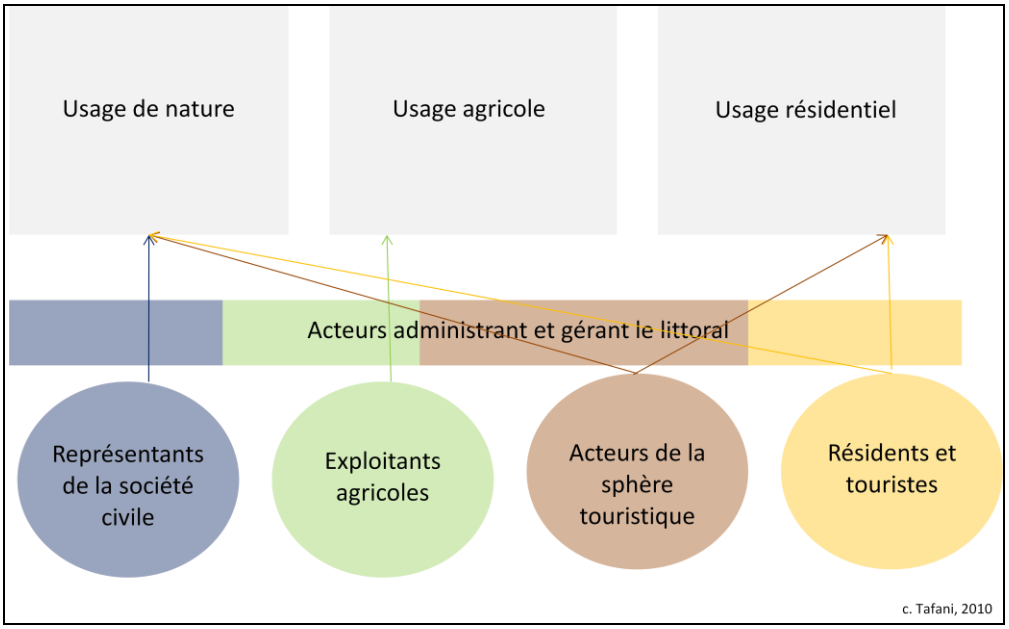


Figure 9 : Usages du sol et groupes d'acteurs au sein d'un territoire littoral rural touristique

3.3 Représentations de l'espace, conceptions de l'activité agricole

L'ensemble de ces acteurs agissent sur l'espace suivant des filtres idéologiques, politiques, individuels (Moine, 2008). En d'autres termes, l'espace est également le résultat de pratiques sociales (Banos et Candau, 2006). Il convient alors de comprendre les motivations qui induisent ces pratiques sociales et qui vont influencer les comportements des groupes d'acteurs au sein du territoire, ainsi que leurs choix en matière d'aménagement et de développement. De même, les acteurs soutiennent des conceptions différentes de ce que doit être l'activité agricole et ce à quoi elle doit contribuer pour le territoire. Ainsi, la confrontation des représentations spatiales et des conceptions des différents groupes d'acteurs va influencer la place de l'agriculture en tant qu'objet de l'espace géographique, ainsi que l'organisation de l'activité en tant que fournisseur de biens et services.

Plusieurs approches peuvent être employées (voire combinées) à l'étude des attentes et des représentations mentales des acteurs. Une approche indirecte, relevant du domaine des sciences économiques, vise à révéler les préférences des agents[36]. Les approches directes, propres à la géographie culturelle, la sociologie ou l'anthropologie, tendent à comprendre, par le biais d'enquêtes notamment, les représentations spatiales des différents acteurs. Ont ainsi été révélés le désir de rivages des citoyens à la base de l'attractivité des littoraux (Corbin, 1990), ou encore le désir de nature des citadins, des néo-ruraux mais aussi des « ruraux de souche » s'illustrant par leur intérêt pour les produits agricoles locaux sains ou les randonnées en milieu rural (Mathieu, 2007). D'autres études se sont attelées à comprendre les représentations du métier d'exploitant agricole (Jean, 2003), l'intérêt croissant des citoyens pour les espaces ouverts (Hervieu et Viard, 2001), ou encore, dans la continuité de l'étude de ce que N. Mathieu a appelé les « modes d'habiter les campagnes »[37], les représentations spatiales des résidents dans des campagnes périurbaines (Guisepelli, 2006). Ne sont cités ici que quelques exemples sélectionnés parmi les très nombreuses études conduites dans ce domaine.

3.4 Synthèse : la place et les fonctions de l'agriculture, du territoire à la parcelle

Nous avons décrit de façon systémique chacun des sous-systèmes formant le système territorial. Toutefois, ce sont bien les interactions entre chacun de ces éléments qui font le territoire, lequel possède des propriétés émergentes qui en font plus que la simple somme de ces composantes. Dans ce système territorial, l'activité agricole se retrouve objet parmi d'autres, au sein de l'espace géographique, et les agriculteurs, minoritaires au sein du système d'acteurs (cf. figure 10).

Inscrire le système agraire dans ce méta-système territorial permet de mieux comprendre et rendre compte de la façon dont les « conditions d'ensemble » dont parlait H. Cochet (cf. figure 2, page 26) impactent le développement agricole, en particulier dans un territoire littoral rural touristique où les interactions entre acteurs agricoles et non agricoles sont multiples et se complexifient sans cesse.

[36] On ne parle plus d'acteurs mais d'agents économiques.
[37] Les modes d'habiter font référence aux « formes par lesquels les lieux sont habités –circuler, travailler, se loger et se nourrir, et vivre ensemble » (Mathieu, 2007 : 132).

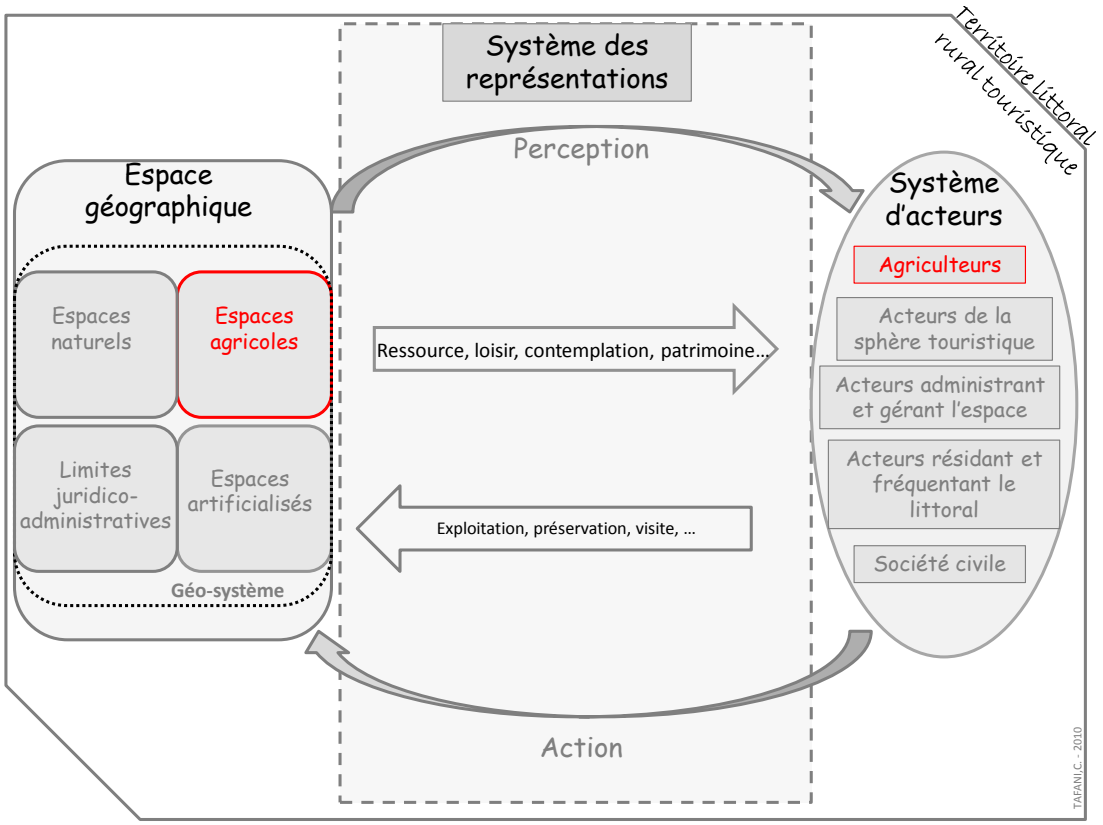


Figure 10 : Représentation du système « territoire littoral rural touristique » (source : d'après Moine, 2007)

Car en effet, la place et les fonctions de l'agriculture au sein du territoire résultent de l'interaction entre (1) le jeu de l'ensemble des acteurs du territoire qui agissent sous l'influence de leurs propres représentations de l'espace et de ce que doit être l'agriculture, et (2) la façon dont les exploitants agricoles intègrent ce jeu dans leur activité de production d'un autre côté (cf. figure 11).

Nous verrons à partir de l'exemple de la Balagne comment cette représentation nous a conduit à montrer de quelle manière les jeux d'acteurs étaient à l'origine des demandes de foncier agricole et de patrimoine rural[38], et de quelle manière ces jeux impactent la place et les fonctions de l'agriculture, du territoire à la parcelle et de la parcelle au territoire (cf. parties 2 et 3).

[38] Demandes situées dans l'espace des conditions d'ensemble du système agraire, c'est-à-dire dans le système territorial (cf. figure 2, page 26).

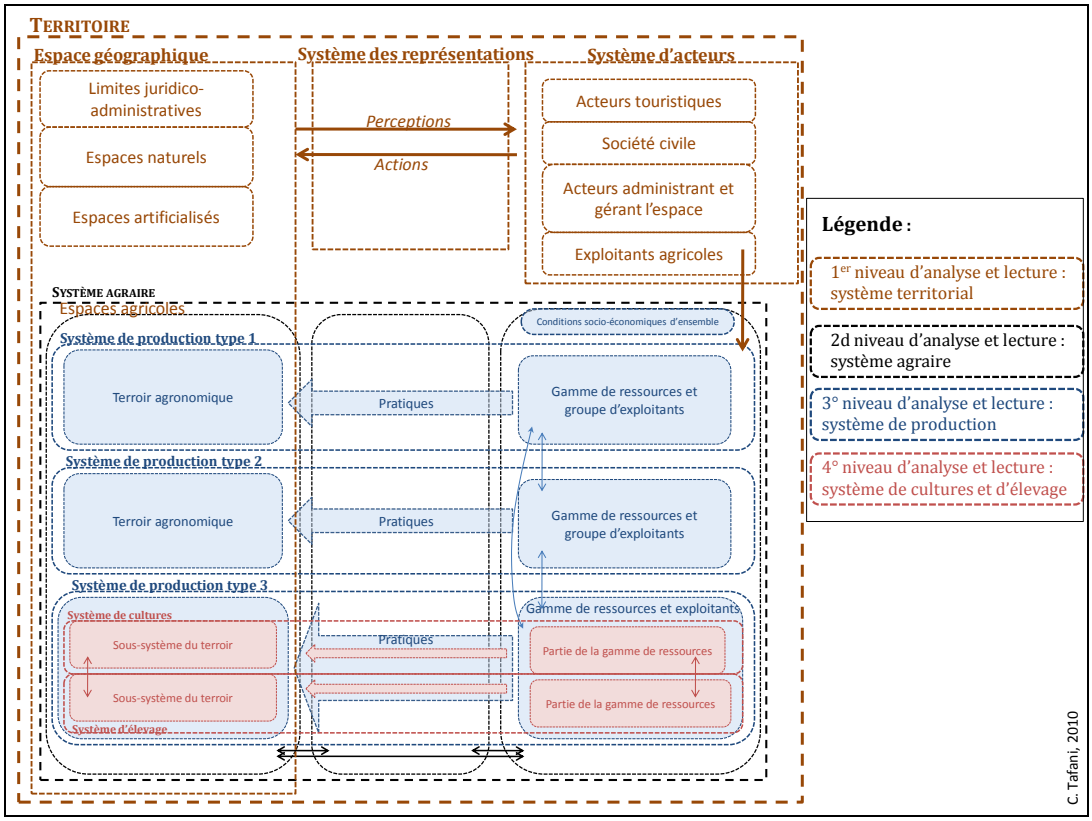


Figure 11 : Analyse du système agraire inscrit dans le méta-système territoire

Conclusion du chapitre 2 :

En quelques décennies les espaces ruraux français se sont recomposés. Les agriculteurs sont devenus minoritaires au sein du système d'acteurs en place, alors qu'ont émergé des conceptions variées, et parfois contradictoires, de ce que doivent être la place et les fonctions de l'agriculture au sein de ces campagnes de nouvelles ruralités. Afin de cerner comment ces jeux d'acteurs interagissent avec l'ensemble des composantes intervenant sur la dynamique agricole[39], il convient d'inscrire le système agraire dans un méta-système territorial. En particulier, cela permet de rendre compte de la façon dont les jeux d'acteurs sous-tendent l'organisation de l'espace géographique et donc la place de l'agriculture au plan spatial, et de leur impact sur l'organisation de la production agricole.

[39] Pour rappel, cf. schéma page 39.

CHAPITRE 3 :

CONCEPT DE SYSTEME AGRAIRE TERRITORIALISE ET EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DES NOUVELLES CAMPAGNES

> « Une agriculture durable repose sur des exploitations agricoles susceptibles de remplir dans la durée, individuellement ou collectivement, à l'échelle locale, les trois fonctions que l'on s'accorde aujourd'hui à reconnaître aux agriculteurs : une fonction économique de production de biens et services soutenant directement ou indirectement la création d'emplois ruraux, une fonction sociale d'occupation du territoire, d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique, et une fonction écologique de protection de l'environnement et d'entretien de l'espace rural ».
>
> (Landais, 1995 : 15)

A partir des concepts exposés précédemment, il s'agit non seulement de comprendre le développement de l'agriculture de la Balagne, territoire littoral rural touristique, mais aussi, et c'est l'objectif de ce travail de thèse, de cerner les conditions d'un développement agricole qui soit durable. Car le modèle de l'agriculture intensive qui fit la fierté des agronomes durant les Trente Glorieuses a largement montré ses limites depuis : pollution des nappes phréatiques en Bretagne à cause de l'élevage de porc hors-sol, crises sanitaires à répétitions, excédents de production tout simplement jetés ou revendus aux pays en voie de développement[40], etc. Et dans les années 1990, alors même que tous les secteurs de l'économie étaient impliqués dans cette course à la croissance sans borne, a émergé la notion de durabilité, reconnaissant la nécessité de penser la croissance économique en tenant compte de ses impacts environnementaux et sociaux. Cette notion s'est alors imposée comme une évidence, à tel point que certains

[40] Flagrant délit de « dumping » économique donc !

s'inquiètent de sa dimension dogmatique. Aussi, pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur le sens que nous lui donnons, nous commencerons par la définir avant de montrer comment il est possible de s'appuyer sur le concept de système agraire territorialisé pour appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture balanine. Et pour aller plus loin, compte tenu de la définition du développement durable à laquelle nous nous référons, nous proposerons, sur la base d'indicateurs de durabilité, un outil d'accompagnement des politiques et des structures d'encadrement agricole pour aller vers plus de durabilité de l'agriculture.

1- Le développement durable, une utopie politique ?

> « Le développement durable, pour le sociologue que je suis, c'est donc trois dimensions en même temps : une figure rhétorique qui fait imaginer, un concept rationnel qui permet d'argumenter et une catégorie juridique qui implique de normer. Mais ces trois dimensions que j'ai distinguées pour la clarté de l'exposé, bien entendu, sont complètement inextricables dans la réalité puisque c'est leurs constructions conjointes et contemporaines qui fait qu'elles se soutiennent réciproquement pour participer de concert à la production d'une vraisemblance sociale, à l'élaboration et à l'*institution* d'un autre monde, matériel et idéel à la fois, et à la mise en œuvre d'un ensemble de principes appelés à guider les actions ».
>
> (Micoud, 2005 : 51-52)

Expression consacrée par le rapport Brundtland de 1987 et médiatisée par la conférence de Rio de 1992, le « développement durable » est de tous les discours qui traitent d'environnement, de développement, de l'avenir de la société... Chercheurs, politiques, société civile, entrepreneurs s'intéressent à l'idée. Tour à tour, ils s'en emparent, la critiquent, la questionnent, la rejettent, la brandissent comme un étendard. Mais alors, qu'elle soit gage de qualité d'un projet, slogan politique, ou encore concept et objet d'étude, la notion de développement durable renvoie-t-elle toujours au même contenu ?

Mot-valise pour les uns, paradigme pour les autres, la polysémie de l'expression fait douter de la légitimité du concept. Le sens à donner à la notion est amplement débattue au sein de la communauté scientifique. Durabilité faible ou durabilité forte ? Approche éco-centrée ou anthropo-centrée ? Concept à visée normative ou qui présente autant de définitions que de pratiques du développement durable ? Les acceptions sont aussi

diverses que les sujets de débat nombreux. S'il y a un consensus autour de la question du développement durable, il repose sur l'idée qui veut que « plus qu'une solution, le développement durable est d'abord, et avant tout, l'expression d'un problème » (Aubertin et Vivien, 2006 : 12).

Effectivement, la définition de Gro Brundtland -« le développement durable s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures » (CMRD 1989)-, est devenue le symbole d'une société qui se cherche un avenir meilleur[41]. Ayant pris conscience, collectivement, de la finitude du monde, des impacts environnementaux et socio-économiques de notre mode de développement actuel, de ses limites, « les déçus de la croissance » veulent croire en une alternative : « un développement socialement équitable, éthiquement admissible, économiquement pérenne, écologiquement soutenable, respectueux du pluralisme culturel » (Jollivet, 2003 : 9). Evidemment, comment ne pas adhérer à cette vision qui défend les valeurs de ce que M. Jollivet (2003) appelle « un humanisme moderne ». Le développement durable serait-il donc une « utopie politique » (Landais, 1999 ; Mathieu, 2006), nécessaire exutoire à la morosité ambiante ?

Ainsi, face au succès de ce slogan, dirons-nous après Micoud (2005 : 57) que penser le développement durable renvoie à une réflexion sur la définition des **«** conditions de l'humanité de l'homme », entendues comme « les conditions de vie de l'espèce humaine et les conditions de la pérennité anthropologico-culturelle des groupements humains ». L'agriculture, en tant que vecteur de l'identité des sociétés d'une part et en tant qu'activité co-évoluant avec « le milieu naturel » d'autre part, n'aurait-elle pas un rôle important à jouer dans cette réflexion ? Nous y reviendrons par la suite.

1.1 Un renouvellement de la conception des rapports Nature-Société

Cette réflexion passe avant tout par une nouvelle façon de concevoir les rapports Nature-Société qui amène le renouvellement du débat sur l'éthique environnementale (Blandin, 2005). Les relations des sociétés à leur environnement, telles qu'appréhendées dans les modèles de développement dits « modernes », sont largement remises en cause. Classiquement, les nouveaux rapports homme-nature dans les approches du développement durable sont incarnés par deux pôles théoriques (Berque, 2004). D'un

[41] Bien que largement critiquée par la communauté scientifique qui la décrit comme creuse et élusive, ce qui témoigne du fait que cette définition rend accessible au plus grand nombre un questionnement pourtant abstrait (Micoud, 2005 : 49).

côté se trouvent les tenants de l'éco-centrisme, qui dotent la nature d'une valeur intrinsèque et qui considèrent l'homme comme une espèce parmi d'autres devant respecter les « règles de la nature » et l'équilibre originel. Cette vision conduit à proposer une préservation de « l'environnement » parfois très stricte[42] et peut dériver en un « conservationnisme radical » (Blandin, 2005 : 37). A l'opposé se trouvent les défenseurs d'une vision anthropo-centrée des relations Homme-Nature articulée autour de l'utilité de la nature pour l'homme auquel elle fournit des ressources et un cadre de vie (Veyret, 2005). Bien sûr, l'homme puise dans cet environnement les ressources dont il a besoin pour assurer la pérennité de sa vie biologique, par exemple par l'activité agricole dans le but de se nourrir. Cependant cette approche peut conduire aux dérives que l'on observe de nos jours, avec la recherche de la maximisation d'une logique de profit (Lascoumes, 1994 ; Blandin, 2005).

Aucune de ces deux approches n'est adaptée.

1.1.1 « Il n'y a pas de nature innocente » (Lascoumes, 1994 : 9)

La première approche n'est pas raisonnable. Il a été maintes fois démontré, tant par les écologues que par les chercheurs en sciences sociales, que la nature n'est en rien vierge ou a-historique comme le rappelle Lascoumes : « l'environnement tel que nous le vivons, le concevons, le revendiquons est d'abord une construction sociale ». La façon dont nous percevons la nature, la place que nous lui accordons dans nos modes de vie, son mode d'exploitation et de valorisation sont historiquement et géographiquement situés. L'environnement n'est donc pas un sujet en soi. Il est alors plus réaliste de considérer que nature(s) et sociétés évoluent simultanément : « les milieux naturels, les ressources et les cadres de vie qu'ils constituent pour les hommes, d'une part, et les sociétés, d'autre part, « co-évoluent », c'est-à-dire changent ensemble à travers des processus d'ajustements interactifs successifs » (Jollivet : 101). D'ailleurs combien d'espèces animales et végétales ont-elles fait l'objet d'une sélection génétique (naturelle) et évolué sous l'effet de l'activité agricole ?

1.1.2 « Renaturer la culture et reculturer la nature » (Berque, 2009)

Le second point de vue est plus réaliste. Cependant, une conception anthropo-centrée des rapports homme-nature ne permet pas de penser une éthique environnementale, car elle pose la nature comme étant un objet extérieur à l'homme. Or, « les règles morales ne peuvent s'appliquer qu'à des sujets conscients d'eux-mêmes » (Berque, 2004 : 12). Ainsi,

[42] Y-a-t-il même une place pour l'agriculture dans cette conception ?

pour renouveler le débat éthique et fonder une nouvelle conception du monde, il est nécessaire de dépasser l'idée selon laquelle la nature est objectable. C'est la thèse que développent plusieurs chercheurs, parmi lesquels B. Latour ou Lena Sanders. Par exemple une ressource naturelle n'a justement rien de naturel[43], en ce sens qu'elle n'est pas objectivement identifiable mais qu'elle est à la fois sujet et objet : exploiter une ressource n'est pas objectif car son existence suppose l'intervention de l'homme, mais ce n'est pas non plus seulement subjectif, car la ressource existe en soi[44] (Berque, 2009 : 77).

Pourtant, ce qui caractérise le monde moderne, c'est précisément le dualisme hérité de la philosophie cartésienne qui distingue les objets moralement neutres des sujets moraux que nous sommes. Or, A. Berque rappelle que la séparation de la nature et de la culture propre à la modernité, ce qu'il appelle la « décosmisation » du monde, a montré ses limites[45] en matière de développement : les hommes ne peuvent s'empêcher d'avoir des conduites à risques pour l'avenir de l'humanité alors que les connaissances ont progressé. Ils sont dans l'incapacité d'articuler leurs règles morales avec leurs représentations de la nature. Pour fonder une éthique environnementale, il faut donc considérer que les choses de l'environnement ne sont pas des choses en soi mais font partie de notre être, ce que faisaient déjà les sociétés pré-modernes. En d'autres termes, il convient de dépasser la logique de la personne individuelle pour repenser l'individu dans son milieu « éco-techno-symbolique » nécessaire à l'existence de sa personne, nous dit Berque (2005 ; cf. encart 3) et rejoint alors la définition qu'A. Micoud donne du développement durable. « L'existence humaine est constituée par la dynamique de la relation entre une dimension individuelle et une dimension socio-environnementale » (Berque, 2004 : 13). Redéfinir les conditions de l'humanité de l'homme, « les conditions de vie de l'espèce humaine et les conditions de la pérennité anthropologico-culturelle des groupements humains » (Micoud, 2005) consiste alors en « renaturer la culture et reculturer la nature » (Berque, 2009).

[43] C'est aussi l'idée que défend le sociologue Lascoumes. Comme nous l'avons déjà signalé auparavant, pour cet auteur, la nature n'est pas a-historique. De plus, on ne peut l'approcher que par les relations que nous entretenons avec celle-ci.

[44] A noter que c'est également ce que propose l'économiste B. Pecqueur lorsqu'il parle de ressource territoriale et redonne aux acteurs toute leur importance : la ressource n'existe que si elle est effectivement activée par un groupe d'acteurs.

[45] Notons que cette dualité qui a permis les progrès scientifiques.

Encart 3 : Repenser l'individu dans son milieu « éco-techno-symbolique »

« […] un être borné par l'horizon individuel du « je » cartésien, et même du *Dasein* heideggérien, ne peut structurellement pas donner vie à une règle morale exigeant de prendre en compte l'au-delà de cet horizon : le *milieu* (ou *fûdo* dans le vocabulaire de Watsuji) qui, dans le temps comme dans l'espace, excède le *topos* ontologique de l'individu moderne. Considérer, en revanche, que ce milieu n'est pas extérieur à notre être (sous forme d'environnement objectal), mais le constitue non moins fondamentalement que l'identité de notre propre *topos*, permet d'opérer un décentrement aussi décisif que celui qui, avec la révolution copernicienne, ouvrit les temps modernes. Le premier de ces décentrements fut la source d'immenses progrès ; mais en même temps, il devait engendrer une décosmisation, qui, nous le savons aujourd'hui, ne pourra qu'être fatale à plus ou moins long terme et d'ores et déjà n'est plus soutenable. Echapper à cette issue, tel est l'enjeu du second décentrement : celui de la révolution qui, à l'être vers la mort de l'individu moderne, substituera l'être vers la vie de ce qui fonde en réalité notre existence : être humains sur la Terre ».

(Berque, 2004 : 13-14)

Notons que cette conception du rapport de l'Homme à la Nature, en permettant de penser une éthique environnementale, appelle le principe de responsabilité vis-à-vis des règles morales véhiculées. Le développement durable implique alors la responsabilité d'un homme vis-à-vis de lui-même (sa propre survie est en jeu), de son prochain (la survie de sa communauté est en jeu), de l'espèce humaine. Cette responsabilité renvoie à deux notions : le principe d'équité et le principe de précaution (Jollivet, 2002 : 103). Premièrement, le partage des responsabilités passe inexorablement par la justice sociale et la justice environnementale[46]. Deuxièmement, être responsable, c'est aussi s'interroger sur les conditions dans lesquelles le risque est acceptable, ce qui amène au principe de précaution. Enfin, replacer les individus dans leurs milieux éco-techno-symboliques conduit à reconsidérer la question des patrimoines et de leur transmission.

1.2 Un concept à valeur normative – une catégorie pour l'action

La prise de conscience d'une nouvelle conception du monde qui est à la base du développement durable incite à agir selon des pratiques nouvelles, de « bonnes pratiques » (Micoud, 2005 : 50). Le développement durable est donc un concept à valeur normative. Et c'est de ce fait un nouveau cadre pour l'action. Partant d'un constat négatif -le développement actuel n'est pas durable-, la norme -le développement durable- devient un objectif vers lequel il faut tendre (Jollivet, 2002 : 106).

[46] En effet, la misère contraint à penser *hic et nunc* à sa survie, et non à son prochain.

1.2.1 La spécification de la norme

> « Distinguer l'exigence générale à laquelle la notion correspond et la nécessité de l'ajuster à des contextes historiquement et géographiquement contingents » (Jollivet, 2002 : 107).

La question de la spécification de la norme est l'objet d'une vigoureuse controverse au sein de la communauté scientifique. Entre universalité et pragmatisme, les chercheurs ont du mal à trouver un terrain d'entente. Aussi dirons-nous après Jollivet (2002) que la vision normative et la vision procédurale se nourrissent l'une de l'autre. Comme la démocratie ou la liberté sont des principes universels, le développement durable en est un. Cependant le concept se charge d'un contenu tangible à l'épreuve des processus sociaux. Le développement durable devient « le produit d'une confrontation de points de vue, d'intérêts, de systèmes de valeurs. […] Ce contenu est le sens véritable que prend [la notion] à un moment donné et pour un lieu donné, c'est-à-dire sa forme historico-géographique » (Jollivet, 2002 : 106-107). La manière d'interpréter et de hiérarchiser les objectifs et les principes d'action est à adapter, à décliner selon les contextes (Laganier *et al.*, 2004). Autrement dit, le développement durable est un projet dont la problématique doit être orientée selon les spécificités locales, tout en restant en conformité avec les principes généraux valables en tout lieu et de tout temps.

Ce dernier point nous renvoie alors à la question de la gouvernance du développement durable. Si le développement est un projet décliné « localement », qui dit ses objectifs et son contenu ? Qui concoure à sa mise en œuvre ?

1.2.2 De la gouvernance du développement durable

Comme le développement auparavant, le développement durable amène à s'interroger sur le fonctionnement du système d'action sous-jacent à tout projet.

Le développement est en effet le produit de la mise en œuvre d'un système d'action qui peut être représenté comme l'interaction entre les acteurs, un espace (géographique) et le temps, trois sous-systèmes mis en relation par les représentations spatiales des acteurs que l'on peut considérer, à l'instar d'E. Faivre (2010), comme un « fluide » qui lie les sous-systèmes entre eux. C'est alors la combinaison de tous ces éléments qui est à l'origine du processus de mise en œuvre d'actions territoriales (Faivre, 2010). Les choix d'aménagement et de développement d'un espace géographique résultent donc de la mise en œuvre d'actions, qui se combinent ou s'opposent, et qui découlent des multiples interrelations liant les acteurs d'un territoire entre eux. En effet, la prise de décision des

acteurs dépend des rapports qu'ils entretiennent entre eux à un moment donné. Chaque acteur (ou groupe d'acteurs) développe une stratégie individuelle (ou collective) en fonction de son intérêt mais aussi du contexte dans lequel il se situe, compte tenu du niveau d'information qu'il détient, de son degré de liberté, et de ses relations antérieures avec les autres acteurs, de son expérience. Son comportement est en effet influencé par son environnement, par le jeu des acteurs autour de lui. Ainsi le système d'action est autorégulé. Ce sont les jeux d'acteurs qui maintiennent le système d'actions territoriales et le territoire dans un état d'équilibre stable que l'on appelle gouvernance territoriale (Moine, 2005, 2008 ; Faivre, 2010), et qui « permettent [donc] d'assurer la pérennité et la régulation de [l'] organisation [du territoire] » (Leloup *et al.*, 2005 : 327).

La gouvernance territoriale est donc une notion qui rend compte de la régulation (au sens de gouvernement) de systèmes complexes, et de la pluralité des acteurs associés à la définition et la mise en œuvre de l'action collective, lesquels s'organisent autour d'un « partage minimum de repères » (Talbot, 2006). Elle est « le […] résultat de la dynamique d'une construction à la fois globale et locale d'acteurs clés qui jouent sur l'espace local » (Gilly et Wallet, 2001). Il convient de signaler que « ce concept de gouvernance locale permet [ainsi] de renouveler la réflexion sur le gouvernement des territoires, leurs modes de gestion et d'administration. Il pose la question de l'autonomie relative des processus de développement locaux et de la nature ou du statut des acteurs concourant à l'orientation du développement » (Bertrand et Moquay, 2004).

Précisons que la gouvernance territoriale n'est pas forcément assimilable à la gouvernance du développement durable du territoire. En effet, si la gouvernance territoriale représente l'auto-organisation qui émerge du système « territoire », le projet commun défini par les acteurs ne va pas nécessairement dans le sens de la durabilité du territoire. Par contre, la mise en œuvre des principes (des objectifs) du développement durable repose clairement sur la gouvernance territoriale, qui a pour charge de définir le projet et les moyens pour y parvenir. Pour conclure, la gouvernance territoriale est un moyen du développement durable[47].

[47] Pour certains, elle doit être aussi une finalité en soi. Elle en devient alors le quatrième pilier du développement durable. Le concept de gouvernance se charge dès lors d'un contenu « démocratique ». Cette approche se défend dans le sens où plus de gouvernance, implique plus de participation des acteurs et par conséquent des objectifs à atteindre mieux partagés…Autrement dit, ce point de vue sur la gouvernance en appelle à une démocratie participative. Nous prendrons toutefois du recul vis-à-vis de l'objectif qui consiste en plus de gouvernance, et considérons avec N. Bertrand et B. Moquay (2004 : 92) que « la gouvernance locale se construit, elle ne se décrète pas ».

1.3 Evaluer le développement durable

Puisque le développement durable est un concept à valeur normative, que des objectifs sont fixés, il est par conséquent possible de l'évaluer. L'évaluation sert alors de support à l'élaboration d'un conseil pour la décision : « Evaluer, c'est se donner les moyens de suivre, comprendre et porter un jugement sur un projet (ou une activité) sur lequel le décideur, le financeur ou l'opérateur de terrain s'appuient pour orienter leur politique, leur soutien ou leur action. L'évaluation permet ainsi d'améliorer la qualité des actions futures en recueillant des informations qui permettent de mesurer les progrès accomplis, tout en détectant les points de blocage, les leviers d'action possibles…» (Girardin *et al.*, 2005 : 7).

1.3.1 Principes de l'évaluation

Pour être précis, il est possible d'évaluer le chemin à parcourir entre l'état observé à un instant *t* et les objectifs à atteindre. L'évaluation suppose donc que soient remplies deux conditions :

- premièrement il faut pouvoir réaliser un diagnostic de la situation qu'elle soit initiale (évaluation ex-ante), qu'elle corresponde à une étape du déroulement du projet (évaluation à mi-parcours par exemple), ou à la fin de la mise en œuvre du projet (évaluation ex-post) ;

- deuxièmement il faut être en mesure de comparer les performances issues de ce diagnostic à l'aune de références. Un corpus d'indicateurs est alors construit.

Les résultats de l'évaluation peuvent alors être proposés aux décideurs pour servir d'outil d'aide à la décision. Revient ensuite aux acteurs administrant et gérant le territoire de hiérarchiser les enjeux et la stratégie à mettre en œuvre pour aller vers plus de développement durable grâce à des mesures d'actions[48].

1.3.2 Les indicateurs de durabilité

Dans le but de rendre le concept opérationnel, le développement durable est traduit en objectifs (Agendas 21, etc.), et des grilles d'indicateurs territoriaux de durabilité sont élaborées et proposées comme suivi-évaluation, en appui à la décision. Ces grilles présentent des contenus divers et variés (Lazzeri, 2008). Ceci peut s'expliquer par le fait que la construction d'un corpus d'indicateurs de mesure du développement durable

[48] Le chercheur intervient dans la première et la dernière phase : il propose un cadre d'analyse et d'évaluation du développement et aide à l'élaboration de stratégies.

dépend du destinataire auquel s'adresse l'évaluation, et de l'utilisation qui va en être faite. Rappelons cependant les quelques propriétés que doivent présenter les indicateurs. Selon Benahyoun *et al.* (2008 : 201), un indicateur doit remplir les critères suivants :

- « il doit être pertinent par rapport aux finalités/objectifs du projet ;
- il doit être sensible à l'action publique locale ;
- les données pour sa construction doivent être accessibles, fiables et pérennes ;
- l'indicateur doit être lisible, c'est-à-dire compréhensible par les destinataires de l'évaluation ;
- l'indicateur doit pouvoir faire l'objet d'une comparabilité territoriale ».

Ajoutons qu'un indicateur est une variable qui fournit une information, une variable à laquelle on a donné du sens : « un indicateur est une variable positionnée par rapport à une référence » (Girardin *et al.*, 2005 : 14). La valeur seuil qui sert de référence nécessite un travail technique, en amont, plus ou moins long et élaboré, selon que l'on opte pour la détermination d'une valeur absolue ou d'une valeur-seuil relative (von Wiren-Lehr, 2001).

La façon dont est sélectionné le corpus d'indicateurs pour traduire sous forme opératoire les grands objectifs pose question. La plupart des approches élaborant des grilles ne s'attardent pas sur le cadre théorique de référence, lequel est rarement explicité (Niejmeijer *et al.*, 2008). Lorsque la méthode de sélection d'indicateurs de durabilité est précisée, il semble que l'utilisation de l'approche systémique, notamment pour l'agriculture, ne fait plus débat. Cette démarche permet en effet de fournir des indicateurs sur la base de leur capacité à répondre collectivement à la problématique, dans une perspective multidimensionnelle (Kropff *et al.*, 2001 ; von Wiren-Lehr, 2001 ; Zahm *et al.*, 2004; Pacini *et al.*, 2003 ; Girardin, 2005 ; Zahm *et al.*, 2006 ; Gillette *et al.*, 2008 ; Niemeijer *et al.*, 2008).

Enfin, il convient de préciser que si « les indicateurs sont un support d'échanges et participent alors à l'émergence d'une culture du développement local » (Benhayoun *et al.*, 2006 : 192), voire même révèlent un degré de coopération locale (Moine, Sède (de), 2010), le diagnostic réalisé dans la première phase de l'évaluation est imprescriptible. Il est trop souvent éludé alors qu'il met pourtant en exergue les possibles leviers d'action

et les raisons d'éventuels blocages. En ce sens, il permet d'avoir une vision prospective (Dufumier, 2004).

2- La durabilité de l'agriculture des campagnes de nouvelles ruralités : un nouveau contrat social entre les agriculteurs et les autres acteurs

Le développement durable est donc avant tout un nouveau cadre pour l'action dont les principes peuvent se décliner au domaine de l'agriculture. E. Landais (1999 : 4) va même jusqu'à dire que « derrière le discours sur le développement durable, c'est en réalité un nouveau contrat social qui est proposé aux agriculteurs. Et l'on ne peut exclure que la durabilité représente pour l'agriculture des prochaines décennies un mot d'ordre et un moteur aussi efficace que l'a été la productivité au cours de la période précédente ». Et, en référence à M. Jollivet (cf. page 65), il convient de préciser qu'il n'y a pas un contrat social mais des contrats sociaux[49] qui respectent cependant un principe communément admis, la multifonctionnalité de l'agriculture.

2.1 La reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture

Le nouveau « contrat social » qui est proposé aux agriculteurs depuis une dizaine d'années, c'est précisément la multifonctionnalité de l'agriculture. Son avènement correspond à l'émergence de nouvelles normes sociales, et à la reconnaissance partagée de ces normes (Laurent *et al.*, 2002 : 787). Il est désormais attendu de l'agriculture qu'elle remplisse des fonctions qui dépassent le seul cadre de la production agricole :

- « une fonction économique de production de biens et services soutenant directement ou indirectement la création d'emplois ruraux ;

[49] En effet, selon le type de campagnes dans lequel on se situe et les nouvelles ruralités qui s'y expriment, chaque contrat passé entre les acteurs territoriaux et les agriculteurs se charge d'un contenu quelque peu différent. Ainsi, dans un territoire littoral rural touristique comme la Balagne par exemple, les attentes des touristes vis-à-vis de l'agriculture concourront très certainement à insérer quelques spécificités au contrat (cf. partie 2).

- une fonction sociale d'occupation du territoire[50], d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique ;

- une fonction écologique de protection de l'environnement et d'entretien de l'espace rural » (Landais, 1999 : 15).

Apparaissent alors très clairement les tendances de recours aux patrimoines et de retour au local que nous avons explicitées précédemment.

2.2 Un modèle d'action encadré par les politiques agricoles

Dans la construction de ce nouveau modèle d'action, les politiques publiques, et la politique agricole notamment, ont fait largement écho aux attentes sociétales. Ce qui en fait un cadre d'action partagé (Laurent, 2002).

Nous l'abordions au chapitre précédent, les mutations des espaces ruraux ont conduit à reconsidérer et la place, et les fonctions de l'agriculture au sein de campagnes recomposées : recherches d'aménités et d'un cadre de vie, de produits du terroir… Ces nouvelles attentes de la société ont été encadrées et soutenues par la Politique Agricole Commune (PAC). Les réformes successives de la PAC ont effectivement opéré un glissement d'une conception du développement rural agro-centrée et sectorielle à une vision intégrée où la logique territoriale prime (Berriet-Solliec *et al.*, 2009).

L'évolution de la Politique Agricole Commune vers une politique de développement agricole et rural intégrée a en réalité été amorcée dès la réforme des fonds structurels de 1988, par la définition des objectifs 5a et 5b et la création du programme LEADER. Ce glissement s'est poursuivi lors de la réforme de la PAC de 1992 et la mise en œuvre des Mesures Agri Environnementales (MAE). Mais c'est surtout la déclaration de Cork, en 1996, promulguée lors de la Conférence Européenne sur le Développement Rural, qui a impulsé un véritable changement de perspective :

> « La politique du développement rural doit être multidisciplinaire dans sa conception et multisectorielle dans son application, en privilégiant l'approche territoriale […]. Elle doit être fondée sur une approche intégrée, en réunissant dans un même cadre juridique et instrumental, l'adaptation et le développement de l'agriculture, la diversification économique - en particulier, les entreprises de petite et moyenne

[50] Le territoire est compris ici et par les textes de référence comme l'espace géographique.

> dimension et les services ruraux -, la gestion des ressources naturelles, l'amélioration des prestations liées à l'environnement, ainsi que la mise en valeur du patrimoine culturel, du tourisme et des activités de loisirs » (Déclaration de Cork, 1996, point 2-« approche intégrée », cf. annexe 3).

Les conclusions de la déclaration de Cork ont largement inspiré l'élaboration de la PAC de 1999 :

> « Le contenu de la réforme [de la Pac] assurera une agriculture multifonctionnelle, durable, compétitive, répartie sur tout le territoire européen, y compris les régions ayant des problèmes spécifiques, capable d'entretenir le paysage, de maintenir l'espace naturel et d'apporter une contribution essentielle à la vitalité du monde rural et de répondre aux préoccupations et exigences des consommateurs en matière de qualité et de sûreté des denrées alimentaires, de protection de l'environnement et de préservation du bien-être des animaux » (Union Européenne, Conseil européen de Berlin, 1999, partie I, point 20).

Ainsi, le premier pilier (soutiens directs aux producteurs) a été amputé au bénéfice de la création d'un second pilier, régi par le Règlement de Développement Rural (RDR) et constitué de 22 mesures (cf. encart 4). Si les exigences sociétales en matière de protection de l'environnement et de qualité des produits ont motivé ce changement, il ne faut pas oublier que les critiques de l'OMC ont également été à l'origine de la décision. L'OMC reprochait (et reproche encore), entre autres critiques, à l'Union Européenne de créer des distorsions de concurrence par les soutiens directs aux prix des produits agricoles. Le mouvement de basculement des fonds du premier pilier sur le deuxième s'est poursuivi lors de la réforme de la PAC de 2003 : pour répondre aux exigences de l'OMC, les primes à la production ont été en partie découplées. L'ensemble des primes attribuées en soutien aux productions ont été réunies en une prime unique attribuée indépendamment du fait que l'agriculture produise ou non pour le marché. Simultanément, le montant des primes fut réduit et l'argent redistribué vers le RDR (second pilier).

Encart 4 : Les 22 mesures du RDR (source : Berriet-Solliec *et al.*, 2009 : 172)

*Compétitivité des entreprises :

-Investissements dans les exploitations agricoles

-Installations des jeunes agriculteurs

-Formation professionnelle

-Préretraite

-Investissements dans la transformation/commercialisation des produits agricoles

-Amélioration des terres

-Services de remplacement et services d'aide à la gestion agricole

-Commercialisation de produits agricoles de qualité

-Amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture

-Environnement et forêt

-Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales

-Agroenvironnement

-Boisement de terres agricoles

-Autres mesures forestières

-Gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture

-Protection de l'environnement, bien-être des animaux

-Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par les catastrophes naturelles et misse en œuvre des moyens de prévention

*Economie rurale :

-Services essentielles pour l'économie et la population rurale

-Rénovation des villages et protection du patrimoine rural

-Diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture

-Encouragement des activités touristiques et artisanales

-Ingénierie financière

Qu'elle qu'en soit la motivation (obligations vis-à-vis de l'OMC et aux attentes sociétales), les mutations successives de la Politique Agricole Commune ont bien conduit à la reconnaissance partagée de la multifonctionnalité de l'agriculture et à son institution en tant que nouveau référent pour l'action. Le développement rural durable

pose ainsi les fondements d'un nouveau modèle de développement (Barthélémy et Nieddu, 2002 : 127). Il est désormais convenu qu'une agriculture durable est une agriculture multifonctionnelle (Gillette *et al.*, 2008).

2.3 La multifonctionnalité de l'agriculture, une « refondation identitaire » (Groupe Polanyi, 2008 : 39)

Nouveau modèle d'action, la multifonctionnalité de l'agriculture conduit à s'interroger sur l'identité du métier d'exploitant. Certains auteurs voient d'ailleurs en la déclaration de Cork « la refondation identitaire de l'agriculture » (Groupe Polanyi, 2008 : 39) : alors que le modèle dominant était celui de l'agriculture familiale, avec la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture c'est désormais l'identité rurale qui est mise en exergue (Barthélémy et Nieddu, 2002 ; Groupe Polanyi, 2008).

Par conséquent, la multifonctionnalité implique de changer notre façon d'aborder l'activité agricole. « Elle renvoie *de facto* au niveau de l'exploitation agricole et aux modèles dont on dispose aujourd'hui pour analyser l'activité agricole et le fonctionnement des exploitations » (Laurent et alii., 2002 : 768). Toutefois, « tout un travail reste à faire pour construire des représentations des activités agricoles qui aient un sens du point de vue de la logique interne de l'exploitation et du point de vue des attentes des observateurs extérieurs » (Laurent *et al.*, 2002 : 784). C'est ce à quoi nous nous attelons dans cette thèse à partir du concept de système agraire territorialisé.

Pour résumer, « la multifonctionnalité de l'agriculture s'articule à deux modes de détermination : celui des demandes adressées par la société (les territoires, le monde rural, les consommateurs) à l'agriculture, et celui des impératifs liés à l'agriculture proprement dite, c'est-à-dire les conditions et les formes de son soutien et de la reproduction des exploitations[51]. […] Les politiques qui sanctionnent et soutiennent la multifonctionnalité de l'agriculture sont donc issues d'une double logique qui entraîne plusieurs contradictions, la principale étant que les demandes sociétales ne sont pas nécessairement parfaitement conformes aux intérêts des agriculteurs, ou au moins d'une partie d'entre eux » (Perraud, 2002 : 278). Les exploitants agricoles ont en effet intérêt à faire en sorte de maintenir leur activité productive, c'est-à-dire à mettre en œuvre des

[51] Rappelons que le concept de système agraire territorialisé, en faisant le lien entre l'activité productive et le jeu des acteurs du territoire autour de la place et des fonctions de l'agriculture, permet justement de comprendre l'articulation entre chacun des deux modes dont parle D.Perraud : comment les demandes adressées à l'agriculture impactent le fonctionnement des systèmes productifs et les pratiques des agriculteurs, et réciproquement, comment les agriculteurs, compte tenu de leur système de production, répondent aux demandes.

pratiques qui les conduisent à reproduire leur système de production. Cette reproduction résulte d'un ensemble de contraintes multidimensionnelles. Selon Landais (1999 : 8), pour qu'une exploitation agricole puisse se reproduire, elle doit être « viable, vivable, transmissible et reproductible :

- viable : le lien économique renvoie à l'insertion de l'activité productive des exploitations dans des filières en amont et en aval, à travers notamment les produits qu'elles mettent sur le marché ;

- vivable : le lien social renvoie à l'insertion des agriculteurs et de leur famille dans les réseaux principalement locaux de relations marchandes, relations avec les autres agriculteurs comme l'ensemble des acteurs sociaux ;

- transmissible : Le lien entre générations est une dimension particulière du lien social. Je la distingue ici parce qu'elle renvoie à la fois à l'un des fondements du système de l'agriculture familiale, la transmission des exploitations d'une génération à l'autre à l'intérieur de la famille, et à l'idéal de solidarité entre générations, qui est au cœur de la définition du développement durable ;

- reproductible : Le lien écologique ou environnemental, enfin, renvoie aux rapports entre l'activité agricole et les ressources et milieux naturels, avec pour enjeu principal le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme. »

Or, rappelons avec M. Dufumier (2004) que le partage des valeurs est la condition indispensable au déclenchement de l'action collective. Par conséquent, il est nécessaire que les exploitants aient l'intérêt et les moyens « d'aller vers plus ou mieux de multifonctionnalité de l'agriculture » (Allaire et Dupeuble, 2003), qui représente l'intérêt collectif. Ceci nous conduit à dire que la durabilité de l'agriculture d'un territoire repose sur l'adhésion des exploitants agricoles aux valeurs du nouveau contrat social que les acteurs territoriaux leur proposent. Or, pour appréhender si les exploitants ont l'intérêt et les moyens de remplir leur contrat, de répondre aux demandes des acteurs territoriaux[52], et si non pourquoi, le concept de système agraire territorialisé va nous être particulièrement utile.

[52] Y-compris eux-mêmes.

3- Le concept de système agraire territorialisé comme principe d'évaluation de la durabilité de l'agriculture de Balagne

Pour évaluer l'agriculture de Balagne, campagne de nouvelle ruralité, il semble incontournable de se placer à l'intersection de deux logiques -l'une sectorielle et l'autre territoriale- (Laurent, 2006). Il s'agit en effet de comprendre les tenants et les aboutissants du nouveau contrat social passé entre les acteurs territoriaux et les agriculteurs dans la perspective systémique déjà présentée, système agraire territorialisé à l'appui.

3.1 L'analyse systémique de la durabilité de l'agriculture

En quoi le concept de système agraire territorialisé est-il approprié pour appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture de Balagne, campagne de nouvelle ruralité ? Car la prise en compte des interactions entre les différentes composantes du phénomène, la combinaison des échelles et des niveaux d'observations, et la perspective temporelle des jeux d'acteurs qui le caractérisent[53], permettent justement de comprendre l'articulation entre chacune des deux facettes du problème et la multi-dimensionnalité du développement durable :

- comment les demandes adressées à l'agriculture par les acteurs territoriaux -la place qu'elle doit avoir dans le territoire et les fonctions qu'elle doit remplir- impactent le fonctionnement des systèmes productifs ;
- et réciproquement, comment les agriculteurs, compte tenu du système de production qu'ils pratiquent[54], répondent aux demandes.

Cette analyse est en réalité un diagnostic de la situation de l'agriculture dans le territoire : sa place dans le territoire et l'organisation de l'activité agricole. Ce diagnostic est la première et la dernière étape de la démarche qui permet de répondre à la question posée[55], car elle conduit à comprendre tout d'abord les conditions du fonctionnement du système, et au final si les conditions d'un développement agricole durable sont réunies. Mais entre cette première et cette dernière étape, on ne peut faire l'économie

[53] Voir pages 17-21 et Dauphiné (2003) pour les propriétés des phénomènes complexes et des systèmes qui les représentent.
[54] Qui lui-même dépend des ressources auxquelles ils ont accès.
[55] Quelles sont les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne ?

d'une mesure, d'une évaluation de la durabilité, laquelle va nous permettre de formuler des hypothèses et un conseil pour aller vers son amélioration.

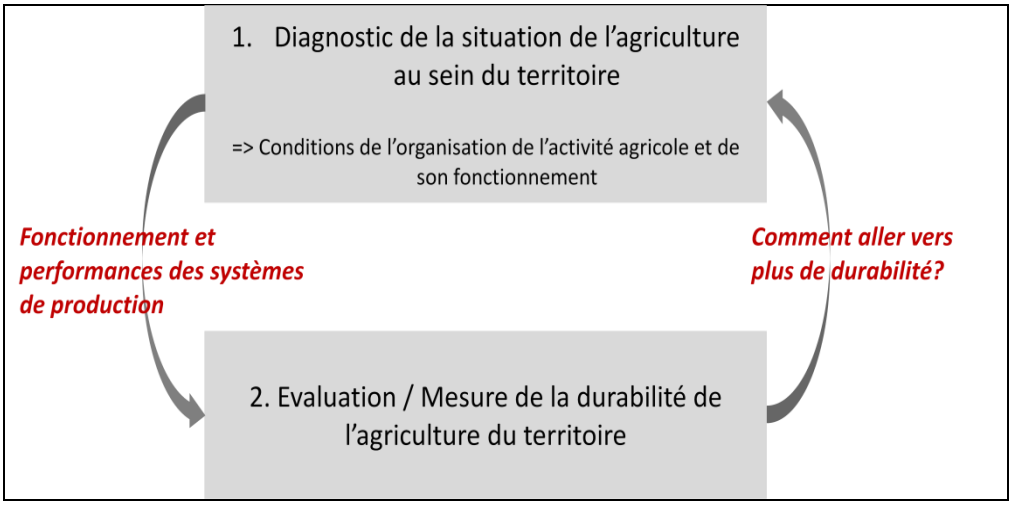


Figure 12 : Démarche pour l'étude des conditions de la durabilité de l'agriculture

Alors, sur quels critères déterminer si la dynamique agricole observée va dans le sens de la durabilité ou non ?

3.2 Les indicateurs de durabilité

Pour ce faire, comme cela a été signalé précédemment (cf. page 67), il convient de donner un contenu opérationnel à la durabilité agricole. Les composantes de la durabilité sont déclinées en objectifs, voire en sous-objectifs, et des indicateurs de durabilité servent alors à mesurer si les objectifs tendent à être atteints ou non. Rappelons que les objectifs de durabilité sont de deux ordres car « une agriculture durable repose sur des exploitations agricoles susceptibles de remplir dans la durée, individuellement ou collectivement, à l'échelle locale, les trois fonctions que l'on s'accorde à reconnaître aux agriculteurs […] » (Landais, 1999 : 15). La durabilité de l'agriculture repose donc sur des exploitations agricoles à la fois « reproductibles » et multifonctionnelles (cf. page 74).

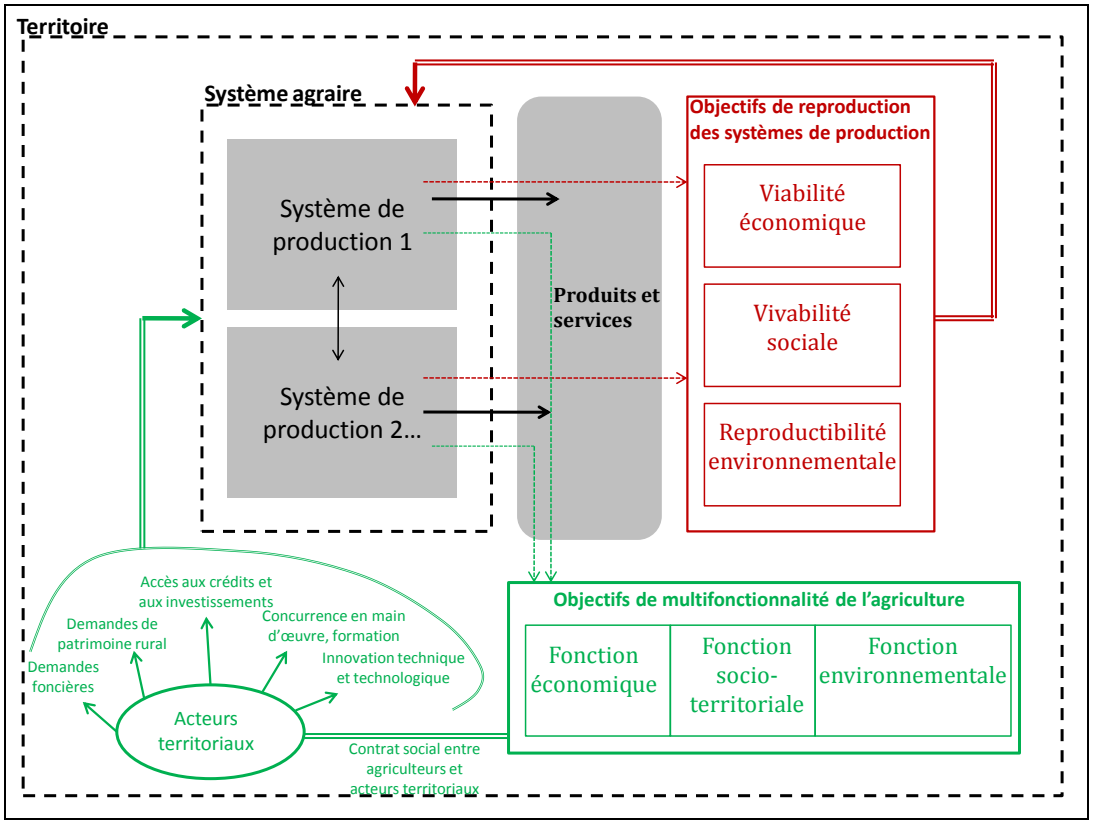


Figure 13 : Les conditions de la durabilité de l'agriculture à partir du concept de système agraire territorialisé

3.2.1 Construction du corpus d'indicateurs

Par conséquent les indicateurs doivent fournir des informations permettant de cerner la réalisation de ce couple d'objectifs. Le travail agricole étant au cœur du processus de développement agricole (cf. section 1), les indicateurs sont construits à partir des pratiques paysannes et du fonctionnement des systèmes productifs.

Il existe d'ores et déjà plusieurs grilles d'indicateurs pour l'évaluation de l'agriculture durable qui se base sur l'analyse des pratiques agricoles[56]. Nous retiendrons deux approches, qui servent de support aux autres grilles : la méthode IDEA[57], la plus communément admise en France et en Europe (méthode IDERICA), développée par un groupe de chercheurs de l'INRA sur demande du Ministère de l'Agriculture, de

[56] Elaborées par des chercheurs mais aussi les professionnels des réseaux et plateformes agricoles (plateforme FARRE, réseau CIVAM-RAD).
[57] Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles.

l'Alimentation et de la Pêche depuis 1999 ; et la grille d'indicateurs territoriaux de multifonctionnalité proposée par Gillette *et al.* (2008) :

i. l'évaluation de la durabilité de l'agriculture proposée dans la méthode IDEA est menée au niveau de l'exploitation agricole selon trois échelles : l'échelle de durabilité agro-écologique, l'échelle de durabilité socio-territoriale, et l'échelle de durabilité économique. Chacune des échelles se décline en différentes composantes, elles-mêmes décomposées en indicateurs. A chaque indicateur est attribuée une note, établie en fonction d'une grille de valeurs de référence, et un poids. Les notes sont agrégées par composantes, puis par échelle. Enfin, une note globale est attribuée à l'exploitation. Cette grille, dont le spectre spatial d'usage est très large, est très complète. Néanmoins, si elle conduit à comparer les résultats des différentes exploitations entre elles, elle ne met pas en évidence l'écart entre les pratiques et intérêts des exploitants d'une part, et la façon dont les exploitants répondent aux attentes des acteurs territoriaux d'autre part. Or, cet aspect est primordial dans la perspective de l'accompagnement des agriculteurs vers plus de durabilité ;

ii. d'autres auteurs ont proposé une grille d'évaluation de la multifonctionnalité de l'agriculture (Gillette *et al.*, 2006), assimilant la durabilité à la multifonctionnalité. Ils proposent un certain nombre d'indicateurs territoriaux de multifonctionnalité agricole. Ces indicateurs permettent d'expliciter les trois types de fonctions que doit remplir une agriculture multifonctionnelle : les fonctions économiques, les fonctions sociales et les fonctions écologiques. Pour construire leurs indicateurs, ils suggèrent de partir des pratiques agricoles. Pour ce faire, ils fondent leurs observations des « pratiques» sur les Recensements Généraux de l'Agriculture (RGA) et les données du RICA[58]. Or si les données disponibles dans les ces deux bases permettent d'avoir une image structurelle de l'exploitation agricole. Elles ne permettent en aucun cas d'aborder son fonctionnement réel, empêchant alors de comprendre l'intérêt et les contraintes éventuelles s'imposant aux exploitants.

Aussi proposons-nous de présenter une grille d'indicateurs qui fait apparaître simultanément la réalisation des objectifs de la reproduction de l'exploitation agricole et

[58] RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole

la réalisation des objectifs de la multifonctionnalité agricole. Nous commencerons par détailler l'une et l'autre de ces grilles avant de les assembler.

3.2.2 Du fonctionnement des systèmes de production aux indicateurs

La déclinaison des grands objectifs de la reproduction des exploitations agricoles en sous-objectifs et en indicateurs fait référence aux définitions proposées ci-avant, notamment à celles de Landais (1999), qui est largement admise et empruntée par la communauté scientifique.

- **Calcul des indicateurs pour la reproduction des exploitations agricoles**

A partir du fonctionnement du système de production (cf. pages 29-31), plusieurs indicateurs peuvent être calculés pour chacune des composantes de la reproduction des exploitations :

i. les résultats économiques des exploitations sont évalués à partir de l'identification des facteurs de production, des productions issues du système et de toutes les données économiques qui leur sont associées (prix des produits, rente foncière, etc.), selon les modèles d'économie agricole (cf. annexe 4 pour le détail des calculs des indicateurs) ;

ii. au plan social, la compréhension de l'organisation du travail au sein du système de production d'une part, et les dires des exploitants agricoles d'autre part permettent de calculer les indicateurs ;

iii. au plan environnemental enfin, l'identification de l'ensemble des gestes techniques, des pratiques mises en œuvre au sein du système de production mène au calcul des différents indicateurs.

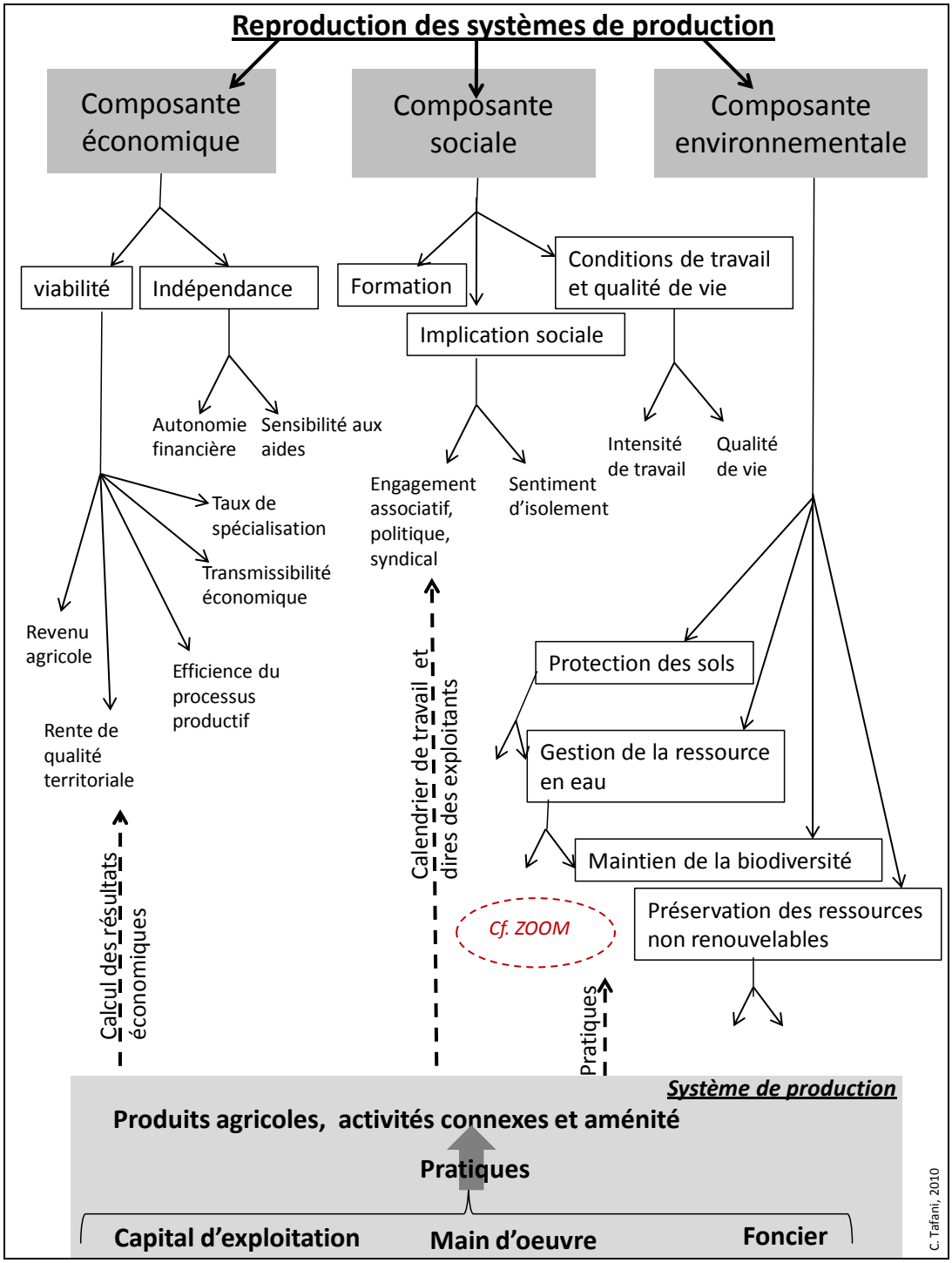


Figure 14 : Du système de production aux indicateurs de la reproduction des exploitations

Les indicateurs relatifs aux composantes de la durabilité environnementale sont détaillés ci-après. Chacun des objectifs environnementaux à remplir (la biodiversité par exemple) est un objet complexe qui peut faire l'objet d'une représentation systémique, ce qu'ont d'ailleurs fait les agronomes. Il résulte de leur analyse que la réalisation de plusieurs fonctions environnementales est appréhendée par les mêmes indicateurs, comme l'indique la figure suivante.

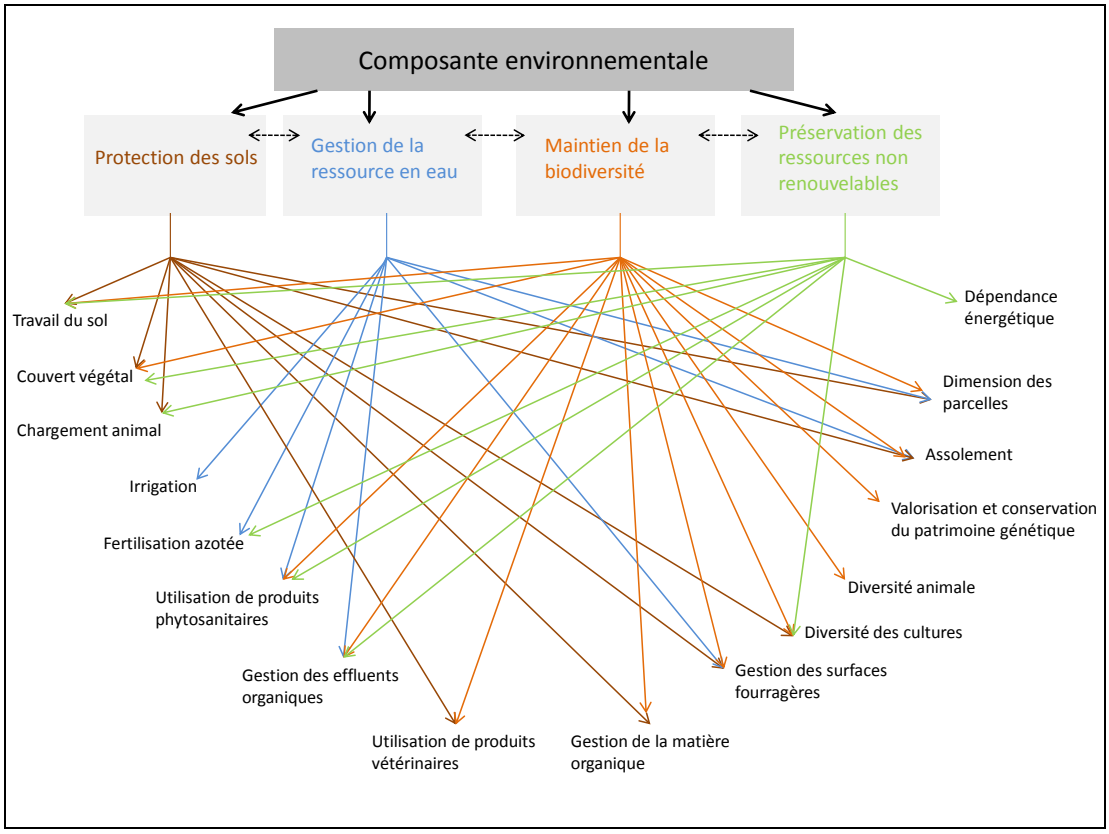


Figure 15 : Composantes et indicateurs de la reproductibilité environnementale des exploitations agricoles (d'après Vilain *et al.*, 2008 : 32)

Le calcul des indicateurs de la reproduction des exploitations agricoles établi à partir du fonctionnement des systèmes de production permet donc de remplir la grille suivante :

Tableau 2 : Grille d'indicateurs de la durabilité des exploitations agricoles

Durabilité économique	**Viabilité**			A1	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)
				A2	Taux de spécialisation économique
				A3	Rente de qualité territoriale
				A4	Efficience du processus productif
				A5	Transmissibilité économique
	Indépendance			A6	Autonomie financière
				A7	Sensibilité aux aides PAC
Durabilité sociale	**Conditions de travail et qualité de vie**			B1	Intensité de travail
				B2	Qualité de vie
	Implication sociale			B3	Engagement politique, syndical ou associatif
				B4	Sentiment d'isolement
	Formation			B5	Formation
Durabilité environnementale	**Protection des sols**	**Gestion de la ressource en eau**	**Biodiversité**	**Préservation des ressources non renouvelables**	C1 Travail du sol
					C2 Couvert végétal
					C3 Chargement animal
					C4 Irrigation
					C5 Fertilisation azotée
					C6 Utilisation de produits phytosanitaires
					C7 Gestion des effluents organiques
					C8 Utilisation de produits vétérinaires
					C9 Gestion de la matière organique
					C10 Gestion des surfaces fourragères
					C11 Diversité des cultures
					C12 Diversité animale
					C13 Valorisation et conservation du patrimoine génétique
					C14 Assolement
					C15 Dimension des parcelles
					C16 Dépendance énergétique

Cette grille peut être remplie pour chaque type de système de production, ce qui conduit à la comparaison des différents systèmes entre eux. Mais, dès lors qu'il s'agit de comprendre ce qui fonde la différenciation des systèmes et de leurs performances, ces grilles ne sauraient se suffire à elles-mêmes : ces résultats sont effectivement à remettre en perspective avec le fonctionnement global du système agraire territorialisé qui met en exergue les conditions de l'organisation de l'activité agricole, de production et/ou agritouristique (cf. figures 12 et 13).

- **Calcul des indicateurs pour la multifonctionnalité de l'agriculture**

De façon analogue, l'analyse du fonctionnement du système de production permet de calculer les indicateurs qui rendent compte de leur multifonctionnalité, telle qu'elle a été définie page 69.

i. Les performances technico-économiques du système productif d'une part, les types de produits agricoles, leur qualité et leurs circuits de commercialisation d'autre part, et les activités connexes de type agritouristiques mises en œuvre sur les exploitations enfin permettent de mesurer si la fonction de production de biens et services marchands est assurée.

ii. L'analyse de l'organisation du travail au sein de l'exploitation (main d'œuvre disponible par activité, etc.), des pratiques paysannes et les dires des exploitants agricoles conduisent à évaluer les fonctions socio-territoriales de la multifonctionnalité.

iii. Enfin, les fonctions environnementales sont évaluées sur les mêmes bases que précédemment, c'est-à-dire à partir des pratiques agricoles, mais aussi à partir des mêmes indicateurs car bien que les acteurs territoriaux attendent des exploitants qu'ils participent en outre à la lutte contre les incendies, cette dernière est appréhendée par des indicateurs qui rendent compte simultanément d'autres fonctions environnementales (cf. figure ci-dessous).

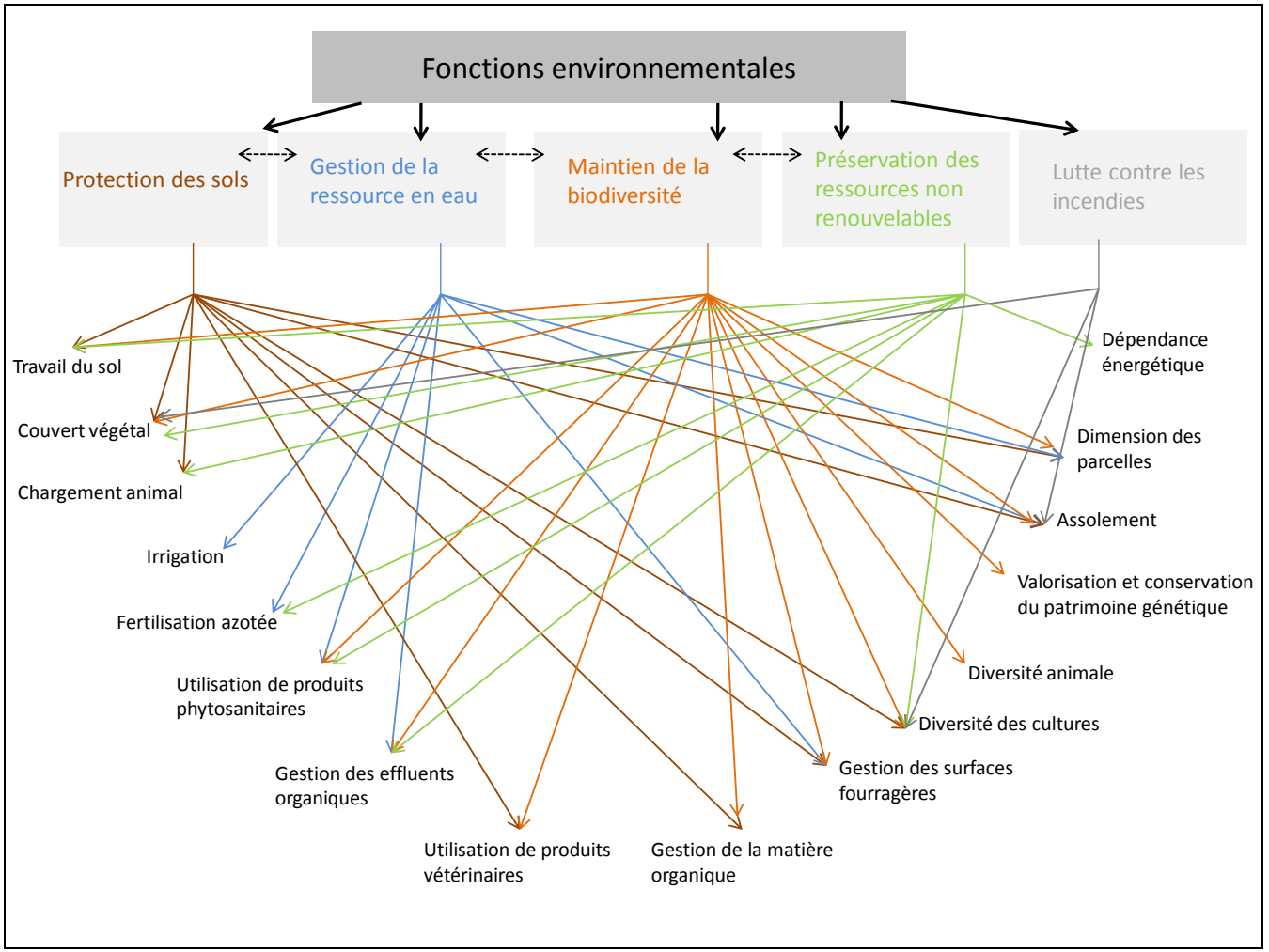


Figure 16 : Indicateurs des fonctions environnementales de la multifonctionnalité

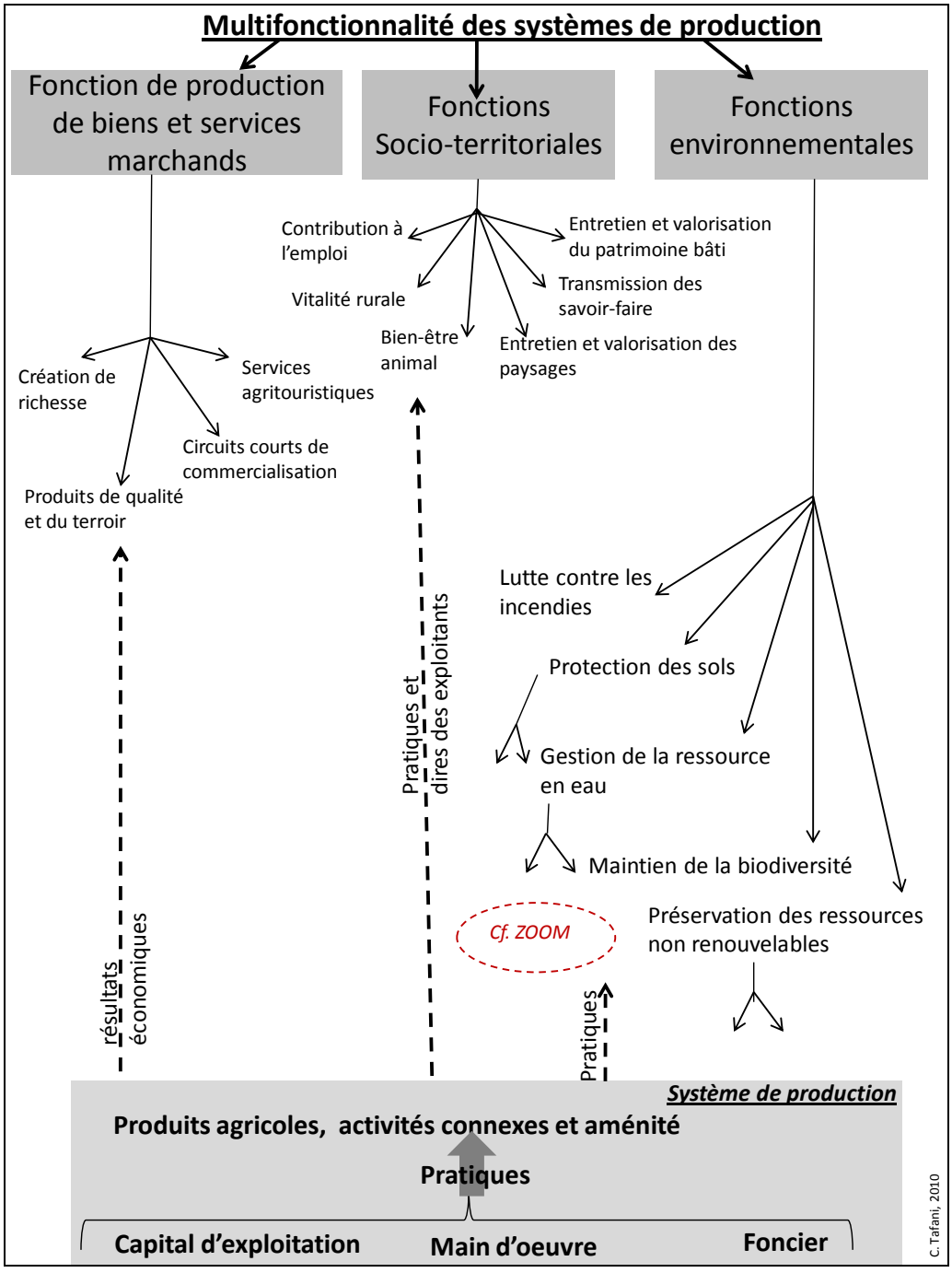


Figure 17 : Du fonctionnement de système de production aux indicateurs de multifonctionnalité

Ces indicateurs permettent d'élaborer la grille d'indicateurs de la multifonctionnalité des systèmes de production suivante pour chaque type de système, et de comparer leurs résultats. De la même façon que précédemment, cette grille doit alors être replacée dans le fonctionnement global du système agraire territorialisé (cf. figures 12 et 13) si l'on

veut comprendre quels sont les blocages à lever et les moyens d'action à enclencher pour améliorer les performances de chacun des systèmes.

Tableau 3 : Composantes et indicateurs de multifonctionnalité agricole

fonction de production de biens et services marchands	**Participation à la création de richesse**						M1
	Produits de qualité et/ou du terroir						M2
	Circuits courts de commercialisation						M3
	Services agritouristiques (visite de ferme, hébergement, ferme-auberge)						M4
fonction sociales	**Contribution à l'emploi**						N1
	Vitalité rurale						N2
	Entretien et valorisation du patrimoine bâti						N3
	Transmission des savoir-faire						N4
	Entretien et valorisation des paysages						N5
	Bien-être animal						N6
fonction environnementale	**Lutte anti incendies (entretien de l'ouverture des espaces)**	**Protection des sols**	**Gestion de la ressource en eau**	**Biodiversité**	**Préservation des ressources non renouvelables**	Travail du sol	C1
						Couvert végétal	C2
						Chargement animal	C3
						Irrigation	C4
						Fertilisation azotée	C5
						Utilisation de produits phytosanitaires	C6
						Gestion des effluents organiques	C7
						Utilisation de produits vétérinaires	C8
						Gestion de la matière organique	C9
						Gestion des surfaces fourragères	C10
						Diversité des cultures	C11
						Diversité animale	C12
						Valorisation et conservation du patrimoine génétique	C13
						Assolement	C14
						Dimension des parcelles	C15
						Dépendance énergétique	C16

- **Valeurs des indicateurs**

Les indicateurs prennent des valeurs absolues : 0 si le seuil correspondant n'est pas atteint et 1 dans le cas contraire. Le seuil de référence, qui permet de déterminer si l'objectif a été atteint ou non, est établi sur la base des références retenues dans la méthode IDEA largement testées dans plusieurs régions, références parfois réadaptées au contexte local d'après les dires d'experts et/ou par expertise propre (cf. annexe 4 pour le calcul des indicateurs).

3.2.3 Utilité et limites des grilles d'indicateurs

Comme nous l'avons souligné, ce type de grilles d'indicateurs de performances de durabilité est un outil intéressant pour comparer les systèmes entre eux, et être le support d'un conseil pour aller vers plus de durabilité, à condition qu'elles ne soient pas employées seules sans l'étape préalable de diagnostic basée sur l'analyse systémique. Car, à la différence de la majorité des méthodes d'évaluation de la durabilité agricole qui se consacrent à la proposition d'indicateurs, nous pensons effectivement que l'étape de diagnostic est incontournable pour ce qu'elle permet notamment de faire toute la lumière sur les points de blocage et les leviers d'action à mettre en œuvre pour aller vers plus de durabilité. Aussi, ces grilles apparaissent-elles comme un outil d'accompagnement des exploitants agricoles, outil que l'on ne peut dissocier de l'analyse-diagnostic du système agraire territorialisé. Cette démarche peut donc intéresser toutes les personnes et structures intervenant sur le développement de l'agriculture.

Enfin, il convient de noter les limites inhérentes à l'évaluation de la durabilité de l'agriculture à partir des pratiques agricoles et des systèmes productifs. Il ne s'agit pas de faire la somme des résultats de tous les systèmes productifs pour donner un résultat global pour le système agraire territorialisé, car ce dernier possède des propriétés émergentes. Ces propriétés sont notamment dues aux interactions entre les différents systèmes. Ceci est vrai tout particulièrement pour les fonctions environnementales que remplissent les systèmes de production. Par exemple, la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant dépend non seulement du comportement individuel des exploitants, mais aussi de leur comportement collectif et interactif : la localisation d'un « pollueur » en amont des autres exploitants aura plus d'incidence que s'il était à l'aval, etc. En d'autres termes, il est nécessaire de remonter des systèmes de production au niveau d'organisations supérieures. Là encore, il convient donc de discuter de l'ensemble des résultats des systèmes de production à la lumière du fonctionnement global du système agraire territorialisé.

Somme toute dirons-nous que le corpus d'indicateurs associé au diagnostic est en quelque sorte « un outil de responsabilisation collective, plus qu'un marqueur de progrès vers un modèle » (Allaire et Dupeuble, 2004), outil qui aide cependant à l'émergence et à la diffusion de la culture du développement durable (Benhayoun *et al.*, 2006).

Conclusion chapitre 3 :

La durabilité de l'agriculture des campagnes de nouvelles ruralités repose donc simultanément sur la reproduction des systèmes productifs mis en œuvre par les exploitants agricoles et sur la façon dont les exploitants, par leur activité, remplissent les termes du nouveau contrat social que les acteurs territoriaux proposent. Mais en retour, le jeu des acteurs territoriaux autour de la question de l'agriculture (sa place et ses fonctions) impactent les pratiques des exploitants agricoles et le fonctionnement des systèmes productifs : par exemple les concurrences entre les différents usages du sol soutenus par les acteurs territoriaux ont une incidence directe sur la place de l'agriculture au sein du territoire (nous y reviendrons au chapitre 7). Ainsi, pour mettre en évidence les conditions de la durabilité de l'agriculture du Balagne, territoire de nouvelle ruralité, le concept de système agraire territorialisé détaillé dans les chapitres précédents s'avère tout à fait intéressant puisqu'il permet d'appréhender les interactions entre l'ensemble des variables intervenant sur le développement agricole, les relations entre les différents niveaux d'observation et d'organisation, et les dynamiques temporelles. Il servira donc de support pour l'évaluation de la durabilité de l'agriculture en Balagne.

CHAPITRE 4

LES OUTILS DE L'ANALYSE SYSTEMIQUE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE

> « Les trois grandes phases -description, explication, intervention- sont les phases qui, à l'heure actuelle, guident toute recherche géographique nouvelle sur un secteur ou un thème donné : collecter les informations, les organiser intellectuellement en un système fonctionnel cohérent, puis chercher comment [transmettre les informations et] améliorer le système, c'est-à-dire mieux l'adapter aux aspirants des groupes humains socialement dominants »
>
> (Pinot, 2002 : 27-28)

L'analyse systémique est une démarche à la fois conceptuelle, méthodologique et pratique. Sur la base des concepts développés dans les chapitres précédents, une méthode d'analyse-diagnostic a été avancée pour déterminer les conditions de la durabilité de l'agriculture d'un territoire de nouvelles ruralités. Ce chapitre a pour objet de discuter des outils nécessaires à la conduite d'un tel diagnostic. Pour terminer, nous présenterons succinctement le terrain d'étude auquel sera appliquée la démarche précédente.

1- Les outils

Jusqu'à présent, la structure et le fonctionnement du système agraire territorialisé ont été décrits, la durabilité de l'agriculture définie, et une grille d'évaluation proposée. La méthode d'analyse a donc été énoncée et décomposée. Il convient à présent d'identifier les informations à collecter pour mettre en œuvre une telle démarche.

1.1 Rappel des objectifs de l'analyse

Rappelons que l'analyse-diagnostic doit conduire :

i. à l'identification de la place et des fonctions de l'agriculture au sein du système territorial ;

ii. à l'identification du fonctionnement des systèmes de production agricole dans ce territoire et compte tenu du fonctionnement du territoire ;

iii. et à l'élaboration d'indicateurs de durabilité agricole, outil d'accompagnement vers plus de durabilité.

1.2 Les questionnements soulevés

Pour ce faire, il est nécessaire de différencier la démarche en deux étapes successives mais néanmoins reliées entre elles :

i. il s'agit tout d'abord de connaitre le géo-système, socle sur lequel se déploient les activités et de comprendre comment on en est arrivé à la répartition actuelle des différents objets au sein du territoire (espaces agricoles, espaces urbanisés, etc.) et comment interagissent ces objets entre eux ;

ii. or l'organisation de l'espace géographique dépend du jeu des acteurs du territoire, autour de la problématique qui nous intéresse, en l'occurrence l'agriculture. La dimension organisationnelle est donc à prendre en compte.

En somme cela revient à répondre à six questions : où, quoi, qui, comment, pourquoi ? Et quand ? Les deux premières questions renvoient à l'organisation spatiale du territoire, tandis que les trois suivantes renvoient à sa dimension organisationnelle. Le temps est à prendre en considération de façon systématique, à chaque questionnement.

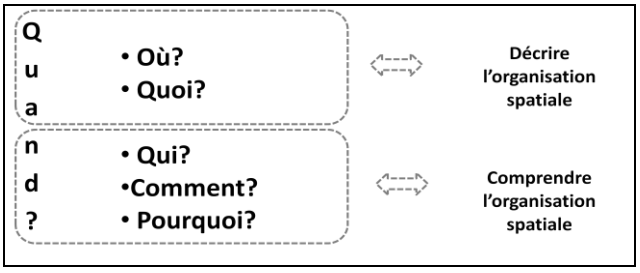


Figure 18 : les six questions à la base du diagnostic (d'après Moine, 2007 ; 2008)

1.3 Les outils pour l'observation

La première phase est avant tout descriptive. Elle repose sur l'utilisation d'un corpus d'outils que l'on regroupera sous l'étiquette « outils d'observation ». Il s'agit de recueillir les informations accessibles sur la zone étudiée, aussi bien dans le domaine environnemental que socio-économique. Ces informations sont disponibles sous la forme de monographies, tableaux de données, cartographies, ou peuvent être glanées par des observations propres de type lecture de paysages. Si certaines données brutes seront utilisées, il est généralement nécessaire de les traiter pour qu'elles soient « porteuses de sens » et exploitables : nous pensons par exemple à la réalisation de cartes spécifiques ou à des analyses statistiques. Aussi, plusieurs périodes temporelles peuvent être appréhendées : du présent, on peut remonter le temps grâce aux statistiques ou à de la cartographie diachronique.

Dans tous les cas, l'ensemble de ces outils représente « le socle sur lequel on va pouvoir ancrer une analyse des différents phénomènes en interrelation » (Moine, 2005 : 50). A partir de l'agencement de ces différentes observations, il est possible de formuler un certain nombre d'hypothèses relatives aux jeux d'acteurs sous-jacents à une telle organisation spatiale.

1.4 Les outils pour l'analyse de la dimension organisationnelle

Comprendre finement la dimension organisationnelle du système étudié passe par la compréhension des jeux d'acteurs. Celle-ci peut être réalisée par l'analyse des différents documents de planification stratégique et de leur superposition, par des études économétriques qui tendent à révéler les préférences des agents, ou par des enquêtes directes auprès des acteurs concernés.

1.4.1 Les documents de programmation et de planification stratégique

Ces documents reflètent les choix effectués en matière d'aménagement et de développement et donc fournissent des informations quant à la place accordée à l'agriculture. Soutenus par des porteurs de projets différents, qui représentent certains groupes d'acteurs, leur superposition et leurs interrelations (hiérarchie des normes) éclairent par ailleurs les rapports de force entre groupes d'acteurs. Ils représentent en quelques sorte un système en tensions, c'est-à-dire en équilibre dynamique.

1.4.2 Les études économétriques

L'économétrie permet de révéler certaines dimensions des jeux d'acteurs. Cependant, deux critiques peuvent être faites à l'égard de ce type d'études : d'une part, elles nécessitent une base de données bien renseignée et constituée d'un grand nombre d'observations, et d'autre part, puisqu'elles se fondent sur le suivi statistique, elles ne rendent compte que des comportements qui peuvent être quantifiés et pour lesquels existent une information écrite. Si ces études sont utiles pour comprendre certains phénomènes[59] (et nous en utiliserons d'ailleurs), les enquêtes sont toutefois indispensables lorsqu'il s'agit de comprendre les jeux d'acteurs au sein du territoire.

1.4.3 Les enquêtes directes

R. Brunet (1992 : 186), dans *Les mots de la géographie*, donne la définition suivante de l'enquête de terrain :

> Une enquête est une « recherche d'informations auprès de témoins, souvent orale, parfois écrite sur place, voire par correspondance. L'enquête est indispensable à la connaissance géographique, même si les géographes en ont une pratique en général moins codifiée ou rigoureuse que les ethnologues, les sociologues, ou les psychologues. Consistant à *prendre* quelques chose, serait-ce une information, elle est toujours par quelque côté une *conquête* […] ».

- **Types d'enquêtes**

Les enquêtes à mener consistent en des entretiens semi-directifs, technique empruntée aux ethnologues (Cochet, 2005). En effet, l'utilisation d'un questionnaire rigide et figé ne convient pas pour plusieurs raisons :

- souvent, les enquêtés souhaitent parler de sujets sans rapport avec les questions posées mais qui apportent cependant des éléments de réponse à d'autres questions (Beaud et Weber, 2003). C'est d'ailleurs généralement le cas lorsque les questions préconstruites ne semblent pas pertinentes à la personne enquêtée ;

- ensuite, il est impossible d'interpréter les réponses en l'absence de tout contexte discursif, d'où l'absence de sens des réponses obtenues par voie de questionnaire ;

[59] Nous pensons par exemple aux études sur les marchés fonciers. Le marché foncier est le lieu où s'affrontent les usages alternatifs du sol et reflète de ce fait les rapports de force entre groupes sociaux.

- de plus, l'entretien induit une posture différente, un autre rapport de force entre l'enquêteur et l'enquêté : en plus d'enregistrer scrupuleusement les faits, gagner la confiance de la famille permet ainsi d'accéder à des renseignements que l'enquêteur trop « méthodique » et trop attaché à son questionnaire risquerait de laisser échapper (Blanchet et Gotman, 1992).

La caractéristique principale de l'entretien est donc qu'il constitue un fait de parole : « l'entretien de recherche se définit par opposition au questionnaire dans la mesure où, visant à la production d'un discours linéaire sur un thème donné, il implique que l'on s'abstienne de poser des questions pré-rédigées. Ce en quoi il est exploratoire. » (Blanchet et Gotman, 1992 : 20).

Il en résulte que l'enquêteur ne peut être que le chercheur lui-même (Beaud et Weber, 2003 ; Cochet, 2005).

- **Acteurs enquêtés**

Les enquêtes à réaliser dans le cadre du diagnostic stratégique doivent porter à la fois sur l'organisation des acteurs autour de la question de l'agriculture, et sur les pratiques agricoles mises en œuvre par les exploitants. Encore une fois, il convient de ne pas oublier l'aspect temporel : les enquêtes sont également une occasion de pouvoir reconstituer l'évolution récente de la dynamique agricole du territoire (Cochet et Devienne, 2004). Trois séries d'enquêtes sont à réaliser.

- Il s'agit tout d'abord de rencontrer des exploitants retraités ou ayant une expérience ancienne du métier, dans le but de reconstituer le système agraire passé et surtout d'identifier les évènements qui ont le plus contribué à l'évolution récente de l'agriculture. L'ambition est à la fois de comprendre l'évolution de l'occupation spatiale de l'agriculture et de « cherche[r] à savoir comment les exploitants ont modifié leurs pratiques agricoles en fonction des moyens de production auxquels ils ont eu accès et des rapports de production et d'échanges dans le cadre desquels ils ont du opérer » (Dufumier, 2004 : 67).

- Cette étape étant accomplie, les enquêtes sont alors réalisées auprès des exploitants agricoles en activité afin de comprendre leurs pratiques dans le fonctionnement global des systèmes de production ou d'activités qu'ils mettent en œuvre (cf. trame d'entretien en annexe 5), mais aussi pour comprendre les relations qu'ils ont avec les acteurs du secteur en amont et en aval de la

production : approvisionnement en intrants, débouchés des produits. L'étude des pratiques agricoles, et des performances techniques et économiques des exploitations, sert par ailleurs de support au calcul des indicateurs de durabilité agricole.

- Enfin, il est nécessaire de rencontrer les acteurs jouant un rôle clé sur la place de l'agriculture au sein du territoire : représentants des filières, des syndicats, des associations de producteurs[60], mais aussi élus des collectivités locales. L'objectif de ces enquêtes est de repérer les différentes stratégies défendues vis-à-vis des rôles que doit remplir l'agriculture dans le développement du territoire, et de comprendre les relations de pouvoir entre ces différents acteurs. Ces enquêtes sont donc plus ouvertes que les précédentes.

- **Echantillonnage**

La question de l'échantillonnage des acteurs à enquêter se pose pour les exploitants agricoles. L'objectif n'est pas d'avoir un échantillon représentatif de l'ensemble des exploitations, mais de pratiquer un échantillonnage raisonné, car il s'agit de caractériser finement tous les types de systèmes de production existants dans la zone d'étude. Ainsi, certains types peuvent être marginaux (sur le plan statistique) mais malgré tout « porteurs de sens », comme produits de l'histoire locale. Il convient alors de les prendre en compte. Généralement, lorsqu'un type de système de production représente le fonctionnement de plusieurs exploitations agricoles, il est nécessaire d'enquêter (sans exhaustivité) plusieurs exploitations pratiquant ce type pour vérifier leur relative homogénéité. Par la suite, une fois la typologie construite, il peut être utile d'effectuer le dénombrement des unités de production appartenant à chacune des catégories d'exploitants identifiée, afin de mettre en évidence l'importance relative de chaque type.

2- Terrain d'étude : la Balagne en Corse

Nous avons développé l'analyse systémique précédente, en nous appuyant sur le concept de système agraire territorialisé, dans la perspective de pouvoir appréhender au mieux l'agriculture de notre terrain d'étude. La Balagne, ancien verger de la Corse, est

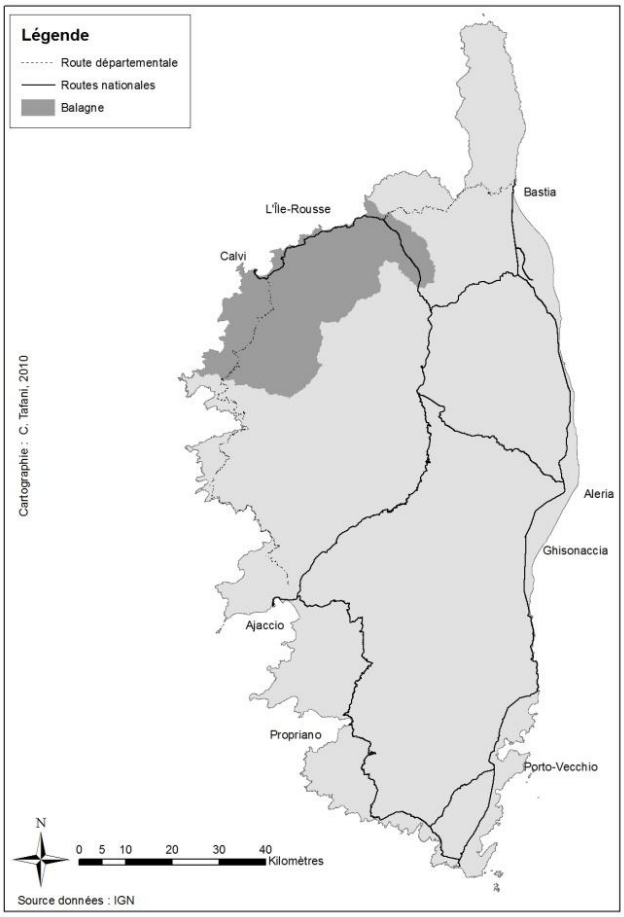
[60] En d'autres termes, ce sont là tous les acteurs qui participent de ce que les géographes nomment usuellement les structures d'encadrement de la production.

désormais une campagne de nouvelles ruralités où tourisme littoral, dynamiques urbaines et agriculture se côtoient et se concurrencent.

2.1 La Balagne, entre mer et montagne

2.1.1 Situation géographique

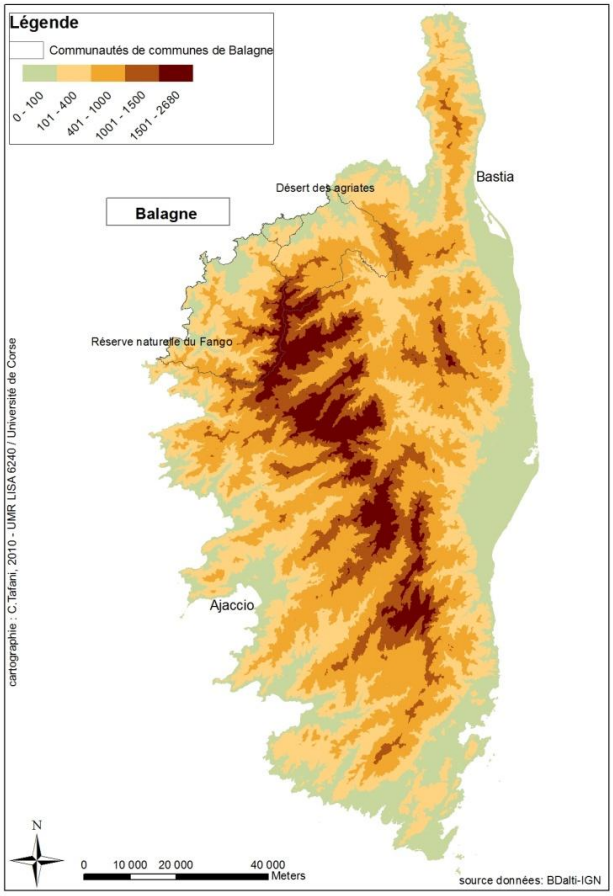
Située au nord-ouest de la Corse, la Balagne est longtemps restée enclavée et cet isolement en a fait une petite région à part, avec ses spécificités géographiques, historiques et démographiques. Encore aujourd'hui, si elle est facilement accessible depuis Corte, il faut 2 heures depuis Calvi pour rallier Bastia et 4 heures pour arriver à Ajaccio, les deux principaux bassins d'emploi de la région Corse (INSEE, 2006).



Carte 1 : La Balagne, une île dans l'île

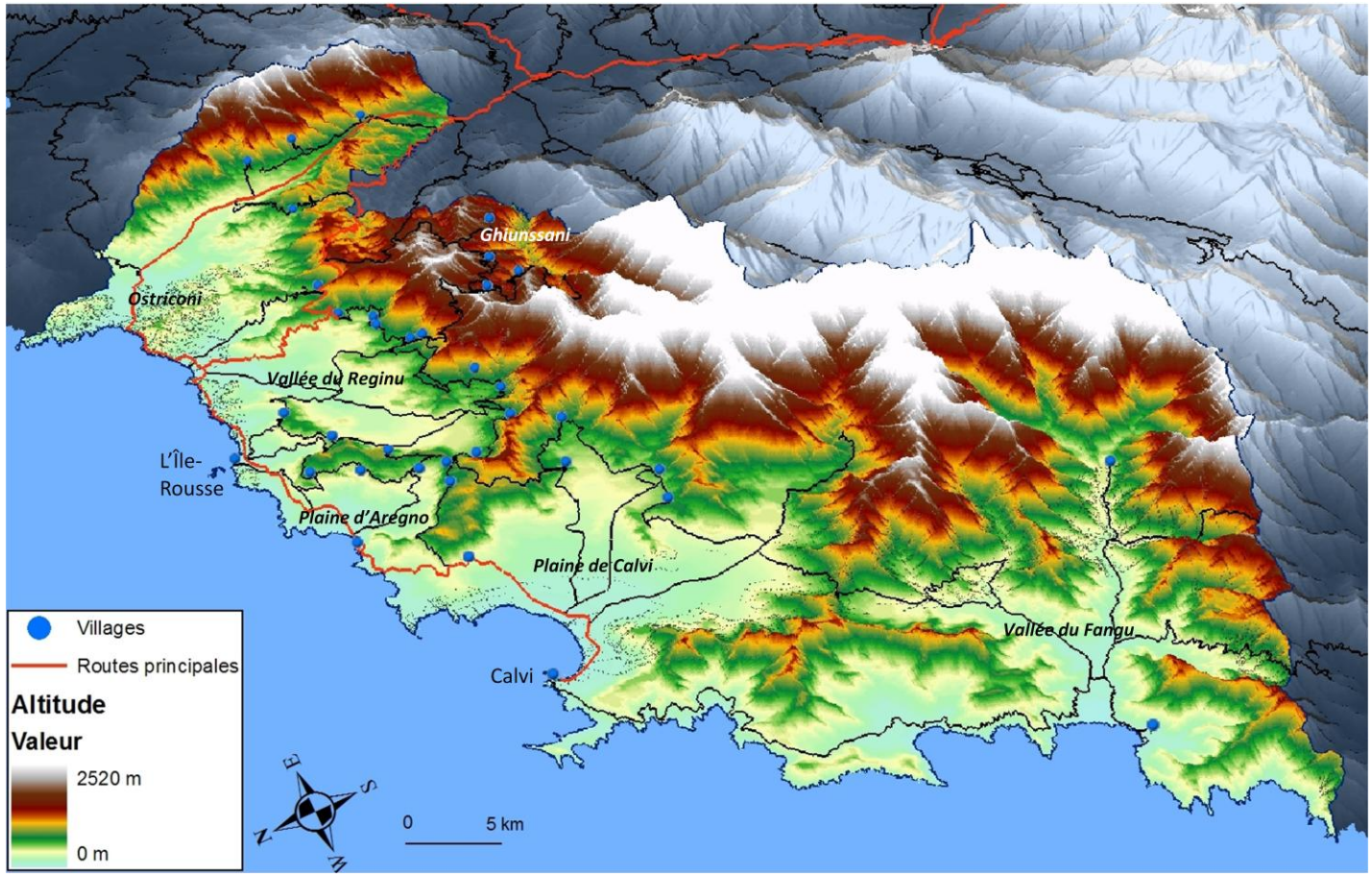
2.1.2 Topographie

Isolée des autres microrégions insulaires par les dernières dorsales du nord de la crête principale de la Corse (NNO-SSE), ceinturée à l'est par le désert des Agriates et à l'ouest par la réserve naturelle du Fango, la Balagne peut être découpée en plusieurs sous unités géographiques.



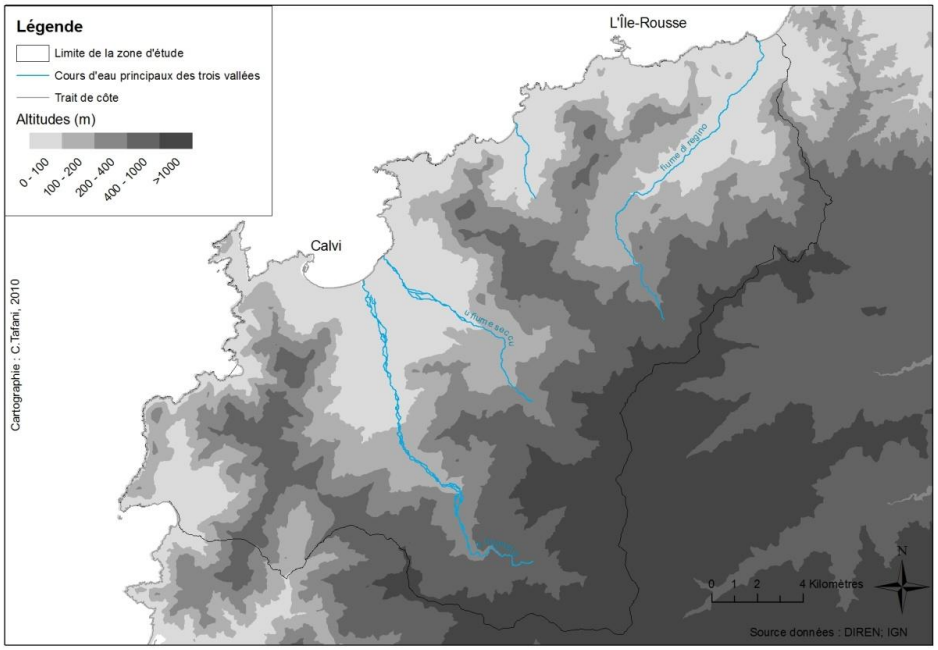
Carte 2 : Topographie de la Corse

D'un côté s'ouvre sur la mer un ensemble de vallées dont les coteaux s'élèvent jusqu'à une altitude d'environ 400 m. C'est la Balagne maritime. De l'autre côté, tournée vers la Paglia Orba (2525 mètres), la Balagne intérieure est celle des hautes-vallées et de la montagne (cf. carte suivante).



Carte 3 : Modèle numérique de terrain de la Balagne

Notre terrain d'étude couvre plus précisément le bassin central de la Balagne maritime : vallée du Reginu, plaine d'Aregno et plaine de Calvi. Ces trois vallées correspondent à la zone traditionnelle d'habitat et de peuplement et constituent ce que l'on appelle aujourd'hui la Balagne peuplée, en opposition aux zones désertiques périphériques de l'Ostriconi et de la vallée du Fangu.



Carte 4 : Les trois vallées de la zone d'étude

Ces vallées à fond plat, écrasées par les demi-amphithéâtres montagneux et ouvertes sur la mer Méditerranée, sont séparées les unes des autres par des lanières de coteaux dont le relief peut atteindre 800 m et communiquent entre elles par une longue frange littorale tournée vers le continent métropolitain. Leur largeur, leur profondeur et leur orientation sont quelque peu variables. A l'ouest, la vaste plaine de Calvi orientée sud-est/nord-ouest a été formée par la fusion de deux vallées creusées par les fleuves de la *Figarella* et du *Fiume Seccu*. A l'ouest, la vallée du Reginu creusée par le *fiume di Reginu* est plus tournée vers l'est, orientée sud-ouest/nord-est. Au centre se trouve la plaine d'Aregno, plus étroite creusée par la *Tighiella*, tournée vers le nord (cf. coupes ci-dessous). Il convient de noter qu'à hauteur de l'Île-Rousse, la frange littorale s'élargit pour former un petit bassin.

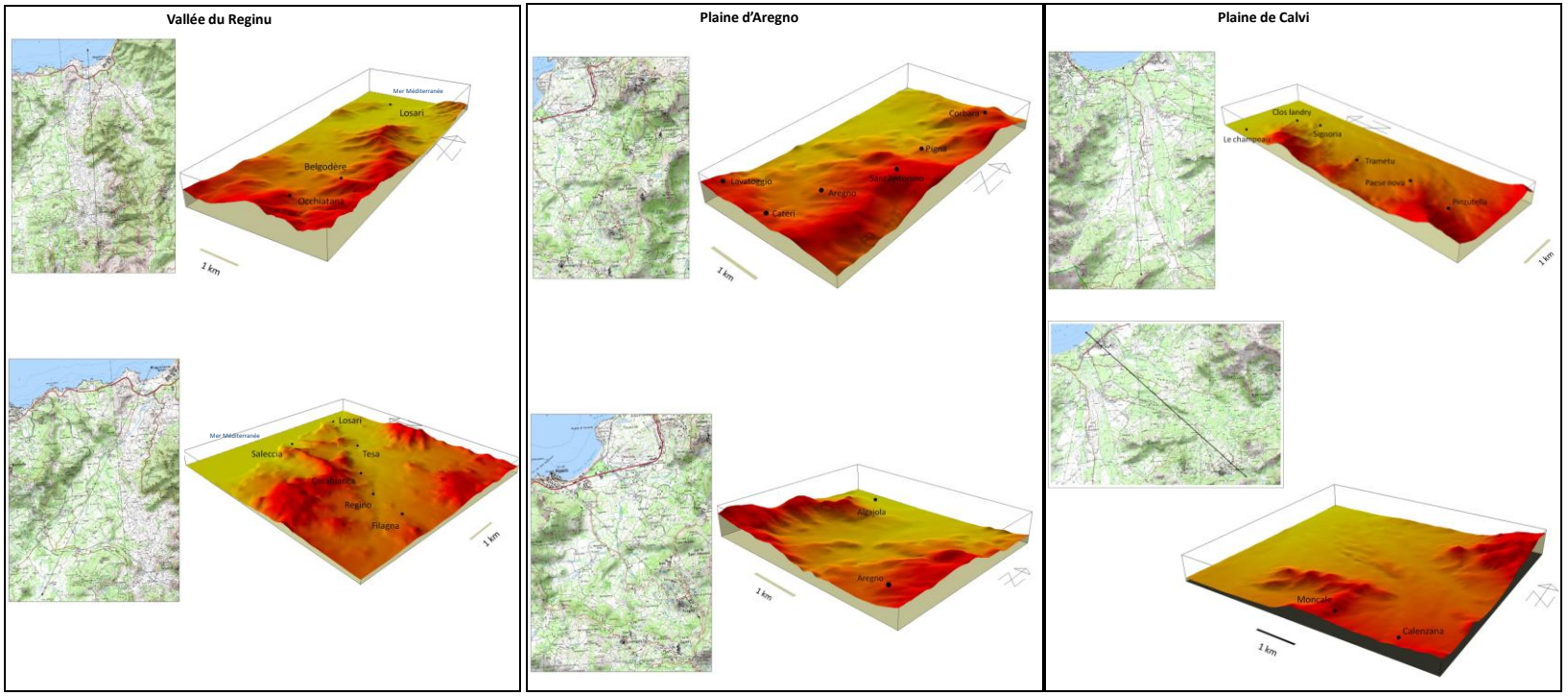


Figure 19 : Coupes transversales en 3D dans chacune des trois principales vallées formant le terrain d'étude

2.1.3 Géologie et pédologie

La Balagne repose sur le socle hercynien[61] cristallin caractéristique de la géologie de la Corse occidentale[62]. Les roches y sont essentiellement d'origine granitique, parfois volcanique. Des formations post-granitiques sédimentaires[63] sont présentes dans les lits d'alluvions du Fiume Seccu et de la Figarella dans l'arrière pays de Calvi.

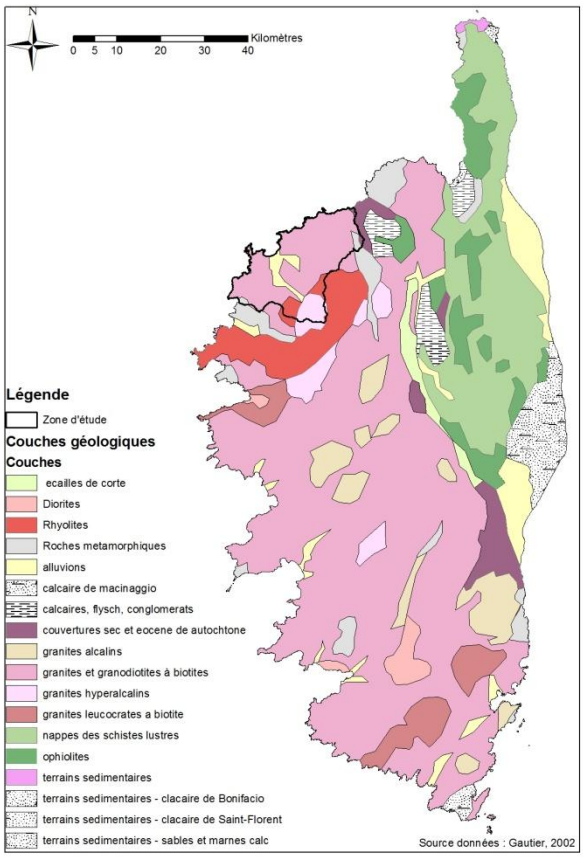


Figure 20 : Géologie de la Corse

Ce substrat, associé au climat balanin a donné lieu à des sols bruns et des sols bruns lessivés[64], de texture plutôt légère, sablonneuse et de pH acide à peu acide (Gauthier, 2002). Ces sols, parfois très caillouteux, sont globalement propres à toutes les cultures, sauf en piémont où ils peuvent être hydromorphes et asphyxiants, nécessitant des

[61] Entre 340 et 240 millions d'années.
[62] Il s'agit principalement de granitoïdes mésocrates, et à quelques rares endroits de granites leucocrates (c'est le cas de l'Île-Rousse) (Gauthier, 2002).
[63] S'étandant du miocène au quaternaire.
[64] On retrouve en général ce type de sols sous un climat atlantique.

travaux de drainage. Les sols, bruns à bruns très lessivés, que l'on retrouve au sud de Calvi autour de la *Figarella*, sont moins acides mais aussi moins épais. Des cultures plus rustiques à enracinement superficiel peuvent y être plantées, comme la vigne ou les prairies temporaires (SOMIVAC, 1972).

Selon une étude, assez ancienne maintenant (1979) mais qui est en cours de réactualisation, les sols de notre terrain d'étude seraient donc de bonne potentialité fourragère, mis à part dans l'arrière-pays calvais et à quelques endroits disséminés çà et là.

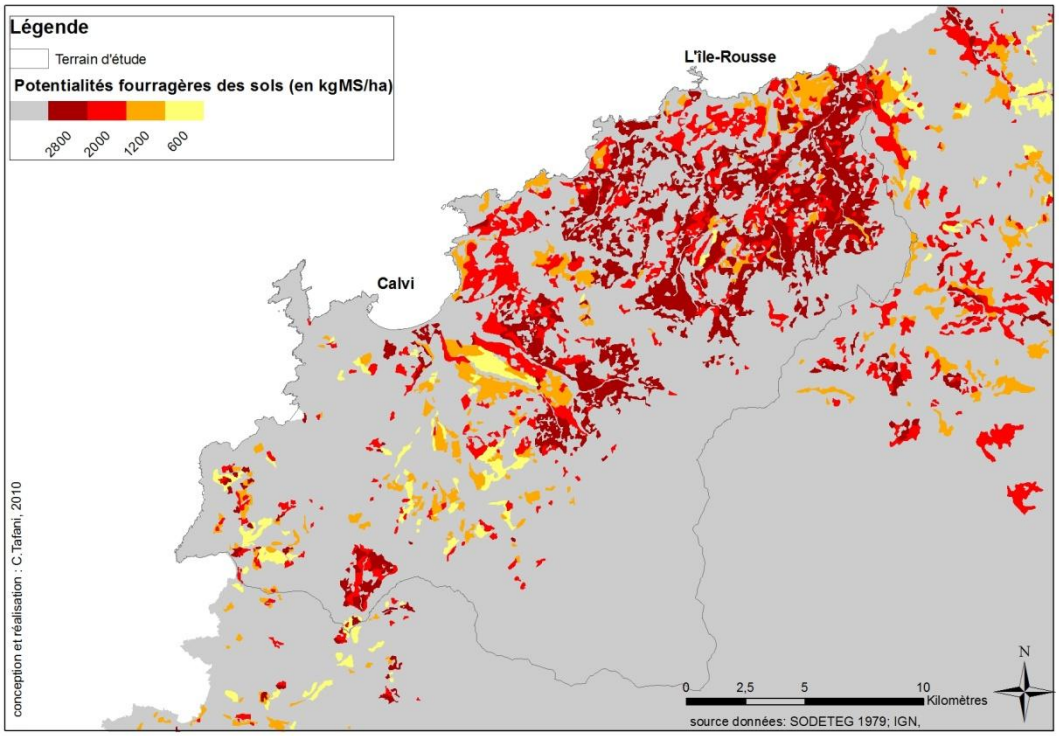


Figure 21 : Potentialités fourragères des sols du terrain d'étude

2.1.4 Climat et végétation

Le climat et la végétation varient en fonction de l'altitude. Ainsi, on passe d'un climat de type méditerranéen à un climat alpin en quelques kilomètres à peine : globalement, en-deçà de 600 m d'altitude, les hivers sont doux[65] et les étés chauds. Avec le relief, le régime se dégrade en hiver. Au-dessus de 1200 m le climat est de type alpin. Les précipitations sont très abondantes en montagne en novembre-décembre et février-

[65] Il n'y a que quelques jours de gelées par an.

mars, un peu moins dans les plaines qui nous intéressent ici mais la pluviométrie reste élevée. Par contre, il pleut rarement de juin à octobre et la rareté des précipitations coïncide avec les mois les plus chauds, mais aussi avec des vents violents. La Balagne est en effet très exposée aux vents, et notamment au *libecciu*, soufflant du sud-ouest à l'ouest et qui est très sec en été. D'où des périodes de sécheresse propices aux feux de forêts. Typiquement en bassin méditerranéen, l'étiage fourrager se situe donc en été, comme l'illustre le diagramme ombrothermique ci-dessous (station météo de Calvi).

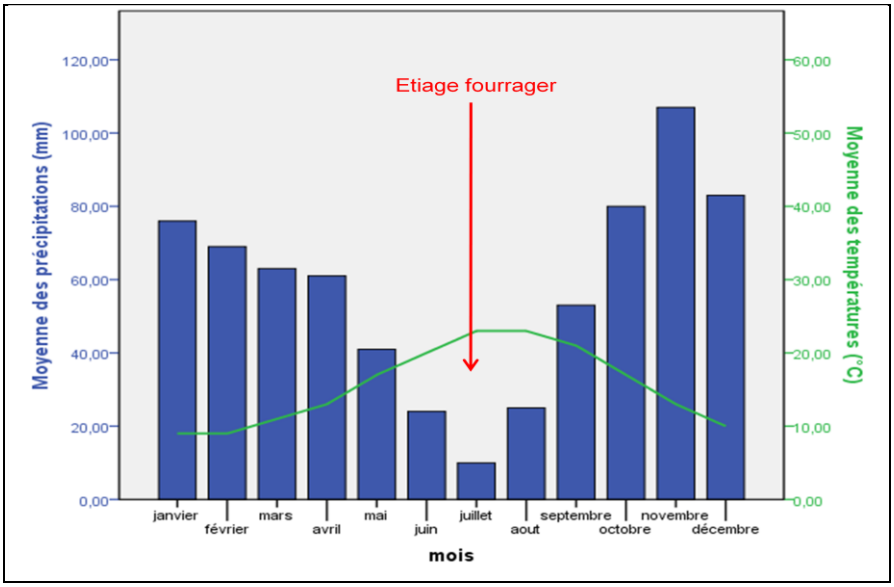


Figure 22 : Diagramme ombrothermique de la Balagne

La croissance de l'herbe est aussi ralentie durant l'hiver, en janvier et février notamment qui sont les mois les plus froids (cf. figure 25).

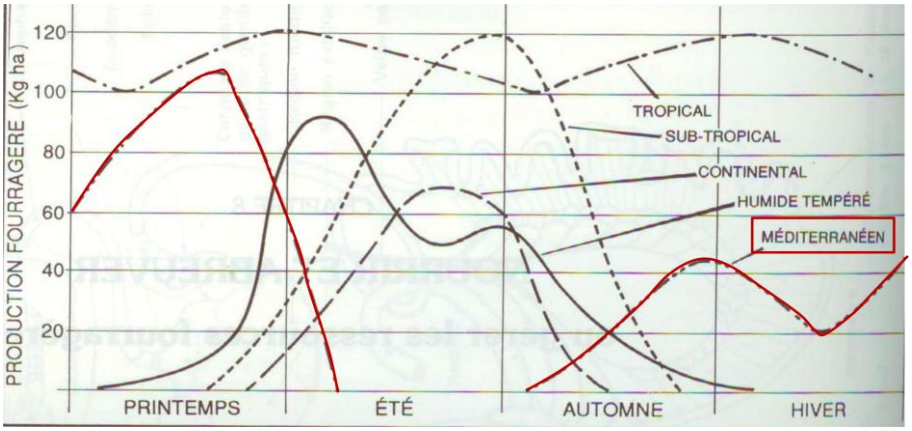


Figure 23 : Le saisonnement de la production fourragère (Lhoste *et al.*, 1993 : 222)

La palette des étages de végétation est très variée : sur la frange maritime, la végétation est de type thermoméditerranéen (chênes, pins pignons et végétation halophile) alors que dans les plaines rétro-littorales, la végétation est de type mésoméditerranéen composée d'oliviers, chênes lièges, chênes verts et arbousiers (jusqu'à 500 m d'altitude à l'ubac, et plus de 600 m à l'adret). Au-delà de cette limite qui correspond à la localisation de nombreux villages perchés, et jusqu'à environ 700-800 m la végétation est de type méso-méditerranéen supérieur : on y trouve donc des chênes verts, des châtaigniers et des pins. Plus haut, on passe les divers étages caractéristiques des montagnes : étage montagnard, subalpin et alpin (cf. figure suivante).

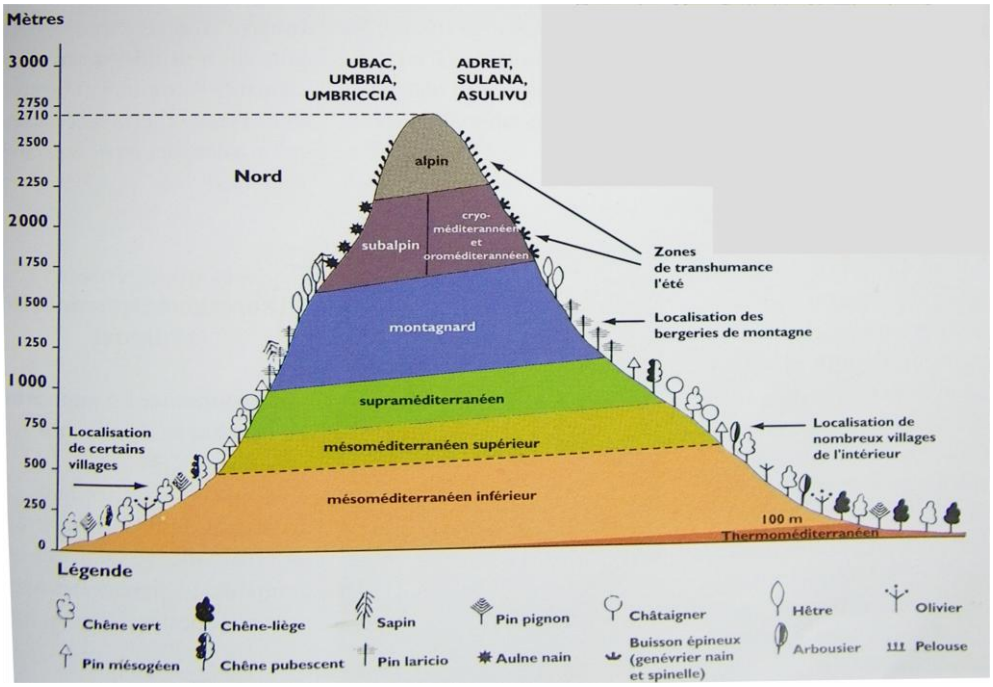


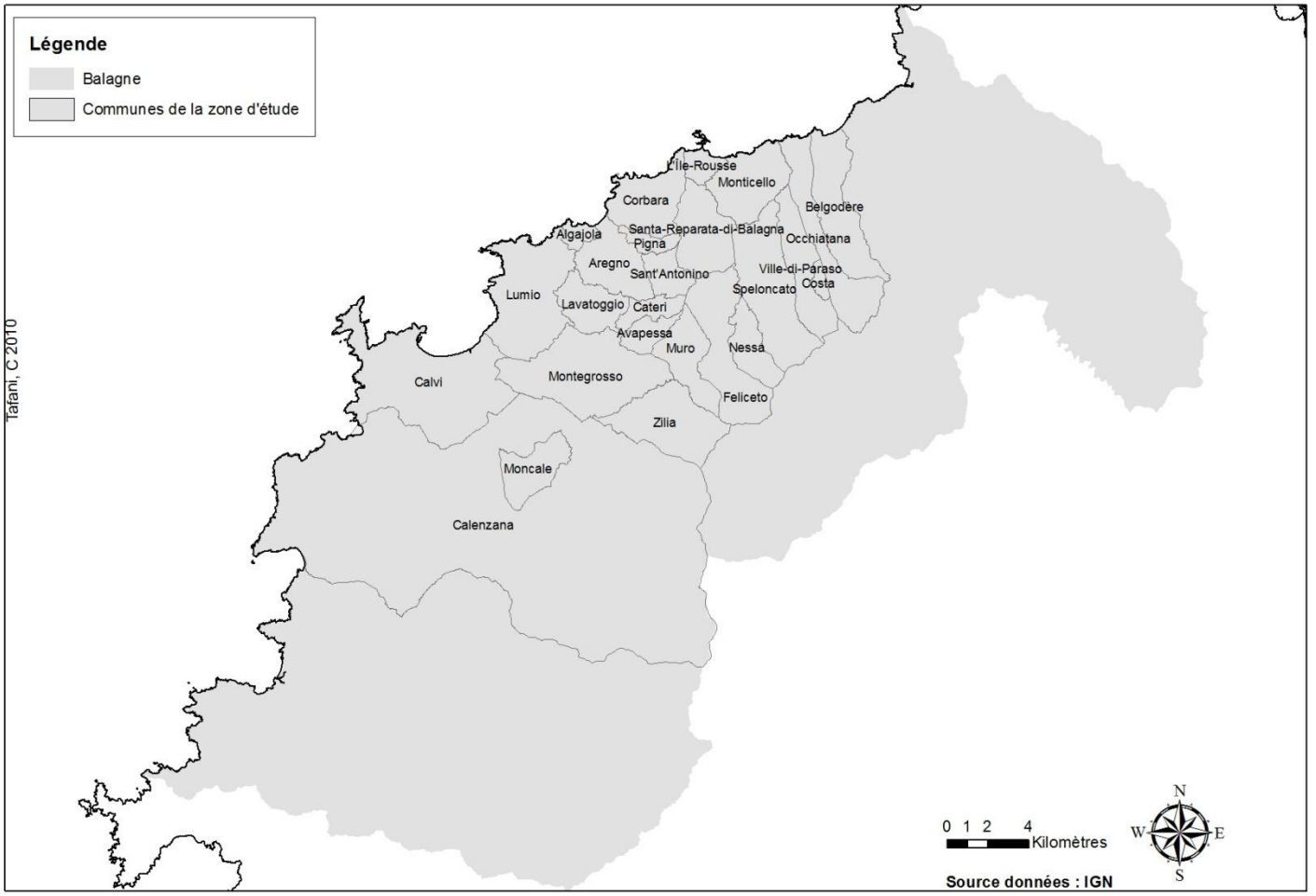
Figure 24 : Les étages de végétation en Corse (source : Gauthier, 2002 : 141)

2.2 La Balagne maritime peuplée, entre tourisme et agropastoralisme

2.2.1 Les communes-support

Notre zone d'étude s'étend donc sur les communes littorales et de piémont situées autour des deux villes de Balagne, l'Île-Rousse et Calvi. Elle couvre une superficie d'environ 42 500 ha[66] sur 25 communes.

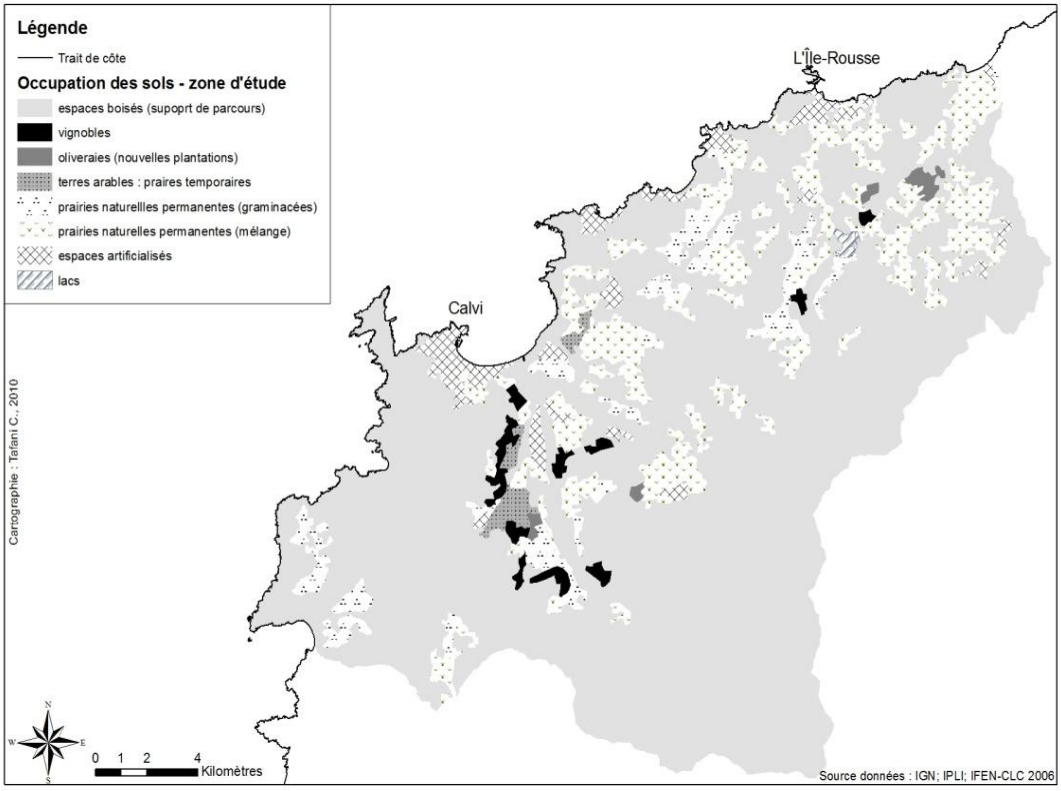
[66] Avec les communes périphériques côtières à l'est et à l'ouest de la zone d'étude, et les communes de montagne, la Balagne couvre une superficie de plus de 95 000 ha.



Carte 5 : Les communes de la zone d'étude en Balagne

2.2.2 Un espace agro-pastoral et touristique

Le couvert forestier est le principal type d'occupation des sols, devant l'agropastoralisme[67] et l'urbanisation (cf. carte 6).



Carte 6 : Occupation de l'espace de la zone d'étude

Si l'agriculture est la principale activité qui met en valeur l'espace, son poids économique et social est marginal en comparaison des autres activités économiques de la région. En effet, la Balagne, à l'image de la Corse, est surtout orientée vers les activités du tertiaire marchand[68], au premier rang desquelles se situent celles liées au tourisme (hôtellerie, restauration, commerces, services immobiliers). Les services administrés occupent également une place importante dans l'économie balanine (INSEE, 2005). Le secteur agricole est celui qui génère la plus faible valeur ajoutée comme l'illustre le tableau suivant.

[67] 27.3% de la superficie communale (d'après Agreste-RGA 200).
[68] Les services principalement marchands et le commerce.

Tableau 4 : Valeur ajoutée brute par secteur d'activités en 2003

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services principalement marchands[69]	Services administrés
CORSE	2,10%	6,40%	7,80%	12,40%	40,90%	30,40%
BALAGNE	3,0%	4,5%	5,5%	15,5%	50,0%	21,5%

(Source : d'après INSEE Corse, 2005)

Nous verrons dans la partie 2 de cette thèse comment la société horto-pastorale du lendemain de la seconde guerre mondiale s'est transformée pour engendrer un territoire mixte rural touristique où s'expriment une « ruralité temporelle typique des campagnes intermittentes des systèmes métropolitaines », et une « ruralité recomposée dans des espaces multi-polarisés propres aux campagnes dans les mailles des réseaux de petites villes » (INRA, 2008 - cf. encart 2, page 46). Le lendemain de la Seconde Guerre mondiale a marqué un tournant historique pour l'île : la Corse traditionnelle a laissé place à une Corse nouvelle (Renucci, 1974), la Corse de la société des loisirs et du tourisme.

Conclusion du chapitre 4 :

L'analyse systémique de l'agriculture de Balagne appelle la manipulation d'outils nombreux et diversifiés, relevant parfois de plusieurs champs disciplinaires : du recueil de données statistiques et historiques, aux enquêtes, en passant par l'analyse de documents de planification, l'exploitation de ces différentes sources d'informations et leur combinaison est cependant nécessaire. Elle conduit en effet à appréhender les dimensions spatiale, organisationnelle et temporelle du phénomène étudié. C'est une telle démarche que nous avons suivie en Balagne pour y pour appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture.

[69] Regroupent d'après l'INSEE, les secteurs des transports, des activités financières, des activités immobilières, des services aux entreprises et des services aux particuliers.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Cette première partie a posé le cadre conceptuel et méthodologique à partir duquel appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture de Balagne.

Nous avons vu comment nous appuyer sur le concept fondateur de système agraire tout en l'enrichissant afin de mieux rendre compte des mutations récentes des espaces ruraux. Ainsi, le système agraire a été territorialisé dans le but d'appréhender le jeu des acteurs autour de la place et de l'organisation de l'agriculture. Ce concept est alors à la base d'une analyse systémique qui conduit à diagnostiquer le fonctionnement de l'agriculture dans le système territorial, à en évaluer sa durabilité, et à conclure sur les conditions à réunir pour aller vers plus de durabilité.

Cette démarche conceptuelle, méthodologique et pratique, que nous allons appliquer à la Balagne, fait appel à des outils divers relevant de champs disciplinaires variés.

DEUXIEME PARTIE

PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE BALANIN

La société horto-pastorale balanine des années 1950 a profondément évolué en quelques décennies. L'agriculture y occupe désormais une place renouvelée au sein d'un territoire que l'on peut qualifier de rural touristique.

Cette partie 2 s'attache précisément à retracer l'ensemble des mutations qui sont à l'origine de l'organisation actuelle du territoire de Balagne autour de l'activité agricole.

Les dynamiques démographique et touristique ont soutenu l'émergence de nouveaux acteurs territoriaux et de nouveaux usages de l'espace balanin, alors que l'agriculture se trouvait fragilisée par d'importantes mutations structurelles (ch.5). Compte tenu du jeu entre les acteurs du territoire, les usages résidentiels sont entrés directement en concurrence avec l'usage agricole productif. Notamment, l'urbanisation s'est étendue aux dépens des terres agricoles, ce qui a eu pour effet de générer une pression foncière prégnante, fragilisant un peu plus l'agriculture (ch.6). Néanmoins, l'avènement d'une demande de patrimonialisation du rural et sa reconnaissance partagée par l'ensemble des acteurs territoriaux pourraient au contraire conduire au maintien de l'agriculture, du moins d'une agriculture multifonctionnelle (ch.7).

CHAPITRE 5 :

LA BALAGNE EN CORSE, UN « ESPACE RETOURNE[70] »

> « Aussi l'espace actuel n'est-il pas le reflet intégral de la société présente : tantôt par juxtaposition, tantôt par superposition, il conserve des éléments des espaces précoloniaux et coloniaux, lui donnant cet aspect composite qui déroute le visiteur et séduit le touriste.
>
> Ces lambeaux spatiaux et sociétaux, qu'ils soient aveugles ou discrets, sont importants, car ils sont autant de témoins du passé, des pratiques sociales, de l'organisation des communautés, qui nous permettent de connaître et de comprendre ces sociétés. Ils nous importent plus encore par les valeurs qui à travers ces structures ont perduré jusqu'à aujourd'hui. »
>
> (Marc Côte, 1986 : 10)

Dans ce chapitre, nous montrons comment au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les mutations démographiques et socio-économiques qui ont affecté les plaines côtières corses, et de Balagne en particulier, ont recomposé le territoire horto-pastoral d'antan. De nouveaux acteurs ont émergé, soutenant de nouvelles représentations et de nouveaux usages de l'espace côtier.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, la société insulaire, restée « à l'écart des formes de civilisation de l'Europe industrielle » (Renucci, 1962 : 207), était encore ce que l'on pouvait appeler une société agro-pastorale. Bien que déjà impactée par l'intégration à l'économie continentale, les pertes de population occasionnées par la guerre 14-18, ainsi que par l'exode massif des élites vers l'administration publique coloniale (Pernet et

[70] Ce titre emprunte à Marc Côte et son ouvrage paru en 1998 « L'Algérie, un espace retourné ».

Lenclud, 1977 : 14), les communautés rurales n'en étaient pas moins restées structurées par les activités agricoles et pastorales, organisées autour du *circulu*, de la *presa* et du *forestu* (Ravis-Giordani, 2001). Le lendemain de la Seconde Guerre mondiale marque alors un tournant en engageant ce que certains auteurs identifient comme « l'effondrement de la Corse traditionnelle » (Renucci, 1974 : 100) et « la modernisation de l'île » (Dressler et Knight, 2008 : 415). Les mutations qui caractérisent cette période sont à l'origine d'une profonde réorganisation des communautés, retournant l'organisation socio-spatiale traditionnelle et inversant la saisonnalité qui rythmait la vie locale.

Afin d'expliquer ce mouvement, nous exposerons successivement trois dynamiques que nous avons différenciées pour la clarté de l'exposé mais qui en réalité sont indissociables. Il s'agit de la dynamique démographique, de l'avènement du tourisme, et des mutations de l'agriculture qui ont eu lieu à partir des années 1950. Ces dynamiques se sont déployées sur l'ensemble de l'espace insulaire. Aussi, pour comprendre l'organisation de l'espace géographique de la Balagne aujourd'hui, ses spécificités et ses similitudes avec les autres microrégions insulaires, convient-il de replacer son évolution dans le contexte régional.

1- La littoralisation des populations permanentes

1.1 La démographie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Corse est exsangue. Officiellement, les recensements de population dénombrent près de 240 000 habitants en 1954. Cependant, la fiabilité de ces chiffres a été dénoncée à maintes reprises. Aussi, d'après J. Renucci (1974 : 107), il est plus probable que la population approximait à l'époque les 170 000 habitants. Cependant, aussi terribles et meurtrières qu'aient pu être les pertes de population occasionnées par la guerre, elles ne sont pourtant pas centrales dès lors qu'il s'agit d'expliquer la démographie des années 1950 et sa distribution spatiale. Comme le montre minutieusement l'auteur dans son ouvrage « Corse traditionnelle, Corse nouvelle » (Renucci, 1974), la faiblesse de la population en 1954 (20 hab./km²) résulte en réalité d'une dynamique amorcée bien avant la guerre. Il est nécessaire de remonter au début du XX^{ème} siècle, origine du profond dépeuplement qui toucha l'île jusqu'en 1945, pour comprendre le visage démographique de la Corse des années 1950.

1.1.1 L'émigration massive…

Les causes de l'émigration massive qui eut lieu à partir de 1850 sont à rechercher dans les faits socio-économiques : l'intégration de l'économie traditionnelle à l'économie continentale concomitamment à la révolution des transports a provoqué la déstructuration de la société locale qui vivait plus ou moins en autarcie. La mise en concurrence des productions locales avec celles du continent ou de l'étranger, plus compétitives, a conduit à l'abandon d'un certain nombre de spéculations de vente, comme la production de cédrat, mais aussi de cultures nourricières comme le blé, les céréales importées arrivant alors à bas prix. Les conditions de vie incitèrent alors les plus démunis à s'expatrier. En outre, les élites emboitèrent le pas de ceux qui fuyaient la misère, la période coloniale offrant des opportunités de carrière dans l'armée ou dans l'administration publique (Pernet et Lenclud : 1977).

Ainsi « surpeuplement, malaise agraire, déclin du revenu agricole, absence de ressources nouvelles engendrèrent peu à peu une crise générale de la vieille Corse, et, dans ce climat d'instabilité, un élément conjoncturel exerça une influence déterminante : la guerre de 1914 qui agit doublement, d'une part en provoquant l'émigration forcée qui donna le goût de l'émigration définitive, d'autre part, en ruinant les structures de la société traditionnelle. […]. La guerre de 1914 démantela ainsi les derniers éléments de résistance à l'épidémie migratoire : c'est après 1920 que grossit la vague d'émigration masculine et que se déclencha l'émigration féminine qui finit par prédominer » (Renucci, 1974 : 136). La fuite représentait la perspective d'un mieux-être certain. Entre 1931 et 1952, la perte de population se serait élevée à 80 000 personnes.

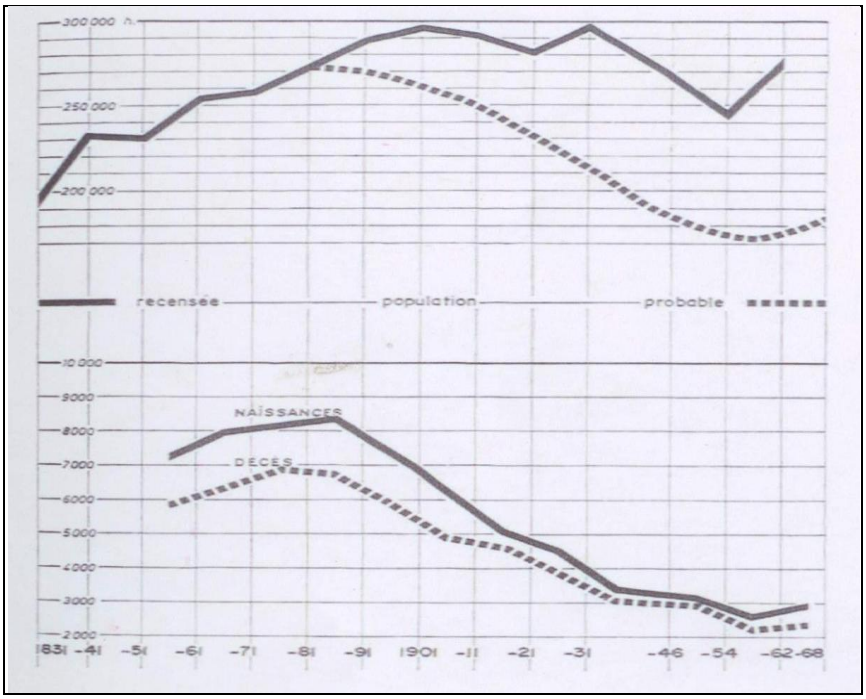
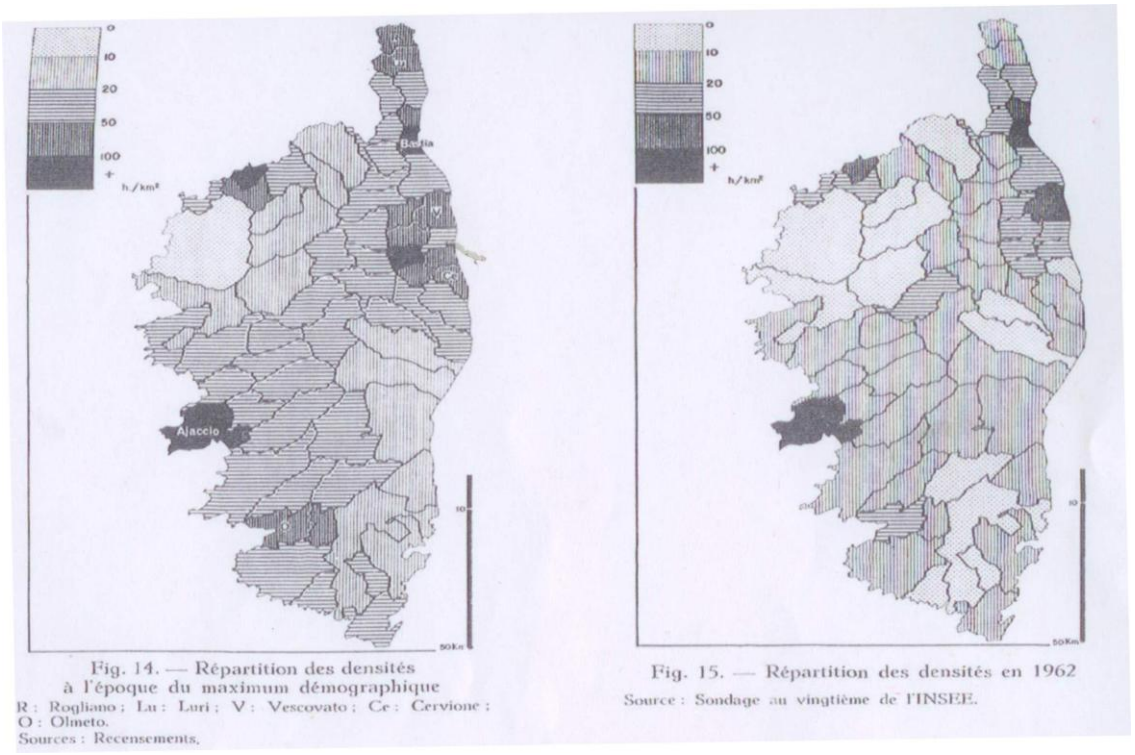


Figure 25 : Démographie insulaire 1850-1968 (source : Renucci, 1974 : 107)

1.1.2 … à l'origine de la cartographie d'après guerre

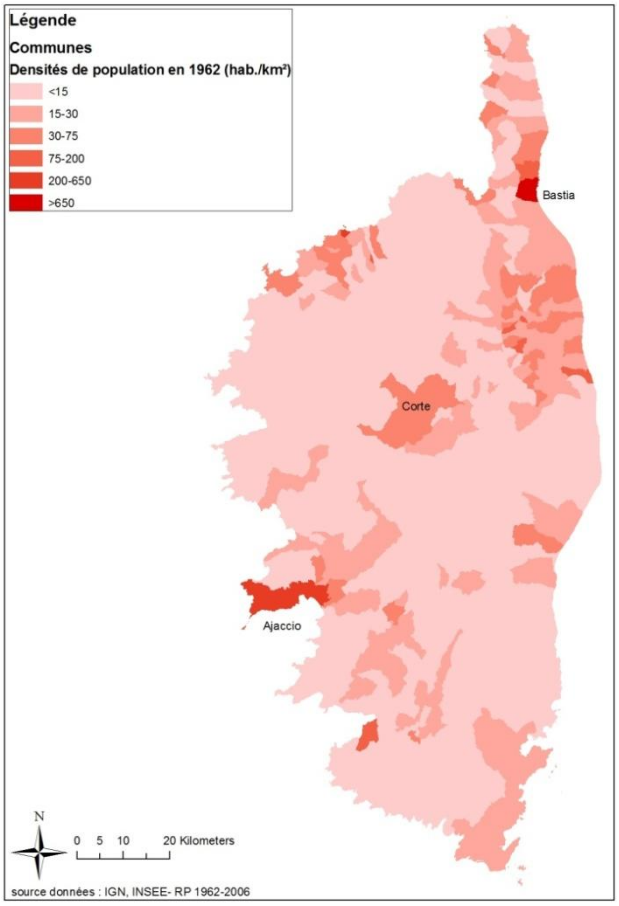
Alors qu'à son maximun (273 000 habitants en 1881 selon Renucci, 1974), la population était déjà inégalement répartie sur l'ensemble de l'espace insulaire, la désertification n'a fait qu'accentuer les disparités micro-régionales (cf. carte 7). Ainsi, « [la décadence démographique] s'est exercée plus intensément sur la montagne, bien qu'aucune région ne lui ait échappé et que certains secteurs littoraux se soient aussi dramatiquement amenuisés que le haut-pays » (Renucci, 1974 : 114). La Balagne par exemple a perdu 65% de sa population entre 1850 et 1962, alors qu'il s'agissait de l'une des régions les plus productives de Corse mais aussi d'une microrégion surpeuplée, aux structures sociales inégalitaires, et touchée par les famines.



Carte 7 : Evolution des densités de population des cantons entre 1850 et 1962 (source : Renucci, 1974 : 115)

Ce dépeuplement fut si intense qu'il a atténué, voire même masqué, le glissement des populations intérieures vers les plaines littorales. Un certain nombre de bergers, qui effectuaient jusqu'alors des transhumances inverses, descendant l'hiver en plaine, s'étaient effectivement sédentarisés dans les vallées côtières salubres suite à l'effondrement de la céréaliculture (Renucci, 1974 ; Pernet et Lenclud, 1977).

Il résulte de l'ensemble de ces mutations qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, la population insulaire se répartit essentiellement autour d'Ajaccio (18.6% de la population régionale) et Bastia (17.3%), et se localise ensuite pour l'essentiel dans le cortenais, la Marana et la Casinca au sud de Bastia, et la Balagne littorale (cf. carte 8). Les communes littorales rassemblent alors 65 % de la population régionale.



Carte 8 : Répartition des densités de population en Corse en 2006

Ainsi, alors que l'on tient très souvent la modernisation de l'île et l'urbanisation qui l'accompagne pour responsables de la désertification de l'intérieur, il semble nécessaire, à la lumière du retour historique que nous venons de faire, de nuancer ces propos : la cartographie de la démographie telle qu'elle peut s'observer en 1962, héritage du passé proche, révèle déjà une fracture spatiale entre zones côtières et intérieur. La deuxième moitié du XX^{ème} siècle a vu s'amplifier la tendance à la littoralisation des populations, et à la déshérence des hautes terres (Castellani, 1999).

1.2 Le repeuplement de la Corse : de déséquilibres en disparités

Depuis le recensement de 1962, la tendance régionale est à la croissance démographique (cf. figure 26a). La population corse est ainsi passée de 180 870 habitants, pour une densité de 27 hab./km², à 294 120 habitants en 2006, soit une densité de 37 hab./km², ce qui reste largement inférieur à la moyenne des régions métropolitaines françaises (113 hab./km²).

L'accroissement démographique reste positif tout au long de la période. Cependant il a fortement diminué de 1962 à 1999, passant de 13% entre 1962 et 1968 à 4% entre 1990 et 1999. Puis, une soudaine reprise a marqué la période 1999-2006 (13%) (cf. figure 26b). Quoi qu'il en soit, c'est l'apport migratoire qui explique quasi intégralement le repeuplement de la Corse depuis un demi-siècle (cf. figure 26b).

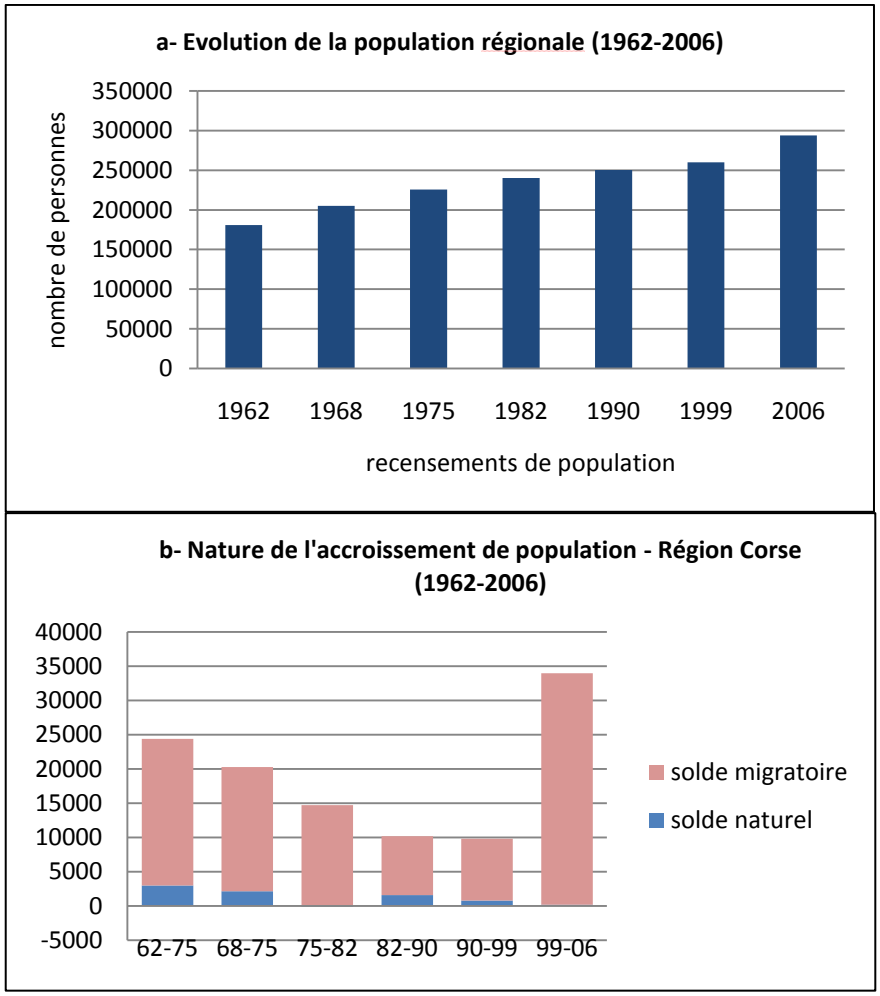


Figure 26 : Démographie régionale (1962-2006) (réalisé à partir des données INSEE, RP 62-06)

1.2.1 Le repeuplement grâce aux flux migratoires

- **L'immigration**

Déjà avant 1939, les pertes de population avaient été quelque peu atténuées par l'immigration, ce qui par ailleurs ajoutait encore à l'ampleur de l'émigration. A l'époque les immigrés étaient principalement d'origine italienne, la Corse attirant toscans et sardes qui s'embauchaient comme journaliers agricoles, bûcherons, négociants… (Renucci, 1974 ; Pernet et Lenclud, 1977). Cette vague d'immigration s'est peu à peu amenuisée après la guerre, bien que la communauté italienne vieillissante reste l'une des plus importantes communautés étrangères de l'île (cf. figure 27a).

Après 1945, le repeuplement s'est fait par une succession de flux migratoires de provenances diverses. Premièrement, dans les années 1960, à l'issue de la décolonisation ont été rapatriés en Corse 16 000 pieds-noirs, certains d'origine corse, la majorité originaire d'Afrique du Nord. Une grande partie d'entre eux s'est installée en plaine orientale travaillant dans le secteur agricole, notamment viticole, qui faisait l'objet d'une profonde restructuration. Après la mise en valeur agricole de la plaine orientale, l'essor du développement résidentiel dans les années 1970-1980 a offert des opportunités d'emplois non qualifiés dans le secteur des constructions et du bâtiment. Les régions où les proportions d'immigrés dans la population sont les plus fortes sont d'ailleurs les zones les plus touristiques (Balagne et Extrême-Sud), là où la dynamique résidentielle est soutenue (cf. figure 27c). Si durant cette période les flux en provenance d'Afrique du Nord ont persisté, des immigrés portugais sont eux-aussi venus chercher du travail dans le secteur du bâtiment. Cette vague d'immigration en provenance du Portugal a surtout fortement progressé, essentiellement, à partir de 1990[71]. Enfin, une immigration polonaise de faible ampleur commence à émerger. De façon générale, les immigrés représentent plus de 50% des ouvriers de l'île (INSEE, 2005).

Actuellement, la population immigrée constituant environ 8% de la population corse, est composée à hauteur de 55% par l'immigration maghrébine. Si les hommes actifs entre 45 et 59 ans sont toujours plus nombreux, le rapprochement familial a toutefois contribué peu à peu à la féminisation des communautés étrangères (INSEE, 2005 – cf. figure 27b).

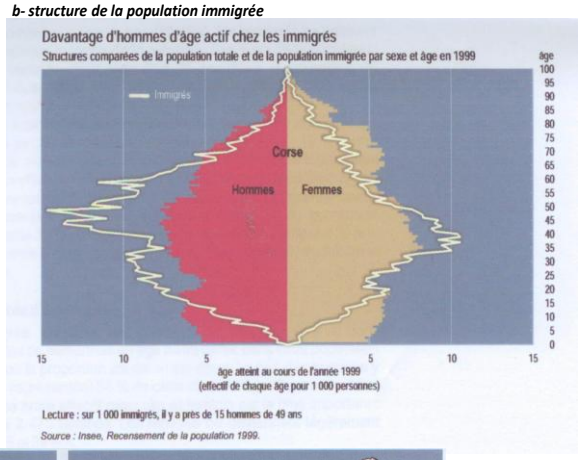
[71] Plus 25% d'immigrés portugais entre 1990 et 1999.

a- origine des immigrés

	nombre d'immigrés	part de la population immigrée totale
Maroc	10911	41,90%
Tunisie	1713	6,60%
Algérie	1164	4,50%
autres pays d'Afrique	399	1,50%
total Afrique	***14187***	***54,50%***
Italie	4876	18,70%
Portugal	3201	12,30%
Autres pays d'Europe	1092	4,20%
total Europe	***11156***	***42,90%***
Ensemble	26018	

source : INSEE - 2005, à partir du RP99

b- structure de la population immigrée



c- Localisation des immigrés

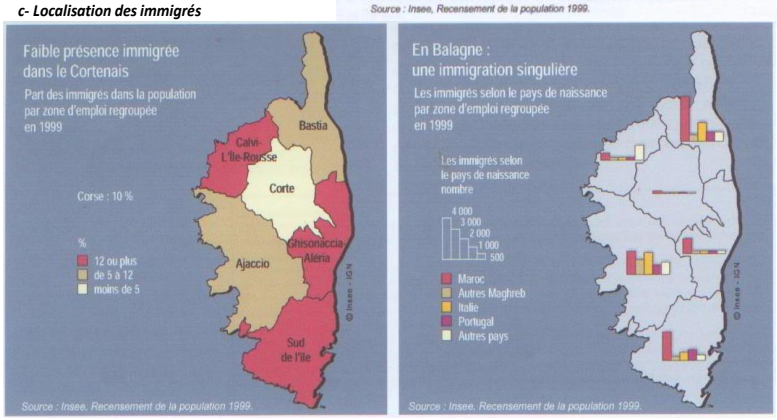


Figure 27 : L'immigration en Corse – Origine *(a)*, structure de la population *(b)*, et localisation *(c)* (source : INSEE, 2005)

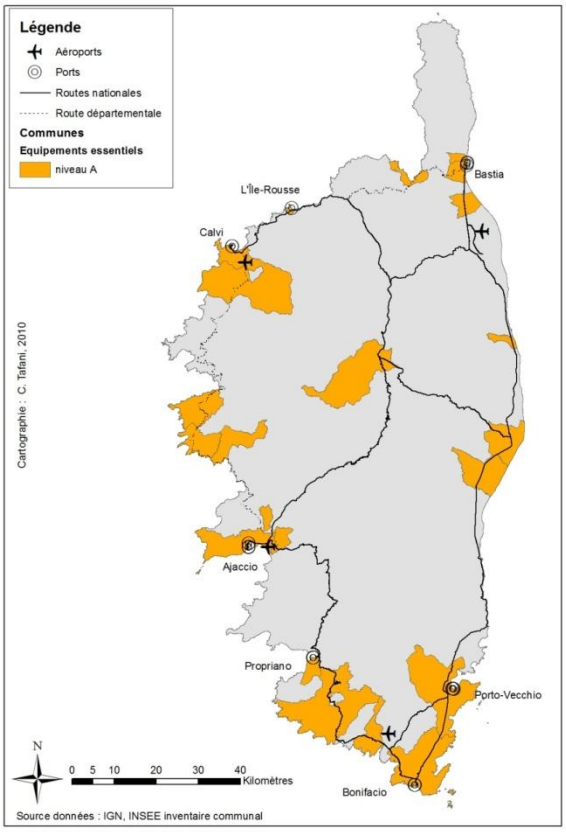
- **Les flux migratoires interrégionaux**

Parallèlement à l'immigration au sens strict[72], une partie du solde migratoire alimentant la Corse provient du continent. Depuis 1999, les flux interrégionaux se sont intensifiés. En moyenne, 4400 résidents continentaux arrivent sur l'île chaque année et 3100 en repartent, ce qui représente un solde migratoire positif en faveur de la Corse de 1300 arrivées par an et une hausse de 42% depuis le recensement de 1999. Les deux principales régions contributrices sont l'Île-de-France et la région PACA (INSEE, 2007).

Si l'attractivité de la Corse concerne toutes les classes d'âges et toutes les catégories sociales, l'activité économique reste le principal moteur des migrations interrégionales : la tranche d'âges des 30-59 ans est en effet la plus importante. Ces actifs sont surtout des employés et des salariés des professions intermédiaires. Toutefois la région attire aussi

[72] Rappelons qu'un immigré est défini en fonction de son lieu de naissance et de sa nationalité. Pour l'INSEE, « un immigré est donc une personne née à l'étranger, de nationalité étrangère à sa naissance, et qui vit en France ».

proportionnellement plus de cadres que les autres régions métropolitaines, lesquels ne représentent malgré tout que 10% de la population active régionale (INSEE, 2009). Travaillant surtout dans l'administration ou la fonction publique, ces ménages s'installent pour l'essentiel à proximité des centres urbains et des villes qui offrent services et équipements pour la scolarisation des enfants, les loisirs, etc. Le rebond démographique que l'on peut observer depuis 1999 dans l'île correspond d'ailleurs à la densification des villes d'Ajaccio et de Bastia qui à elles deux ont capté plus de la moitié de la population nouvellement arrivée (INSEE, 2008).



Carte 9 : Localisation des équipements essentiels[73] et structurants[74]

[73] L'INSEE, dans son inventaire communal, répertorie la présence des équipements des communes, d'après une liste déterminée de 36 équipements. Le classement des communes qui renvoie aux équipements essentiels s'appuie sur la présence, pour la catégorie A ici représentée :

1. d'une part, soit d'un supermarché ou d'un hypermarché, soit à défaut, à la fois d'une boulangerie, d'une boucherie ou d'une charcuterie, d'un magasin d'alimentation générale ou d'une supérette, et d'un magasin de droguerie, quincaillerie, outillage ou d'une grande surface non alimentaire ;

Enfin, la Corse est la première région française pour l'accueil des retraités. 40% du solde migratoire d'origine continentale correspond à l'installation de retraités. Ce phénomène reflète non seulement le retour de « corses de la diaspora » revenant aux pays, mais aussi l'attraction de retraités continentaux charmés par la douceur du climat et le cadre de vie (INSEE, 2007 ; INSEE, 2008). Ceux-ci viennent s'ajouter à une population structurellement vieillissante et augmente un peu plus la part des retraités dans la population régionale (figure 28). Les retraités ont également tendance à se localiser dans ou à proximité des villes et des services, de santé notamment.

2. et d'autre part d'un café ou d'un restaurant, d'un point de vente de quotidiens, d'un bureau de tabac et d'un bureau de poste ou d'une agence postale.

[74] Routes, ports et aéroports.

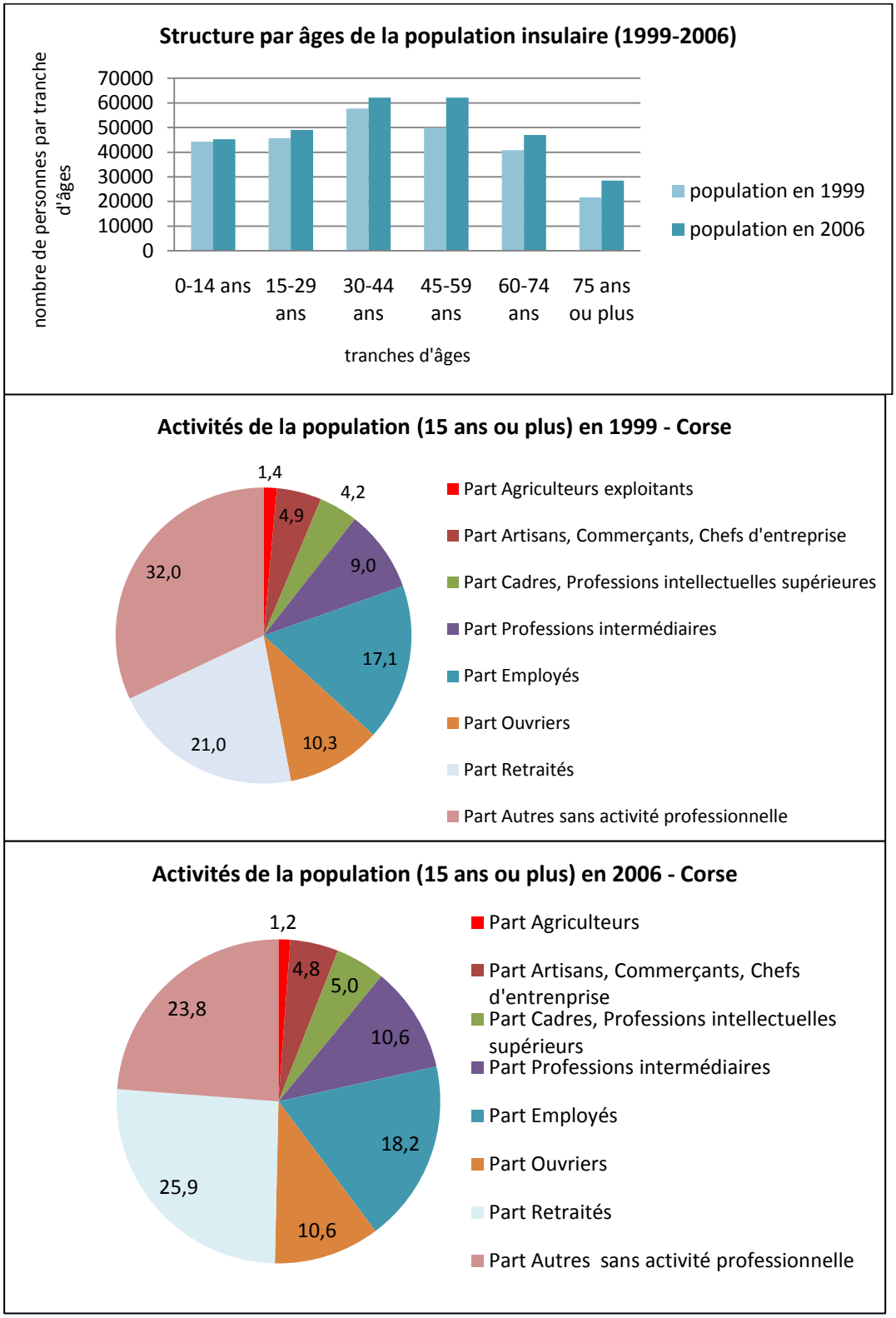


Figure 28 : Une population vieillissante (réalisé à partir des données INSEE RP 1999-2006)

1.2.2 Le phénomène de littoralisation

- **La concentration littorale des arrivants**

Les zones côtières apparaissent donc comme étant la localisation préférentielle des migrants arrivant en Corse pour les raisons évoquées ci-avant. La figure suivante illustre d'ailleurs la littoralisation des populations qui eut lieu de façon continue en Corse depuis 1962 : tout au long de la période, la population des communes littorales augmente régulièrement à un rythme annuel moyen d'environ 2%, alors que la courbe de population des communes intérieures stagne. Or l'accroissement démographique s'explique à plus de 90% par les apports extérieurs.

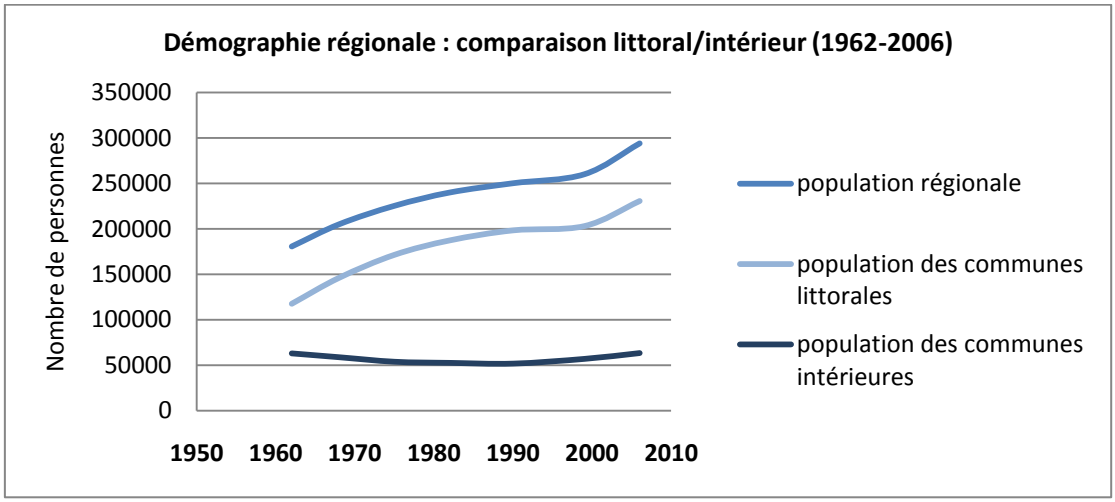


Figure 29 : La littoralisation des populations (réalisé à partir des données INSEE, RP 62-06)

- **La désertification de l'intérieur au profit du littoral**

Il convient de préciser par ailleurs que si la concentration des populations sur le littoral est surtout due aux flux migratoires, elle se double également du glissement interne de la population locale de l'intérieur vers les côtes. Du moins, cela semble avéré jusqu'en 1990, comme en atteste la figure 30. Dès 1962, la densité de population des communes intérieures diminue. Alors définitivement libérées de la malaria grâce à la démoustication opérée en 1945, les plaines littorales auraient dès lors fixé de façon permanente les habitants restés sur l'île, à la recherche de la proximité des services urbains qui s'y développèrent (Pomponi et Alberti, 2004). Cette perte de population continua jusqu'en 1990 passant de 16 à 13 hab./km², date à laquelle la croissance reprit lentement. Ces données illustrent donc le dépeuplement de l'intérieur, qui est imputable à l'exode et au non renouvellement des générations.

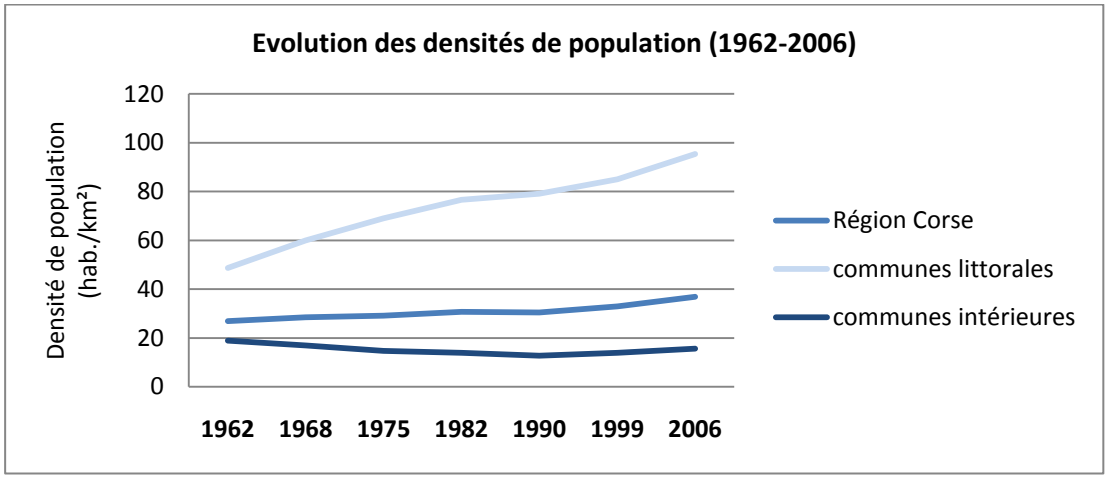


Figure 30 : La désertification de l'intérieur (réalisé à partir des données INSEE, RP 62-06)

- **Une attractivité renouvelée pour l'intérieur ?**

La figure ci-après, qui permet de comparer les tendances et le rythme de l'accroissement démographique entre littoral et intérieur, vient conforter l'idée précédente : à partir des années 1990, l'accroissement démographique devient progressivement positif dans les communes intérieures.

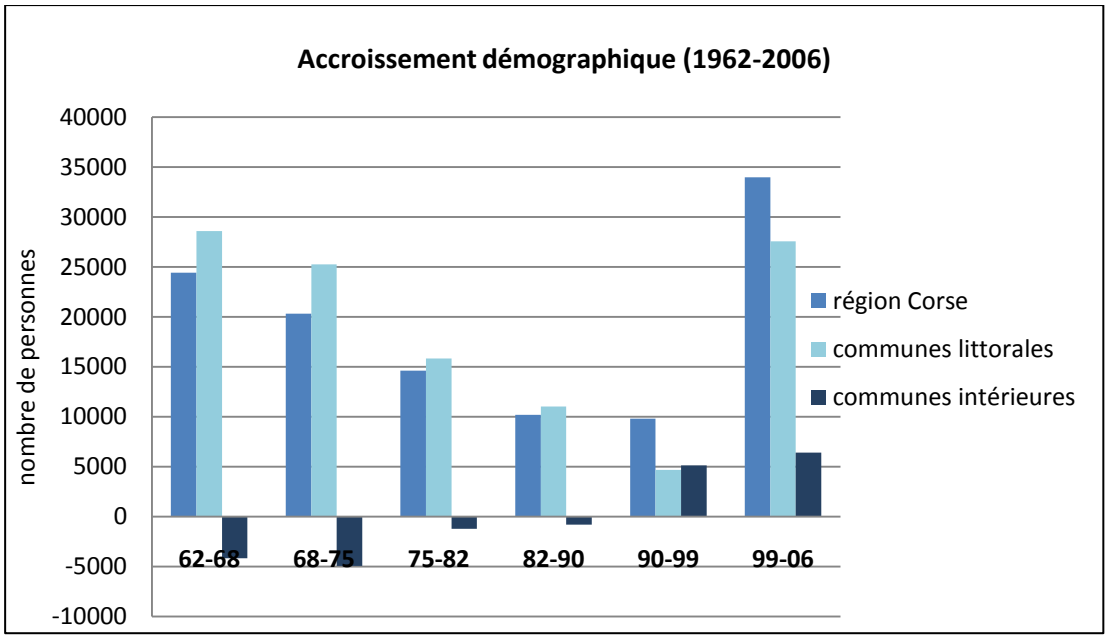
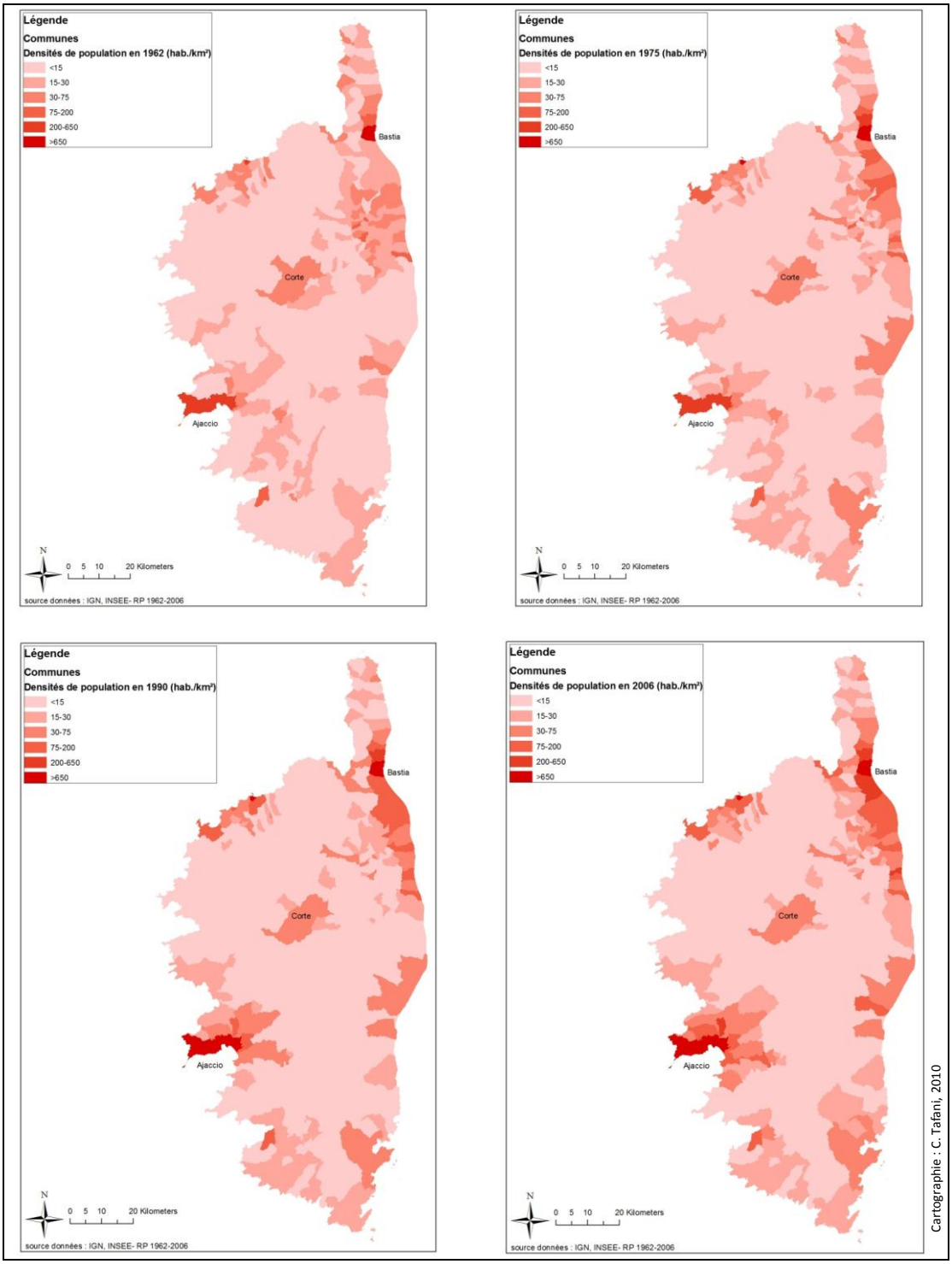


Figure 31 : Une trompeuse reprise démographique de l'intérieur (réalisé à partir des données INSEE, RP 62-06)

Faut-il alors voir dans ces chiffres l'émergence d'un regain d'intérêt pour l'intérieur des terres et le lent démarrage de l'enrayement de la littoralisation ? Cela serait sans considérer les disparités micro-régionales que révèlent sans plus tarder une analyse menée à une échelle plus fine.

L'observation attentive de la cartographie multi-variée des densités de population par communes met en exergue que, somme toute, le rebond démographique caractérisant les communes intérieures correspond avant tout à la densification de l'arrière-pays immédiat des pôles d'attractivité des zones côtières (cf. carte 10). En d'autres termes, l'accroissement global de population des communes intérieures s'apparente en réalité à des phénomènes localisés de périurbanisation (Ajaccio et Bastia) et d'urbanisation (Balagne, extrême-sud, plaine orientale) et en aucun cas à une re-dispersion des populations vers l'ensemble de l'espace intérieur. Le déséquilibre littoral/intérieur est maintenu, comme les disparités micro-régionales.

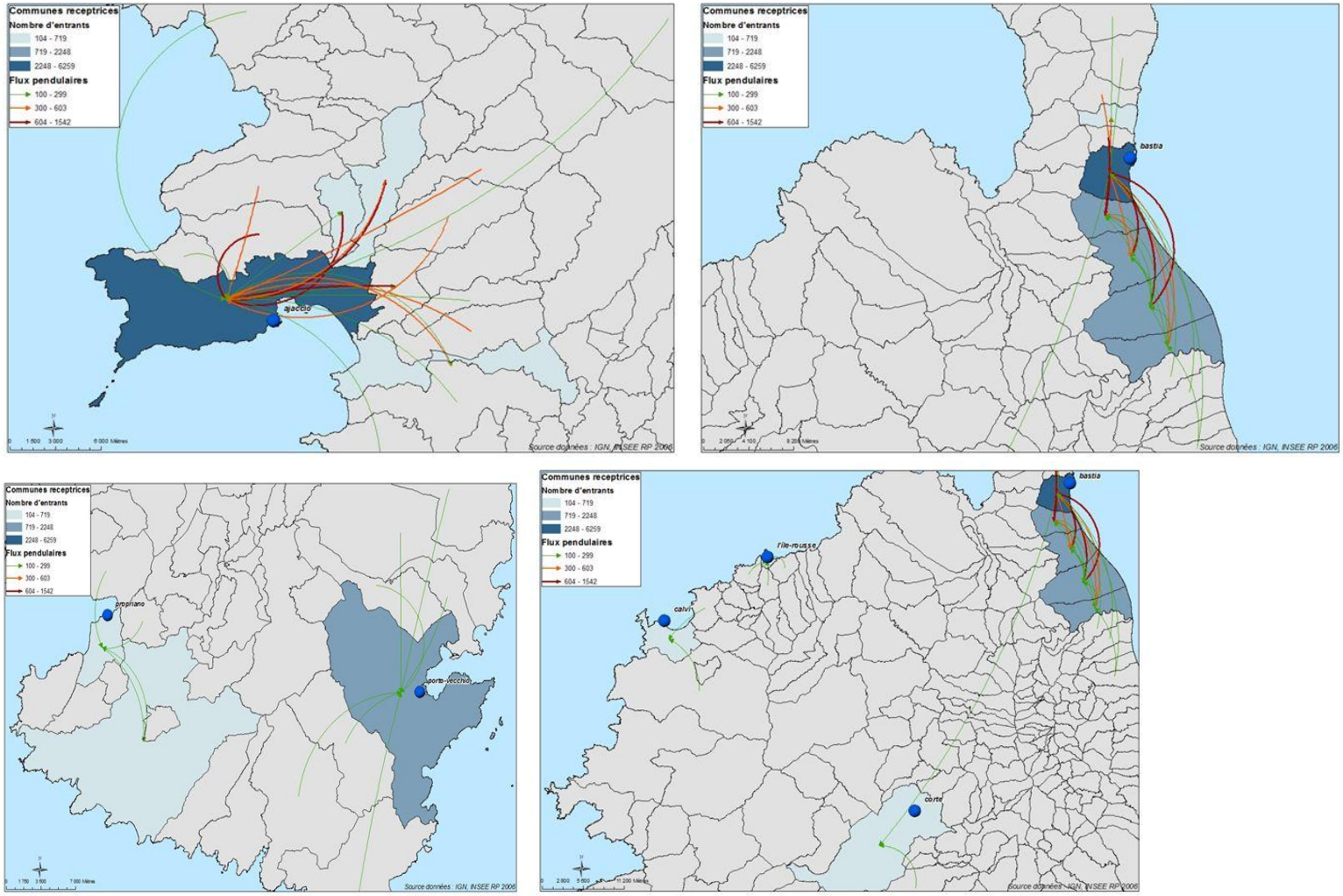


Carte 10 : Evolution des densités de population des communes corses, 1962-2006

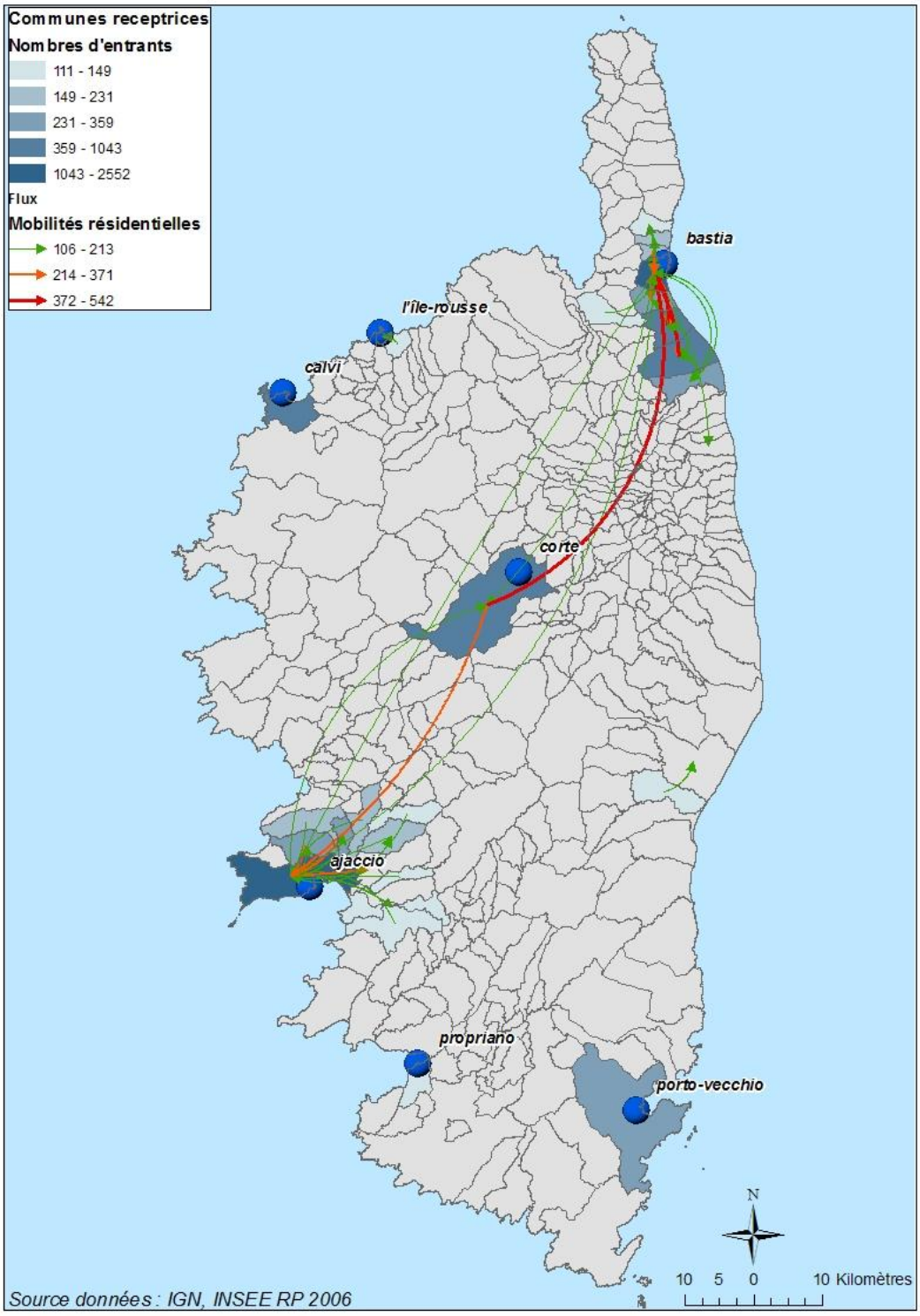
Les flux pendulaires et les migrations résidentielles intercommunales, mis en relation avec les niveaux d'équipements et de services des communes, témoignent également de cette dynamique. Ces données mettent très clairement en évidence quelles sont les zones d'attractivité en Corse et les moteurs des déplacements intra-régionaux des résidents.

Facilitée par l'amélioration des infrastructures routières, la mobilité des résidents s'est largement accrue et correspond désormais de nouveaux modes de vie. Ainsi, les résidents ont tendance à se rapprocher des centres urbains qui concentrent emplois, équipements et services, ou à en sortir pour se loger dans les communes avoisinantes. Le déterminant de ces migrations résidentielles est bien souvent l'emploi : la correspondance entre la cartographie des migrations résidentielles et des flux pendulaires résidence-emploi en atteste (cf. cartes 11 et 12). Il convient de remarquer en outre qu'étant donné la rareté des offres d'emploi dans l'intérieur, certaines personnes parcourent au quotidien des distances conséquentes pour aller travailler (Corte/Bastia ou Corte/Ajaccio en particulier).

Il ressort de cette analyse que le territoire est organisé en plusieurs bassins de vie centrés sur les communes « équipées ». Ainsi, Ajaccio et Bastia concentraient en 2006 respectivement 22% et 15% de la population insulaire et attiraient la majeure partie des flux de population intra-régionaux dans leur périurbain. En dehors de ces deux agglomérations sont identifiables des bassins de vie que l'on peut qualifier de secondaires. Ces bassins sont polarisés autour de petites villes-centres, et offrent les équipements essentiels. Compte tenu des densités de population, des équipements, et des mobilités, nous repérons cinq bassins secondaires principaux : deux dans l'extrême-sud -le premier centré sur Porto-Vecchio puis le second sur Propriano-, un dans la plaine orientale -le bassin Aléria-Ghisonaccia-, celui du centre Corse autour de Corte, et enfin le bassin balanin à deux pôles Calvi et L'Île-Rousse.



Carte 11 : Les flux pendulaires en Corse



Carte 12 : Mobilités résidentielles en Corse

Constatant cette organisation spatiale particulière, J. Martinetti (2004) évoque l'image d'un « archipel corse », désignant par là la rémanence historique de microrégions isolées les unes des autres par des distances-temps importantes. La Balagne est l'un des îlots de l'archipel, à la fois replié sur lui-même et ouvert sur la mer (cf. carte 12).

1.3 La Balagne, une île dans l'île

Lors du dernier demi-siècle, la Balagne a globalement suivi les mêmes tendances démographiques que l'ensemble de la Corse.

1.3.1 Une démographie représentative de la tendance régionale

L'évolution démographique de ce territoire est identique à la tendance régionale : la population y a augmenté de 64% entre 1962 et 2006[75] (cf. figure 32), alors que sa part dans la population régionale n'a pas évolué, oscillant autour de 7%.

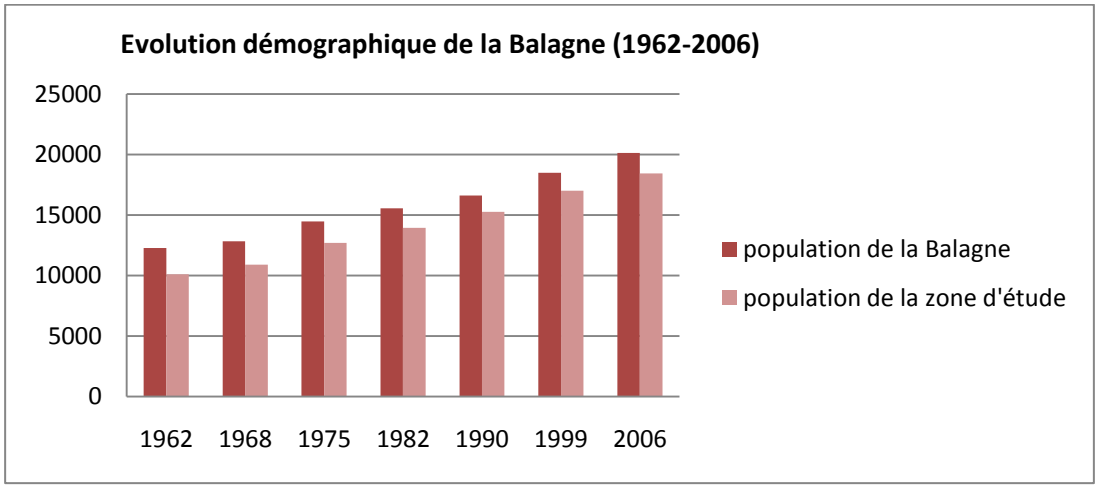


Figure 32 : Démographie de la Balagne (réalisé à partir des données INSEE RP 62-06)

L'accroissement démographique s'explique là aussi quasiment exclusivement par l'apport migratoire[76]. Si la population est un peu plus jeune que la moyenne régionale, la structure des activités des résidents est par contre globalement la même que pour l'ensemble de l'île. Les retraités sont notamment aussi nombreux. La part des employés et des artisans-commerçants est légèrement supérieure en Balagne qu'en Corse, reflétant l'orientation touristique de la région.

[75] Notons que notre zone d'étude concentre environ 90% de la population de cette région.
[76] La part du solde migratoire dans l'accroissement démographique représente de 90 à 120%.

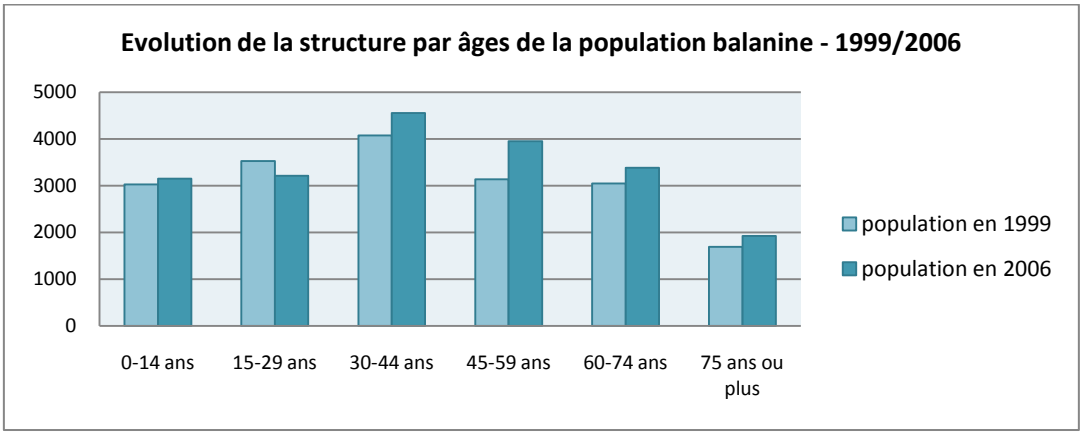


Figure 33 : Structure par âges de la population balanine (1999-2006)

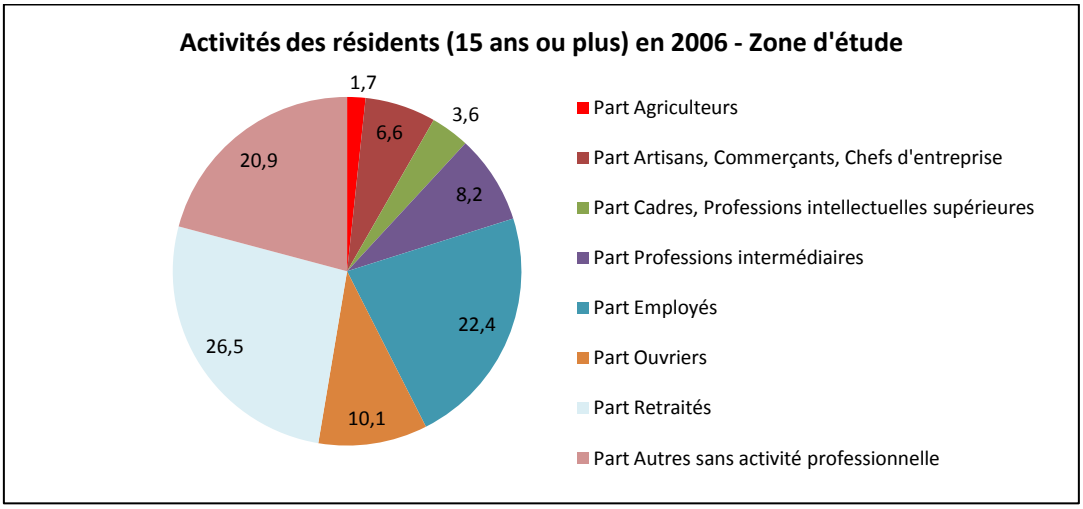


Figure 34 : Activités des résidents de Balagne

Les immigrés y sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres « îlots » de l'archipel, et en particulier dans la commune de Calvi : ils représentent 25.7% de la population[77]. Certes, la région, touristique, attire des ouvriers issus de l'immigration qui travaillent dans les secteurs du bâtiment, comme dans l'extrême-sud. Cependant, cette proportion plus élevée s'explique aussi par la présence de la légion étrangère à Calvi.

La part des agriculteurs dans la population active de la microrégion est faible en comparaison des autres secteurs d'emploi : les 432 travailleurs agricoles[78] comptent pour 1.7% de la population active[79]. S'ils sont peu nombreux, ce sont les principaux

[77] Contre 10% à Ajaccio, 10.3% à Bastia, 19.9% à Porto-Vecchio, 4.7% à Corte (INSEE, 2005).
[78] 326 exploitants ont leur siège d'exploitation situés dans les communes de la zone d'étude.
[79] La moyenne des communes littorales corses est de 1.2%.

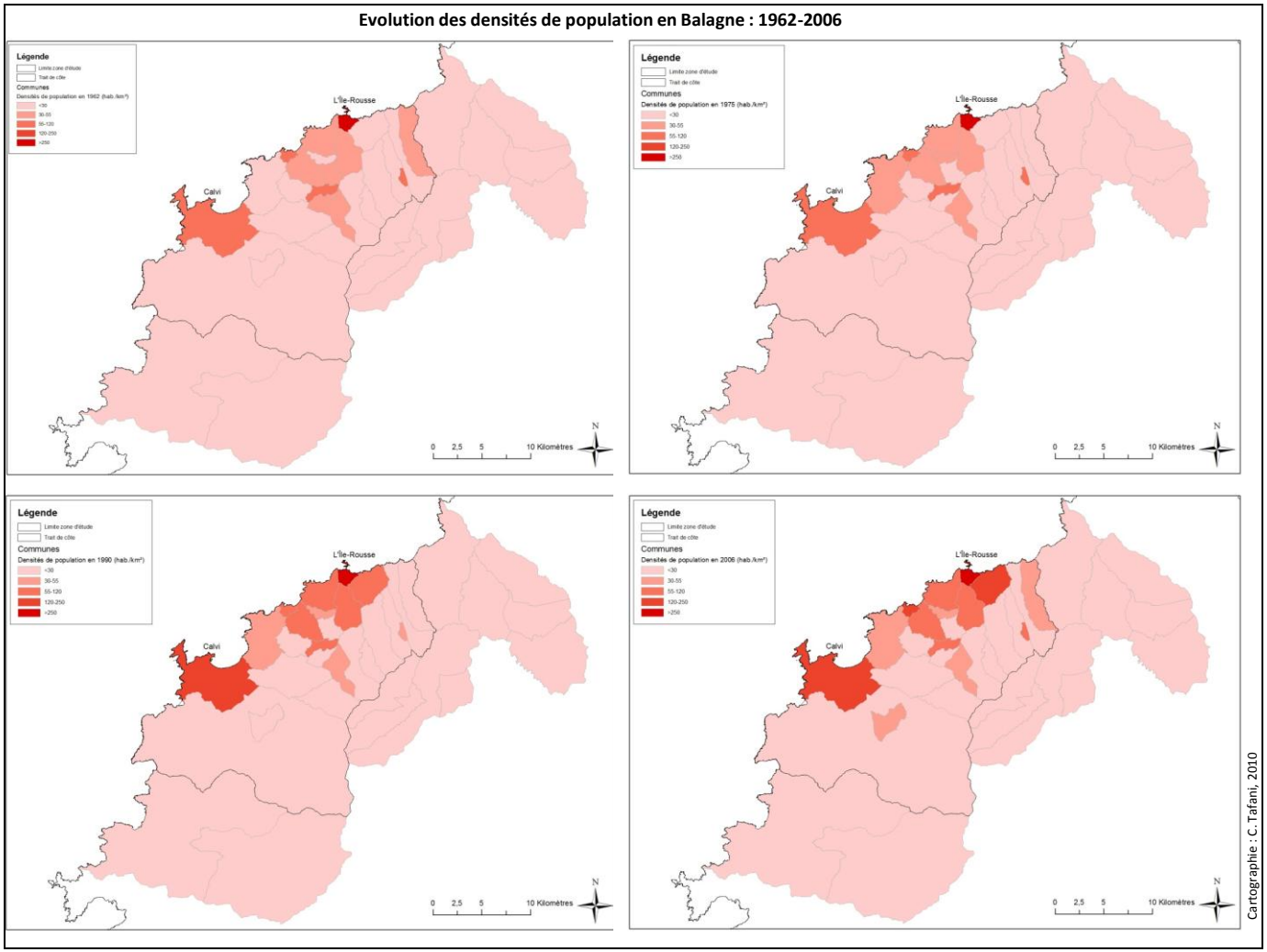
utilisateurs de l'espace balanin : les quelques 200 exploitations agricoles couvrent approximativement 20% de la superficie des communes de Balagne (données Agreste-RGA 2000)

1.3.2 Un retour aux villages perchés ?

Ces résidents se concentrent dans les villes des communes côtières, et en particulier dans Calvi et l'Île-Rousse, qui polarisent respectivement 30% et 14% de la population de la Balagne. Les deux villes ont toujours été plus peuplées que les communes rétro-littorales. Néanmoins, leur attractivité s'est continuellement renforcée depuis les années 1960, alors que la population des communes de piémont se déplaçait en direction des villes et villages du bord de mer. Cette dynamique spatiale est illustrée à partir des cartographies des densités de population et des flux pendulaires (cartes 13 et 14). Il convient de remarquer par ailleurs que les derniers recensements de population mettent en évidence une attractivité renouvelée pour quelques villages perchés situés directement dans l'aire d'influence des deux villes : c'est le cas de Calenzana et Lumio où une partie des résidents travaillent sur Calvi, et de Corbara, Santa-Reparata-di-Balagna et Monticello centrés sur L'Île-Rousse. Si, dans le cas présent, l'on ne peut parler de périurbanisation puisque le tissu urbain n'est pas continu des villes-centres aux villages, ce mouvement rend toutefois compte des nouvelles mobilités et des modes d'habiter qui sont associés en général à la périurbanisation : résider « au village » et travailler en ville.



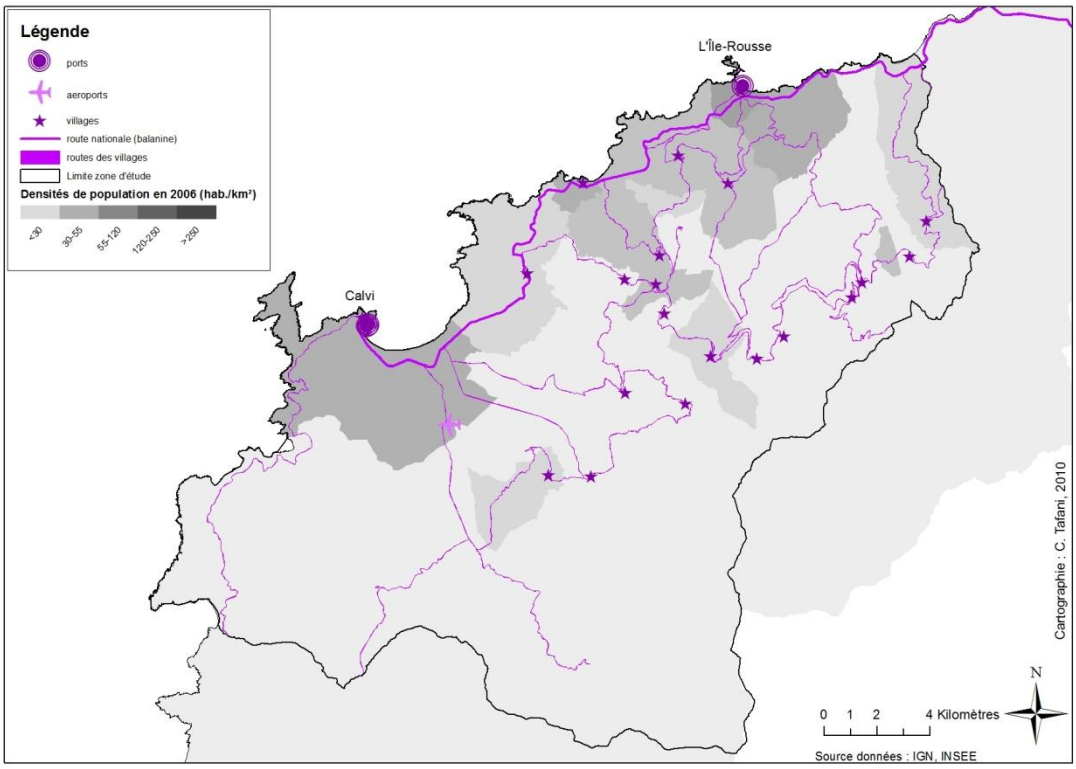
Carte 13 : Les aires d'influence de Calvi et L'Île-Rousse



Carte 14 : Evolution des densités de population dans les communes de Balagne, 1962-2006

1.3.3 Une organisation spatiale bipolaire

En conclusion, la Balagne présente une organisation spatiale bicéphale, centrée autour de Calvi la gênoise, et L'Île-Rousse la cité paoline, qui concentrent populations, emplois, équipements, services et infrastructures. Bien qu'insérée dans le tissu régional, la Balagne a son fonctionnement propre par rapport aux autres îlots de l'archipel Corse. Isolée par les dorsales du Monte Cinto mais connectée aux autres microrégions grâce à la « *Balanina* », la nationale qui permet de rejoindre Corte depuis Calvi en 1h15, Bastia en 2h30, et Ajaccio en 4h, la microrégion est sans conteste ouverte sur l'extérieur : un aéroport (Calvi-Santa Catalina) et deux ports (Calvi et l'Île-Rousse) permettent de rejoindre le continent français et l'étranger.



Carte 15 : Une organisation spatiale bicéphale

Les mutations démographiques qui eurent lieu en Balagne sont à l'image de celles qui ont affecté l'ensemble de l'île depuis l'après-guerre : la Corse n'a pas échappé au vaste mouvement de littoralisation qui toucha de nombreuses zones côtières à travers le monde et qui s'illustre par la concentration des activités et des hommes sur les franges maritimes. Ce phénomène a accentué un peu plus la ségrégation littoral/intérieur héritée

de la première moitié du XX^{ème} siècle, amplifiant aussi les disparités micro-régionales. Cette dynamique de littoralisation a été renforcée par l'avènement du tourisme et la distribution des flux de population saisonniers.

2- Tourisme, organisation de l'espace littoral et place de l'agriculture

Si la Corse a toujours attiré quelques visiteurs, dont de très célèbres (Boswell en 1765, Maupassant en 1880 pour ne citer qu'eux), l'île a connu son véritable essor touristique dans les années 1960-1970, tardivement en comparaison d'autres régions insulaires ou côtières touristiques comme les Baléares ou la Côte d'Azur. Ce boom touristique a irrémédiablement marqué la fin de la « Corse traditionnelle » (Renucci, 1974), propulsant l'île dans une ère nouvelle, celle de la société des loisirs et des services. Ce tourisme, pour l'essentiel balnéaire, a en effet été le principal moteur du retournement de l'organisation socio-spatiale du littoral corse en général, et balanin en particulier. Plus précisément, le développement du phénomène touristique a eu un impact direct sur la place de l'agriculture au sein du territoire : tourisme et agriculture sont en concurrence directe pour l'accès aux ressources, aussi bien au niveau du foncier que de la main d'œuvre. Nous revenons sur ces transformations dans les paragraphes ci-après.

2.1 L'avènement du tourisme ou « la colonisation » du littoral

2.1.1 L'opportunité d'un développement touristique

Face au déclin démographique autant qu'économique qui caractérisait la Corse après 1945, les services de l'Etat initièrent en 1957 un Plan d'Action Régionale (PAR) afin de relancer le développement de l'île. Le PAR était constitué de plusieurs volets : le développement touristique, le développement agricole, et le développement des infrastructures. Le tourisme était alors présenté comme le pilier du renouveau économique. Ainsi, constatant « les merveilles dont la nature a doté [l'île], la richesse de ses sites, la générosité de son ciel et de son climat », le préfet de l'époque voyait en l'opportunité d'un développement par le tourisme « la renaissance de la Corse ».

En appui au PAR, deux sociétés d'économie mixte furent donc créées : la SOMIVAC -Société pour la Mise en Valeur de la Corse-, et la SETCO -Société pour l'Equipement

Touristique de la Corse-. Cette dernière devait aider à la réalisation des objectifs fixés par le programme régional : la construction d'une centaine d'hôtels en cinq ans pour environ 3000 chambres ainsi que des villages de bungalows, le tout devant permettre d'atteindre les 250 000 lits touristiques à l'horizon 1985. Les objectifs du PAR furent loin d'être atteints[80] – seuls quatre hôtels furent construits pour 230 chambres et des lotissements pour 200 villas. En 1966, les objectifs affichés par le PAR furent repris par la mission interministérielle, qui comme la mission Racine en Languedoc-Roussillon, devait créer 150 000 lits touristiques en quinze ans. Nouvel échec de la centralisation, dû notamment à la confusion avec l'outil précédent (Moretti, 2006), et à la méfiance grandissante des corses à l'égard du tourisme (Martinetti, 2008). Pourtant, malgré les tentatives avortées de planification centrale, les années 1960-1970 furent bien celles du boom touristique qui fut un véritable « choc » pour la société insulaire (Furt et Maupertuis, 2006 : 330).

2.1.2 La mise en tourisme de l'espace littoral

- **La « dépossession » des corses des années 60-70**

Le PAR pas encore achevé, J. Renucci (1962 : 217) alertait dores et déjà quant aux conséquences d'un développement touristique balnéaire : « […] par ses réalisations présentes et futures, la SETCO participe à la conquête progressive d'un littoral que la vie traditionnelle, rétractée dans les montagnes, avait laissé vide jusqu'à la fin du siècle dernier [(XIX^{ème})] ». Et d'ajouter quelques années plus tard (1974 : 392) : « Les rivages corses […] sont aujourd'hui accaparés par la progression des opérations immobilières. Elles s'agglomèrent aux hôtels ou campings, s'insèrent entre les camps de bungalows et les villages de vacances, ou servent d'instrument aux conquêtes pionnières dans les zones vides. […] Longtemps paralysée, la terre corse a brusquement alimenté un mouvement d'aliénation massive qui s'est répandu à la totalité des communes littorales » (392). Elle appuya son argumentaire sur deux constats : la localisation littorale des hébergements touristiques construits, et l'origine externe des capitaux nécessaires à leur financement. Ces arguments furent d'ailleurs repris et développés par le Front Régionaliste Corse, soucieux face à la tentative de « main basse sur une île » (FRC, 1971)[81]. Le PAR fut en effet « le principal géniteur de la contestation régionaliste » (Fazi, 2010 : 174).

[80] J. Renucci (1962) tient pour responsable de cet échec le Fonds de Développement Economique et Social qui devait consentir des prêts à long terme qui n'ont jamais été accordés, fait qui est imputable aux bouleversements politiques de 1958 selon J-L Moretti (2006).

[81] Ouvrage du Front Régional Corse, l'un des premiers mouvements régionalistes. Le livre marque la prise de conscience politique d'une « dépossession » et engage le mouvement du *riacquistu* (la reconquête) des années 1970.

- **Un développement touristique littoral**

Pour répondre à la demande des touristes qui recherchaient « la nature, le soleil et la mer » et « les côtes sauvages » (Pellegri, 2006 ; cf. carte 16), les infrastructures d'accueil allaient être localisées avant tout sur le littoral, comme l'illustre la carte ci-après.

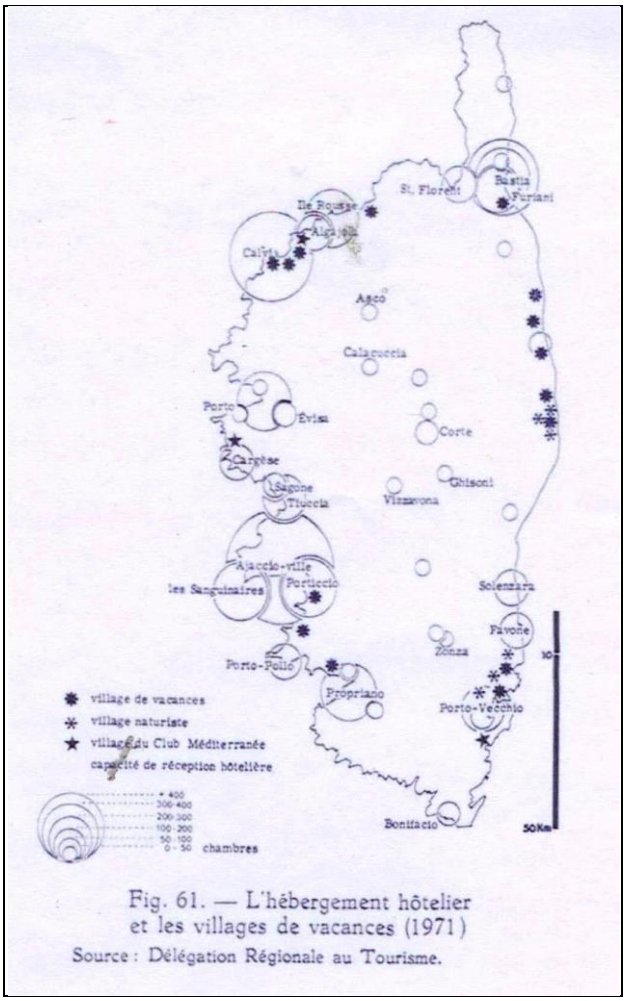


Fig. 61. — L'hébergement hôtelier et les villages de vacances (1971)
Source : Délégation Régionale au Tourisme.

Carte 16 : Localisation des hébergements touristiques en 1971 (source : Renucci, 1974 : 389).

En particulier, l'offre de lits touristiques a été concentrée dans les golfes. Après la région ajaccienne, c'est la Balagne qui proposait le plus grand nombre d'hébergements touristiques (37 000 lits), accueillant le quart de la fréquentation touristique insulaire. Les trois-quarts de ces hébergements étaient situés en bord de mer, en particulier l'hôtellerie et les campings, alors que l'hébergement familial et les résidences secondaires constituaient les seules offres d'hébergement dans les villages rétro-littoraux (SOMIVAC, 1972). A cette époque, si le tourisme orientait fortement l'activité

commerciale de la Balagne, l'activité agricole représentait encore un quart de l'emploi local et embauchait plus de 20% de la population balanine. Pourtant, le nombre d'exploitants avait déjà chuté de près de la moitié depuis 1955, alors qu'en Corse il n'avait chuté que de 28% (SOMIVAC, 1972).

- **La vente des terrains du bord de mer**

Les infrastructures touristiques ont surtout été réalisées grâce à la vente des terrains de bord de mer par les locaux et par les investissements d'opérateurs extérieurs à l'île.

Les propriétaires fonciers[82], contents de pouvoir tirer un bon prix pour des terrains rocailleux qui n'avaient pas de grande valeur agricole[83], cédèrent facilement leurs biens pour des sommes dérisoires : environ 1F de l'époque pour un m². Suite à une étude des matrices cadastrales de quelques communes de Balagne entre 1956 et 1965, J. Renucci démontra l'avènement de la spéculation foncière à cette époque (tableau 5).

Tableau 5 : Vente de terrains littoraux en Balagne 1956-1965

	Total des achats	Total des achats par des non corses
1956	22	3 *(14%)*
1965	180	37 *(21%)*

(Tiré de Renucci, 1974 : 393)

Le volume de transaction a été multiplié par un peu plus de huit sur la période. En outre, en 1956, un terrain vendu sur sept l'était à un non-corse, tandis que cette proportion est passée à un sur cinq en 1965[84], puis à un sur deux en 1970 selon un travail complémentaire réalisé par la SOMIVAC (1972)[85]. Par ailleurs, quatre communes littorales –Calvi, Ile-Rousse, Lumio et Corbara- rassemblaient à elles seules près de la moitié des transactions foncières sur la période 1967-1970. En outre, les dimensions des surfaces échangées (plus de la moitié des parcelles échangées sont de dimension inférieure à 5000 m²)[86] reflétaient le fractionnement de l'offre et le morcellement du foncier. Par conséquent, l'étude SOMIVAC (1972 : 85) en a conclu que le marché

[82] Certains propriétaires étaient bergers mais la plupart d'entre eux étaient d'anciens cultivateurs (céréaliers) qui s'étaient expatriés et qui concédaient une vente annuelle d'herbages aux bergers en place. Il convient d'ailleurs de noter qu'en Balagne, les biens particuliers représentaient plus de 40% du foncier. En outre, les propriétés privées étaient essentiellement situées dans les plaines (anciennement céréalières) alors que les biens communaux étaient surtout localisés sur les terres de coteaux et de montagne où était cantonné l'élevage avant la descente vers la mer (Simi, 1977).
[83] Certains terrains étaient en friches, d'autres loués aux éleveurs.
[84] Selon les données de J. Renucci (1974).
[85] Les français du continent constituaient 80% des non corses, et les étrangers (en majorité des personnes domiciliées en Afrique du Nord) les 20% restant (SOMIVAC, 1972).
[86] Et plus des deux tiers inférieures à 1ha (SOMIVAC, 1972 : 82).

foncier balanin de l'époque concernait essentiellement l'activité touristique et très peu l'activité agricole.

Il convient de remarquer enfin que les achats du secteur public ne représentaient que 2.5% des ventes et 0.5% des superficies échangées : la quasi-totalité des achats étaient effectués par le secteur privé (SOMIVAC, 1972 : 85). D'ailleurs, les quelques hôtels de luxe et lotissements construits dans les années 1960 (avec le soutien de la SETCO) furent le fait d'une dizaine de groupes financiers continentaux ou étrangers[87], comme l'acquisition de vastes domaines non bâtis (Renucci, 1974 ; Pernet et Lenclud, 1977).

L'ensemble de ces transactions, qui ne profitaient que de façon très limitée aux corses, suscita un sentiment de spoliation chez les autochtones et alimenta les revendications régionalistes.

- **Le refus du tourisme de masse**

En conséquence, alors que le nombre de touristes augmentait rapidement entre 1960 et 1970 (cf. tableau 6), émergeait un sentiment d'hostilité à l'égard du tourisme et notamment du tourisme de masse.

Tableau 6 : Evolution du nombre de touristes

Année	Nombre de touristes	Nuitées
1960	120 000	NC
1970	462 000	NC
1980	1 067 000	19 millions
1990	1,46 million	21 millions
2001	2,22 millions	25,3 millions
2004	2,14 millions	23 millions

(Extrait de Furt et Maupertuis, in *La Corse et le tourisme*, 2006 : 330)

D'une part, le tourisme avait induit une forte spéculation sur le foncier, notamment agricole, et d'autre part les bénéfices de l'activité échappaient à la population locale pour profiter à une poignée d'investisseurs extérieurs. En outre, la mise au grand jour d'un certain nombre d'« affaires » choquèrent l'opinion publique locale et ravivèrent le sentiment identitaire (Martinetti, 2008 : 38). Les corses se sentirent spoliés et ils réagirent à cette « dépossession » en refusant la « baléarisation du littoral ». C'est entre autres dans

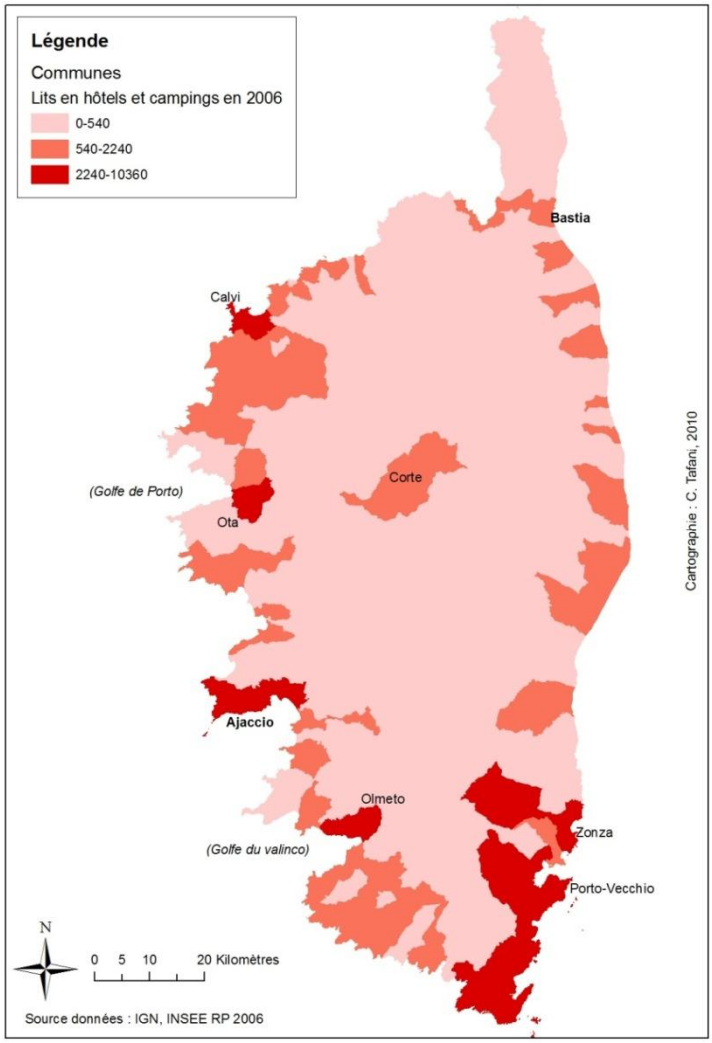
[87] La banque Rotschild, la compagnie Paquet à Cala Rossa près de Porto-Vecchio, la Marine de Davia sur la commune de Corbara en Balagne par la Générale de Nice, Jean Castel dans les Lavezzi, la Paternelle, etc. (Renucci, 1962, 1974 ; Pernet et Lenclud, 1977).

ce contexte que les groupes politiques régionalistes occupèrent le devant de la scène, portant revendications identitaires et écologistes. Aussi dès 1976 fut créé le Conseil des rivages de Corse, antenne du Conservatoire du littoral, présidé par N. Alfonsi, par ailleurs sénateur de la Corse-du-Sud. Le conservatoire du littoral s'empressa d'acquérir quelques portions du linéaire côtier qui étaient l'objet de toutes les convoitises, comme la Testa-Ventilegne dans l'extrême-sud…

Cependant, l'hostilité affichée des corses face au tourisme laissa place peu à peu à un sentiment beaucoup plus ambigu à l'égard d'une activité vue comme « un mal nécessaire » (Furt et Maupertuis, 2006).

- **L'implication des corses dans le développement touristique**

A l'aube des années 1980, le tourisme est ainsi perçu comme une ressource indispensable pour sortir l'île du marasme économique dans lequel elle se trouve, alors que l'agriculture locale n'a pas pu prendre le train en marche de la modernisation et que la fonction publique reste le principal pourvoyeur d'emplois. La demande touristique, qui s'est accrue à un rythme accéléré entre 1970 et 1980, a alors été perçue comme un moyen de s'enrichir et de développer l'île. Aussi, à cette époque, tandis que les actions de violence politique qui visaient à dissuader les spéculateurs extérieurs commencent à être polluées par la criminalisation de l'économie touristique (Martinetti, 2008), les locaux s'impliquent de plus en plus dans le développement de l'activité, montant leurs propres structures… Aussi, après quatre décennies de développement du tourisme, constatant la faiblesse des investissements étrangers dans les infrastructures de tourisme, J-M Furt et M-A Maupertuis (2006 : 331-332) en ont conclu que l'île a somme toute expérimenté une forme de « développement touristique endogène ». Un développement endogène « limité » ; si l'on considère la faiblesse des fonds propres des entrepreneurs locaux. Et l'on peut constater que, quelques 40 ans après l'implantation des premières infrastructures touristiques, hébergements et centres de loisirs sont concentrés encore aujourd'hui sur la frange côtière pour l'essentiel, et sur les mêmes lieux (cf. carte 17).



Carte 17 : Nombre de lits touristiques[88] par commune en 2006

Au regard des éléments précédents, on peut s'interroger sur l'emprise réelle de ce tourisme sur le littoral : peut-on encore parler de « colonisation du littoral » comme s'en inquiétait J. Renucci au moment de l'émergence du phénomène ?

[88] Les lits touristiques comptabilisés ici sont ceux proposés en hôtels et campings, répertoriés par l'INSEE. Malheureusement, les données correspondant aux autres types d'hébergement (tourisme vert, villages vacances) ne sont pas disponibles qu'à l'échelle des microrégions ou pays touristiques, mises à disposition par l'Agence de Tourisme de la Corse.

2.1.3 La véritable emprise du tourisme sur le littoral : les résidences secondaires

En réalité, pour avoir une vision complète de la situation du tourisme en Corse et de son emprise sur le littoral, il convient de prendre en compte l'hébergement touristique non marchand, et en particulier les résidences secondaires. En 1974 déjà, l'hébergement marchand offrait moins de lits touristiques que l'hébergement non marchand, et cette tendance perdure encore actuellement (cf. tableau 7).

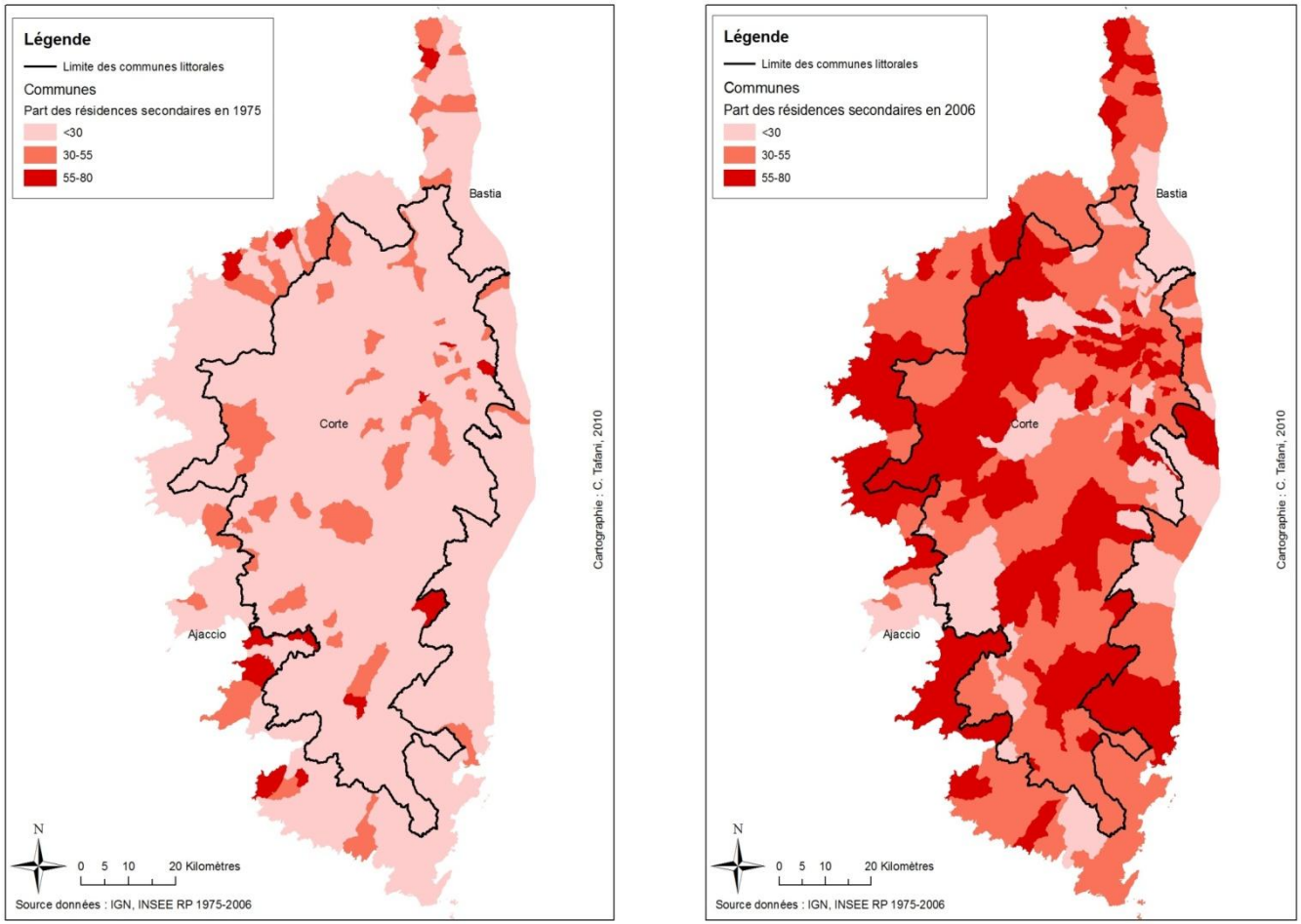
Tableau 7 : Evolution de l'offre d'hébergement

Capacité en lits	1960	1974	1980	1993	1999	2004
Offre marchande	**14 600**	**58 470**	**89 207**	**137 593**	**115 350**	**117 000**
Hôtels	8 400	23 030	25 900	23 000	21 000	21 000
Villages de vacances	4 200	20 240	30 885	33 000	18 000	18 000
Résidences de tourisme					10 350	10 000
Campings	2 000	15 200	31 210	78 390	63 000	63 000
Gîtes			1 212	3 203	3 000	5 000
Offre non marchande[89] (en lits ou nuitées)	**NC**	**120 000**	**200 000**	**224 000**	**6 M de nuitées**	**10 M de nuitées (290000 lits)**
TOTAL (lits)	***14 600***					***407 000***

(Extrait de Furt et Maupertuis, in *La Corse et le tourisme*, 2006 : 332)

L'offre non marchande est essentiellement formée par l'important parc de résidences secondaires : la Corse est la région française qui en possède le plus (INSEE, 2006). Dans certaines communes, elles représentent parfois jusqu'à 80% des logements (cf. carte 18).

[89] Résidences secondaires, logements chez parents ou amis, locations meublées.



Carte 18 : Evolution de la part des résidences secondaires dans le nombre de logements communaux (1975-2006)

Il convient toutefois de préciser que deux phénomènes distincts, mais difficiles à séparer d'après les seules données dont nous disposons, concourent à expliquer ces chiffres particulièrement élevés : l'augmentation du nombre de résidences secondaires du fait de la construction d'un bâti nouveau en bord de mer ; et l'augmentation de leur nombre, du fait de la désertification des villages des communes isolées à l'intérieur des terres ou dans des zones littorales périphériques.

- **Construction de résidences sur le littoral**

Dès les années 1960-1970, la construction de villas primaient sur la rénovation ou l'entretien des maisons de villages : J. Renucci a ainsi montré qu'en Balagne, en 1966, trois personnes sur quatre construisaient ou achetaient des maisons neuves (1974 : 392). Les statistiques des recensements ultérieurs confirment cette tendance : entre 1980 et 2005, le nombre de résidences secondaires autorisées à la construction dans les communes littorales corses a augmenté de plus de 200% contre 50% pour les résidences principales (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Surface et nature des constructions autorisées dans les communes littorales de Corse – 1980/2005

	Logements autorisés (SHON en m²)	logements autorisés-résidence principale (nb)	logements autorisés-résidence secondaire (nb)
1980	260214	1829	227
1990	209772	1430	893
2000	185889	1282	346
2005	346909	2763	696
Variation relative 80-05	***33%***	***51%***	***207%***

Réalisé à partir des données : GEOKIT - Ministère de l'équipement et des transports

Bien que nous ne disposions pas de données fiables sur l'origine de ces nouveaux résidents, apparemment, les acquéreurs sans lien de parenté avec les corses[90] seraient de plus en plus nombreux.

- **L'entretien d'une maison familiale**

D'un autre côté, la part des résidences secondaires dans le nombre de logements communaux s'est également accrue dans les communes moins touristiques, de l'intérieur notamment. Cette augmentation résulte plutôt de la désertification de certains villages, où beaucoup de corses natifs ou d'origine vivant dans les centres d'attractivité régionaux,

[90] Afin de vérifier cette hypothèse, il serait intéressant de reconstituer l'évolution et la structure de la propriété foncière de certaines communes à partir des matrices cadastrales et/ou d'avoir accès à la base de données du fisc.

ou sur le continent, ont gardé leur patrimoine bâti -de vieilles demeures familiales- et rentrent régulièrement au village, les week-ends et/ ou durant les vacances.

- **Les résidences secondaires à l'origine de la véritable « colonisation du littoral » ?**

Toujours est-il que, sur le littoral, les résidences secondaires nouvelles ont essaimé en quelques décennies. Or elles renvoient à un modèle de développement touristique particulier, si tant est que l'on puisse effectivement parler de modèle.

Le résident secondaire est souvent considéré comme un « touriste à part », un « villégiateur récurrent », préparant la sédentarisation de sa retraite (Urbain, 2002 : 515). Souvent d'origine urbaine, il recherche la nature, le terroir, l'authentique, mais ne veut cependant pas être trop distant des services. En somme, il s'installe en milieu rural, à proximité des centres urbains afin d' « être parmi » les habitants du cru, mais toutefois sans véritablement que les uns et les autres « soient ensemble » (Urbain, 2002).

Si son intégration sociale est discutable[91], son impact spatial est par contre incontestable : le résident secondaire favorise le mitage de l'espace via sa préférence pour un habitat de type villa individuelle isolée sur un petit (ou plus vaste) coin de terrain au milieu de la nature « sauvage » (Ifen, 2000 ; DATAR, 2004). Il convient de souligner que sur la période 1979-2000, la surface agricole utilisée des communes littorales a reculé de 10%[92] (données Agreste –RGA 1980/2000).

[91] Le cas de la Corse est quelque peu différent car une partie des résidents secondaires sont des corses d'origine, insérés dans les réseaux sociaux locaux.
[92] Alors qu'elle a augmenté en Corse en moyenne de 16%.



Photo 1 : Le mitage de l'espace littoral en Balagne (marine de Sant'Ambroggio)

Les données précédentes nous amènent donc à conclure que le tourisme a une emprise certaine sur le littoral insulaire, tant au plan spatial qu'au plan social. Or cette emprise a une incidence directe sur la place de l'agriculture au sein du territoire littoral, balanin en particulier : comme nous le verrons par la suite (ch.6), la demande foncière résidentielle entre directement en concurrence avec l'usage agricole des terres alors que (et parce que) les résidents secondaires entrent dans le jeu des acteurs territoriaux et y défendent leurs propres représentations de l'espace.

Et bien que de nombreuses associations et partis politiques locaux dénoncent régulièrement l'impact des résidences secondaires sur le territoire, brandissant comme un étendard quelques cas médiatiques (affaires Clavier et Séguéla, etc.), le type de développement touristique qui s'est déployé durant la décennie 1980 a participé de ce phénomène. Entretenant le rejet du tourisme de masse, les corses ont favorisé un tourisme sélectif, haut de gamme.

2.2 Le tourisme en Corse aujourd'hui : la mise en tourisme de l'intérieur ?

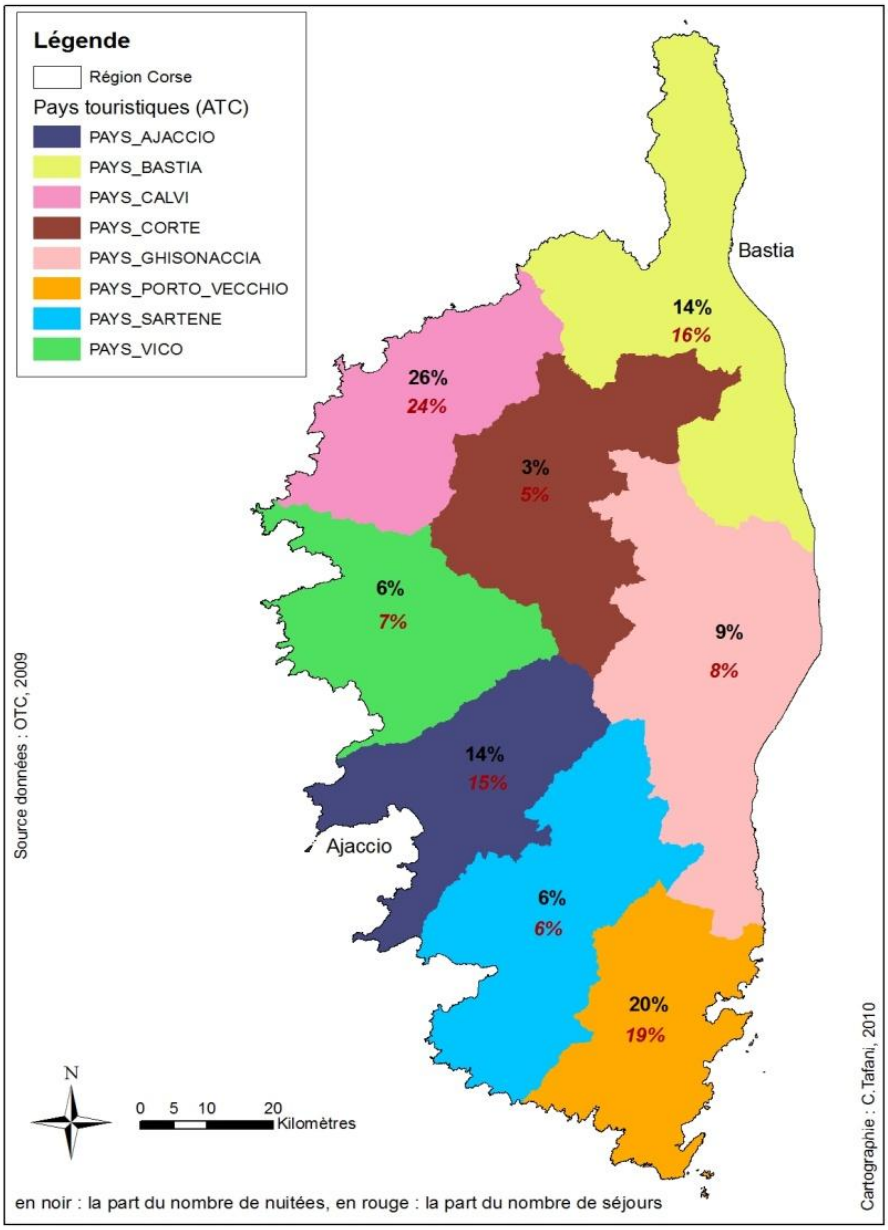
2.2.1 Le développement d'un tourisme de qualité

A la fin des années 1980, faisant suite au boom touristique, s'est amorcée une bascule vers un développement touristique qualitatif. Dans un contexte de décentralisation des pouvoirs centraux au profit de la région[93] (cf. page 234), l' « économie identitaire[94] » a été placée au centre des débats. Définie comme un processus reposant sur le développement « de la fabrication de biens et services, marchands pour l'essentiel, qui comportent une spécificité insulaire dans leurs résultats ou leurs modes de production » (Taddei, 1997 : 14), cette alternative au tourisme de masse devait permettre à la fois (1) de désengorger le littoral pour redistribuer les populations temporaires vers l'intérieur des terres, et (2) d'allonger la saison touristique : « L'été, il faut tout faire en terme de promotion et d'accueil pour expliquer que la vraie Corse commence à 10 kilomètres à l'intérieur, ce qui soulagera le littoral ; les dix autres mois de l'année, il faut pousser les activités, telles la thalassothérapie, qui fonctionnent à contre-saison ; tout le temps, il faut réhabiliter l'île des voyages, au détriment de celle du bronzage. Après tout les Corses savent bien que le meilleur de leur terre n'est pas principalement son ensoleillement, mais ses montagnes et sa culture[95] » (Taddei, 1997 : 15).

2.2.2 Une concentration littorale persistante

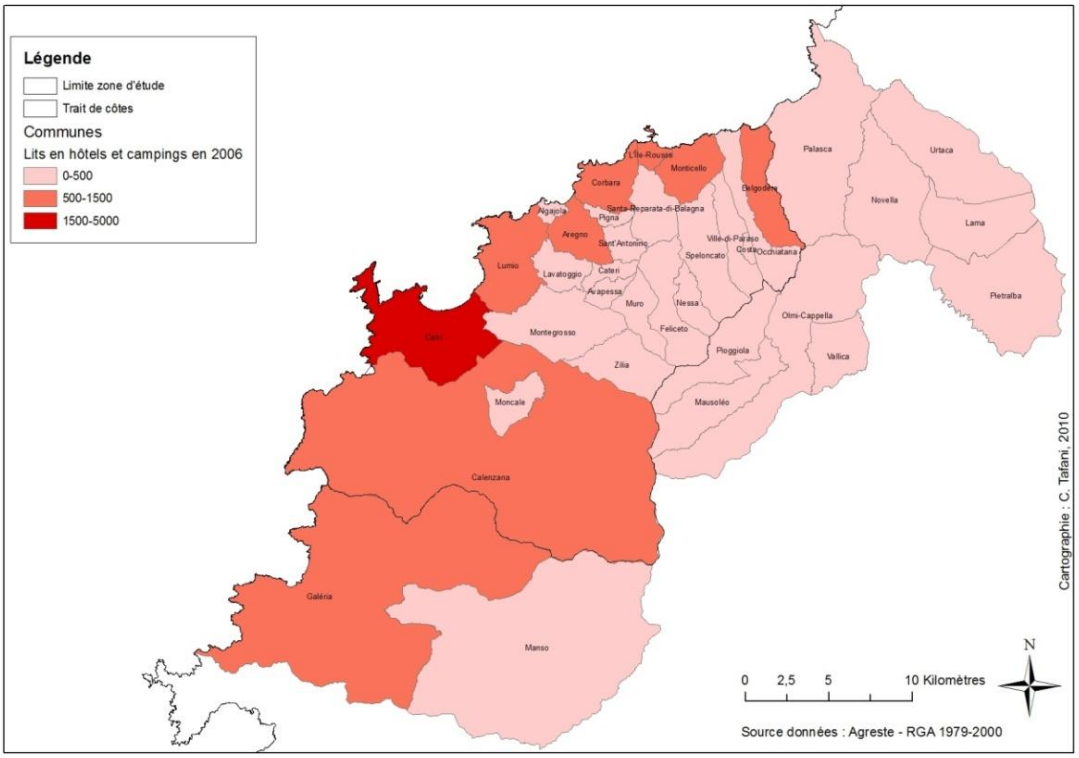
Qu'en est-il de cet objectif de redistribution spatio-temporelle des flux touristiques quelques années plus tard ? Les études les plus récentes de l'Agence de Tourisme de la Corse mettent bien en évidence que le littoral reste avant tout la première destination pour les touristes venant sur l'île. En 2008, on pouvait dénombrer 3 millions de séjours, 31 millions de nuitées dont les deux tiers sont situées sur le littoral, et environ 2.5 millions de touristes par an (OTC, 2008). Les régions balnéaires attirent donc toujours le plus de touristes, en particulier la Balagne qui est le premier pays touristique de l'île, devant l'Extrême-Sud, accueillant 6.7 millions de nuitées et 834 000 séjours (ATC, 2009).

[93] Et notamment du transfert de compétences en matière d'aménagement du territoire.
[94] Le livre de D. Taddei et F. Antomarchi (*Ecunumia identitaria*, 1997, Albiana : 158p.) expose une synthèse des débats qui eurent lieu dans l'île autour de cette question, et notamment au Conseil Economique, Social et Culturel de Corse.
[95] Par la découverte du patrimoine rural, c'est aussi le développement de l'agriculture qui peut être soutenue.



Carte 19 : Nuitées et séjours dans les pays touristiques de Corse

Conformément à la tendance régionale (voir carte 17, page 140), les structures d'accueil marchandes y sont localisées près du rivage.

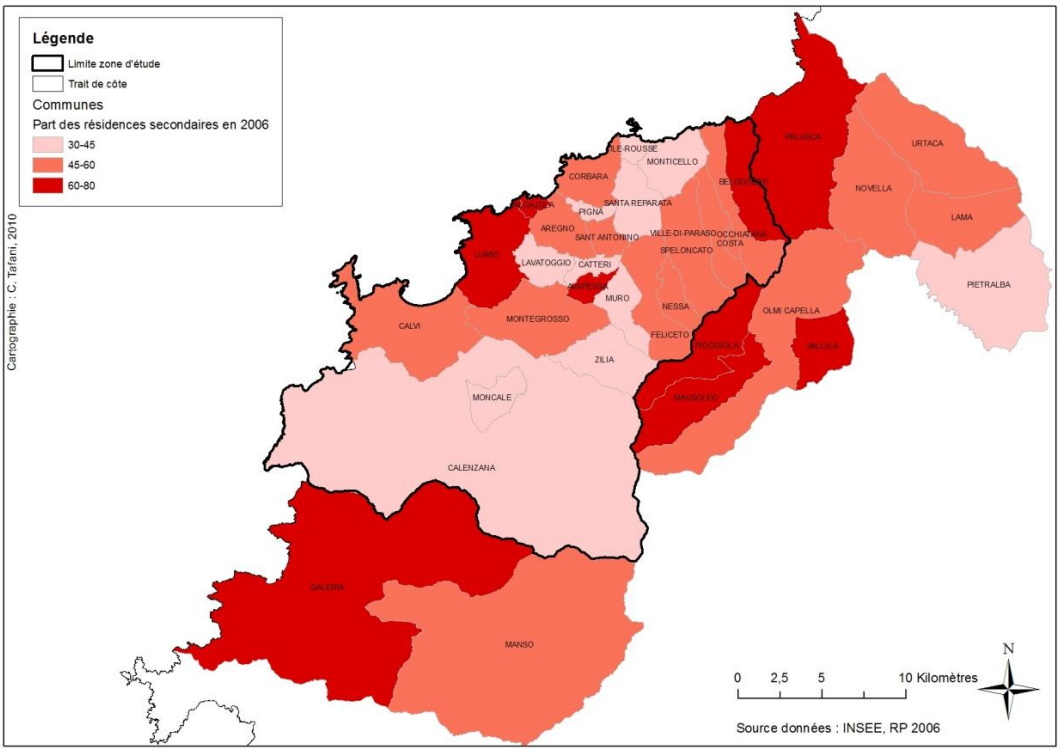


Carte 20 : Localisation des hôtels et campings en Balagne en 2006

Les résidences secondaires par contre sont réparties à la fois sur la frange côtière et dans les zones rétro-littorales (cf. carte 21). Plus particulièrement, elles représentent une part importante des logements :

- dans les communes littorales qui offrent une vue sur mer, et plus spécifiquement encore dans celle de Lumio où le village est situé face à la citadelle et au golfe de Calvi ;

- dans les communes de piémont où l'on trouve les anciens lieux de vie (villages perchés), ainsi que dans les communes en marge de notre zone d'étude et qui appartiennent à la Balagne dite « déserte ». Là, ce n'est pas la recherche de la vue sur mer qui explique la présence des résidences secondaires mais plutôt la désertification.



Carte 21 : Part des résidences secondaires dans le nombre de logements – Balagne 2006

Au plan spatial, la situation est donc identique à celle du début des années 1960 lors de l'avènement du tourisme[96]. Si la Corse bénéficie d'une image polyvalente de destination mer/montagne (ATC, 2010), les séjours restent concentrés sur le littoral, l'intérieur faisant plutôt l'objet d'excursions à la journée.

Tableau 9 : Répartition des hébergements touristiques littoral/intérieur en Corse

Nombre d'établissements :		
	Littoral	**Intérieur**
Ensemble	**80%**	**20%**
Hôtels	74%	26%
Campings	79%	21%
RTVV	91%	9%
Capacité des établissements :		
	Littoral	**Intérieur**
Ensemble	**91%**	**9%**
Hôtels (chambres)	81%	19%
Campings (emplacements)	90%	10%
RTVV (lits)	95%	5%

(Source : Agence de Tourisme de la Corse, 2009)

[96] Leur nombre a toutefois augmenté.

De plus, si le littoral attire encore plus lors des mois d'été, il fixe aussi les populations en avant et en arrière-saison : la localisation côtière des infrastructures (et leur qualité), ainsi que l'implantation d'un plus grand nombre d'hôtels en bord de mer (qui cassent leur prix en dehors du pic estival) favorisent l'accès au littoral et y facilitent la fixation des flux en avant et en arrière-saison (ATC, 2009).

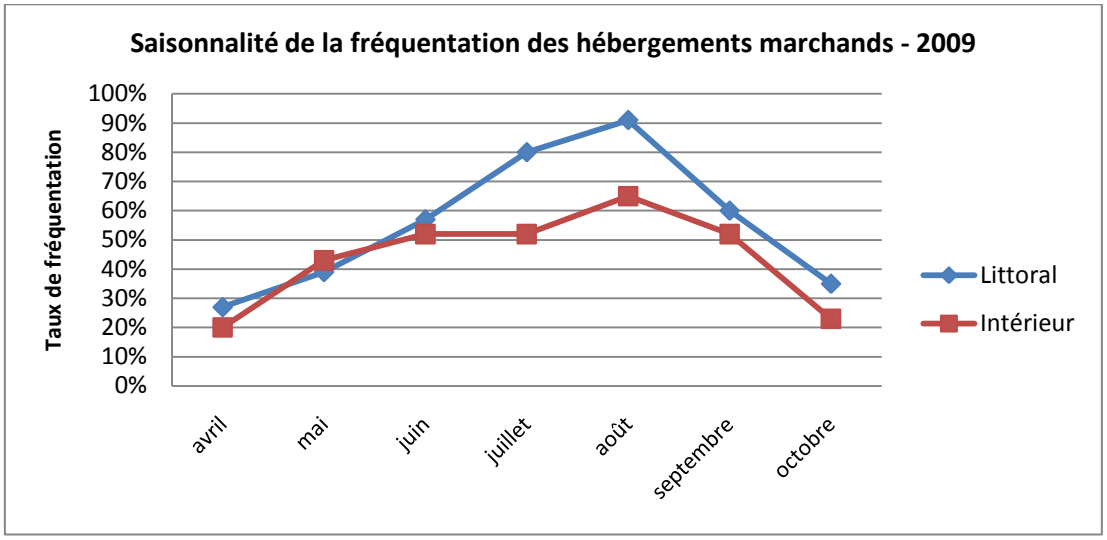


Figure 35 : La saisonnalité du tourisme – Comparaison intérieur/littoral (source : ATC, 2009)

2.2.3 Le tourisme rural comme perspective ?

Toutefois, compte tenu de la tendance à la diversification des hébergements touristiques, et notamment au développement de structures propres au tourisme vert[97] (cf. tableau 10), l'on peut entrevoir l'amorce d'une mise en tourisme de l'intérieur, et espérer que, sur le plus long terme, l'étalement spatio-temporel du tourisme ait bien lieu.

Tableau 10 : Evolution des types d'hébergements touristiques

	Hôtels	RTVV	Tourisme vert	Camping	Meublés	Non marchands
1998 (part de la capacité d'accueil)	12,2	27,4	4,2	28,9	11,3	16,0
2009 (part des séjours)	20,0	12,8	10,3	22,0	14,4	20,0

(Source : Inventaire communal-INSEE 1998 ; ATC 2009)

[97] Gîtes ruraux, gîtes d'étape et chambres d'hôtes.

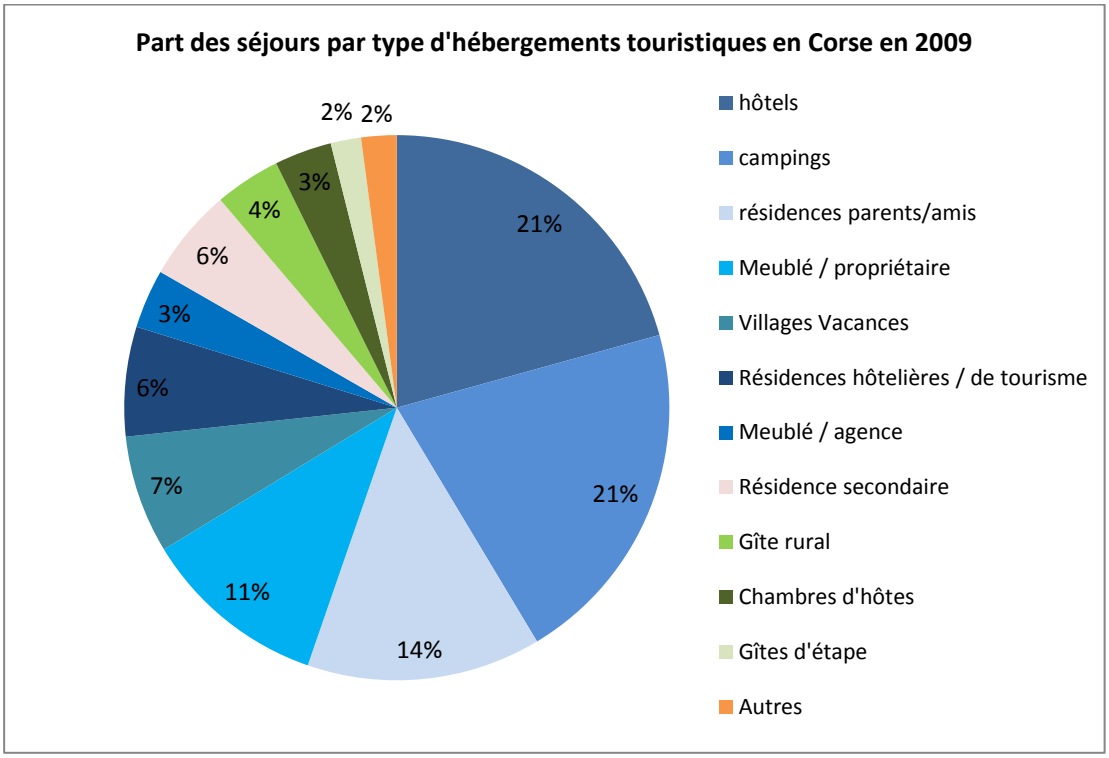


Figure 36 : Diversité des hébergements touristiques en Corse en 2009 (d'après les données ATC, 2010)

Cette mise en tourisme de l'intérieur, qui consiste en la fixation de populations touristiques dans les communes rétro-littorales via la valorisation du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, permettrait entre autres[98] (et serait permise par) le développement de l'agritourisme (cf. chapitre 7). En Corse pour le moment, l'hébergement à la ferme reste peu développé (2.7% des exploitants agricoles le pratiquent) mais a fortement progressé depuis la fin des années 80 : le nombre d'exploitants proposant une activité d'hébergement a doublé (Agreste-RGA 1988-2000).

En Balagne[99] le tourisme vert semble un peu plus développé que dans les autres microrégions littorales très touristiques, comme l'extrême-sud par exemple (figure 37). Ceci peut être dû à la configuration de l'espace balanin -de vastes plaines agricoles entre mer et montagne- propices au développement du tourisme vert, mais aussi peut-être par la présence d'une agriculture plus dynamique (voir page 167). Parmi les structures d'accueil propre au tourisme rural, on peut noter que l'hébergement à la ferme est un peu plus élevé en Balagne qu'en moyenne en Corse : 4% des exploitants balanins le

[98] Mais aussi de l'artisanat, des manifestations culturelles, etc.
[99] Voir pays touristique Calvi figure 37.

pratiquent et leur nombre a presque triplé en un peu plus de dix ans (Agreste-RGA 1988-2000).

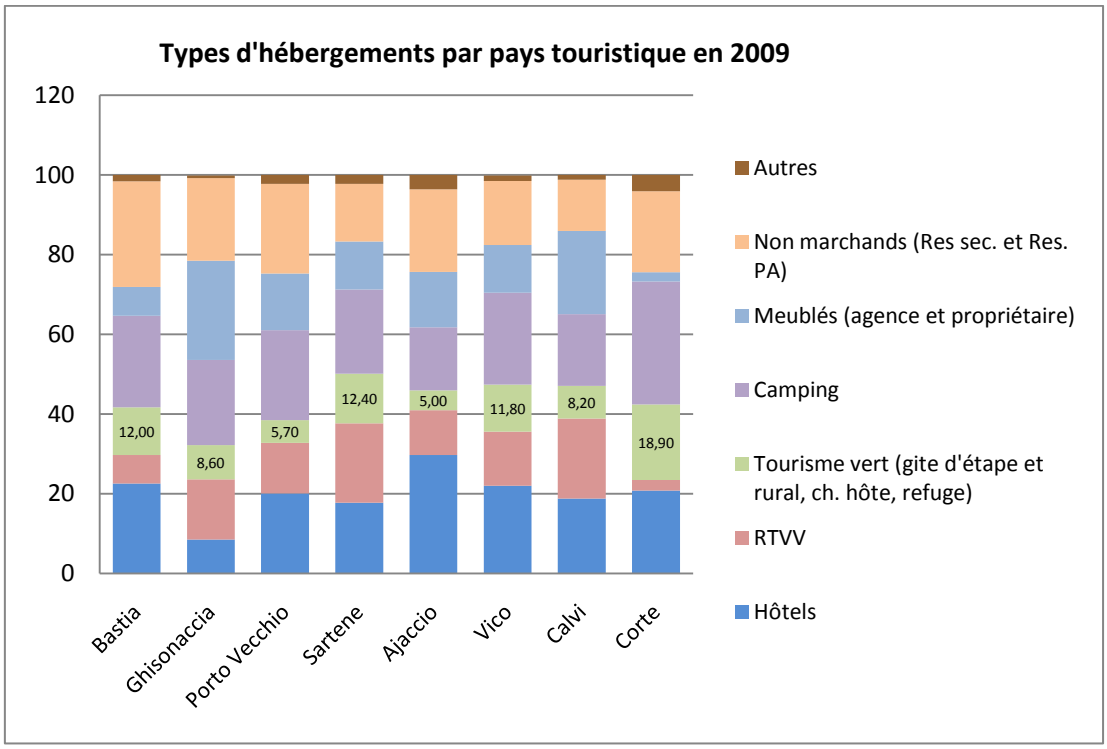


Figure 37 : Répartition de l'hébergement touristique par type de structure d'accueil – Pays touristiques corses (D'après ATC, 2010)

Mais peut-être faut-il, pour que cette ambition de mise en tourisme de l'intérieur ne soit pas vaine, attirer une clientèle elle-aussi plus diversifiée ? Car aujourd'hui en Corse, l'internationalisation de la clientèle touristique est bien moins forte qu'ailleurs : 75% des touristes sont français, principalement en provenance de l'Ile-de-France et de la région PACA (ATC, 2010). Cela est très certainement à mettre en rapport avec les relations particulières que la Corse entretient avec le continent[100]. Dans la promotion de son image touristique, les insulaires entretiennent l'idée d'un « mythe corse » dont l'origine remonte à l'invention du tourisme sur l'île : « la société corse essaie en quelques sorte de correspondre le mieux possible à l'image littéraire et touristique construite par les voyageurs continentaux » (Martinetti, 2007 : 32). Pourtant, attirer des touristes d'Europe

[100] D'ailleurs, la proportion de français optant pour un hébergement non marchand est supérieure à celle des étrangers (ATC, 2010).

du Nord dont on connait le goût pour la nature et le tourisme vert permettrait peut-être de soutenir la redispersion du flux. Par ailleurs, afin d'allonger la saison, J-M Furt et M-A Maupertuis (2006) soulignent l'intérêt du développement des courts séjours, que les vols low-costs peuvent favoriser en levant le frein que représente le coût du transport[101].

2.2.4 L'emploi dans le tourisme : une concurrence pour l'agriculture

Aussi, le tourisme est-il une source de revenu pour une bonne partie de la population balanine : le nombre d'emplois qui lui sont liés représente un peu plus de 14% de la population locale contre 1.7% pour l'agriculture[102], et 42% des emplois du secteur privé, sans compter bien évidemment les emplois non déclarés qui dans le domaine sont toujours nombreux. En outre, ne sont pas comptabilisés non plus les emplois du secteur du bâtiment et de la construction que l'on peut pourtant relier aussi à la demande touristique.

Tableau 11 : L'emploi dans les activités touristiques par pays en Corse en 2005 (source : INSEE, 2005)

Nombre d'emplois liés au tourisme durant l'année 2005 selon l'activité, par bassin

Activités	Grand Ajaccio	Grand Bastia	Pays de Balagne	Grand Sud	Vicolais	Cortenais	Plaine orientale	Sartenais
Nombre d'habitants	80 440	86 788	18 175	20 929	4 097	15 242	22 493	11 985
Hôtels	949	511	705	1 025	279	102	113	286
Autres hébergements touristiques	264	258	672	687	348	11	432	160
Autres (offices du tourisme, loc. de voitures...)	386	190	99	189	29	25	7	17
Total activités 100 % touristiques	**1 599**	**959**	**1 476**	**1 901**	**656**	**138**	**552**	**463**
Restauration, cafés, tabacs	640	345	636	1 013	211	49	144	213
Comm. alimentaire et grandes surfaces	236	262	250	668	66	42	117	90
Comm. de détail non alimentaire	81	68	115	216	24	11	16	22
Activités sportives et récréatives	40	75	28	117	45		47	23
Total activités très ou moyennement touristiques	**997**	**750**	**1 029**	**2 014**	**346**	**102**	**324**	**348**
Total activités faiblement touristiques	**353**	**248**	**108**	**176**	**21**		**45**	**47**
Ensemble	**2 949**	**1 957**	**2 613**	**4 091**	**1 023**	**248**	**921**	**858**

Source : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999.

[101] L'étude de l'image touristique de la Corse diligentée par l'ATC (2010) met en évidence que les touristes considèrent que le coût du transport est trop élevé.
[102] Données INSEE –RP 2006.

Tableau 12 : L'emploi touristique en équivalent temps plein en Corse en 2005 (source : INSEE, 2005)

Nombre d'emplois liés au tourisme en Equivalent temps plein durant l'année 2005 selon l'activité, par bassin

Activités	Grand Ajaccio	Grand Bastia	Pays de Balagne	Grand Sud	Vicolais	Cortenais	Plaine orientale	Sartenais
Nombre d'habitants	80 440	86 788	18 175	20 929	4 097	15 242	22 493	11 985
Hôtels	513	262	325	508	104	47	52	114
Autres hébergements touristiques	131	102	387	290	246	5	182	57
Autres (offices du tourisme, location de voitures...)	294	122	49	79	14	10	4	8
Total activités 100 % touristiques	**939**	**486**	**761**	**877**	**363**	**61**	**238**	**179**
Restauration, cafés, tabacs	215	82	187	409	59	13	36	57
Comm. alimentaire et grandes surfaces	39	45	83	186	16	7	19	16
Comm. de détail non alimentaire	15	14	52	109	8	2	3	5
Activités sportives et récréatives	8	13		52	20	ns	19	5
Total activités très ou moyennement touristiques	**277**	**155**	**330**	**757**	**103**	**22**	**77**	**84**
Total activités faiblement touristiques	**72**	**54**	**28**	**41**	**6**		**10**	**10**
Ensemble	**1 288**	**695**	**1 119**	**1 674**	**472**	**84**	**326**	**273**

Source : Insee, DADS 2005, Recensement de la population 1999.

A la différence des autres pays touristiques, la Balagne pérennise plus d'emplois à l'année (INSEE Corse, 2007). Malgré tout, la part des emplois saisonniers reste élevée, à l'image de la tendance régionale : en Corse, neuf emplois touristiques sur dix sont saisonniers (INSEE, 2007).

En Corse, le tourisme est arrivé par la mer, comme souvent d'ailleurs. Le littoral insulaire, plutôt en friche dans les années 1960, a alors été l'objet d'une forme de colonisation pour reprendre l'expression de J. Renucci : approprié par des investisseurs étrangers d'abord, réapproprié par les corses ensuite, de plus en plus vécu par les résidents secondaires et visité par les touristes *stricto sensu* de saisons en saisons. Contrairement à ce que l'on pouvait envisager, voire espérer, l'avènement et le développement de cette activité n'ont pas vraiment permis de rééquilibrer l'aménagement du territoire (Moretti, 2008), au contraire : le tourisme n'a fait qu'amplifier les ségrégations socio-spatiales existantes. Si le mode de développement touristique qui court laisse une empreinte spatiale indélébile, il impacte aussi directement la population résidente en changeant notamment la structure de l'emploi. Ces mutations ont été d'autant favorisées que l'agriculture, activité emblématique et centrale au sein de la société agro-pastorale traditionnelle, s'est trouvée affaiblie par des changements profonds.

3- Les mutations structurelles de l'agriculture des plaines côtières

Alors que se déployait le phénomène de littoralisation et que s'étendait l'activité touristique, l'agriculture des zones côtières fut fragilisée par de profondes transformations. Les activités agropastorales des plaines littorales, déjà impactées par l'ouverture à l'économie continentale, allaient devoir faire face à la deuxième révolution agricole des Temps modernes. Jusqu'alors, la plaine orientale mise à part, l'agriculture insulaire est globalement restée en marge du modèle productiviste qui se généralisait dans de nombreuses régions françaises.

3.1 Les bouleversements de la période 1945-1970 : entre « survivances pastorales »[103] et modernisation agricole des plaines côtières

Les transformations de l'agriculture les plus radicales eurent lieu de l'immédiat après - guerre à l'aube des années 1970.

3.1.1 De l'hégémonie des bergers vers leur décadence…

- **Grandeur…**

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, les plaines littorales sont principalement mises en valeur par le pastoralisme, notamment l'élevage ovin. Cette organisation résulte de l'effondrement progressif et massif de la céréaliculture suite à l'ouverture de l'économie locale aux échanges commerciaux avec le continent à la fin XIXe siècle : l'importation en Corse de céréales à prix moindre a sonné le glas de la société agro-pastorale traditionnelle, faisant place à l' « impérialisme des bergers » (Pernet et Lenclud, 1977 : 79). Les plaines céréalières laissées à l'abandon, certains des bergers qui avaient coutume d'y descendre pour l'hivernage des troupeaux s'y sont sédentarisés. L'évolution de l'occupation des sols en Corse entre 1913 et 1957 illustre très bien la disparition des emblavures au profit des prés et du développement du maquis[104], comme le montre la figure 38.

[103] Ce titre emprunte à Pernet et Lenclud (1977), qui dans leur *essai sur la question pastorale* en Corse parlent de « la survivance du pastoralisme » pour mieux souligner la perpétuation d'un modèle passé (au contraire de sa modernisation et de son évolution), perpétuation qu'ils considèrent comme un caractère régressif.

[104] Ces données sont fournies à l'échelle régionale. Cependant, elles reflètent bien l'évolution des plaines côtières, car même si le moindre coteau était labouré et emblavé, les céréales étaient avant tout plantées dans les vallées littorales.

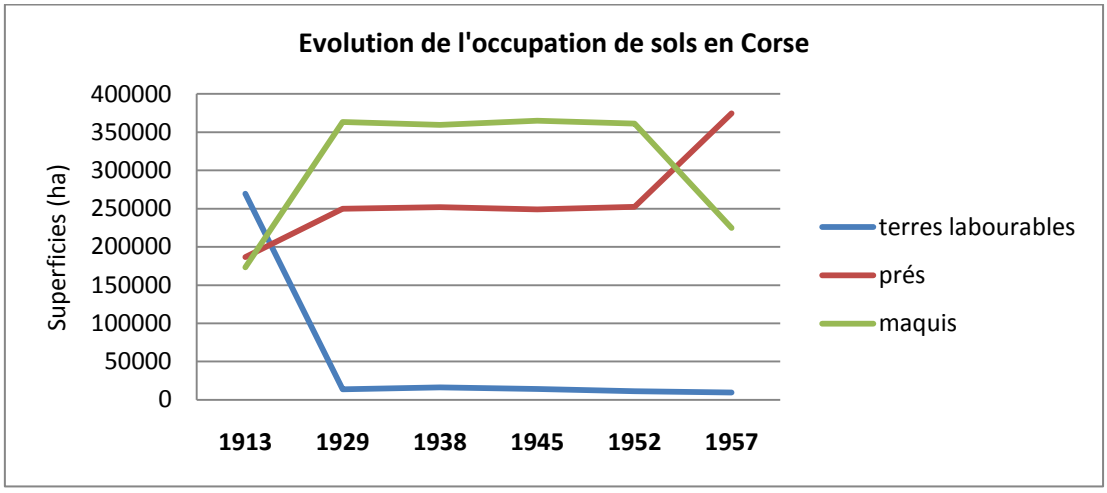


Figure 38 : La disparition des emblavures au profit du développement de l'élevage - 1913/1957 (source : PAR, 1957)

- **…et décadence**

Il nous est impossible de restituer des statistiques agricoles concernant les effectifs des troupeaux ventilés par zones (littoral/intérieur) pour cette période-là, mais les chiffres de l'évolution des cheptels régionaux reflètent un mouvement qui a touché l'ensemble de l'île, plaines littorales comme vallées intérieures : entre 1950 et 1965, le pastoralisme a été frappé d'une brutale désaffection, et tout particulièrement les élevages ovins et caprins.

Tableau 13 : Evolution des cheptels en Corse – 1929/1967

	1929	1949	1967
Bovins	40 000	39 150	46 000
Ovins	200 000	273 000	120 000
Caprins	200 000	200 000	40 000
Porcins	35 700	39 500	30 000

(Extrait de Renucci, 1970 : 358)

L'élevage ovin semble avoir un peu mieux résisté à l'exode agricole que l'élevage caprin. Cela est à relier à l'implantation durable des laiteries Roquefort[105] dans certains bassins littoraux, dont la Balagne[106]. Arrivés en 1893, les industriels sont venus chercher en Corse le lait de brebis qui leur manquait dans le bassin de production traditionnel de Roquefort. Les laiteries ont assuré un débouché constant aux éleveurs laitiers ovins, et un prix du litre de lait relativement élevé, du moins en comparaison de la Sardaigne voisine

[105] L'implantation des laiteries Roquefort en Corse serait née d'une rencontre fortuite aux thermes de Vichy entre L. RIGAL (alors patron de l'entreprise) et un berger du Niolu (Rieutort, 1995 : 64).
[106] En 1920, D. Faucher (1923 : 281) dénombrait 158 laiteries en Corse dont 41 en Balagne.

(Renucci, 1970 ; Pernet et Lenclud, 1977 ; Simi, 1974). Par contre l'élevage caprin, cantonné aux zones de coteaux et de montagne, a amplement pâti de la désertification de l'intérieur. Quant au nombre des bovins, il n'a pas diminué, au contraire. Toutefois ces chiffres cachent un important changement structurel : avant la guerre, les bovins servaient d'animaux de traction, alors que par la suite les bœufs ont été revendus et les vaches mères gardées pour l'élevage de petits troupeaux allaitants en complément d'autres élevages. Autre activité résiduelle, l'élevage porcin est surtout pratiqué dans les hautes vallées où se trouvent des forêts de châtaigniers. Bien que l'effectif du cheptel n'ait pas trop évolué, il constitue une activité d'appoint emblématique de la persistance de coutumes ancestrales qui se délitent peu à peu (Renucci, 1970 ; 1974).

Ces évolutions marquent une transformation radicale : la figure du berger alors familière et centrale dans la société insulaire a perdu de son aura et s'est vue reléguée en arrière-plan. La diminution des effectifs animaux n'est effectivement que le reflet de la désertion de l'activité pastorale et plus largement de l'exode agricole : l'agriculture représentait 47% de la population active en 1957. Elle n'en représentait déjà plus que 25% en 1968, alors que la part de la population dans le secteur tertiaire s'accroissait de 15% sur la période (Pernet et Lenclud, 1977 : 35).

- **Les causes de l'exode pastoral**

Un faisceau de raisons concourt à expliquer ce désintérêt pour les activités pastorales. Tout d'abord, la précarité dans laquelle se trouvaient de nombreux bergers, ajoutée aux contraintes du métier, les a très certainement incités à s'engager dans d'autres secteurs d'emploi en développement à l'époque, notamment dans les activités de services liées au tourisme (Renucci, 1977). Cet exode agricole a également été favorisé par la moto-mécanisation caractérisant la deuxième Révolution agricole des Temps modernes[107]. Ce phénomène, qui toucha plus particulièrement les terres labourables des basses vallées, contribua à réduire les besoins en main d'œuvre pour les travaux agricoles. En 1967, on dénombrait 1846 tracteurs sur la Corse, puis 2310 en 1970. Le littoral est la zone qui a le plus bénéficié de la mécanisation puisque 50% des tracteurs se trouvaient sur des exploitations des plaines côtières, contre 35% en coteaux et 14% en montagne (RGA, 1970). Enfin, certains bergers de plaines ont abandonné leur troupeau pour reprendre quelques parcelles de vigne ou d'agrumes ayant bénéficié de la politique de mise en valeur agricole.

[107] Avec la chimisation de l'agriculture. Mais l'élevage en Corse est plutôt resté en marge de ces pratiques.

3.1.2 La mise en valeur agricole des plaines

Parallèlement à l'exode pastoral, l'Etat décidait de se lancer dans la mise en valeur agricole de la Corse, en créant en 1957 la SOMIVAC dans le but de relancer l'agriculture insulaire, en même temps que la SETCO pour le développement touristique. Les plaines côtières mécanisables devaient faire l'objet de cette mise en valeur. Allait alors y être mis en œuvre un modèle agricole moderne usant de la mécanisation et de la chimisation.

- **Défrichement et mise en valeur par la vigne et l'agrumiculture**

Le défrichement de la plaine orientale alors assainie fut entrepris et 20 000 ha furent mis en production. Trois types de moyens ont permis à la SOMIVAC de réaliser son opération de relance agricole :

- la société d'économie mixte a loué, grâce au bail emphytéotique, de vastes étendues de terrains communaux ;
- elle a acheté des propriétés privées à des locaux ;
- elle a offert des contrats de mise en valeur à des propriétaires privés : la SOMIVAC réalisait l'investissement nécessaire aux travaux de défrichement, épierrage, drainage, et le propriétaire avait alors la charge d'exploiter le domaine.

Initialement, il avait été envisagé de développer sur ces terrains une polyculture intensive associant production de fourrages, cultures fruitières et cultures maraîchères à l'image de ce qui se faisait dans des huertas méditerranéennes. Cependant, plusieurs éléments contribuèrent à dévier ces plans. Les conditions climatiques et pédologiques ont surpris les ingénieurs de la SOMIVAC. Ensuite, compte tenu du niveau des investissements réalisés pour préparer la mise en production, il est apparu que la vigne allait être rentable bien plus vite que l'agrumiculture. Ce sont donc finalement des ceps de vigne qui ont surtout été plantés, et pour une moindre part des arbres fruitiers, surtout des agrumes.

- **La localisation des réalisations**

Cette restructuration fut concentrée sur le littoral et notamment dans la plaine orientale de l'Alesani au Fium'Orbu, ainsi qu'au sud de Bastia dans la Casinca et la Marana. Mais pas uniquement. La Balagne, notamment, bénéficia du concours de la structure. D'une part, pour implanter du vignoble exploitable grâce à des baux emphytéotiques fournis par la mairie de Calenzana en particulier. D'autre part pour aider à la rénovation des oliveraies qui avaient subi les incendies ravageurs de l'été 1957, suite au gel de l'hiver 1956. Un syndicat d'oléiculteurs de Balagne fut créé, dont le but était la renaissance des

oliviers et la mise en cultures de terres en friches. En attendant les financements du Crédit Agricole, la SOMIVAC avança les capitaux, sans intérêt aucun (Renucci, 1961 : 149).

- **Les acteurs du « renouveau agricole »**

Encore une fois, la conjoncture incita la structure à revoir ses plans initiaux. A l'origine, les corses devaient être installés en priorité. Cependant, le rapatriement des pieds-noirs, soutenus financièrement par le Ministère des Rapatriés, incita la SOMIVAC à les placer prioritairement sur ses lots. Les attributions se firent d'autant plus à la faveur des rapatriés qu'ils avaient des moyens financiers conséquents et qu'ils possédaient les connaissances techniques que la SOMIVAC jugeait indispensables pour pérenniser les cultures. Cette situation alimenta la montée en force du mouvement contestataire local qui voyait en ces faits « une nouvelle colonisation spoliatrice » (Renucci, 1977 : 336). Ce sentiment fut exacerbé quand arrivèrent plus nombreux encore des investisseurs privés venus d'Afrique du Nord et attirés par les opportunités d'installation en viticulture. Des terrains en friches, dont les propriétaires indivis étaient au loin, furent achetés pour une bouchée de pain. Puis l'essor de la demande soutint l'envolée des prix du foncier[108]. Néanmoins, si ce mouvement contribua à la pénétration de propriétaires extérieurs dans les plaines côtières, la plus grande fraction des terres concédées le fut par bail emphytéotique de 35 ans (Renucci, 1977), qui furent rachetés dans les années 80 par des exploitants agricoles corses[109]…

3.1.3 Mise en valeur agricole de l'espace littoral en 1970

A l'aube des années 1970, la mise en valeur de l'espace littoral est alors la suivante (figure 39) :

[108] Selon J. Renucci, dans la plaine orientale, l'hectare serait ainsi passé de 100 000 anciens francs à 800, 1000 et même 1200 francs (Renucci, 1977 : 337).

[109] Les enquêtes que nous avons réalisées en Balagne révèlent ce mouvement. Nous y reviendrons dans la troisième partie de cette thèse.

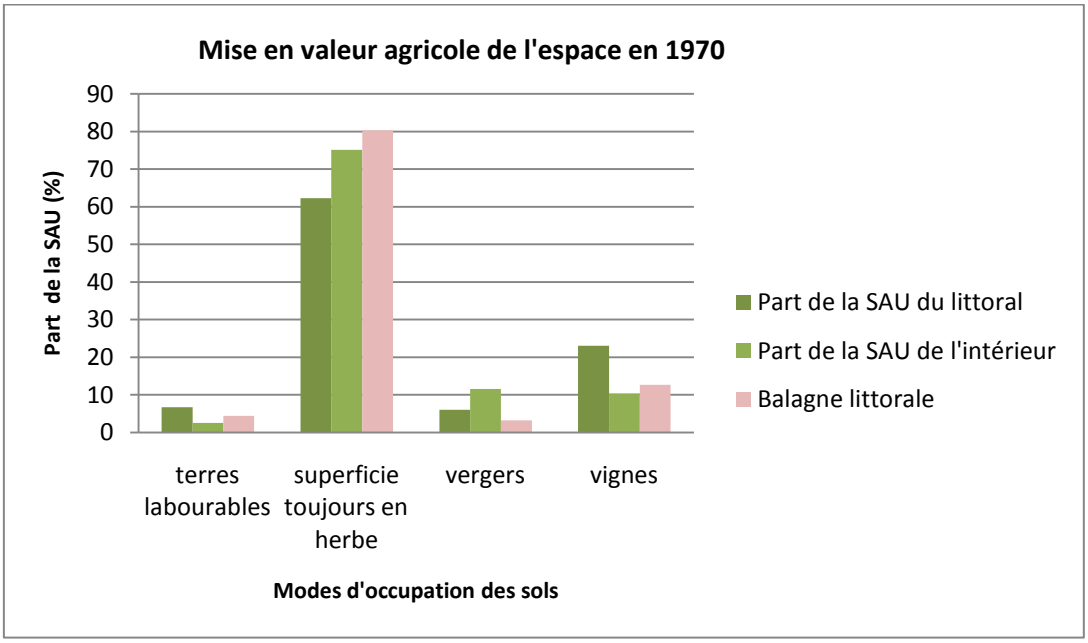


Figure 39 : Modes de mise en valeur de l'espace littoral en 1970 (source données : 1. pour la comparaison intérieur/littoral[110] : Recensement de l'Agriculture, 1970 ; 2. pour la Balagne : SIMI, 1974)

Les superficies occupées par les vignes et les vergers ont progressé depuis 1957[111], mais la principale forme de mise en valeur des sols reste l'élevage, comme l'indique l'importance de la part des surfaces toujours en herbe dans la SAU.

Les données relatives aux populations animales viennent confirmer la permanence et la résistance de l'élevage ovin (figure 40). En Balagne « littorale[112] » en 1970, la mise en valeur est identique : l'élevage ovin domine toute autre forme de mise en valeur agricole. La vigne et les vergers (d'oliviers pour l'essentiel[113]) occupent respectivement 13% et 3% de la SAU, alors que les surfaces toujours en herbe en couvrent plus de 80%.

[110] Dans le recensement agricole de 1970, les résultats sont fournis à l'échelle régionale (département unique à l'époque), puis selon un zonage qui définit des zones littorales, de coteaux et de montagne. Etant donné la cartographie qui est associée à ce document, nous avons rassemblé les données des zones littorales et de coteaux sous l'étiquette « Littoral » qui correspond à vue approximativement aux plaines côtières et à l'étendue des communes littorales actuelles qui nous a servi de support statistique pour les autres recensements (RP et RGA ultérieurs).

[111] A l'échelle régionale, elles ont progressé respectivement de +280% et 60% sur la période. Or étant donné ce que nous avons précisé ci-avant quant à l'implantation de ces cultures nouvelles, ces chiffres peuvent être assimilés à leur progression dans les communes littorales.

[112] Ces chiffres sont fournis par P. Simi (1974) à une échelle que l'on peut assimiler actuellement à celle des cantons, et qui correspond à peu de choses près aux limites de notre zone d'étude.

[113] D'après Simi, 1974.

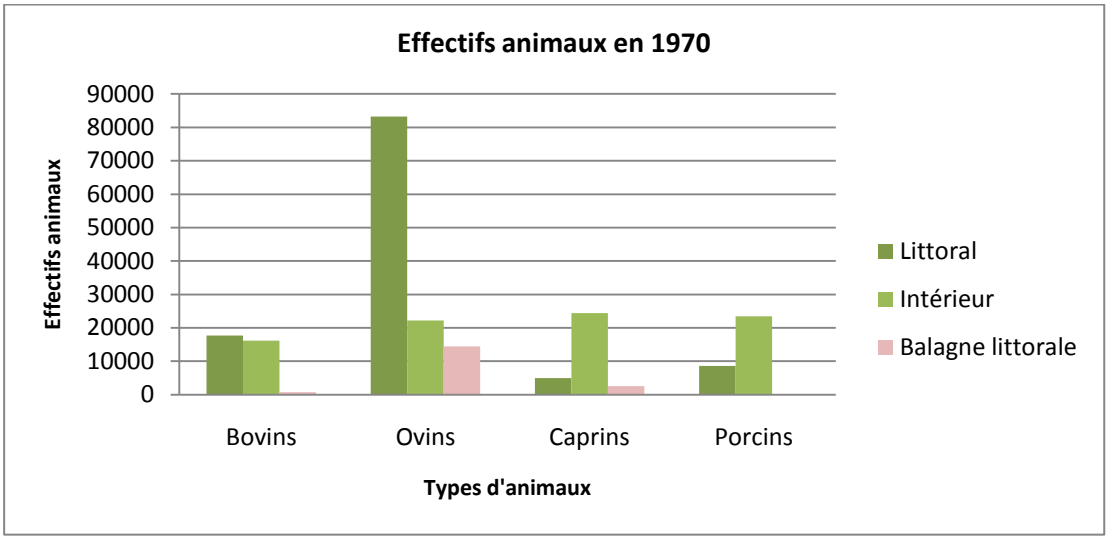


Figure 40 : Effectifs animaux en Corse 1970 (source données : 1. pour la comparaison intérieur/littoral : Recensement de l'Agriculture, 1970 ; 2. pour la Balagne : SIMI, 1974)

Cette forme de mise en valeur de l'espace côtier évoluera à peine durant les décennies suivantes.

3.2 Les évolutions des années 1970 à nos jours : le déclin progressif de l'agriculture littorale ?

Suite aux retournements des années 1960, les mutations qui touchèrent l'agriculture littorale s'établirent peu ou prou dans la continuité, le nombre d'exploitations agricoles s'amenuisant petit à petit.

3.2.1 L'évolution récente de la mise en valeur agricole de l'espace littoral

Mis à part quelques changements induits par la Politique Agricole Commune, la mise en valeur agricole de l'espace littoral corse depuis 1970 a peu évolué au regard des changements caractérisant la période précédente. Les transformations significatives résultent d'une part de l'instauration d'une prime à l'arrachage des ceps, et d'autre part de la distribution de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) et de la « prime à la vache[114]» ou PMTVA en 1980 (mais aussi, bien sûr, des dynamiques démographiques et touristiques).

- **Politique agricole et évolution de l'agriculture**

Une restructuration de l'ensemble des vignobles français fut entreprise à partir de 1976, afin de contrecarrer la baisse du prix du vin qu'avait induit une surproduction massive.

[114] PMTVA : Prime au Maintien du Troupeau de Vaches Allaitantes.

C'est ainsi que furent distribuées dans un premier temps des primes à l'arrachage temporaire des ceps sur la période 1976-79, puis des primes à l'arrachage définitif sur la période 1980-1985 (Bartoli, 1986). Cette restructuration marqua un changement dans les objectifs de production : privilégier la qualité plutôt que la quantité. La prime à la vache, quant à elle, fut mise en œuvre pour maintenir des troupeaux de vaches allaitantes alors que la filière subissait la concurrence des importations de viande bovine. Enfin l'ISM visait à enrayer la désertification des zones agricoles défavorisées[115], de montagne notamment. Ces événements eurent pour effet :

- la réduction des surfaces de vignoble et des quantités de vin produites au profit du développement de la qualité ;
- le développement du cheptel bovin.

Ces évolutions sont restituées par les figures[116] 41 et 42.

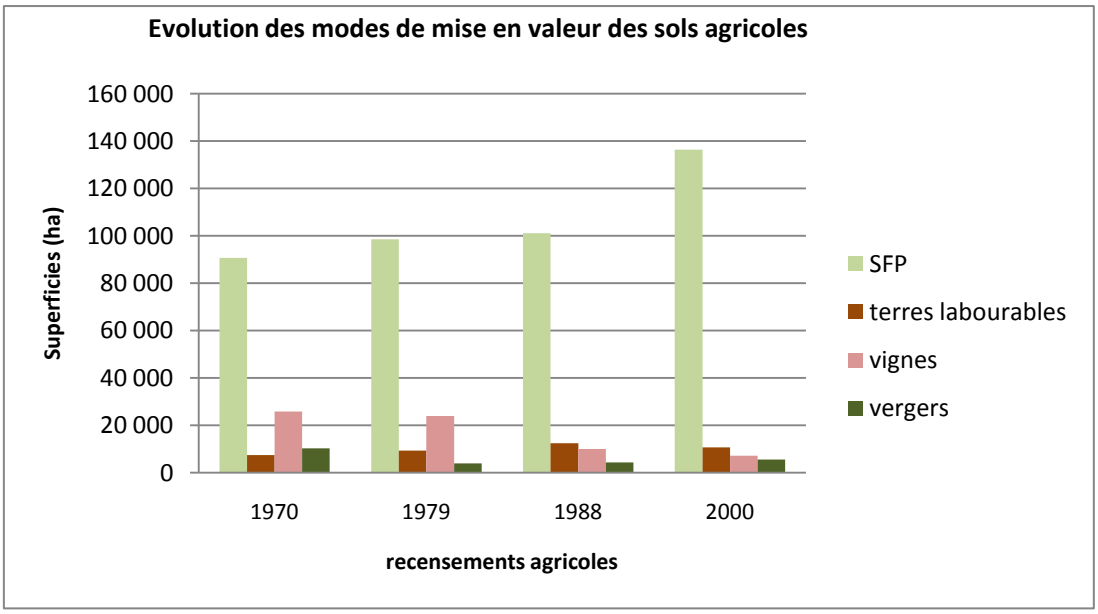


Figure 41 : Evolution des modes de mise en valeur agricole de l'espace en Corse (source données : Recensement agricole 1970 ; Agreste-RGA 1979-2000)

[115] Autrement dit, marginalisées lors de l'avènement du productivisme agricole.

[116] Les figures élaborées à partir des recensements à l'échelle régionale permettent de situer la tendance depuis 1970(a), tandis que la cartographie retranscrit les mutations ayant eu lieu depuis 1979 à l'échelle des cantons ou des communes(b). Ces différences de période et d'échelles tiennent d'une part aux mutations institutionnelles et aux méthodes de recensements (entre a et b), et d'autre part à un souci de clarté dans la représentation cartographique (b).

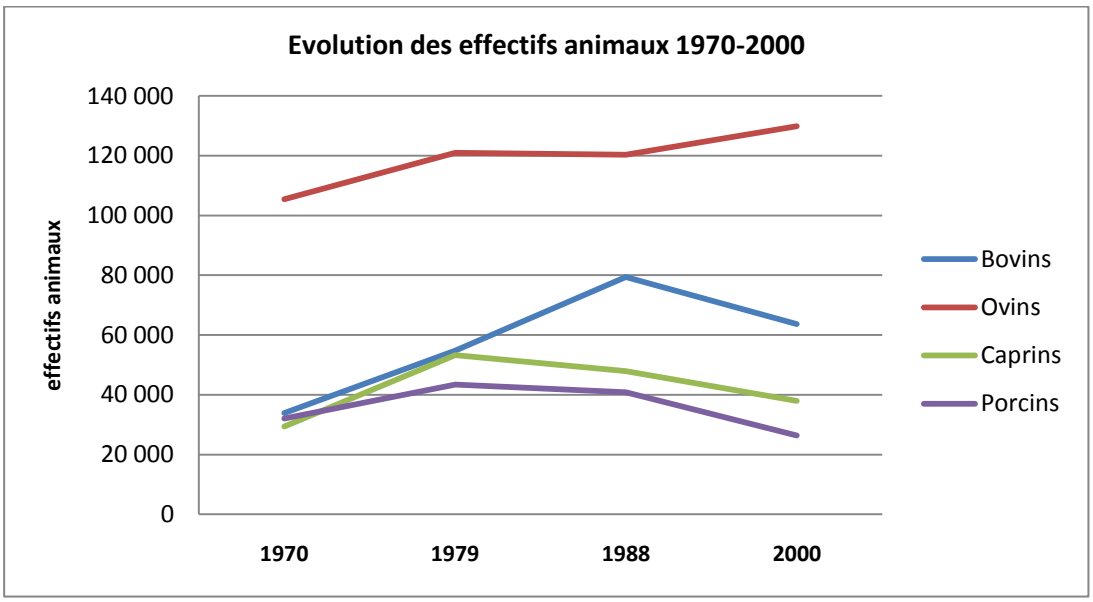
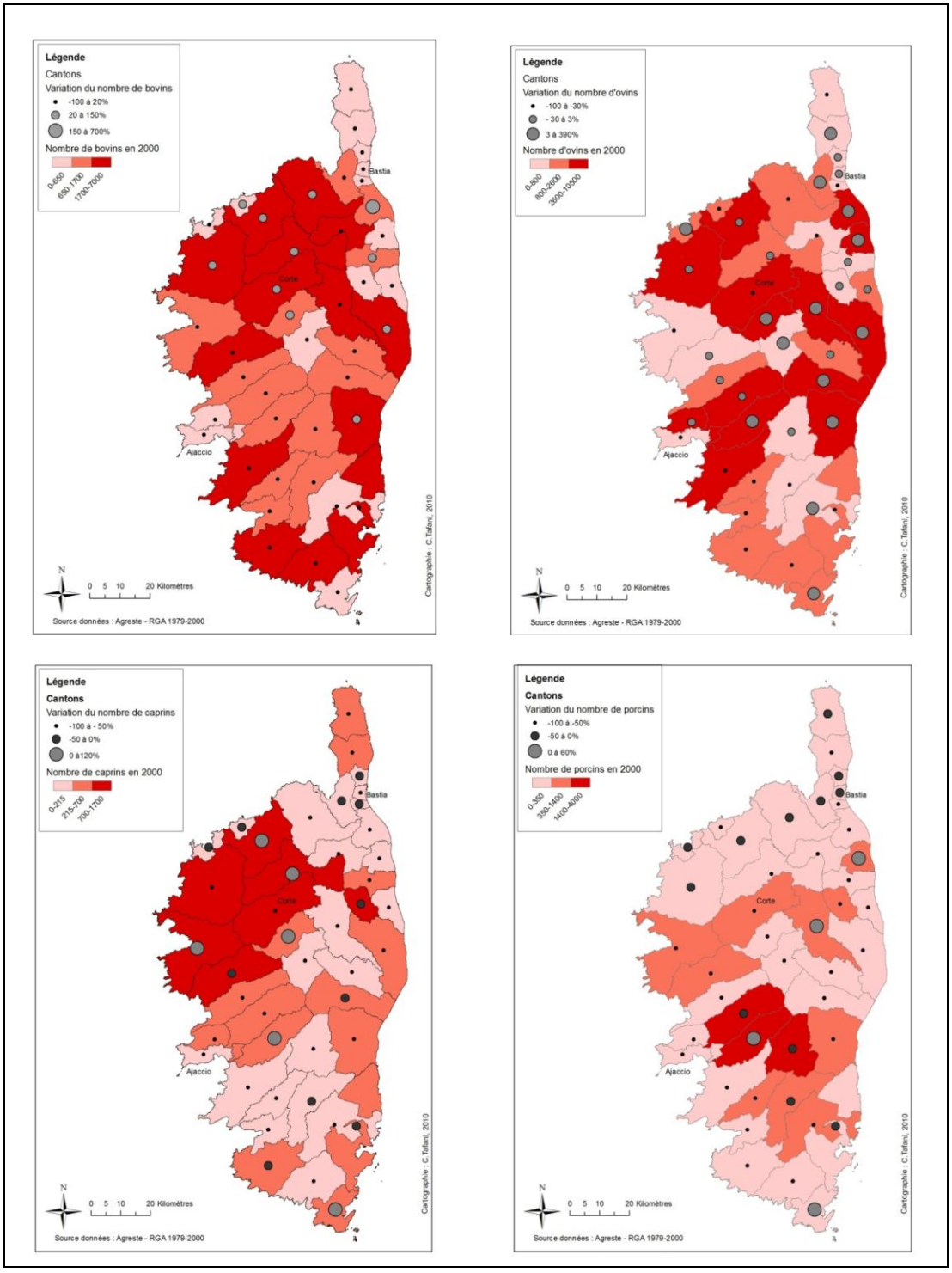


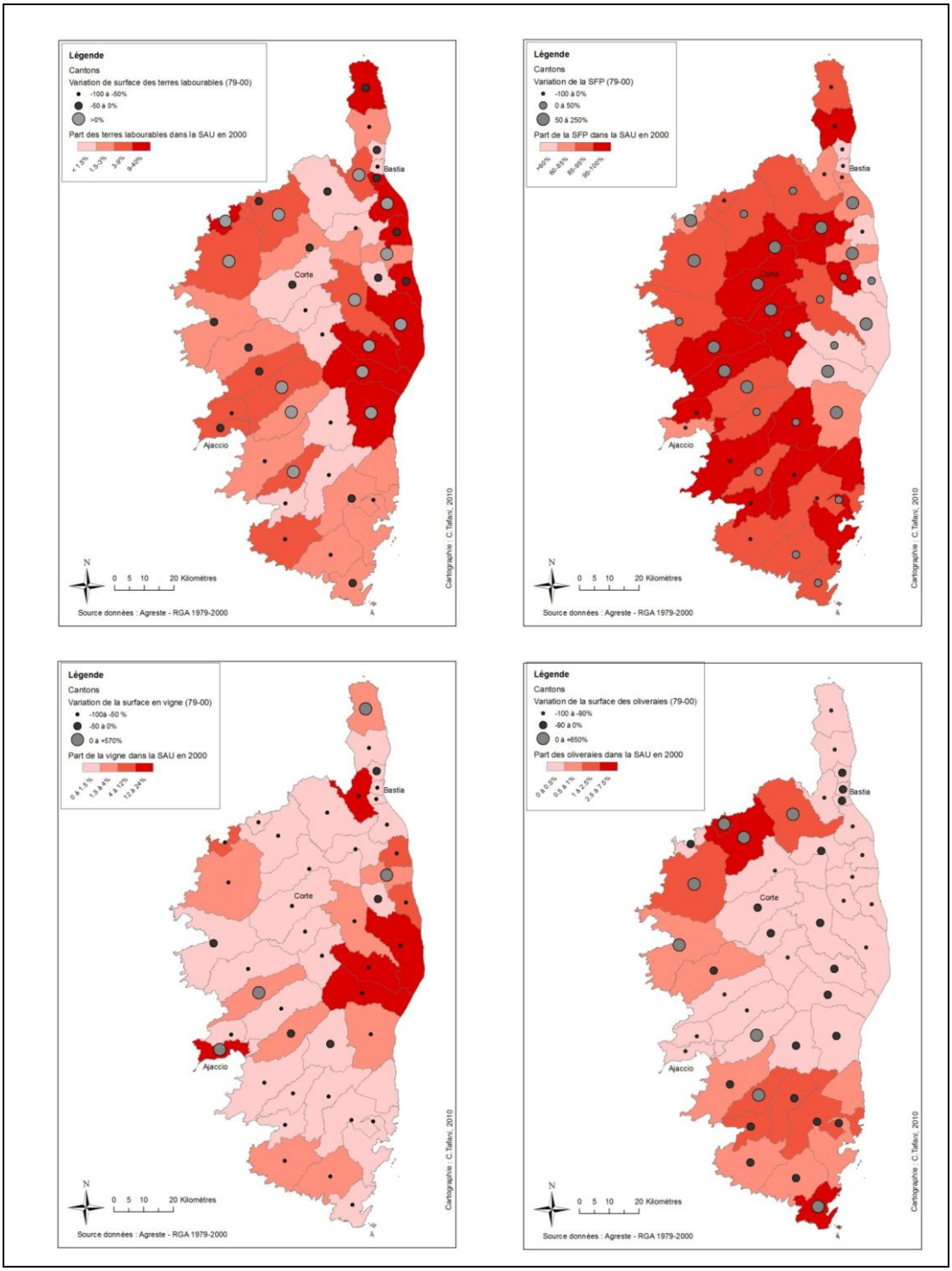
Figure 42 : Evolution des effectifs animaux en Corse entre 1970 et 2000 (source données : Recensement agricole 1970 ; Agreste-RGA 1979-2000)

On note bien la forte régression du vignoble entre les recensements de 1979 et 1988, faisant suite à la mise en œuvre de la prime à l'arrachage des ceps de 1980[117]. On remarque également l'augmentation rapide du nombre de bovins de 1980 et 1988, alors que les autres cheptels stagnent ou régressent. La cartographie ci-après permet de préciser ces évolutions dans l'espace.

[117] Selon P. Bartoli (1986), c'est un tiers du vignoble insulaire qui aurait été arraché au cours de l'année 1980.



Carte 22 : Evolution des cheptels en Corse 1979-2000



Carte 23 : Evolution des cultures en Corse 1979-2000

Si les modes de mise en valeur dans les plaines côtières sont restés globalement les mêmes qu'il y a quelques trente années, les structures agricoles ont largement évolué sous l'effet de l'instauration de nouveaux rapports de force avec les autres acteurs du territoire.

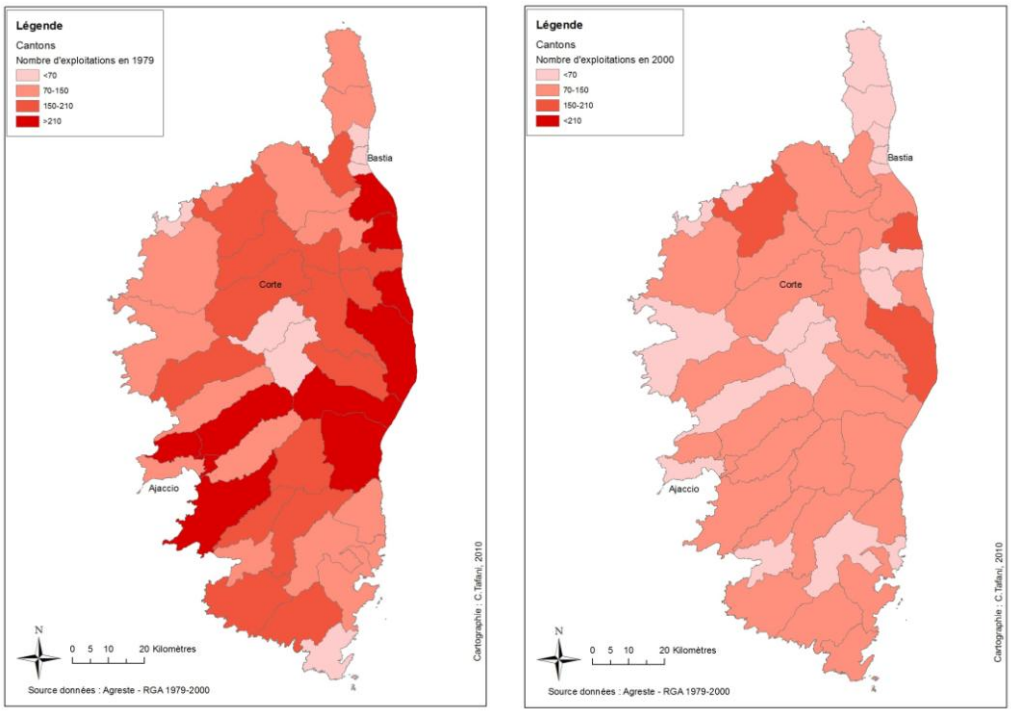
3.2.2 Une fragilisation des structures agricoles

La baisse continue de la population agricole, la concentration des structures, l'expansion des modes de faire-valoir indirect et la difficile installation de jeunes agriculteurs sont autant de facteurs qui illustrent, si ce n'est la fragilisation de l'activité agricole, du moins l'évolution de la place de l'activité au sein du territoire.

- **La poursuite de l'exode agricole**

Depuis le fort exode agricole de la décennie 1960, le nombre d'exploitations n'a eu de cesse de diminuer à un rythme à peu de choses près identique entre communes intérieures (-48% entre 1979 et 2000) et communes littorales (-50%). L'ensemble de l'espace régional a été touché par cette dynamique, la Balagne mise à part. Depuis les années 70, elle semble effectivement avoir un peu mieux résisté à l'exode agricole (cf. carte 24), alors qu'elle avait été touché plus tôt par un abandon massif de l'activité agropastorale (cf. figure 43). Ce retournement de tendance est très probablement à mettre en relation avec le fait que la Balagne était à cette époque le principal bassin de collecte des industriels de Roquefort en Corse[118] (30% des effectifs), lesquels achetaient le litre de lait à un prix bien supérieur à celui des voisins sardes[119]. La laiterie de l'Île-Rousse, qui absorbait alors 15 000 litres de lait par jour (Renucci, 1974 : 208 ; Simi, 1977 : 259) a fermé au cours de la décennie 1980[120], alors que le bassin de production du rayon de Roquefort était en surproduction (Casabianca et Prost, 1997). Bien que la collecte de lait fut maintenue en Balagne, seules sont restées ouvertes les unités de la région bastiaise et de la Casinca. Ce relatif retrait des industriels obligea d'ailleurs la filière ovine/caprins à se réorganiser (Prost *et al.*, 1994) (cf. chapitre 7).

[118] Ces derniers se sont installés en Corse à la fin du XIXe siècle, venant chercher, en partie à contre-saison, le lait qu'il leur manquait dans leur bassin traditionnel (Faucher, 1923 ; Rieutort, 1995). La première laiterie a été ouverte en Balagne en 1893 et les exportations partaient du port d'Île-Rousse (Faucher, 1923).
[119] D'après J. Renucci (1966, 1974), le litre de lait était payé aux bergers corses 1.2F en 1965 contre 0.8F aux sardes, puis 1.42F en 1969.
[120] Un grand nombre de laiteries avaient déjà fermé ailleurs en Corse.



Carte 24 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles en Corse 1979-2000

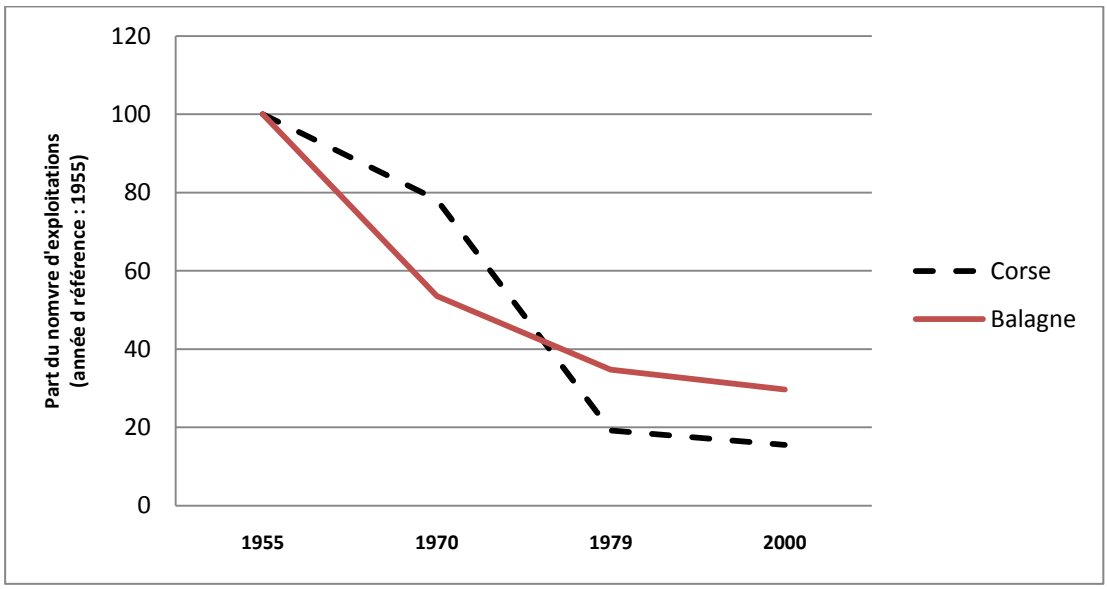
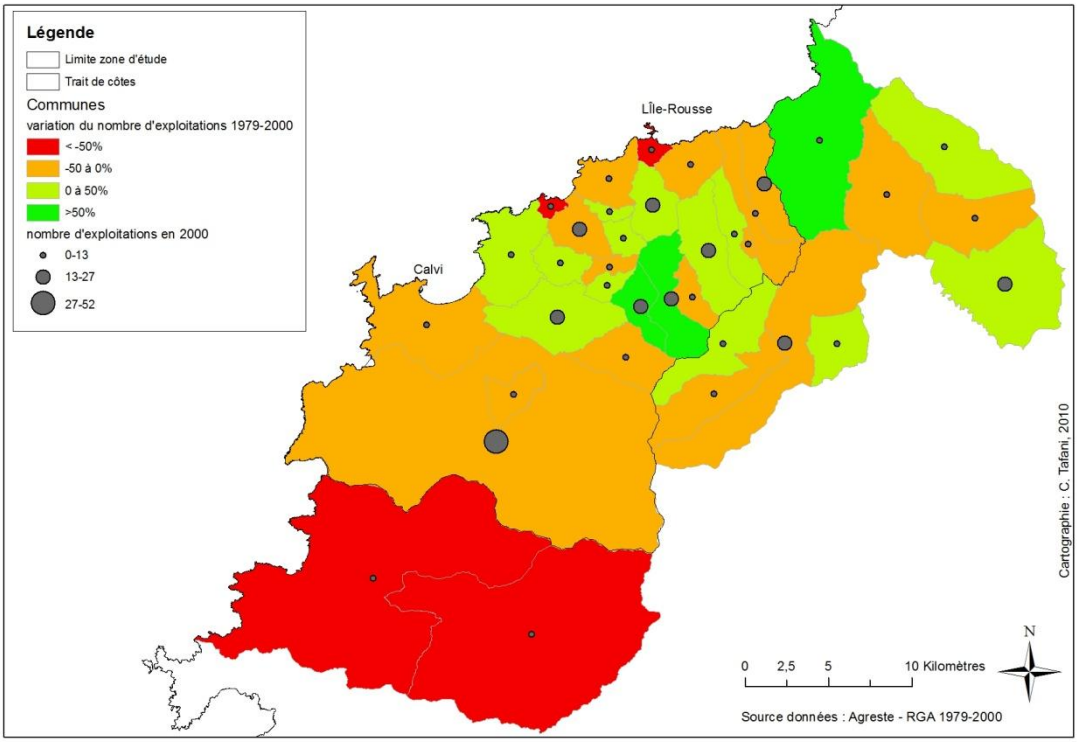


Figure 43 : Evolution comparée du nombre d'exploitations en Corse et en Balagne entre 1955 et 2000 (source données : SOMIVAC, 1972 ; RGA 1970 ; Agreste-RGA 1979-2000)

On peut noter le dynamisme de l'emploi agricole de certaines communes balanines, et souligner plus particulièrement, au sein de notre zone d'étude, celui des communes qui s'insinuent entre les aires d'influence urbaine de Calvi et de L'Île-Rousse (carte 25).



Carte 25 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles de Balagne entre 1979 et 2000

Il convient par ailleurs de souligner que ce sont surtout les exploitations non professionnelles[121] qui ont disparu.

[121] Les définitions d'exploitations agricoles et d'exploitations agricoles professionnelles retenues par les instances des recensements agricoles sont les suivantes :

- une exploitation agricole est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole. Elle répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole, 20 ares de cultures spécialisées, ou une production agricole dépassant certains seuils (une vache, dix ruches, etc.) ;
- une exploitation agricole satisfait à deux conditions supplémentaires : (1) sa dimension économique doit être supérieure à 8 Unités de Dimension Européenne (UDE), soit l'équivalent de 12 ha de blé ; (2) la quantité de travail qui lui est apportée est au moins égale à 0.75 Unité de Travail Agricole (UTA), soit celle d'une personne travaillant à trois quarts temps sur l'exploitation sur l'année.

Tableau 14 : Evolution du nombre d'exploitations selon leur dimension économique entre 1979 et 2000

	Région Corse	Communes littorales	Balagne	Zone d'étude
variation du nombre d'exploitations professionnelles	-17%	-27%	13%	21%
variation du nombre d'exploitations non professionnelles	-65%	-65%	-17%	-12%

Ce constat suggère que les exploitations agricoles de plus petite dimension économique ont pu être absorbées au profit de l'agrandissement des exploitations, à l'image du mouvement de concentration qui eut lieu uniformément sur le continent.

- **L'agrandissement des exploitations**

La taille moyenne des exploitations agricoles a effectivement augmenté (cf. tableau 15), ce qui confirme l'hypothèse précédente. Par contre, l'agrandissement des structures d'exploitation est moindre dans les communes littorales, ce qui tend à montrer qu'un certain nombre de petites exploitations n'ont pas été reprises[122]. Ce constat peut être mis en relation avec les dynamiques démographique et touristique des zones littorales : les demandes d'urbanisation et les opportunités d'emplois offerts par le tourisme concurrencent les besoins en ressources de l'activité agricole et impactent directement le développement de l'agriculture (cf. chapitre 6).

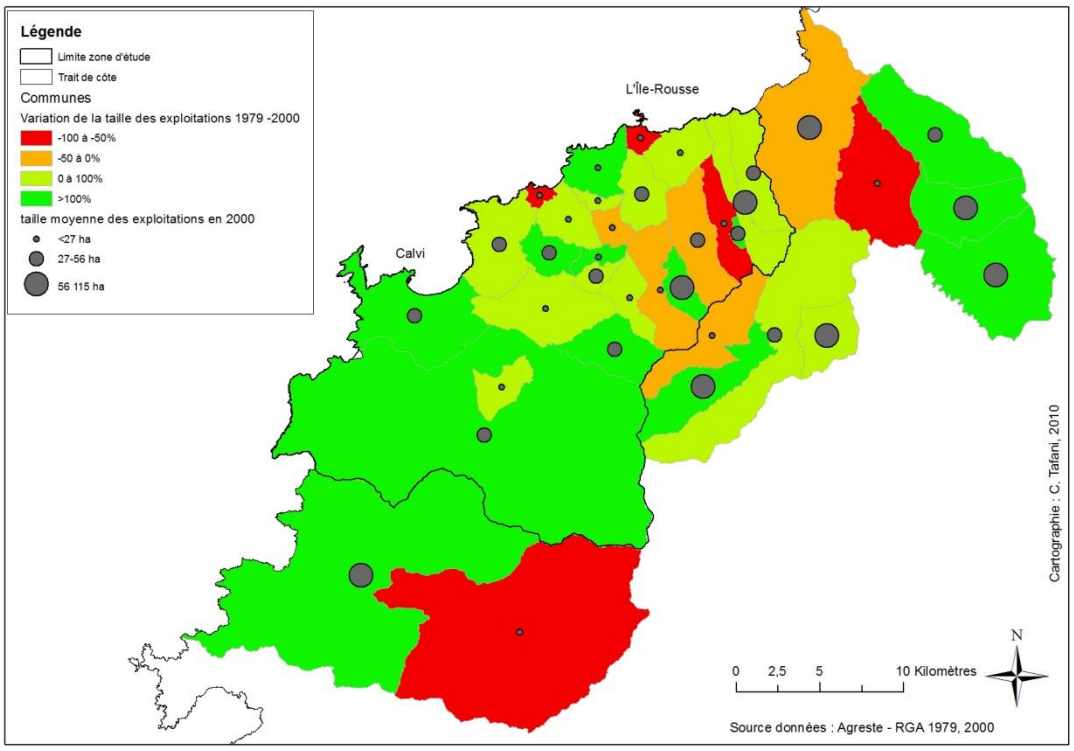
Tableau 15 : Evolution comparée de la taille moyenne des exploitations agricoles entre 1979 et 2000

	Région Corse	Communes littorales	Balagne	Zone d'étude
taille moyenne des exploitations en 2000	44ha	33ha	44ha	33ha
variation de la taille moyenne des exploitations agricoles	132%	54%	45%	41%
taille moyenne des exploitations professionnelles en 2000	62ha	28ha	47ha	42ha
variation de la taille moyenne des exploitations professionnelles	73%	0%	89%	78%

En Balagne, la taille moyenne des exploitations professionnelles est intermédiaire entre celle des communes littorales et la moyenne régionale, ce qui peut s'expliquer par la

[122] L'infériorité de la taille des exploitations professionnelles littorales par rapport à la moyenne de tous les types d'exploitation confondus va également dans ce sens.

géographie de la microrégion, située entre mer et montagne[123]. Mais dans l'ensemble les exploitations se sont agrandies[124].



Carte 26 : La taille moyenne des exploitations agricoles de Balagne

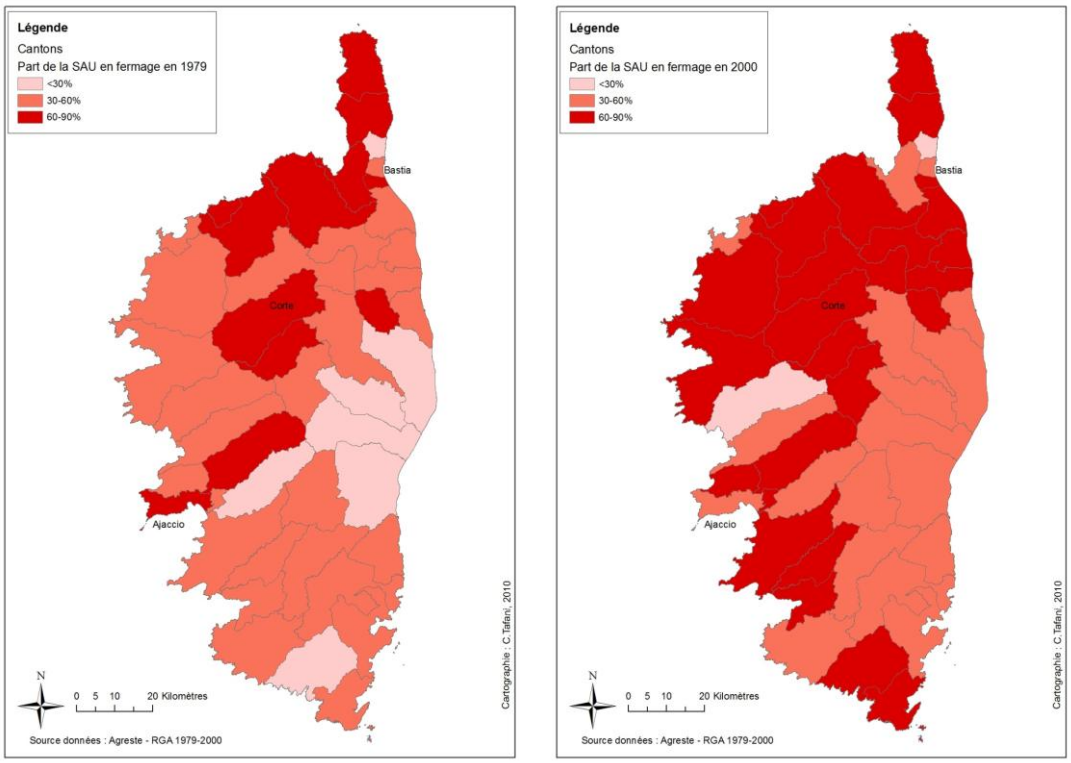
- **Une précarisation des tenures foncières ?**

L'agrandissement des structures ne s'accompagne pas nécessairement d'une meilleure assise foncière pour les exploitants. Au contraire, il faut noter l'expansion des superficies exploitées en fermage[125] au niveau régional.

Sans qu'il soit possible de préciser à ce stade s'il s'agit d'un bail à ferme, emphytéotique ou verbal, ni de présager avec certitude d'une précarisation des exploitants[126], l'expansion

[123] Mais peut-être aussi par la présence d'exploitations viticoles et oléicoles qui sont en général moins étendues que les exploitations d'élevage, comme en attestent les surfaces minimales d'installation nécessaires pour l'obtention des aides à l'installation.
[124] Il faut néanmoins prendre garde aux artefacts statistiques : dans la commune de L'Île-Rousse par exemple, il n'y a plus aucun exploitant enregistré, d'où la diminution de la taille des exploitations.
[125] Le fermage est un mode de faire-valoir indirect (l'exploitant exploite une terre dont il n'est pas propriétaire) pour lequel l'exploitant agricole paie une rente foncière au propriétaire des terres.

des modes de faire-valoir indirects montre néanmoins l'évolution des relations sociales qui s'établissent entre les exploitants agricoles et les autres acteurs du territoire, notamment les propriétaires fonciers (carte 27). En effet, cela tend à montrer que les tensions entre exploitants agricoles et autres acteurs territoriaux peuvent se cristalliser autour de la propriété foncière, les exploitants agricoles ayant, semble-t-il, de moins en moins accès à cette dernière. Nous confirmerons cela dans le chapitre suivant à partir d'une analyse statistique de la pression d'exerçant sur le foncier agricole.

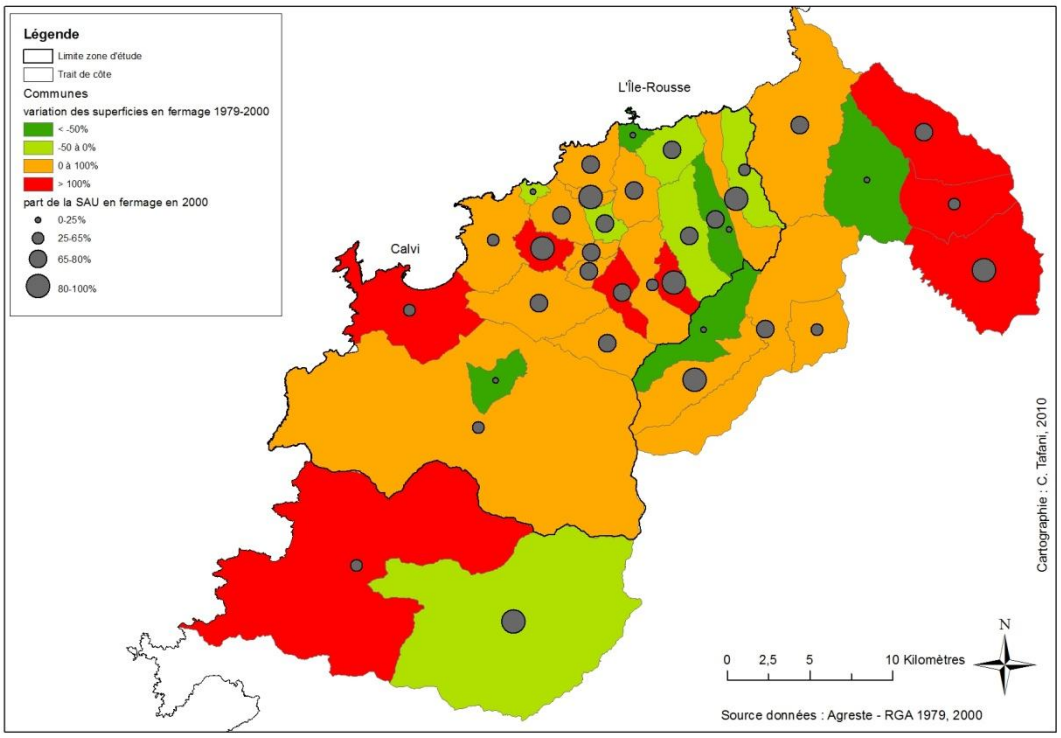


Carte 27 : Evolution de la part de la SAU cantonale en fermage

A l'échelle régionale, la part des superficies exploitées en fermage est passée de 40% à 60% entre 1979 et 2000. La Balagne, où le fermage était déjà plus étendu en 1979, n'a pas échappé à ce mouvement : c'est souvent plus de 65% de la SAU qui sont ainsi exploités en faire-valoir indirect (cf. carte 28) ce qui laisse augurer de l'affaiblissement de la place

[126] Si les modes de faire-valoir indirect sont souvent dénoncés comme étant des vecteurs de la précarisation des exploitants agricoles, certains auteurs au contraire considèrent qu'elles donnent plus de flexibilité aux exploitants. Nous verrons ultérieurement, à partir des enquêtes menées sur les exploitations de notre terrain balanin, en quoi ces tenures influencent le fonctionnement des systèmes productifs.

des exploitants agricoles au sein du système d'acteurs du territoire balanin, et donc de l'affaiblissement de leur poids politique, notamment dans les conseils municipaux (cf. section suivante) et de leur influence sur les prises de décision.



Carte 28 : Evolution des surfaces en fermage en Balagne

- **Des équipements qui n'évoluent pas**

Simultanément à la concentration des exploitations et à leur agrandissement, l'on pouvait s'attendre à ce que les équipements des exploitations agricoles évoluent dans le sens de leur structuration. Or ce n'est pas vraiment le cas. En particulier, la part des surfaces irriguées dans la SAU stagne autour de 32% depuis 1980, ce qui signifie qu'aucune infrastructure hydraulique supplémentaire n'a été installée par les instances politiques et d'encadrement agricole. Quant à la part des exploitations possédant un ou plusieurs tracteurs, elle a légèrement augmenté passant de 76% à 86% (Agreste – RGA 1979-2000), ce qui est élevé. Par contre, aucune statistique ne recense les autres machines agricoles (machines à traire, chaîne de fourrages) qui renvoient pourtant au niveau d'équipement des exploitations et à leur structuration.

- **La transmission de l'activité menacée**

En conclusion, dans un contexte où les exploitants agricoles sont devenus minoritaires dans la société insulaire en général (moins de 2% de la population active en 2006), où les revenus stagnent alors que les contraintes de travail subsistent, où les prix de vente des produits sont relativement volatiles, où existent des opportunités d'emplois à l'extérieur, où l'image de l'agriculteur au sein de la société est dégradée, où les producteurs sont dépendants de la politique agricole commune, où l'accès au foncier semble être un écueil, le métier ne semble plus attractif pour les jeunes, et la reprise et la transmission des exploitations s'avèrent difficiles.

D'un côté, la population agricole est vieillissante :

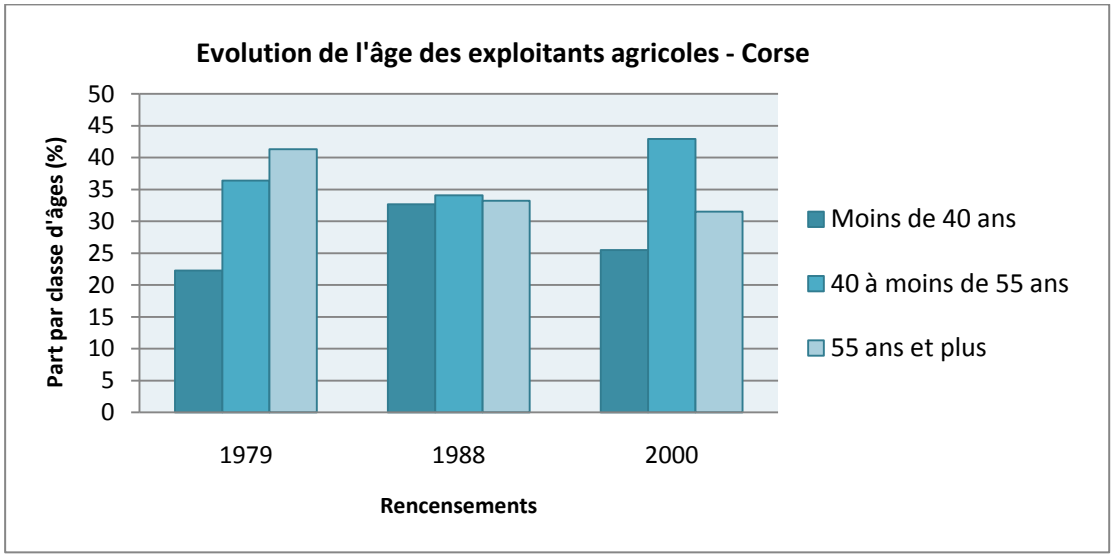


Figure 44 : Une population agricole vieillissante (source données : Agreste - RGA 1979-2000)

En 2000, la classe des 40-55 ans prédomine alors que celle des moins de 40 ans est largement plus faible, ce qui laisse présager un difficile renouvellement des générations.

D'un autre côté, le nombre d'installations est faible : 378 projets d'installations ont été validés par le Comité Territorial d'Orientation Agricole depuis 2000, alors que le nombre d'exploitants de plus de 55 ans s'élevait à 1151 au recensement agricole de 2000.

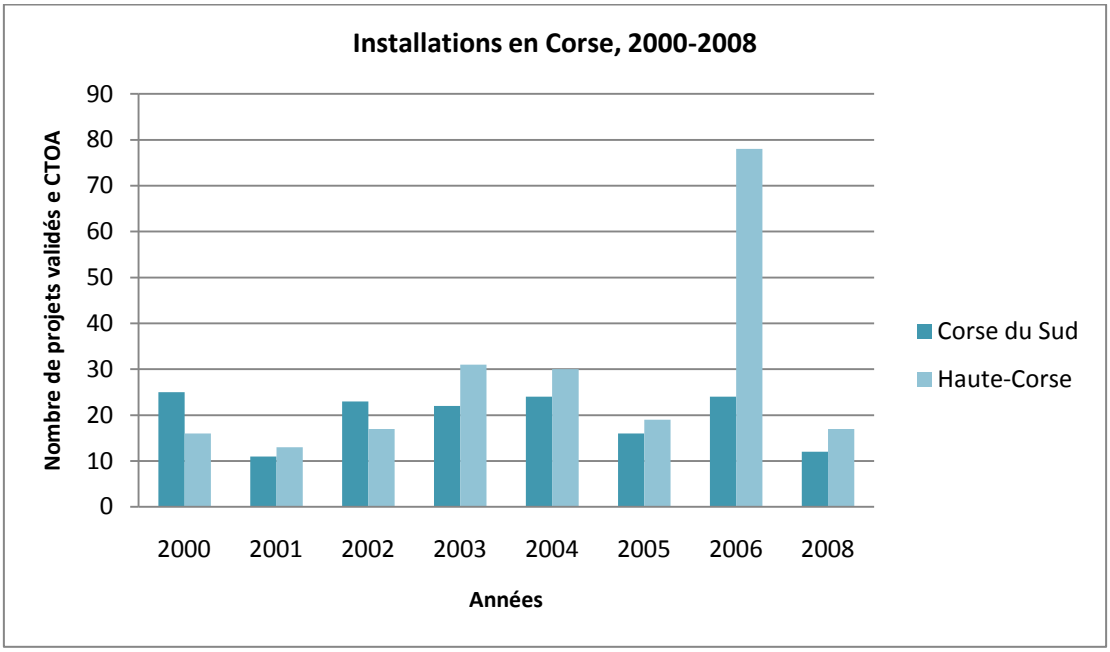


Figure 45 : Installations en agriculture en Corse depuis 2000 (données : Chambre d'agriculture régionale de Corse)

Une étude de 2005 menée par le Centre d'Economie Rurale de Corse (CERC) sur les installations de jeunes agriculteurs en Corse a établi que sur la dernière décennie, il y avait une installation aidée pour 8 départs à la retraite, et un enregistrement Jeune Agriculteur à la Mutuelle Sociale Agricole pour quatre départ à la retraite (CERC, 2005). Ceci met très bien en évidence le problème du maintien de l'activité dans le temps.

En outre, les zones côtières apparaissent comme étant encore plus menacées par ce problème. Les installations sont plus nombreuses en montagne qu'en plaine : selon le CERC, entre 1997 et 2005, 58% des installations se sont faites en montagne contre 23% en plaine (et 19% en zones de coteaux). D'ailleurs, les jeunes agriculteurs qui se lancent optent plutôt pour des activités traditionnelles en zones défavorisées. L'élevage est plébiscité, et notamment l'élevage bovin, devant l'installation en ovins-lait.

Tableau 16 : Installations par type de spéculations en Corse, période 2000-2008

	Corse du Sud	Haute Corse	Corse
Animales	***35%***	***34%***	***69%***
Bovins	10%	11%	21%
Ovins	8%	9%	16%
Porcins	8%	4%	12%
Caprins	7%	6%	12%
Apiculture	3%	4%	7%
Équin	0%	0%	0%
Canins	0%	0%	0%
Végétales	***7%***	***24%***	***31%***
Castanéiculture	1%	6%	7%
Maraichage	2%	4%	6%
Arboriculture	0%	5%	5%
Viticulture	1%	3%	4%
Oléiculture	1%	3%	4%
Pam	1%	1%	2%
Fourrage	0%	1%	1%
Horticulture	1%	0%	1%
Total général	***42%***	***58%***	***100%***

(Source données : chambre d'agriculture régionale de Corse)

Le tableau précédent souligne par ailleurs la part non négligeable des installations en arboriculture (castanéiculture[127], oléiculture notamment) et viticulture. Bien que ces productions nécessitent généralement un investissement initial plus conséquent que l'élevage, le nombre d'installations est loin d'être négligeable. Ceci n'est sûrement pas étranger à l'avènement de la demande sociétale de produits du terroir et de qualité, très bien valorisés. Cependant, ces installations ne suffisent pas à enrayer le déclin agricole. Mais cette demande sociétale de produit du terroir et de patrimoine rural ne peut-elle pas justement contribuer au maintien de l'agriculture en favorisant la diversification des activités des exploitants agricoles et donc la diversification de leurs sources de revenus ? (C'est ce que nous vérifierons en partie 3.)

- **La diversification des activités sur les exploitations agricoles**

Il convient en effet de souligner que la diversification des activités sur les exploitations agricoles a fortement progressé depuis la fin des années 1980, comme l'illustrent les données suivantes.

[127] A partir de 500 m d'altitude.

Tableau 17 : Evolution de la diversification des activités sur les exploitations agricoles entre 1988 et 2000

	Corse	Balagne
Evolution du nombre d'exploitants pratiquant la vente directe (1988-2000)[128]	-	-
Part des exploitants pratiquant la vente directe en 2000	28%	29%
Evolution du nombre d'exploitants pratiquant l'hébergement à la ferme (1988-2000)	*2	*2,7
Part des exploitants pratiquant l'hébergement à la ferme en 2000	2,70%	4%

(Agreste –RGA 1988-2000)

On peut alors voir la diversification des activités, et la demande qui la soutient, comme un frein au recul d'une agriculture fragilisée par la disparition continue du nombre d'exploitations, la concentration des structures, l'expansion du fermage, et les problèmes d'installations...

4- Jeux d'acteurs et place de l'agriculture au sein du territoire balanin

Les trois dynamiques exposées précédemment rendent compte de l'émergence de nouveaux groupes d'acteurs qui ont chacun leurs propres perceptions et représentations de l'espace (cf. chapitre 2). La confrontation des différentes conceptions des acteurs qui sont apparus au fur et à mesure et le renouvellement des interactions dynamiques entre les différents groupes expliquent la place qu'occupe désormais l'agriculture au sein du territoire.

4.1 D'une société horto-pastorale à un territoire rural-touristique

L'évolution du jeu des acteurs, depuis 1950, a engendré la construction d'un territoire de « nouvelle ruralité » (cf. partie 1, page 46), que l'on qualifiera de rural-touristique compte tenu de l'ensemble des éléments exposés jusqu'à présent. L'interaction dynamique entre l'ensemble des acteurs territoriaux a effectivement donné lieu :

[128] En 1988, les recensements ne relèvent pas d'activité de transformation sur les exploitations. L'évolution de la vente directe entre 1988 et 2000 a donc explosé.

- au maintien d'une activité agropastorale principal usager de l'espace ;
- à l'émergence de nouvelles résidentialités illustrant la pénétration de l'urbanité dans la ruralité ;
- au développement du tourisme.

Au fil du temps, de nouveaux acteurs sont apparus accompagnant les mutations en cours et renouvelant les interactions avec les acteurs en présence, notamment les exploitants agricoles. Mais aussi, depuis les années 2000, les politiques et projets d'aménagement se multiplient alors même que la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue officiellement[129]. Se pose alors la question de savoir si tous ces projets d'aménagement et de développement la prennent en compte. Nous y reviendrons plus en détail au chapitre 7.

Les principales mutations à l'origine de ce retournement[130] sont résumées dans la frise temporelle suivante.

[129] par la Politique Agricole Commune.
[130] Qui ont été exposées dans les sections précédentes.

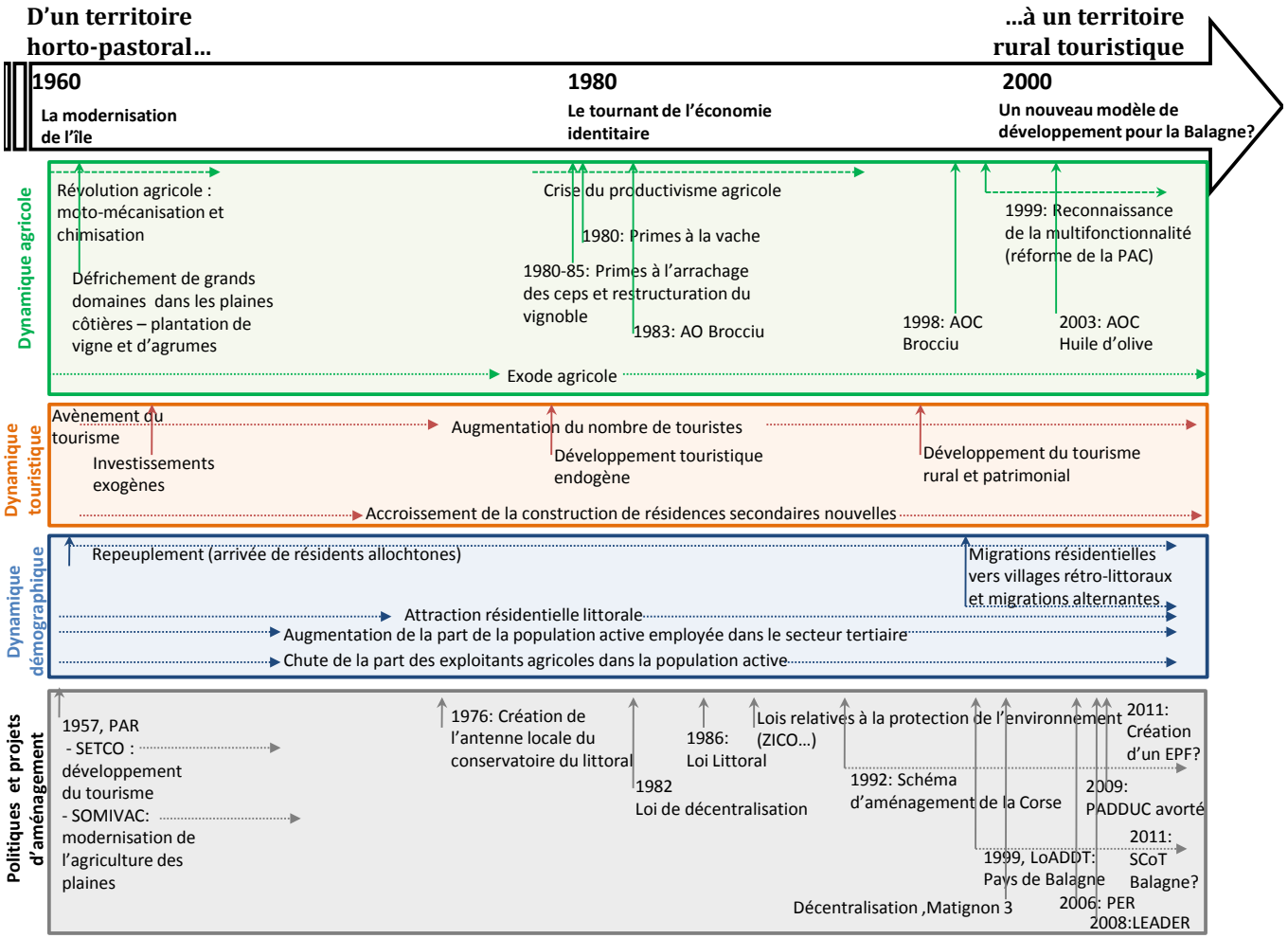
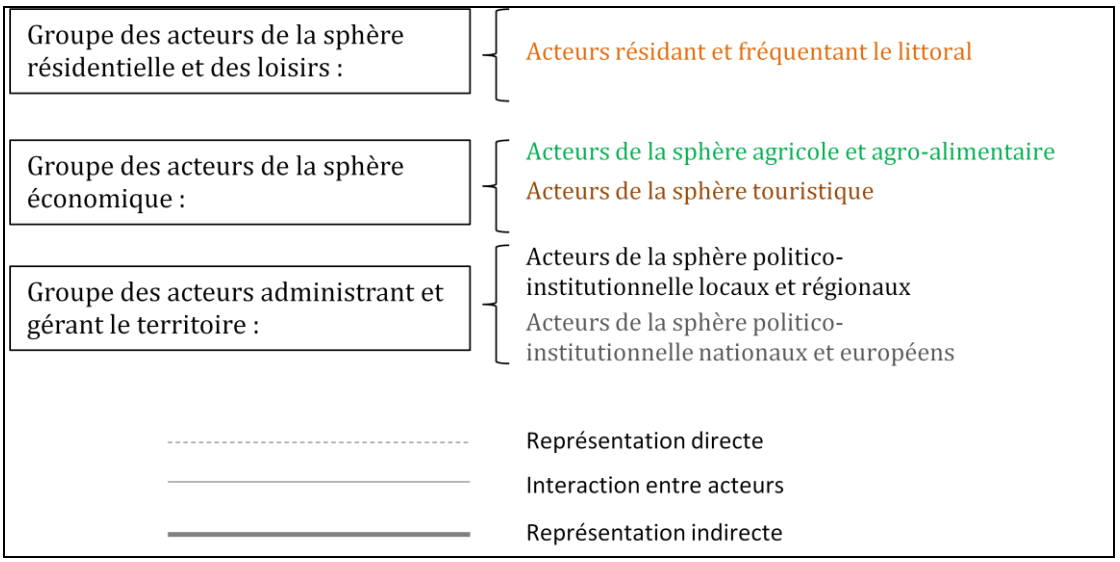


Figure 46 : Les séquences d'événements à l'origine de la construction d'un territoire balanin rural touristique

Désormais, au sein du territoire, le système d'acteurs s'organise autour de quatre groupes d'acteurs en tension : les acteurs résidant et fréquentant le littoral, les acteurs économiques à savoir les acteurs du tourisme et les acteurs de la sphère agricole, les représentants de la société civile, et les acteurs administrant et gérant l'espace (cf. partie 1, page 53).

4.2 Des agriculteurs minoritaires parmi les acteurs territoriaux

Si les exploitants agricoles restent les principaux usagers de l'espace, ils n'occupent plus la place qui était la leur dans la société des années 1950 : ils sont devenus minoritaires parmi les autres acteurs présents en Balagne. Le schéma suivant, qui expose le système d'acteurs en place, servira de support à notre exposé.



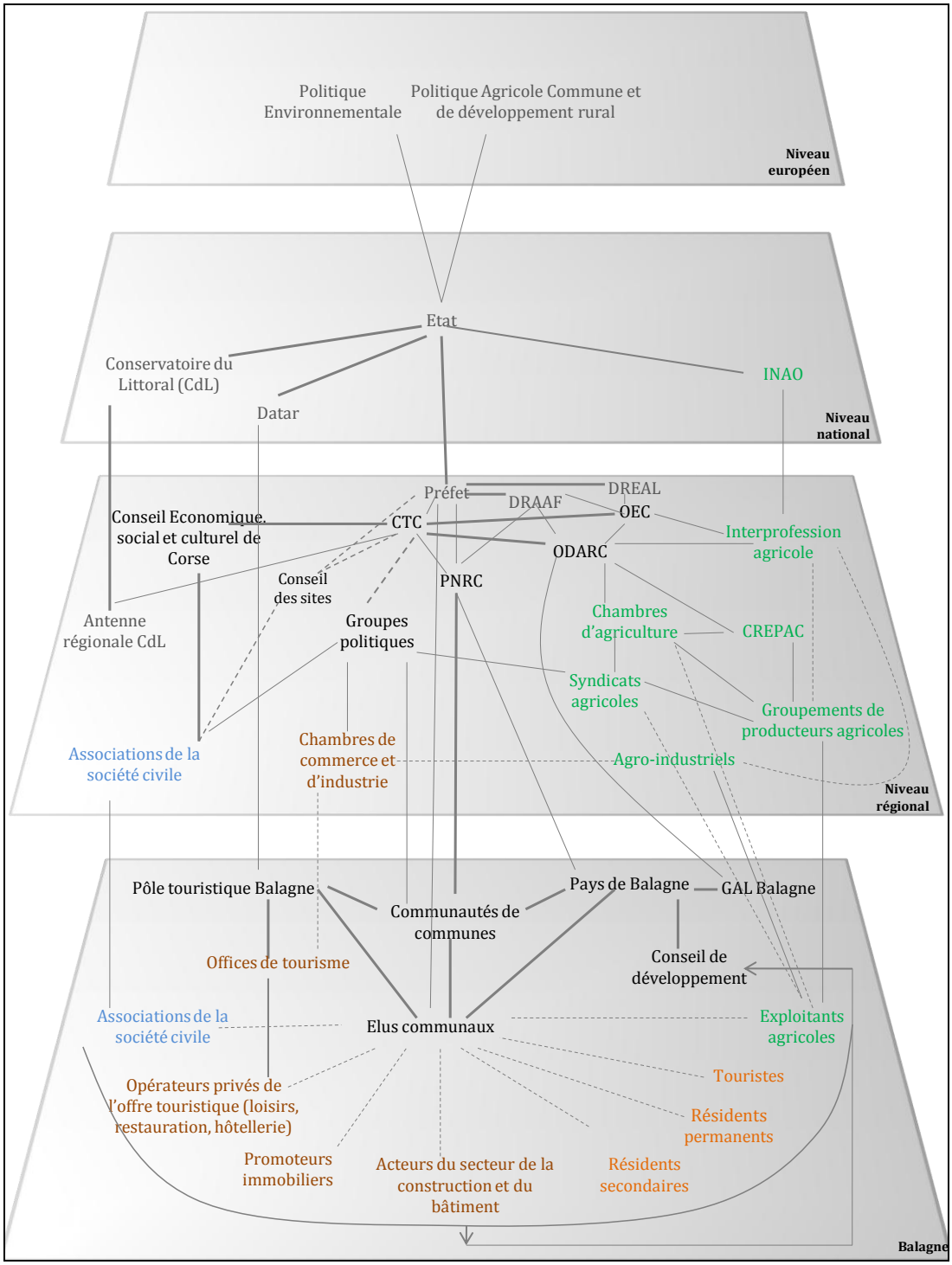


Figure 47 : Graphe causal du système d'acteurs du territoire balanin

4.2.1 Des résidents allochtones et des touristes de plus en plus nombreux

Les agriculteurs ne représentent plus que 1.7% de la population balanine. Les nouveaux résidents, presque tous arrivés de l'extérieur, sont pour l'essentiel des immigrés travaillant dans le secteur du bâtiment, des cadres, des personnes des professions intermédiaires et des retraités, mais aussi des résidents secondaires qui viennent quelques semaines ou quelques mois par an puis rejoignent leur lieu de travail (cf. sections précédentes). L'espace balanin est pour eux un cadre de vie, un écrin vert résidentiel et de loisirs.

Quant aux touristes, de plus en plus nombreux, ils cherchent avant tout à assouvir leur « désir de rivage » (Corbin, 1990), de nature, et même de rivage naturel et sauvage (Pellegri, 2006), mais aussi, et de plus en plus, à connaitre et « consommer » un patrimoine rural spécifique reflet de l'identité locale (Fabiani, 2001), et gage d'authenticité (Castelain, 2002).

Aussi ces acteurs résidant et fréquentant la Balagne soutiennent-t-ils les uns comme les autres un usage résidentiel de l'espace territorial d'une part, et un usage de nature avec la préservation du cadre paysager et d'espaces verts d'autre part (Perriet-Cornet, 2002). En outre, leurs demandes sont encouragées par d'autres groupes d'acteurs territoriaux, en particulier par les acteurs du tourisme pour ce qui est de l'usage résidentiel.

4.2.2 Des agriculteurs marginalisés au plan socio-économique

- **Le tourisme, principale activité économique**

Le tourisme est la première activité économique de Balagne, loin devant l'agriculture. Cela se répercute sur la structure de l'emploi : l'agriculture n'emploie plus que 1.7% de la population balanine, alors que les activités (déclarées) directement liées au tourisme en emploient 14%, dans l'hôtellerie, la restauration, les structures de loisirs, les Tour Operators. Le tourisme a par ailleurs un effet d'entraînement sur le secteur du bâtiment et de la construction notamment (qui est aussi soutenu par l'accroissement démographique continu).

Pour ces nombreux acteurs appartenant à la « sphère touristique », l'espace balanin est le support de leur activité économique, laquelle est conditionnée aux demandes résidentielles et touristiques. Par conséquent, ils soutiennent les usages résidentiels et de loisirs associés à ces demandes.

- **L'activité agricole au cœur d'une nébuleuse d'acteurs en tension**

Cet usage résidentiel s'oppose à première vue à l'usage productif défendu par le groupe (indifférencié) des agriculteurs. Car si les agriculteurs sont aussi des acteurs résidant et (éventuellement) fréquentant le littoral, la terre est pour eux un facteur de production indispensable au fonctionnement de leur activité économique (Dufumier, 2004 ; Jarrige, 2004). Ils sont cependant peu nombreux pour défendre leur usage productif des sols : environ 400 sur toute la Balagne. Il convient de souligner néanmoins que l'activité de production agricole soutient plusieurs activités connexes ainsi que des emplois, en particulier du secteur public (cf. figure 48).

En effet, les exploitants agricoles font vivre d'un côté tous les employés et cadres des structures d'encadrement agricole qui travaillent au développement des exploitations et des filières. On retrouve ici toutes les structures classiques mais aussi des instances propres à la région Corse. Ainsi, la politique agricole commune (nationale et européenne) est relayée en région à la fois par la DRAAF[131] qui en a la charge administrative notamment, et par l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC)[132], organe de la Collectivité Territoriale de Corse, qui adapte le Règlement européen de Développement Rural aux spécificités régionales et édicte les grandes orientations du développement agricole pour l'île. L'ODARC est l'organisme payeur des aides PAC, alors que la DRAAF intervient sur le contrôle du respect des conditions d'attribution des aides. D'où certaines tensions entre les deux organismes, qui viennent s'ajouter aux relations politiques parfois tendues entre l'Etat et la région. L'ODARC et la DRAAF, compte tenu de leurs rôles, sont par ailleurs en relation avec les élus et techniciens des chambres d'agriculture (départementales et régionale), avec les filières agricoles et agro-alimentaires[133], et la structure de promotion des filières qui émane des chambres d'agriculture et des filières elles-mêmes, le CREPAC. Enfin, l'Office de l'Environnement de la Corse, qui héberge les agents pastoralistes[134], intervient également auprès de toutes ces structures comme conseiller technique dans le domaine du pastoralisme, fonction qui est également présente au sein des chambres d'agriculture. Il n'est donc pas rare que les rôles et fonctions des nombreuses structures qui gravitent autour des exploitants agricoles se superposent. Or, ces organismes dépendent tous directement des instances politico-institutionnelles. On comprend bien alors comment

131 Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts.
132 Organisme émanant de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC).
133 Les filières rassemblent l'ensemble des producteurs contribuant à la production de produits agricoles et agro-alimentaires qu'ils soient fermiers ou industriels.
134 Qui dépendaient auparavant de l'ODARC.

les conceptions et les actions mises en œuvre par chacun vont dépendre du jeu des alliances et des dés-alliances politiques. Les discussions peuvent vite devenir houleuses lorsque filières et encadrement se retrouvent tous en pourparlers au sein des interprofessions, par exemple lorsqu'ils veulent faire reconnaître auprès de l'Etat, par l'intermédiaire de l'INAO leurs produits, savoir-faire, terroirs… D'autant que les filières elles-mêmes rassemblent des groupes d'acteurs aux intérêts parfois complètement divergents (cf. chapitre 7). En effet, les relations à l'aval de la production agricole sont souvent conflictuelles, entre les différents groupements de producteurs qui commercialisent leurs produits, et les agro-industriels.

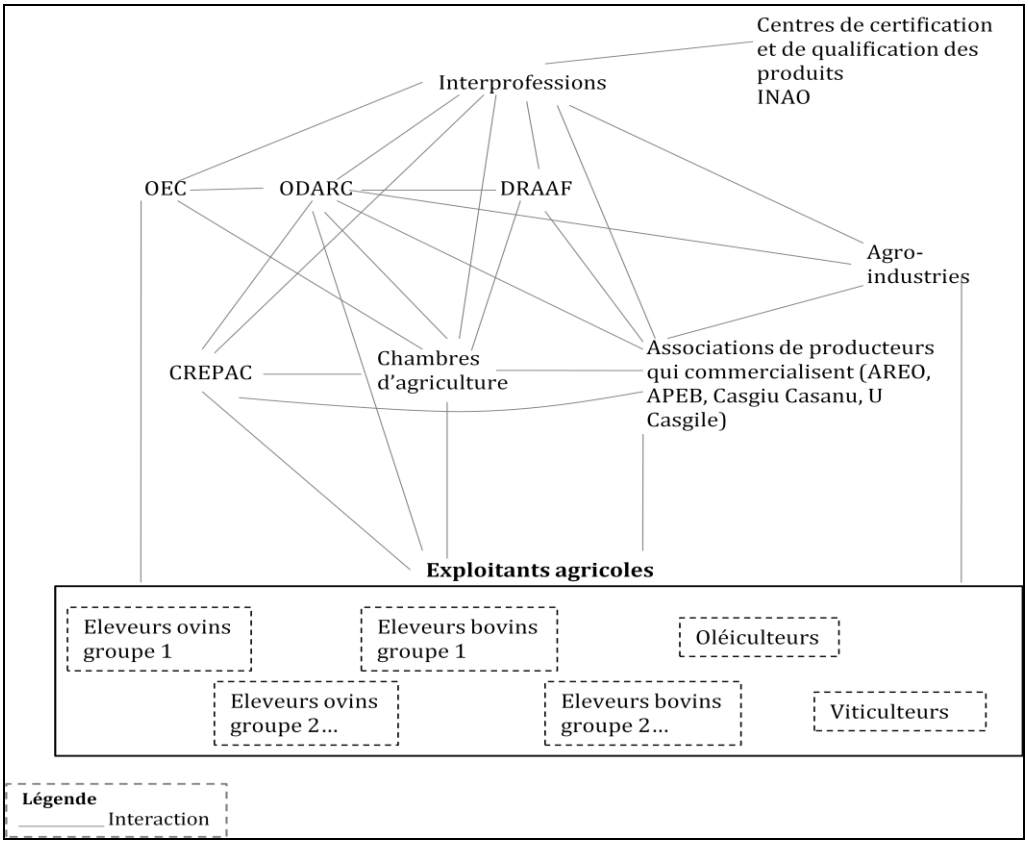


Figure 48 : Les agriculteurs au cœur d'une nébuleuse d'acteurs en tension[135]

Et si les exploitants agricoles s'impliquent dans ces structures qui concernent directement leur métier (cf. partie 3), ils sont moins présents (par manque de disponibilité aussi) dans les associations de la société civile.

[135] Dans cette figure, la numérotation des groupes d'exploitants agricoles rend compte du fait qu'au sein d'une même orientation technique, des groupes se forment qui révèlent souvent des divergences de points de vue et d'intérêts.

4.2.3 Des agriculteurs peu présents dans les associations de la société civile

Résidents, acteurs de la sphère touristique et éventuellement agriculteurs se retrouvent parfois au sein d'associations de la société civile. Certaines de ces structures défendent une cause particulière : c'est le cas des associations de défense de l'environnement, et/ou pour l'application de la loi Littoral, qui sont particulièrement actives en Corse, de façon générale. Ces associations suivent effectivement de près les documents d'urbanisme en cours d'élaboration, aidée dans leur travail de veille par les chambres d'agriculture[136] ou par des particuliers qui les alertent lorsqu'apparaissent des cas litigieux. D'autres associations de citoyens, sans vouloir défendre une thématique en particulier, se forment en groupe de réflexion et d'échanges autour de la question du développement de leur territoire. Elles ont alors un rôle à jouer lors des consultations de citoyens mises en œuvre au cours de l'élaboration des documents de planification (cf. chapitre 7). Ces associations ont un poids de plus en plus important au sein du système d'acteurs (cf. chapitre 6), et peuvent influencer les décisions des politiques, que ce soit au niveau de la Balagne ou plus largement de la Corse.

4.2.4 Peu de conflits d'usage entre les agriculteurs et les autres acteurs

Finalement, il apparait que résidents, touristes, acteurs du tourisme, agriculteurs, et associations de la société civile ont des perceptions de l'espace très différentes qui les conduisent à soutenir des usages des sols qui tendent à s'opposer : préservation des espaces agricoles d'un côté, consommation foncière pour l'implantation de résidentiel et préservation d'espaces naturels d'un autre côté, au sein d'un espace littoral restreint, en particulier dans un contexte insulaire où l'arrière-pays atteint rapidement les plus hautes cimes.

[136] Et réciproquement, appuyant parfois les chambres d'agriculture.

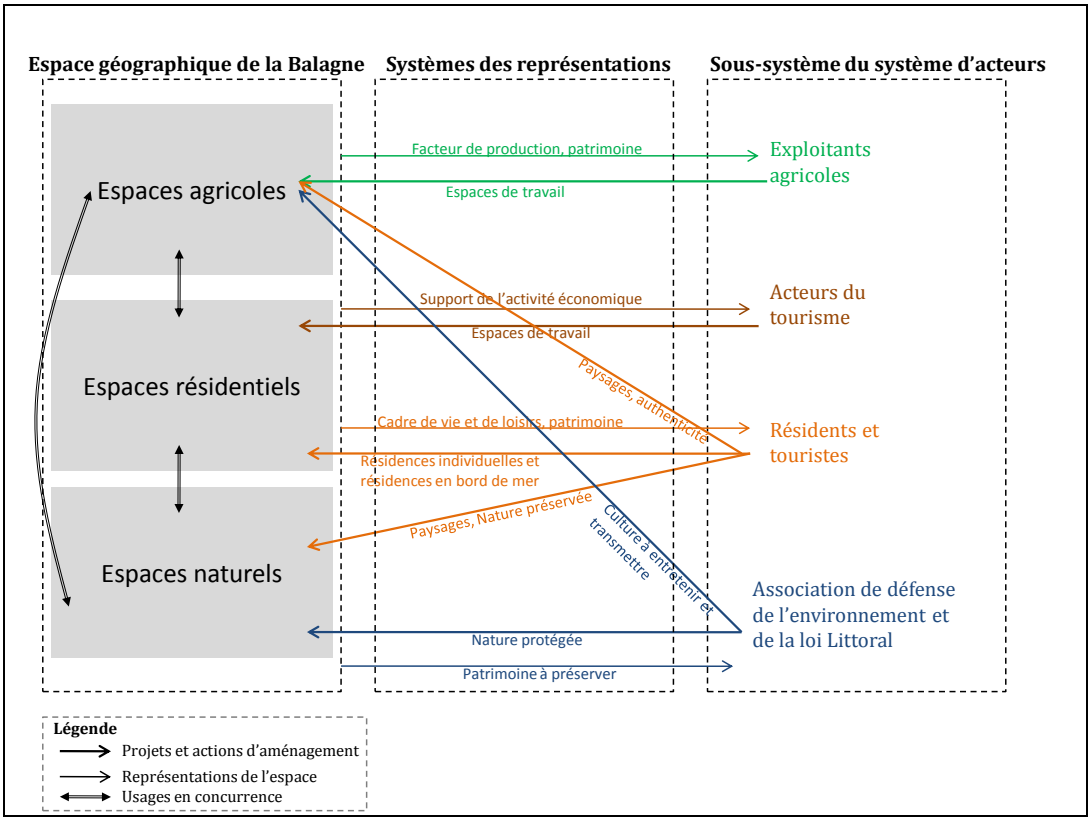
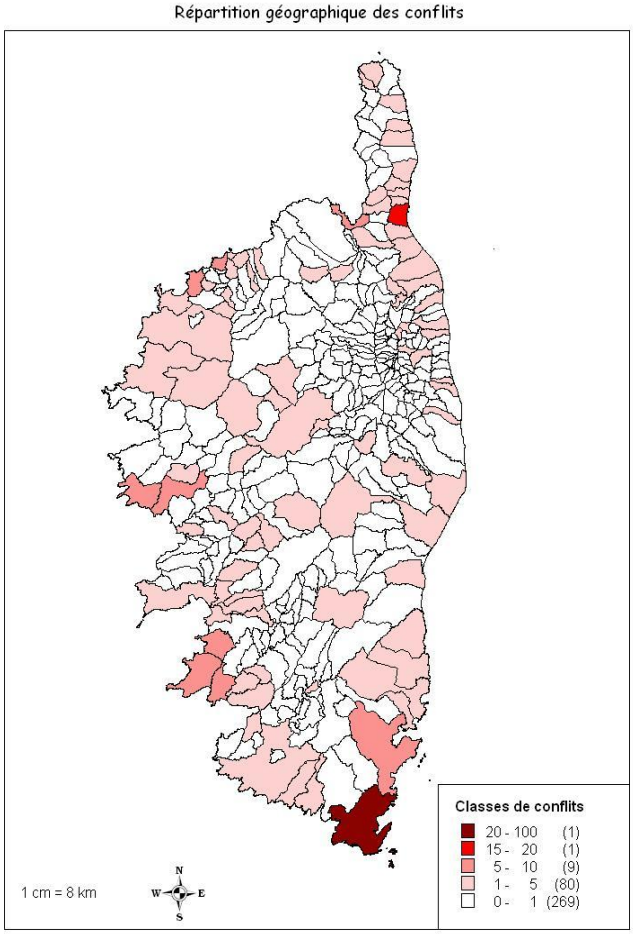


Figure 49 : Usagers et usages de l'espace balanin

Pourtant, les conflits d'usage pour l'occupation des sols entre le groupe des exploitants agricoles et les autres acteurs du territoire sont peu nombreux. En effet, bien que les exploitants agricoles du « bord de mer », les balanins comme les autres, se disent victimes de la pression foncière induite par les usages résidentiels[137] (Lefebvre et Triqueneaux, 2004), les tensions entre les agriculteurs et les autres acteurs ne sont pas aussi intenses que ce à quoi l'on pourrait s'attendre (Rapport du groupe Manon au Commissariat au Plan, 2005). L'étude menée en Corse par Melot *et al.* (2006) à partir du recensement des contentieux administratifs sur la période 1998-2002 abonde dans ce sens.

[137] Une étude du CNASEA menée en 2004 auprès des mille dernières installations d'exploitants agricoles révèle que le foncier est la préoccupation première des exploitants du « bord de mer ». Il en est ressorti que « les trois quarts des agriculteurs interrogés se disent victimes de la pression foncière. Non seulement le prix des terrains augmente, mais ceux-ci se raréfient de plus en plus, entraînant une véritable spéculation immobilière sur le foncier. Pour les exploitants agricoles, il est clair que « *le prix du foncier écrasera tout* » (Conservatoire du Littoral, 2008 : 4 ; Lefebvre et Triqueneaux, 2004 : 9).



Carte 29 : Répartition communale des contentieux administratifs (1998-2002) (source : Melot *et al.*, 2006 : 5)

Si les conflits enregistrés sont effectivement plus nombreux sur le littoral, en Balagne par exemple mais plus particulièrement dans l'extrême-sud (cf. carte 29), ceux qui concernent les espaces agricoles représentent une part moindre, voire négligeable devant les conflits liés au droit de l'urbanisme littoral (cf. tableau 18) et à la protection de l'environnement. Ces derniers sont portés d'ailleurs par les associations citoyennes de protection de la loi Littoral et de l'environnement et par l'Etat lui-même (cf. chapitre 6).

Tableau 18 : Catégories des contentieux recensés au tribunal administratif (source : Melot *et al.*, 2006 : 3)

Catégorie	Fréquence (%)
Conditions de densité pour construire	32
Espaces proches du rivage	26
Existence d'une urbanisation continue	20
Espaces remarquables	17
Hameaux nouveaux	15
Risques naturels	3
Espaces boisés	3
Espaces agricoles protégés	2

Comment expliquer que si peu de conflits impliquent les agriculteurs ? Pour ce faire, il convient de distinguer deux groupes d'exploitants agricoles : les propriétaires fonciers et les fermiers, qui vont réagir différemment à la concurrence entre usages résidentiels et agricoles, car si la terre est pour eux un facteur de production, et éventuellement un patrimoine, elle est aussi pour les propriétaires, un capital.

Dans un contexte de forte demande en foncier qui promet un prix à l'achat du terrain largement supérieur au prix de la rémunération du travail agricole (Jouve et Napoleone, 2003), on comprend bien que l'incitation à vendre soit particulièrement forte. Le revenu agricole est bien maigre face au revenu de la vente de (tout ou partie de) l'exploitation et aux opportunités d'emplois extérieurs, moins pénibles et mieux rémunérés. Aussi, dans la plupart des cas, les exploitants propriétaires sont tentés de réaliser une plus value foncière (Jouve et Napoléone, 2003; Jarrige, 2004; Vianey, 2005). Ils semblent contribuer alors d'eux-mêmes à la fragilisation de l'activité, effectuant « un choix dont la finalité n'est pas agricole » (Jouve, 2003 : 152).

Les fermiers par contre subissent complètement cette pression : les contrats oraux de courte durée se développent, la pérennité de leur activité est menacée à chaque campagne agricole… Or nous avons vu comment le fermage s'est développé ces dernières années en Balagne et plus largement en Corse. D'ailleurs, au cours des derniers mois, la presse régionale quotidienne a médiatisé plusieurs cas de conflits entre agriculteurs fermiers et propriétaires fonciers[138] sur le littoral insulaire (cf. exemple en annexe 6), ce qui laisse penser que le contexte actuel concourt à tendre les relations.

[138] Non agriculteurs.

Le comportement des agriculteurs est donc une pièce du puzzle qui permet de comprendre l'évolution de la place de l'agriculture au sein du territoire. Mais les stratégies foncières des exploitants s'insèrent aussi dans un contexte plus large, dépassant le niveau individuel.

4.2.5 La représentativité des agriculteurs au sein du groupe des acteurs gérant et administrant l'espace

- **Les élus communaux**

C'est en effet à une échelle supra que s'effectuent les choix collectifs d'allocation des ressources foncières : ce sont les jeux des acteurs locaux au sein des collectivités locales qui y définissent les projets d'aménagement et de développement, et en particulier la qualification de l'espace via l'élaboration des documents d'urbanisme communaux[139]. Ces jeux d'acteurs se révèlent dans la confrontation de conceptions différentes de l'avenir du territoire, et plus particulièrement dans les rapports de force qu'entretiennent les propriétaires fonciers et les élus (Martin *et al.*, 2006). Les propriétaires sont des acteurs actifs de l'aménagement (Buhot, 2005 ; 2006), alimentant l'électoralisme foncier. Or, rappelons que les nouveaux habitants de Balagne sont quasi exclusivement des personnes extérieures au territoire. Et s'ils ne sont pas tous propriétaires d'un bien foncier, nous pouvons malgré tout avancer que l'emprise de la propriété foraine[140] s'est amplement développée en Balagne ces dernières années, illustrant la pénétration de l'urbanité dans l'espace rural comme l'a montré J. Daligaux (1999) à partir d'une étude dans le massif des Maures. Ce phénomène rend compte du retournement des rapports de force entre groupes d'acteurs et a pour conséquence de limiter la représentativité des acteurs agricoles au sein du pouvoir local (Thareau, 2006), alors qu'ils en étaient autrefois majoritaires. Les acteurs défendant les intérêts agricoles sont effectivement souvent distants des lieux de décision du pouvoir (Duvernoy *et al.*, 2005). Or la représentativité du monde agricole au sein du conseil municipal[141] va largement influencer l'élaboration d'un projet protégeant l'usage agricole par exemple (Vianey, 2005).

[139] Aucun SCoT n'a été élaboré en Corse pour le moment.
[140] Allochtone.
[141] Ou de l'intercommunalité.

Actuellement, il semble qu'il y ait une asymétrie de pouvoirs entre les représentants des intérêts agricoles et les représentants des intérêts résidentiels, asymétrie opérant en défaveur des premiers (Thareau, 2006). Ainsi, au sein des communes de notre zone d'étude, les agriculteurs sont sous-représentés : seuls deux maires sont exploitants agricoles, dont l'un conseiller général, et l'autre président d'une communauté de commune (il siège de ce fait au Pays de Balagne). Il convient également de préciser que l'ancien Président de la Chambre d'agriculture régionale est conseiller municipal d'une commune littorale et conseiller territorial au sein du groupe UMP, l'ancienne majorité de la Collectivité Territoriale de Corse. Nous verrons au chapitre suivant, compte tenu de ce contexte, quels ont été les choix urbanistiques des élus communaux (chapitre 6, pages 209-211).

- **Les représentants de l'intercommunalité**

Dans l'intercommunalité, les exploitants agricoles ne sont pas mieux représentés, tant au sein du conseil d'élus, formé par les représentants des trois communautés de communes de Balagne et les élus communaux, qu'au sein du conseil de développement, formé par des représentants de l'ensemble des usagers de l'espace balanin (cf. annexe 10). Pourtant, les projets portés par l'intercommunalité via le Pays de Balagne entendent malgré tout laisser une place à l'agriculture. En effet, bien que le tourisme soit perçu comme un levier incontournable du développement territorial, l'intercommunalité fait valoir les multiples fonctions que remplit l'agriculture, et sa contribution au développement local (voir chapitre 7). Cela est très probablement dû à la combinaison de trois facteurs :

- premièrement, au positionnement politique de l'ancien Président du Pays de Balagne ;

- ensuite, au fait que les structures intercommunales ne sont pas en charge de l'épineux problème de la délimitation des usages de l'espace… ;

- enfin car l'Europe et l'Etat accordent des financements en soutien au développement rural : ainsi, le Pays de Balagne aidé des instances institutionnelles régionales[142] a obtenu le soutien de l'Europe pour un projet LEADER, mais aussi le financement (*via* la

[142] Collectivité Territoriale de Corse (CTC), Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) et Parc Naturel Régional de Corse (PNRC). Tous ces acteurs forment le Groupement d'Action Locale (GAL-Balagne) qui met en œuvre le projet LEADER.

DATAR) d'un projet de Pôle d'Excellence Rurale porté par les acteurs touristiques regroupés autour des offices de tourisme en Pôle Touristique (cf. chapitre 7).

- **Les élus régionaux**

Enfin, la représentativité des agriculteurs au sein des instances politico-institutionnelles régionales[143], et la prise en compte de leurs revendications dépendent directement de leur représentativité au sein des collectivités locales, mais aussi du jeu entre acteurs agricoles pour l'élection de leurs représentants dans les structures agricoles : syndicats agricoles, chambres d'agriculture.

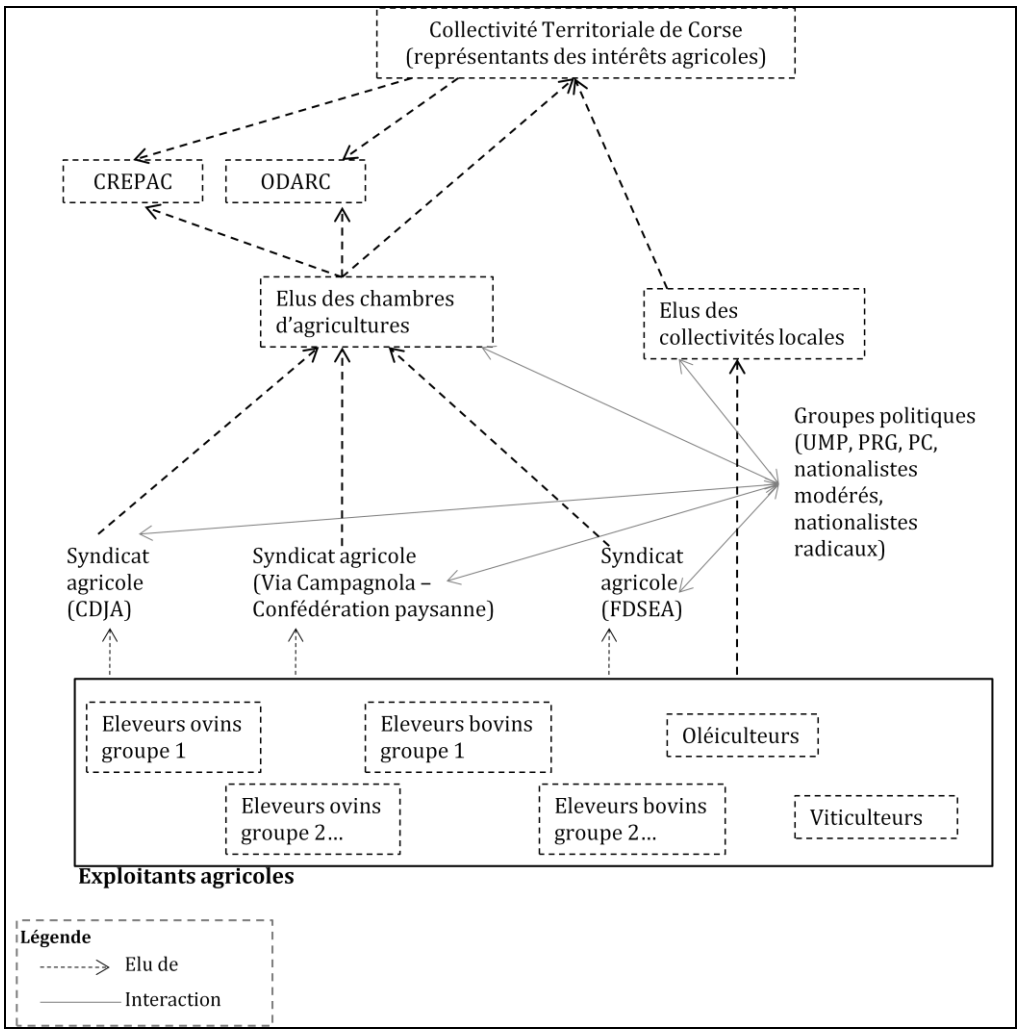


Figure 50 : Principes de représentativité des exploitants agricoles au sein des instances politico-institutionnelles régionales

[143] Collectivité Territoriale de Corse et les organismes qu'elle gère, notamment l'ODARC et l'Office de l'Environnement de la Corse –OEC.

L'ancien Président de la Chambre d'agriculture régionale[144], par ailleurs conseiller municipal de la commune balanine de Lumio, est le seul élu du monde agricole (CDJA 2B) à l'Assemblée de Corse au sein du groupe UMP, groupe politique de la majorité sortante (cf. chapitre 6). Evidemment, son positionnement politique ne fait pas l'unanimité parmi les agriculteurs : au cours de son mandat, il dut faire face à de nombreuses tensions avec les représentants des autres syndicats agricoles (la FDSEA[145] et Via Campagnola[146]), mais aussi avec le Président de la Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud (CDJA 2A et soutenu par Via Campagnola). Ces désaccords ressurgissent d'ailleurs régulièrement au sein du conseil d'administration de l'ODARC. Depuis son départ pour la collectivité territoriale, la continuité politique est assurée à la chambre d'agriculture régionale : le nouveau Président, ancien secrétaire général de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse, est un collègue vigneron de l'ancien, par ailleurs président du comité interprofessionnel des vins de Corse.

Les agriculteurs sont finalement très minoritaires au sein des élus régionaux qui sont directement compétents pour intervenir sur la place de l'agriculture au sein du territoire. Premièrement, les élus de la collectivité territoriale ont des compétences élargies en matière d'aménagement du territoire (cf. chapitre 6, page 237). Ensuite, la région Corse, à la différence des autres régions métropolitaines françaises, élabore son propre Plan de Développement Rural de la Corse[147] (PDRC 2007/2013) afin d'adapter les mesures d'actions en faveur des spécificités locales.

Mais la place de l'agriculture au sein du territoire, si elle n'est pas forcément défendue par les représentants du monde agricole eux-mêmes, compte tenu de leur représentativité numérique mais aussi politique, est malgré tout débattue par les différents groupes politiques régionaux. Certains de ces groupes voient effectivement l'activité comme un héritage culturel qu'il convient de perpétuer (cf. chapitre 6).

Les positionnements politiques de ces groupes d'acteurs se définissent en outre en fonction de leur rapport à l'Etat, qui lui-même impacte la place de l'agriculture au sein du territoire par les politiques qu'il met en œuvre.

144 Qui vient de passer la main (avril 2010) à l'un de ses collègues vignerons après 11 ans de Présidence.
145 Syndicat agricole majoritaire en France métropolitaine.
146 Confédération paysanne en région.
147 Règlement de Développement Rural conformément à la PAC.

- **L'Etat déconcentré en région et l'Europe**

L'Etat intervient de plusieurs façons sur la place de l'agriculture dans le territoire :

- directement par le biais de sa politique agricole, relayée par la DRAAF notamment ;
- indirectement par sa politique environnementale[148] et de protection des espaces naturels[149] qui peut avoir des effets de bords sur l'agriculture ;
- et par les prises de position du préfet en matière de contrôle de légalité des documents d'urbanisme et de l'application de la loi Littoral. Suivant les périodes politiques, l'Etat a d'ailleurs adopté une posture plus ou moins rigide en la matière. Nous y reviendrons au chapitre 6.

Nous verrons notamment que les arbitrages et les priorités données à chacune des différents politiques ont des conséquences directes sur la régulation des usages des sols et la dynamique des espaces agricoles.

Conclusion du chapitre 5

Les mutations démographiques et socio-économiques qui ont eu lieu sur le littoral corse en général et balanin en particulier depuis les années 1950, se sont accompagnées de la mise en place d'un nouveau système d'acteurs. La confrontation des différents groupes d'acteurs et des représentations spatiales qu'ils portent a conduit à reconsidérer la place de l'agriculture au sein du territoire. En effet, elle n'occupe plus la place qui était la sienne dans la société agropastorale du lendemain de la seconde guerre mondiale : les exploitants agricoles sont devenus minoritaires au sein d'une société de services et de loisirs qui vit au rythme des saisons touristiques, et leur faible représentativité numérique n'a d'égale que le déclin de leur pouvoir politique. Au sein d'un territoire désormais rural-touristique, c'est une agriculture sous pression que les agriculteurs tentent de maintenir. Car si les exploitants agricoles restent malgré tout les principaux usagers de l'espace littoral qu'ils mettent en valeur, leur emprise spatiale tend à reculer devant les demandes résidentielles et de nature.

[148] Relayée par la DREAL.
[149] A ce titre, le conservatoire du littoral joue un rôle important en intervenant sur les ventes de terrains côtiers.

CHAPITRE 6 :

DYNAMIQUE ET URBANISATION DES ESPACES AGRICOLES LITTORAUX

> « Sur la côte [méditerranéenne] l'équilibre très ancien des villes marchandes et des campagnes productives a été définitivement rompu depuis cinquante ans par l'explosion du tourisme. […] tout oppose les logiques foncières du développement agricole et du développement du tourisme lorsqu'elles sont concurrentes sur un même espace… »
>
> Pierre Coulomb, 1986 (5 ; 8)

Dans le chapitre précédent, nous avons vu comment les mutations démographiques et socio-économiques qui eurent lieu en Corse à partir des années 50, ainsi que les jeux d'acteurs qui les ont accompagnées, ont conduit à reconsidérer la place de l'agriculture au sein du territoire balanin. Il s'agit à présent d'esquisser les dynamiques qui en découlent et leurs conséquences sur l'agriculture : les nouveaux « modes d'habiter » (Mathieu, 2007) génèrent d'importantes demandes foncières qui entrent directement en concurrence avec l'usage agricole, sur un espace littoral restreint et fini. D'autant qu'a été mise en œuvre une politique forte de protection des espaces naturels littoraux qui a facilité l'expansion de l'urbanisation aux dépens des espaces agricoles. En conséquence s'est développée une pression prégnante sur les terres agricoles, tant en volume qu'en valeur, que seule une gestion foncière renouvelée peut freiner.

1- Concurrences pour l'accès au foncier sur le littoral

1.1 La pression d'urbanisation

1.1.1 Nouveaux modes d'habiter : du village perché à la villa individuelle isolée

Par leurs modes d'habiter, les résidents (permanents et secondaires) poussent à la consommation foncière : ils préfèrent la tranquillité des pavillons individuels à la promiscuité des logements collectifs ou groupés (figure 51).

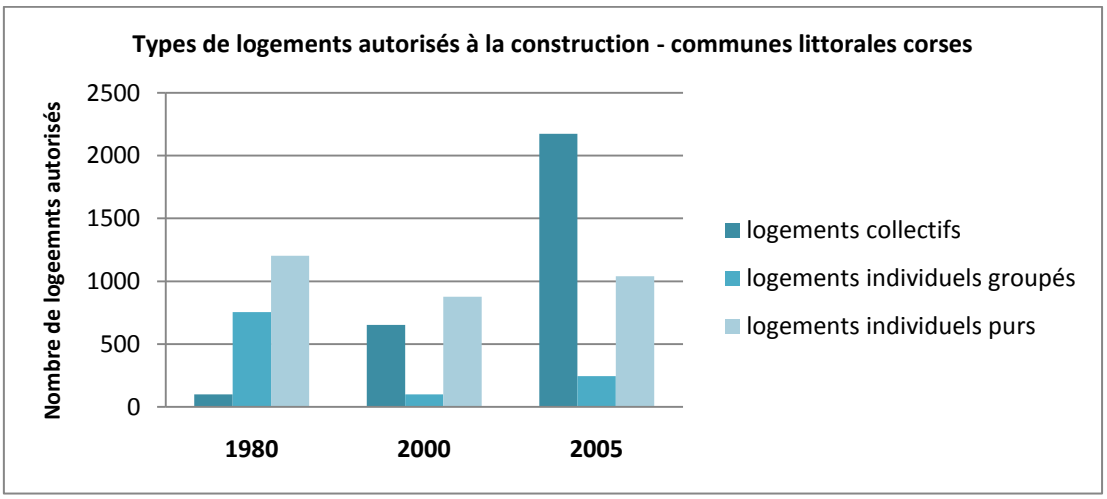


Figure 51 : Types de logements autorisés à la construction sur le littoral corse (données : SITADEL-GEOKIT, ministère de l'équipement et des transports)

On notera toutefois que pour la région Corse la tendance semble s'inverser en 2005, comme le suggère l'importance des logements collectifs autorisés à la construction à cette date. Cependant, cette donnée est à mettre en relation avec l'arrivée massive de migrants qui se sont installés dans les villes à cette période (INSEE Corse, 2008).

L'habitat individuel favorise le mitage de l'espace comme l'illustre la photo suivante, d'autant qu'il faut étendre les réseaux d'infrastructures jusqu'aux maisons isolées (routes ou pistes, eau et électricité, traitement des eaux usées, etc.). Ces préférences pour les logements individuels et la dispersion du bâti établissent une rupture radicale avec l'habitat traditionnel corse à l'image des emblématiques villages perchés de Balagne situés sur les routes de balcon des vallées en amphithéâtre (cf. photo 2). Le finage villageois (la *pieve*) était structuré par le village, autour duquel s'étendait de façon concentrique les jardins privatifs et les vergers (le *circulu* ou *hortus*), les vaines pâtures (la *presa* ou *ager*) et les parcours de maquis et sous-couvert forestier (le *furestu* regroupant le *saltus* et la *silva*)

(Ravis-Giordani, 2001 : 79 ; 169). Alors que les villages étaient implantés sur les coteaux entre 200 et 400 m d'altitude, pour des raisons défensives et sanitaires, quelques paillers de pierre avaient été construits dans les pâtures des fonds de vallées, qui servaient aux bergers pour la transhumance hivernale, et/ou aux propriétaires fonciers pour loger les journaliers lors des récoltes. Désormais, ce petit bâti traditionnel est très recherché pour son cachet et stimule la spéculation foncière sur les terres agricoles, notamment en Balagne dans la plaine d'Aregno (SAFER Corse, 2008).

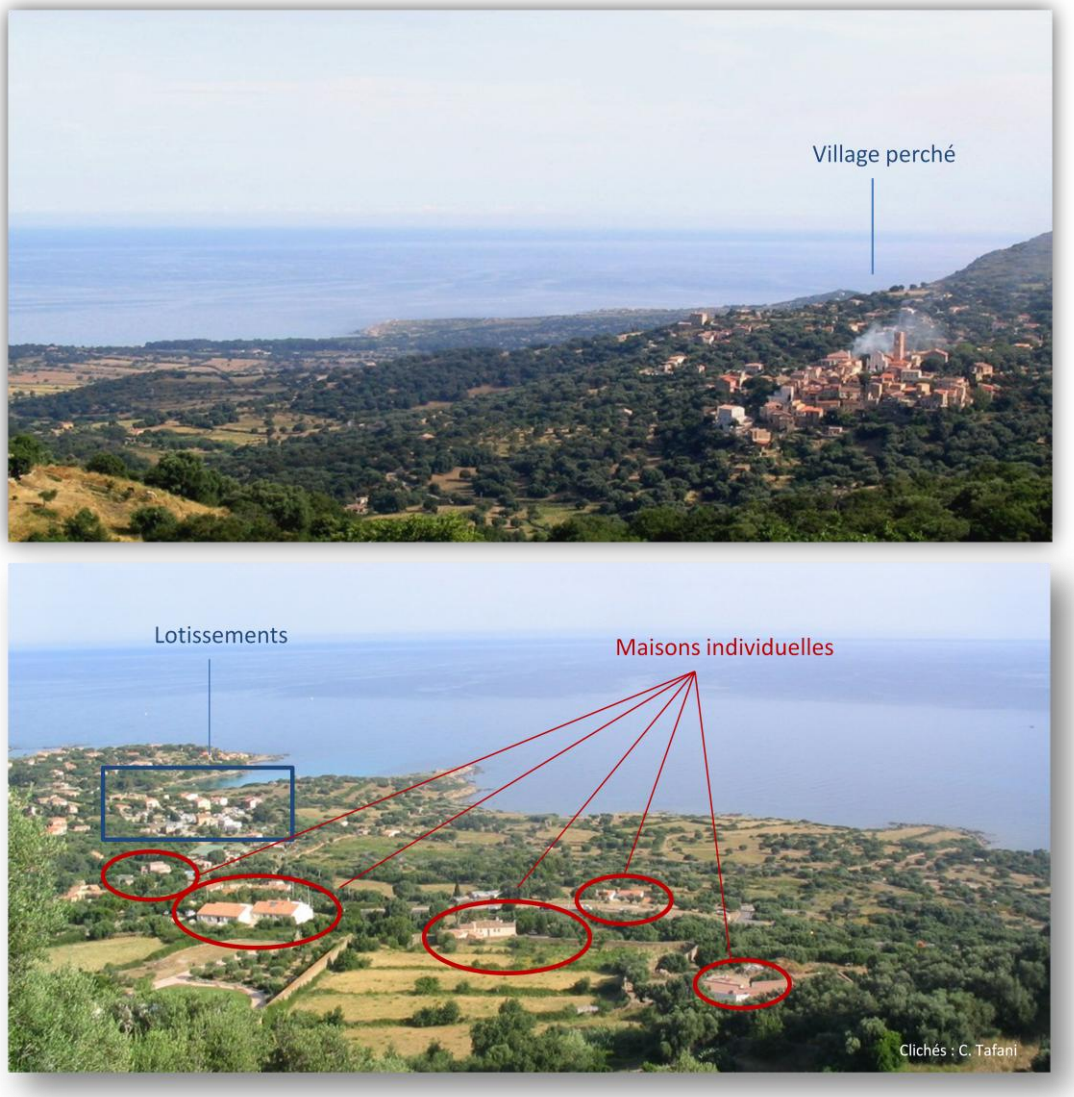
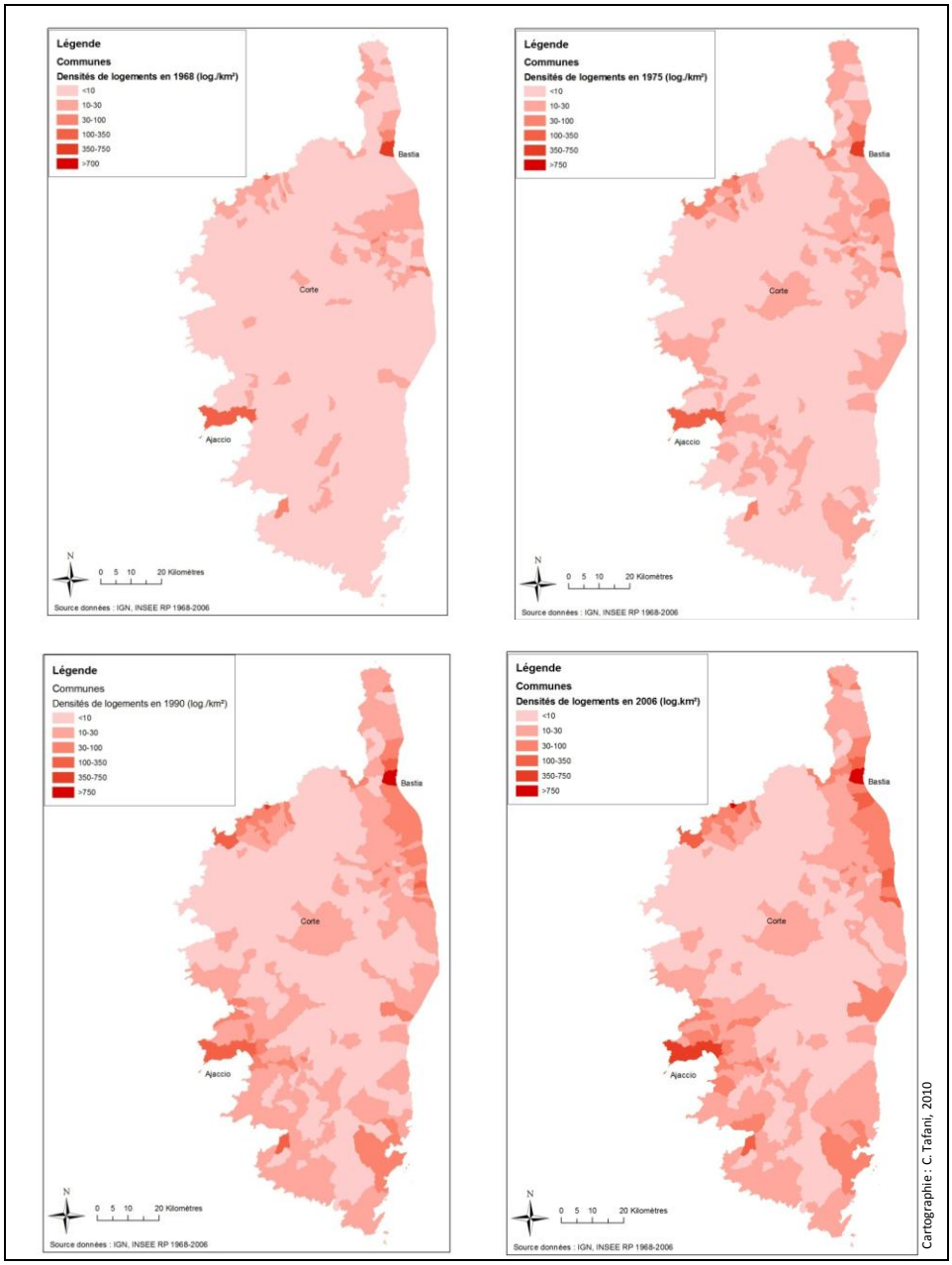


Photo 2 : Des types d'habitat très différents

1.1.2 L'étalement du bâti

En réponse aux besoins de logements des résidents permanents, des résidents secondaires et des touristes, l'étendue du bâti a largement évolué en quelques décennies. Le nombre de logements par km² s'est accru, en particulier dans les vallées côtières attirant populations résidentes et touristes.



Carte 30 : Densités de logements en Corse 1968-2006

L'explosion des demandes et des besoins fonciers pour des usages résidentiels et de loisirs pose alors la très controversée question de l'implantation des constructions : où développer le bâti, sur quels types d'espaces ? La logique veut que ce soit sur des espaces ouverts (non bâtis) qui sont naturels ou agricoles, de préférence situés en fonds de vallée sur des terrains plans, et à proximité des infrastructures de transport. En d'autres termes, l'usage résidentiel entre directement en concurrence avec les terrains agricoles aux meilleures potentialités agronomiques situés dans les plaines littorales. En effet, les terrains de bonnes potentialités agronomiques correspondent, de façon générale, aux sols profonds labourables.

1.2 Des niveaux d'enchères très différents

Or, les différents usagers de l'espace présentent des niveaux d'enchères qui ne sont pas du tout équivalents. Les exploitants agricoles sont d'autant défavorisés qu'ils ont besoin, pour travailler correctement, de surfaces bien plus importantes que les mille et quelques m² que recherche un résident. Ils doivent alors acheter plus cher au m² que la valeur de la terre agricole pour espérer remporter la vente, alors qu'ils doivent aussi acheter plus en quantité... Plus cher, car, lorsque deux types d'usages s'opposent sur un même espace, le prix du foncier s'équilibre alors au niveau de la rémunération de son usage ultérieur. En effet, le marché foncier est le lieu de rencontre des différents usages, et la rente foncière ne dépend alors plus seulement des coûts de production mais « du consentement à payer inhérent à l'activité des demandeurs » (Jouve et Napoleone, 2003 : 148), et même de l'anticipation des plus-values qui peuvent être tirées de la constructibilité à venir (Géniaux et Napoleone, 2003).

Toutefois ce mécanisme est celui d'un cas de figure où il n'y aurait aucune régulation publique des usages du foncier. Or ce n'est pas exactement la situation du littoral corse.

2- Une protection déséquilibrée des espaces ouverts

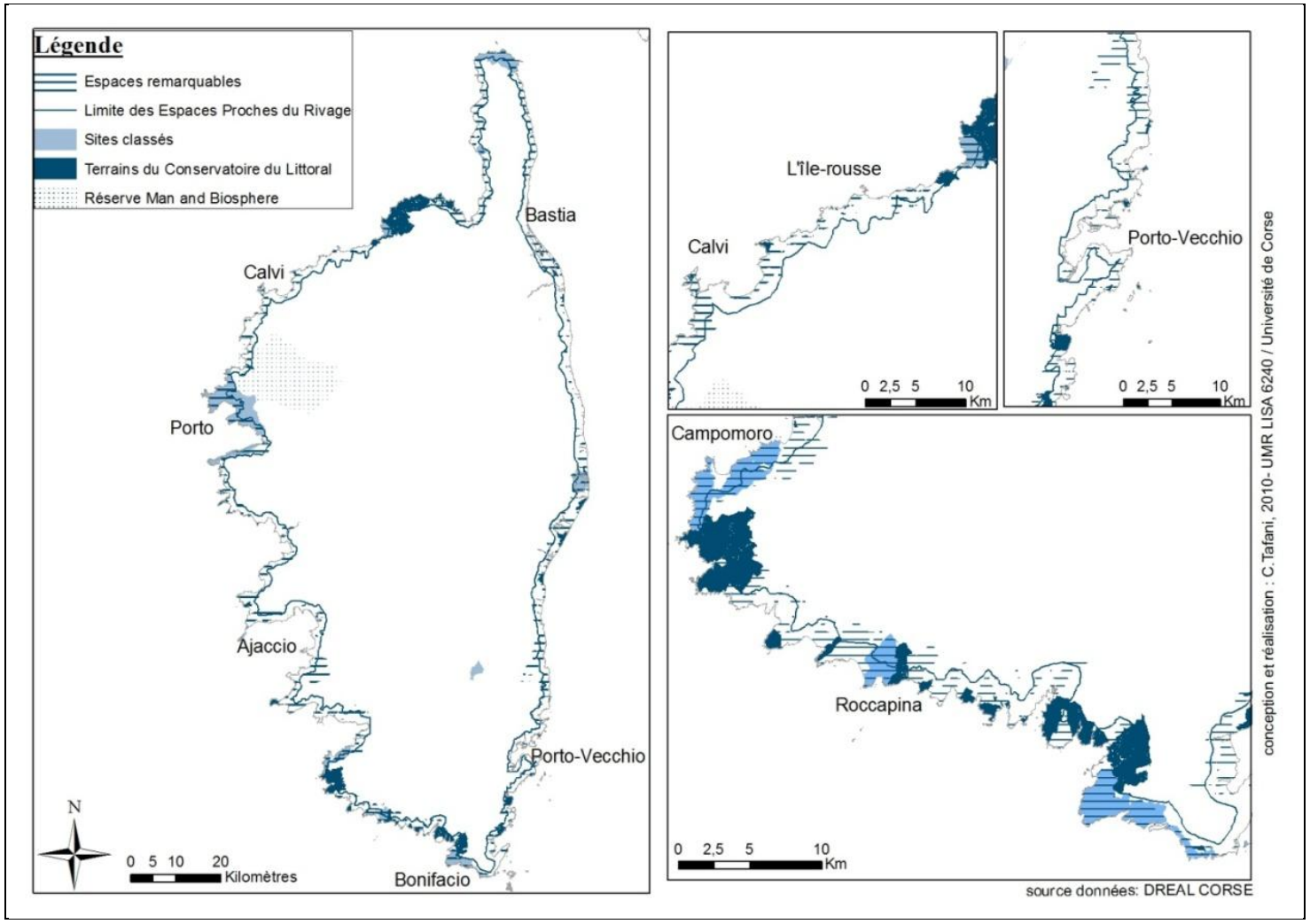
Sur le littoral corse, les dynamiques socio-économiques récentes et les jeux des acteurs ont généré des territoires en tensions, au sein desquels les différents acteurs défendent les perceptions qu'ils ont de l'espace et la façon dont ils entendent l'aménager. Il résulte de ces jeux d'acteurs que les espaces ouverts soumis à la pression d'urbanisation sont inégalement préservés : les espaces naturels bénéficient d'un ensemble de mesures de

protection recouvrant d'importantes superficies, alors que la protection des terres agricoles est très limitée dans l'espace.

2.1 Des espaces naturels sous contrôle

Les espaces naturels littoraux ont été relativement bien préservés jusqu'à présent. Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 20% du linéaire côtier, ce qui représente un cinquième de ses possessions métropolitaines. Outre ces 200 km de côtes (17 000 ha) soustraits à l'urbanisation, on peut dénombrer 19 sites classés couvrant 18 000 ha qui ne sont pas constructibles. Un outil supplémentaire vient s'ajouter à l'arsenal des outils de protection stricte. Il s'agit des espaces remarquables tels que définis par la loi Littoral dans l'article L146-6 du code de l'urbanisme. Avant 2004, leur localisation était fixée par les articles L146-6 et R146-1, ainsi que par la jurisprudence. Depuis cette date existe l'atlas de la loi Littoral (Document d'Application de la loi Littoral) élaboré conjointement par les services de l'Etat déconcentré de l'équipement et de l'environnement. Ce document n'a pas de valeur réglementaire mais fait référence lors du contrôle de légalité, ainsi que pour le juge administratif. Le DALL classe de très nombreuses portions du linéaire côtier en espaces remarquables (68 600 ha), au sein desquels toute construction est prohibée. Enfin, une contrainte plus souple s'ajoute à ces protections : l'urbanisation est limitée dans les espaces proches du rivage (article L146-4 II, code de l'urbanisme), dont l'atlas du littoral situe la limite à 1.5-2 km du trait de côte en moyenne.

La carte 31 montre bien que, somme toute, c'est la majeure partie du littoral corse qui est actuellement protégée par le dispositif législatif et réglementaire de l'Etat.



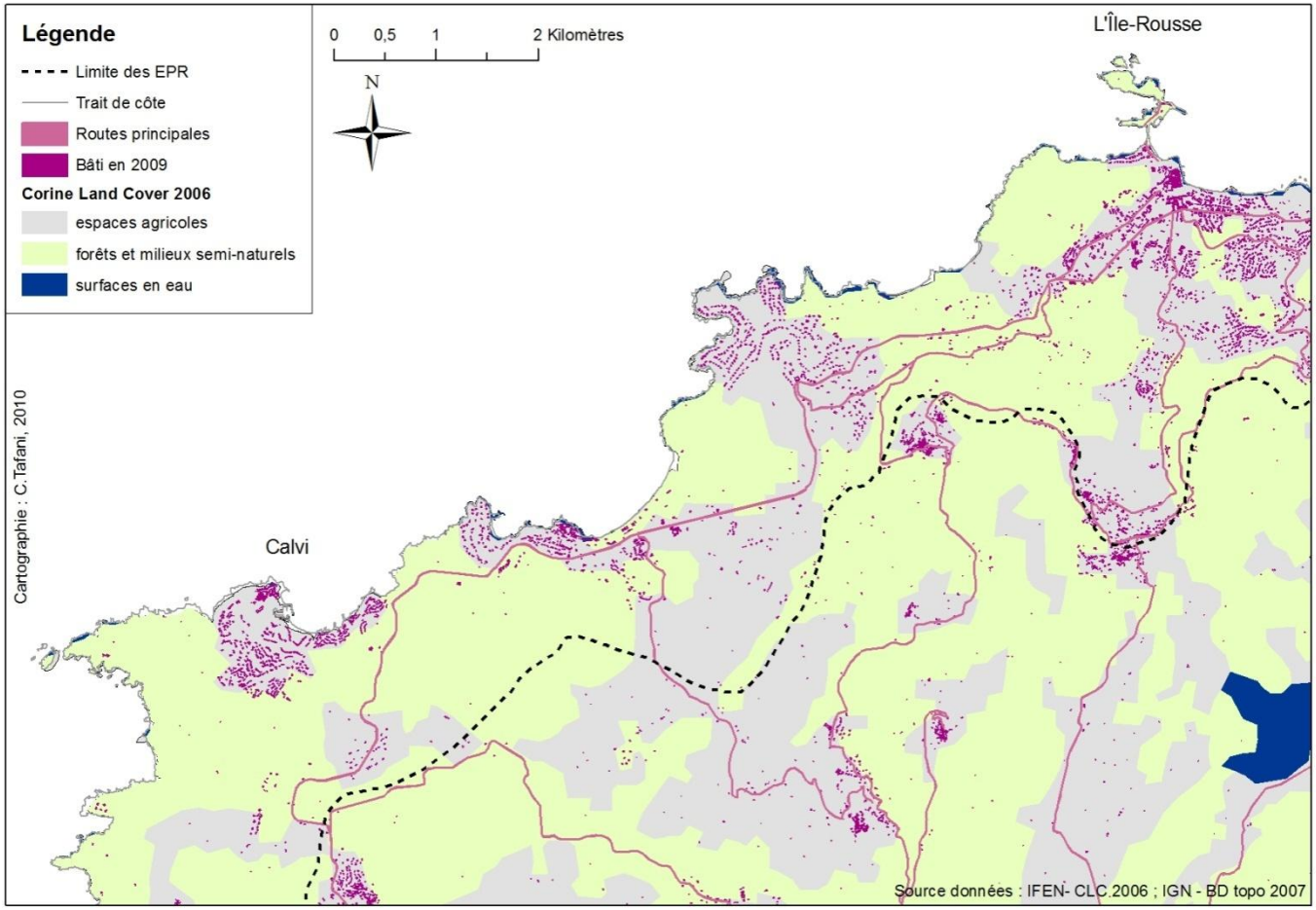
Carte 31 : La protection des espaces naturels littoraux en Corse

A l'échelle régionale, les espaces naturels littoraux sont donc actuellement bien préservés de l'urbanisation, même s'il est néanmoins possible de relever çà et là des entorses à la loi : plus de 400 paillotes installées à l'année sur le Domaine Public Maritime, non démontées et/ou sans Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) (collectif «U Levante », septembre 2009 – cf. photo 3), de nouvelles constructions dans la bande des 100 m en dehors des secteurs déjà urbanisés, etc.

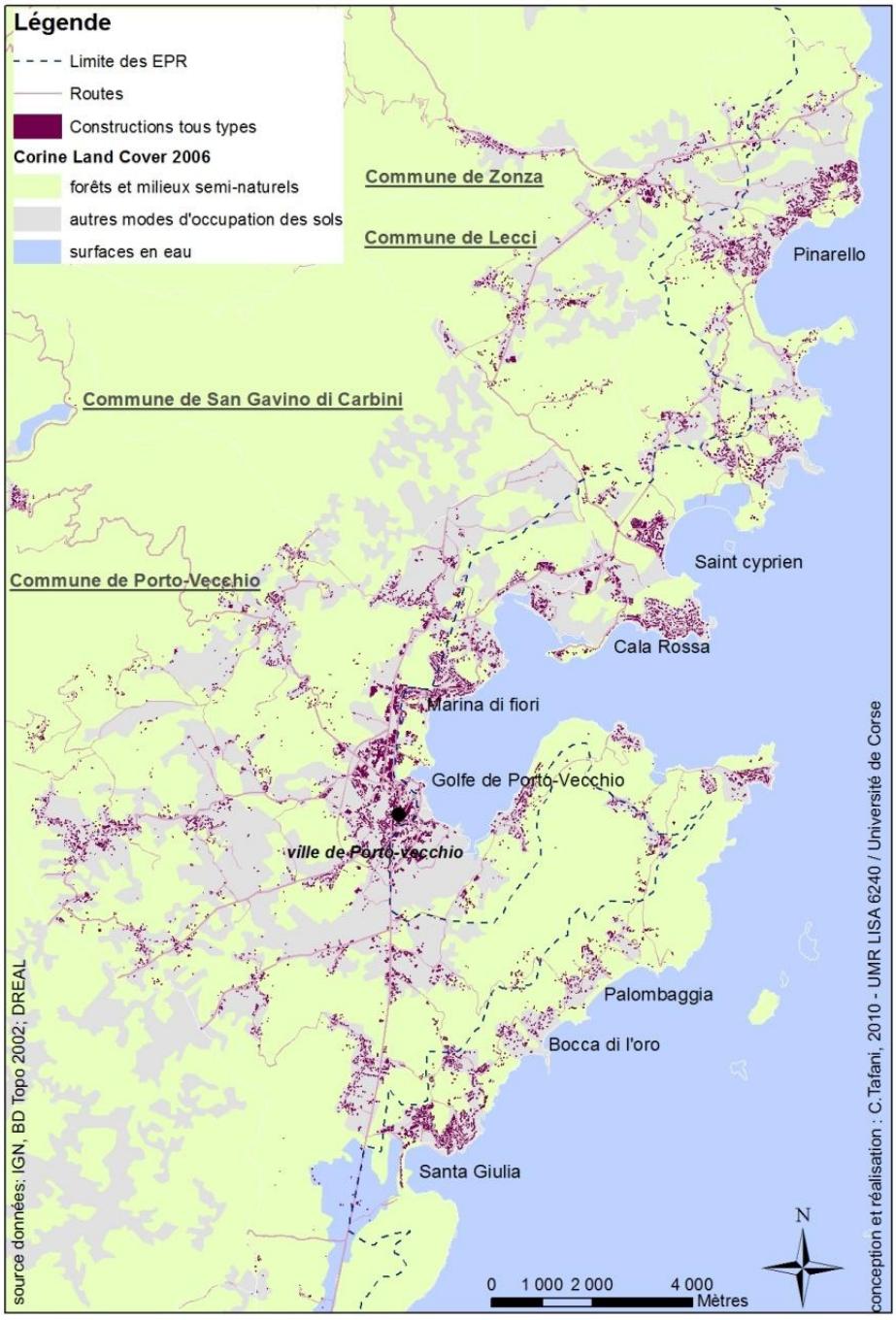


Photo 3 : Paillote sur le DPM non démontée l'hiver – plage de Lozari en Balagne (cliché pris en février 2010)

Il convient également de préciser que de nombreuses constructions sont pourtant implantées au sein des espaces naturels proches du rivage, comme c'est le cas en Balagne ou sur la commune de Porto-Vecchio par exemple (cartes 32 et 33). Une grande part de ces constructions a été autorisée avant la loi Littoral, ce qui a permis par la suite l'étalement du bâti en continuité de l'urbanisation existante.



Carte 32 : Etat du bâti dans la zone de tourisme balnéaire de Balagne

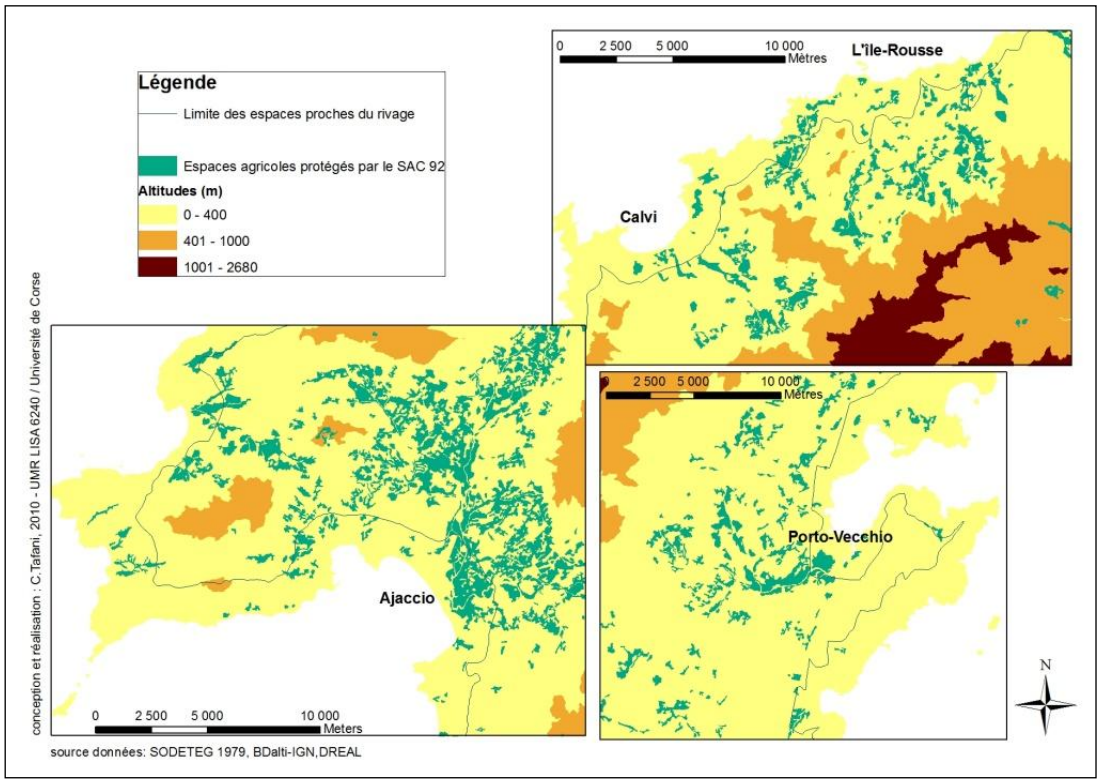


Carte 33 : Etat du bâti dans la région de Porto-Vecchio

2.2 Des terres agricoles bénéficiant de dispositions moins protectrices

Les zonages nationaux de protection stricte qui existent pour les espaces naturels n'ont pas leur équivalent agricole. Si les outils existent (Zone Agricole Protégée -ZAP- et Périmètres de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains -PPAEN), ils sont mis en œuvre de façon très marginale en Corse, comme sur le continent d'ailleurs.

A l'échelle régionale, le Schéma d'Aménagement de la Corse « fixe les orientations fondamentales en matière de protection, de mise en valeur et de développement du territoire de la région Corse. Le schéma détermine, en outre, la destination générale des différentes parties de l'île, l'implantation des grands équipements d'infrastructure et la localisation préférentielle des activités industrielles, artisanales, agricoles et touristiques ainsi que des extensions urbaines » (Art. L 144-1, C.U.) Datant de 1992, il est toujours en vigueur actuellement. Ce document préserve une partie des terres agricoles littorales de l'urbanisation. Dans l'objectif de maintenir le potentiel productif de l'agriculture, ce schéma n'autorise les changements d'affectation des terres agricoles dites de bonnes potentialités agronomiques « que dans la mesure où ils ne mettent pas en péril les politiques de compétitivité, de filière, de label et d'appellation de la production agricole » (SAC, 1992 : 20). Ces terres de bonnes potentialités correspondent aux plaines, basses vallées irrigables, et piémonts de faible pente. Environ 5% de la surface des communes littorales -située pour l'essentiel en arrière de la limite des espaces proches du rivage (cf. carte 34)- sont exclus de tout changement d'usage. L'étendue de ce zonage reste faible en comparaison de l'étendue des espaces naturels préservés.



Carte 34 : Les terres agricoles préservées par le Schéma d'Aménagement de la Corse de 1992

En plus de ces protections strictes, le code de l'urbanisme, via la Loi SRU de 2000, rappelle le principe d'équilibre « entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles […] » (article L121-1 C.U.). Dans le respect des lois Littoral et Montagne[150], la planification spatiale doit tenir compte de la préservation des terres nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales ou forestières (articles L146-2 et L145-3-I C.U.). Celle-ci est du ressort des élus communaux en charge de la police des sols. En effet, en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ce qui est le cas de la Corse pour le moment, c'est le document d'urbanisme communal qui fixe les règles générales d'utilisation du sol, lesquelles doivent être en conformité avec la loi Littoral et le Schéma d'Aménagement de la Corse de 1992. La plupart des communes littorales en sont désormais pourvues : la majorité (80%) s'est engagée dans un PLU (arrêté, approuvé ou en élaboration), quelques

[150] Etant donnée la configuration des communes littorales corses, la majorité d'entre elles sont soumises à la fois à la loi Littoral et à la loi Montagne.

unes dans une carte communale (16.5%), et seulement trois d'entre elles sont encore au Règlement National d'Urbanisme (données DDEA 2A et DDEA 2B, 2009).

Les dispositions juridiques pour la protection des espaces agricoles sont donc plus souples que celles s'appliquant aux espaces naturels. Dans ce contexte, face à une demande d'urbanisation croissante, les élus des collectivités locales ont favorisé l'expansion de l'urbanisation aux dépens des espaces agricoles.

3- L'expansion de l'urbanisation aux dépens des terres agricoles

3.1 Les modes d'occupation des sols

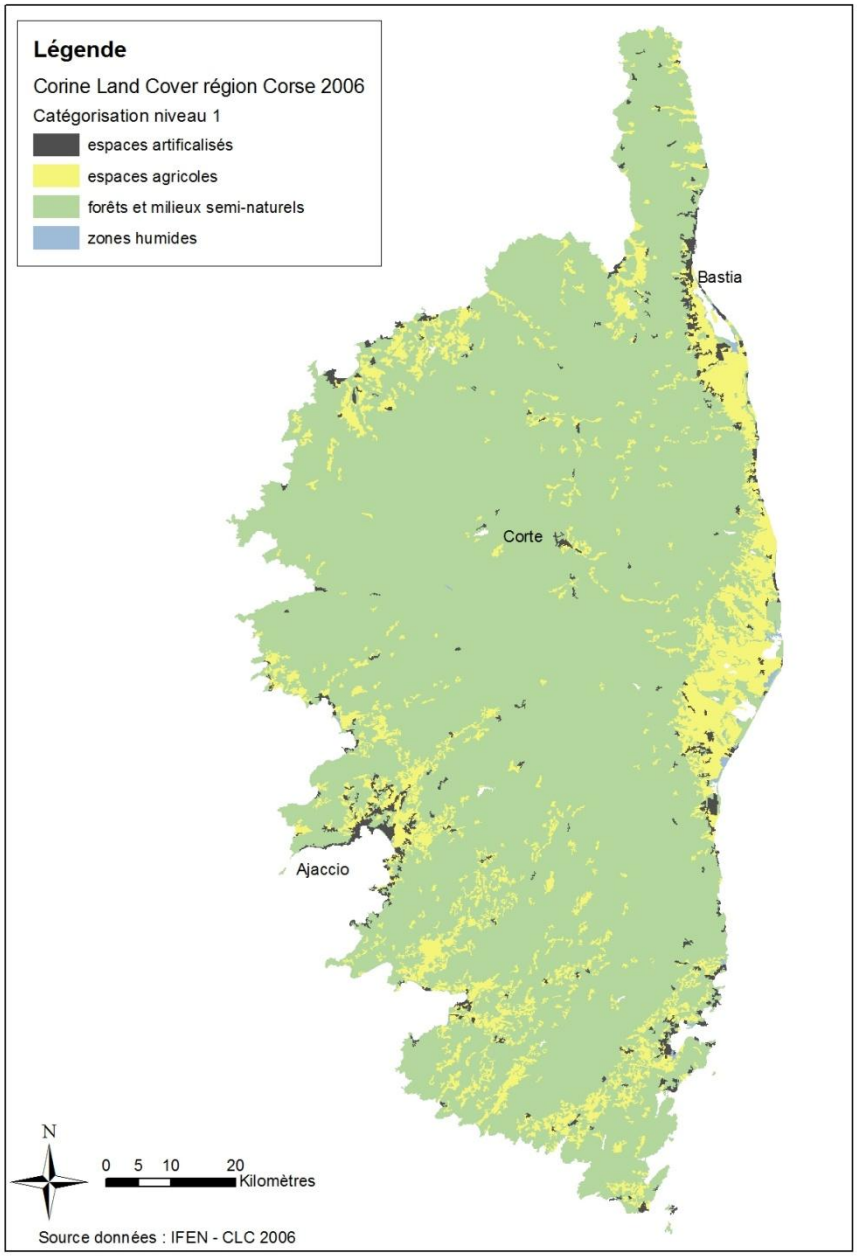
D'après les données de l'Observatoire du littoral, en 2006, les espaces artificialisés recouvrent seulement 3.8% de la surface des communes littorales corses. Leur étendue semble être relativement stable depuis 1990 alors qu'elle avait progressé de façon significative entre 1980 et 1990 (tableau 19). On peut penser que la loi Littoral de 1986 a contribué à freiner la dynamique d'urbanisation. Par ailleurs, il apparait que ces espaces artificialisés semblent surtout avoir été gagnés sur les espaces naturels et dans une moindre mesure sur les territoires agricoles.

Tableau 19 : Modes d'occupation des sols des communes littorales corses

poids des modes d'occupation des sols :	**1980***	**1990****	**2000****	**2006****
Territoires artificialisés	1,3%	3,3%	3,5%	3,8%
Territoires agricoles		17,6%	17,5%	17,5%
Terres arables		***1,7%***	***0,9%***	***0,9%***
Cultures permanentes		***4,8%***	***2,7%***	***2,7%***
Prairies		1,5%	3,2%	3,2%
Zones agricoles hétérogènes		9,6%	10,7%	10,7%
Forêts et milieux semi-naturels		77,7%	77,5%	77,2%
Forêts		15,2%	17,6%	17,6%
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée		***53,1%***	***50,7%***	***51,0%***
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation		***9,4%***	***8,9%***	***8,6%***
Zones humides		0,4%	0,4%	0,4%
Surfaces en eau		1,1%	1,1%	1,1%

* calculé d'après les données Observatoire du Littoral, 2009

** d'après les données IFEN-CLC, 90-2006



Carte 35 : Modes d'occupation des sols en Corse en 2006 (source données : IFEN-Corine Land Cover 2006)

Nous pouvons cependant proposer une autre interprétation de ces données. En effet, la nomenclature Corine Land Cover (CLC) intègre dans la catégorie forêts et milieux semi-naturels les milieux à végétation arbustive et/ou herbacées. Or en Corse, maquis, landes

et pâturages naturels sont des terres de parcours que les éleveurs utilisent. Ce sont donc des terres agricoles, sur lesquelles l'urbanisation a également gagné. Il convient de préciser en outre que le niveau de télédétection Corine Land Cover n'est pas d'une très bonne précision[151], ce qui conduit probablement à une sous-estimation des changements réels des modes d'occupation des sols.

L'urbanisation est d'autant plus importante que l'on se rapproche du rivage (tableau 20). Elle couvre 4.9% de la surface des espaces proches du rivage, et à moins de 500 m du trait de côte, le poids des espaces artificialisés est largement plus important et la part des territoires agricoles et forêts et milieux semi-naturels moindre.

Tableau 20 : mode d'occupation des sols à moins de 500 m de la mer sur le littoral corse

Modes d'occupation des sols à moins de 500 m de la mer :	**Territoires artificialisés**	**Territoires agricoles**	**Forêts et milieux semi-naturels**	**Zones humides**	**Surfaces en eau**
2000	13,1%	11,9%	70,4%	1,3%	3,3%
2006	14,4%	11,6%	69,4%	1,3%	3,3%

source données : Observatoire du littoral, 2006-2009

La part des territoires artificialisés sur le littoral corse paraît finalement relativement faible au regard d'autres franges maritimes. Par contre, le taux d'artificialisation y a augmenté de +35% en 30 ans, ce qui en fait le plus fort de toutes les façades maritimes françaises (Observatoire du littoral, 2009). Ce chiffre illustre l'intensité du processus d'accélération de la dynamique d'urbanisation, processus encore plus rapide dans les espaces côtiers peuplés et touristiques.

3.2 Les documents d'urbanisme

L'analyse des documents d'urbanisme communaux montre que la dynamique d'urbanisation décrite ci-avant est surtout liée aux choix urbanistiques des élus littoraux.

3.2.1 Des zonages définis par un équilibre dynamique entre acteurs

Les zonages des usages des sols déterminés par les élus communaux dépendent de l'interaction entre les différents acteurs du territoire, notamment via leurs représentants aux conseils municipaux. Or nous avons vu, de façon générale, la faiblesse de la

[151] La surface minimale de détection est de 25 ha.

représentativité des exploitants agricoles au sein des conseils municipaux, et notamment en Balagne (cf. chapitre 5). Et même lorsque les agriculteurs sont élus maires de leur commune, sous la contrainte de leur électorat, ces derniers ne font pas des choix d'aménagement si différents de celui que nous exposons ci-après. C'est ce que nous avons pu noter à partir de la consultation des documents d'urbanisme de la zone d'étude[152].

Il n'en reste pas moins que les zonages de certains documents d'urbanisme soulèvent d'importants désaccords entre acteurs, pas nécessairement avec les agriculteurs d'ailleurs. Si la chambre d'agriculture de Haute-Corse rend quelque fois un avis défavorable, notamment lorsque que de grandes superficies d'espaces agricoles changent d'usage, et que cela concourt à déstructurer des exploitations agricoles existantes ou des projets d'installation[153], leur avis ne reste que consultatif. Leur action est parfois renforcée par le positionnement des associations de défense de la loi Littoral, lesquelles suivent très attentivement tous les documents d'urbanisme littoraux et intentent souvent des actions en justice devant le tribunal administratif pour non respect de la loi (cf. chapitre 5). Enfin, il n'est pas rare que le préfet lui-même intervienne. En Balagne, dans la commune de Lumio en particulier, il a rejeté plusieurs fois le projet en contrôle de légalité du document. Et suite à cet épisode, pour éviter l'ouverture à l'urbanisation, juste au-dessus du village sur les versants boisés au sud de la commune, la Direction Départementale de l'Equipement, sous l'impulsion du préfet a délimité une zone de Protection des Risques Incendies qui interdit l'urbanisation[154]…

3.2.2 La morphologie de l'étalement urbain

L'analyse du contenu des documents d'urbanisme permet de préciser la morphologie de l'étalement urbain. Nous avons pu avoir accès à 9 des 13 documents d'urbanisme des communes littorales de notre zone d'étude en Balagne. De façon générale, il en ressort que les options prises par les élus vont dans le sens d'une ouverture d'espaces à l'urbanisation. Cette situation est bien illustrée par la cartographie du PLU figurant ci-dessous.

[152] La cartographie du PLU de la commune littorale dont le maire est éleveur est fournie en annexe 7.
[153] Alors qu'il serait possible de densifier le bâti existant.
[154] Information obtenue lors d'un entretien avec une responsable de la DDE à Bastia, et lors des discussions avec les responsables de l'urbanisme à la chambre d'agriculture de Haute-Corse.

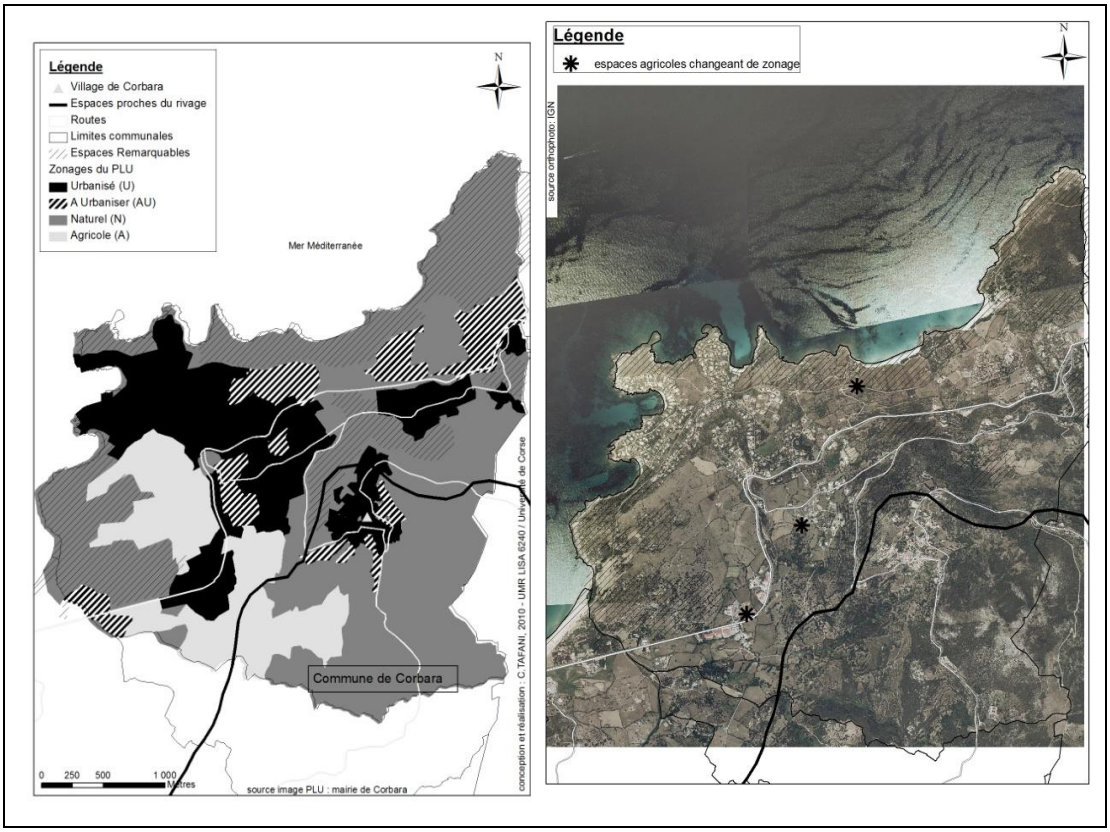


Figure 52 a et b : Zonages du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corbara (2006), Balagne

Les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) sont situées pour l'essentiel le long de la nationale, près du trait de côte, dans la limite des espaces proches du rivage, mais aussi le long des routes d'accès aux villages perchés de piémont (figure 52a). Leur étendue est surdimensionnée par rapport aux données démographiques, et dédiée en grande partie à la construction de résidences secondaires individuelles et de complexes touristiques. Des terres agricoles (A) ont changé d'usage par rapport au précédent document. La majorité d'entre elles passent à l'urbanisation. Mais aussi, pour répondre à la demande de nature des résidents et des touristes, certaines zones agricoles sont parfois transformées en zones naturelles afin de créer des coupures d'urbanisation. Ces dernières sont plus souvent répertoriées en zone N qu'en espaces boisés classés (EBC), zonage plus contraignant car moins facilement révisable (figure 52b).

Globalement, à quelques rares exceptions près, les élus littoraux optent donc pour une occupation de l'espace peu économe : l'étalement urbain, par densification mais aussi par le mitage de l'espace, se poursuit le long du bord de mer, tandis que l'urbanisation reprend autour des villages rétro-littoraux et le long des routes.



Photo 4 : « Modèle » d'urbanisation sur le littoral de Balagne

La gestion foncière actuelle est peu optimale en termes d' « équilibre » entre usages, et donc d'équilibre territorial. En outre, la dynamique d'urbanisation soutient la déstructuration de l'espace agricole, comme l'illustre la figure suivante. Nous verrons dans la troisième partie quelles en sont les conséquences sur l'organisation de la production agricole.

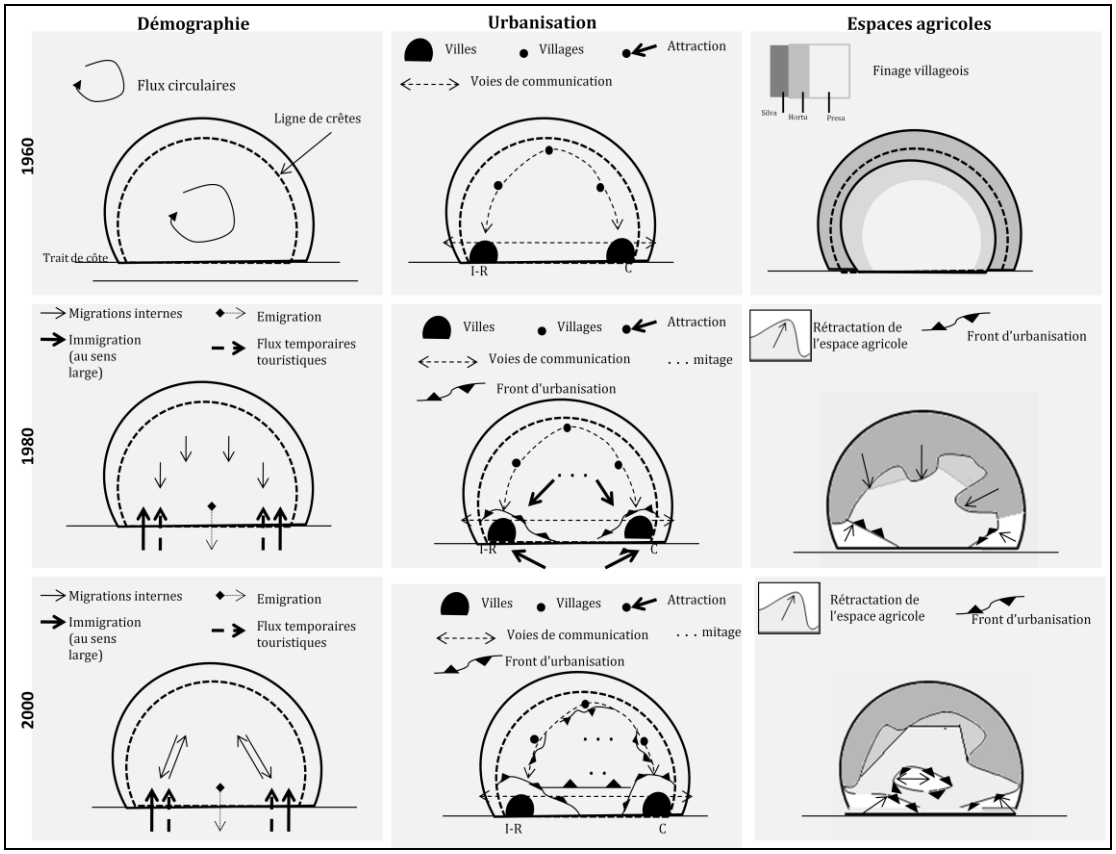


Figure 53 : Urbanisation et déstructuration de l'espace agricole en Balagne

4- Un marché foncier agricole perturbé

Quelles sont les conséquences de cette dynamique d'urbanisation sur le développement de l'agriculture ? Quel est le prix de la terre ? Quelle part des surfaces échangées sort du marché foncier agricole ? Qui sont les acheteurs ? Autant de questions auxquelles il nous semblait nécessaire d'avoir des réponses afin de préciser les rapports de force entre acteurs d'une part[155], et leurs conséquences sur la dynamique agricole d'autre part[156]. Pour ce faire, nous avons cherché à identifier la pression et la spéculation qui s'exerce sur le foncier agricole. Or très peu d'informations sont disponibles à ce sujet[157]. Par conséquent, nous avons décidé de procéder à une analyse statistique des ventes de parcelles agricoles enregistrées sur la période 1998-2008 (données SAFER[158] Corse), à l'échelle des communes littorales corses, et plus finement des sections cadastrales afin de pouvoir par la suite (partie 3) mettre en relation les différents niveaux de pression géo-localisés et les stratégies foncières des exploitants agricoles enquêtés.

L'analyse montre qu'une forte pression foncière s'est développée, tant en volume qu'en valeur. La valeur de la terre agricole est déconnectée du coût de production, et dépend d'attributs que l'on peut, à partir d'un travail de modélisation, relier à la demande résidentielle.

4.1 Les niveaux de pression foncière sur le littoral corse

4.1.1 Les données sur les transactions de terre agricole

- **Des enjeux politiques comme frein à l'obtention des données**

Nous avons travaillé à partir des données qui nous ont été fournies par la SAFER Corse[159], non sans difficulté : étant donnés les enjeux politiques autour de la question du foncier au moment où nous avons engagé les démarches pour obtenir les informations[160], et compte tenu de la problématique du travail que nous envisagions, il nous aura fallu négocier et patienter de longs mois avant de recevoir ces données. A

155 Le marché foncier est effectivement le lieu de rencontre des différents usagers de l'espace.
156 Notamment, le renchérissement du prix du foncier, la raréfaction des terres et la dislocation des espaces agricoles constituent une contrainte pour l'agrandissement des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs, et impactent le revenu des exploitants agricoles en élevant le coût lié à la rente foncière.
157 Les statistiques agricoles ne fournissent que les valeurs dominantes, au plus précis à l'échelle départementale. Et ce, une année de temps à autres.
158 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.
159 Vendues au laboratoire de recherche à moindre coût.
160 En plein débat sur le PADDUC et période pré-électorale pour les élections territoriales (régionales).

partir du moment où nous les avons récupérées, nous avons pu engager le travail de préparation de la base de données pour les traitements statistiques, qui a été effectué à partir de nombreux allers/retours avec la SAFER : en effet, il était nécessaire de comprendre le codage des différentes variables contenues dans la base, de vérifier les valeurs qui semblaient anormales, de compléter la base par des communes manquantes, de soumettre pour discussion le recodage que nous avions effectué (agrégation de certaines modalités), etc. Par ailleurs, le géo-référencement des informations a nécessité un important travail de « nettoyage » et de recodage de la base, ainsi que d'assemblage des matrices cadastrales.

- **Le contenu de la base de données**

Toute intention d'achat d'une parcelle de terre agricole[161] est déclarée à la SAFER régionale, qui reçoit du notaire en charge de la transaction une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). C'est à partir de cette DIA et des données du cadastre (pour la nature cadastrale notamment) que la SAFER Corse élabore une base de données référençant les ventes de terres agricoles. Les informations disponibles concernent aussi bien les caractéristiques des terrains, que leur destination (usage ultérieur), les caractéristiques de la transaction, ou encore les qualités des acquéreurs et vendeurs. Chaque variable présente donc de multiples modalités, que nous avons triées et regroupées par classes selon les cas et les besoins de l'analyse. Chaque individu de la base correspond à une transaction, répertoriée par sa section cadastrale communale[162]. Cette échelle est particulièrement intéressante en Corse pour préciser la pression foncière littorale, car certaines communes s'étendant parfois du rivage à la montagne, l'échelle communale perd de sa pertinence. Nous disposons des transactions enregistrées sur la période 1998-2008, soit 10 078 individus et 11 variables (cf. tableau 21).

[161] Réglementairement, qui peut avoir un usage agricole.

[162] Dans la base de données SAFER sont fournis les numéros des parcelles faisant l'objet d'une transaction. Cependant, étant donné qu'il y a un décalage temporel entre la base SAFER et la mise à jour du cadastre, mais aussi la qualité de la base de données, nous n'avons pu travailler qu'à l'échelle de la section cadastrale, échelle qui néanmoins s'avère bien plus précise que la majorité des études portant sur le foncier agricole.

Tableau 21 : Construction de la base de données et des variables, à partir des données SAFER CORSE 1998-2008

ID_INSEE	Identifiant INSEE de la commune dans laquelle a eu lieu la transaction	**Variable nominale**
SECTION	Code de la section cadastrale dans laquelle a lieu la transaction	Variable nominale
DATE	Date de réception de la DIA	Variable polynomiale à 11 modalités : de 1998 à 2008
SURF	Surface du lot vendu en m²	Variable continue ordonnée en 5 classes : moins de 2500m² ; de 2500 à 5000m², de 5000m² à 1ha, de 1 à 5ha, plus de 5ha
NAT	Nature cadastrale du lot	Variable polynomiale à 7 modalités : pas de nature cadastrale prédominante, prés et terres, viticulture et arboriculture, parcours et maquis, friches et landes improductives, forêt, sols et jardins
PRIX_MOY	Prix de vente moyen du m² en euros constants (année de référence 2008)	Variable continue ordonnée en 4 classes : quartiles
DESTI	Destination du fonds (usage ultérieur)	Variable binaire : destination incertaine ou inconnue / destination agricole certaine / terrain pour bâtir
BATI	Présence de bâti sur le lot	Variable binaire : vrai / faux
PROF	Profession de l'acheteur	Variable polynomiale à 3 modalités : exploitant agricole / autre / inconnue
LOCA_ACH	Localité de résidence de l'acheteur	Variable binaire : Corse /autre
EXEMP	Présence d'un cas d'exemption à la préemption SAFER[163]	Variable binaire : vrai / faux

Les parcelles qui sont l'objet d'une transaction peuvent, à l'issue de la vente, soit garder leur usage agricole, soit en changer. La base de données de la SAFER Corse répertorie plusieurs types d'usages, que nous avons regroupés en trois catégories :

(1) destination agricole certaine, comme son intitulé l'indique ;

(2) destination agricole incertaine ou inconnue, lorsque l'usage ultérieur n'est pas précisé ;

[163] La SAFER peut exercer son droit de préemption sur toute intention d'achat de terrain agricole (avec révision du prix) dans l'objectif d'installer un jeune agriculteur ou de développer une exploitation existante, sauf lorsque le lot est soumis à une exemption. En d'autres termes, la présence d'un cas d'exemption peut donc constituer un contournement à l'intervention de la SAFER.

(3) terrain pour bâtir, qui regroupe les transactions où étaient précisées les destinations suivantes :

Tableau 22 : Contenu de la destination « pour bâtir »[164]

Typologie réalisée[165] :	Catégories figurant dans la base de données :
Terrain pour bâtir à des fins résidentielles	terrain pour bâtir en individuel
	fins résidentielles sans objectif de production
	espace de loisir à usage privatif
	logement
Terrain pour bâtir à des fins productives	artisanat, commerce, profession libérale
	autre activité à caractère professionnel
	loisir et tourisme
Terrain pour projets de développement	emprises d'infrastructures
	service public
	projet de développement local ou collectif
Acquisition d'un bâti sur terrain isolé	Acquisition d'un terrain agricole avec bâti pour usage résidentiel

Nous considérerons par la suite que les deux premières destinations rendent compte du marché agricole proprement dit, puisque l'usage des terrains après transaction reste (possiblement) agricole[166], alors que la troisième rend compte du marché de l'urbanisation (des terres agricoles).

La base de données précédente a alors été le support d'un travail statistique qui visait d'une part à établir les niveaux de pression qui s'exercent sur le foncier agricole littoral et à la situer géographiquement, et d'autre part à identifier les facteurs à l'origine de la formation du prix de la terre agricole.

4.1.2 Une pression foncière qui progresse rapidement

- **Niveaux de pression selon les usages ultérieurs**

Sur les 10 078 transactions répertoriées, 6376 (63%) concernent des lots dont l'usage ultérieur est possiblement agricole. Cela signifie que 37% des lots de terre agricole sont

[164] Notons enfin que la destination ultérieure est celle déclarée par l'acquéreur qui doit normalement joindre au dossier notarial (DIA) un certificat de constructibilité, et que par conséquent, les lots de cette catégorie « terrain pour bâtir » sont en toute logique en adéquation avec les espaces agricoles ouverts à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme communaux.

[165] Cette typologie a été réalisée par nos soins, à partir de discussions régulières avec les instances de la SAFER Corse.

[166] Il n'est pas exclu que des propriétaires achètent une parcelle en anticipant sa constructibilité, mais que d'ici à ce que la construction soit réalisable la parcelle soit mise à disposition d'un exploitant agricole.

passés à l'urbanisation, de façon officielle[167], sur la période 1998-2008, chiffre qui est particulièrement élevé. En surface échangée, ces transactions représentent cependant une part moindre qui s'élève à 14% des 25 000 ha échangés entre 1998 et 2008. La valeur vénale[168] médiane[169] du m² de terrain agricole « pour bâtir » a été multiplié par près de 5 entre 1998 et 2008, passant de 8€$_{2008}$/m²[170] à 38€$_{2008}$/m², tandis que le volume de transactions s'est accru de 720%.

L'accroissement du nombre de ventes et du prix de terres passant à bâtir n'est certainement pas déconnecté du développement de la pression qui s'exerce sur les terrains qui restent agricoles, comme l'illustrent les graphes ci-dessous.

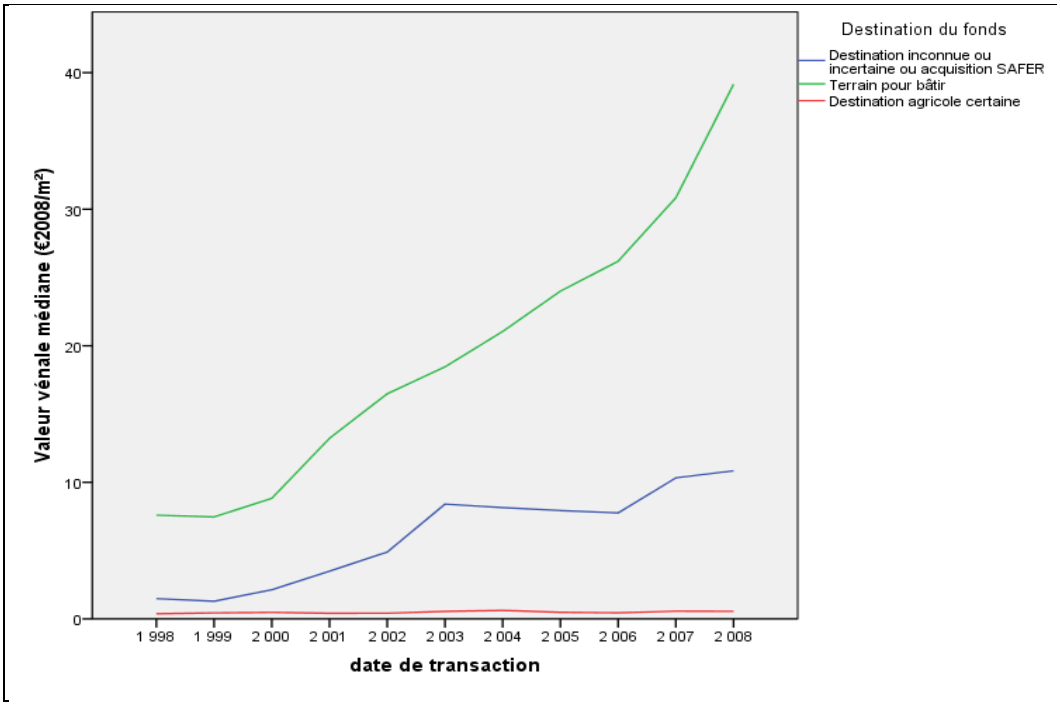


Figure 54 : Evolution de la valeur vénale médiane du m² de terre agricole selon son usage ultérieur – 1998/2008

[167] C'est-à-dire dans les documents d'urbanisme.
[168] La valeur vénale correspond au prix de vente.
[169] Le choix de la médiane statistique plutôt que de la moyenne vise à minimiser les biais induits par les valeurs extrêmes, minimales ou maximales. La médiane correspond en effet à la valeur partageant les observations classées par ordre croissant en deux sous-effectifs égaux. En d'autres termes, 50% des transactions sont situées au-dessous de cette valeur, et 50% au-dessus.
[170] Les prix sont systématiquement donnés en euros constants, c'est-à-dire déflatés, afin de pouvoir comparer la valeur réelle des terrains sans le biais induit par la variation temporelle de la valeur de la monnaie. L'année de référence est 2008. Nous avons donc ramené les prix des années antérieures à 2008 à la valeur de la monnaie de cette année de référence selon les tables d'inflation fournies par l'INSEE. Par exemple, 1FF de 1998 en valait 1.039FF en 2001 et 0.18172€ en 2008, et donc un terrain vendu 100FF/m² en 1998 vaut en réalité 18.172€$_{2008}$/m².

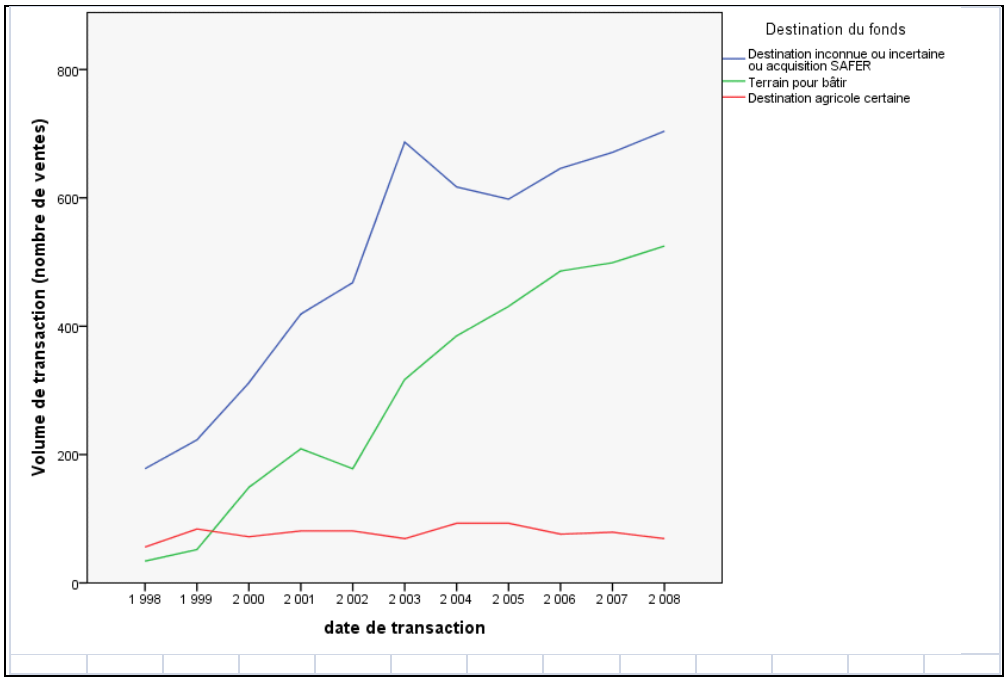


Figure 55 : Evolution du volume de transactions des terres agricoles selon leur usage ultérieur – 1998/2008

Le prix médian et le volume de transactions des terrains dont la destination agricole est certaine ont peu évolué durant la période étudiée. Ils restent faibles : 0.3€$_{2008}$/m² en 1998 contre 0.6€$_{2008}$/m² en 2008, et 67 contre 88 transactions. Ces valeurs sont actuellement supérieures à la moyenne métropolitaine française (0.46€$_{2008}$/m²) mais inférieures à la moyenne des communes littorales métropolitaines (0.79€$_{2008}$/m²) (FnSAFER, 2007). Ces transactions représentent 10% de l'ensemble des transactions toutes destinations confondues, et à peine plus de 23% des surfaces échangées.

Par contre, 60% des ventes (pour 63% des surfaces) concernent des lots ayant eu une destination foncière inconnue ou incertaine. La valeur et le nombre de transactions de ces terrains ont explosé : le prix de vente médian est passé de 1.5€$_{2008}$/m² à 10.5€$_{2008}$/m² (soit un taux de croissance de 55% par an), et le nombre de transactions a été multiplié par presque 4. Il est probable que ces parcelles aient été acquises en vue d'une urbanisation à venir, ce qui pourrait illustrer le phénomène d'anticipation de la constructibilité des terrains dont Géniaux et Napoleone (2003) avaient montré les effets sur les prix du foncier agricole dans la région périurbaine aixoise. Leur valeur est en effet intermédiaire entre l'usage agricole certain et l'usage résidentiel certain. Ce sont ces parcelles-là qui font l'objet de la spéculation sur le foncier « agricole » et qui contribuent à augmenter sensiblement le niveau médian de la valeur vénale du m².

- **La spéculation sur la terre agricole**

Considérant uniquement le marché foncier agricole (destinations agricole certaine et incertaine), l'on peut dire que la valeur vénale médiane de la terre agricole a été multipliée par plus de 8 entre 1998 et 2008 (passant de $1€_{2008}/m^2$ à $8.6€_{2008}/m^2$), le volume de transactions aussi. Certaines parcelles ont même été vendues à un prix exceptionnellement élevé : jusqu'à plus de 4000€[171] le m².

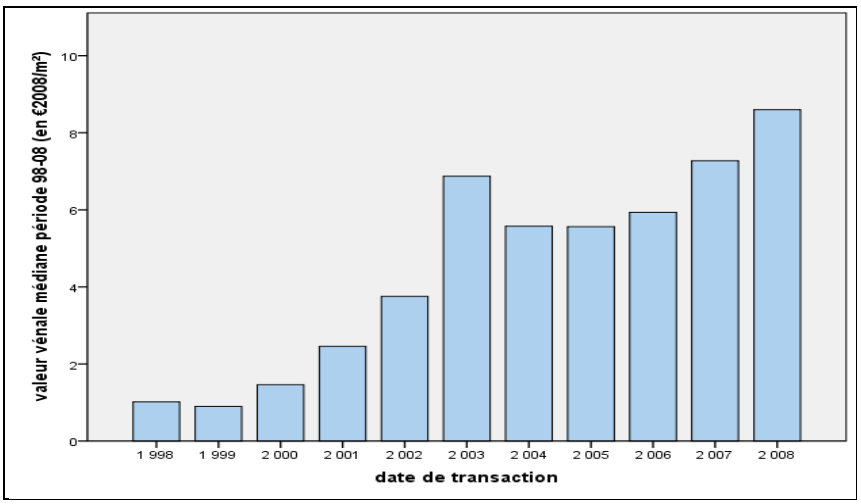


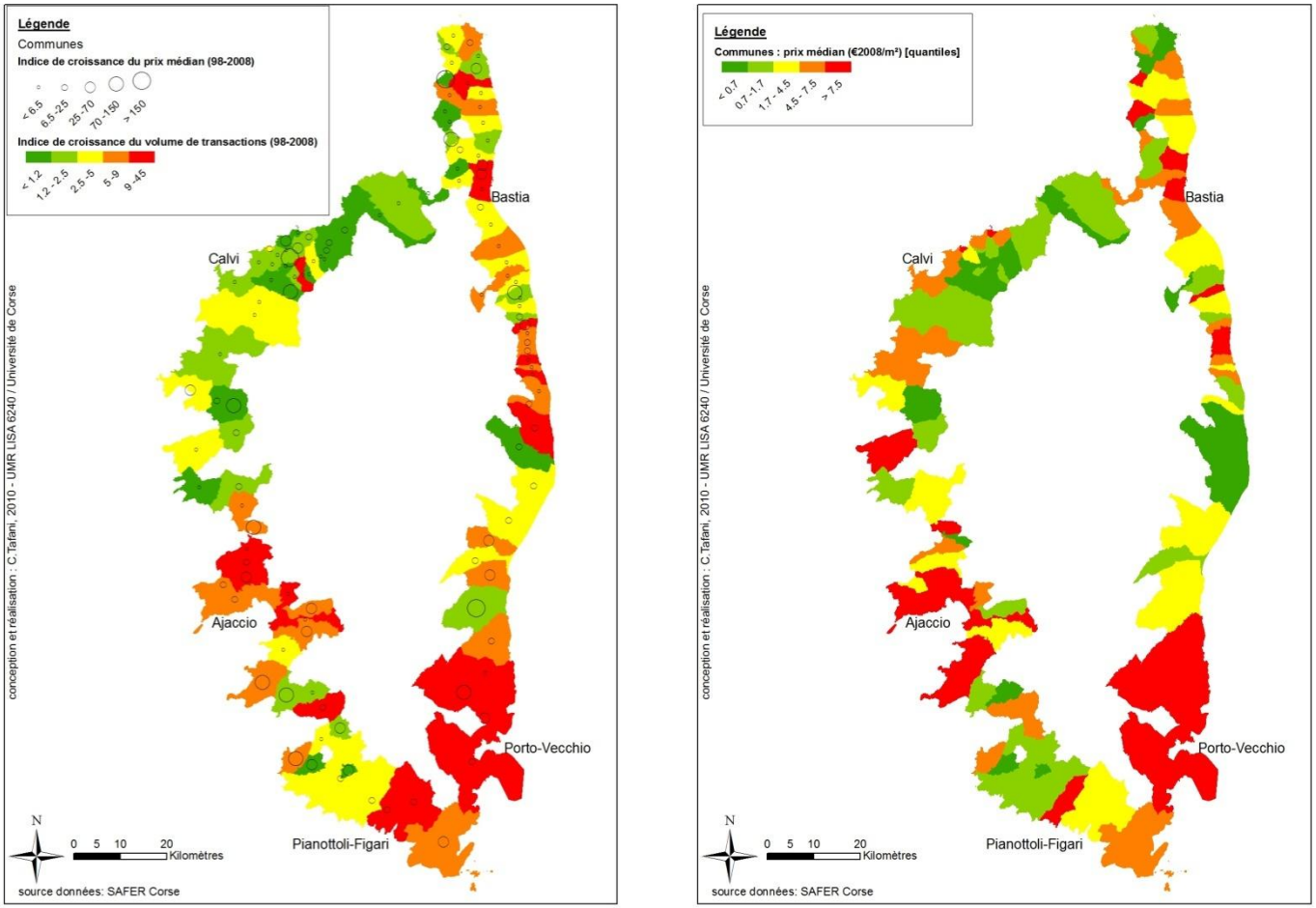
Figure 56 : Evolution de la valeur vénale médiane de la terre agricole – 1998/2008

Enfin, si l'on change d'échelle et que l'on observe ce qui se passe dans les communes, on s'aperçoit que l'intensité de la pression foncière varie avec la distribution spatiale des populations sur le littoral[172].

4.1.3 Une pression foncière qui s'étend

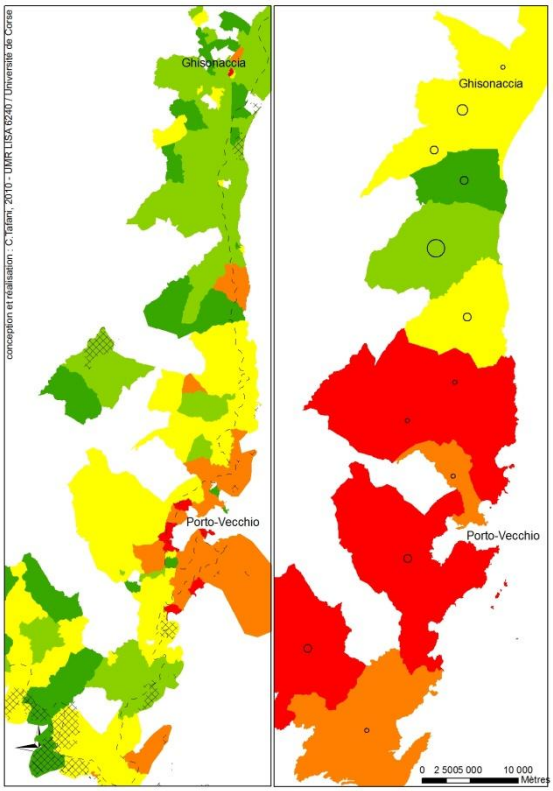
La distribution spatiale des valeurs vénales médianes suit plus ou moins la répartition du peuplement (résidentiel et touristique) mise en évidence précédemment. Le volume des ventes s'est accru de façon remarquable sur le pourtour du golfe d'Ajaccio, autour de Bastia et dans l'Extrême-sud, dans les régions très touristiques de Porto-Vecchio[173] et de Pianottoli-Figari (carte 36a). Il faut mettre ce résultat en relation avec l'accroissement du niveau des prix : il semble que ces derniers y plafonnent autour des plus hautes valeurs (carte 36b).

171 Ce prix nous semblait tellement invraisemblable que nous avons demandé à la SAFER Corse de vérifier à partir de leur base de données brutes qu'il n'y avait pas d'erreur.
172 Populations permanentes et temporaires.
173 La commune de Porto-Vecchio est également un bassin de vie secondaire, comme nous l'avons signalé au chapitre 5.



Cartes 36 a et b : a-Croissance du prix médian et du volume de transaction par commune (1998-2008) et b-Valeurs vénales par commune en 2008

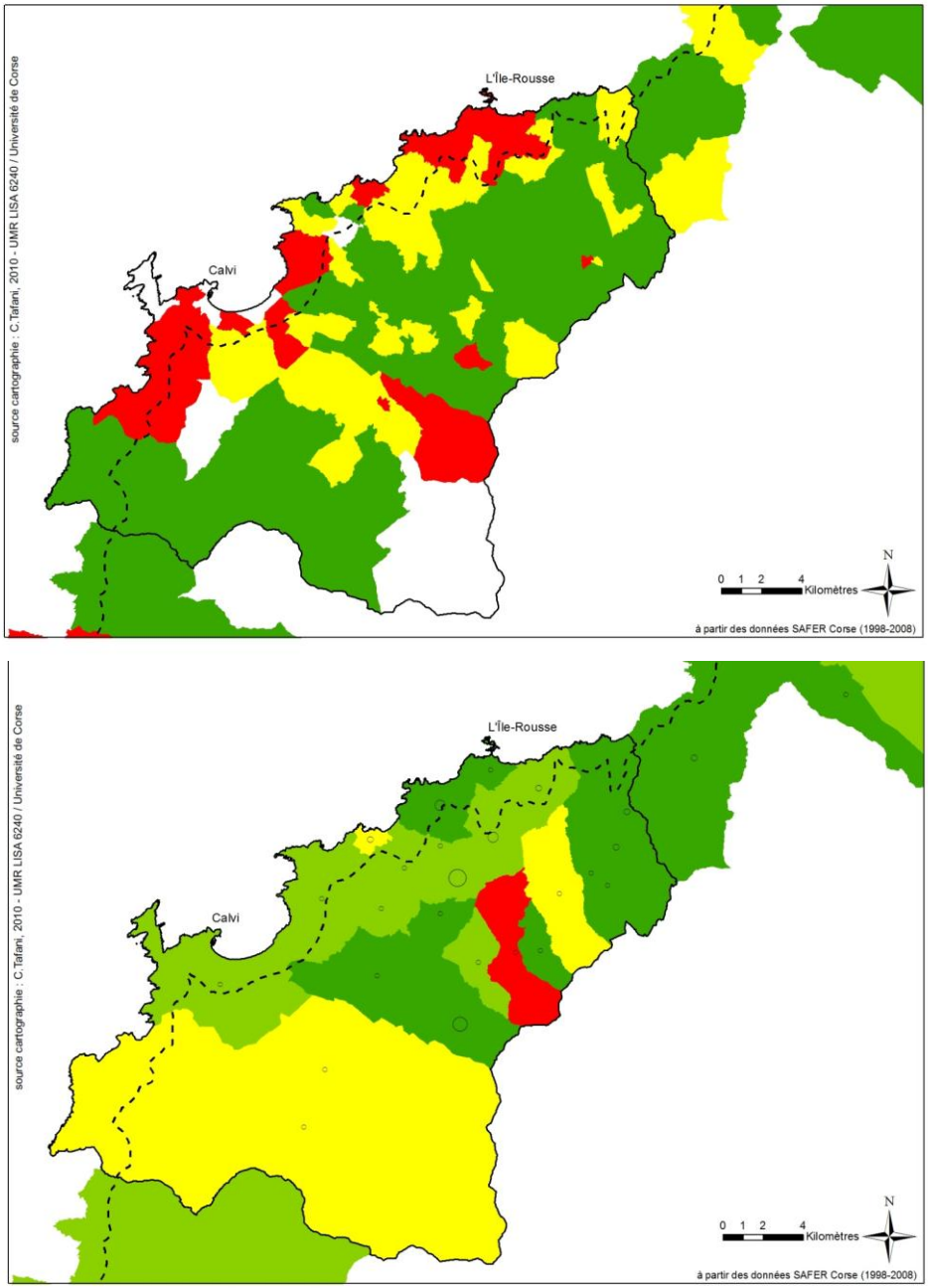
Sur ces zones, il y a une rotation importante des parcelles vendues, ce qui illustre le phénomène de spéculation foncière. Par exemple sur la commune de Porto-Vecchio, la moitié des transactions enregistrées sur la période étudiée concernent des parcelles ayant fait l'objet de deux ventes au moins. Ceci repousse les acquéreurs plus modestes sur les marges de ces espaces. En effet, à leur périphérie, l'augmentation des prix est plus importante tandis que la variation du volume de transaction est modérée. Ces données rendent compte de l'étalement et du débordement de la pression foncière (Tafani, 2010) (cf. carte 37).



Carte 37 : L'étalement de la pression foncière – exemple autour de Porto-Vecchio[174]

En Balagne, ce phénomène est moins flagrant mais l'on note toutefois la pénétration de la pression foncière dans l'arrière-pays immédiat : en particulier, les prix augmentent dans la plaine d'Aregno, tandis que les transactions sont de plus en plus nombreuses dans la vallée du Reginu où se nichent de nombreux villages perchés et sur la commune de Calenzana, au sud de Calvi (cf. carte 38).

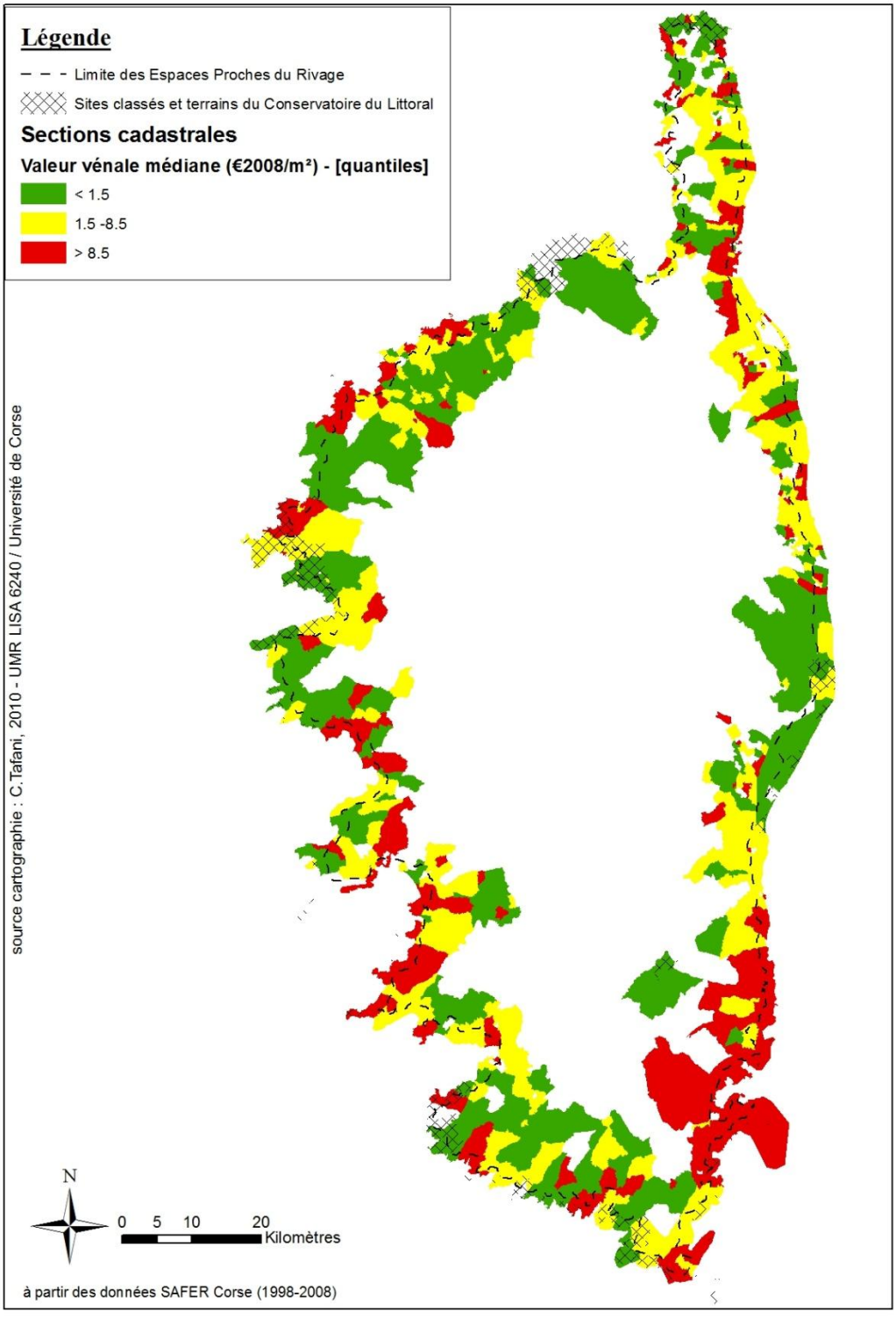
[174] Ces deux cartes sont des zooms des cartes précédentes. Pour la légende, il faut donc se référer page 218.



Carte 38 : L'enfoncement de la pression foncière dans l'arrière-pays littoral en Balagne[175]

En outre, le travail statistique réalisé et cartographié à l'échelle de la section cadastrale permet de montrer que le prix est plus élevé dans les espaces proches du rivage, comme on pouvait s'y attendre (cf. carte 39).

[175] Ces deux cartes sont des zooms des cartes figurant page 218. Pour la légende, il faut donc s'y référer.



Carte 39 : Valeur vénale médiane (1998-2008) par section cadastrale

Il faut néanmoins remarquer que dans les zones de plus forte demande, la pression foncière s'enfonce en arrière de cette limite. Ceci est très certainement à mettre en relation d'une part avec la loi Littoral qui tend à freiner les constructions en front de mer, et d'autre part avec le niveau des prix en bordure de rivage, et enfin avec la localisation des villages rétro-littoraux comme c'est le cas en Balagne par exemple.

4.2 La formation de la valeur des terres agricoles littorales

La pression foncière ayant été quantifiée et localisée, il convient à présent de caractériser les déterminants de la formation de la valeur de la terre agricole. Il est en effet indispensable, dans la perspective systémique qui est la notre, de vérifier qui est à l'origine de cette pression foncière afin de mettre en lumière comment les différents facteurs de l'environnement du système agraire (en l'occurrence les demandes des acteurs du territoire en matière d'usage résidentiel) agissent sur le fonctionnement du système agraire (cf. partie 1).

Aussi les valeurs des terrains d'une part, et la répartition géographique de ces valeurs d'autre part, nous incitent-elles fortement à penser que le prix de la terre agricole est déconnecté de la productivité agricole et dépend de facteurs extérieurs à ce secteur d'activité. Il semble donc intéressant d'identifier ces facteurs, notamment pour vérifier si, comme la demande urbaine, le tourisme n'aurait pas aussi un impact sur le prix du foncier. Car si l'on observe la répartition des valeurs vénales des terres agricoles dans les communes du littoral Corse, il apparaît clairement que :

- le prix du foncier a effectivement tendance à décroître des centres urbains vers leur périphérie (cf. Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio par exemple), ce qui est conforme au modèle de l'économie géographique néoclassique… ;

- le prix du foncier est aussi élevé dans des communes « isolées » que dans les espaces urbains et/ou périurbains. C'est le cas par exemple des commune très touristiques autour du golfe de Porto et de la réserve de la Scandola[176]. Ceci nous conduit à penser que le tourisme peut avoir une influence directe sur la formation du prix de la terre agricole (Tafani *et al.*, 2010).

Pour tester ces hypothèses, nous avons réalisé une modélisation statistique à partir de la base de données précédente, que nous avons complétée. Cette modélisation

[176] Réserve classée Man And Biosphere (MAB) par l'UNESCO.

économétrique vise à révéler les rapports de force entre agents économiques[177] autour de la question des usages des sols agricoles (cf. partie 1, chapitre 4).

4.2.1 Le foncier agricole, un bien hétérogène

Le foncier agricole peut être considéré comme un bien hétérogène. Il est donc possible de le désagréger en une gamme d'attributs qui, d'ordinaire, représentent à la fois des caractéristiques agricoles et urbaines (Cavailhès, 2003 ; Géniaux et Napoleone, 2005 ; Pérès, 2009). Pour cette étude, nous considérerons que le foncier agricole possède de plus des attributs liés au tourisme. L'objectif de cette décomposition est (1) de mettre en évidence les principaux facteurs de pression foncière, et (2) de vérifier l'hypothèse relative à l'existence d'un effet positif du tourisme sur le prix de la terre. Etant donné le caractère polynomiale de la plupart des variables explicatives, le fait qu'elles ne soient pas forcément corrélées entre elles, mais aussi dans l'objectif de pouvoir comparer l'influence des différents facteurs toutes choses étant égales par ailleurs, un modèle Logit ordonné est utilisé pour estimer la fonction de répartition du prix selon les différents attributs du foncier. Il s'agit d'évaluer la probabilité pour que le prix estimé appartienne à une gamme de prix déterminée étant données les différentes variables explicatives et leurs modalités. Cette probabilité prend la forme suivante :

$$\boldsymbol{\pi(x_j) = F(x_j, \beta) = P(Y \leq i \setminus X = x_j) = \frac{exp^{\alpha_i - \sum_{j=1}^{n} \beta_j x_j}}{1 + exp^{\alpha_i - \sum_{j=1}^{n} \beta_j x_j}}}$$

où $i \in [0, l]$, i est le nombre de modalités de Y;

$j \in [1, n-m]$, n est le nombre de modalités des variables explicatives et m le nombre d'attributs testés.

La variable de prix Y prend (l + 1)valeurs :

$$Y=0 \text{ si } y^* \leq \alpha_1, Y=1 \text{ si } \alpha_1 \leq y^* \leq \alpha_2, \ldots, Y=l \text{ si } \alpha_l \leq y^*.$$

F est la fonction de répartition de Y.

[177] Les agents concernés reprennent les catégories d'acteurs suivantes : agriculteurs, résidents, touristes, acteurs de la sphère touristique.

L'interprétation des résultats d'un modèle Logit se fait d'une part à partir du signe du coefficient estimé β qui donne le sens de la relation entre la modalité de référence d'une variable explicative et la modalité *j*, et d'autre part à partir du rapport des cotes ou odds-ratio e^{β}. Celui-ci permet de comparer les « chances proportionnelles » pour qu'une modalité multiplie par e^{β} les chances pour que le prix soit plus élevé[178]. Mathématiquement, le odds-ratio s'exprime ainsi :

$$e^{\beta} = \frac{P(Y > i \setminus x_j = 1) \Big/ P(Y \leq i \setminus x_j = 1)}{P(Y > i \setminus x_j = 0) \Big/ P(Y \leq i \setminus x_j = 0)}$$

4.2.2 Les attributs du foncier

Etant données les hypothèses formulées ci-avant, il s'agit de tester l'impact sur le prix du foncier agricole littoral de variables relevant de trois champs différents : (1) les caractéristiques des terres agricoles échangées sur le marché ainsi que celles des transactions, (2) les caractéristiques du territoire auquel appartiennent les terres et, (3) leur environnement géographique.

Les variables du premier jeu ont déjà été présentées ci-avant : ce sont celles élaborées à partir des données SAFER Corse (1998-2008).

Les variables relatives aux caractéristiques du territoire visent à rendre compte de l'organisation du territoire selon son orientation urbaine, agricole et touristique.

[178] Par exemple, si le odds-ration entre une modalité *j*1 et la modalité de référence *j*0 est de 3, alors cela signifie qu'il y a trois fois plus de chances pour que le prix augmente avec *j*1, toutes choses égales par ailleurs. Si ce odds-ratio est de (-3), alors il y a trois fois plus de chances pour le prix diminue avec *j*1, toutes choses étant égales par ailleurs.

Tableau 23 : Variables relatives aux caractéristiques territoriales

CL_AGRI	Typologie des communes selon leurs caractéristiques agricoles	Variable polynomiale à 4 modalités : agriculture en net recul, (commune atypique), agriculture fragilisée mais productive, agriculture en maintien
CL_URB	Typologie des communes selon leurs caractéristiques urbaines	Variable polynomiale à 4 modalités : pôles urbains, périurbain, pôles d'attractivité secondaires, communes en désertification)
CL_TOU	Typologie des communes selon leurs caractéristiques touristiques[179]	Variable polynomiale à 3 modalités : fonction touristique moyenne et hébergement diversifié, fonction touristique élevée et hébergement en hôtel, fonction touristique moyenne et résidences secondaires

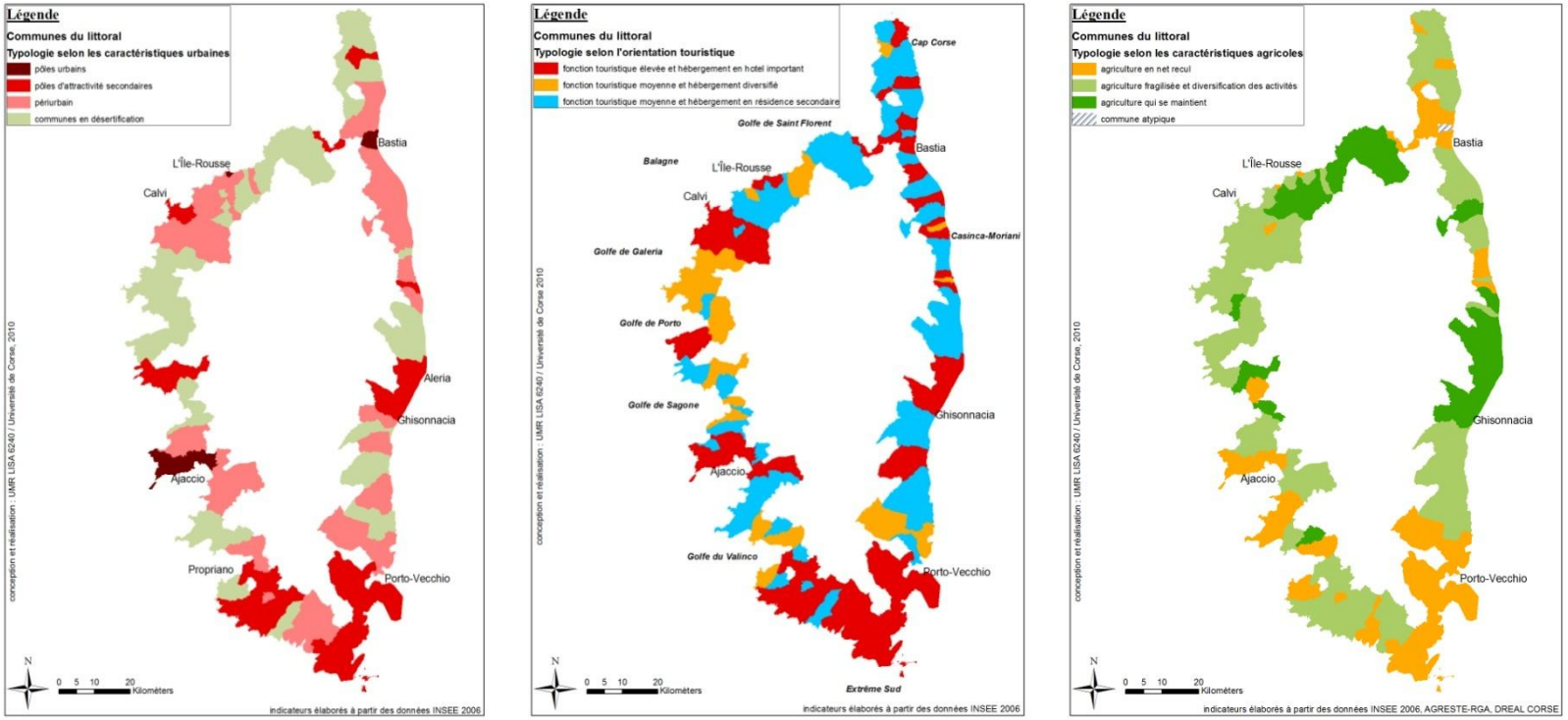
Chacune de ces trois variables correspond à un indicateur synthétique se déclinant en plusieurs modalités. En effet, pour chaque caractérisation, une Analyse en Composante Principale (ACP) a été réalisée à partir d'un corpus d'indicateurs appropriés (cf. annexe 8). Puis, à partir des résultats de l'ACP, une Classification Hiérarchique (CH) a permis de répartir les communes en un nombre de classes choisi. Les patrons spatiaux correspondant aux trois typologies issues de ce travail figurent ci-après (cartes 40).

Enfin, deux variables relatives aux aménités touristiques ont été construites. Elles permettent une évaluation indirecte de l'impact du tourisme sur le prix du foncier.

Tableau 24 : Variables relatives aux aménités touristiques

DIST_MER	Distance à la mer du centroïde de la section cadastrale à laquelle appartient le terrain vendu en mètres	Variable continue ordonnée en 5 classes : Moins de 500m, 500-1000m, 1000-2000m, 2000-5000m, au-delà de 5000m
EN_PROTEC	Part de la section cadastrale pour laquelle les espaces naturels sont protégés	Variable continue ordonnée en 4 classes : 0-1.5%, 1.5-9%, 9-25%, plus de 25%

[179] Cette variable a été construite à partir du croisement entre les données relatives au nombre de lits touristiques offerts par commune et à la nature de l'hébergement (rapport entre lits marchands et lits non marchands).



Carte 40 : Typologie des communes selon leur orientation urbaine, touristique et agricole (Source : Tafani *et al.*, 2010)

4.2.3 Résultats : « Le tourisme contre l'agriculture ? »

L'impact de chaque attribut (variable) et de ses modalités a été testé grâce au modèle Logit[180], et il en ressort les résultats suivants. Ceux-ci sont présentés sous forme d'un tableau synthétique, les résultats bruts sont fournis en annexe 8.

Tableau 25 : Les attributs à l'origine de la formation du prix de la terre agricole (Source : Tafani *et al.*, 2010)

	Effet significatif sur le prix
Date de la transaction (dates antérieures à 2008)	-
Surface du lot (<1ha)	++++
Nature cadastrale du terrain (effet par rapport à la nature de référence « sols et jardins »)	-
Présence de bâti	++
Usage ultérieur incertain	++
Acheteur résidant en dehors de Corse	+
Profession exploitant agricole	--
Présence d'une exemption à la préemption SAFER	--
Fragilisation de l'agriculture	+
Urbanité de la commune	++
Orientation touristique de la commune	+
Proximité de la mer	+++
Part importante d'espaces naturels protégés à proximité	--

[180] Logiciel de statistiques utilisé : SPSS

- **Des résultats classiques**

Dans un premier temps, nous pouvons comparer nos résultats avec d'autres obtenus par ailleurs. On constate que la surface du lot, la présence de bâti, la date de la transaction, la profession de l'acheteur impactent le prix de la terre dans le même sens que dans d'autres études de cas. Par exemple, plus le lot est petit et plus les chances pour que le prix augmente sont grandes. En effet, les lots de moins de 2000 m² ont 42 fois plus de chances d'avoir un prix élevé, tandis que ceux de moins de 5000 m² en ont 24 fois plus. La corrélation entre le prix du foncier et la taille des lots échangés est illustrée par la figure 57.

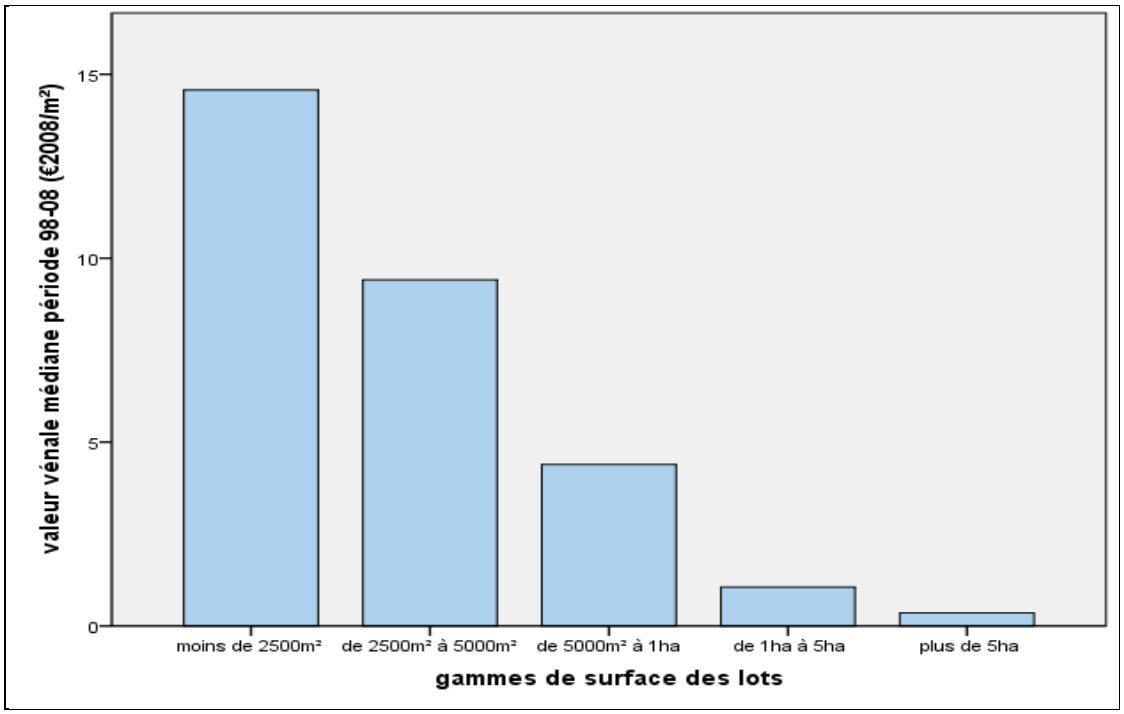


Figure 57 : Décroissance du prix du foncier agricole avec l'éloignement du rivage

Les parcelles de faible dimension constituent une contrainte de travail pour la plupart des exploitants agricoles, qui seront moins enclins à les acheter. Par conséquent, l'on peut conclure que la pression qui s'exerce sur les parcelles de moins de un hectare est d'origine résidentielle. Par ailleurs, il est important de noter que la part des transactions concernant des lots de moins de 2500 m² a plus que doublé entre 1998 et 2008, contrairement aux lots les plus grands (cf. figure 58). Ceci caractérise une forte tendance au morcellement du foncier agricole.

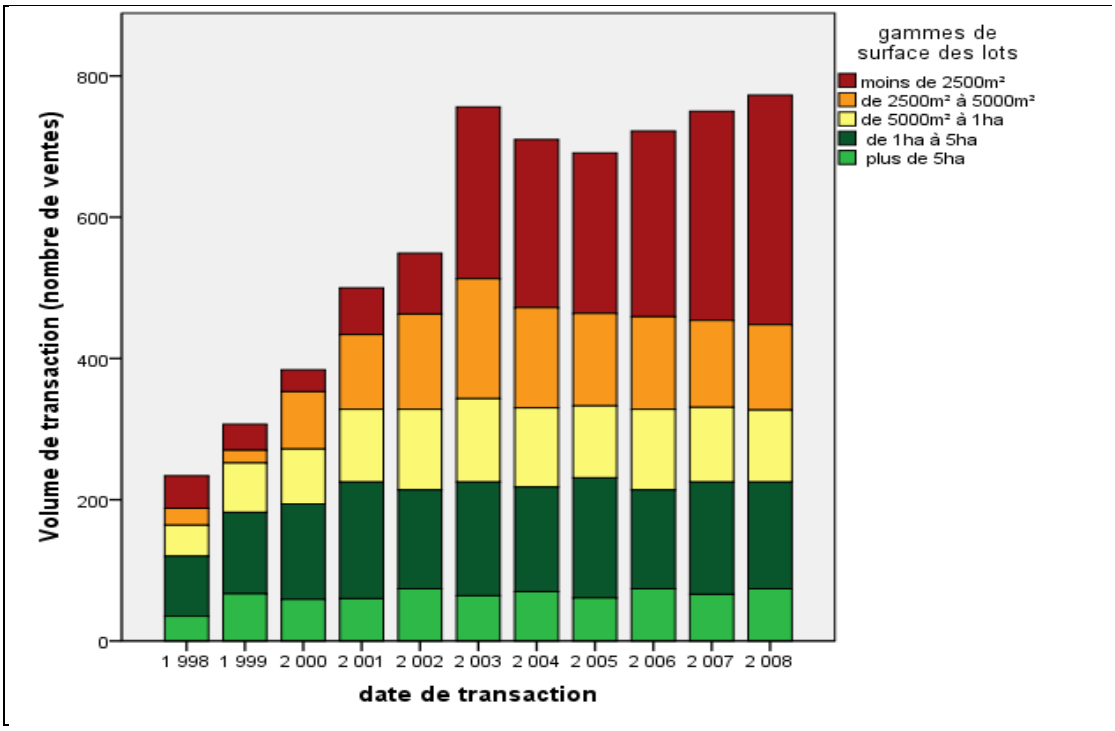


Figure 58 : Le morcellement du foncier agricole

Par contre, si le prix du foncier est également sensible à la nature cadastrale, nos résultats ne vont pas exactement dans le même sens que ceux d'études antérieures. Il a été montré dans d'autres régions que les friches et landes improductives étaient échangées à des valeurs supérieures au « prix agricole » (Géniaux et Napoleone, 2005). Différents auteurs ont alors attribué cet écart de valeurs à la spéculation foncière : les friches seraient des terrains « en attente d'urbanisation » (Jarrige 2003 ; Jouve et Napoleone, 2003). Or cette tendance n'est pas confirmée pour le littoral corse où il y a peu de friches.

Outre les jardins qui s'échangent à des valeurs proches du marché de l'urbanisation, la spéculation commence à s'abattre sur les parcelles de forêt, les prés et terres, ainsi que les parcelles sans nature cadastrale prédominante (cf. figure 59).

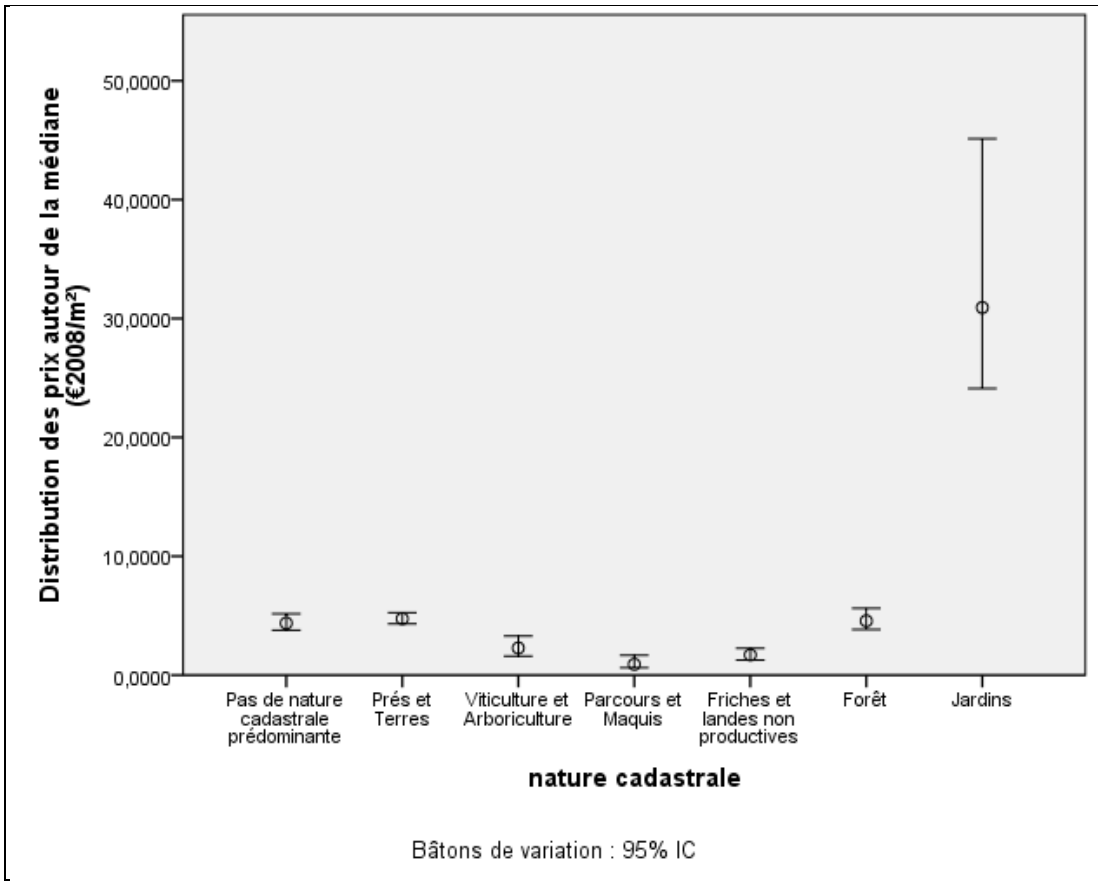


Figure 59 : Prix de la terre en fonction de la nature cadastrale

- **Des résultats originaux : l'impact du tourisme sur le prix de la terre agricole**

Au-delà des résultats liés à ces variables « classiques »[181], la pertinence des variables originales que nous avons ajoutées est avérée : la résidence de l'acheteur, mais aussi les caractéristiques territoriales et la présence d'aménités touristiques à proximité du terrain vendu contribuent à expliquer les valeurs foncières. Nous examinerons plus particulièrement les résultats concernant l'impact du tourisme sur le prix du foncier agricole.

Le phénomène touristique, tel que nous avons envisagé de l'appréhender, explique une partie de la pression s'exerçant sur le foncier agricole.

[181] Nature cadastrale, date de transaction, profession de l'acquéreur, surface du lot, destination du lot et présence de bâti.

- Premièrement, l'effet de la distance à la mer est à prendre en considération pour expliquer la formation des valeurs foncières : les chances pour que le prix augmente sont multipliées par plus de 4 lorsque le lot est situé à moins de 500 m du rivage. Ce résultat abonde dans le sens du travail réalisé par Travers *et al.* (2008) sur l'influence du littoral sur le prix de l'immobilier en Bretagne. Ces auteurs avaient mis en évidence l'existence d'un effet positif de la vue sur mer et de la proximité du littoral sur le prix des maisons ;

Tableau 26 : Prix du foncier et volume de transactions en fonction de la distance à la mer

Distance au trait de côte :	Nombre de transactions	Prix moyen (€2008/m²)	Prix médian (€2008/m²)
à moins de 500 m	373	34,6	10,9
de 500 à 1000 m	824	24,6	10,1
de 1000 à 2000 m	1558	21,9	6,0
de 2000 à 5000 m	2124	15,0	3,1
au delà de 5000 m	1466	10,1	2,2

- Le résultat relatif à la proximité d'espaces naturels protégés est à interpréter avec précaution. A la lecture du tableau 26, il apparaît que moins il y a d'espaces naturels protégés à proximité et plus il est probable que le prix soit plus élevé. Notre hypothèse de départ qui présupposait un impact positif de la présence d'espaces naturels semble donc infirmée. Cependant, il convient de souligner que la variable explicative induit un biais dans l'analyse : nous avons la part des espaces naturels et non leur seule présence à proximité du lot échangé dans la section cadastrale de la vente. Par conséquent, nous pouvons expliquer logiquement le résultat du modèle de la façon suivante : plus il y a d'espaces naturels protégés et moins il y a de transactions réalisables dans la section cadastrale. La pression sur les terres agricoles est la plus forte sur les sections les moins vierges. Ces résultats mettent en évidence ce que l'on peut appeler un effet-zonage ;

- L'orientation touristique de la commune a bien un impact sur le prix du foncier agricole. Son effet est moindre que celui de l'orientation urbaine d'une commune.

Cependant, il convient ici de rappeler l'imprécision liée aux données touristiques[182] qui peut conduire à sous-estimer la fréquentation réelle.

4.3 Un problème foncier qui dépasse le seul secteur agricole

4.3.1 La pression foncière, une contrainte pour le développement agricole

Le foncier est un facteur de production pour les exploitants, au même titre que la main d'œuvre et le matériel d'exploitation (mort et vivant), mais c'est aussi un peu plus que cela. Ils aiment se voir en paysan, celui qui façonne le pays. Ainsi, il est très courant que les agriculteurs investissent le foncier d'une valeur patrimoniale, non pas au sens du patrimoine-capital bien que ce soit aussi le cas, mais au sens de la transmission et de la perpétuation d'une identité rurale. En tous cas, quel que soit la valeur que les producteurs reconnaissent à la terre, la leur ou celle qu'ils travaillent, la pression foncière représente évidemment une contrainte pour le processus de développement agricole (Conseil Economique et Social National, 2005 ; Conseil Economique, Social et Culturel de la Corse, 2007).

Tout d'abord, le renchérissement du coût du facteur de production impacte directement les résultats économiques des exploitations et le revenu des producteurs (Jouve et Napoleone, 2003). Dans le même ordre d'idées, le développement du bail verbal qui va de pair avec l'attente spéculative des propriétaires fonciers, peut conduire à maintenir les exploitants dans des situations précaires (Jarrige, 2003)[183]. Le morcellement du foncier gêne également la bonne organisation du travail agricole et peut même conduire à la déstructuration des exploitations (Léger, 2008). Enfin, la raréfaction du bien et sa valeur posent un véritable problème pour l'installation agricole.

[182] Le phénomène touristique est difficile à cerner sur un plan spatial notamment lorsque le territoire comporte plusieurs points d'attractivité (mer-montagne ; urbain-rural, etc.) et diverses offres comme c'est le cas en Corse. Ainsi, il est difficile de savoir où se rendent exactement les touristes arrivant dans tel port ou tel aéroport corses. Il est alors d'usage d'apprécier indirectement la fréquentation d'un lieu par sa capacité d'accueil (nombre de lits touristiques offerts), le nombre de nuitées ou encore le nombre de séjours. Or, en Corse, les données sur le nombre de séjours et de nuitées ne sont disponibles qu'à l'échelle de « pays touristiques », entités géographiques supra-cantonales. Cette échelle n'est pas suffisamment fine comparativement au niveau d'information dont nous disposons pour les autres données (sections cadastrales et communes). Par conséquent, nous avons eu recours aux informations contenues dans les recensements communaux de l'INSEE afin de proposer un nombre de lits touristiques par commune. Il convient de préciser que cet indicateur ne tient compte que des lits marchands offerts en hôtels et en campings, l'INSEE ne fournissant pas d'autres renseignements. Nous considérons toutefois que cet indicateur reflète suffisamment bien la tendance de notoriété des différentes communes.

[183] Ceci n'est pas nécessairement le cas. La même auteur a d'ailleurs mis en évidence des situations où les exploitants en fermage réagissaient en développant « des adaptations opportunistes » (Jarrige, 2003) qui leur étaient favorable, du moins sur le court terme.

Nous vérifierons si l'ensemble de ces contraintes affectent effectivement l'agriculture balanine, à partir des enquêtes directes menées chez les exploitants agricoles (cf. partie3).

Si le problème foncier revient en boucle dans les débats sur le développement agricole (en Corse comme ailleurs), il interroge également la société insulaire dans son ensemble et au-delà de la question du fonctionnement des exploitations.

4.3.2 Lieu de résidence et profession des acquéreurs : les révélateurs d'un problème de société

Sur le marché des terres agricoles littorales, les agriculteurs ou assimilés n'accèdent qu'à 15% des ventes, à un prix médian de $0.6€_{2008}/m^2$. Les autres catégories socioprofessionnelles achètent en moyenne à $5.85€_{2008}/m^2$, soit près de 10 fois plus cher. Et, alors que la presse et les politiques se font régulièrement l'écho de la population locale qui craint de voir vendre la terre à des extérieurs au pouvoir d'achat supérieur, il convient de préciser que ce sont majoritairement des résidents corses qui achètent les terres agricoles (75%). Il faut toutefois remarquer qu'à ce rythme, toutes choses égales par ailleurs, dans 50 ans, ceux-ci n'achèteront plus que 25% des terres agricoles vendues. De plus, les résidents corses (hors agriculteurs) achètent effectivement à un prix médian de moitié inférieur à celui des allochtones : $4.4€_{2008}/m^2$ en moyenne contre $8.8€_{2008}/m^2$.

Deux interprétations de ces chiffres peuvent être proposées. Premièrement, on peut y voir le report, sur les espaces agricoles, d'un phénomène de ségrégation socio-spatiale pour l'accession à la propriété : les locaux sont en concurrence avec des extérieurs au pouvoir d'achat supérieur et les ménages aux revenus les plus modestes cherchent à acquérir du foncier à un prix moindre que sur le marché urbain. Deuxièmement, on peut y voir un phénomène de spéculation foncière, entretenu par les résidents corses eux-mêmes, qui achèteraient dans l'attente d'un changement d'usage et dans l'espoir de la réalisation d'une plus-value. La première interprétation n'exclut pas la seconde. Finalement, l'analyse du marché foncier rend bien compte de « la pénétration de l'urbanité dans la ruralité » que J. Daligaux (1999) avait illustrée par l'analyse de la propriété foncière dans le cadre de l'immédiat arrière-pays littoral du Var.

C'est donc le choix d'un modèle de développement pour la Corse qui est interrogé au travers de la problématique du foncier agricole littoral. Outre des questions socio-économiques, la pression sur les terres agricoles soulève des problèmes d'ordres identitaire et environnemental. Activité emblématique de l'île, héritage pluriséculaire,

l'agriculture est mise à mal. Son avenir interpelle, et la transmission d'un fondement de l'identité collective avec lui. Par ailleurs, une urbanisation désordonnée a des conséquences irréversibles sur l'environnement, entraînant des difficultés en matière de traitement des eaux et des déchets par exemple. Que proposent alors les acteurs locaux en matière de gestion du foncier agricole ?

5- Jeux des acteurs locaux et gestion du foncier agricole littoral : quelle place pour l'agriculture ?

Compte tenu du système d'acteurs et des dynamiques à l'œuvre décrites précédemment (cf. chapitre 5, section 4), il s'agit de comprendre quels sont les outils de gestion du foncier qui ont été mis en place, et comment l'évolution récente des jeux d'acteurs, en tension permanente, ouvre sur de nouvelles perspectives de gestion du foncier et d'aménagement du territoire.

5.1 La place de l'agriculture littorale au cœur d'une polémique sur l'aménagement du territoire

Depuis la loi de 2002 et le nouveau « statut » de décentralisation, le statut Jospin, la Collectivité Territoriale de Corse[184] doit élaborer le Plan d'Aménagement et de Développement DUrable de la Corse (PADDUC), qui vaut Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) (article 12 de la loi 2002-92 relative à la Corse), et avec lequel les documents d'urbanisme de rang inférieur devront être compatibles. En matière d'aménagement du territoire, la collectivité territoriale a désormais le pouvoir de préciser les modalités d'application des dispositions particulières relatives aux zones de montagne et au littoral (article L.111-1-1 C.U.). Elle peut dès lors fixer la liste des espaces remarquables et décider de la limite des espaces proches du rivage. Ce point est actuellement l'objet d'une intense polémique au sein de la société insulaire. Dans le débat

184 La région Corse possède un statut juridique particulier et une organisation institutionnelle unique en France métropolitaine. Elle a notamment des compétences élargies en matière de développement économique, ainsi qu'un pouvoir d'adaptation des normes réglementaires et des ressources budgétaires. La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) est organisée en une Assemblée territoriale (l'équivalent des conseils régionaux), un conseil exécutif et un organe consultatif, le Conseil Economique Social et Culturel.

actuel, deux visions du développement s'opposent, qui ont des conséquences différentes en matière d'aménagement du littoral, de gestion et de valorisation du foncier agricole.

D'un côté, quelques acteurs se sont rassemblés autour des leaders UMP[185] pour élaborer une première version de PADDUC qui propose un développement du territoire insulaire essentiellement fondé sur le tourisme balnéaire et pousse à un assouplissement de la loi littoral. Le foncier agricole n'est soumis à aucune protection stricte. Outre l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels jusqu'à présent protégés, il faut s'attendre à ce que ces mesures contribuent un peu plus à l'urbanisation des espaces agricoles littoraux, avec les retombées connues sur le marché foncier et ses diverses conséquences. Ce « PADDUC I » précise que l'utilisation du foncier par les exploitants agricoles doit viser à la valorisation des paysages, des savoir-faire, à la fourniture de produits de qualité (labellisés) et de produits identitaires, ainsi qu'à l'accueil des touristes en milieu rural (cf. encart 5).

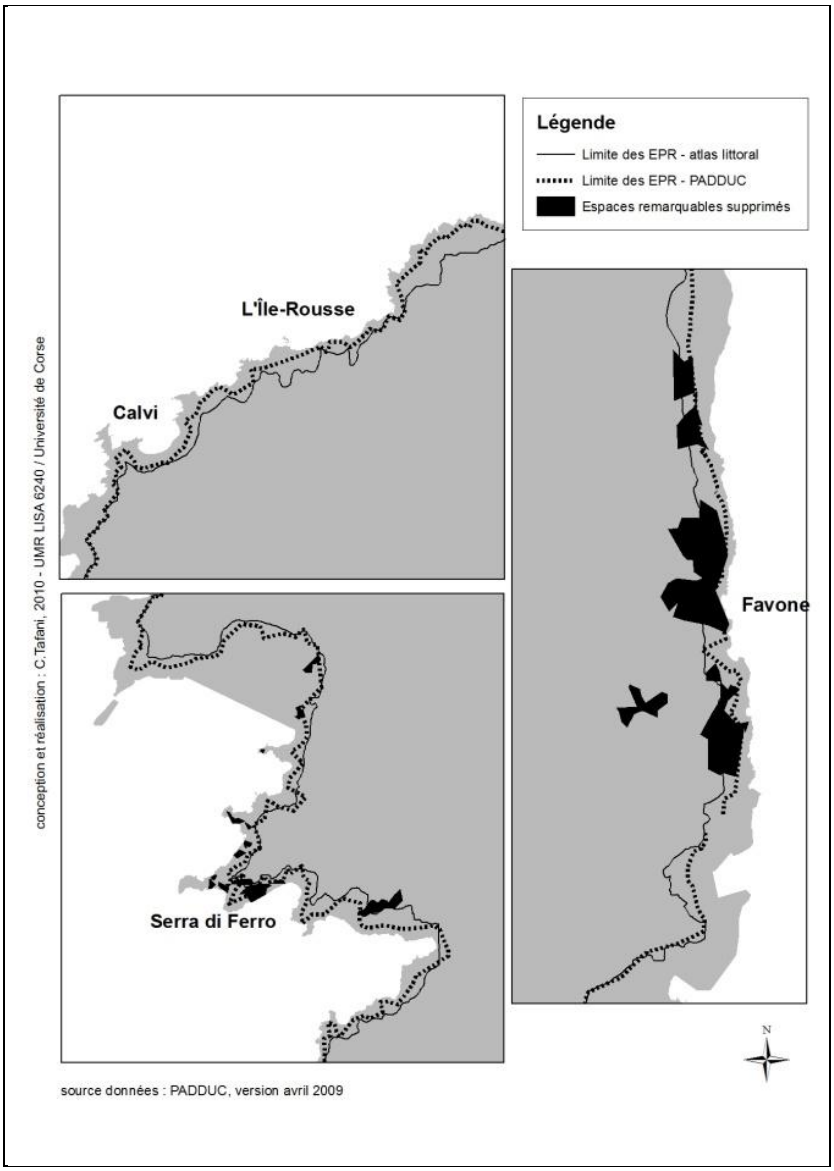
De l'autre côté, les opposants à ce projet, élus de l'opposition et associations de citoyens[186], défendent un développement territorial plus équilibré, où l'agriculture, multifonctionnelle, a d'abord un rôle productif à remplir mais doit aussi produire des aménités et fournir des services touristiques. En matière de gestion du foncier agricole littoral, ces acteurs en appellent à la protection des terres agricoles les plus productives suivant la cartographie du Schéma d'Aménagement de la Corse, et défendent une application stricte de la loi Littoral à partir du DALL (cf. encart 6). Notons toutefois que le DALL ne protège pas les espaces agricoles, contrairement à l'option qui fut prise dans les Bouches du Rhône par exemple.

[185] Alors à la tête de la Collectivité Territoriale de Corse.
[186] Nous revenons plus en détail sur les acteurs de ces différents groupes au paragraphe suivant.

Encart 5 : PADDUC - stratégie de développement et conséquences sur l'aménagement du littoral et le foncier agricole

La stratégie de développement qui a été proposée dans le PADDUC (version juillet 2008) repose principalement sur :
- le développement de l'économie résidentielle : « **la Corse à 320 000 habitants n'est plus un rêve** mais sera bientôt une réalité » (p31) ;
- le développement du tourisme, notamment littoral : « La Corse pourrait accueillir à l'horizon 2020 de l'ordre de **350 000 visiteurs en pointe** », ce qui induirait la construction de « **18 000 lits nouveaux en 15ans**, majoritairement hôteliers ». « Le développement harmonieux de l'activité touristique et son caractère durable dépendront de politiques efficaces et simultanées […]. Il dépendra aussi de la possibilité qu'il y aura **à développer des projets de grande qualité à proximité du littoral** » (p45) ;
- la capitalisation de l'identité, des patrimoines : « le capital identitaire est un capital territorial : il n'est pas seulement à contempler, il est nécessaire de le mettre en mouvement dans une perspective de croissance, d'attractivité et de compétitivité territoriale » (p34). Dans cette perspective, « les terroirs, espaces naturels, patrimoines culturels et paysagers » sont appréhendés comme « des facteurs de production » (p36).
Quant au secteur agricole, il doit viser « d'une part, à la qualité plus qu'à la quantité, à la valeur ajoutée plus qu'au volume, ainsi qu'à la professionnalisation des exploitations et, d'autre part, à la diversification des activités rurales avec notamment le développement de l'agrotourisme, de l'artisanat et des activités de services » (p45).

En termes d'aménagement du littoral et de gestion du foncier agricole, ces stratégies se traduisent de la façon suivante :
- Le rapprochement de la limite des espaces proches du rivage du trait de côte, la suppression de certains espaces remarquables figurant dans le DALL (cf. carte 41) et la création de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement sont proposés ;
- Le PADDUC propose par ailleurs un assouplissement de la loi littoral : « la Corse ne peut échapper aux principes énoncés par l'article L146.9 du CU qui indique que lorsqu'une commune est riveraine de la mer, son territoire entier est intégralement protégé par les dispositions des articles L146.1 et suivants. Cette disposition particulièrement contraignante n'ajoute aucune protection particulière, complémentaire, mais est source de confusion. La CTC n'a pas la compétence pour seule déroger au cadre spatial d'application des lois Montagne et littoral. Aussi le PADDUC préconise que, comme cela a été réalisé pour des communes riveraines des lacs de montagne de plus de 1000 hectares, le législateur clarifie, pour les communes de Corse, le champ d'application des lois Littoral et Montagne lorsqu'elles se superposent sur un même territoire communal. La problématique que revêt l'équilibre entre protection et développement étant mieux assuré en Corse par la loi Montagne, le PADDUC préconise dans la logique de la modification législative pré citée, [qu'au-delà] des EPR, seules les dispositions de la loi Montagne ne s'appliquent » (annexe p13) ;
- Sur les 167 pages composant le document, une seule est consacrée à l'agriculture. Réaffirmant la nécessité de maintenir les potentialités rurales de l'île, le PADDUC ne délimite aucune protection pour les terres agricoles, ajoutant que «la nécessaire préservation de ces espaces ne fait pas obstacle à l'extension prévisible et nécessaire des zones agglomérées et des zones d'activités […]. Ce cadre d'urbanisation, plus finement précisé au niveau des documents d'urbanisme locaux, permettra d'éviter le mitage, d'assurer la préservation des terres présentant des potentialités agricoles ou pastorales…» (page 84).



Carte 41 : Adaptation des spécificités de la loi Littoral par le PADDUC I (version juillet 2008)

Cette carte illustre l'adaptation des spécificités de la loi Littoral que préconisait le PADDUC (I) : notamment, le recul de la limite des espaces proches du rivage et la disparition de certains espaces remarquables sont bien mises en évidence sur ces exemples.

Encart 6 : Le point de vue des opposants au PADDUC - stratégie de développement et conséquences sur l'aménagement du littoral et le foncier agricole

Ces acteurs remettent en cause les fondements du PADDUC, qui ne seraient, selon eux, pas durables. De plus, ils posent la question de la répartition des fruits du développement, qui dans le cas du PADDUC, profiteraient à une poignée d'investisseurs : « **le PADDUC est contraire aux intérêts collectifs de tous les Corses** » (communiqué, 15 septembre 2008, U Levante). C'est pourquoi, ils proposent entre autres de :
- Limiter le nombre de touristes tant que les infrastructures nécessaires à leur accueil (notamment de traitement des eaux et déchets) n'existent pas : « la Corse ne possède pas les infrastructures pour accueillir autant de monde […]. Il est impératif et urgent de fixer des limites à la fréquentation, des quotas. La Corse doit contrôler les invasions estivales et maîtriser les flux » (Communiqué du 22 octobre 2009, U Levante) ;
- Réorienter les efforts de développement vers l'intérieur de l'île et pas uniquement le littoral ;
- Maintenir le potentiel productif de l'agriculture.

En matière d'aménagement du littoral, cela se traduit par :
L'application stricte de la loi Littoral d'après l'atlas du littoral de 2004. Le collectif pour la loi littoral en Corse affirme que « le projet actuel de PADDUC, constituerait, s'il était adopté en l'état, un instrument de contournement et d'affaiblissement de la loi Littoral en Corse. […] Le collectif Loi Littoral demande :
- La prise en compte dans le PADDUC de l'ensemble des espaces remarquables cartographiés dans l'atlas du littoral ;
- La délimitation dans le PADDUC des espaces proches du rivage selon le même tracé que celui de l'atlas ;
- La mise en place dans le PADDUC d'un dispositif juridique assurant la protection durable des espaces agricoles à potentialités agronomiques [selon le modèle du Schéma d'Aménagement de la Corse (SAC) de 1992] ;
- La définition dans le PADDUC d'une politique cohérente de gestion de la bande littorale [...], la densification des zones déjà urbanisées » (Communiqué, 20 février 2009, U Levante).



Photo 5 : Manifestations pour la défense de la loi littoral (source : www.levante.fr)

5.2 Quelle gestion du foncier littoral à l'avenir ?

De multiples acteurs interviennent dans la gestion et l'administration du littoral. Les choix pour la mise en valeur de la terre découlent des rapports de force entre les différents groupes. Or ceux-ci ont beaucoup évolué ces dernières années.

5.2.1 De l'Etat déconcentré à la décentralisation

Le millefeuille de zonages environnementaux qui existe aujourd'hui sur le littoral corse est le fruit d'une politique volontariste de l'Etat en matière de protection de l'environnement. L'application de la loi Littoral du 3 janvier 1986 a longtemps été une préoccupation centrale des instances déconcentrées de l'Etat sur l'île. Ainsi, c'est le préfet de région qui avait rédigé en 1991 le Schéma d'Aménagement de la Corse, alors que l'assemblée de Corse, compétente en la matière depuis le statut Defferre de 1982, avait été dessaisie du dossier. Ce schéma est toujours en vigueur actuellement. Celui proposé ultérieurement (1997) par la collectivité territoriale dans le cadre du statut Joxe de 1991 fut rejeté par le préfet Erignac en 1998 pour non respect de la loi littoral, après avoir reçu un avis défavorable du Conseil des sites[187] et du Conseil Economique, Social et Culturel[188] (Lefevre, 2001 ; Moretti, 2006).

L'Etat s'est montré très présent sur la scène de l'aménagement du littoral durant la décennie 1990, comme le rappelle R. Melot (2006). A partir du suivi de l'activité du tribunal administratif de Bastia (1998-2002), cet auteur a établi qu'une part importante des contentieux était due à des actions en justice intentées par les services de l'Etat qui ont débouché sur un grand nombre d'annulation des documents d'urbanisme. Les fréquences des catégories juridiques mobilisées lors de ces procès vont dans ce sens : conflits liés aux conditions de densité pour construire (32%), aux règles de protection du littoral (78%), et aux règles de protection des espaces naturels et agricoles (5%) (Melot, 2006). En revanche, depuis le début des années 2000, la situation a changé, avec l'avancée du processus de décentralisation notamment.

[187] Le conseil des sites est un organe indépendant de la CTC qui a été crée en 2002, résultant de la loi relative à la Corse. Il compte 42 membres répartis en trois collèges : le collège des représentants de l'Etat, le collège des représentants des collectivités territoriales, le collège des personnalités qualifiées et représentants des associations. Le conseil des sites intervient rend des avis en ce qui concerne, entre autres, la protection des sites, les autorisations de construire en sites protégés, les EBC, les classements de monuments historiques (cf. schéma page 180).

[188] Le CESC de Corse est un organe de la CTC qui rassemble des représentants de la société civile (cf. schéma page 180).

5.2.2 Les élus régionaux aux commandes de la planification ?

Jusqu'à peu, la régulation des usages du sol se faisait par confrontation de l'Etat et des collectivités locales, le premier tentant de réprimer les ardeurs urbanistiques des secondes poussant à l'assouplissement de la loi Littoral. En effet, cherchant dans l'urbanisation un moyen de trouver des ressources, sensibles à la pression de leur électorat (au sein duquel figurent de moins en moins d'agriculteurs[189]), les élus littoraux perçoivent en majorité la loi Littoral comme une contrainte. Puis, dans le contexte de la décentralisation des pouvoirs centraux au profit de la CTC[190], mais aussi compte tenu de l'environnement politique national, les instances déconcentrées de l'Etat ont parfois « assoupli » officieusement[191] la loi Littoral.

C'est cet assouplissement de la loi Littoral qui est notamment au cœur de la polémique régionale. Soutenu par la majorité des maires littoraux et par des associations de propriétaires mécontents de la non-constructibilité de leur terrain (dont certains agriculteurs, qui voudraient réaliser leur capital foncier), Camille de Rocca Serra, Président de l'assemblée de Corse (UMP) jusqu'en mars 2010, s'était fait le porte-parole de la « désanctuarisation » de l'île. Cette idée force, qui devait conduire à « offrir une vraie bouffée d'oxygène » à l'économie Corse (de Rocca Serra, *in* Le Monde, 2006), a orienté la rédaction de la première ébauche de PADDUC.

5.2.3 La montée en puissance des mouvements associatifs

La dernière version du PADDUC I soumise à l'opinion publique a été retirée du vote de l'Assemblée de Corse en juin 2009 après avoir été désavouée par le Conseil Economique et Social de Corse et décriée par un collectif, le « Front uni contre ce PADDUC », dont la pétition a rassemblé presque 16 000 signataires[192]. Ce collectif, mené par les associations de protection de l'environnement, dont l'historique U Levante, rassemble des personnalités de la société civile, des associations culturelles, des syndicats, les mouvements politiques nationalistes modérés et radicaux, ainsi que le collectif pour la loi

189 La représentativité des exploitants agricoles au sein des conseils municipaux est largement affaiblie (Thareau, 2006), et les chambres d'agriculture ne rendent qu'un avis consultatif lors de l'élaboration des PLU.
190 Cf. les lois de décentralisation de 2002.
191 Quelques exemples de « dérogations » à la loi Littoral sur les communes d'élus influents nous ont été cités par des fonctionnaires de la DDE de Bastia.
192 Une nouvelle version de PADDUC devrait être proposée suite aux élections territoriales de mars 2010. Ce scrutin a donné le pouvoir aux opposants à la majorité sortante : la gauche a la majorité relative (24 sièges), tandis que les nationalistes (15 sièges) représentent désormais la seconde force politique devant la droite (12 sièges). La question qui se pose dès à présent est alors de savoir quel PADDUC proposera le nouvel exécutif de la CTC. Contestataires du PADDUC I, leur version est désormais très attendue.

Littoral[193]. Il convient ici de rappeler que la classe politique corse s'était très tôt emparée des questions foncières et environnementales. L'action régionaliste s'était engagée dans la lutte contre la « bétonnisation des côtes » et la baléarisation de l'île, pour défendre l'accès à la terre aux corses et préserver l'environnement. Mais dans les années 1990, les groupes régionalistes ont perdu de leur efficacité, voire de leur légitimité, entre autres car certaines affaires mises au grand jour ont révélé l'implication de certains nationalistes dans le milieu des affaires (Lefevre, 2001). C'est alors la société civile qui s'est chargée de prendre le relais, principalement via les associations d'écologistes (Martinetti, 2007). Bénéficiant de soutiens en dehors des frontières de la Corse (France Nature Environnement, ATTAC, Green Peace, journalistes du Monde, et d'autres encore), ces associations sont actives et font parler d'elles. Elles ont déjà gagné deux batailles emblématiques : l'annulation des permis de construire de MM. Séguéla et Sulitzer à Bonifacio en 2008 pour non conformité à la loi Littoral[194], et le retrait par les sénateurs de l'article 12 du Projet Matignon 3 en 2001, qui autorisait encore plus l'assouplissement de la loi Littoral par le biais de son adaptation législative et réglementaire. Malgré tout, il se construit actuellement près de 700 résidences secondaires par an dans l'ensemble des communes littorales de Corse, soit plus de 20% du total des logements autorisés à la construction chaque année (données Geokit-Sitadel, cf. tableau 8 page 143).

5.3 Quels outils de gestion foncière en complément du PADDUC ?

En sus du PADDUC qui devrait fixer les grandes orientations pour le développement et l'aménagement de la Corse, d'autres outils peuvent être mobilisés pour la gestion du foncier.

5.3.1 Les SCoT

Les groupements intercommunaux peuvent établir des projets de développement à l'échelle d'un bassin de vie. C'est le cas du SCoT, qui en outre joue le rôle d'outil d'action foncière : coordonnant les ambitions urbanistiques individuelles des communes, ce type de projet détermine un objectif global pour l'organisation de l'espace intercommunal. En ce sens, un SCoT peut préciser un PADDUC établi *a minima*. Inversement, comme l'avait fait remarquer J. Daligaux (2004), si un SCoT ne peut s'affranchir de la Directive

[193] A noter que certains partis de gauche s'étaient associés aux associations d'écologistes pour l'application de la loi Littoral en Corse. Ils font donc partie du collectif pour l'application de la loi littoral.
[194] Les permis avaient été accordés par l'ancien maire de Bonifacio pour la construction de villas dans une zone vierge de tout bâti, ne pouvant donc être considérées comme situées en continuité d'urbanisation. Ces autorisations étaient par conséquent non conformes à la loi Littoral.

Territoriale d'Aménagement, il peut cependant proposer l'assouplissement de la loi Littoral. Cela s'est d'ailleurs vérifié lors de l'élaboration du SCoT du golfe de Saint-Tropez (Daligaux, 2008). En Corse, le seul projet de SCoT qui soit avancé à l'heure actuelle est celui porté par le Syndicat Mixte du Pays de Balagne qui entend établir son « paddub[195] » pour reprendre les termes du président du Syndicat, Pierre Poli (Corse Matin du 24 février 2010). En préfiguration du schéma, une Charte de territoire et une Charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale ont été élaborées (respectivement en décembre 2002 et en février 2008). La stratégie de développement territorial prônée rejoint globalement le point de vue des « opposants au PADDUC I». En ce qui concerne plus précisément la place de l'agriculture dans le territoire, il y est signalé que le foncier agricole doit être géré de façon à ce que la filière agricole ne soit pas concurrencée par l'activité touristique (cf. chapitre 7). Aussi, ces documents en appellent-ils à une nécessaire « identification des potentialités naturelles du territoire pour l'installation des agriculteurs » pour le maintien de l'activité productive (Charte de territoire, p.14). Reste à voir ce que contiendra précisément le Document d'Orientation Générale du SCoT. Clairement, les prescriptions contenues dans ce futur schéma dépendront des alliances et des rapports de force entre élus de l'intercommunalité, et de la prise en compte des avis des citoyens balanins. A ce propos, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne en charge de l'élaboration du SCoT a déclaré récemment, alors qu'il était invité à une réunion organisée par l'Association des Citoyens Actifs de Balagne[196], que les élus avaient pris position pour l'instant pour une consultation minimale de la société civile…

5.3.2 La création imminente d'un Etablissement Public Foncier

Le Président de la République, lors de sa dernière visite en février 2010, face à l'échec des élus de sa majorité dans leur dessein de PADDUC, a cherché à reprendre la main sur l'aménagement du territoire en Corse en annonçant la création imminente d'un Etablissement Public Foncier d'Etat. Le processus a été enclenché assez rapidement puisqu'en avril 2010, le préfet de Corse, S. Bouillon, a lancé une consultation officielle de toutes les structures concernées : collectivités, chambres consulaires régionales. Fort de son expérience, le directeur général de l'EPF PACA, P-L Soldaïni, est également venu prêter main forte au préfet. Une première ébauche des orientations a été établie par le Préfet de Corse et transmise aux instances consultées, afin de servir de base aux

[195] Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Balagne.
[196] La réunion, à la quelle nous avons assistée, s'est tenue en Balagne le 19 juin 2010.

discussions. Les priorités données par le préfet dans le document de travail en date du 16 avril 2010 sont donc les suivantes :

- l'acquisition de foncier destiné à des opérations d'habitat, et notamment d'habitat social ;
- l'acquisition de foncier destiné au développement économique, notamment au maintien des commerces et des services en milieu rural ;
- la maîtrise foncière dans les périmètres d'influence des équipements structurants ;
- la protection de l'environnement et de certaines zones agricoles (en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et la SAFER). Il est précisé que ce sont les zones agricoles périurbaines[197] qui seront l'objet de ce projet ;
- enfin, l'acquisition, le portage et la requalification des friches.

La priorité est donc donnée à l'habitat social, en accord avec les rôles historiques attribués aux EPF. Cependant, une meilleure gestion de la construction dans le périurbain pourrait conduire à éviter le mitage des espaces agricoles. Par ailleurs, les relations entre EPF et SAFER devraient être précisées mais il est fort à parier que l'EPF délègue à la SAFER la partie concernant la gestion des terres agricoles périurbaines, avec le budget correspondant. Ce qui devrait constituer un avantage pour les interventions de la SAFER étant donné que son budget actuel n'est pas à la hauteur de ses besoins. On peut s'attendre alors à ce que la création de cet EPF contribue à l'augmentation des préemptions de la SAFER[198].

[197] Aucune définition ou zonage de ces espaces n'a été fournie pour le moment. Ce point risque fort de faire débat, comme nous l'ont laissé entendre les élus de la chambre d'agriculture régionale (réunion-débat autour de l'EPF, Chambre d'agriculture de Haute-Corse, Bastia, 15 juin 2010).

[198] Pour les projets de développement agricole (installation ou agrandissement d'exploitations), la SAFER peut intervenir lors d'une transaction en faisant valoir son droit de préemption : elle est alors prioritaire pour l'acquisition. Cependant, étant donnés les valeurs actuelles du foncier et son budget, elle intervient bien moins souvent qu'elle ne le souhaiterait.

Conclusion du chapitre 6

Jusqu'à présent, la question de la préservation des espaces agricoles n'a pas été prise en compte, ni dans le cadre de la loi Littoral, ni (ou très peu) dans le cadre de la planification locale. Dans le souci de s'emparer de la « question foncière », l'Etat et les nouveaux élus de la Collectivité Territoriale soutiennent la création d'un Etablissement Public Foncier qui devrait voir le jour d'ici janvier 2011. Cependant, la création de cet établissement n'est peut-être pas la priorité à donner en matière d'aménagement et de gestion du foncier agricole. La priorité reste selon nous l'élaboration d'un outil de planification stratégique qui soit au service d'un projet (voire même d'un modèle) de développement territorial. Maupertuis *et al.* (2010) avancent à cet égard que, dans la perspective d'un développement territorial durable, il est nécessaire de mener une réflexion d'ensemble ouvrant sur la caractérisation et le zonage d'espaces dédiés aux différents usages et activités selon les valeurs que la société insulaire reconnait à la terre en fonction des espaces considérés. Quant aux mesures foncières, elles doivent venir en appui à la mise en œuvre de la stratégie de développement.

Ce plan d'aménagement semble d'autant plus urgent que la pression qui s'exerce sur le foncier agricole est prégnante et s'étend rapidement à toutes les vallées ou presque. Alors que l'agriculture littorale était déjà fragilisée par un ensemble de mutations socio-économiques, elle se trouve directement menacée par le problème foncier. Cependant, si l'urbanisation qui se développe dans les zones côtières participe au recul de l'activité agricole, elle peut paradoxalement aussi contribuer au maintien d'une certaine forme d'agriculture. En effet, en Balagne en particulier, les demandes de nature et de patrimoine rural associées aux dynamiques résidentielles soutiennent la valorisation de la qualité et du terroir dont les exploitants agricoles peuvent tirer profit.

CHAPITRE 7 :

TIRER PROFIT DE LA DEMANDE DE PATRIMOINE RURAL

> « L'extension du champ du patrimoine aux produits du terroir, aux paysages agraires ou au bâti rural traditionnel traduit non seulement une revalorisation culturelle de ces objets mais aussi une marchandisation, une récupération économique de leur valeur symbolique ».
>
> (Perrin, 2009 : 518)

Si l'urbanisation des campagnes fait reculer l'agriculture, elle peut aussi, paradoxalement, contribuer à son maintien. En effet, les nouveaux modes d'habiter et de fréquenter les campagnes participent de l'engouement collectif et massif pour le terroir, ses produits, ses paysages, ses manifestations culturelles, etc. Le tourisme, en particulier, fonctionne comme un intégrateur de la demande (Mollard *et al.*, 2005), facilitant la consommation sur place. Aussi certains objets de ce patrimoine hérité du riche passé agro-pastoral de la société corse sont-ils désormais réappropriés et réhabilités par les acteurs territoriaux, et ce, dans une perspective de développement local. En ce sens, les complémentarités entre le tourisme et l'agriculture sont repensées : une agriculture multifonctionnelle peut contribuer à la mise en valeur du patrimoine rural. Mais peut-elle aussi en tirer profit ?

1- L'émergence de la demande de patrimoine rural

1.1 « A la recherche du rural perdu[199] »

Durant la période des Trente Glorieuses, l'agriculture insulaire était globalement restée à l'écart de l'intensification des systèmes de production et de la course à la productivité. L'avènement de la modernisation de l'agriculture a conduit à marginaliser une activité de moins en moins rentable et a soutenu un exode agricole massif. Mais alors qu'elle était affaiblie socialement et économiquement, l'agriculture corse a alors bénéficié d'un retournement de tendance à l'image de celui qui a affecté la plupart des espaces ruraux nord-méditerranéens.

En effet, depuis deux décennies, en pleine crise économique, identitaire et sanitaire, la patrimonialisation du rural s'est imposée comme une nécessité. D'une part, on s'emploie à préserver les « restes » d'un passé rural pas si lointain, reconnu comme le fondement d'une identité collective (Di Méo, 2007), ainsi, « les paysages, promus au rang de symboles territoriaux, contribuent à enrichir les représentations identitaires de groupes sociaux singuliers » (Di Méo *et al.*, 2004). D'autre part, on veut connaître l'origine des produits, leur qualité, et leur mode de fabrication (Bérard *et al.*, 2004), dans un souci de transparence, de traçabilité, et d'authenticité. Enfin, au plan économique, il s'agit de trouver le moyen de redynamiser des espaces en déshérence (Micoud, 2004) et de se protéger des attaques incessantes de l'OMC pour entrave à la libre concurrence (Sylvander *et al.*, 2007). Dans ce contexte, et dans une perspective de développement durable, certains actifs (matériels et immatériels) propres aux espaces ruraux ont été mis en patrimoine. C'est notamment le cas des produits du terroir, objets hybrides incorporant à la fois du patrimoine naturel (terroir agro-écologique) et du patrimoine culturel (savoir-faire, modes de consommation). La valeur symbolique de ces différents actifs fait désormais l'objet d'une valorisation économique.

1.2 Le tourisme, un intégrateur de la demande de patrimoine rural

Dans ce mouvement de « patrimonialisation postmoderne » (Veschambre, 2007), le tourisme semble être un levier du développement local, en tant qu'intégrateur de la demande de patrimoine rural (Mollard *et al.*, 2005).

[199] Titre emprunté à A. Frémont, 2009.

1.2.1 L'image de l'île : la culture de la nature

L'île renvoie une image touristique de « conservatoire de l'authenticité » (Castelain, 2006), « d'île conservatrice des cultures locales qui constituent un retour aux sources » (Pellegri, 2006). Si cette image est attachée aux îles de façon générale, elle est très présente en Corse, compte tenu des relations singulières que les insulaires entretiennent avec le continent : avec les corses de la diaspora d'un côté qui viennent passer leur vacances d'été au village, avec la population continentale de l'autre, qui aime débattre de cette île lointaine et proche tout à la fois. Tous admirent les beautés naturelles d'une « île de caractère ».

« On retrouve ici la puissance d'un stéréotype : la Corse est une nature plutôt qu'une culture, dont on peut trouver la première formulation explicite chez celui qui a thématisé la dimension patrimoniale de l'île, Prosper Mérimée. L'auteur de *Colomba* voyait la véritable richesse culturelle de la Corse non pas dans des édifices modestes et très largement importés de l'extérieur, mais dans ce qu'il désignait comme « la pure nature de l'HOMME » (Mérimée, p. 7). C'est cette nature étrange et vindicative qui est devenue le cœur de la représentation dominante que les insulaires, aussi bien que leurs visiteurs, ont durablement intériorisée » (Fabiani, 2001 : 37).

Depuis les années 70, certains mouvements se sont mobilisés pour lutter contre ce point de vue qui selon eux conduit à nier la culture corse. Cependant, force est de constater que ces démarches de ré-acquisition (*u riacquistu*) de la culture insulaire ont renforcé le stéréotype de « l'âme corse » constituant « une sorte de mythe de l'autarcie culturelle » (Fabiani, 2001 : 38). En quelque sorte, l'on peut dire que les corses cultivent leur nature.

Il en résulte que l'identification du (et au) terroir est facilitée.

1.2.2 La consommation d'un panier de biens composites

Dans leur demande de patrimoine rural, les touristes ne recherchent pas un bien en particulier, un paysage ou un produit du terroir. Leur mode de consommation n'est pas de l'ordre de l'exclusif mais du composite : ils recherchent le paysage et le produit du terroir.

Un groupe de chercheurs du laboratoire PACTE de Grenoble, sous la direction de B. Pecqueur, a analysé cette demande spécifique pour finalement, au bout de plusieurs années de recherches théoriques et de confrontations avec le terrain, en fournir une modélisation : le « modèle du panier de biens et services territorialisés » (Pecqueur, 2001 ;

Mollard *et al.*, 2005 ; Hirczak *et al.*, 2008). Ces chercheurs ont alors montré que les touristes consommaient un panier de biens composites, spécifique du territoire visité (Hirczak *et al.*, 2008). Ces résultats reposent sur l'idée selon laquelle « des biens différents peuvent être reliés par une ou plusieurs caractéristiques communes, ce qui leur confère une identité partagée, et donc une complémentarité que l'on retrouve, par exemple, dans des produits de même origine ou des services touristiques liés à un même lieu » (Mollard *et al.*, 2005 : 79). En conséquence, c'est un bouquet ou un panier de biens que le touriste, « consommateur de territoire », espère trouver. D'un autre côté, ce panier de biens s'appuie sur la cohérence symbolique globale de l'offre. L'offre en question s'avère être une combinaison de biens publics et privés locaux et implique de ce fait une élaboration collective.

Quels sont alors les objets identifiés comme porteurs d'une valeur symbolique à transmettre et qui sont mis en patrimoine ? Et quel est leur impact sur le développement agricole, et à une autre échelle, sur les exploitations agricoles ?

2- Le « gisement patrimonial »[200] de la Balagne

En Balagne, les paysages et l'environnement, ainsi que les produits agricoles ou agro-alimentaires locaux sont à la fois reconnus par « les consommateurs de territoire » (Mollard *et al.*, 2005) et par les porteurs des projets d'aménagement et de développement comme un gisement patrimonial à mettre en valeur.

2.1 Les paysages et l'environnement

« La campagne aujourd'hui est un paysage avant d'être un lieu de production. Et si cette opinion est majoritaire chez les ruraux comme les urbains, elle est encore plus nette chez les urbains que chez les ruraux » (Hervieu et Viard, 1996 : 27). De même, la campagne est perçue comme une réserve de biodiversité qu'il faut protéger.

[200] Cette expression apparaît sous cette forme ou dans ce sens dans un certain nombre de projets d'aménagement qui entendent valoriser le patrimoine rural balanin.

2.1.1 Vue panoramique

Quels sont ces paysages balanins qui attirent les touristes, les font revenir et parfois rester, et qui font partie du cadre de vie des résidents ? Nous ne cherchons pas à rendre compte des perceptions paysagères des différentes catégories d'acteurs, travail qui revient aux sociologues, mais proposons ici une analyse paysagère de facture agro-géographique classique qui s'attache à rendre compte de l'occupation actuelle des sols, agricole et non agricole (Deffontaines, 1998 ; Cochet, 2005 ; Gatien *et al.*, 2009). Ce travail est le résultat d'observations directes, et est restitué à partir de coupes transversales de l'occupation des sols des trois vallées principales qui forment notre zone d'étude : la vallée du Reginu, la plaine d'Aregno et la plaine de Calvi. Les éléments retenus pour l'interprétation sont les suivants : la topographie, l'occupation agricole du sol, la dimension et l'orientation des parcelles, le petit patrimoine bâti qui renvoie à une occupation agricole antérieure, le boisement, l'occupation des sols non agricole.

Les vallées sont typiquement ce que l'on appelle des vallées en amphithéâtre, expression qui illustre un large fond plat encadré par des coteaux en forme d'arc de cercle regardant vers la mer. Les coteaux sont relativement abrupts et s'élèvent à une altitude moyenne de 400 m (cf. carte 3, page 97). Ces trois vallées sont plus ou moins profondes et larges (cf. figure 21, page 99). Cependant, pour chacune d'entre elles, l'occupation des sols est similaire. Le point de vue qu'offrent les villages perchés situés sur les routes de balcon des coteaux permet d'englober d'un regard la plaine : la vue y est panoramique.



Photo 6 : Vue sur la plaine d'Aregno depuis le village de Corbara

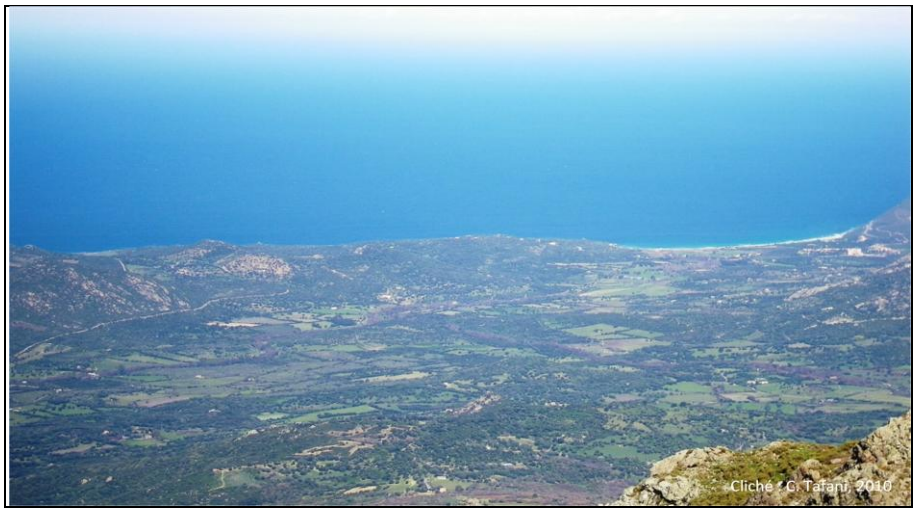


Photo 7 : La vallée du Reginu

Aussi proposons-nous la coupe transversale orientée sud/sud est – nord/nord ouest qui correspond à ce point de vue, et qui met en évidence l'occupation des sols du coteau jusqu'au rivage. La représentation est fournie sous forme de bloc diagramme, afin qu'apparaissent la dimension et la localisation des parcelles agricoles.

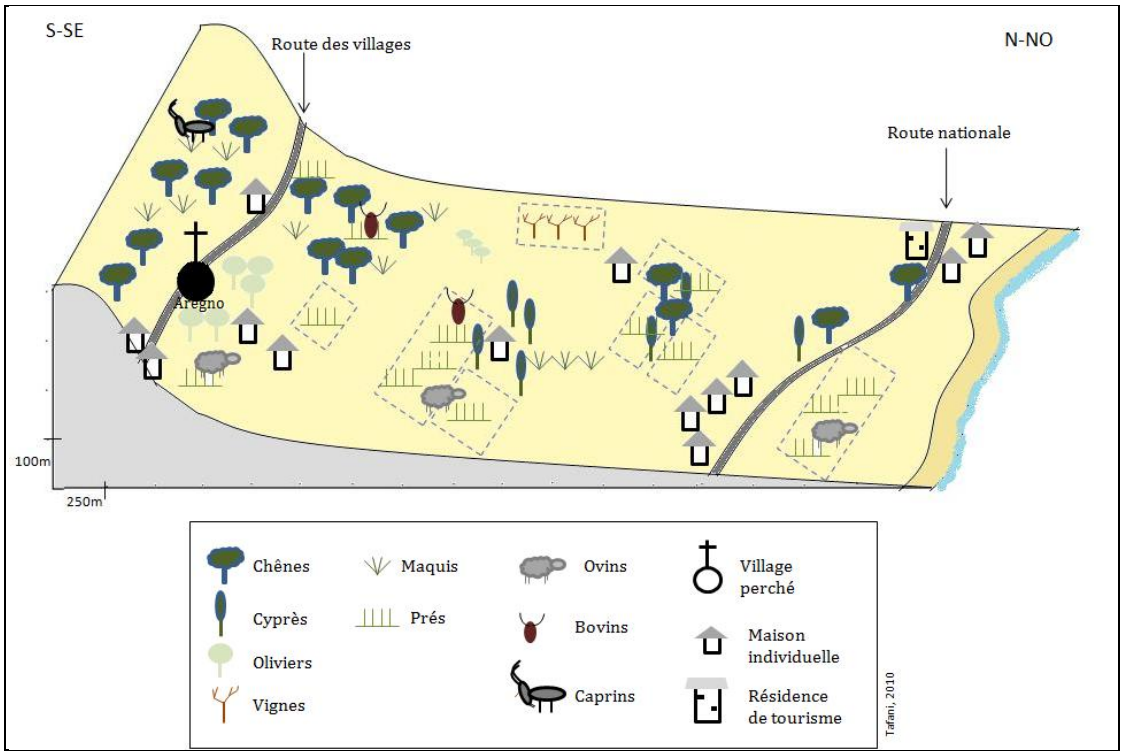


Figure 60 : Bloc diagramme de l'occupation-type des sols des vallées de la zone d'étude – l'exemple d'Aregno

Au-dessus des villages perchés faits de maisons accolées les unes aux autres et construites en hauteur[201], les coteaux sont couverts par des boisements denses de chênes, voire de quelques châtaigniers et pins (au-dessus de 500 m). Un maquis bas s'y insinue, qui s'étend sur les terrasses abandonnées témoignant de l'étendue de la céréaliculture dans la région par le passé. Quelques cornes de chèvres dépassent des petits arbustes. Des maisons individuelles de style récent s'alignent le long de la route qui mène aux villages surplombant la plaine. En dessous, à flanc de coteaux, les anciens jardins et vergers abandonnés sont gagnés par le maquis et le couvert forestier, même si on peut encore entrevoir sur les terrasses quelques arbres fruitiers, des amandiers et des oliviers notamment. A certains endroits des parcelles ont été ouvertes, grossièrement nettoyées, et l'on y aperçoit au milieu des cistes, asphodèles et autres arbustes ligneux, des vaches et des brebis qui pâturent paisiblement. En fond de la vallée s'imbriquent des prés clôturés ou bordés de haies, quelques parcelles de vignes, des oliveraies récentes, le maquis qui s'étend, des bosquets qui cachent un habitat diffus de villas récentes, mais aussi d'anciens paillers de pierre sèche. Sur ce bocage resserré où les parcelles ne sont jamais très grandes[202], quelques vaches pâturent encore, mais cet espace de plaine est surtout le domaine des troupeaux ovins. Enfin, à 1 à 2 km du rivage, la nationale, et le bâti qui la longe, délimite « le bord de mer » : les locataires des villas et résidence de tourisme qui s'y trouvent devinent derrière les bois, les brebis des prés-salés.

[201] Les maisons implantées en paliers successifs selon les courbes de niveau.
[202] et sans orientation préférentielle.

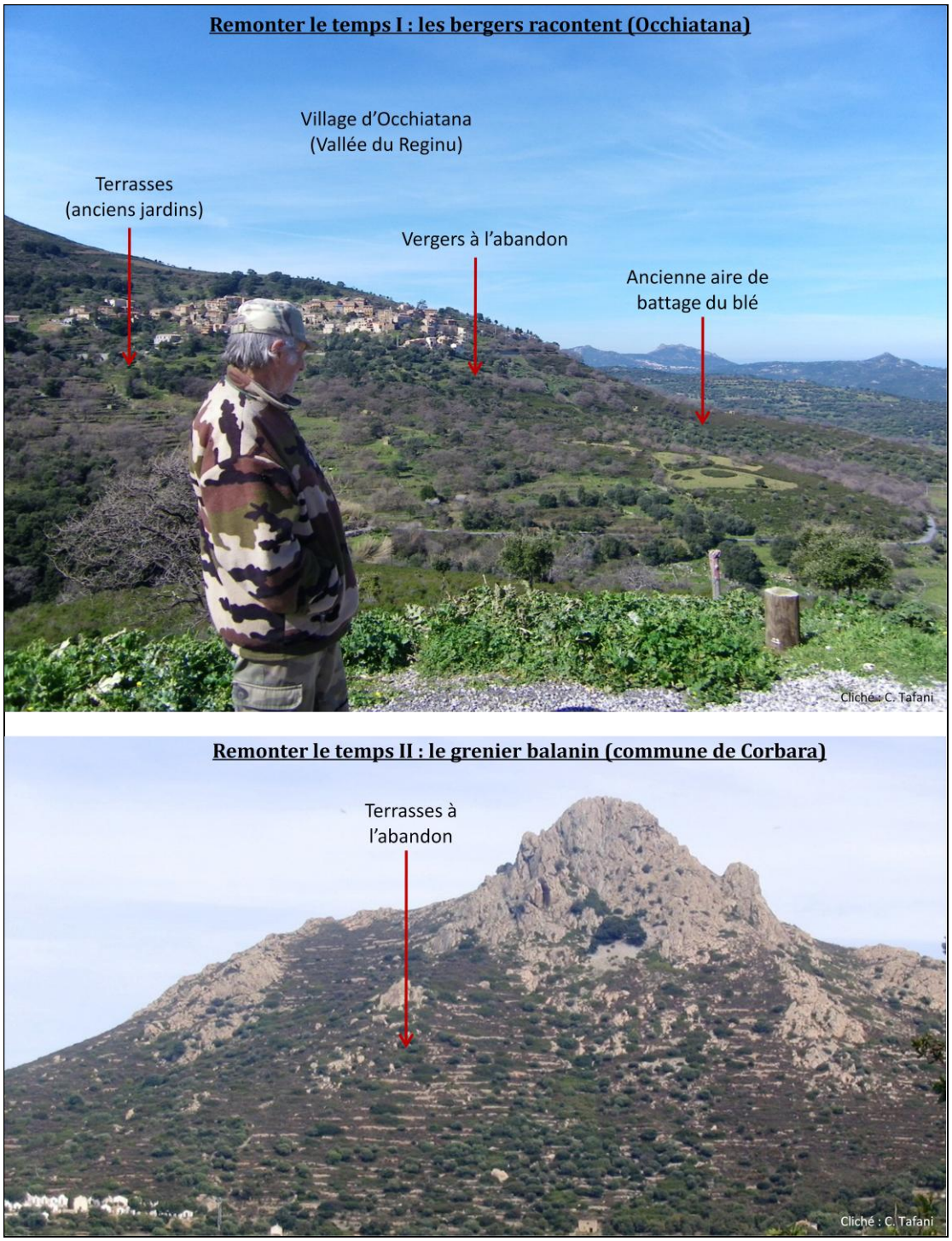


Photo 8 : Les traces du passé agraire dans le paysage

Ces paysages balanins sont typiques des campagnes méditerranéennes, semblables à ceux des campagnes provençales et florentines que C. Perrin a décrites récemment (2009). Héritage de l'histoire agraire locale, ils sont entretenus par le travail des exploitants agricoles (Deffontaines, 1998 ; Vilain *et al.*, 2001, Hervieu et Viard, 2005) : ces derniers participent en effet à leur préservation en contribuant au maintien des espaces ouverts ainsi qu'à la réhabilitation du bâti ancien (terrasses, murets, paillers) (cf. partie 3).

Et derrière ces décors très prisés se cachent une faune et une flore d'un intérêt écologique certain.

2.1.2 L'environnement[203]

La DREAL[204], aidée d'autres organismes relevant du domaine de l'environnement en particulier de l'Office de l'Environnement de Corse (cf. chapitre 5), a inventorié les espèces animales et végétales locales dans l'objectif d'établir la liste des espèces et biotopes à protéger ou préserver. En Balagne, ont été délimitées à la suite de ces inventaires un certain nombre de zonages environnementaux. En particulier, des ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, ont été tracées. Une ZNIEFF est « un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional » (Ministère de l'écologie). Les zonages sont de deux types :

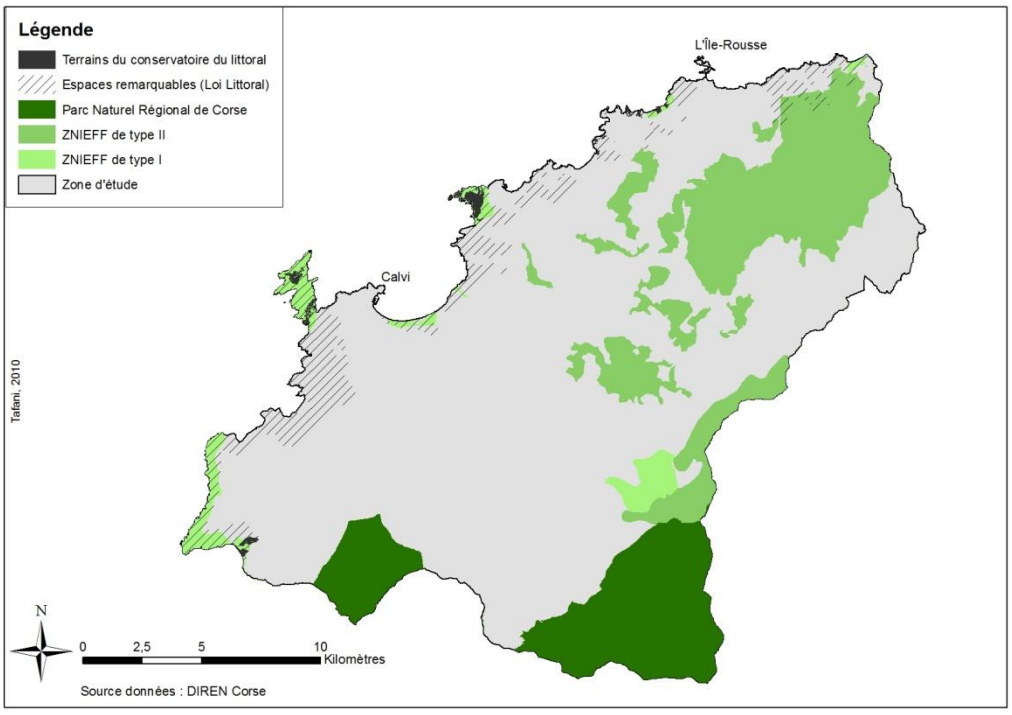
- Les ZNIEFF de type II : « La ZNIEFF de type II réunit des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles[205] possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible. » Elle peut englober des ZNIEFF de type I.

- les ZNIEFF de type I : « La ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes[206]. Elle abrite au moins une

[203] Environnement est entendu au sens écologique du terme.
[204] Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement, anciennes DIREN qui ont fusionné avec la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et la Direction Régionale de l'Equipement.
[205] Chaque ensemble constitutif de la zone est un assemblage d'unités écologiques, homogènes dans leur structure ou leur fonctionnement.
[206] Par unité écologique homogène, on entend un espace possédant une combinaison constante de caractères physiques et une structure cohérente, abritant des groupes d'espèces végétales ou animales caractéristiques.

espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. »

Il convient de préciser que la Loi Paysage de 1983 impose que les cartographies et les inventaires figurent dans le porter à connaissances des documents d'urbanisme lors de leur élaboration. L'enjeu très fort de préservation associée aux ZNIEFF de type I interdit en général l'urbanisation, parfois même les activités agricoles. Si ce n'est pas clair dans la législation, cela fait du moins jurisprudence. En Balagne, plusieurs ZNIEFF ont été délimitées.



Carte 42 : Zonages de préservation du patrimoine environnemental

Certaines de ces zones appartiennent au réseau écologique européen Natura 2000. C'est le cas de la ZNIEFF de type II de la vallée du Reginu (l'entité la plus vaste sur la carte précédente). Au titre de Natura 2000, la gestion et la valorisation du site doit respecter certaines contraintes figurant dans la Charte Natura 2000 et dans le Code de l'Environnement (articles L. 414.1 à L. 414.7).

Enfin, le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC[207]), créé en 1972, s'étend sur une petite partie de l'espace de notre zone d'étude. Le PNRC vise à préserver et valoriser le patrimoine rural (naturel, culturel et humain) corse. Le projet du PNRC, qui est essentiellement un parc de montagne, tient en trois grands objectifs : (1) « préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager de grande qualité », (2) « revitaliser l'espace rural », et (3) « accueillir, informer, sensibiliser » (Charte du PNRC, 1998 : 18). Le parc a donc vocation à allier préservation environnementale, tout en maintenant la vie des communautés rurales présentes.

Les parcs naturels contribuent ainsi à faire entrer les hommes dans le paysage. Or cela ne va pas forcément de soi pour les nouveaux usagers des campagnes qui perçoivent celles-ci avant tout comme un cadre paysager et oublient bien souvent les hommes qui façonnent leurs paysages quotidiens et contribuent à la qualité de l'environnement. Toutefois, leur engouement pour les produits du terroir réhabilite en quelque sorte le métier de paysan et la culture locale.

2.2 Les produits du terroir[208] en Balagne

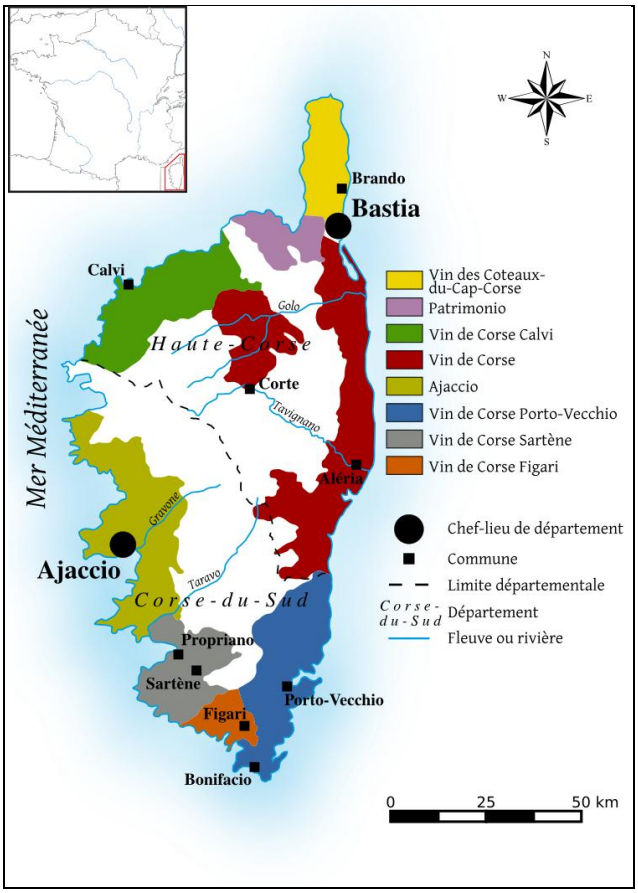
La Balagne, à l'image de la Corse, est riche de sa gastronomie. Les produits agricoles et agroalimentaires emblématiques de la région (et plus généralement de l'île) ne manquent pas. Vins, fromages, huile d'olive, veau, agneaux et cabris en sont les principaux. Dans un contexte concurrentiel de plus en plus tendu et de forte demande de patrimoine rural, dès le début des années 80, certains de ces produits ont fait l'objet d'une qualification sur la base de leur qualité et/ou de leur lien au terroir, ces démarches étant vues comme un moyen de pérenniser[209] le produit.

2.2.1 Vins et huile d'olive : des démarches de patrimonialisation consensuelles

Les premiers processus de certification ont été engagés dès 1980, avec la restructuration du vignoble à l'époque de la crise du productivisme : les primes à l'arrachage des ceps devaient permettre d'abandonner la quantité au profit de la qualité, et une démarche de certification d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) fut initiée, menée en coopération entre les représentants de la profession viticole et l'Etat par l'intermédiaire de l'INAO (cf. chapitre 5, pages 161). Le cahier des charges imposa alors la présence de cépages

[207] Le PNRC s'étend sur 172 communes, soit 350 000 ha. Il couvre quasiment exclusivement les communes de l'intérieur, plus les communes littorales de la réserve naturelle UNESCO de Galeria.
[208] Les définitions du terroir varient selon les disciplines ou les entrées thématiques. Le terroir renvoie à la fois à la tradition, la localité, l'origine, la notoriété ou les usages (Bérard et Marchenay, 2007).
[209] Au plan économique ou culturel.

locaux[210] lors de la vinification, ce qui donna lieu à un ré-encépagement des vignes en Nielluciu et Sciacarellu en raisins rouge, et en Vermentinu en blanc. Les cahiers des charges furent adaptés à chaque terroir agronomique. Les vins de Balagne respectant ledit cahier bénéficient ainsi d'une appellation Vin de Corse Calvi.



Carte 43 : Certification des vins Corse (source : comité intersyndical des vins de Corse)

L'huile d'olive, autre production historique de la région, a obtenu l'AOC en 2004. Cette démarche s'est concrétisée à la suite d'un travail de recherche relativement long qui visait à prouver, à partir de recherches phylogénétiques, l'endémisme de certaines variétés. Quelques controverses entre les acteurs de la filière qui ne mettaient pas en œuvre les mêmes pratiques culturales ont également retardé le processus. Cependant, ils trouvèrent rapidement un terrain d'entente. L'oléiculture AOC s'appuie donc entre autres sur les arbres centenaires, voire millénaires, des variétés locales comme la Sabina en Balagne. Les olives de cette variété récoltées à maturité par gravité, mélangées aux olives

[210] En voie de disparition dans les années 1970, suite à l'expansion de la viticulture de masse.

picholines plus vertes cueillies sur l'arbre, confèrent à l'huile balanine sa douceur caractéristique. La Balagne est la principale région productrice de l'île. La Coopérative Oléicole de Balagne rassemble une centaine d'apporteurs qui participent à la production de « L'oriu di Balagna », huile primée au Concours Général Agricole du Salon de l'Agriculture 2008. Etre coopérateur n'empêche cependant pas certains producteurs de proposer et commercialiser leur propre huile d'olive.

Si les certifications AOC des vins et de l'huile d'olive se sont faites de façon plutôt consensuelle, ce ne fut (et n'est toujours) pas le cas pour les fromages.

2.2.2 Les fromages : une démarche de patrimonialisation conflictuelle

- **Une filière en équilibre instable**

Dans un premier temps, les producteurs fromagers ont réussi à se mettre d'accord[211] sur un cahier des charges pour faire certifier l'emblématique Brocciu, fromage fabriqué à partir de lactosérum (petit lait) cru de brebis et/ou de chèvre, et de lait frais. Après avoir été égoutté quelques heures à peine dans une faisselle (traditionnellement un *fattoghja* en jonc), il se déguste plus souvent frais, mais aussi affiné incorporé dans les plats cuisinés. Une première Appellation d'Origine a été obtenue en 1983, dans un contexte politique particulier puisque la Corse venait d'obtenir (en 1982) un statut politique et administratif particulier. La démarche, initiée par les fermiers pour se défendre de la concurrence des industriels de Roquefort[212], n'eût pas les effets escomptés : les imprécisions du texte du décret mais aussi l'évolution du contexte réglementaire européen[213] permirent aux laitiers d'entrer sur le marché (Prost *et al.*, 1994). L'évolution de la réglementation allait d'ailleurs contraindre les producteurs fermiers à redéfinir l'Appellation d'Origine en AOC, requalification qui se ne fit pas sans heurts. Pour pérenniser la qualification et ne pas en perdre le bénéfice, les fermiers durent en effet composer avec les laitiers, tous rassemblés au sein de l'interprofession laitière[214] mais aussi d'un syndicat interprofessionnel (conformément à la réglementation AOC) pour proposer en 1998 un cahier des charges sur la base d'un objectif commun immuable depuis l'AO : réserver aux seuls opérateurs insulaires le marché du Brocciu (Prost *et al.*, 1994 ; Linck *et al.*, 2009). Car depuis 1983,

[211] Pour un accord a minima, qui n'a pas été précédé d'une réflexion collective autour de la définition du produit, de sa qualité, de l'indentification des terroirs d'élevage, etc. (Prost, 1992).
[212] Ces derniers cherchaient pourtant à valoriser le lactosérum pour combler le manque à gagner suite à l'arrêt de la collecte de lait pour la fabrication de Roquefort en Corse.
[213] Le décret du 30 décembre 1988 redéfinit les produits laitiers tels que le Brocciu en fromages et soumet les producteurs à se conformer aux normes sanitaires en vigueur. L'AO ne suffisait plus pour « protéger » le produit.
[214] ILOCC : Interprofession Laitière Ovine Caprine Corse. L'ILOCC, qui fut créée en 1998, rassemble tous les acteurs de la filière, à savoir les éleveurs apporteurs, les éleveurs transformateurs, et les transformateurs industriels.

les rapports de force s'étaient inversés au bénéfice des industriels[215]. Ces derniers se sont servis de leur position dominante sur le marché pour orienter la rédaction d'un cahier technique qui leur était favorable (Linck *et al.*, 2009). Les laitiers industriels profitent désormais, de plus, de l'agrément AOC obtenu en 1998 pour produire un Brocciu sous couvert d'AOP, au plan européen. Depuis les conflits entre les uns et les autres, latents depuis 1983, sont devenus houleux : une majorité de fermiers reprochent aux industriels d'importer de grande quantité de lait[216] à moindre coût[217] plutôt que de soutenir le développement local.



Photo 9 : Brocciu frais (source : http://www.aoc-brocciu.com)

- **Du consensus mou au conflit**

La façon dont a été conduite la démarche et les conflits qui ont éclaté lors du processus de qualification du Brocciu se reportent encore aujourd'hui sur les actions engagées pour la certification AOC des autres productions fromagères (Linck *et al.*, 2009). Mais de plus, depuis 1998 et l'obtention de l'AOC Brocciu, le jeu des acteurs de la filière[218] s'est complexifié : la rupture ne se fait plus exclusivement entre fermiers et laitiers mais aussi entre les fermiers eux-mêmes qui, selon leurs proximités politiques, adoptent des positions divergentes. Les acteurs balanins sont impliqués dans ce processus conflictuel pour la reconnaissance du fromage emblématique, le *Calinzanincu*[219].

Tout d'abord, afin de se distinguer des industriels laitiers, certains éleveurs ovins/caprins laitiers s'étaient rassemblés en 1999 en une association de producteurs (l'association « Casgiu Casanu »[220]) pour faire valoir leur mode de production : la production fromagère

[215] A l'époque des négociations, en 1996, les chercheurs de l'INRA de Corte dénombraient 150 t à 200 t de Brocciu produites par 160 fermiers, et 300t produites par les industriels à partir du lait de 450 éleveurs-apporteurs (LRDE, INRA Corte).
[216] Bien que, pour des raisons techniques, les contrôles ne puissent le prouver (Linck *et al.*, 2009).
[217] Le prix du lait de brebis en Corse est deux fois plus élevé que celui produit en Sardaigne ou sur le continent. L'AOC impose des restrictions sur l'origine des laits pour l'AOC, alors que l'offre de lait est structurellement inférieure à la demande. Par conséquent, la filière laitière en Corse tire profit de la rente induite par cette situation (Linck *et al.*, 2009 : 201).
[218] Voir la figure 48 page 183.
[219] Le nom de ce fromage est tiré du village de Calenzana où se trouvaient de nombreux affineurs de métier au début du XX^{ème} siècle. Le Calinzanincu est un fromage à pâte molle à croute lavée.
[220] Traduction : fromage fermier.

fermière. L'adhésion à l'association, qui permet d'obtenir le petit macaron représentant la marque collective[221] et de faire connaître et reconnaître leurs pratiques et savoir-faire, est fondée sur le respect d'une charte spécifique : les producteurs s'engagent à produire tout leur lait sur leur exploitation et à transformer eux-mêmes[222] exclusivement le lait de leur exploitation selon un processus artisanal[223]. Plus tard (septembre 2008), dans un contexte pré-électoral[224], une autre association de producteurs fromagers fermiers, U Casgile, s'est elle-aussi positionnée pour « la défense et la promotion des éleveurs fermiers installés sur le territoire corse qui transforment eux-mêmes le lait issus de leur troupeau[225]. […]»[226]. L'arrivée de ce second groupe de producteurs, au moment où les relations entre les industriels et Casgiu Casanu étaient particulièrement tendues, a changé l' (dés)équilibre entre les différents acteurs de la filière : U Casgile et Casgiu Casanu se disputent la place de représentation qui incombe aux fermiers au sein de l'Interprofession laitière (ILOCC). La mise en place de ce nouveau système d'acteurs n'est pas sans conséquence sur la démarche collective qui vise à obtenir une qualification pour le(s) fromage(s) corse(s). D'un côté les fermiers de Casgiu Casanu, qui avaient initié la démarche en 2003 et qui furent partie prenante du comité de pilotage de l'AOC jusqu'en 2007, date de leur retrait de l'interprofession[227], continuent d'y travailler indirectement (seuls mais néanmoins en contact avec l'INAO). L'association apporte actuellement son soutien technique aux démarches engagées sur le terrain par les acteurs de la filière qui, autour des fermiers mais pas uniquement[228], se regroupent en syndicats interprofessionnels (dont un en Balagne), en vue de mener à terme la démarche AOC fromage corse. D'un autre côté, U Casgile en collaboration avec l'ILOCC et la chambre régionale d'agriculture a monté en septembre 2009 l'Association Régionale de Défense et de Promotion des Fromages Corses[229], qu'ils espèrent voir reconnaître Organisme de Défense et de Gestion des signes (ODG)[230] par l'INAO, et ce dans le but d'obtenir une AOP Casgiu Corsu pour un

221 Déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle.
222 Ou par un membre travaillant sur l'exploitation.
223 Fermier y est défini en opposition à industriel.
224 Celui de la campagne des représentants agricoles pour les élections territoriales de mars 2010.
225 La nature de la transformation fromagère (artisanale, semi-industrielle, industrielle) n'est pas mentionnée dans les statuts.
226 Il ne semble pas y avoir de charte d'engagement à signer et respecter pour adhérer à l'association (d'après les statuts de l'association).
227 Suite au vigoureux conflit qui les opposa aux industriels sur fond d'importations de lait (cf. encart--).
228 Les syndicats créés entendent dépasser les querelles entre structures pour se concentrer sur une définition collective du produit (terroir, savoir-faire, historique, etc.) : s'ils sont organisés pour l'essentiel autour de, et par les fermiers adhérents à Casgiu Casanu, ils rassemblent également d'autres fermiers (U Casgile ou non affiliés aux associations) intéressés par le processus collectif, mais aussi des apporteurs et certains laitiers.
229 Les membres fondateurs sont Capra Corsa, U Casgile, le Groupement des apporteurs de Roquefort, la SICA Cismonte, la Société Fromagère Corse et l'Association des affineurs de Calenzana.
230 L'ODG doit être reconnu par l'INAO (Institut Nationale de l'Origine et de la qualité).

fromage à pâte molle. C'est donc l'INAO qui tranchera sur la légitimité de chacun des démarches, conformément à sa propre ligne politique.

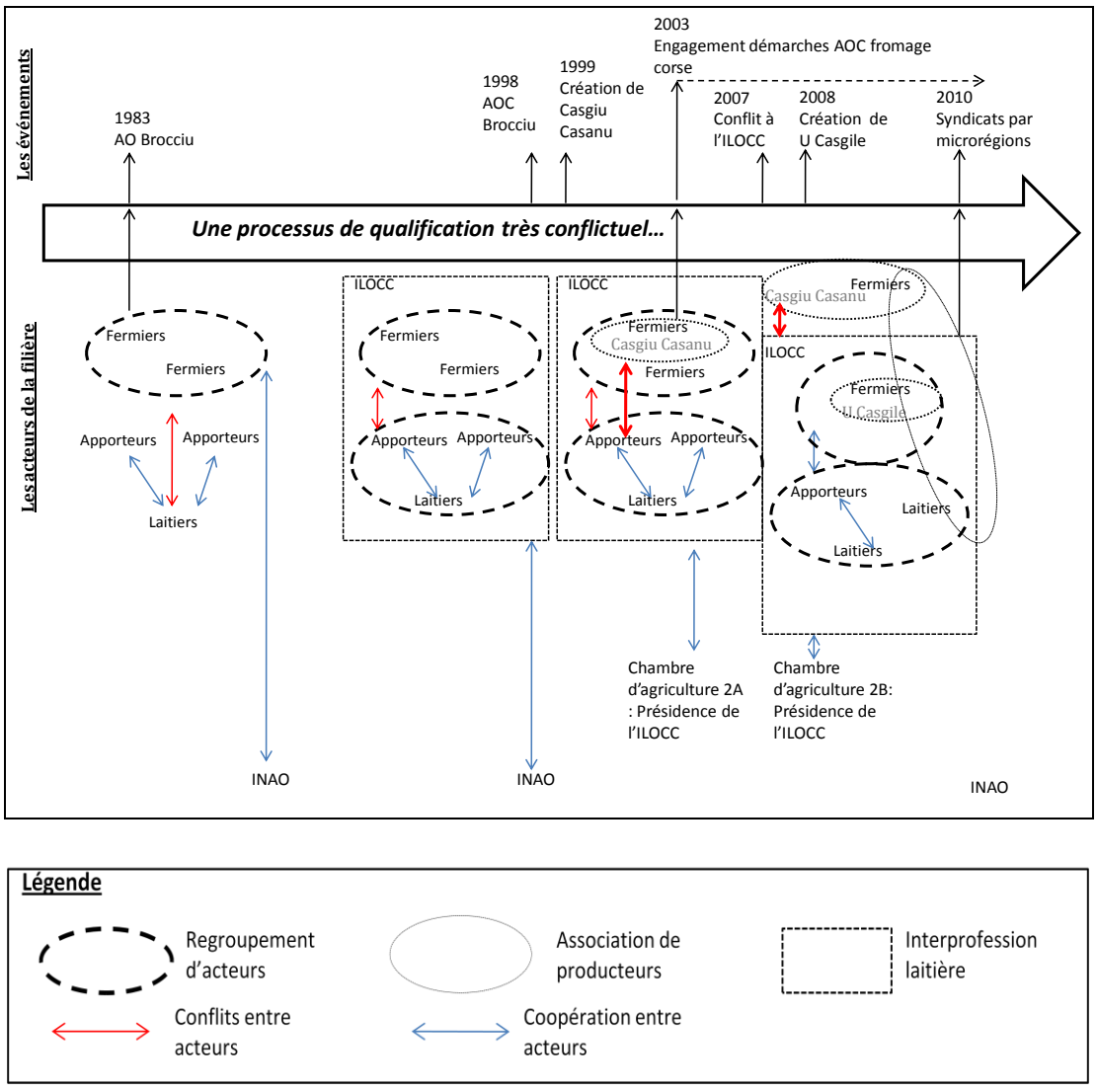
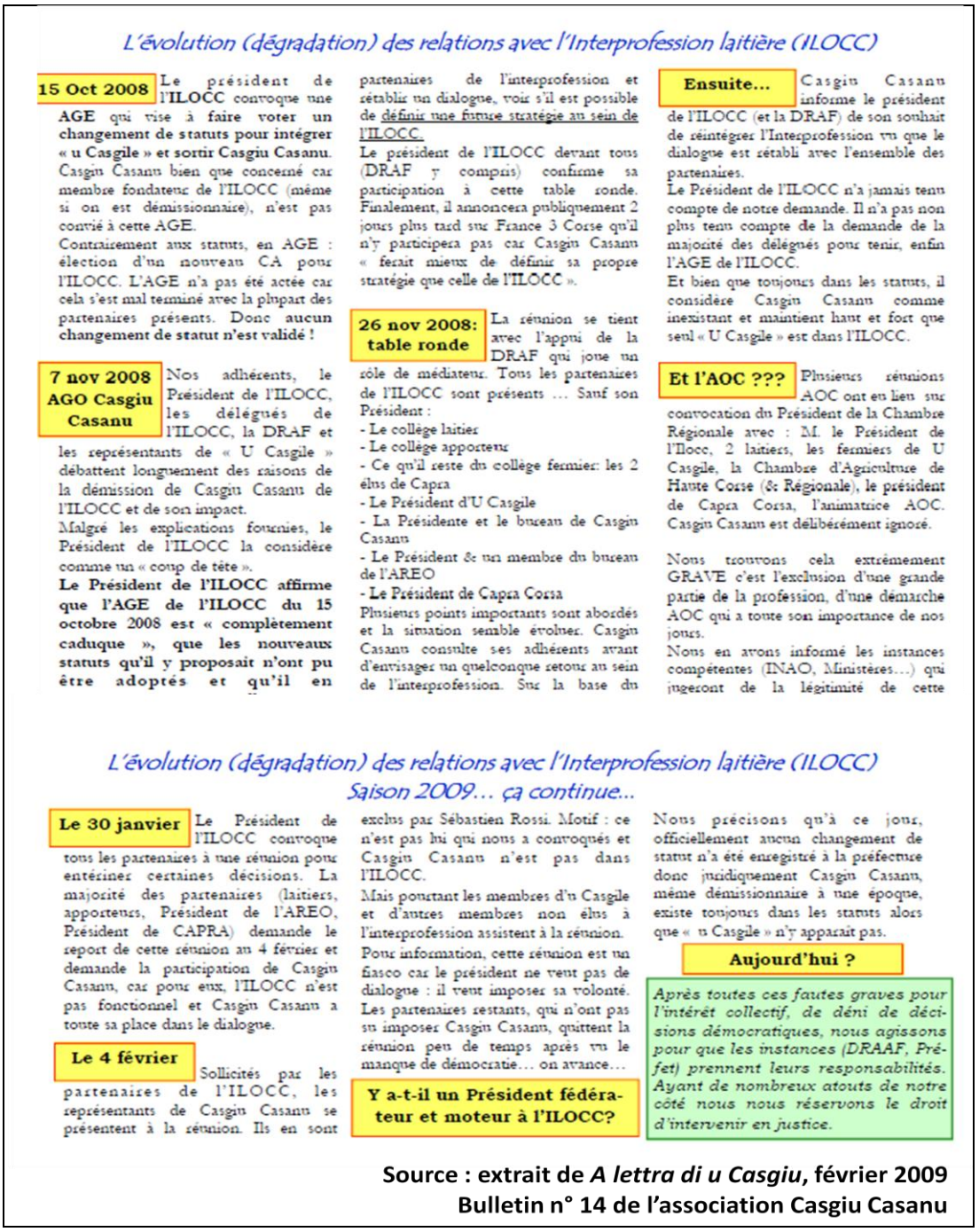


Figure 61 : Evolution des jeux d'acteurs de la filière laitière ovine/caprine

Encart 7 : Petite rétrospective sur le conflit entre Casgiu Casanu et l'ILOCC[231] (point de vue de Casgiu Casanu)



L'évolution (dégradation) des relations avec l'Interprofession laitière (ILOCC)

15 Oct 2008 Le président de l'ILOCC convoque une **AGE qui vise à faire voter un changement de statuts pour intégrer « u Casgile » et sortir Casgiu Casanu.** Casgiu Casanu bien que concerné car membre fondateur de l'ILOCC (même si on est démissionnaire), n'est pas convié à cette AGE.
Contrairement aux statuts, en AGE : élection d'un nouveau CA pour l'ILOCC. L'AGE n'a pas été actée car cela s'est mal terminé avec la plupart des partenaires présents. Donc **aucun changement de statut n'est validé !**

7 nov 2008 AGO Casgiu Casanu Nos adhérents, le Président de l'ILOCC, les délégués de l'ILOCC, la DRAF et les représentants de « U Casgile » débattent longuement des raisons de la démission de Casgiu Casanu de l'ILOCC et de son impact.
Malgré les explications fournies, le Président de l'ILOCC la considère comme un « coup de tête ».
Le Président de l'ILOCC affirme que l'AGE de l'ILOCC du 15 octobre 2008 est « complètement caduque », que les nouveaux statuts qu'il y proposait n'ont pu être adoptés et qu'il en partenaires de l'interprofession et rétablir un dialogue, voir s'il est possible de définir une ferme stratégie au sein de l'ILOCC.
Le président de l'ILOCC devant tous (DRAF y compris) confirme sa participation à cette table ronde. Finalement, il annoncera publiquement 2 jours plus tard sur France 3 Corse qu'il n'y participera pas car Casgiu Casanu « ferait mieux de définir sa propre stratégie que celle de l'ILOCC ».

26 nov 2008: table ronde La réunion se tient avec l'appui de la DRAF qui joue un rôle de médiateur. Tous les partenaires de l'ILOCC sont présents … Sauf son Président :
- Le collège laitier
- Le collège apporteur
- Ce qu'il reste du collège fermier: les 2 élus de Capra
- Le Président d'U Casgile
- La Présidente et le bureau de Casgiu Casanu
- Le Président & un membre du bureau de l'AREO
- Le Président de Capra Corsa

Plusieurs points importants sont abordés et la situation semble évoluer. Casgiu Casanu consulte ses adhérents avant d'envisager un quelconque retour au sein de l'interprofession. Sur la base du

Ensuite… Casgiu Casanu informe le président de l'ILOCC (et la DRAF) de son souhait de réintégrer l'Interprofession vu que le dialogue est rétabli avec l'ensemble des partenaires.
Le Président de l'ILOCC n'a jamais tenu compte de notre demande. Il n'a pas non plus tenu compte de la demande de la majorité des délégués pour tenir, enfin l'AGE de l'ILOCC.
Et bien que toujours dans les statuts, il considère Casgiu Casanu comme inexistant et maintient haut et fort que seul « U Casgile » est dans l'ILOCC.

Et l'AOC ??? Plusieurs réunions AOC ont eu lieu sur convocation du Président de la Chambre Régionale avec : M. le Président de l'Ilocc, 2 laitiers, les fermiers de U Casgile, la Chambre d'Agriculture de Haute Corse (& Régionale), le président de Capra Corsa, l'animatrice AOC. Casgiu Casanu est délibérément ignoré.

Nous trouvons cela extrêmement GRAVE c'est l'exclusion d'une grande partie de la profession, d'une démarche AOC qui a toute son importance de nos jours.
Nous en avons informé les instances compétentes (INAO, Ministères…) qui jugeront de la légitimité de cette

L'évolution (dégradation) des relations avec l'Interprofession laitière (ILOCC)
Saison 2009… ça continue…

Le 30 janvier Le Président de l'ILOCC convoque tous les partenaires à une réunion pour entériner certaines décisions. La majorité des partenaires (laitiers, apporteurs, Président de l'AREO, Président de CAPRA) demande le report de cette réunion au 4 février et demande la participation de Casgiu Casanu, car pour eux, l'ILOCC n'est pas fonctionnel et Casgiu Casanu a toute sa place dans le dialogue.

Le 4 février Sollicités par les partenaires de l'ILOCC, les représentants de Casgiu Casanu se présentent à la réunion. Ils en sont exclus par Sébastien Rossi. Motif : ce n'est pas lui qui nous a convoqués et Casgiu Casanu n'est pas dans l'ILOCC.
Mais pourtant les membres d'u Casgile et d'autres membres non élus à l'interprofession assistent à la réunion.
Pour information, cette réunion est un fiasco car le président ne veut pas de dialogue : il veut imposer sa volonté. Les partenaires restants, qui n'ont pas su imposer Casgiu Casanu, quittent la réunion peu de temps après vu le manque de démocratie… on avance…

Y a-t-il un Président fédérateur et moteur à l'ILOCC?

Nous précisons qu'à ce jour, officiellement aucun changement de statut n'a été enregistré à la préfecture donc juridiquement Casgiu Casanu, même démissionnaire à une époque, existe toujours dans les statuts alors que « u Casgile » n'y apparaît pas.

Aujourd'hui ?

Après toutes ces fautes graves pour l'intérêt collectif, de déni de décisions démocratiques, nous agissons pour que les instances (DRAAF, Préfet) prennent leurs responsabilités. Ayant de nombreux atouts de notre côté nous nous réservons le droit d'intervenir en justice.

Source : extrait de *A lettra di u Casgiu*, février 2009
Bulletin n° 14 de l'association Casgiu Casanu

Tous ces conflits ne troublent en aucun cas les consommateurs : l'offre fromagère en Corse est structurellement déficitaire au regard de à la demande touristique (Linck *et al.*,

[231] Capra Corsa : groupement régional des éleveurs caprins ; AREO : Association Régionale des Eleveurs Ovins.

2009). Et c'est précisément la raison pour laquelle ces tensions existent : chaque groupe cherche à exclure l'autre, pour des raisons économiques, identitaires, et/ou politiques.

2.2.3 Les produits carnés : les oubliés de la mise en patrimoine ?

Enfin, les autres produits balanins (veau, cabris et agneaux) n'ont pas fait l'objet de labellisation liée au mode de production ou à l'origine. Est-ce à dire qu'ils n'ont pas été appropriés et reconnus comme dignes d'être légués, transmis aux générations futures ? Car la qualification des produits renvoie bien à un processus de patrimonialisation qui conduit à pérenniser une pratique, un savoir-faire, une culture locale (Bérard *et al.*, 2005). Pourtant, il semble au contraire que ces produits soient identifiés du « terroir » par les consommateurs.

Ainsi, le veau corse n'a pas de label officiel. Une association de producteurs accole néanmoins le macaron « Corsica Vaccaghja »[232] pour mettre en avant son origine. Cependant, il semble que, même sans l'étiquette, ce produit est facile à différencier du veau continental : « La viande de veau élevé en Corse est reconnaissable en elle-même, sans avoir besoin d'être accompagnée d'une signalisation particulière » (Trift *et al.*, 2003). Sa couleur rouge, due à l'élevage en plein air, permet de l'identifier parmi d'autres viandes de veau. Selon l'enquête consommation réalisée par Trift *et al.* (2003), les consommateurs associent clairement le produit à un produit du terroir, « traditionnel », « sûr à consommer ». Cette association est facilitée notamment par leur connaissance du mode d'élevage « extensif et naturel ». Cependant si les consommateurs avertis qui connaissent déjà le produit préfèrent acheter corse que continental (à 60% contre 40%), les touristes consomment peu cette viande, intrigués par sa couleur justement, mais aussi freiné par son coût plus élevé que le veau continental. Et lorsqu'ils en font l'expérience, certains ne reconduisent par leur achat déçus par le manque de tendreté du morceau. Finalement, « ce n'est pas tant la signalisation de la viande qui fait défaut (elle est facilement reconnaissable à sa couleur), mais le manque d'informations attachées à sa préparation culinaire » (Trift. *et al.*, 2003). Le classique sauté de veau aux olives n'est guère plus consommé que dans les restaurants, et les nouveaux modes de consommation des locaux et des continentaux, s'accommodent assez mal de la « dureté » du veau corse...

Quant aux agneaux et cabris de lait, qui sont des sous-produits des élevages ovin et caprin, ils n'ont pas non plus fait l'objet de processus de qualification, très probablement car les acteurs territoriaux n'en ont pas vu l'intérêt. En effet, la consommation de ces

[232] Vache de Corse.

deux produits est très saisonnée : aujourd'hui encore, agneaux et cabris de lait (d'un mois environ) sont consommés traditionnellement à Noël et à Pâques par les locaux. Et la « mise en patrimoine » sous la forme d'une reconnaissance officielle[233] d'un produit et des pratiques[234] qui lui sont associées, d'ordinaire engagée pour « sauver les restes d'un passé pas si lointain » (Di Méo, 2007) ou se protéger de la concurrence, ne semble donc pas nécessaire. Quoique la discussion de la certification revienne en surface de temps à autre, notamment à propos des agneaux qui sont mal valorisés actuellement, contrairement aux cabris.

L'ensemble de ces exemples souligne à quel point la mise en patrimoine, et en particulier celle des produits agricoles (et agroalimentaires) localisés, est un processus collectif qui « traduit un jeu subtil entre le donné local et les demandes d'une société globale et ceci d'autant que ces produits sont d'abord des aliments. [Cette mise en patrimoine] opère un glissement de statut, convertissant des produits appartenant à une culture rurale en des produits d'excellence reconnus par la ville » (Bérard *et al.*, 2005 : 103). Le lien au lieu, à l'histoire, aux pratiques n'est finalement révélé que par l'existence d'une demande de consommation.

En Balagne, la demande n'étant pas le facteur limitant, au contraire, les acteurs administrant et gérant l'espace ont décidé d'un commun accord d'activer la valorisation touristique du patrimoine rural comme levier du développement local.

3- La valorisation touristique du patrimoine rural : un modèle de développement institutionnalisé

Face au succès de l'économie de proximité (Angeon et Bertrand, 2009), les acteurs « institutionnels » de Balagne[235] entendent soutenir les projets qui mettent en valeur le patrimoine rural touristique, et ce, dans une perspective de développement territorial. Dans ce contexte, les interactions entre agriculture et tourisme sont également repensées : les externalités positives de l'agriculture, à savoir l'entretien des paysages,

[233] Par la certification donc.
[234] De production et de consommation.
[235] Les agriculteurs sont peu représentés dans ce groupe d'acteurs : cf. chapitre 5, section 4.

l'ouverture des milieux, le maintien de la biodiversité, la protection des ressources naturelles, le maintien de la vie rurale, etc. (cf. partie 3), sont mises en avant pour ce qu'elles apportent à la mise en valeur du patrimoine rural tant apprécié. Malgré cela, les mesures en faveur du développement de l'activité de production agricole restent rares[236], comme le montre l'analyse suivante.

3.1 Acteurs, projets d'aménagement et de développement

Au sein du territoire balanin, plusieurs projets d'aménagement et de développement coexistent, se chevauchent, voire se renforcent les uns les autres. Tous entendent valoriser les ressources patrimoniales locales. Plus rares sont ceux qui mettent en œuvre des moyens d'action en soutien au développement de l'agriculture.

3.1.1 Le Schéma d'Aménagement de la Corse : la Balagne, « pays côtier touristique »

Avant de considérer tout autre document, il convient de rappeler que le plan d'aménagement régional qui s'applique sur l'ensemble de l'espace insulaire est encore le Schéma d'Aménagement de la Corse (SAC) de 1992, rédigé par le préfet de l'époque. Ce document de planification stratégique fixe les grandes orientations du développement régional.

Dans ce schéma, le patrimoine environnemental et culturel est la pièce maîtresse du développement régional : « C'est en préservant et en valorisant un environnement de qualité que la Corse gardera la maîtrise de son avenir » (SAC, 1992). Le terme est appréhendé à la fois dans sa dimension contemplative (cadre naturel) et dans sa dimension écologique (richesse de l'écosystème à préserver). L'environnement est ainsi « un patrimoine écologique [défini] également [comme] un capital esthétique qui fait de la Corse l'île de beauté » (SAC, 1992, p.77). Par ailleurs le développement « doit se faire dans le respect de la culture corse […]. La Corse prend appui sur sa culture pour intensifier les échanges avec les autres régions méditerranéennes et offrir des manifestations de niveau international » (SAC, 1992 : 5).

Dans la stratégie de développement régional, la Balagne y est définie en tant que « pays côtier touristique » (p.34) qui doit tirer profit de son patrimoine naturel et culturel : si le pays touristique est polarisé par les deux stations balnéaires Calvi et L'Île-Rousse, il doit chercher à accueillir dans son espace « rural » les populations fréquentant le littoral et

[236] Le travail agricole est pourtant le support de ces aménités (Deffontaines, 2001 ; Gillette *et al.*, 2007).

proposer une multiplicité d'activités et de produits reposant sur la valorisation culturelle et patrimoniale, les activités de pleine nature et le tourisme rural. Par ailleurs il s'agit d'y développer, comme partout en Corse, « une agriculture compétitive, alliée à l'environnement » (SAC, 1992 : p.8), en insistant sur les actions favorisant la qualité et la « typicité des terroirs » et en développant la participation des exploitants à la défense de l'environnement et aux diverses activités rurales. C'est donc clairement une agriculture multifonctionnelle qui est objet de développement.

Ce projet de l'Etat, qui devait établir les grandes orientations stratégiques du développement de la Corse, proposait déjà en 1992 d'impulser le développement à partir de la valorisation touristique du patrimoine. L'agriculture, multifonctionnelle, était par ailleurs reconnue comme pouvant y contribuer. Plus tard, alors que l'équilibre entre les différents protagonistes politico-institutionnels avait évolué en faveur des collectivités locales (cf. chapitre 6), les acteurs administrant et gérant le territoire de Balagne[237] ont largement repris à leur compte cette stratégie.

3.1.2 La Charte de Territoire du Pays de Balagne : le tourisme intégré comme levier du développement

- **Une concertation élargie**

Premièrement, une Charte de Territoire élaborée par le Pays de Balagne a été signée en 2002 par les trois communautés de communes de Balagne, sous l'impulsion du président du Pays de Balagne de l'époque[238] qui fut par ailleurs Président du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse de 1993 à 1998. Personnalité locale connue autant que reconnue[239], il est également l'un des membres fondateurs d'une association de la société civile, le forum des citoyens actifs de Balagne[240] aux côtés de l'économiste d'origine balanine le Professeur D. Taddei. D'ailleurs, dans son fonctionnement, le Pays de Balagne associe la société civile via son Conseil de Développement qui émet des avis et conseils dont doit tenir compte la structure de pays avant d'acter ses décisions. La société civile est représentée au sein du Conseil de Développement via différents collèges : collège des activités économiques (entreprises, énergie, agriculture, tourisme,

237 Voir schéma page 180.
238 Et jusqu'en 2009.
239 T. Casalonga est tout à la fois sculpteur et peintre (reconnu en Europe et au Canada), scénographe d'opéras baroques, directeur artistique de l'Auditorium de Pigna…
240 Cette association rassemble des citoyens intéressés pour discuter une fois par trimestre des questions d'aménagement de la Balagne, et pour réaliser quelques études sur des points précis (la démographie, l'emploi, etc.). Si l'association regroupe des personnes de professions très différentes, il convient de noter que plusieurs universitaires y participent. Un forum de discussion interactif via le net est en construction, qui devrait faciliter le suivi des échanges.

développement), collège des activités à caractère familial, éducatif ou culturel, collège des élus (cf. annexe 10). Les agriculteurs y sont représentés à hauteur de leur poids socio-économique (cf. chapitre 5). En outre, compte tenu de leur contraintes de travail (cf. partie 3), ils ont été peu assidus aux réunions, et peu présents lors des échanges…[241]

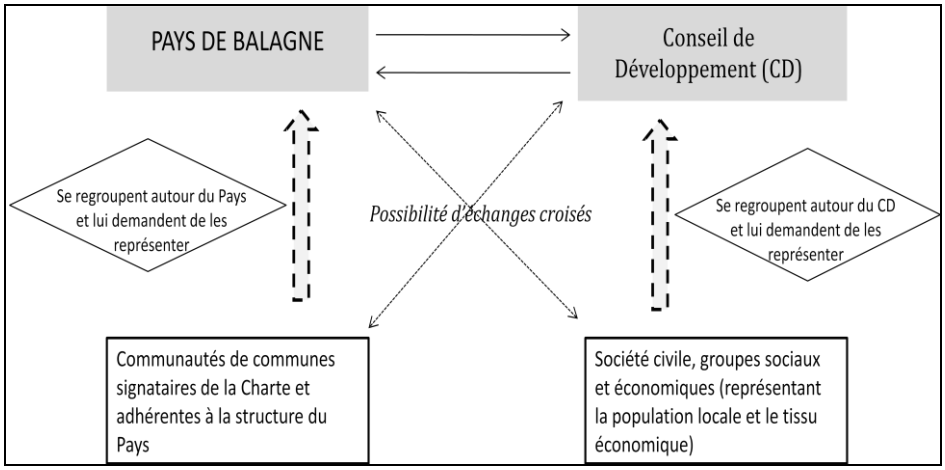


Figure 62 : Principe de représentativité au sein du Pays de Balagne (source : Charte de territoire du Pays de Balagne, 2002 : 24)

Le Pays de Balagne travaille en outre en concertation avec les acteurs institutionnels, qui apportent des conseils sur le montage des dossiers et financements, et avec les porteurs de projets privés ou publics (voir schéma suivant).

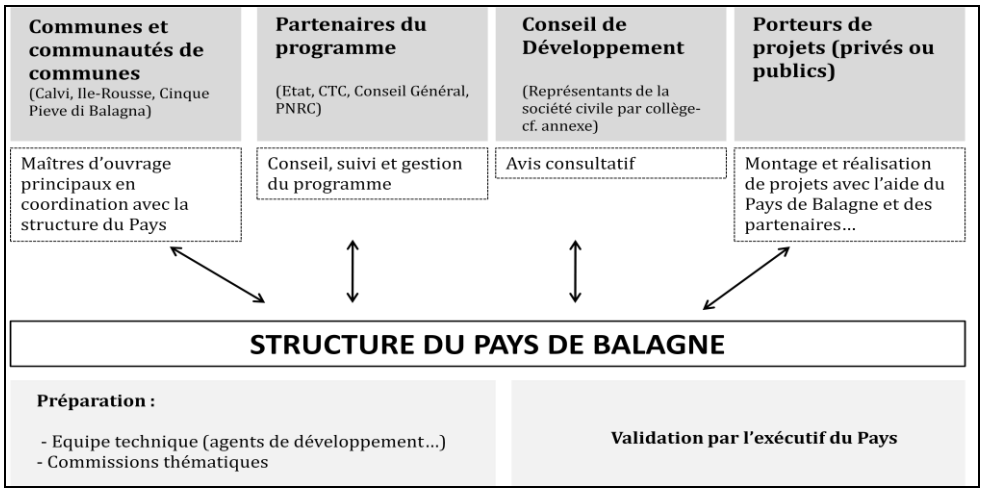


Figure 63 : Fonctionnement général du Pays de Balagne (source : Charte de territoire du Pays de Balagne, 2002 : 23)

[241] Nous tirons cette information (1) de l'ancien Président de Pays, (2) de l'animatrice du Pays, et (3) des comptes rendus de réunions qui listent les présents.

- **Le trépied du développement : tourisme, agriculture et préservation de l'environnement**

Cette charte qui définit les grandes orientations du projet de Pays pour un développement cohérent de toute l'intercommunalité sur une période de 10 ans, a été élaborée en préfiguration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à venir. Les objectifs généraux de la Charte de Territoire sont les suivants :

- « renforcer les solidarités et les équilibres territoriaux : en termes de services offerts à la population locale, de dynamiques socio-économiques et urbaines entre les zones littorales et les zones plus enclavées, en matière d'accessibilité et de desserte entre la RN 197 du littoral et l'arrière-pays et la montagne ;

- développer les principes de précaution et de prévention pour préserver ce qui fait l'identité du territoire (son paysage, son histoire, ses savoir-faire anciens, ses pratiques culturelles…), et pour sauvegarder et protéger l'environnement par la prévention des incendies, la gestion de l'eau, la sauvegarde des espaces agricoles ;

- soutenir la démocratie participative en intégrant le travail des différents acteurs locaux, à savoir élus, acteurs institutionnels, acteurs économiques et sociaux (marchands ou non marchands), habitants ;

- favoriser les coopérations interterritoriales au sein de l'intercommunalité, et avec l'Etat, la CTC, le Conseil général de Haute-Corse, le PNRC » (Pays de Balagne, 2002 : 5-9).

Les rôles du tourisme et de l'agriculture dans cette stratégie de développement sont très clairement déterminés : il s'agit de « construire une économie touristique intégrée, comme levier du développement en prenant appui sur le couple Nature-Culture dans le cadre d'une démarche de qualité » (mesure 1.1., p. 10). Cette économie « intégrée » repose sur la valorisation des « spécificités de chaque micro-territoire », complémentaires les unes des autres. L'agriculture y a un rôle important à jouer, en tant que « vecteur d'une dynamique humaine, d'une mémoire vivante et de la préservation du capital paysager et environnemental intérieur[242] » (p.14), et réciproquement, « le développement du tourisme rural doit pouvoir intégrer les agriculteurs dans une stratégie de

[242] « Le capital environnement comme un facteur de développement économique et d'aménagement du territoire » (p. 20). « garantir la qualité et la gestion du cadre de vie et de l'environnement ».

diversification de leurs revenus et de valorisation de leurs savoir-faire, dans le respect de leur principale activité » (Charte de Territoire, p.15).

En d'autres termes, la stratégie de développement repose sur un tourisme intégré socialement, économiquement et spatialement, qui conduit à considérer les complémentarités entre le tourisme et une agriculture qui remplit de multiples fonctions[243]. Dans ce sens, une « mesure d'action »[244] est proposée pour « soutenir l'agriculture et encourager la diversification des activités productives » (mesure 1.2, p. 14). Cette mesure est déclinée en cinq axes (sous-mesures) :

- moderniser les exploitations agricoles pour qu'elles puissent s'insérer dans des filières performantes ;
- soutenir les initiatives pour la reconquête des activités agricoles et maintenir, voire réhabiliter des productions à l'abandon ;
- aider à la diversification agro-touristique, dans le respect de l'activité principale ;
- entretenir l'espace et le paysage, car « l'agriculture est la seule à même d'entretenir ce patrimoine qui revêt aujourd'hui une dimension écologique et culturelle » (p.15) ;
- soutenir des actions de gestion du foncier, car « les démarches favorisant le développement du tourisme ne doivent pas concurrencer la filière agricole en suscitant des comportements spéculatifs » (p.14).

A propos de cet ultime point, en 2008, la Charte de Territoire a été complétée par une Charte Paysagère, urbanistique, architecturale et environnementale, document qui devrait faire office de volet paysager dans le futur SCoT. Les options prises vont dans le sens des orientations précédentes. Pour résumer, il s'agit de délimiter une zone littorale où seraient réinventés des villages perchés afin d'éviter l'étalement urbain. Ces villages-hameaux seraient les épicentres de flux de population et d'activités allant à la fois en direction de l'espace marin, et en direction des espaces rétro-littoraux et de la montagne.

[243] Sociales, économiques et environnementales (cf. partie 3).
[244] Il s'agit en réalité d'un objectif stratégique, car la charte n'a pas vocation à financer des mesures d'action mais uniquement à définir les orientations stratégiques du développement du Pays, qui seront ensuite déclinées dans les différents projets par des mesures financées.

Il s'agirait, pour reprendre une expression de l'ancien Président du Pays de Balagne, de « redéfinir les couloirs de transhumance »[245]...

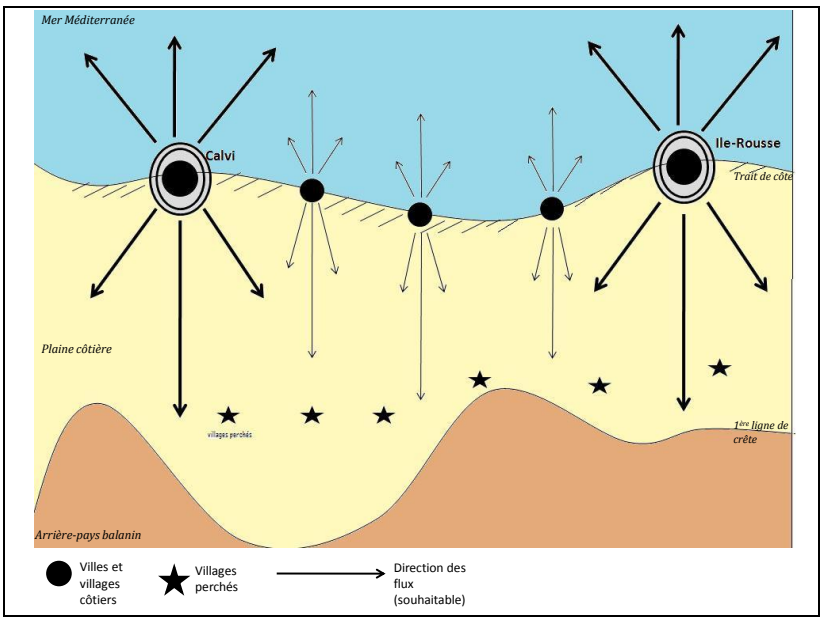


Figure 64 : « Les nouveaux couloirs de transhumance » ou une vision de l'aménagement de la Balagne

3.1.3 Le Pôle d'Excellence Rurale : connecter les espaces grâce au tourisme

- **Les acteurs : des opérateurs touristiques**

En 2006 est venu se superposer aux objectifs de la Charte de Territoire du Pays de Balagne un projet de Pôle d'Excellence Rurale (PER) porté par le Pôle Touristique de Balagne et financé par l'Etat via la DIACT[246]. Le Pôle touristique de Balagne est structuré autour de l'Office Municipal de Tourisme de Calvi[247], et réunit des représentants des élus communautaires et des représentants des principaux acteurs privés et publics touristiques de la région, à savoir ceux des activités touristiques directes des secteurs de l'hébergement et des loisirs, et ceux des activités touristiques induites comme les productions agro-alimentaires[248], l'artisanat, etc. (cf. schéma page 180). Un syndicat

[245] D'après un entretien réalisé avec l'ancien Président du Pays de Balagne.
[246] Délégation Interministérielle à l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (2006-2009), rebaptisée DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) depuis 2009.
[247] A noter que le maire de Calvi, Ange Santini était Président de l'Exécutif de la CTC jusqu'aux dernières élections régionales de mars 2010.
[248] Notamment celles des viticulteurs (dont l'ancien Président de la Chambre d'Agriculture Régionale jusqu'en mars 2010, élu de la commune de Lumio), et des oléiculteurs.

mixte assure la maîtrise d'ouvrage des actions inscrites au PER. Les agriculteurs ne sont donc pas associés à la gestion de ce projet de développement rural.

- **L'orientation stratégique : promouvoir les richesses patrimoniales**

Ce projet vise à soutenir le développement rural du territoire par la « promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques » (PER, 2006). L'objectif est de rompre avec l'image touristique de la Corse qui est avant tout balnéaire et littorale pour « rééquilibrer spatialement le développement économique et social (meilleure irrigation des zones de piémont et montagne) et favoriser une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps » (PER : p. 5). Il s'agit autrement dit de « stimuler les flux dans l'espace et le temps et de concevoir de nouvelles offres touristiques en toutes saisons ». Plusieurs mesures ont été édictées dans ce but en fonction de la zone considérée, frange maritime ou arrière-pays :

- premièrement « l'avant scène offerte à l'excellence », qui comprend le linéaire côtier s'étalant dans l'intérieur à seulement quelques centaines de mètres de profondeur, doit faire l'objet d'aménagements et de protections des espaces littoraux publics : il s'agit de maîtriser la sur-fréquentation (sécurisation des plages, aménagement des parkings, préservation des écosystèmes, etc.) et « d'améliorer les connections avec l'arrière-pays en créant des accès aisés… » ;

- ensuite, le PER met en œuvre « le fil de l'excellence » qui est un schéma de signalétique touristique. Circuit de découverte et panneaux signalétiques (points infos relais, fléchage, bornes de circuits, etc.) sont implantés dans le but de baliser un itinéraire pour un tourisme de découverte. Ce « fil » doit conduire les touristes à visiter l'arrière-pays, à aller à la rencontre de la population locale, à découvrir les produits du terroir. En ce sens, la signalétique devrait profiter aux exploitants agricoles qui offrent des produits du terroir et des services agritouristiques. D'ailleurs, quelques uns ont bénéficié de financements dans le cadre de ce projet, pour rénover ou agrandir leur structure, pour consolider ou créer des emplois : 3 oléiculteurs et 2 viticulteurs, la Coopérative Oléicole de Balagne, deux couples d'exploitants ayant une activité de ferme-auberge (cf. annexe 11). Somme toute, très peu d'entre eux ont bénéficié de ces mesures du PER[249] ;

[249] Il y a environ 400 exploitants agricoles répartis sur l'ensemble de l'espace de Balagne (Balagne maritime et intérieure).

- un réseau de sentiers de randonnées courant sur l'ensemble de l'espace balanin a été aménagé afin de connecter les trois espaces (« porte d'entrée littorale », piémont et montagne). « Les chemins de l'excellence » doivent « constituer le support d'activités de pleine nature » qui contribueront à étaler la fréquentation touristique en avant et après saison.

Le PER apparaît finalement comme la mise à disposition d'outils et d'actions en soutien au programme de développement de la Charte de Territoire dans son ensemble, mais très peu pour le développement de l'agriculture[250] en particulier.

3.1.4 Le programme LEADER : « bâtir une économie du tourisme patrimonial »

- **Les acteurs : le Pays de Balagne comme moteur**

La Balagne bénéficie également de financements du programme LEADER, soutenu par le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER[251]) qui s'applique en Balagne par l'intermédiaire du Programme de Développement Rural de la Corse (PDRC)[252]. Ce projet est porté par l'association du Pays de Balagne via un Groupe d'Action Locale (GAL-Balagne), qui réunit les partenaires autour de la construction « d'une économie du tourisme patrimonial en Balagne » (GAL-Balagne, 2008). Le GAL est structuré autour d'un organe décideur, ou comité de programmation, constitué de 9 acteurs publics et 9 acteurs privés.

Tableau 27 : Membres du comité de programmation du programme LEADER de Balagne

Acteurs publics		Acteurs privés	
3 Communautés de communes du Pays	6	Elus consulaires (CA, CCI, CM)	3
PNRC	1	Membres du Conseil de développement + Président	3
Conseil Général de Haute-Corse	1	Entreprises, associations et personnes ressources issues de la concertation "LEADER"	3
CTC	1		

(Source : Dossier de candidature, octobre 2008)

Les exploitants agricoles sont représentés par leurs élus de la chambre d'agriculture, qui représentent donc un acteur parmi les 9 membres du comité de programmation. Le

[250] Ne serait-ce que pour le développement des activités agritouristiques.
[251] Deuxième pilier de la PAC.
[252] Le PDRC fixe les grandes orientations du développement agricole et rural pour la période 2007-2013. L'ODARC – Organisme de Développement Agricole et Rural de la Corse- organe de la CTC, est l'organisme payeur.

GAL-Balagne et l'ODARC ont signé l'engagement en septembre 2009, pour un projet d'une durée de 5 ans.

- **La stratégie : activer la ressource patrimoniale**

Trois grands objectifs stratégiques ont été établis :

- « transformer le gisement patrimonial de Balagne en ressource à valoriser (entre autres, transmettre les savoir-faire) ;

- créer des produits touristiques identitaires, c'est-à-dire concilier culture et partage ;

- pérenniser et développer une terre de rencontres (notamment soutenir le développement d'une offre qualitative privée) ».

Sur les 18 mesures associées à ces objectifs, trois sont en rapport indirect avec la diversification des activités (touristiques) sur les exploitations agricoles : les actions 8, 10 et 11 du programme[253] (cf. annexe 12). La première « aide à la création et au développement des activités rurales et des Très Petites Entreprises » qui ambitionne de soutenir la création d'ateliers vitrines, comme les ateliers de fabrication et/ ou de vente de produits artisanaux et agroalimentaires ; la seconde « soutient la mise en produit de séjours racines » fondés sur la découverte de la culture locale dont les savoir-faire agricoles ; et la dernière action encourage « la professionnalisation et accompagne l'amélioration des pratiques et des prestations ».

L'enveloppe globale concédée à l'agriculture représente à peine plus de 12% du budget total de la programmation[254], alors que la part la plus importante du budget va aux mesures ayant une application dans le domaine culturel et/ou architectural (mesures de restauration du patrimoine bâti et de soutien aux activités culturelles). Le développement rural est donc, comme dans le précédent projet, effectivement axé sur la valorisation touristique du patrimoine rural, mais l'agriculture ne semble pouvoir qu'y jouer un rôle marginal, au contraire de ce qui avait été défini et approuvé dans dans la Charte de territoire.

[253] Qui correspondent respectivement aux mesures 311, 323 et 331 de l'axe 3 du PDRC 2007-2013.
[254] Le montant des dépenses programmées s'élève à 2 345 000 € dont 1 000 000 € financés par le FEADER, le reste revenant à la CTC, au Conseil Général, à des acteurs privés.

Finalement, les seuls acteurs « institutionnels » à réellement s'appuyer sur la demande touristique de patrimoine rural pour développer concrètement les complémentarités entre agriculture et tourisme sont les structures d'encadrement de l'agriculture. Mais avec quels moyens, et quel effet d'entraînement sur le développement agricole ?

3.1.5 La promotion du terroir par les structures d'encadrement de l'agriculture

- **Le CREPAC et son réseau Terragir**

Le CREPAC ou Outil de Promotion des Produits Agricoles et Agro-Alimentaires, des Métiers et des Territoires de Corse (OPAMTC) est une structure interdépartementale émanant des chambres d'agriculture qui intervient dans la promotion des produits agricoles insulaires avec l'aide des filières (cf. schéma page 181). A ce titre, le CREPAC intervient aussi en Balagne. Les trois principaux outils sur lesquels s'appuie la structure dans son travail sont :

- les foires des produits agricoles[255], vitrine des filières ;

- les « routes des sens authentiques », qui « permettent aux visiteurs de rencontrer les producteurs in situ et donc de mieux connaître un produit et de mieux percevoir sa qualité ». Chaque microrégion, dont la Balagne, possède une brochure éditée dans laquelle est tracé un circuit où rencontrer les producteurs et artisans inscrits dans le réseau, distribuée dans les offices de tourisme (cf. carte 44).

  Des opérations ponctuelles sont également organisées en partenariat avec le Chambre de Commerce et d'Industrie : par exemple, la compagnie aérienne CCM[256] s'était associée au CREPAC pour distribuer à bord du dernier vol du soir Paris-Corse, en lieu et place du traditionnel sandwich, un plateau-repas avec du jambon cru de pays, un verre de vin corse, un morceau de fromage typique ;

[255] Sont organisées chaque année avec l'aide du CREPAC les foires de la châtaigne, de l'huile d'olive nouvelle, de l'olivier à Montegrosso en Balagne, du vin, des fromages, du miel, de la charcuterie, du tourisme rural, de la noisette, de l'élevage, et de la clémentine. D'autres foires agricoles ou rurales existent indépendamment de la structure, soit parce qu'elles concernent une production agricole marginale mais patrimoniale (foire de l'amandier par exemple qui se tient dans le village d'Aregno en Balagne), soit parce qu'elle ne concerne pas les produits agricoles ou agro-alimentaires (foire de la pierre sèche à Lumio qui vise à réhabiliter le petit patrimoine bâti).
[256] Compagnie Corse Méditerranée (société d'économie mixte).



Carte 44 : Les différentes « routes des sens authentiques » en Corse (source : www.corsica-terroirs.com)

- en 2010, un nouvel outil a été créé qui consiste en la mise en réseau des producteurs et artisans corses avec ceux de régions méditerranéennes voisines. Il s'agit du réseau « Terragir » et du site web-TV qui lui est associé, qui représente « un pont virtuel entre consommateurs et producteurs ». Le chargé de mission du CREPAC, P-J Caïtucoli expliquait en interview à Corse Matin (18 mai 2010) les objectifs de la constitution d'un tel réseau : « Ouverture, innovation, échanges, tels sont les maîtres mots de Terragir, un programme qui vise à agir sur les territoires. Un programme qui a pour objectif la réalisation d'un réseau transfrontalier entre les régions de Ligurie, de Toscane, de Sardaigne et de Corse. Le réseau contribue à diffuser, valoriser et rendre plus accessibles les contacts et les informations relatifs aux routes des sens et aux producteurs des différentes régions ».

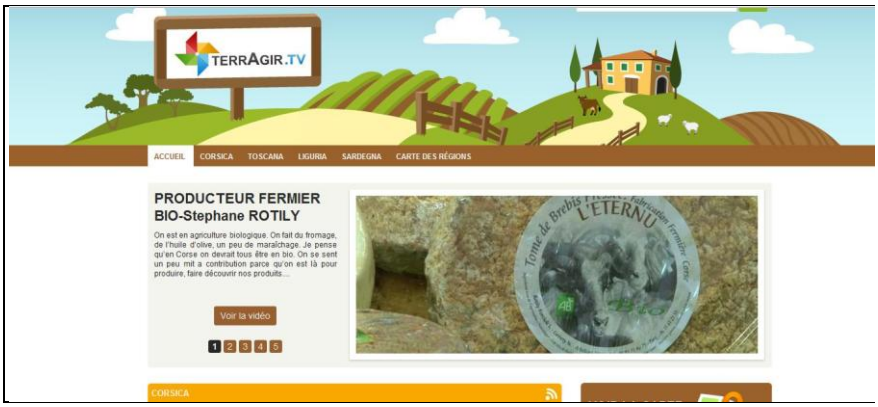


Figure 65 : Page d'accueil de la web-TV du réseau Terragir (source : www.terragir.tv)

Bien qu'il soit difficile, voire impossible, de mesurer l'impact que peuvent avoir ces opérations de communication et de mise en réseau sur le développement de la fréquentation des exploitations agritouristiques notamment, il est certain qu'elles servent pour le moins à consolider l'image « authentique » de l'agriculture locale, et à la partager avec les autres acteurs du territoire, en particulier les touristes.

- **Le réseau « Bienvenue à la ferme »**

Dans le même sens mais à un niveau moins ambitieux, le réseau « Bienvenue à la ferme » géré par les chambres d'agriculture, rassemble les exploitants agricoles corses (et balanins) adhérents[257] qui pratiquent une activité agritouristique : vente directe, accueil ou hébergement à la ferme. Le site web et la brochure référencent l'ensemble des adhérents, par microrégions et par types de produits et services offerts. Selon les exploitants agricoles, les offices de tourisme, qui distribuent la brochure, « ne joueraient pas vraiment le jeu » en ne mettant pas la brochure en évidence. De plus, « le site web n'est pas particulièrement attractif ».

3.2 Une agriculture en marge des projets de la gouvernance territoriale

S'est donc mise en place en Balagne une gouvernance territoriale[258] autour de la question de la valorisation touristique du patrimoine rural. L'ensemble des acteurs territoriaux est partie prenante d'un modèle de développement consensuel qui pose la valorisation touristique du patrimoine rural comme un levier du développement local : les instances politico-institutionnelles régionales et suprarégionales soutiennent (aux plans

[257] Les adhérents sont globalement les mêmes que ceux figurant sur la brochure de « la route authentique des sens ».
[258] En d'autres termes, une certaine stabilité (dynamique) dans le jeu d'acteurs.

administratif et financier) les porteurs de projets locaux (Pays de Balagne[259] et Pôle touristique), qui eux-mêmes représentent les différents groupes socio-économiques et acteurs de la société civile au sein du Pays de Balagne (cf. chapitre 5), et plus particulièrement les acteurs du tourisme via le Pôle touristique. Car finalement, les acteurs agricoles ne défendent que des outils de promotion du terroir et non des projets d'aménagement et de développement.

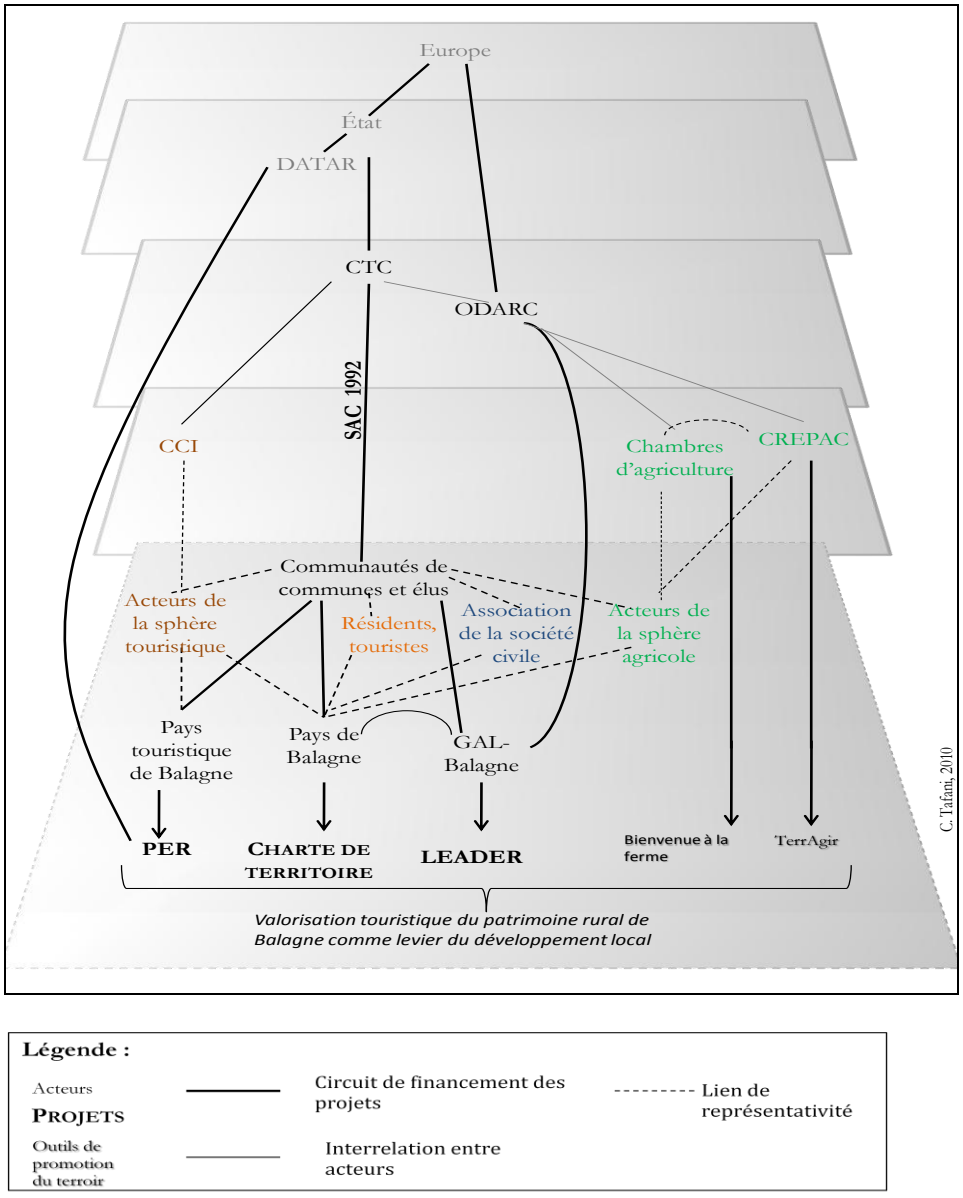


Figure 66 : La gouvernance autour de la valorisation touristique du patrimoine rural

[259] Le Pays de Balagne est au centre du GAL.

Ce modèle se révèle être finalement une véritable institution, à la fois au sens politique du terme dans la mesure où les projets locaux bénéficient de l'assentiment des acteurs des institutions publiques, mais aussi en son sens étymologique dans la mesure où il implique l'ensemble des acteurs territoriaux, y compris les représentants de la société civile.

Mais si le patrimoine rural est objectivé comme « ressource territoriale » (Gumuchian et Pecqueur, 2007) et activé collectivement dans la perspective d'un développement local, l'agriculture n'est pas placée au centre du dispositif. Bien que les acteurs territoriaux proposent aux agriculteurs de jouer un rôle dans le développement local en tant que producteurs de biens et prestataires de services marchands et non marchands, ils mettent en œuvre assez peu de mesures d'action en soutien au développement de cette agriculture multifonctionnelle, qui repose pourtant avant tout sur l'activité de production des exploitants agricoles (Groupe Polanyi, 2008).

4- Une opportunité de maintien (et de développement) pour les exploitations agricoles de Balagne ?

En dépit du fait que la gouvernance locale, par son action collective[260], n'apporte pas de soutien direct au développement d'une agriculture multifonctionnelle qui valorise le patrimoine (paysages, environnement, produits localisés) tout en contribuant au développement local, la demande touristique de patrimoine rural constitue malgré tout une opportunité de développement[261] pour les exploitations agricoles.

4.1 Produits du terroir et « rente de qualité territoriale »

4.1.1 Des retombées économiques

La valorisation des produits du terroir, systématiquement cités comme représentatifs de l'identité locale et identifiés de ce fait en tant qu'objets à transmettre, permettent aux producteurs de tirer profit d'une « rente de qualité territoriale » (Mollard *et al.*, 2005). La certification est effectivement un outil pour exclure ceux qui ne respecteraient pas le

[260] Mais pas forcément coordonnée.
[261] Economique en particulier.

cahier des charges associé au label et bénéficier d'une rente spécifique (Sylvaner *et al.*, 2007 ; Linck *et al.*, 2009). Mais dans le contexte balanin, à l'image d'autres territoires touristiques, les producteurs tirent parti, en plus de la rente associée aux qualités des produits eux-mêmes, d'une rente retirée de l'image globale que renvoie la Balagne avec l'ensemble des produits et services offerts par les acteurs publics et privés. La rente ainsi définie est appelée « rente de qualité territoriale » par Mollard *et al.* (2005). Sur ce principe, en retour, l'offre de biens et services émanant des producteurs agricoles profitent également aux autres opérateurs touristiques. Ceci devrait d'ailleurs être pris en compte pour l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour l'allocation optimale des sols entre activités (Giannoni et Tafani, 2010).

4.1.2 Transmission ou dilution de l'identité dans les certifications ?

Par les démarches de certification, les acteurs des filières veulent avant tout protéger leurs produits de la concurrence. Nous avons vu précédemment à partir de l'exemple des fromages comment sous couvert d'une même appellation ressurgissent les conflits d'intérêt entre groupes de producteurs. Les divergences au sein du groupe de l'AOC Brocciu avait alors conduit certains fermiers à se différencier des industriels sur la base de leur mode de production, la fabrication fromagère fermière. Si l'enjeu des ces discussions reste en premier lieu économique – exclure d'un segment de marché un groupe- lesdits fermiers ne manquent pas de mettre en avant des arguments d'ordre identitaire pour fonder leur groupe par opposition aux industriels ou aux autres producteurs n'adhérant pas à leur démarche : « les fromages corses véhiculent à eux seuls tout un pan de la culture corse », et les fermiers sont « les garants de l'authenticité du produits, […], des traditions et des savoir-faire ancestraux » (Via campagnola, 2008). Les industriels, quant à eux, en ne suivant pas le référentiel technique « hérité » rompent avec la tradition et cassent la transmission de la culture. Les points techniques qui font notamment débat relèvent d'une part du fonctionnement des systèmes de production extensif en Corse, plus intensif dans les bassins apporteurs de lait des industriels, et des techniques de transformation fromagère d'autre part : lait pasteurisé/lait cru (Prost *et al.*, 1994).

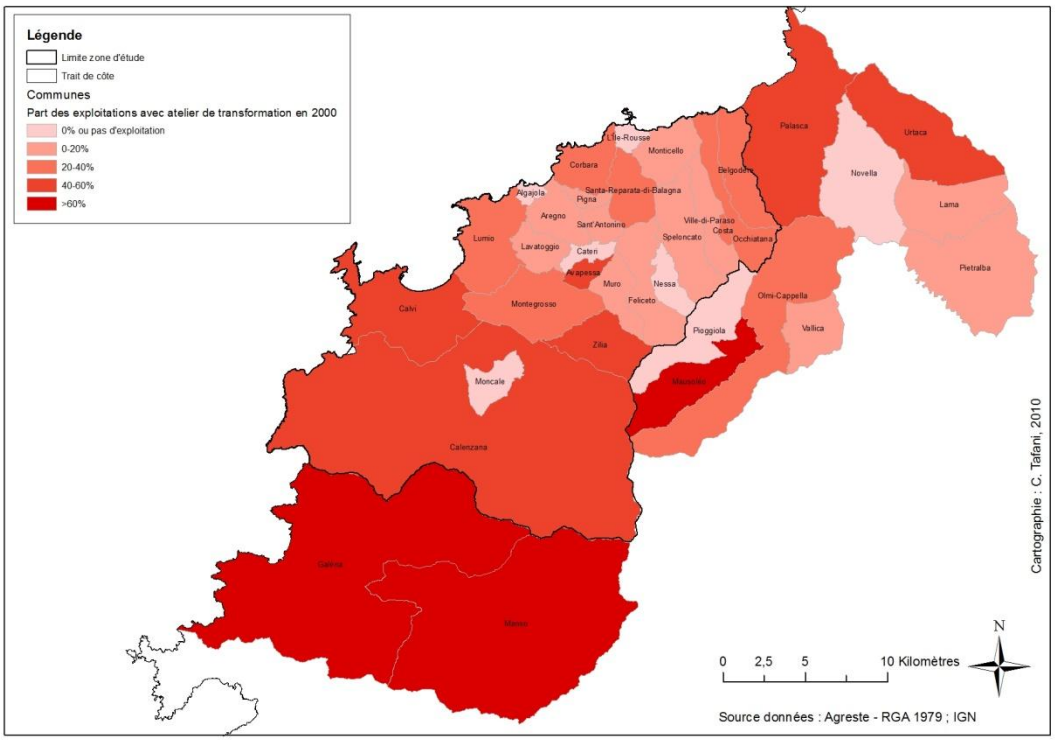
Ces questions relatives à la définition du « traditionnel », de la réinterprétation et du dépassement de la tradition, de l'état de référence, du savoir-faire à transmettre, ne sont pas propres aux productions agricoles insulaires : sujets délicats autant que passionnants, les controverses émergent de façon récurrente dans toutes les démarches de certification (Bérard *et al.*, 2005 ; Bérard et Marchenay, 2007). Et régulièrement, la multiplication des

signes de qualité, des certifications et des labels est dénoncée d'une part comme une désinformation pour les consommateurs, mais aussi comme opérant une dilution de l'identité dans l'économique, comme un risque plutôt qu'une opportunité pour les terroirs : « Si jusqu'à une date récente, l'AOC était à peu près la seule alternative à la consommation de produits agroalimentaires standardisés, aujourd'hui, les alternatives sont devenues très nombreuses. La plupart mobilisent sélectivement des composantes du territoire pour promouvoir un produit, se préoccupent peu de la réalité de leurs liens avec la qualité et font référence à des échelles géographiques bien différentes de celles du terroir. Elles contribuent donc à brouiller la perception qu'ont les consommateurs de ces terroirs » (Pouzenc *et al.*, 2007 : 31, 40).

4.2 L'agritourisme comme complément de revenus

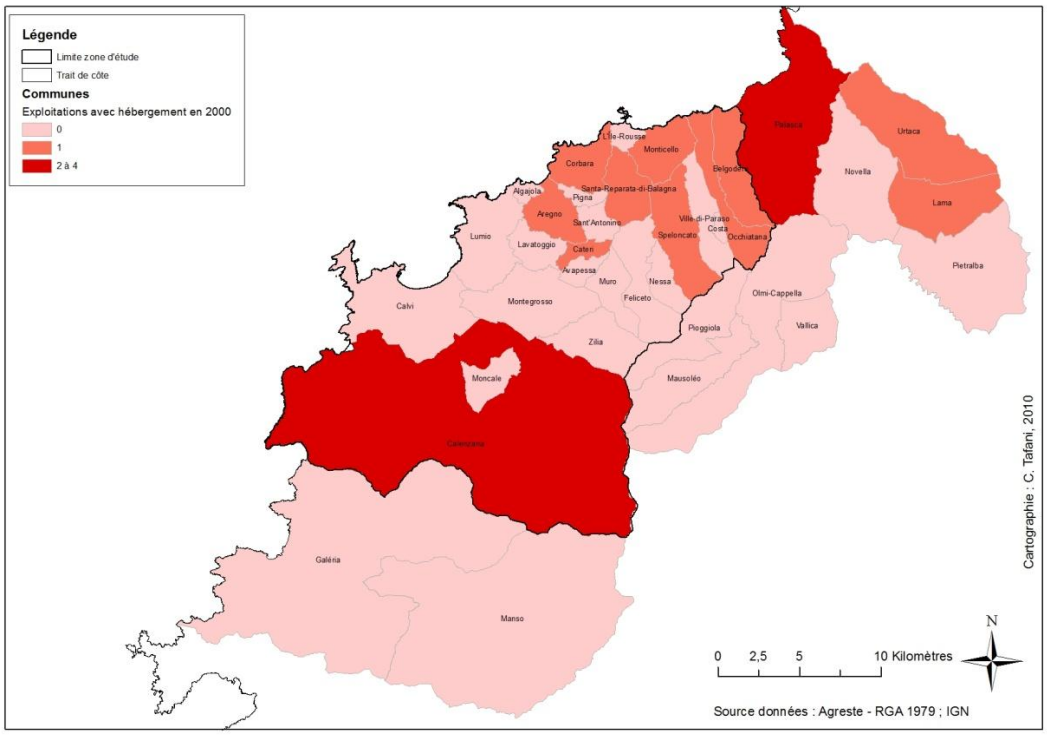
Néanmoins, en Corse, et en Balagne en particulier, ces débats n'empêchent pas les exploitants agricoles de transformer massivement[262] leur matière première pour proposer leurs produits en vente directe, quel que soit le réseau auquel ils appartiennent. Peut-être parce qu'en Corse, l'identification du (et au) terroir est si forte qu'elle se passe de signes officiels, à l'image de ce qu'ont observé C. Delfosse et C. Bernard (2007 : 24) dans les coteaux lyonnais : « Dans une forme d'empathie avec leur lieu de vacances, les touristes vont acheter le produit offert sur place. Les signes de qualité faisant référence à l'origine ou les références au terroir ne sont pas utiles. La vente fonctionne sur le rêve, la notion de plaisir, voire de souvenir pour le produit que l'on peut rapporter ». En effet, cette image touristique se forme d'autant plus nettement en milieu insulaire et en Corse en particulier que les consommateurs (touristes et résidents) se projettent plus facilement sur un espace fini d'une part, et que les acteurs à l'origine de l'offre entretiennent eux-mêmes le « mythe » de l'authenticité et de la spécificité (cf. page 247). Les enquêtes en exploitations viendront préciser en quoi cela profite aux exploitants agricoles.

[262] En France métropolitaine, la moyenne des exploitations pratiquant une activité de transformation s'élève à près de 10%. Elle est de 28% en Corse, et de 29% en Balagne.



Carte 45 : Vente directe sur les exploitations de Balagne

Il n'en reste pas moins qu'avec ou sans signe officiel, la demande d'authenticité, de traçabilité, de local est définie dans le modèle de développement précédent comme une possibilité de diversification des activités sur les exploitations agricoles et comme l'opportunité de compléter les revenus agricoles. Ceci s'applique à la vente directe comme à l'accueil ou l'hébergement à la ferme, c'est-à-dire à l'ensemble des activités agritouristiques. La diversification des activités est donc encouragée dans les projets, non seulement pour ce qu'elle rapporte aux exploitants au plan économique, mais aussi pour ce qu'elle rapporte plus largement au plan socio-territorial. Cette démarche vise à « rapprocher consommateurs et producteurs, valoriser la petite production artisanale et la création, apporter une plus-value aux artisans et agriculteurs » (GAL-Balagne, 2008 : 46). En plus du complément de revenus, l'agritourisme permet de véhiculer une image du terroir, de redorer celle des agriculteurs qui étaient vus comme des pollueurs il n'y a encore pas si longtemps de cela. Pourtant, malgré les recommandations et le soutien des différents projets, l'on peut noter que les pratiques de l'accueil et de l'hébergement à la ferme sont pour l'instant peu développées.



Carte 46 : Accueil et hébergement sur les exploitations agricoles de Balagne

Il semblerait donc que les producteurs n'aient pas forcément l'intérêt ou les moyens de pratiquer ces activités, hypothèse que nous vérifierons à partir des enquêtes.

Conclusion du chapitre 7

Bien que les mesures politiques en faveur du développement agricole soient rares dans les projets des acteurs balanins, il n'en reste pas moins que tous reconnaissent pour le moins que l'agriculture a un rôle à jouer dans l'entretien et la transmission du patrimoine rural : pour les uns, car elle fournit des produits de qualité et du terroir, pour les autres car elle entretient les paysages de leur cadre de vie et de l'espace visité, pour d'autres enfin car elle contribue à la transmission des valeurs qui fondent l'identité locale. Les acteurs territoriaux, tous ensembles, attendent donc de l'agriculture qu'elle soit multifonctionnelle, et qu'elle contribue ainsi au développement local. Ainsi dirons-nous pour conclure que désormais « c'est aux agriculteurs eux-mêmes à entrer dans le paysage pour rester paysans » (Hervieu et Viard, 2005 : 31) et à saisir l'opportunité de développement qui se présente à eux.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Les mutations démographiques et socio-économiques qui ont eu lieu en Balagne, en particulier depuis les années 1950, ont transformé l'ancienne société horto-pastorale en territoire rural touristique. Au sein de ce territoire, l'agriculture est au centre d'enjeux contradictoires. D'un côté, le jeu des acteurs territoriaux a conduit au développement d'une pression foncière prégnante sur les espaces agricoles, tant en volume qu'en valeur. D'un autre côté, dans leur modèle de développement pour la Balagne, les acteurs du territoire proposent un nouveau contrat aux exploitants agricoles locaux : contribuer au développement territorial en pratiquant une agriculture multifonctionnelle qui mette en valeur le patrimoine rural autant qu'elle le valorise au plan économique. Aux exploitants agricoles désormais de « faire campagne » pour défendre leur métier, leur place au sein du territoire, et la durabilité de l'agriculture.

TROISIEME PARTIE

LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE

L'agriculture de Balagne est-elle durable ? En d'autres termes, compte tenu du jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture, les exploitants agricoles de Balagne ont-ils l'intérêt et les moyens de cultiver une agriculture multifonctionnelle ?

Ce sont précisément à ces questions que cette troisième et dernière partie tente de répondre à partir d'une analyse détaillée des pratiques paysannes mises en œuvre au sein des exploitations agricoles. Les mécanismes à l'origine de la différenciation des systèmes de production[263] pratiqués dans la zone étudiée sont tout d'abord mis en évidence. Ils permettent de comprendre dans quelles conditions, avec quels moyens travaillent les divers groupes d'exploitants. Le fonctionnement de chaque type de systèmes productifs peut alors être détaillé (ch. 8). A partir de cette caractérisation, la durabilité de chaque système est évaluée selon les grilles d'indicateurs explicitées dans la première partie de cette thèse, puis les résultats de l'ensemble des systèmes de production sont replacés dans le fonctionnement global du système agraire territorialisé. Cette dernière étape nous amène à conclure sur les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne (ch. 9).

[263] Ou d'activités (cf. page 33 pour rappel).

CHAPITRE 8 :

DU TERRITOIRE AUX SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE

> « En attendant, les agriculteurs ne doivent pas désespérer car, bien que la campagne soit pour une forte majorité un paysage, celle-ci ne veut pas pour autant qu'elle soit entretenue par des jardiniers. Nous y voulons des agriculteurs – et de vrais agriculteurs. Sans doute d'ailleurs parce que cette campagne de paysage résonne dans notre imaginaire avec la campagne des origines, la vieille civilisation rurale, et que nous aimons à y voir les traces de ce passé. Toujours est-il que ce paysage doit-être entretenu par des agriculteurs et la société est largement d'accord pour aider ceux-ci dans leur œuvre, non seulement de production de nourriture mais aussi de maintien et d'organisation des paysages ».
>
> B. Hervieu et J. Viard (1996 : 29-30)

Aux exploitants agricoles à entrer dans le paysage donc. Or, leur impact sur l'organisation de l'espace, sur l'entretien des paysages, sur le maintien de la biodiversité, sur la fourniture de produits et services, etc. -autrement dit, les fonctions que remplit l'agriculture au sein du territoire- découlent directement du fonctionnement technico-économique de leurs systèmes de production agricole[264], qui lui-même dépend de la façon dont les exploitants ont intégré le jeu des acteurs territoriaux autour de la question agricole (cf. partie 1). Pour déterminer les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne, il convient donc de commencer par caractériser les systèmes. Pour ce faire, ce chapitre est organisé en deux temps. Premièrement sont mis en évidence les mécanismes de la différenciation des systèmes de production. Ceux-ci rendent compte de la façon dont les différents groupes d'exploitants ont eu accès aux ressources avec lesquelles ils travaillent. Dans un second temps, le fonctionnement des systèmes de production repérés est détaillé.

[264] Ou plus largement, des systèmes d'activité (cf. page 33).

1- Caractériser les systèmes de production[265]

La caractérisation des systèmes de production en présence sur la zone d'étude est une étape incontournable pour appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture de Balagne. Nous rappelons brièvement les principes de la démarche.

1.1 Principes

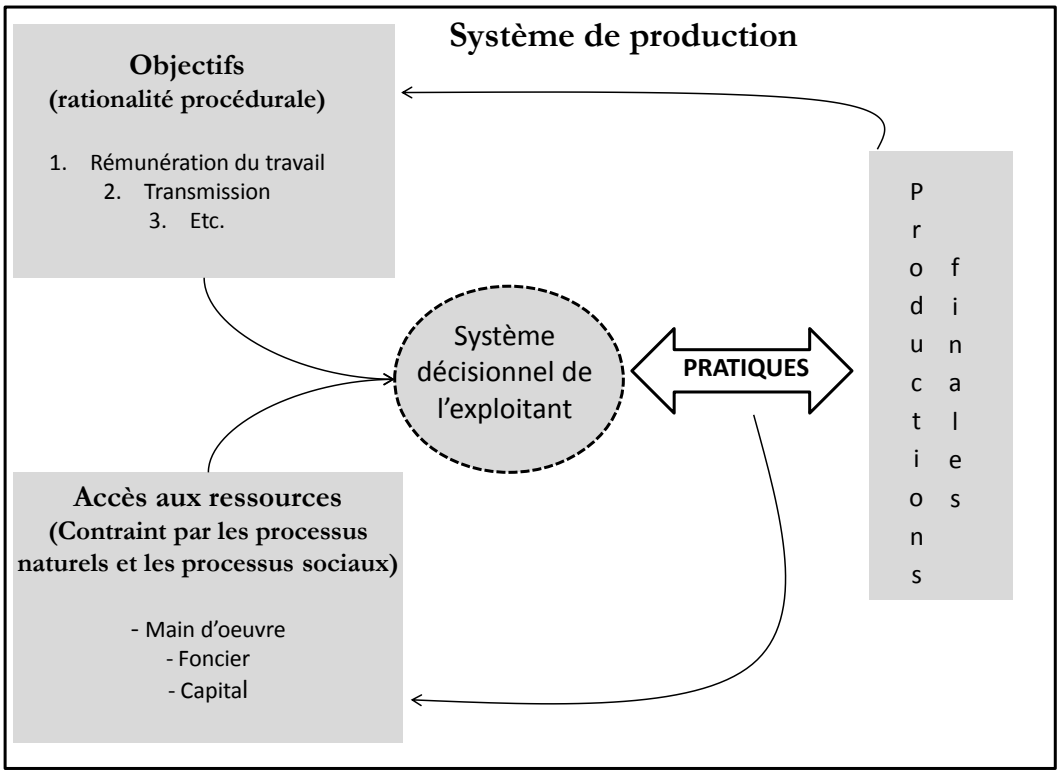
1.1.1 Rappel des objectifs

L'objectif de ce travail est d'aboutir à l'identification des conditions de la durabilité de l'agriculture de Balagne. Pour ce faire, comme cela a été explicité dans la première partie de cette thèse (cf. chapitre 3), il est nécessaire de comprendre l'organisation et le fonctionnement de l'activité agricole au sein du territoire. Or le système de production est le niveau intégrateur du travail agricole. C'est en cela qu'il est nécessaire de caractériser les différents systèmes présents en Balagne, et les pratiques mises en œuvre dans le cadre de leur fonctionnement.

- **Construire une typologie des exploitations agricoles**

Il ne s'agit pas ici de caractériser toutes les pratiques de toutes les exploitations agricoles de la zone d'étude. L'objectif est de construire une typologie des exploitations agricoles sur la base du fonctionnement technico-économique des systèmes de production, qui lui-même dépend de leur accès aux ressources, à savoir le foncier, la main d'œuvre et le capital d'exploitation (cf. chapitre 3, Partie 1 pour rappel). Celle-ci servira ensuite de support pour l'évaluation de la durabilité de l'agriculture de Balagne. Cette typologie est construite.

[265] Et les systèmes d'activité dans le cas d'exploitations pratiquant la diversification (agritourisme notamment).



Carte 47 : La structure du système productif (rappel page 31)

- **Identifier les mécanismes de la différenciation des systèmes**

L'accès des exploitations agricoles aux ressources, qui fonde la différenciation des systèmes entre eux, résulte notamment des interactions dynamiques entre les acteurs territoriaux autour de la question de la place de l'agriculture au sein du territoire et des fonctions qu'elle doit remplir.

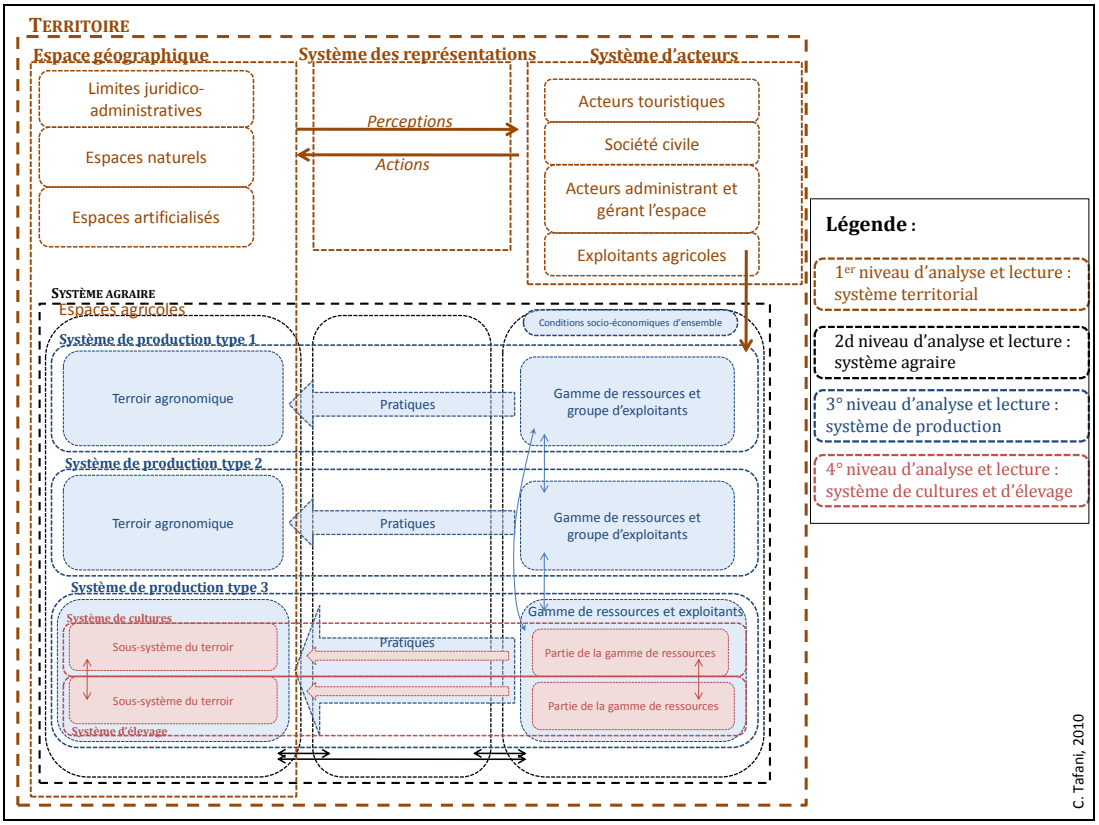


Figure 67 : Comprendre l'organisation de la production agricole dans le fonctionnement du territoire littoral rural touristique de Balagne (rappel figure 11, page 58)

Par conséquent, pour aboutir à l'identification des différents systèmes en présence, cerner les conditions de leur « existence », leur fonctionnement et prévoir leur évolution, il convient de repérer les mécanismes qui sont à l'origine leur différenciation. Cela implique de retracer l'évolution du système agraire dans la dynamique globale du système territorial depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale en faisant ressortir à quels facteurs sont dus les changements dans l'organisation de la production agricole.

1.1.2 Travail d'enquêtes directes

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser deux séries d'enquêtes directes :

i. des enquêtes historiques avec des exploitants agricoles retraités ou proches de la retraite pour retracer l'évolution de l'organisation de la production agricole. Ces enquêtes peuvent être recoupées avec les informations contenues dans des sources écrites (historiques, statistiques, etc.), mais elles restent indispensables en ce qu'elles donnent une information sur les pratiques, les gestes techniques et le fonctionnement dynamique des exploitations ;

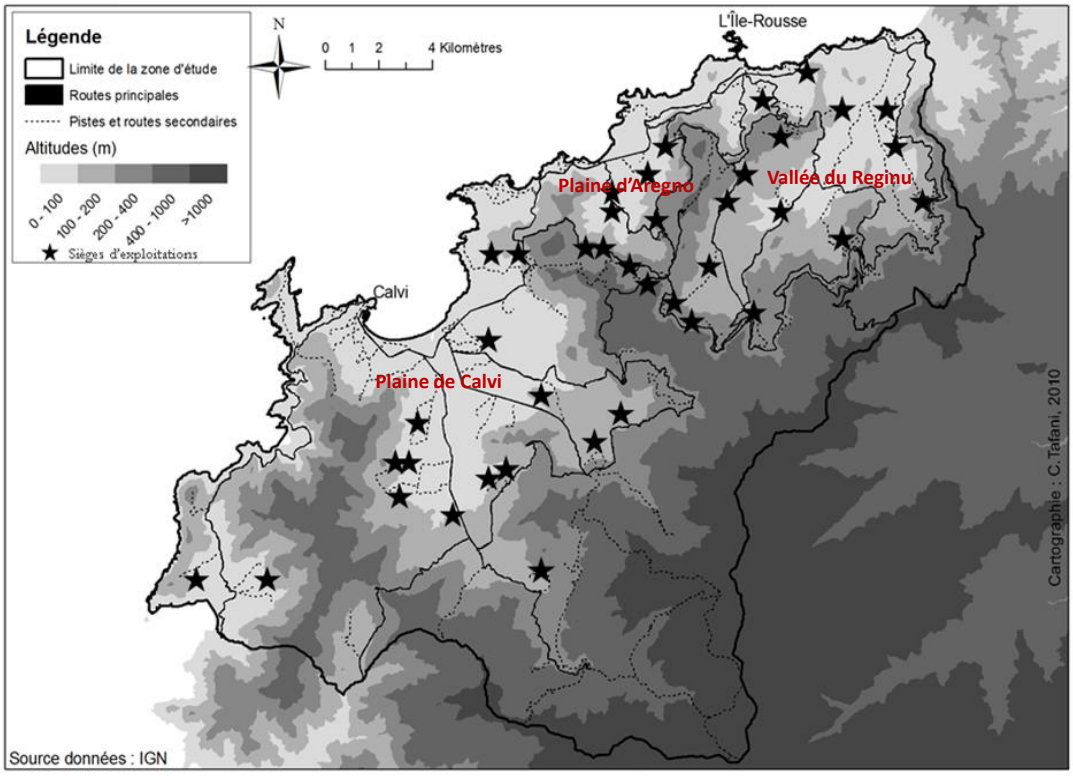
ii. des enquêtes menées auprès des exploitants agricoles en activité selon un échantillonnage raisonné (cf. page 94) pour comprendre, compte tenu des ressources auxquelles ils ont accès, quel est le fonctionnement des systèmes productifs. De plus, ces enquêtes permettent de reconstituer l'histoire individuelle des exploitants et, en la replaçant dans l'histoire agraire du territoire, de faire ressortir les évènements communs à plusieurs exploitants. Enfin, les enquêtes directes sont également l'occasion de récupérer des informations économiques (prix de vente des produits, montants des investissements) que les données comptables ne fournissent pas (Devienne et Cochet, 2005). La variation des prix des produits au cours de l'année par exemple ne se trouve pas dans les comptes des exploitations, alors qu'elle permet de comprendre comment certains exploitants adaptent leurs pratiques[266].

1.2 Echantillonnage

1.2.1 Localisation des exploitants enquêtés

Les exploitants agricoles ayant fait l'objet d'une enquête sont situés dans les trois vallées centrales de la Balagne qui forment notre terrain d'étude : Plaine de Calvi, Plaine d'Aregno et vallée du Reginu.

[266] Par exemple, certains éleveurs avancent les mises-bas afin d'apporter le lait dès l'ouverture des laiteries en octobre.



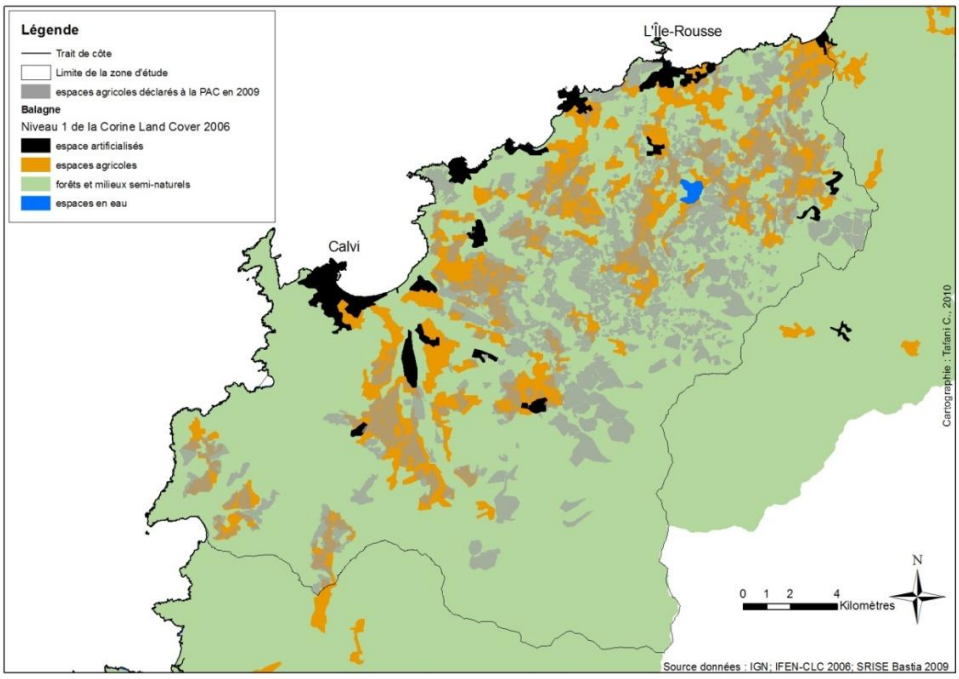
Carte 48 : Localisation des exploitations agricoles ayant fait l'objet d'une enquête

Ils contribuent à mettre en valeur l'espace balanin. L'emprise spatiale de l'agriculture est d'ailleurs étendue. Les cartes suivantes -représentant les déclarations de surface et la télédétection Corine Land Cover (IFEN, 2006)- donnent une idée de la localisation des espaces exploités sans pour autant en fournir une photographie exacte. En effet :

- d'un côté, le maillage de la Corine Land Cover n'est pas aussi précis que les données des déclarations de surface ;

- d'un autre côté, les déclarations de surface donnent une vision de la réalité quelque peu biaisée car les exploitants adaptent leur déclaration à la réglementation : notamment ils la modulent pour être dans la fourchette de chargement qui leur permet de maximiser le montant des aides, ce qui les conduit à déclarer moins que ce qu'ils exploitent[267]. Certains exploitants déclarent ainsi une superficie deux fois moindre que celle qu'ils exploitent en réalité.

[267] Si la PAC s'attache à favoriser l'extensification, en Corse les systèmes (d'élevage notamment) sont trop extensifs par rapport à ce que la commission européenne considère comme permettant une bonne valorisation de l'espace.



Carte 49 : Espaces agricoles repérés par la télédétection CLC (IFEN – 2006) et parcelles agricoles déclarées à la PAC en 2009 (SRISE)

1.2.2 Echantillon

La principale forme de mise en valeur de l'espace est l'élevage, devant l'oléiculture et la vigne, comme l'indique la part prépondérante des surfaces fourragères dans la SAU de la zone étudiée.

Tableau 28 : Répartition de la SAU par types de mise en valeur en 2000– zone d'étude (source : Agreste, RGA 2000)

	Superficie en 2000 (ha)	Part de la SAU (%)
Surface Agricole Utile (SAU)	10341	100%
Surface Fourragère Principale (SFP[268])	9004	87%
dont Surface Toujours en Herbe (STH[269])	8207	79,50%
dont fourrages annuels	762	7,50%
Vignes	190	1,80%
Oliviers	728	7%
Agrumes	11	0,10%

[268] La SFP comprend les prairies et parcours, ainsi que les cultures fourragères (luzerne par exemple).
[269] La STH comprend les prairies permanentes (naturelles) et les parcours déclarés.

Le cheptel le plus important numériquement est le cheptel ovin, suivi par l'élevage bovin puis le cheptel caprin. En nombre d'exploitations, ce sont toutefois les exploitations avec bovins qui sont les plus nombreuses. Il faut néanmoins noter que ce recensement ne précise pas l'orientation technico-économique dominante. En d'autres termes, certaines exploitations sont recensées deux fois, possédant à la fois un atelier principal ovin et un atelier secondaire bovin. Par ailleurs, de nombreux éleveurs bovins sont pluriactifs et entretiennent quelques vaches en complément de leur activité économique principale. Or les recensements fournis ne permettent pas de faire la distinction entre exploitations professionnelles et de loisir.

Tableau 29 : Représentativité de l'élevage – communes support de la zone d'étude (source données : RGA 2000[270])

Nombre d'exploitations avec bovins	Effectifs cheptel bovin	Nombre d'exploitations avec ovins	Effectifs cheptel ovin	Nombre d'exploitations avec caprins	Effectifs cheptel caprin
72	3627	66	15662	17	1390

Enfin, la vigne et l'olivier font également partie des paysages agraires de Balagne. La vigne occupe de faibles superficies et un nombre d'exploitants peu élevé (cf. tableaux 28 et 30). L'oliveraie est étendue mais sa superficie reste peu élevée en comparaison des surfaces en herbe. Pourtant, le nombre d'oléiculteurs est particulièrement important : ces derniers sont à peine moins nombreux que tous les éleveurs réunis. Toutefois il faut noter que l'entretien de quelques oliviers est surtout une activité de loisir pour les résidents balanins, alors que le nombre d'oléiculteurs à titre principal est faible : selon les tables que la chambre d'agriculture de Haute-Corse nous a fournies, ils ne seraient que quatre exploitants à pratiquer l'oléiculture comme activité principale.

Tableau 30 : Nombre d'exploitations en vigne et oléiculture[271]

	Nombre d'exploitations en 2000
Vignes	16
Oliveraies	133

[270] Les recensements agricoles sont effectués tous les 10 à 12 ans. Nous ne disposons pas de données plus récentes pour la Balagne (à l'échelle régionale, il est possible d'avoir les extrapolations d'enquêtes partielles menées par les DDAF). Si l'on considère le rythme de diminution du nombre d'exploitants sur la période intercensitaire précédente, il faudrait revoir ces chiffres sur la base d'une baisse de 7%.

[271] De même, ce recensement dénombre toutes les exploitations, professionnelles et de loisirs.

Aussi, pour orienter notre échantillonnage[272], nous avons plutôt tenu compte de l'emprise spatiale de chaque type de spéculation que du nombre d'exploitants recensés. Le tableau suivant donne la répartition des enquêtes menées par type de spéculations, auxquelles il faut ajouter une dizaine d'enquêtes historiques réalisées auprès d'exploitants retraités :

Tableau 31 : Nombre d'enquêtes réalisées par type de spéculation[273]

Type de spéculation	Nombre d'exploitations enquêtées	Pourcentage de la population enquêtée
Ovins	20	50%
Caprins	5	12.5%
Bovins	10	25%
Oléiculture	3	7.5%
Viticulture	2	5%

Enfin, il faut également tenir compte du fait qu'un certain nombre d'exploitants de la zone d'étude diversifient leur activité. D'après le recensement agricole de 2000 (Agreste Corse 2000), 28% des exploitants (professionnels et non professionnels) transformeraient leur production primaire[274], et seulement 3.5% d'entre eux proposeraient une activité d'accueil/hébergement à la ferme, soient 11 exploitants. Ceux-ci peuvent en outre cumuler plusieurs activités agritouristiques : gîte et ferme-auberge, ou table d'hôtes et camping à la ferme. La pratique de ces activités a été repérée à partir de l'échantillon de base : il s'agissait en effet d'identifier quels types d'exploitants pratiquaient l'agritourisme et la vente directe, et dans quelles conditions.

272 Rappelons ici qu'il s'agit d'un échantillonnage raisonné qui, par conséquent ne cherche pas à être représentatif d'une d'un recensement donné. L'objectif est de repérer tous les types d'exploitations existants à partir du moment où ils ont une signification dans l'histoire agraire locale.

273 A ces enquêtes, il faut rajouter une dizaine d'enquêtes avec des exploitants retraités.

274 La transformation est quasiment systématiquement associée à la vente directe ou sur des circuits courts de commercialisation.

1.3 Difficultés liées aux enquêtes

1.3.1 Les activités non déclarées

Les enquêtes sont relativement lourdes à mener[275] (cf. questionnaire en annexe 5) et bien que les exploitants enquêtés aient tous été très disponibles, nous avons rencontré quelques difficultés à obtenir l'ensemble des informations dont nous avions besoin. Plus précisément, dès que le chef d'exploitation ou le ménage pratiquait une activité agritouristique, les enquêtés étaient bien moins enclins à discuter : s'ils n'exprimaient aucune réticence à exposer l'impact que pouvait générer l'activité touristique sur le fonctionnement technique de l'activité agricole, à partir du moment où nous abordions les questions économiques, ils ne souhaitaient pas répondre et se justifiaient en signalant qu'ils n'étaient pas en règle avec le fisc[276]. Seuls quelques-uns ont bien voulu donner la part que représentait le chiffre d'affaire du tourisme ou le revenu touristique par rapport à l'activité agricole. Cependant, ceci n'a finalement été qu'une entrave relative à la compréhension du couplage entre activité agricole et touristique : le fonctionnement technique et les concurrences réciproques entre les deux activités ont été mis en évidence ; seuls les calculs économiques n'ont pu être menés jusqu'au bout, ce qui nous a conduit à ne modéliser que la partie agricole des systèmes et à donner ensuite une estimation du revenu touristique.

1.3.2 Les déclarations administratives

Autre écueil rencontré : les déclarations de surface qui n'ont rien à voir avec la réalité des pratiques des exploitants pour les raisons que nous évoquions précédemment. A la question « superficie exploitée ? », certains éleveurs donnaient les superficies déclarées et non les surfaces réellement exploitées. Or, en recoupant les informations entre elles mais aussi en discutant avec les techniciens agricoles, nous avons pu nous apercevoir très vite que l'écart pouvait être considérable, les surfaces déclarées étant deux fois moindres que les surfaces exploitées. Cet obstacle a donc été rapidement levé puisqu'il a suffi de corriger la question, précisant la « surface exploitée réelle ».

1.3.3 Les déclarations erronées

Enfin, il est parfois arrivé que certaines informations fournies par les enquêtés ne soient pas cohérentes avec d'autres données de la même enquête ou avec les autres enquêtes.

[275] Minimum 1h30 d'enquête pour les systèmes les plus simples (plutôt 2h30 pour les premières enquêtes) mais jusqu'à 4*2h pour les systèmes viticoles par exemple.

[276] Nous reviendrons plus tard sur ce problème fiscal, qui à nos yeux constitue un blocage au développement de l'agritourisme.

Par exemple, un exploitant a donné un nombre de brebis, une production laitière par brebis et une production laitière totale qui ne nous permettaient pas de recalculer la production moyenne. Ou encore, un exploitant a donné une production laitière pour un nombre de brebis qui n'était pas cohérent avec ce qu'ont dit d'autres exploitants fonctionnant avec la même gamme de ressources. Les données ont alors été recoupées avec les autres exploitations et/ou un appui technique a été demandé aux experts agricoles.

1.3.4 Les données économiques

Par la réalisation de ces enquêtes, nous cherchions également à obtenir les informations nécessaires aux calculs des résultats économiques des exploitants. Or cette phase de l'enquête concourt à l'alourdir considérablement : si les agriculteurs aiment à raconter leurs pratiques -ce qu'ils font et pourquoi ils le font-, les questions portant sur les prix des produits, les montants des investissements et autres, sans être tabous, s'avèrent moins intéressantes pour l'enquêté qui a tendance à faire des réponses moins précises. Par conséquent, il est souvent nécessaire de recouper l'information pour compléter l'enquête. Parfois même, cela permet un gain de temps : le prix d'une botte de foin ne varie pas d'une exploitation à l'autre. Mais il convient toutefois de prendre quelques précautions : certains exploitants commandent du foin de la Crau deux fois plus cher que d'autres qui achètent du foin de la plaine d'Aleria.

Ce travail d'enquêtes a constitué le socle de l'élaboration de la typologie des systèmes de production[277].

2- Les mécanismes de la différenciation des systèmes de production

Comprendre le fonctionnement des systèmes productifs actuels impose un bref retour historique qui conduit à l'identification des mécanismes de leur différenciation. Ainsi nous verrons ce qu'il reste des « survivances pastorales » de l'après-guerre (Renucci, 1966, 1977 ; Pernet et Lenclud, 1976). Alors que les exploitations ovines/caprines se sont peu à peu transformées sous l'effet combiné des mutations socio-économiques et

[277] Pour plus de précisions sur la construction intellectuelle qui permet de mettre toutes les informations recueillies en cohérence, voir la partie 1 sur les systèmes agraires.

des politiques agricoles, de nouvelles exploitations se sont créées : ainsi viticulteurs, éleveurs bovins et enfin oléiculteurs ont peu à peu investi les lieux.

2.1 Le système agraire en 1945

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'espace balanin était essentiellement mis en valeur par les éleveurs, ovins notamment (cf. partie 2, chapitre 1).

2.1.1 Un mode de mise en valeur de l'espace encore traditionnel

En dépit de l'abandon massif des emblavures depuis le début du XX^{ème} siècle et de la conquête des plaines par les bergers (cf. chapitre 5), persistaient encore en 1945 des traces de l'organisation agraire traditionnelle et caractéristique du triptyque méditerranéen (ager –saltus -silva[278], cf. page 194).

Les troupeaux caprins (300-400 têtes) encore présents étaient restés cantonnés au *furestu*, aux parcours des hauts de coteaux boisés et aux crêtes (Simi, 1974). Les chevriers se trouvaient essentiellement sur la commune de Calenzana qui comptait environ 1700 têtes au début des années 1960, et sur les communes du Haut-Regino (Belgodere et Occhiatana en particulier) qui comptaient près de 200 têtes chacune (Simi, 1974 : 259). Certains éleveurs apportaient leur lait à la laiterie industrielle d'Île-Rousse mais ils étaient encore nombreux à transformer le lait en Brocciu et fromages qu'ils vendaient aux affineurs des caves de Calenzana.

Les éleveurs ovins par contre s'étaient appropriés les bas de coteaux et les fonds de vallée laissés à la friche après l'abandon massif des céréales. Sur cet espace qui servaient autrefois aux vaines pâtures, ils y pratiquaient encore une association polyculture – élevage à base d'un assolement triennal[279], voire biennal sur les terres les moins fertiles (Ravis-Giordani, 2001). Cependant, les cultures (blé[280], orge et seigle ou avoine) n'occupaient plus qu'une place très limitée en comparaison des pacages : d'après les bergers retraités que nous avons rencontrés, ils semaient 2 à 3 hectares de céréales par an pour nourrir la famille et un troupeau de 150 têtes[281], et faisaient pâturer les brebis sur environ 80 hectares. Les semences (créoles) étaient gardées d'une année sur l'autre. Un

[278] En Corse, circulu, presa, furestu.
[279] Deux années de culture pour une année de jachère.
[280] Le blé servait à l'alimentation des familles et des militaires durant la guerre. Sa culture a été rapidement arrêtée après 1945, les farines continentales arrivant à bas-prix et la main d'œuvre venant à manquer.
[281] Soit environ 600 daL de blé, 1000 daL d'orge et 300 daL d'avoine, d'après les souvenirs d'un berger de la plaine d'Aregno. Il se peut cependant qu'ailleurs les rendements fussent moindres, car le vieux berger de souligner que la plaine d'Aregno avait gagné le surnom de *Conca d'Oro*.

vieux berger de la plaine d'Aregno se souvient des rendements suivants : 1 décalitre de semences de blé[282] donnait 16 daL ; 1 décalitre de semences d'orge[283] donnait 25 daL. Les troupeaux étaient nombreux (210 pour 50 000 ovins[284]) et d'une taille moyenne d'environ 130 brebis à la traite par berger. La production laitière par brebis sur une campagne avoisinait les 80-90 litres, et le lait était apporté aux laiteries de la société Roquefort à dos d'âne[285].

Les plus nantis des éleveurs (ovins et caprins) possédaient en outre un petit jardin, un verger et quelques ceps de vignes qui étaient situés sur les terrasses alentours du village, dans le *circulu*. A l'aval de ces propriétés privées clôturées (par des murets de pierres sèches), quelques oliviers étaient encore entretenus, et les olives récoltées pour l'alimentation et une vente d'huile d'appoint. En 1945, une vingtaine de moulins à huile tournaient encore sur la commune de Corbara, et huit sur la commune voisine d'Aregno. Ces quelques chiffres, loin d'être exhaustifs, donnent néanmoins une idée de l'ampleur de l'oliveraie à l'époque, bien que de nombreux arbres eussent déjà été laissés à l'abandon, les propriétaires étant partis et/ou ne trouvant plus la main d'œuvre journalière qu'ils employaient auparavant pour les récoltes. Les incendies de 1956 et le gel de l'hiver 1957 précipitèrent alors la fermeture de ces moulins qui recevaient déjà de moins en moins d'olives du fait de l'exode agricole continu. Enfin, quelques cochons et des animaux de traction, en particulier une paire de bœufs pour tirer la charrue à brabant[286] et les autres travaux des champs[287], étaient également entretenus à proximité du village, et quelques bergers et chevriers élevaient parfois en plus un petit troupeau bovin d'appoint (20-30 têtes) qui pâturaient sur les pentes des coteaux.

Les mouvements de transhumance n'avaient pas disparu et les bêtes montaient en estive chercher les verts pâturages dès la fin du printemps pour les bovins, et début juillet pour le troupeau ovin que le berger emmenait par les chemins de transhumance jusqu'aux pacages communaux du Niolu.

Aussi le paysage était-il encore globalement structuré par l'organisation agraire traditionnelle des communautés rurales corses. Cependant, les marques de la déprise étaient malgré tout apparentes : « l'ensemble donne de loin une impression de bocage

[282] 7.5 Kg de blé.
[283] 6 Kg d'orge.
[284] Cérutti cité par Simi (1974 : 259).
[285] En 1962-1963, 80% des bergers apportaient leur lait aux industriels implantés à l'Île-Rousse.
[286] En bois et socs en fer.
[287] Le battage des céréales, entre autres.

entretenu, mais celui qui s'approche découvre les champs hérissés de chardons, menacés d'envahissement par les cistes et les fougères […] » comme le décrit J. Renucci pour la vallée du Reginu (1966, 1977 : 171).

A partir des années 1950 ce mode de mise en valeur du milieu évolua rapidement.

2.1.2 Rapports sociaux de production

La grande majorité[288] des éleveurs ovins n'étaient pas propriétaires des terres qu'ils exploitaient (Simi, 1974). Ils louaient des herbages à l'année[289] à des propriétaires qui, pour plus de la moitié d'entre eux, n'habitaient plus la commune ni même la Corse (Renucci, 1977 : 178). Ils pouvaient ainsi utiliser les pâturages des premières pluies d'automne jusqu'à la fermeture des laiteries début juillet, date à laquelle ils montaient à l'estive. Ainsi, selon les enquêtes agricoles retranscrites par J. Renucci (1977 : 215), le berger pouvait consacrer jusqu'à 50% de son revenu à la location des herbages. En outre, en Balagne, la structure foncière était particulièrement émiettée[290] : sur la commune d'Aregno par exemple, en 1960, 85% des propriétaires fonciers possédaient moins de 5 ha, ce qui illustre bien le minifundia de l'époque. Avec l'exode agricole et démographique, les bergers se sont souvent trouvés attachés à une multitude de propriétaires fonciers : un éleveur de la commune de Sant'Antonino, surplombant la plaine d'Aregno et la vallée du Reginu, a raconté louer la terre à quinze propriétaires différents à l'époque.

Les éleveurs caprins, eux, se trouvaient moins désavantagés par ces rapports sociaux : certains bénéficiaient de bail oral de 3 ou 6 ans ou de contrat de métayage et dans tous les cas, le parcours des chèvres composés de maquis broussailleux, se trouvait soit sur des terrains communaux pour lesquels la redevance était nulle, soit sur des terrains privés pour lequel le coût était moindre (Renucci, 1977 : 211).

Si ces modes de propriétés foncières étaient répandus dans la plupart des communes de la Balagne maritime, Calenzana, vaste commune de l'arrière-pays calvais, faisait figure d'exception. Compte tenu de la qualité de ses sols, mauvaise en comparaison des communes voisines, l'espace communal constituait depuis longtemps une terre de pâturage et n'avait fait l'objet de la culture des céréales que dans une moindre mesure :

[288] 80% des bergers de Balagne selon Renucci (1977).
[289] 100F l'hectare de landes, 500f l'hectare de céréales et 600F l'hectare de luzerne.
[290] Cela résulte de la forte pression démographique qui caractérisait la région au cours des années 1850 et qui a conduit au morcellement du foncier (Renucci, 1977 : 180).

40% de la superficie communale avait été répertoriée par les géomètres du plan terrier comme « inculte bonne en pâture », et 30% « incultivable et rocheux » (Leca, 1978 : 107). La propriété y était donc restée en majorité collective : la municipalité de Calenzana possédait des biens communaux (64% de la superficie communale) qu'elle mettait à disposition des bergers niolins pour le pacage collectif d'hiver. En 1978, J-C Leca (p. 112) notait que cette proportion de biens communaux était restée la même. Aujourd'hui encore, la commune possède de vastes superficies qu'elle loue via des baux emphytéotiques et des baux à ferme.

Nous verrons que ces rapports sociaux de production furent lourds de conséquences pour le développement de l'agropastoralisme, jusqu'à nos jours.

2.2 Révolution agricole et plan de modernisation de l'agriculture, 1960-1970

2.2.1 Moto-mécanisation et fermeture des paysages

A partir de 1945, la deuxième révolution agricole gagna la Balagne comme l'ensemble des autres régions métropolitaines françaises. Cependant, elle n'y fut que partielle, inachevée peut-on dire si l'on se replace dans le contexte de l'époque.

Alors que la charrue Brabant métallique tractée par une paire de bœufs avait commencé à remplacer l'araire dental durant l'entre-deux guerres (Casanova et Ravis-Giordani, 2004 : 113), elle fut remplacée par un tracteur et une charrue à disques un peu plus tard vers 1965 (cf. photo 10). Selon les dires des bergers retraités rencontrés, les dernières paires de bœufs ont été vendues en 1962. La moto-mécanisation a permis un important gain de productivité du travail : le travail des bœufs permettait de labourer un hectare en deux jours, alors qu'avec le tracteur, les exploitants ont pu labourer 1,5 à 2 ha en une journée. A la même époque, le battage des céréales qui était réalisé jusqu'alors sur les aires de battage situées sous le village (cf. photo 8, page 252), grâce à la traction des ânes, chevaux et bœufs, fut remplacé par le travail mécanique des moissonneuses-batteuses qui ramassaient alors les grains de Lumio à Lozari.

Si tous les éleveurs n'avaient pas les capacités financières pour acheter le matériel (qu'il pouvait cependant louer à la journée), la mécanisation s'est rapidement diffusée dans les plaines. En conséquence de cela, mais aussi à cause de l'exode agricole massif de

l'époque[291] (cf. page 147), la fermeture des paysages qui avait commencé avec l'abandon massif des emblavures au début du siècle gagna du terrain : les parcelles des coteaux non mécanisables furent peu à peu reprises par le petit maquis et le couvert forestier alors que seuls les fonds de vallées faisaient l'objet de la mise en valeur agropastorale.



Photo 10 : Passage de la charrue brabant à la charrue à disques

[291] Les travails agricoles n'ont pas attendu la moto-mécanisation pour quitter leur région, mais celle-ci a très certainement encouragé l'exode.

2.2.2 Le plan de modernisation agricole de la SOMIVAC

A la même époque, la SOMIVAC avait été chargée par l'Etat de la mise en valeur agricole de l'île et de la diffusion des techniques et moyens du productivisme agricole (cf. chapitre 5, section 4).

- **L'amélioration des pâturages**

Parallèlement à la moto-mécanisation, les semences créoles ont alors été remplacées par des semences achetées de variétés plus productives, notamment l'avoine sarde. Les services agricoles de l'époque soutenaient en effet l'amélioration des rations fourragères pour augmenter la productivité du cheptel. Cela passait d'une part par l'abandon de la jachère et de l'assolement triennal au profit d'un réensemencement annuel des céréales fourragères avec fertilisation chimique des sols, et d'autre part par le développement des prairies temporaires. La fauche devait permettre d'avoir à disposition du fourrage sec, durant les périodes de soudure.

L'utilisation d'engrais, quasiment inexistante dans les années 1950, se développa progressivement au cours de la décennie 1960 sous l'impulsion de la vulgarisation menée par les services agricoles. Cependant, l'utilisation d'intrants chimiques par les bergers resta somme toute très limitée, notamment au regard d'autres régions métropolitaines. Peut-être fut-elle difficilement appropriée par les exploitants balanins, les bergers du moins, car les « contrats » de location d'herbages dont ils disposaient constituaient un frein aux investissements (Simi, 1974 : 258). Finalement, avec le recul que l'on peut porter sur les événements passés et les conséquences du productivisme agricole, les éleveurs semblent avoir échappé à l'intensification[292] de l'agriculture.

- **Une viticulture de masse dans la plaine de la Figarella**

La modernisation agricole soutenue par la SOMIVAC devait également passer par l'implantation de la vigne et des agrumes en particulier (cf. chapitre 5). La mairie de Calenzana mis alors à disposition de la structure 450 hectares de baux emphytéotiques pour que soient engagées les opérations de défrichement et de mise en valeur de la plaine de la Figarella dont les sols, mauvais pour les cultures, étaient propices à l'implantation de la vigne (cf. chapitre 4, page 101). Des rapatriés d'Afrique du Nord furent installés sur des lots de 20 à 30 ha : ils produisaient du vin de table avec une technique qu'ils connaissaient bien pour l'avoir pratiquée avant, la chaptalisation. Ces producteurs ont

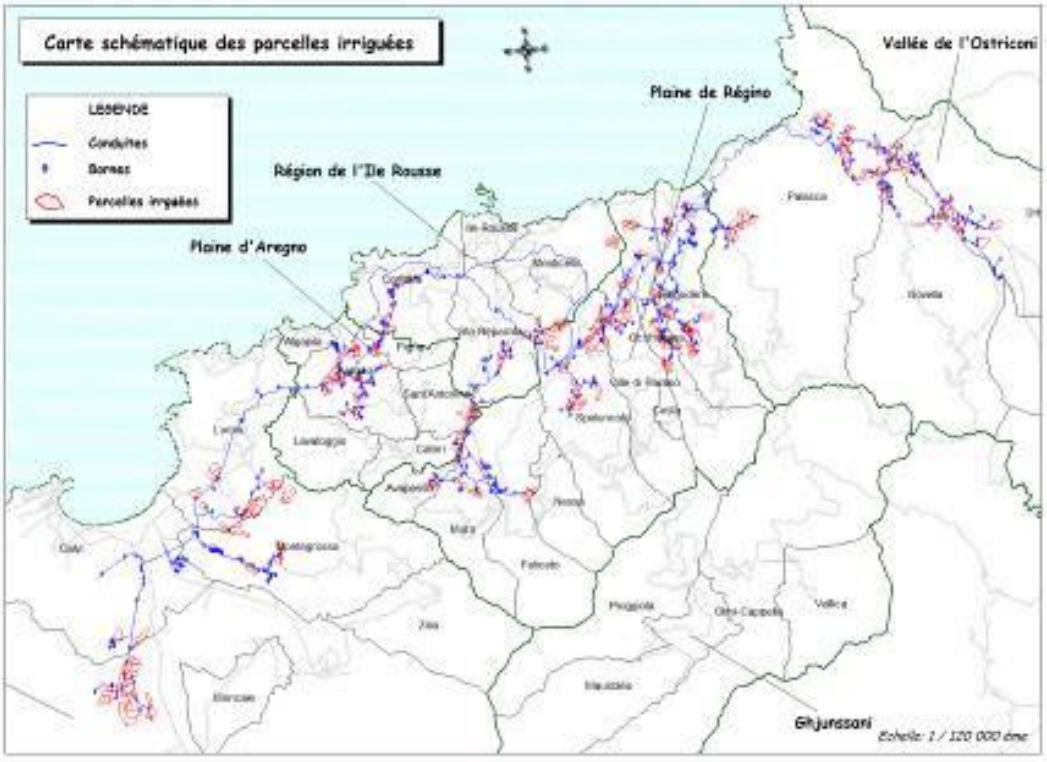
[292] Pris dans son sens péjoratif en référence au productivisme agricole.

commencé à améliorer les sols acides grâce à l'utilisation d'un chaulage[293], et à utiliser des produits phytosanitaires[294] pour cultiver la vigne, comme le leur recommandaient les ingénieurs de la SOMIVAC (Renucci 1977).

- **Le projet de réseau d'irrigation**

Enfin, constatant d'une part les impacts de la sécheresse du climat estival sur les rendements du vignoble et soulignant la nécessité de développer les cultures fourragères irriguées pour améliorer l'élevage, et compte tenu d'autre part des besoins en eau pour les équipements touristiques, de grands travaux hydrauliques furent envisagés : sur les quatre projets d'irrigation des vallées (Ostriconi, Fango, Tartagine et Regino-Figarella), seul le dernier fut retenu dans le schéma hydraulique de la Balagne (SOMIVAC, 1972). Le projet fut effectivement réalisé dans les années 1980. Un barrage fut construit à Codole dans la vallée du Reginu en 1983 et le réseau d'irrigation fut alors tiré dans la vallée du Reginu puis le long de la frange littorale pour remonter en direction de la Figarella, en avançant dans la plaine d'Aregno au passage. Ainsi, les exploitations qui se trouvaient à proximité du réseau d'irrigation devaient pouvoir se lancer dans l'intensification fourragère : comme le préconisaient les instances de développement agricole, il s'agissait d'ensemencer une partie de la surface d'exploitation en cultures fourragères irriguées (luzerne et graminées) afin d'améliorer la ration du troupeau lors des périodes de soudure.

[293] Scories phospho-potassiques.
[294] Fertilisants chimiques et produits de traitements contre les maladies.



Carte 50 : Accès des exploitations agricoles au réseau d'irrigation de la Balagne (source : Conventi, 2010 : 14)

La combinaison de ces divers événements constitue les premiers mécanismes de la différenciation des exploitations agricoles et de la mise en valeur de l'espace balanin.

2.3 La libération de terres dans les années 1980 : une vague d'installations

Ensuite, plusieurs facteurs permirent la libération de terres et l'installation de nouveaux exploitants. Cette conjoncture favorable (vague de départ à la retraites et politiques agricoles incitatives) explique comment l'occupation agricole de l'espace balanin a pu se maintenir à un moment où la région aurait pu souffrir d'une forte déprise agricole.

2.3.1 Retraites et exode agricole

A l'aube des années 1980, les éleveurs balanins sont arrivés nombreux à l'âge de la retraite.

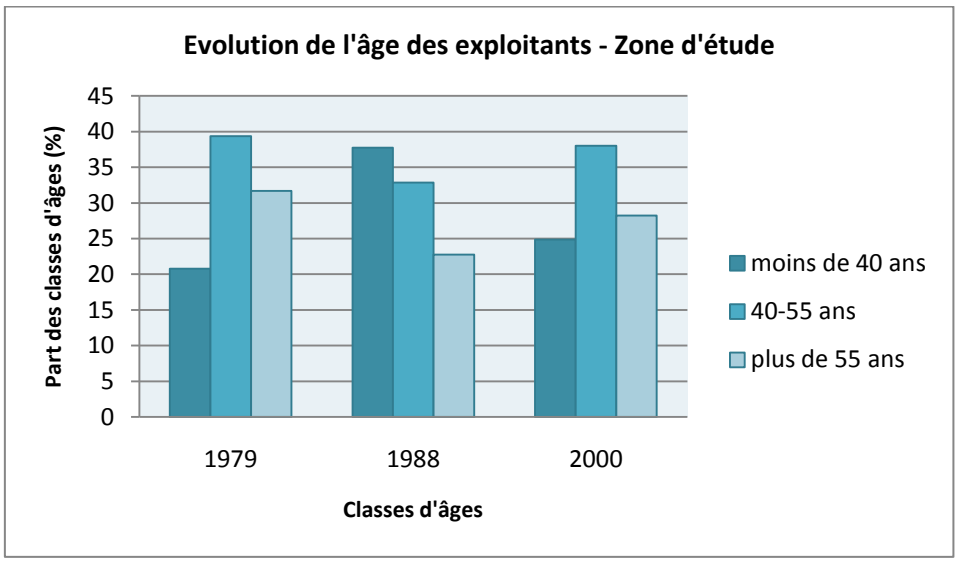


Figure 68 : Evolution de l'âge des exploitants dans les communes de la zone d'étude (source données : Agreste –RGA 1979-2000)

Certains éleveurs (ovins et caprins) ont alors transmis leurs terres à un enfant ou un neveu, mais d'autres ont tout simplement arrêté leur activité et libéré les terres qu'ils occupaient en tant que propriétaires ou fermiers. Aussi est-il ressorti des enquêtes que beaucoup d'exploitants agricoles en activité actuellement se sont installés dans les vallées dans les années 1980, sur les espaces libérés dans les plaines et bas de coteaux. Ce phénomène démographique a perduré par la suite mais dans des proportions moindres (cf. figure 68).

Quelques exploitants ont alors racheté le troupeau d'un berger à la retraite récupérant simultanément tout ou partie des terres que celui-ci louait, en plaines et/ou en coteaux. D'autres se sont tout simplement déplacés des vallées voisines vers le cœur de la Balagne maritime. Ce fut notamment le cas de chevriers du Marsulinu (au-dessus de Galéria) qui souffraient de la concurrence qui existait entre cheptels, et de chevriers de l'Ostriconi installés vers 1975 qui ont alors saisi l'opportunité de se rapprocher de descendre dans les plaines pour affourager le cheptel.

2.3.2 L'abandon de la viticulture de masse

Simultanément, la mise en place de la prime à l'arrachage des ceps (cf. chapitre 5, page 161) a conduit certains viticulteurs installés par la SOMIVAC a abandonné leur activité. Ils ont alors revendu les baux emphytéotiques qu'ils possédaient (commune de

Calenzana) à des bergers qui cherchaient à s'installer[295], leur permettant d'avoir ainsi une certaine assurance sur les droits d'usage. D'autres ont par contre continué la viticulture en se reconvertissant vers une production de qualité en AOC (cf. chapitre 7).

2.3.3 Prime à la vache, reconversion et installation en élevage bovin

Enfin, la prime à la vache instaurée en 1980 (cf. chapitre 5, page 161) a contribué à freiner l'exode agricole :

- premièrement, car certains fils de bergers qui ne comptaient pas reprendre l'exploitation familiale se sont installés convertissant l'élevage ovin en élevage bovin ;

- ensuite, car d'autres ont décidé de garder les terres qu'exploitaient leur père[296] pour y élever quelques vaches en plus de leur activité économique principale (non agricole) ;

- et enfin, car plusieurs éleveurs se sont installés en tant qu' « hors cadre familial » là où se libéraient des terres, en plaines ou en coteaux. Les coteaux ont alors été l'objet d'une nouvelle « mise en valeur », toute relative car le maquis était encore très présent et l'élevage très extensif.

2.3.4 Achat de foncier, nouveaux baux ruraux et consolidation des exploitations

Les enquêtes ont également révélé qu'à ce moment là existaient des opportunités d'achat de foncier que les exploitants les mieux nantis ont pu saisir : certains de ces bergers nouvellement installés (qui avaient parfois pratiqué une activité non agricole avant) ont ainsi acheté une ou deux parcelles ; des bergers en place ont également pu acheter un lopin de terres avec l'aide de la SAFER dans l'objectif de structurer leur exploitation agricole.

Parallèlement, alors que le bail verbal était encore très répandu, des contrats de fermage avec des mairies ou des propriétaires individuels ont pu être signés par certains éleveurs, dans l'arrière-pays littoral en particulier (dans la vallée du Reginu notamment). Alors que sur la frange côtière, le Conservatoire du Littoral qui avait acheté des terrains littoraux proposait des Conventions Pluriannuelles de Pâturage aux éleveurs pour leur garantir un droit de pacage sur les terrains du bord de mer, sur plusieurs campagnes.

[295] Les bergers ont alors racheté les baux emphytéotiques de plusieurs lots de 20 ha pour s'installer sur des surfaces d'environ 60-80ha, à 200€ l'hectare environ.
[296] Pas forcément en propriété, bien au contraire.

Cette période fut donc marquée par une vague d'installations importante et par l'évolution des modes de faire-valoir en faveur de quelques groupes d'exploitants, selon leur localisation géographique et/ou leurs moyens financiers. Ce fait n'est pas anodin puisqu'une meilleure maîtrise du foncier permet aux exploitants de prendre des risques mesurés lorsqu'ils décident d'investir pour consolider ou structurer leur exploitation.

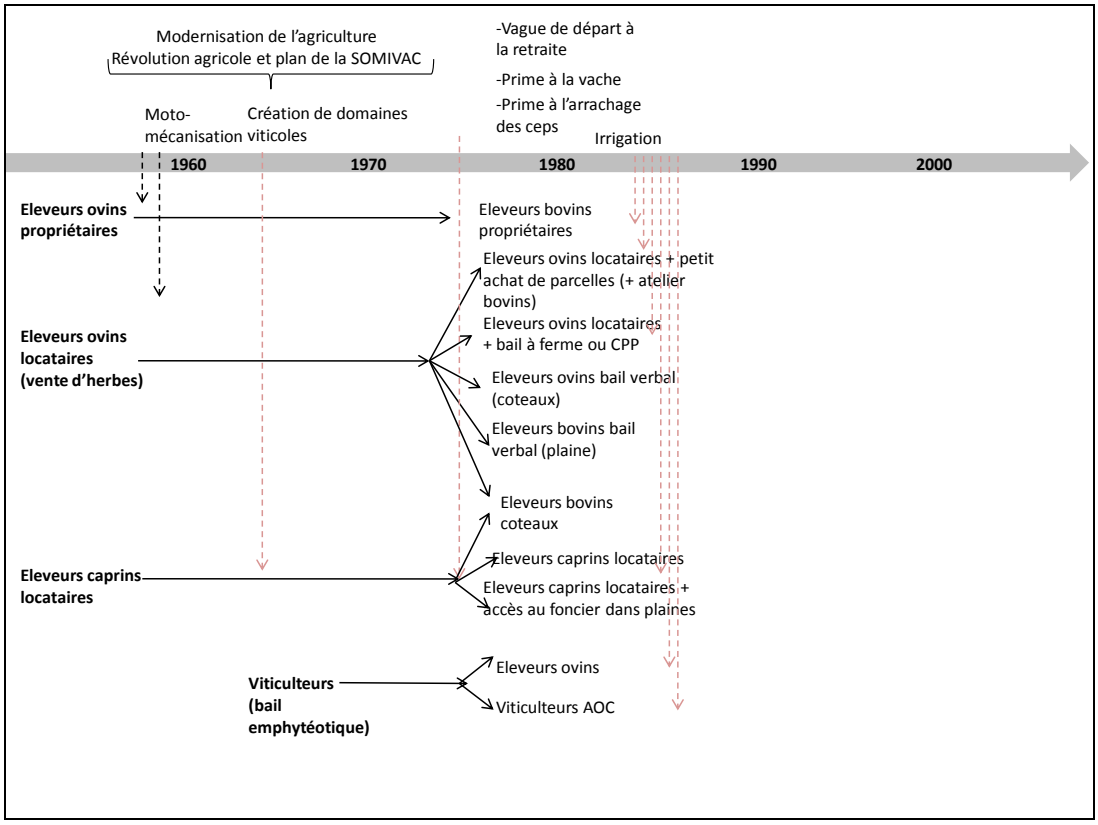


Figure 69 : Première étape de différenciation des systèmes de production

2.4 Valorisation des produits du terroir et diversification des activités

La décennie 1990 marque l'avènement de la diversification des activités sur les exploitations. La restructuration de la filière ovine, l'émergence d'une demande touristique de patrimoine rural, et la reconnaissance officielle de la multifonctionnalité de l'agriculture (cf. chapitre 7) sont les moteurs de cette évolution.

2.4.1 Restructuration de la filière laitière et soutien aux fermiers

Suite à la fermeture de la laiterie industrielle d'Île-Rousse en 1980 (Ravis-Giordani, 2001) et au repositionnement stratégique des laitiers industriels sur le marché fromager corse, les éleveurs laitiers (ovins et caprins) ont vu en la demande touristique de produits du terroir et le soutien aux démarches de qualification des produits une opportunité pour se lancer dans la transformation et la vente directe (cf. chapitre 7). En outre, la filière a bénéficié de mesures de soutien de l'ODARC pour la structuration des exploitations. Ont été attribuées dans les années 1990 des subventions[297] :

- pour l'achat d'une machine à traire, d'un tank à lait, d'un hangar ;
- pour la mise aux normes d'une salle de transformation qui permettait d'avoir au moins la dispense d'agrément pour pouvoir vendre sur des circuits courts de commercialisation ;
- pour l'installation de clôtures qui devaient permettre l'intensification fourragère via une meilleure gestion des pâturages.

Cependant, il convient de noter que ces subventions n'étaient obtenues qu'après présentation des bons de paiement du matériel et/ou de la construction (parfois tardivement), et que les éleveurs devaient donc disposer de la trésorerie nécessaire pour avancer l'investissement. Ceux qui n'avaient pas les capacités de financement suffisantes ont acheté le matériel d'occasion (de mécanisation de la traite notamment) petit à petit. En outre, l'obtention des subventions pour les clôtures fut (et est) conditionnée à la présentation d'un document attestant d'un droit d'usage garanti. Or beaucoup d'éleveurs non propriétaires n'ont pas de garantie foncière puisqu'ils disposent des terres *via* un bail verbal qui correspond à peu de choses près aux anciennes ventes d'herbe ou contrat d'herbages très répandus au début du XX^{ème} siècle.

Finalement, seuls quelques éleveurs aidés par l'ODARC et/ou qui avaient les moyens se sont lancés dans la fabrication fromagère et la vente directe. Il convient de préciser en outre que cette activité nécessite la création d'un emploi supplémentaire, au moins à mi-temps.

[297] Ces subventions correspondaient en réalité aux prémices des mesures agri-environnementales. Faisant suite au règlement européen de 1985, quelques OGAF avaient été créées en Corse dans les années 1990 (dont une en Balagne), vinrent en soutien à la pause de clôture et à la modernisation des techniques.

2.4.2 Le développement de l'oléiculture

La demande de patrimoine rural et les opportunités de valorisation des produits du terroir ont incité certains exploitants à s'installer en tant qu'oléiculteur (à titre principal). Dans les années 1990, beaucoup de pluriactifs propriétaires d'un morceau de terrain ont également regreffé les oliviers laissés à l'abandon au cours des décennies précédents. La coopérative des oléiculteurs de Balagne créée en 1983 et qui rassemblait alors 5 apporteurs s'est alors rapidement développée : elle rassemble dorénavant quelques 60 apporteurs (dont 70% sont balanins), et s'est agrandie grâce aux subventions de l'ODARC qui ont financé la construction du nouveau moulin d'une capacité de 200 000 litres d'huile (2000 kg/heure). Parmi ces apporteurs, les oléiculteurs à temps complet commercialisent également leur propre huile d'olive qu'ils vendent directement sur leur exploitation. Depuis 2004, ils peuvent de plus faire valoir la qualification AOC « huile d'olive de Corse ».

2.4.3 L'agritourisme

La demande touristique de patrimoine rural a donné l'opportunité aux exploitants agricoles de proposer d'autres activités sur leur exploitation. La politique de développement agricole et rural a apporté son soutien au développement de ces activités de diversification qu'elle reconnaissait comme contribuant au développement local. Depuis les années 1995, des subventions agricoles sont distribuées pour le développement des activités agritouristiques sur les exploitations : accueil et hébergement à la ferme. Comme toujours, l'obtention de ces aides est conditionnée à la réalisation préalable des investissements. Aussi quelques exploitants qui ont le bâti ou le terrain[298], la main d'œuvre disponible, quelques capacités d'autofinancement et/ou qui ont obtenu des crédits (non agricoles) pour le développement de leur activité touristique[299] se sont lancés dans l'agritourisme. Finalement, seuls quelques éleveurs bovins et oléiculteurs ont pu mettre en œuvre une activité agritouristique sur leur exploitation. Ces activités nécessitent l'emploi de main d'œuvre supplémentaire et permettent ainsi de créer un emploi supplémentaire permettant au ménage de vivre sur et de son exploitation.

[298] En outre, les subventions ne sont attribuées que pour des projets de création et non pour la rénovation de bâti ancien.
[299] Car ils avaient les garanties suffisantes.

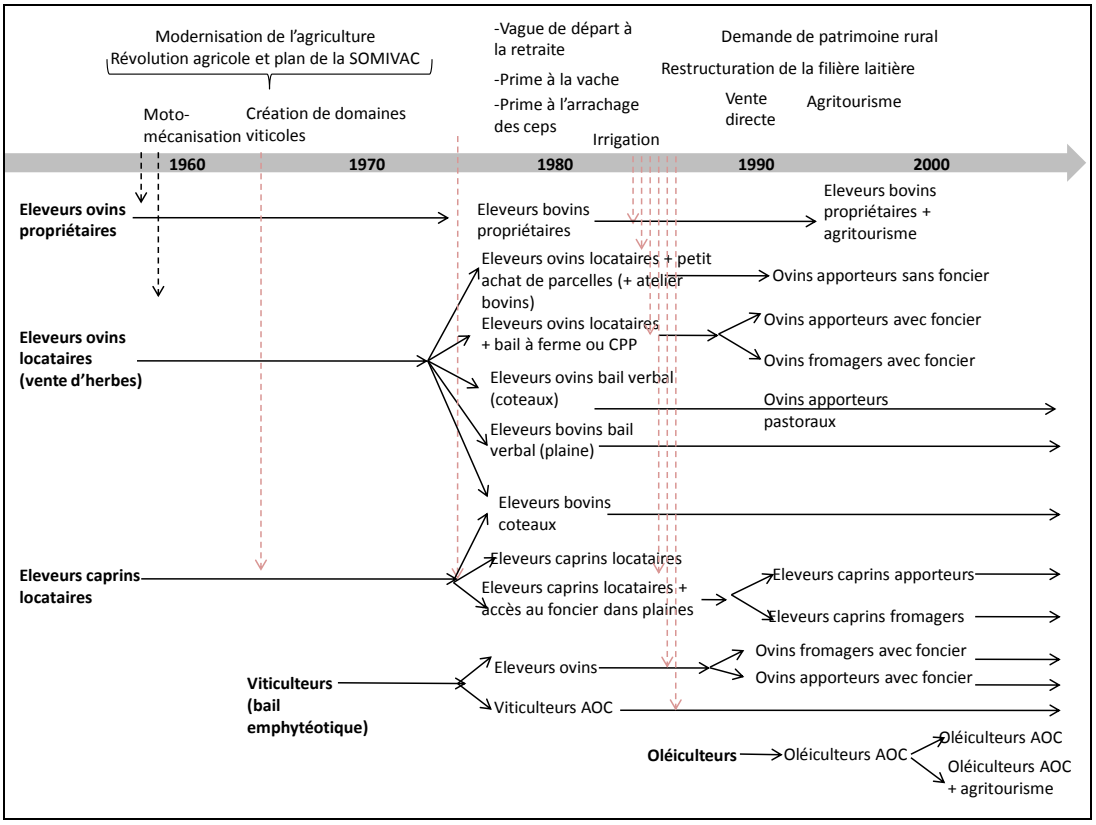


Figure 70 : Deuxième étape de différenciation des systèmes

2.5 La mise en œuvre des Mesures Agri Environnementales

2.5.1 Mesures et contrats

Depuis 1985, les réglementations européennes fixent le cadre d'intervention des initiatives nationales en matière d'agri-environnement. Cependant, ce n'est officiellement que depuis 1992[300] que la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue par les politiques de développement agricole et rural, et plus particulièrement depuis 1999[301] (cf. chapitre 3). Concrètement, cette reconnaissance a donné lieu à une contractualisation entre l'Etat et les exploitants agricoles : un soutien financier est apporté aux agriculteurs qui en contrepartie s'engagent à mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et/ou qui concourent à l'entretien de l'espace rural. Une succession et

[300] Règlement européen 2078/92.
[301] Règlement européen 1257/99 et Loi d'Orientation Agricole française de 1999.

une superposition de contrats agri-environnementaux existent donc en Balagne depuis les années 1990, qui impliquent les exploitants pour une durée de 5 ans :

- la Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs (PMSEE) fut le premier type de contrat passé entre l'Etat et les agriculteurs. Son application en Corse fut limitée, notamment à cause d'un conflit entre Bruxelles et les éleveurs qui n'étaient pas éligibles à la prime. La PMSEE fut ensuite convertie en Primes Herbagère Agri Environnementale (PHAE) en 2003 ;

- à partir de 1999 furent mis en place les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Ce programme a été un véritable échec en région Corse et plus particulièrement en Haute-Corse : Seuls 116 CTE furent signés en Corse[302] (soit 3.5% des exploitations) qui ne couvraient que 2.5% de la SAU régionale, et à peine 1.5% de la SAU de Haute-Corse. Les principaux financements sont allés aux mesures de conversion à l'agriculture biologique et au maintien des espaces ouverts (Tafani, 2005). La faible contractualisation des exploitants corses peut s'expliquer par la mise en œuvre tardive du contrat[303] : alors que les CTE ont été mis en application en 2002, la création du contrat de remplacement, le Contrat Agriculture Durable (CAD), fut annoncé un an plus tard[304]. Ces contrats ont sûrement eu plus de succès puisque pour la seule année 2005, ils étaient déjà plus nombreux que l'ensemble CTE sur toute la période[305]. Cependant, il convient de souligner que CAD et PHAE se sont superposés, voire concurrencés sur certaines mesures, et en particulier celles susceptibles d'intéresser les éleveurs (gestion des prairies naturelles et gestion des prairies permanentes) ;

- enfin depuis 2007 et le nouveau Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC), qui adapte le Règlement européen de Développement Rural (RDR), les Mesures Agri Environnementales ont été territorialisées[306] : les principales mesures mises en œuvre sont précisément les deux mesures précédentes qui visent (1) à maintenir les espaces ouverts et lutter ainsi contre les incendies, (2) à entretenir les paysages, et (3) à préserver la biodiversité (PDRC 2007-2013).

[302] A titre comparatif, 2000 CTE furent signés en Basse-Normandie (Tafani, 2005).
[303] Suite à des retards administratifs et politiques.
[304] Finalement, els premiers contrats signés en Corse en 2005.
[305] Nous ne disposons pas des chiffres précis.
[306] On parle désormais de MAET : Mesures Agri Environnementales Territorialisées.

Quel que soit le contrat, pour pouvoir le signer, les exploitants doivent justifier d'une certaine maîtrise foncière. En effet, ces contrats renvoient à des obligations de résultats. Par conséquent, l'exploitant est responsable de sa prise de risque, compte tenu de la maîtrise foncière qu'il possède. Si les engagements ne sont pas tenus[307], l'exploitant est contraint de rembourser les aides. Aussi, les structures d'encadrement agricoles, pour « limiter la prise de risque des éleveurs », vérifient qu'ils possèdent des baux à ferme. Ainsi ces mesures agri environnementales ne profitent qu'à une partie des éleveurs, ceux qui présentent des garanties foncières. Cependant, parmi les éleveurs éligibles, tous ne souhaitent pas contractualiser ces MAET, souvent parce que leurs pratiques sont différentes de ce qu'on leur demande de faire et qu'ils ont peur des contrôles.

2.5.2 Diffusion du conseil technique

Ces mesures, mises en œuvre sur le terrain par les agents de développement[308] de l'ODARC et de l'OEC[309] sont aussi l'occasion pour les structures d'encadrement agricole de diffuser et vulgariser leurs conseils techniques pour l'amélioration pastorale. Des essais d'amélioration fourragère sont ainsi parfois menés en collaboration entre ces agents et quelques-uns des exploitants engagés dans les contrats agri-environnementaux : semis de prairies temporaires plutôt que de céréales fourragères, semis de nouvelles variétés, travail du sol allégé (voire semis-direct), etc.

2.6 Mitage de l'espace et désorganisation des exploitations

Parallèlement à ces évolutions, l'urbanisation s'est étendue, pour l'essentiel aux dépens des espaces agricoles (cf. chapitre 6). Depuis les années 80 notamment, les exploitants qui avaient accédé à la propriété ont parfois vendu tout ou partie de leur exploitation, soutenant alors le mitage de l'espace. Nous avons cependant vu qu'une grande partie des terres avaient été reprises par d'autres éleveurs qui s'installaient. A vrai dire, la pression foncière s'est amplifiée depuis les années 2000. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le jeu des acteurs territoriaux a conduit à l'ouverture d'espaces agricoles à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme locaux (cf. chapitre 6). Certains exploitants ont été concernés au premier chef par cette dynamique, tout particulièrement ceux situés à proximité de la frange littorale au sud de l'Île-Rousse et de

[307] Des contrôles sont effectivement réalisés sur les exploitations.
[308] De l'élevage.
[309] Qui appartenaient auparavant à l'ODARC (cf. chapitre 5).

Lumio, et dans la plaine d'Aregno. A ces endroits plus précisément, nous avons pu relever des cas d'exploitants qui avaient récemment perdu près d'une dizaine d'hectares et même parfois plus de 20 ha. Par exemple, un exploitant enclavé dans le parc résidentiel de la commune de Monticello juste au-dessus de l'île-Rousse a récemment perdu 22 ha de terres qu'il louait depuis plus d'une génération, et ce, à la suite de la conversion de ces terrains agricoles en espace urbanisable.

Ces éleveurs qui perdent une partie de leur surface de travail se trouvent alors obligés de réorganiser leur exploitation : ceux qui peuvent achètent des terres là où leur prix le leur permet, les autres cherchent à louer des terres où ils peuvent. Cela induit une organisation du travail différente, souvent très contraignante. Nous rendons compte ici des deux cas les plus caractéristiques des conséquences du mitage des espaces agricoles sur l'organisation des exploitations que nous avons pu relever sur le terrain :

- l'exploitant de Monticello, qui a gardé quelques hectares dans le village, s'est délocalisé bien plus loin, derrière la crête surplombant le village de Monticello, dans la vallée du Reginu. Ceci le contraint à disposer du matériel de traite en double, car la distance qui sépare les deux îlots est trop grande pour ramener les brebis tous les jours ;

- un éleveur de la commune de Corbara qui a perdu d'importantes surfaces près du bord de mer en amont de la route nationale (cf. chapitre 6, page 210), loue pour compenser des terrains de coteaux très pentus, difficilement mécanisables, mais sur lesquels il passe avec son tracteur malgré les risques que ce travail comporte. Et quand le tracteur ne peut plus passer, il sème à la volée[310].

Un peu plus en arrière du littoral lorsque l'on s'enfonce vers la première ligne de crête, la pression est moindre : c'est d'ailleurs là que certains éleveurs se délocalisent, et que quelques uns ont encore pu s'installer au début des années 2000. Cependant, elle se développe rapidement depuis une dizaine d'années[311], entraînant dans son sillon l'élévation du prix du foncier (cf. carte 38, page 220). Finalement, si la pression foncière est très localisée, elle a tendance à s'enfoncer à l'intérieur des terres et à gagner les espaces agricoles relativement éloignés du bord de mer.

[310] A la main donc.

[311] Un projet immobilier de création d'un complexe de tourisme vert dans le fonds de vallée du Reginu était à l'étude sur la commune d'Avapessa. Les résidents-électeurs, parmi lesquels on trouve encore plusieurs exploitants dans cette vallée encore agricole, ont sorti le maire aux élections suivant la proposition. Dans tous les cas, les villages perchés rétro-littoraux se densifient et s'étendent et des résidences secondaires se construisent çà et là.

L'historique des événements qui a été retracé ci-avant explique les transformations de l'agriculture balanine depuis 1945. Ces transformations rendent compte de la façon dont les trois systèmes de production que l'on pouvait identifier en 1945 ont engendré la diversité des systèmes productifs que l'on peut repérer aujourd'hui. Ces mécanismes tendent à expliquer pourquoi et avec quels moyens de production travaillent les exploitants de chaque groupe.

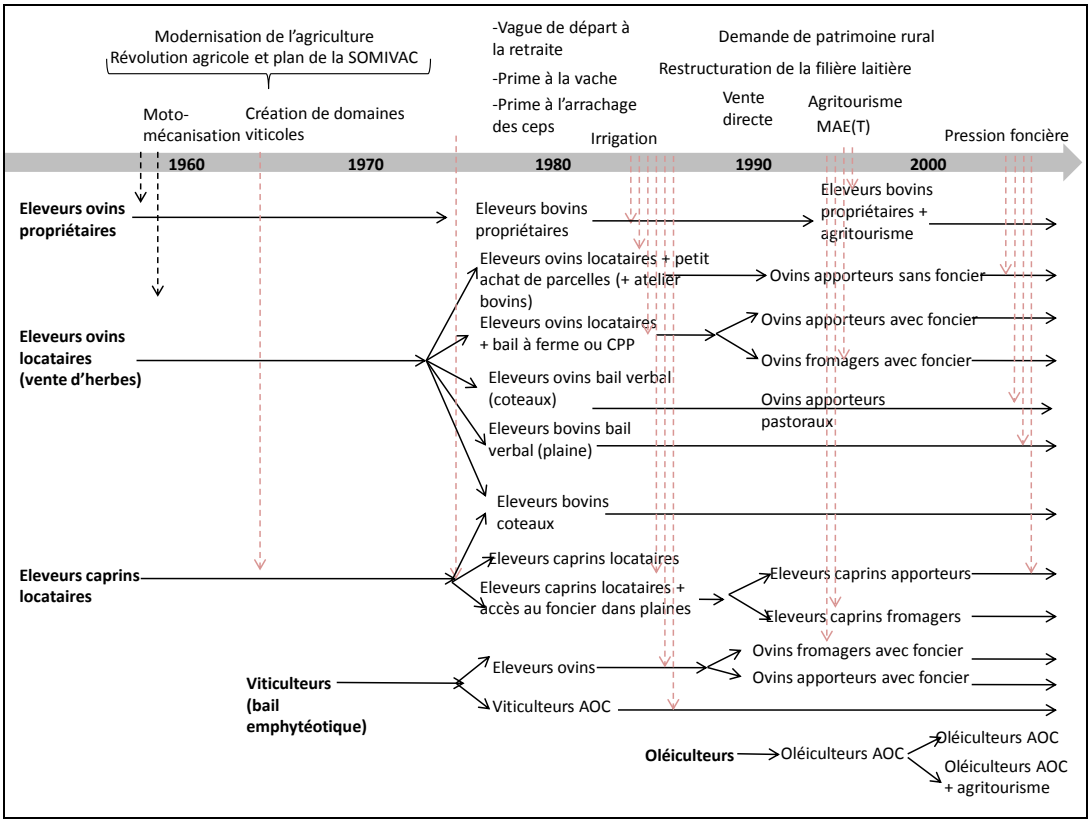


Figure 71 : La différenciation des systèmes de production de la zone d'étude

A présent, il convient donc d'identifier quelles sont les pratiques que ces divers exploitants mettent en œuvre, compte tenu des moyens de production auxquels ils ont eu accès. Pour chaque système, les pratiques sont décrites puis résumées en une fiche de synthèse présentant les principales caractéristiques techniques de chacun des systèmes.

3- Typologie[312] des exploitations agricoles de la zone d'étude

L'évolution du système agraire qui vient d'être retracée permet de comprendre quels sont les mécanismes à l'origine de la différenciation des systèmes entre eux. Cette différenciation résulte en effet de l'interaction dynamique entre des événements d'ordre politique, technique, social, économique, écologique qui tous ensembles expliquent comment chaque groupe d'exploitants s'est constitué par son accès aux différentes ressources. Ces ressources, foncières, matérielles, financières, humaines ou informationnelles, caractérisent son système de production. La présente section s'attache dès lors à caractériser le fonctionnement de chacun des systèmes productifs identifiés : la gamme de ressources avec laquelle l'exploitant travaille, l'ensemble des pratiques et gestes techniques mise en œuvre, et enfin les types de produits commercialisés[313] sont précisés. Une fiche de synthèse résume alors les principales informations exposées.

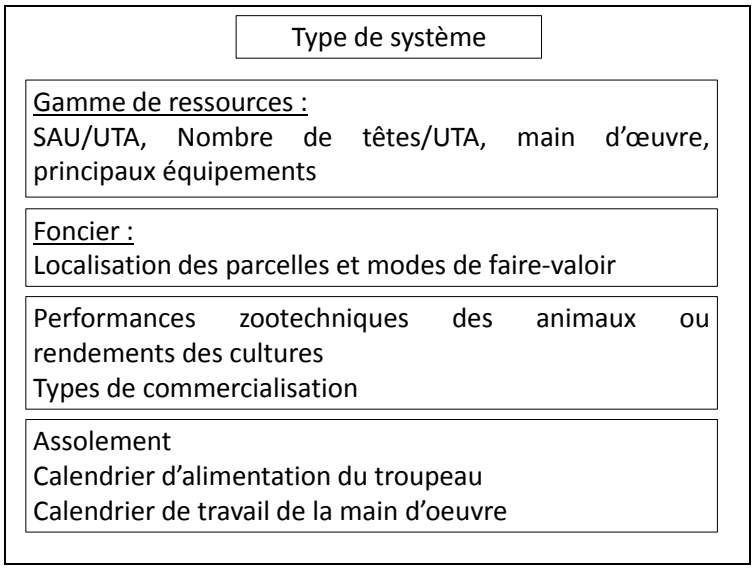


Figure 72 : Modèle des fiches de présentation du fonctionnement des systèmes de production

Cette étape servira par la suite[314] de socle à l'évaluation des performances de chaque système en matière de durabilité.

[312] Le nombre d'enquêtes réalisées caractéristiques de chacun des types de systèmes identifiés se trouve en annexe.
[313] Les exploitations sont insérées à l'économie marchande et quasiment aucun produit n'est auto-consommé.
[314] En chapitre 9.

3.1 Les systèmes d'élevage

3.1.1 Systèmes ovins

Parmi les éleveurs ovins, compte tenu des évolutions retracées ci-avant, trois catégories d'exploitants ont pu être identifiées :

(1) les systèmes ovins avec maîtrise foncière. Les éleveurs se sont installés en plaines sur des baux emphytéotiques ou des baux à ferme[315] dans les années 1980 suite à la vague de départs en retraites ;

(2) les systèmes ovins sans maîtrise foncière, avec des baux verbaux hérités des vieux bergers installés en plaine et coteaux, et une petite surface de fonds de vallée en propriété qu'ils ont achetée durant les années 1980 ;

(3) et enfin les systèmes ovins pastoraux (sans maîtrise foncière), situés sur les coteaux exploités en bail verbal. Ces bergers s'y sont installés dans les années 1980-1990.

La différenciation de ces systèmes repose avant tout sur les modes de faire-valoir de chacun et de leur accès aux différents « terroirs[316] ». Ces groupes ont ensuite été divisés en sous-groupes, en fonction des types de produits finis commercialisés qui eux-mêmes dépendent de la main d'œuvre familiale disponible sur l'exploitation.

- **Systèmes ovins avec maîtrise foncière**

Les pratiques communes à tous

Les producteurs appartenant à cette première catégorie exploitent des parcelles labourables situées presque exclusivement en fonds de vallée, groupées autour du siège d'exploitation[317]. Par ailleurs, ils ont une large maîtrise du foncier qu'ils travaillent puisqu'ils possèdent des baux ruraux à usage garanti : quelques 10% des terrains leur appartiennent, et 80% de leur SAU est couverte soit par des baux emphytéotiques, soit par des baux à ferme de 3, 6 ou 9 ans, et pour de moindres superficies par des Conventions Pluriannuelles de Pâturage (cf. pages 305-306). Enfin, certains sont situés à proximité du réseau d'irrigation construit dans les années 1980 (cf. carte 50, page 304). D'autres sont un peu à l'écart du circuit mais ont pu réaliser un forage. Donc tous

[315] Et éventuellement une petite surface en Convention Pluriannuelle de Pâturage du Conservatoire du Littoral.
[316] Au sens agronomique.
[317] Voire ne formant qu'un seul îlot.

irriguent. Dans ce type de système, l'assolement[318] est entièrement dédié à l'alimentation du troupeau, lequel est conduit à l'herbe (chargement de 3,5 brebis/ha de SAU).

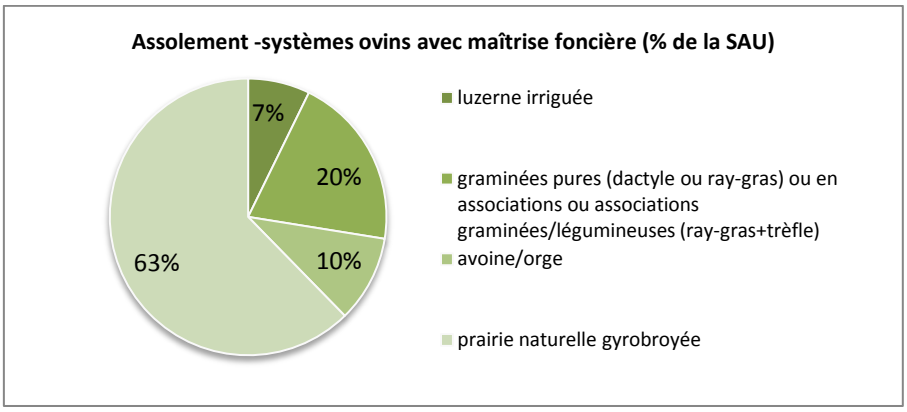


Figure 73 : Assolement mis en œuvre dans les systèmes ovins avec maîtrise foncière

Environ un tiers de la SAU est ensemencée : une luzernière irriguée est réensemencée tous les 5 ans (cf. photo 11), les prairies temporaires de graminées et légumineuses en association le sont tous les 5 ans, et enfin chaque année est semée une petite surface en céréale fourragère (avoine le plus souvent)[319]. Le reste de la SAU est couverte par les prairies naturelles en partie entretenues par gyrobroyage (cf. photo 12).



Photo 11 : Luzernière irriguée au canon dans la plaine de la Figarella[320] (mois de février 2010)

[318] En agronomie, l'assolement correspond à « la répartition à un moment donné des surfaces [de l'exploitation] entre les différentes productions végétales » (Memento de l'Agronome, p 364).
[319] Dans certaines variantes de ce système, l'avoine fourragère disparait au profit des prairies temporaires associant une graminée fourragère annuelle, le ray-grass, à une graminée plus pérenne, un dactyle par exemple.
320 Arrière-pays calvais.



Photo 12 : Prairie naturelle de la plaine du Fiume Seccu[321] (mois de mars 2010)

Ces exploitants possèdent en propre le matériel nécessaire à la conduite des prairies et à la traite. Ainsi, pour les cultures ils disposent d'un tracteur (au moins 110 Cx), du matériel de fenaison, d'un gyrobroyeur forestier, de canons d'irrigation et de la couverture tuyaux, d'un épandeur en ligne qui sert aussi de semoir, et du matériel de travail du sol : une charrue hydraulique à disques[322], un cover-crop, une herse et un rouleau. La charrue n'est utilisée que lors du semis d'une « nouvelle parcelle », autrement-dit pour une prairie naturelle qui était gyrobroyée jusque-là et qui va être retournée en prairie temporaire par exemple. Plus régulièrement (pour les espèces annuelles réensemencées sur une même parcelle), le sol est préparé au semis par la succession de trois opérations :

1. passage au cover-crop pour casser les mottes de terre ;
2. passage à la herse pour aérer les sols ;
3. puis au rouleau juste avant le semis pour tasser le sol et l'émietter en surface.

L'équipement pour le troupeau et la traite est le suivant : bergerie en bois (cf. photo 14), hangar de stockage du matériel et des aliments, machine à traire 12*18 postes, tank à lait 520L. Enfin, il faut noter que le parc de parcelles est clôturé. Cette information est

[321] Arrière-pays calvais.
[322] La charrue à disques est préférée à une charrue à socs car les sols sont caillouteux et plutôt minces (cf. photo 13). Or la charrue à disques retourne le sol plus superficiellement que la charrue à socs.

d'importance car elle renvoie au mode de conduite du troupeau. En outre, l'investissement dans les clôtures est loin d'être négligeable, et par conséquent doit être amorti. Il convient de préciser que l'achat de la machine à traire et du tank à lait a été subventionné par l'ODARC dans les années 90 à hauteur de 80% du coût (cf. page 308). La pose des clôtures est également aidée à hauteur de 50%, pour ces exploitants qui possèdent une maîtrise foncière[323] indispensable pour obtenir la subvention de l'ODARC. Le reste du matériel est acheté neuf ou d'occasion, et les éleveurs contractent assez peu de prêts aux investissements. Leur taux d'endettement est très faible.



Photo 13 : Sols « caillouteux », plaine de la Figarella

[323] Il est nécessaire de présenter au moins une attestation de bail.



Photo 14 : Bergerie

Le troupeau de brebis de race corse est élevé en plein air et l'alimentation est calée sur la saisonnalité de la production fourragère. L'étiage fourrager en Balagne se situe en été (cf. figure 22, page 102). Ainsi, autant que possible, les éleveurs essaient de reporter (fourrage sec) les surplus fourragers du printemps vers les périodes durant lesquelles l'herbe manque.

Durant l'étiage fourrager et la période hivernale, les brebis sont complémentées en foin issu de l'exploitation. Les exploitants de ce groupe produisent eux-mêmes leur foin à partir de la luzernière qui, irriguée, donne des rendements intéressants : 15t/ha en 4 fauches[324]. Ils gardent alors les quantités nécessaires à la ration du troupeau[325], alors que le surplus est vendu aux éleveurs alentours et constitue un appoint de trésorerie non négligeable (25% du Produit Brut). Ce foin sert en particulier à la préparation aux mises-bas qui dans ce type de système commence dès début août. En effet, les béliers sont mis à la monte (naturelle) au mois d'avril, de façon à ce que les premiers agnelages aient lieu à partir de mi-septembre. Cela permet aux exploitants de commencer la traite mi-octobre

[324] Dans une moindre mesure ils fauchent des parcelles en association de graminées type ray-grass/dactyle.
[325] 175 Kg/brebis-mère/campagne.

et d'avoir du lait quand la majorité des producteurs s'occupent encore des mises-bas, ceci dans le but de mieux le valoriser au plan économique. Les brebis restent donc sur l'exploitation en été pour que la préparation aux mises-bas soit amorcée très tôt avec un apport de foin et de maïs. Ensuite, dès les agnelages, les brebis sont mises à pâturer sur l'avoine qui a été semée suite aux premières pluies[326] début septembre. L'avoine, céréale d'hiver, constitue un apport énergétique intéressant pour la saison froide. Les bêtes pâturent également un peu de luzerne pour couvrir leurs besoins en azote, et le reste de la journée elles paissent sur les prairies temporaires et les prairies permanentes. Les prairies temporaires clôturées sont gérées comme des pâturages tournant : les brebis y sont mises au pacage quelques heures tous les jours durant 15 jours/3 semaines sur un même ilot, qui est ensuite mis en défens pendant une quinzaine de jours le temps de la repousse. La luzernière ainsi qu'une petite surface des prairies temporaires sont mises définitivement en défens en avril pour être fauchées à partir de mai/juin. Les prairies naturelles servent toute l'année au pâturage itinérant du troupeau. C'est là aussi que les bêtes trouvent les fibres ligneuses dont elles ont besoin pour leur digestion (cf. calendrier d'alimentation en annexe 13).

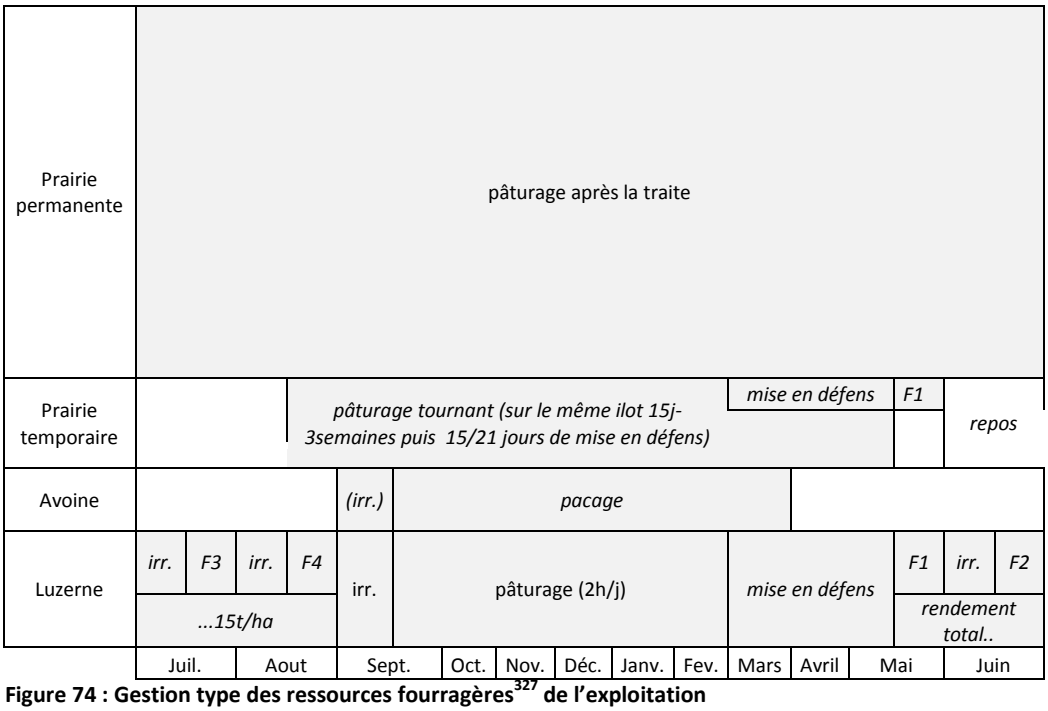


Figure 74 : Gestion type des ressources fourragères[327] de l'exploitation

[326] Si les premières pluies tardent à arriver, les exploitants irriguent le lit de semences d'avoine.
[327] F : Fauche ; irr : irrigation.

Le renouvellement de la fertilité des sols est assuré par les pâturages tournant d'une part, et d'autre part grâce à une fumure de fonds (engrais phospho-potassique) appliquée sur les parcelles ensemencées pour rectifier l'acidité des sols. De l'engrais azoté est épandu sur l'avoine au moment de la repousse au mois d'octobre.

Tous les jours durant la période de traite, quelques poignées d'aliments[328] sont données au moment de la traite pour faire « monter les bêtes sur la machine » (deux fois par jour donc, sauf à partir de mi-juin lorsque commence le tarissement). Les brebis produisent en moyenne 150-160L de lait/brebis/campagne. Ces bonnes performances zootechniques[329] s'expliquent à la fois par la ration alimentaire et par la sélection génétique qu'opèrent les exploitants : classiquement, les agneaux issus des meilleures laitières sont gardés pour la monte, mais aussi, certains béliers sont achetés au centre de sélection génétique ovine corse, l'UPRA.

La lactation dure environ 210 jours. 20% des mises-bas (agnelles) sont gardées pour le renouvellement des brebis-mères et du parc de béliers, tandis que les agneaux restants sont sortis à environ 30 jours. Les agneaux des premières mises-bas sont donc abattus en novembre, et ceux des brebis antenaises[330] de l'année précédente sont sortis en mars (20% du total des agnelages). Ces agneaux de lait sont vendus soit à une association de producteurs qui se charge de les revendre localement, voire en Sardaigne[331], soit directement à des particuliers ou aux restaurateurs locaux.

Il ressort donc de cette première caractérisation que les éleveurs ovins de ce groupe, compte tenu de leur mode de faire-valoir et de leur localisation, ont pu structurer leurs exploitations en investissant dans du matériel de culture et d'élevage, en suivant les conseils techniques de l'encadrement agricole qui soutiennent l'augmentation des surfaces en prairies permanentes et l'auto-alimentation en foin pour les périodes de soudure. Or l'accès à l'irrigation le leur permet. Par conséquent, ces pratiques permettent une ration alimentaire telle qu'elle conduit à de bonnes performances zootechniques des animaux.

Ces pratiques, communes à tous les éleveurs ovins des trois sous-groupes suivants.

328 Concentré pour brebis laitière, voire maïs pendant les mises-bas et l'hiver.
329 La brebis corse est une race de petit format mais est cependant est considérée comme étant une « bonne laitière ». Au niveau régional, la production laitière par brebis et par campagne tourne autour de 110L.
330 Les antenaises sont les agnelles nées en septembre/octobre de l'année *n-1*.
331 Dans ce cas, les agneaux sont achetés vif (alors qu'habituellement ils sont payés au poids carcasse). Ils sont par ailleurs payés moins cher.

Différenciation en sous-groupes

Au sein de ce groupe d'exploitants, trois sous-groupes ont pu être distingués. Certains de ces éleveurs ont construit un atelier de transformation et vente directe dès le début des années 1980 à la fermeture de la laiterie d'Île-Rousse, ce qui leur permet de faire vivre un ménage à l'année sur l'exploitation. Plus récemment (début des années 2000), suite à la restructuration de la filière laitière (cf. chapitre 7), d'autres éleveurs apporteurs ont été encouragés à se convertir vers la transformation fromagère, soutenus par les associations de producteurs fermiers d'une part, et motivés par les retombées économiques de la demande de produits du terroir d'autre part : ne disposant que d'une aide familiale à temps partiel, ils ont monté un petit atelier qui leur permet de vendre quelques fromages à côté du lait qu'ils vendent encore aux laiteries. Ainsi, avec une gamme de ressources identiques et des pratiques similaires, trois groupes peuvent être distingués selon le type de produits qu'ils commercialisent : les apporteurs, les apporteurs-transformateurs, et les transformateurs.

1. Les apporteurs

Ce premier groupe rassemble les éleveurs qui vendent tout leur lait aux laiteries industrielles[332]. Le litre de lait est vendu en moyenne à 1,20[333]€. Ces exploitants forment le sous-groupe des « apporteurs avec maîtrise foncière » (groupe 1). Le chef d'exploitation travaille seul à temps plein, et est aidé d'une seconde personne[334] pour la traite. Cette activité représente par ailleurs le facteur limitant du développement de l'exploitation dans cette gamme de ressources. En effet, chaque traite prend en moyenne 2h à deux et ne dépasse jamais 2h30. Ainsi sont comptabilisées en tout sur l'exploitation 1,2 UTA[335]. Et compte tenu de ces éléments, la surface maximale exploitable pour ce type de système est de 70 ha par actif (ce qui correspond à 290-300 brebis sur l'exploitation)[336]. Ces exploitants n'ont pas déclaré avoir d'activité agritouristique en plus de leur activité de production laitière. Compte tenu de la contrainte de travail que représente la traite et du fait que le (la) conjoint(e) a une activité extérieure à l'exploitation, il semble en effet impossible que le ménage puissent assumer une ferme-

[332] Les camions de collecte des laitiers Roquefort passe tous les deux jours, ceux de la laiterie Pierrucci passe tous les jours.
[333] Le prix plancher est fixé à 1,15€/L, mais il varie avec la qualité (rapport taux butyrique/taux protéique) et est payé en moyenne sur la campagne 1,2€ selon les dires des éleveurs.
[334] Habituellement la conjointe ou un des enfants, plus rarement un ouvrier.
[335] Unité de Travail Agricole. Une UTA équivaut au travail d'une personne à temps complet sur l'exploitation agricole toute l'année.
[336] Pour chaque type de système, la surface minimale correspond à la surface pour laquelle un actif gagne un SMIC, qui représente le coût d'opportunité de la main d'œuvre.

auberge ou une table d'hôtes. Cependant, il ne semble pas inconcevable qu'une location de gîte non déclarée assure un complément de revenu durant l'été.

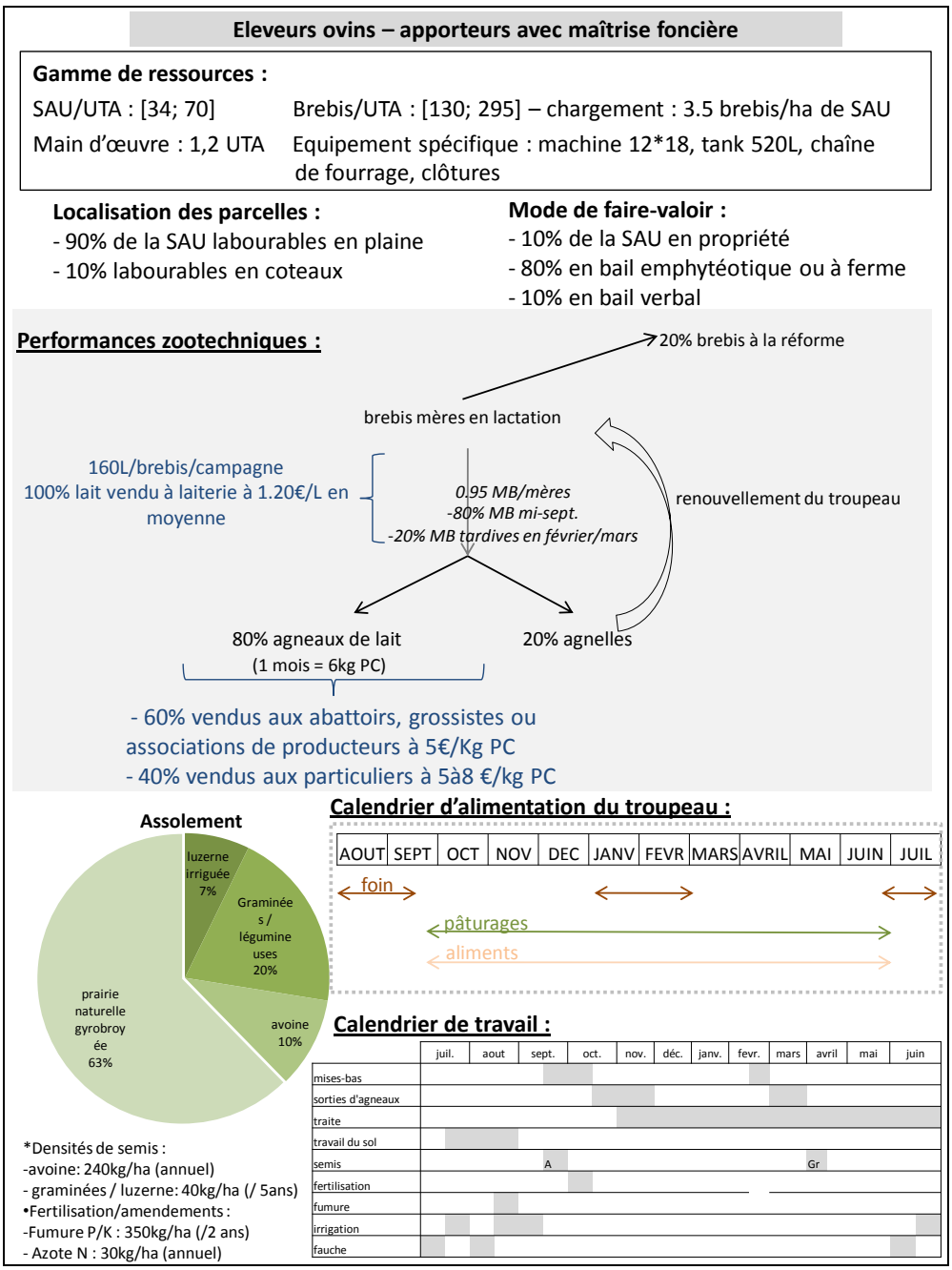


Figure 75 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur avec maîtrise foncière[337]

[337] A : avoine ; Gr : graminées.

2. Les apporteurs/ transformateurs

Le deuxième sous-groupe identifié rassemble les éleveurs qui apportent la majeure partie de leur lait aux industriels et en transforment une petite part en fromages. La fabrication de fromages nécessite une main d'œuvre plus importante : il y a 1,5[338] UTA sur l'exploitation. Environ 20% du lait produit est gardé pour être transformé en fromage type Calenzana (*Calinzanincu*), qui est un fromage de 400 g environ à pâte molle à croûte lavée, de forme carrée à angles arrondis. La transformation fromagère se fait suite à la traite du matin. Les fromages, placés dans des coffres en bois, doivent être régulièrement retournés et lavés. Au bout de 2 mois, la croûte est enlevée puis le fromage est à placé dans la présure. Reprend alors le travail d'affinage. Ces fromages sont vendus affinés à partir de 4 mois à des commerçants et grossistes de Calvi et/ou l'Île-Rousse, mais aussi en vente directe sur l'exploitation[339]. La vente s'effectue donc uniquement sur des circuits courts de commercialisation[340]. La contrainte de travail liée à la transformation suite à la traite limite l'expansion de ce type d'exploitation à 55 ha par actif (soit un troupeau de 290 têtes environ sur l'exploitation).

Il convient de remarquer que pour ces systèmes, l'investissement est aussi un peu plus élevé puisque la transformation implique la construction d'une salle de fabrication et d'une cave avec un système d'aération adéquat et en conformité avec les normes sanitaires pour l'obtention de la dispense d'agrément. Celle-ci est indispensable à tout atelier de vente[341]. Aucun de ces éleveurs n'a déclaré avoir d'activité agritouristique.

[338] Nous avons rencontré des exploitants qui pratiquaient seuls ce système, mais leurs journées étaient alors très chargées : lever pour la traite à 5h et travail en continu avec la fabrication fromagère jusque 14h + aide de la conjointe pour la livraison, puis travail aux champs et traite du soir). Par conséquent, en équivalent heures-travaillées, cela revient à un mi-temps supplémentaire.

[339] Durant la période hivernale, quelques Brocci sont également vendus aux locaux, sur l'exploitation et aux commerçants.

[340] Les circuits courts comprennent les ventes directement effectuées sur l'exploitation ou qui ne passent par qu'un seul intermédiaire.

[341] Pour les ventes qui passent par plus d'un intermédiaire, il est nécessaire d'avoir une salle de transformation aux normes européennes. L'investissement est alors plus élevé.

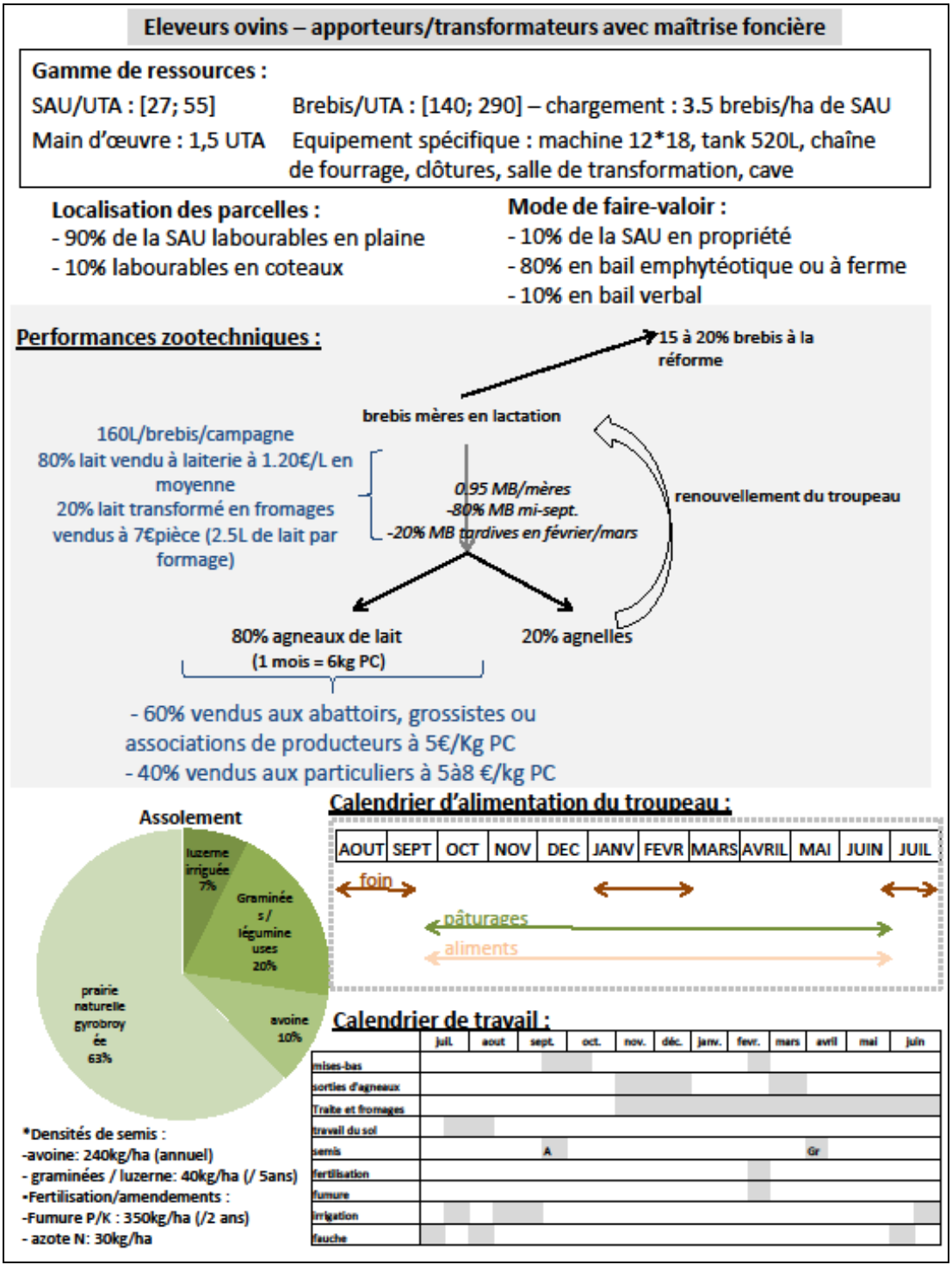


Figure 76 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière

Cette catégorie d'éleveurs « apporteurs/transformateurs avec maîtrise foncière » représente en quelque sorte une groupe intermédiaire, en transition entre celui des apporteurs et le troisième groupe qui est celui des « transformateurs ».

3. Les transformateurs

Les éleveurs de ce dernier groupe transforment tout le lait en fromages. Il y a deux UTA à poste fixe sur l'exploitation agricole, ce qui permet d'assurer le travail supplémentaire engendré par la fabrication des fromages et de faire un ménage à temps plein sur, et de l'exploitation. Cependant, cette main d'œuvre n'est pas encore suffisante pour que tout le fromage fabriqué puisse être affiné. Par conséquent, ces éleveurs vendent plus de la moitié de leurs fromages frais, et l'autre moitié est affinée durant 4 mois. La vente s'effectue également en local, sur des circuits courts de commercialisation en direct, ou aux commerçants, restaurateurs, supermarchés. Le temps de transformation constitue une limite technique qui ne permet pas d'exploiter une surface par actif de plus de 40 ha. Ce ménage n'a plus de temps disponible pour la pratique d'une activité agritouristique complémentaire.

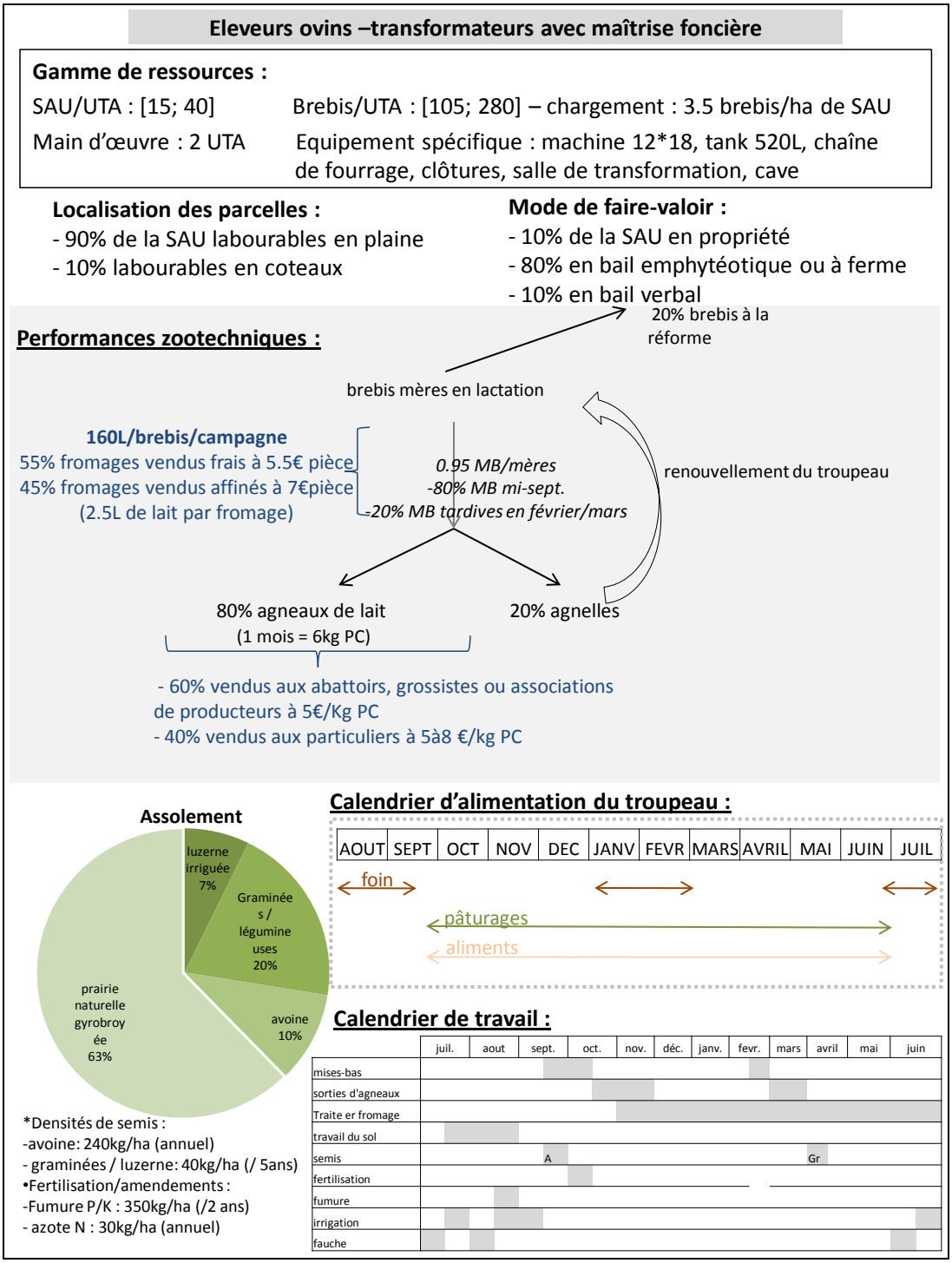


Figure 77 : Synthèse de la conduite technique – système ovin transformateur avec maîtrise foncière

Alors que les éleveurs de ces premiers groupes ont eu accès eu foncier, ceux du groupe suivant travaillent encore en contrat de bail verbal. Leur gamme de ressources les conduit à mettre en œuvre des pratiques bien différentes.

- **Systèmes ovins laitiers sans maîtrise foncière**

Installés sur des parcelles de plaines (50% de la SAU) et de coteaux (50% de la SAU) transmises ou laissées libres par les vieux bergers qui louaient les herbages aux propriétaires fonciers, ces éleveurs ont pu acheter quelques hectares au cours des années 1980 (10% de la SAU) mais exploitent encore aujourd'hui la grande majorité des terrains via un bail verbal ou par une simple mise à disposition sans contrepartie (90% de la SAU). Leur maîtrise foncière est donc faible. En outre, situés à proximité de la mer, dans la plaine d'Aregno qui souffre d'une pression foncière prégnante, leur espace d'exploitation est morcelé en plusieurs parcelles. Compte tenu de tous ces éléments, bien qu'ils aient accès au réseau d'irrigation, ils n'ont pu structurer leur exploitation comme le groupe précédent, comme le montrent les pratiques qu'ils mettent en œuvre.

La surface fourragère principale recouvre la totalité des terrains labourables des plaines, dont un tiers à la moitié est ensemencé en fourrage annuel (avoine) et en prairies temporaires de graminées. L'autre partie est entretenue par gyrobroyage comme prairies naturelles. Les coteaux servent de prairies naturelles et de parcours emmaquisés. On peut compter 2.1 brebis par hectare de SAU. Le système parait donc plus extensif que celui du groupe précédent.

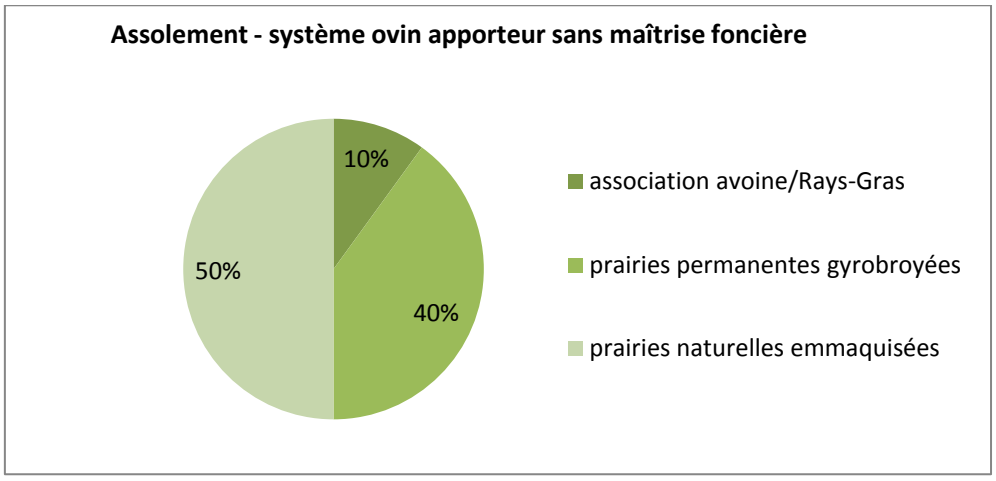


Figure 78 : Assolement du système ovin apporteur sans maîtrise foncière

Ces exploitations sont un peu moins équipées que le groupe précédent : les éleveurs ne possèdent pas de chaîne de fourrage complète et leur investissement en clôtures est moindre. Ils ont une machine à traire 12*12 postes. Ils ont aussi accès à l'irrigation, qu'ils utilisent pour les périodes de « soudure ».

La ration alimentaire du troupeau est basée sur les ressources des prairies, et une nécessaire complémentation en foin de luzerne acheté. Ainsi, pour la préparation à la mise-bas les brebis reçoivent un mélange de foins luzerne/graminées et du maïs durant un mois. Ensuite, pendant les agnelages elles passent sur les parcelles de fourrage annuel irrigué (avoine/ray-grass). Pendant ce temps-là, les autres parcelles dédiées au fourrage annuel (en sec) sont semées au fur et à mesure. Au cours de la période de traite, les brebis passent des prairies temporaires aux prairies naturelles.



Photo 15 : Brebis sur prairies naturelles à l'entrée du village de Pigna

Un petit apport d'aliments concentrés permet de faire monter les bêtes sur la machine pour la traite. L'été le troupeau monte en estive, en général dans le Niolu[342], de mi-juin à mi-septembre pour éviter la période d'étiage fourrager (cf. calendrier fourrager en annexe 13). Les mises-bas ont lieu à partir de mi-octobre, un mois après le retour de transhumance.

[342] Microrégion montagneuse limitrophe située au sud-ouest de la Balagne. Beaucoup de bergers balanins sont des niolins qui venaient dans les plaines de Balagne en transhumance inverse (hivernage) et qui se sont sédentarisés au début du XXe siècle (Ravis-Giordani, 2001).

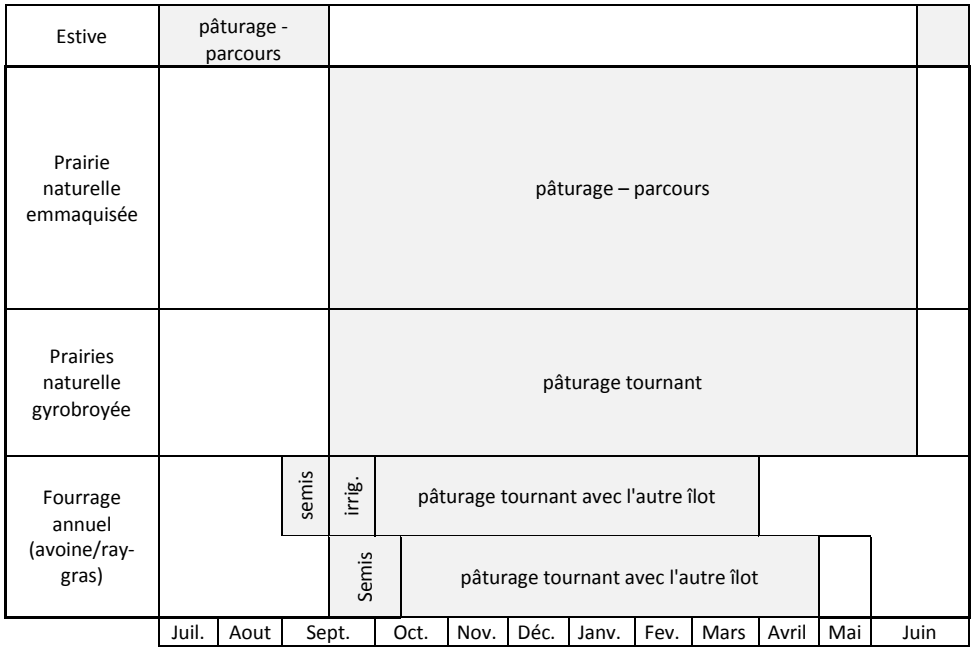


Figure 79 : Gestion du calendrier fourrager

Une fumure de fonds P/K[343] appliquée tous les deux ans permet d'entretenir la fertilité des prairies temporaires et de l'avoine fourragère. Elles sont toujours ensemencées sur les mêmes parcelles ou presque, en raison de l'accessibilité à l'irrigation qui sert pour la soudure fin août, début septembre. Tous les ans, les parcelles ensemencées avec l'association avoine/ray-grass sont labourées au mois d'avril quand les sols sont encore meubles, puis laissées nues en été. Le travail du sol reprend en août pour préparer le lit de semences. Le semis est effectué début à mi-septembre. L'irrigation est utilisée à ce moment-là pour accélérer la levée, notamment si les premières pluies tardent. Finalement, compte tenu de la ration alimentaire, les performances zootechniques du troupeau de brebis de race corse sont moindres que pour le groupe d'éleveurs précédent. Une brebis produit en moyenne 110L de lait par campagne.

Tout le lait est apporté aux laiteries industrielles. En effet, seuls 1.2 UTA sont présents sur l'exploitation (un chef d'exploitation et une aide pour la traite), ou 2.4 UTA pour les exploitations en GAEC[344] qui doublent alors surfaces d'exploitation et effectifs sur le même mode (gamme de ressources). Car il faut souligner ici que plusieurs exploitants

[343] Concentration 0/25/25.

[344] Groupement Agricole d'Exploitation en Commune : forme juridique permettant à deux personnes (les cas rencontrés sont souvent père-fils pour faciliter la transmission) de réaliser un travail en commun dans des conditions d'exploitation comparables à celles existant sur les exploitations à caractère familial.

travaillent en GAEC, souvent des associations père-fils : le fils est installé sur sa propre exploitation[345] (ayant bénéficié d'une aide à l'installation) et travaille collectivement avec son père. Au départ à la retraite de celui-ci, le fils récupèrera l'exploitation (foncier, cheptel, matériel). Ainsi, ce type d'association contribue à « bloquer » l'accès au foncier puisqu'il y a agrandissement des exploitations existantes au bénéfice d'un seul éleveur par ailleurs déjà installé. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse d'une exploitation individuelle ou d'un GAEC père-fils, la surface maximale exploitée par actif est de 125ha[346], ce qui correspond à un troupeau de 320 brebis sur une exploitation individuelle ou 640 têtes sur les exploitations en GAEC.

Il ressort donc clairement que, compte tenu de leur accès aux ressources et en particulier du foncier dont ils disposent (terroirs et morcellement de l'exploitation, mode de faire-valoir), ces éleveurs ne cherchent pas, comme le groupe précédent, à structurer leur exploitation dans le sens de l'amélioration fourragère, mais à étendre leurs surfaces d'exploitation pour un minimum d'investissement. En d'autres termes, leurs pratiques vont dans le sens de l'extensification.

Enfin, en matière de diversification des activités, il est fort possible que certains exploitants de ce groupe louent un gîte durant la pleine saison[347]. Dans ce cas, c'est la(le) conjoint(e) du chef d'exploitant qui s'occupe de cette activité.

345 Récupérées de parents (oncles par exemple) partis à la retraite.
346 Fixée par la limite technique imposée par la traite avec la gamme de ressource utilisée (machine à traire 12*12 postes).
347 Un seul exploitant de ce groupe a déclaré que son épouse s'occupait de gîtes l'été. Il n'a pas pu donner de résultats économiques prétextant que c'était ce n'était pas son activité. Par ailleurs, nous avons pu nous apercevoir en recoupant les informations que d'autres éleveurs faisaient la même chose, bien qu'ils nous aient répondu de ne pas avoir d'activité touristique. Cela est très certainement à mettre en relation avec le fait que ces activités « d'appoint » ne sont pas déclarées.

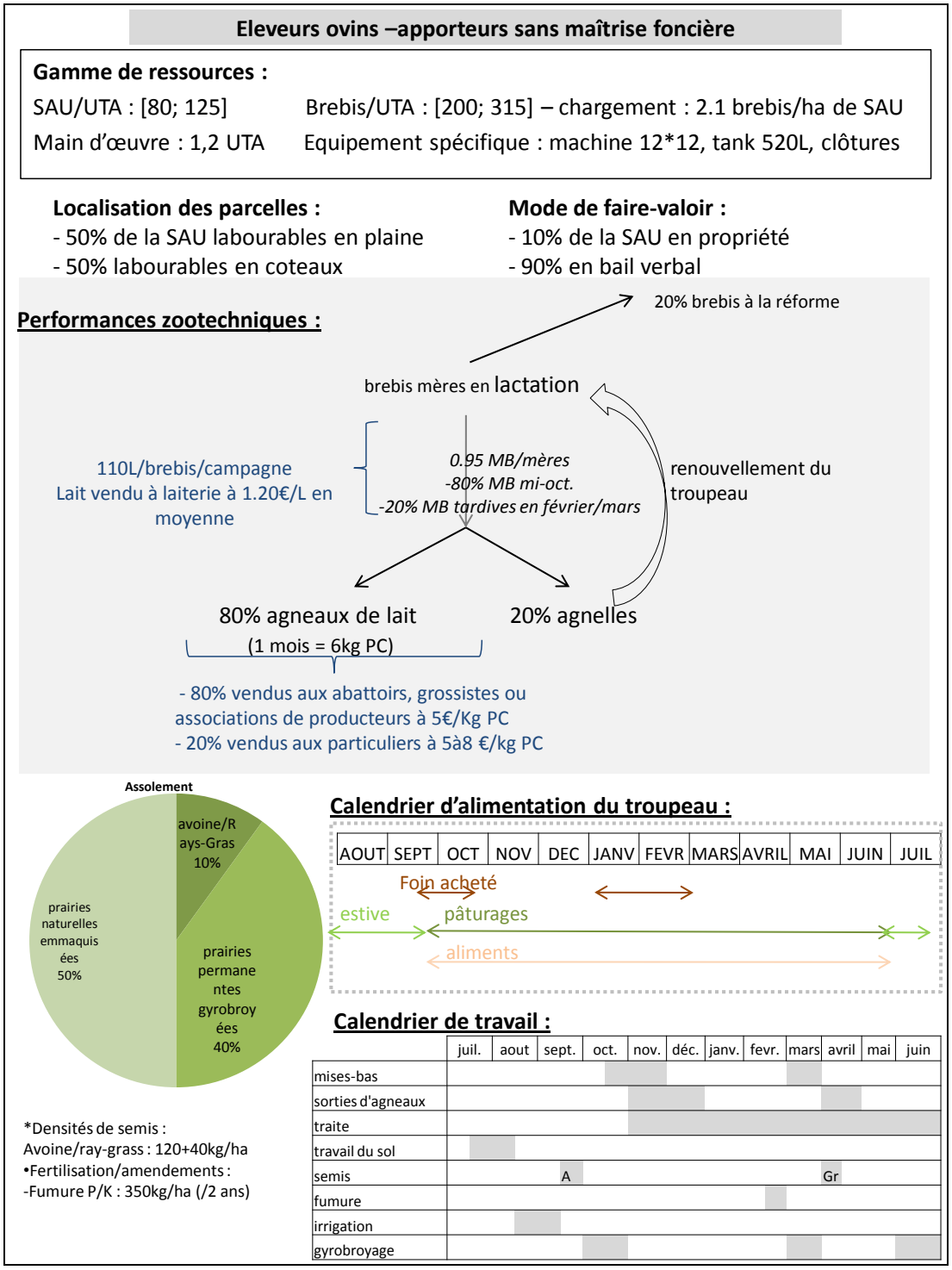


Figure 80 : Synthèse de la conduite technique – système ovin apporteur sans maîtrise foncière

- **Système ovin pastoral**

Le dernier type de système ovin identifié est caractérisé par une conduite que nous qualifions de pastorale, en référence à la conduite « traditionnelle » des bergers corses qui suivaient leur troupeau toute la journée.

Les éleveurs de ce groupe ont repris une exploitation familiale dans les années 1980. Ils exploitent principalement des parcelles de coteaux (80%) sans maîtrise foncière : ils ne sont propriétaires que de 3% de la SAU, le reste de la surface est exploitée en bail verbal ou par la mise à disposition (97% de la SAU). La traite est manuelle et le matériel d'exploitation est limité à un hangar de stockage, un tracteur de 70 Cx et un gyrobroyeur forestier, ainsi qu'à un bac refroidisseur pour conserver le lait. Toute la surface est couverte en prairies naturelles plus ou moins entretenues par gyrobroyage. Les parcelles ne sont pas clôturées, ce qui implique que le berger soit derrière ses bêtes en permanence : accompagné de ses chiens, il surveille qu'elles n'aillent pas dans les jardins, surveillent quand elles traversent les routes pour changer de parcelles…

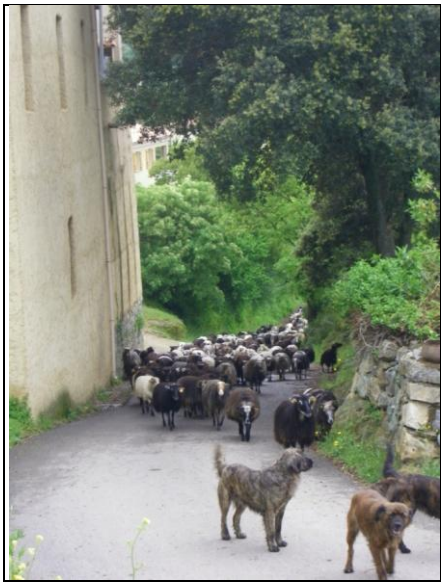


Photo 16 : Le pastoralisme « à l'ancienne »

La ration alimentaire des bêtes est basée sur les ressources des prairies naturelles, complétée par un peu de maïs et de foin de luzerne en hiver. Avec cette ration à base de prairies naturelles, la production laitière moyenne par brebis (race corse) n'est que de 80L par campagne, soit bien moindre que celle des systèmes précédents. La traite commence début décembre, une trentaine de jours après les mises-bas. Le lait est collecté par une

laiterie. Les agneaux sont tous vendus à des particuliers, ce qui permet d'en tirer un prix un peu plus élevé que par la vente à l'Association Régionale des Eleveurs Ovins. Aucune activité agritouristique n'est proposée.

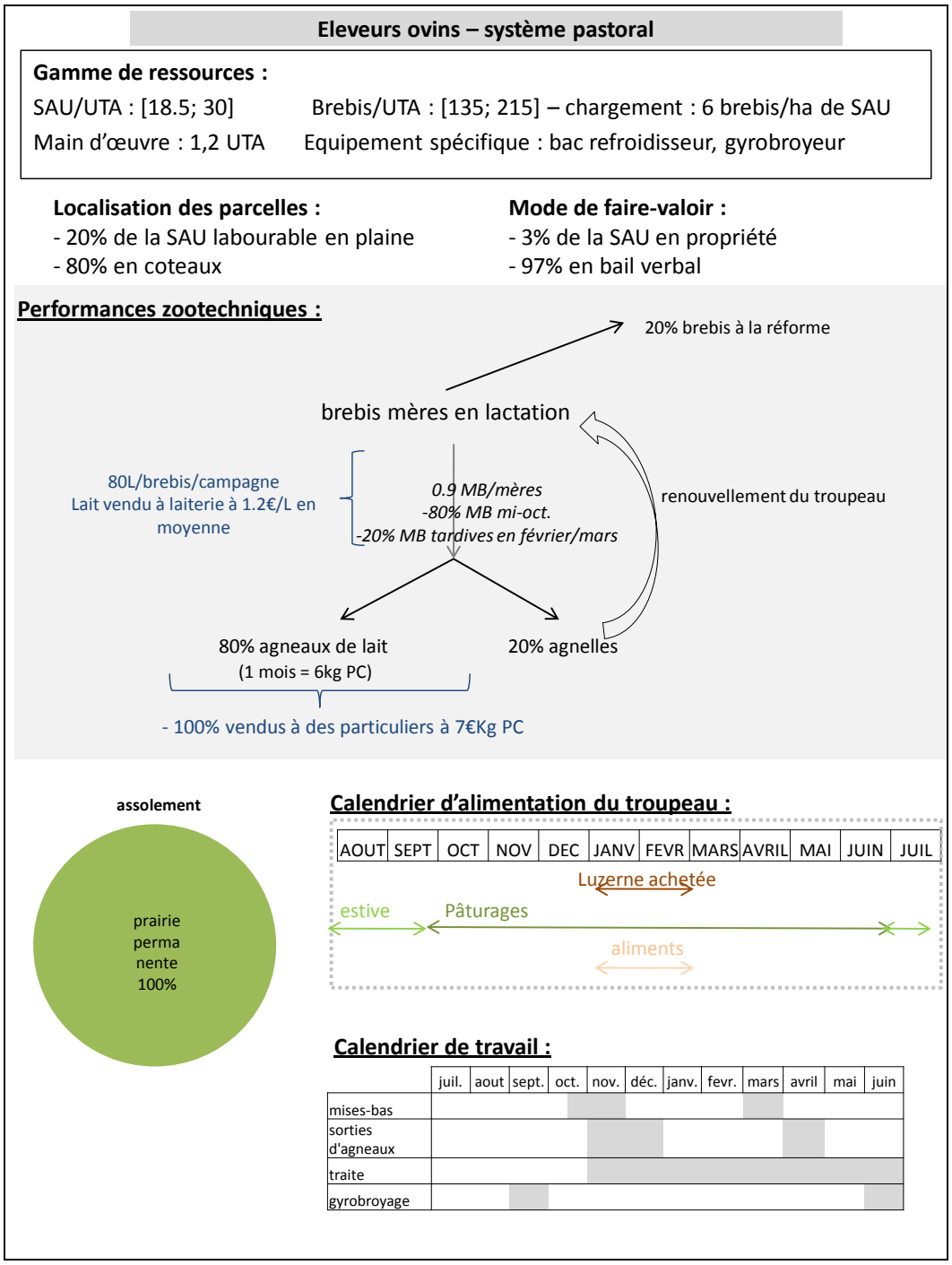


Figure 81 : Synthèse du fonctionnement technique –système ovin pastoral

3.1.2 Jeu des acteurs territoriaux et systèmes d'élevage ovin

Compte tenu des gammes de ressources propres à chaque système, les pratiques mises en œuvre par les éleveurs sont diverses (cf. tableau comparatif 32).

- **Stratégies foncières des exploitants**

En particulier, l'accès au foncier (terroirs[348], organisation du parcellaire et mode de faire-valoir) semble déterminant dans les choix de pilotage que font les exploitants. Ainsi, on peut distinguer trois types de stratégies foncières[349] :

i. une stratégie d'intensification fourragère caractéristique des éleveurs ayant des droits d'usage garantis pour des parcelles de fonds de vallée. La maîtrise foncière a en effet permis à ces éleveurs d'accéder aux aides à l'investissement proposées par les structures d'encadrement agricole. Ils ont alors pu s'approprier les conseils techniques diffusés par ces mêmes structures, et mettre en place des systèmes herbagers (Le Garignon, 2001) ;

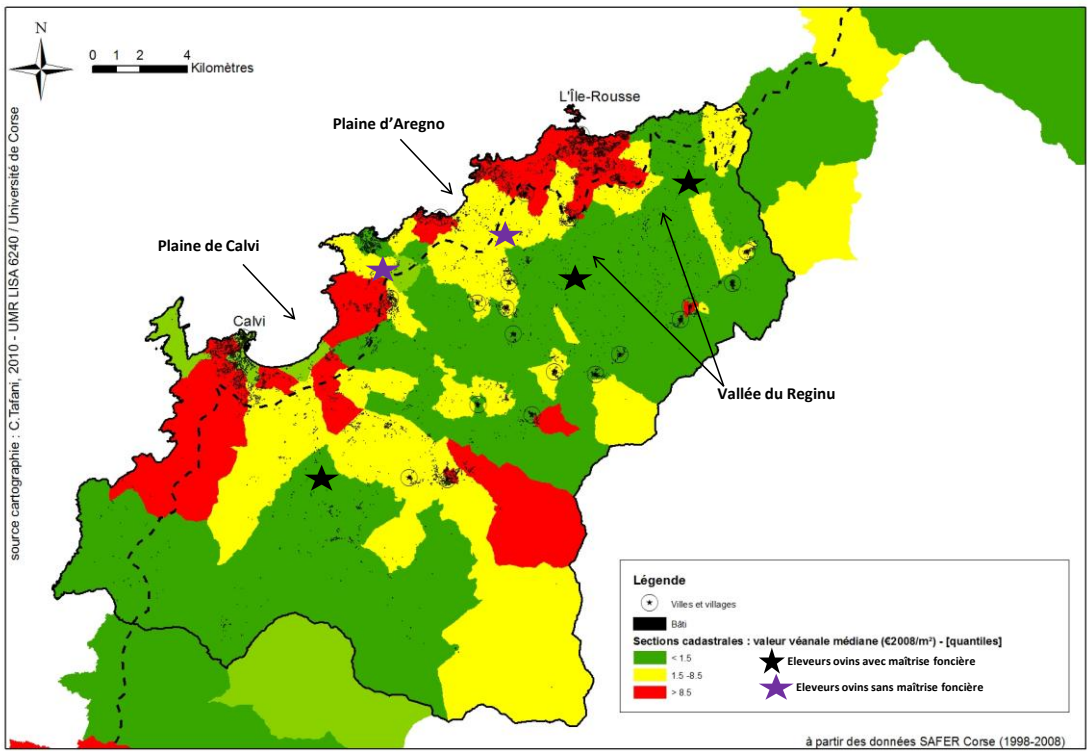
ii. une conduite extensive propre aux éleveurs subissant la pression qui s'est développée sur le foncier agricole dans les années 1990-2000 (cf. chapitre 6). Etant donné le morcellement de leur foncier et la faible maîtrise qu'ils ont de leur outil de production, ils cherchent à développer leur production en récupérant de nouvelles surfaces pour augmenter le cheptel. Cette stratégie, qui mène à la concentration des surfaces aux mains de quelques éleveurs, induit en retour le blocage du foncier agricole pour l'installation de jeunes agriculteurs, et entretient ainsi le cercle vicieux de la pression foncière ;

iii. une stratégie de pastoralisme dégénéré auquel sont contraints les éleveurs du groupe des « pastoraux » : leurs pratiques sont celles du pastoralisme mais ils ne possèdent pas les surfaces nécessaires pour une telle conduite. Les surfaces exploitées sont limitées par le travail de veille du troupeau, qui lui-même résulte de la contrainte que représentent le bail verbal et la localisation sur les versants[350].

Le jeu des acteurs territoriaux autour des usages des espaces agricoles (cf. chapitre 6) a donc des conséquences directes sur le fonctionnement des systèmes d'élevage ovin. En

348 Agronomiques.
349 Nous appelons stratégies foncières des exploitants le pilotage (stratégique) technique qu'ils mettent en œuvre compte tenu de leur accès au foncier (Jarrige, 2003 ; Jouve, 2003).
350 L'investissement en matériel (de culture, clôtures, machine à traire) s'avère risqué puisque l'usage des terrains est remis en question à chaque campagne agricole.

outre il induit des stratégies foncières qui favorisent les concurrences des éleveurs entre eux et constituent un frein à l'installation de jeunes exploitants qui, au-delà de la cherté et de la rareté du bien foncier à l'achat, et en plus de la fragmentation des espaces agricoles (cf. chapitre 6), ont du mal à trouver des terres en location, même en bail verbal, et ce à cause du bail verbal justement.



Carte 51 : Pression foncière et stratégie des exploitants

- **Produits locaux et réseaux de commercialisation**

De plus, la réalisation d'un atelier de transformation fromagère dépend également indirectement de la maîtrise foncière : seuls les éleveurs ayant un droit d'usage garanti semblent pouvoir assumer l'investissement que représente la construction d'une salle de transformation et d'une cave d'affinage. La mise en place d'une activité de transformation nécessite en outre plus de main d'œuvre disponible sur l'exploitation (et permet en retour de créer un emploi supplémentaire).

Ainsi, les éleveurs ovins qui fabriquent et vendent du fromage fermier ne sont pas très nombreux : la plupart des éleveurs approvisionnent les laiteries qui produisent de grande quantité de « fromage corse[351] » industriel ou semi-industriel. On comprend bien alors les rapports de force qui s'instaurent entre les différents acteurs de la filière laitière (cf. chapitre 7), notamment entre les fermiers et les laitiers qui assurent des débouchés permanents aux apporteurs. Il convient de noter à ce propos que les quelques éleveurs apporteurs-transformateurs peuvent jouer un rôle important dans les négociations menées au sein de la filière laitière étant donné qu'ils incarnent les intérêts, souvent contradictoires, des deux groupes.

Enfin, il convient de souligner que les exploitants les plus « structurés » valorisent par contre moins bien les agneaux, sous-produits de l'élevage ovin laitier. En effet, compte tenue de la précocité des mises-bas[352], la plupart des agneaux de lait sortent avant les fêtes (Noël et Pâques) durant lesquelles la demande locale est plus forte[353]. Aussi ces éleveurs sont-ils contraints de vendre leurs agneaux aux associations de producteurs[354] à un prix moindre que s'ils pratiquaient la vente sur des circuits courts. L'AREO[355] leur permet cependant de les écouler. Par contre, les autres types de systèmes, moins structurés mais plus saisonnés, valorisent mieux les agneaux qu'ils vendent sur l'exploitation, à des restaurateurs et à des bouchers locaux pour répondre à la demande de produits du terroir.

351 Cet étiquetage est autorisé puisque le fromage est bien fabriqué en Corse. Comme nous l'avons vu au chapitre 7, cela n'empêche pas que du lait d'autres régions soient utilisés pour sa fabrication. D'où les conflits avec les fermiers.
352 Qui leur permet d'apporter le lait aux laiteries dès leur ouverture en octobre.
353 Usages alimentaires traditionnels.
354 L'Association Régionale des Eleveurs Ovins, cf. jeu d'acteurs page 183.
355 Qui les vend aux supermarchés corses ou en Sardaigne.

Tableau 32 : Comparaison des principales caractéristiques des systèmes d'élevage ovin

	SAU/UTA (ha)	Localisation	Mode de faire valoir	Main d'œuvre (UTA)	Matériel	Assolement	Nombre de têtes/UTA	Chargement	Alimentation [356]	Performances zootechniques	Type de produits	Commercialisation	Agritourisme
Système ovin apporteur avec maîtrise foncière	34-70	Plaines	baux à usage garanti + petite propriété	1,2	Machine à traire 12*18, tank 520L, chaîne de fourrage, irrigation	30% ensemencé (luzerne/graminées/avoine)	130-295	3,5brebis/ha	aliments + foin produit + PT et PN	160L/brebis/ campagne	Lait + agneaux	laiterie industrielle + AREO	Non
Système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière	27-55	Plaines	baux à usage garanti + petite propriété	1,5	Machine à traire 12*18, tank 520L, chaîne de fourrage, irrigation	30% ensemencé (luzerne/graminées/avoine)	140-290	3,5brebis/ha	aliments + foin produit + PT et PN	160L/brebis/ campagne	lait/fromages + agneaux	laiterie industrielle, vente directe, circuits courts + AREO et circuits courts	Non
Système ovin transformateur avec maîtrise foncière	15-40	Plaines	baux à usage garanti + petite propriété	2	Machine à traire 12*18, tank 520L, chaîne de fourrage, irrigation	30% ensemencé (luzerne/graminées/avoine)	105-280	3,5brebis/ha	aliments + foin produit + PT et PN	160L/brebis/ campagne	Fromages + agneaux	vente directe, circuits courts (%) + AREO et circuits courts	Non
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière	80-125	Plaines 50% SAU et coteaux 50% SAU	10% SAU en propriété +90% bail verbal -foncier morcelé	1,2	Machine à traire 12*12, tank de 520L, irrigation	10% ensemencé avoine/Ray-grass	200-315	2,1 brebis/ha	aliments + foin acheté + (PT) et PN	110L/brebis/ campagne	Lai + agneaux	Laiterie + circuits courts (+ AREO)	Non
Système ovin pastoral	18,5-30	20% SAU en plaines + 80% SAU en coteaux	100% bail verbal	1,2	pas de machine à traire, pas d'irrigation un gyrobroyeur	100% prairies naturelles	135-215	6 brebis/ha	PT + (aliments et foin)	80L/brebis/ campagne	Lait + agneaux	Laiterie + circuits courts	Non

[356] PT : Prairie Temporaire ; PN : Prairie Naturelle.

Bien que moins nombreux que les éleveurs ovins, les chevriers participent également à la production laitière et fromagère de la Balagne.

3.1.3 Systèmes d'élevage caprin

Cantonnés aux hauts de coteaux et crêtes en 1945, les éleveurs caprins sont peu à peu descendus dans les plaines pour y acheter quelques parcelles ou récupérer des baux quand se sont libérées des espaces suite à la vague de départ en retraite durant la décennie 1980. Ils ont bien sûr gardé leurs parcours en coteaux, indispensables à l'alimentation des chèvres. Mais en disposant de terres labourables, ils ont pu améliorer la ration du bétail en semant quelques prairies naturelles. Ensuite, selon les possibilités que chacun a eu de maîtriser le foncier avec lequel il travaille, les éleveurs se sont spécialisés dans la production de lait ou dans la production de fromages. Deux types de systèmes caprins ont donc été identifiés : les apporteurs et les transformateurs.

- **Système caprin apporteur**

Les éleveurs de ce groupe sont propriétaires de quelques 10% des terres qu'ils exploitent (hors parcours), alors que 90% de la surface est exploitée grâce à des baux verbaux ou des mises à disposition. Environ un tiers de la surface (hors parcours) est localisée en fonds de vallée, dont une petite surface est plantée en avoine. Le parcours, indispensable à la ration alimentaire des chèvres, représente dans ce système deux fois la superficie de la surface exploitée déclarée.

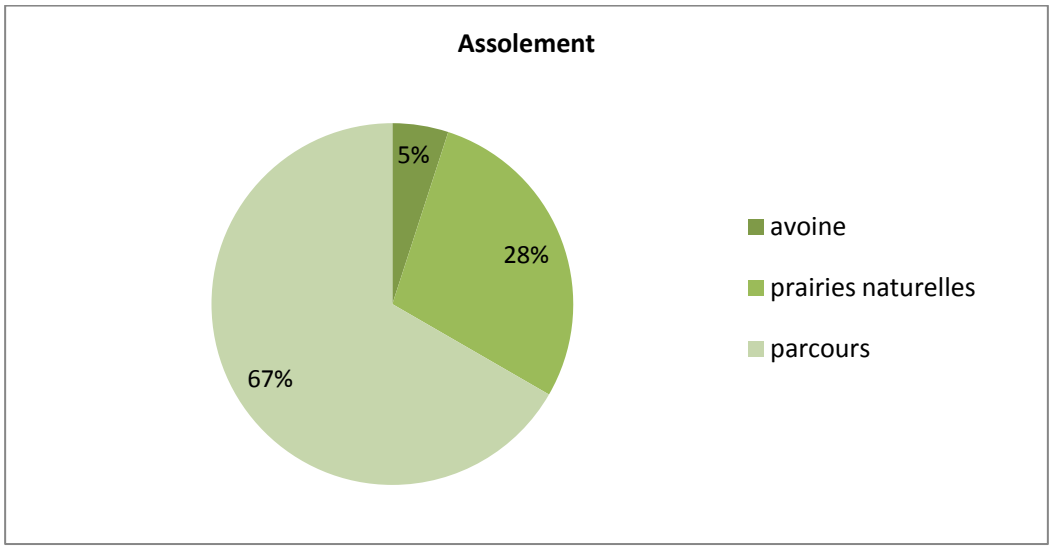


Figure 82 : Mise en valeur de l'espace – élevage caprin système apporteur

Un actif travaille à temps plein sur l'exploitation, aidé par une autre personne pour les traites (1,2 UTA), et le système est orienté vers la production de lait, qui est vendu aux laiteries industrielles.

Ces éleveurs possèdent le matériel nécessaire à la conduite des cultures et du troupeau : hangar de stockage des aliments et du matériel, tracteur, matériel de semis, matériel de travail du sol (charrue, cover crop, herse), une machine à traire 12*12 et un tank à lait 520L. La ration des chèvres (race corse) est basée sur les pâturages et une complémentation en aliments et foin, et d'aliments. Ainsi, pour la préparation aux mises-bas (mi-octobre) à partir de mi-septembre quand les chèvres descendent des estives, les bêtes reçoivent des aliments concentrés et du maïs, en plus de la pâture des prairies naturelles. Un peu de foin est apporté pendant l'hiver, ainsi qu'une poignée d'aliments complets pendant toute la période de traite (210 jours). Avec cette ration, la production laitière est d'environ 125L par chèvre et par campagne. Les cabris, nourris sous la mère pendant 30jours, sont traditionnellement vendus pour Noël (puis Pâques pour les mises-bas tardives) directement sur l'exploitation et à l'association de producteurs l'AREO.

La surface maximale exploitable par actif est limitée techniquement par la traite avec ce type d'équipement à 80 ha/actif, soit un troupeau de 200 chèvres sur une exploitation à 1.2 UTA[357]. Techniquement, ce système ressemblant au système ovin sans foncier, il serait possible qu'une aide familiale s'occupe de la location d'un gîte l'été. Cependant, aucun des éleveurs rencontrés n'a déclaré effectivement avoir une telle activité.

[357] Avec un chargement de 2.5 chèvres par unité de surface exploitée (hors parcours).

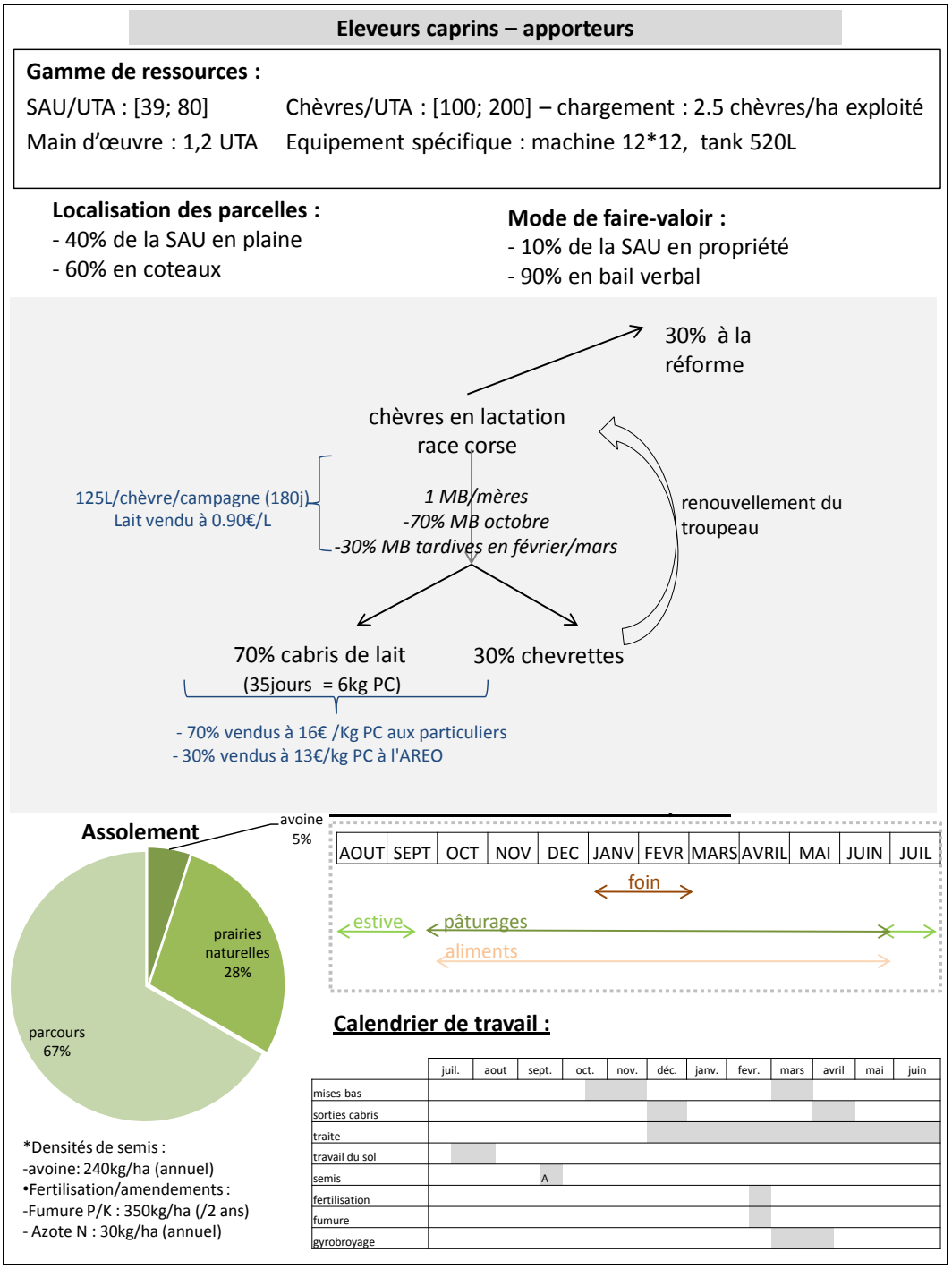


Figure 83 : Synthèse du fonctionnement technique – système caprin apporteur

- **Système caprin – transformateurs**

Le second groupe d'éleveurs caprins exploitent des terroirs agronomiques semblables au système précédent, mais les éleveurs ont eu les moyens d'accéder à une plus grande maîtrise du foncier, soit par l'achat (ils sont plusieurs à s'être s'installés en tant qu'hors cadre familial après avoir pratiqué une activité de services), soit par l'obtention de baux à ferme ou de convention pluriannuelle de pâturage du Conservatoire du littoral. Ils se distinguent par ailleurs du groupe précédent par leur activité de transformation fromagère initiée dans les années 1990-2000.

Si ces éleveurs exploitent eux-aussi des terrains situés en plaines et en coteaux, ils ont par contre une meilleure assise foncière (hors parcours) que le précédent groupe : 50% de la surface maîtrisée. Pourtant, ils n'ensemencent pas plus (le cheptel n'est pas plus important) préférant d'ailleurs les graminées à l'avoine fourragère pour la qualité et le goût du lait. La ration est similaire au groupe précédent, et la production laitière avoisine aussi les 120L/chèvre/campagne. Par contre, tout le lait est transformé en fromage, ce qui nécessite 2 UTA sur l'exploitation mais aussi un investissement matériel plus conséquent : salle de transformation et cave d'affinage ont été réalisées dans les années 1990-2000 grâce à l'obtention de prêts et à leur apport personnel (qui venait d'une activité extérieure).

La surface maximale d'exploitation est limitée par la durée de la traite et le travail de transformation : elle est de 70 ha[358]/actif (soit 170 chèvres par actif). Compte tenu de leurs contraintes de travail, ces éleveurs ne pratiquent pas d'activité agritouristique.

[358] Hors parcours.

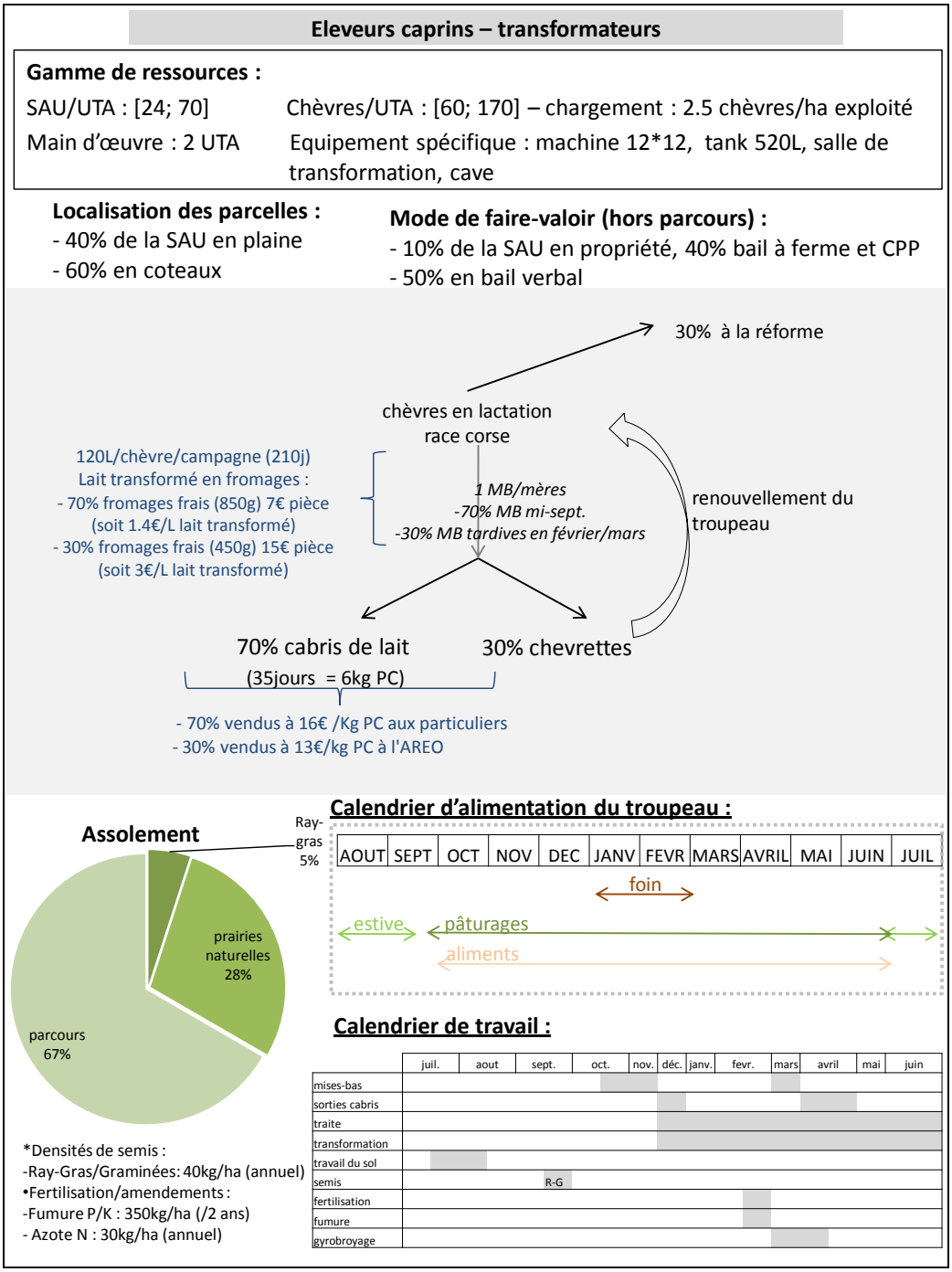


Figure 84 : Synthèse du fonctionnement technique – système caprin transformateur

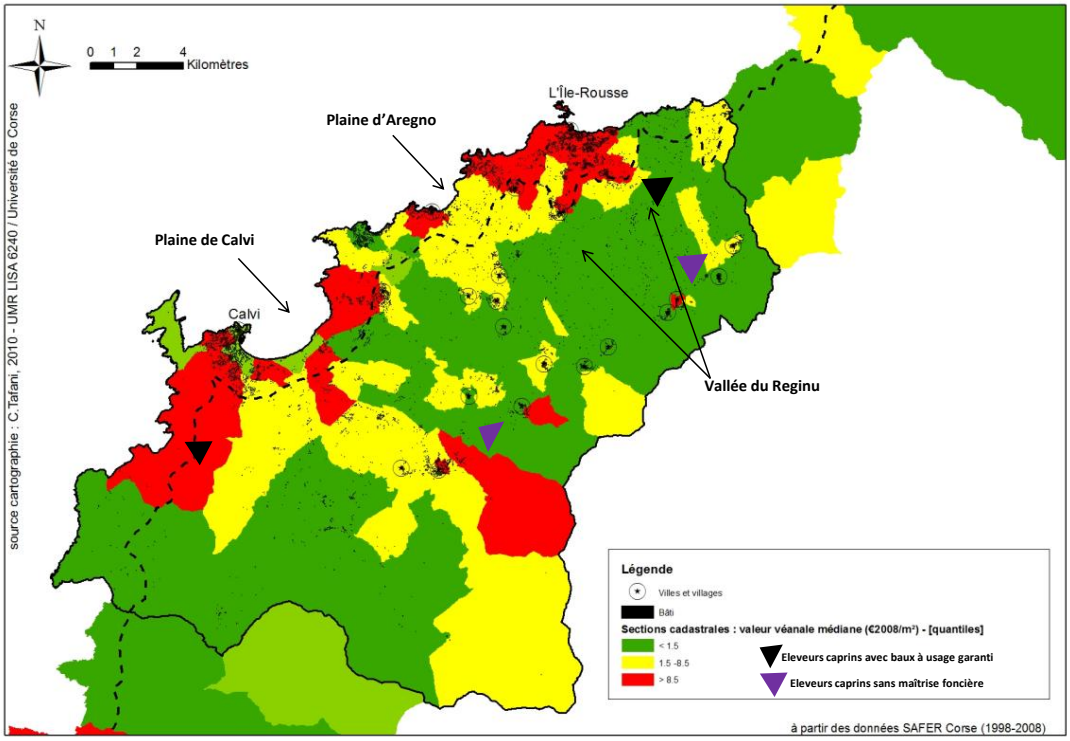
3.1.4 Jeu des acteurs territoriaux et fonctionnement des systèmes d'élevage caprin

- **Stratégies foncières des éleveurs caprins**

Compte tenu de la caractérisation des deux systèmes d'élevage caprin détaillée ci-avant, il apparaît que :

- les éleveurs des deux groupes n'ont pas vraiment de stratégies foncières différentes bien que les transformateurs disposent d'une meilleure assise foncière que les apporteurs. Les uns et les autres pratiquent un système d'élevage extensif ;

- la plus grande maîtrise foncière des chevriers fermiers, en plus de l'apport personnel de ces éleveurs, leur a par contre permis d'accéder aux prêts pour investir dans la salle de transformation et la cave d'affinage.



Carte 52 : Localisation des éleveurs caprins

- **Produits du terroir et réseaux de commercialisation**

En comparaison de l'élevage ovin, les éleveurs caprins sont proportionnellement plus nombreux à fabriquer du fromage fermier : la production laitière d'une chèvre est moindre que celle d'une brebis et, compte tenu de la forte demande de produits de qualité et du terroir, la transformation fromagère semble donc être une alternative intéressante qui permet à ces éleveurs de compenser la moindre quantité par un produit de qualité. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'historiquement les chevriers, loin des laiteries installées dans les plaines dès la fin du XIX^{ème} siècle, fabriquaient quasiment tout le fromage typique *Calenzanincu* qu'ils vendaient aux courtiers de Calenzana, lesquels s'occupaient de l'affinage.

Quant aux cabris, sous-produits de l'élevage caprin, leur valorisation se fait essentiellement sur des circuits courts de commercialisation (vente directe, restaurateurs) à des prix constants et élevés. Cela s'explique par le fait que les chevriers n'étant plus très nombreux, l'offre n'est pas excédentaire par rapport à la demande, contrairement à la situation des agneaux. En outre, tous les éleveurs mettent en œuvre des pratiques similaires quel que soit leur système productif et sortent leurs cabris pour les fêtes, lorsque la demande est maximale. Par conséquent, ils n'ont pas les problèmes d'écoulement en dehors des saisons que pouvaient rencontrer certains éleveurs ovins.

Tableau 33 : Comparaison des principales caractéristiques du fonctionnement des systèmes d'élevage caprin

	SAU/UTA (ha)	Localisation	Mode de faire valoir	Main d'œuvre (UTA)	Matériel	Assolement	Nombre de têtes/UTA	Chargement	Alimentation [359]	Performances zootechniques	Type de produits	Commercialisation	agritourisme
Système caprin apporteur	39-80	40% SAU plaines, 50% SAU coteaux	90% SAU bail verbal, 10% propriété	1,2	machine à traire 12*12, tank à lait	5% avoine, prairies naturelles et parcours	100-200	2,5 chèvre/ha (hors parcours)	aliments + foin acheté + PT + parcours	120L/chèvre/ campagne	Lait + cabris	Laiterie + circuits courts (et AREO)	non
Système caprin transformateur	24-70	40% SAU plaines, 50% SAU coteaux	10% SAU en propriété, 40 bail à ferme, 50% bail verbal	2	machine à traire 12*12, tank à lait, salle de transformation et cave	5% prairies temporaires, + prairies naturelles et parcours	60-170	2,5 chèvre/ha (hors parcours)	aliments + foin acheté +PT + parcours	120L/chèvre/ campagne	Fromages + cabris	vente directe, circuits courts (AREO)	non

[359] PT : Prairie Temporaire.

Enfin au milieu des élevages ovins et caprins les troupeaux bovins ont investi l'espace depuis les années 1980.

3.1.5 Systèmes bovins

Ces éleveurs bovins, quels qu'ils soient, se sont installés en Balagne à partir des années 1980, suite à l'instauration de la prime à la vache. Certains éleveurs ont repris l'exploitation ovine de leur père et se sont reconvertis dans l'élevage bovin. D'autres, hors cadre familial, se sont installés là où ils trouvaient des terres qui avaient été libérées par le départ à la retraite de bergers en plaine ou laissées à l'abandon sur les coteaux. Enfin, quelques-uns, pluriactifs entretiennent quelques vaches sur des terrains en bail verbal transmis par un parent ou récupérés çà et là. Ces divers exploitants pratiquent des conduites différentes, et les plus nantis d'entre eux mettent en œuvre des activités agritouristiques.

Cinq types de systèmes ont donc été caractérisés.

- **Système bovin semi-extensif - plaines**

Les éleveurs bovins de ce premier groupe exploitent des terres principalement situées dans les plaines (70% de terres labourables). L'exploitation est peu fragmentée, et la mise en valeur se fait exclusivement à partir de baux verbaux récupérés dans les années 1980 au moment où de nombreux bergers ont arrêté leur activité. Ces exploitants possèdent le matériel nécessaire pour une conduite semi-extensive : un hangar de stockage pour les aliments et le matériel, un tracteur assez puissant (120-140 Cx), une bétaillère pour déplacer les bêtes, un 4*4, un gyrobroyeur forestier, des nourrisseurs sélectifs pour « engraisser » les veaux, et deux taureaux de race à viande (Limousine[360], voire Gascon ou Aubrac) renouvelés tous les 5-6 ans. Le parc est clôturé, d'une part pour éviter la divagation des animaux, d'autre part pour constituer des lots et mettre en place un pâturage tournant.

Aucune culture n'est plantée et toute la ration des vaches repose sur le pacage sur les parcelles de prairies naturelles gyrobroyées (70% de la SAU) et du petit maquis (30% de la SAU), ainsi que sur une complémentation en foin durant l'été et la saison froide. Les

[360] La race corse est une race rustique qui est habituée à marcher beaucoup. Malgré une alimentation riche, son gain de poids reste limité et la viande est dure et maigre. Aussi, pour obtenir de meilleurs rendements en viande et la qualité que les consommateurs recherchent, les éleveurs ont tendance à croiser la race corse avec des races à viande de petit format, capable de s'adapter au milieu corse : pour les ressources végétales, mais aussi au niveau des sols et du relief. Il faut enfin noter que la race limousine présente un bon équilibre entre aptitudes bouchères et qualités maternelles nécessaires à l'élevage des veaux de lait sous la mère.

vêlages ont lieu de janvier à mars de façon à ce que les veaux soient prêts pour la saison touristique. Ainsi ceux-ci sont élevés sous la mère pendant 5-6 mois, puis ils sont mis sur les pacages et engraissés aux aliments concentrés durant 2 mois environ, ils sont ensuite vendus entre 6 et 8 mois aux grossistes ou aux supermarchés locaux par l'intermédiaire de l'Association des Producteurs Bovins de Balagne (APEB) à environ 130 Kg de poids carcasse[361] (PC) en moyenne. Cependant, lorsque certains veaux présentent une mauvaise conformation à 8 mois, ils sont gardés un peu plus longtemps et vendus sur pied, en vente directe ou aux maquignons à un prix moindre. En effet, à partir de 8 mois et un jour, le produit n'est plus le même : la réglementation considère qu'il s'agit de « manzu » ou broutard, et les supermarchés n'acceptent plus ce produit.

Les exploitants pratiquant une telle conduite ont un peu de temps libre pour une activité complémentaire non agricole : aussi, nous avons compté que 0.8 actif est présent sur l'exploitation à l'année. Compte tenu de cela, la surface maximale d'exploitation est de 85 ha par actif, limitée par la période de vêlage et un problème d'écoulement des produits. Ceci revient à un troupeau d'environ 45 vaches mères sur une exploitation, le chargement de ce système étant de 0.65 UGB/ha. Les exploitants rencontrés n'ont pas déclaré avoir d'activité agritouristique[362].

[361] Poids carcasse : animal abattu, éviscéré et sans la tête.
[362] Etant donné qu'ils ne sont pas du tout propriétaire du foncier, il semble en effet impossible qu'ils aient ne serait-ce qu'un gîte.

Eleveurs bovins – semi extensif sur bail verbal

Gamme de ressources :

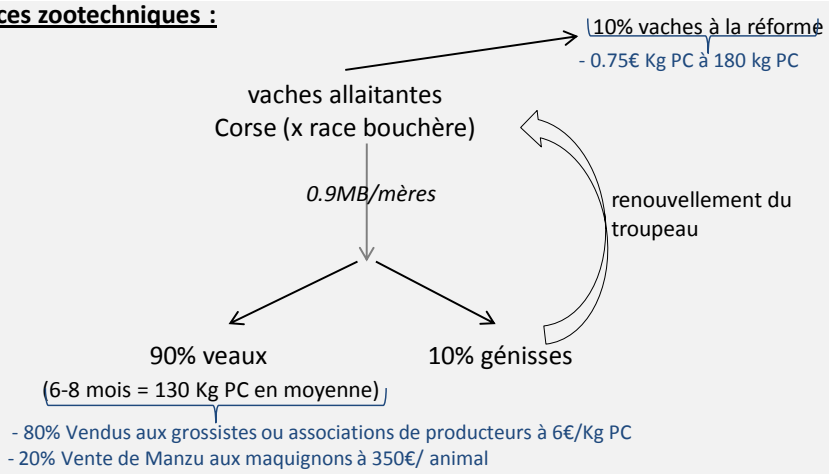
SAU/UTA : [39; 85] — Vaches mères/UTA : [25; 55] – chargement : 0.65 UGB/ha

Main d'œuvre : 0.8 UTA — Equipement spécifique : nourrisseurs sélectifs, clôtures

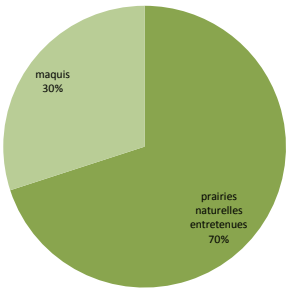
Localisation des parcelles :
- 70% de la SAU labourables en plaine
- 30% labourables en coteaux

Mode de faire-valoir :
- 100% de la SAU en bail verbal

Performances zootechniques :



Assolement



Calendrier d'alimentation du troupeau :

	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Vaches mères et génisses	estive ou foin (2kg/j/animal)					foin (2kg/j/animal)	vêlages…					
engraissement des veaux	2,5kg d'aliment concentré + pâturages	…						veau sous la mère (5mois)				engraissement

Calendrier de travail :

	juil.	aout	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	fevr.	mars	avril	mai	juin
vêlages												
engraissement												
sorties veaux												
gyrobroyage												

Figure 85 : Synthèse de la conduite technique – système bovin avec complémentation sur bail verbal

Un système similaire, à moindres coûts, est pratiqué par des exploitants pluriactifs ayant un troupeau bovin à titre secondaire.

- **Système bovin extensif des plaines– exploitant pluriactif**

Ces éleveurs ont une activité économique principale non agricole et ils consacrent globalement un mi-temps à leur élevage bovin (0.5 UTA) depuis qu'ils se sont installés dans les années 1980 suite à l'instauration de la prime à la vache. Ils mettent en pratique un système semblable au précédent, mais en limitant la ration du troupeau, ce qui a une incidence directe sur les performances zootechniques des animaux. La ration alimentaire consiste pour les vaches au pâturage des prairies naturelles. Elles broutent l'herbe sèche en été, sauf exceptionnellement en cas de sécheresse intense où l'éleveur apporte alors du foin. Les veaux sous la mère ne sont pas engraissés : ils sont sortis à 6 mois à 100 Kg de Poids Carcasse (PC). Compte tenu du nombre d'actif sur l'exploitation et du facteur limitant que représentent les vêlages, la surface d'exploitation est limitée à 55 ha par actif.

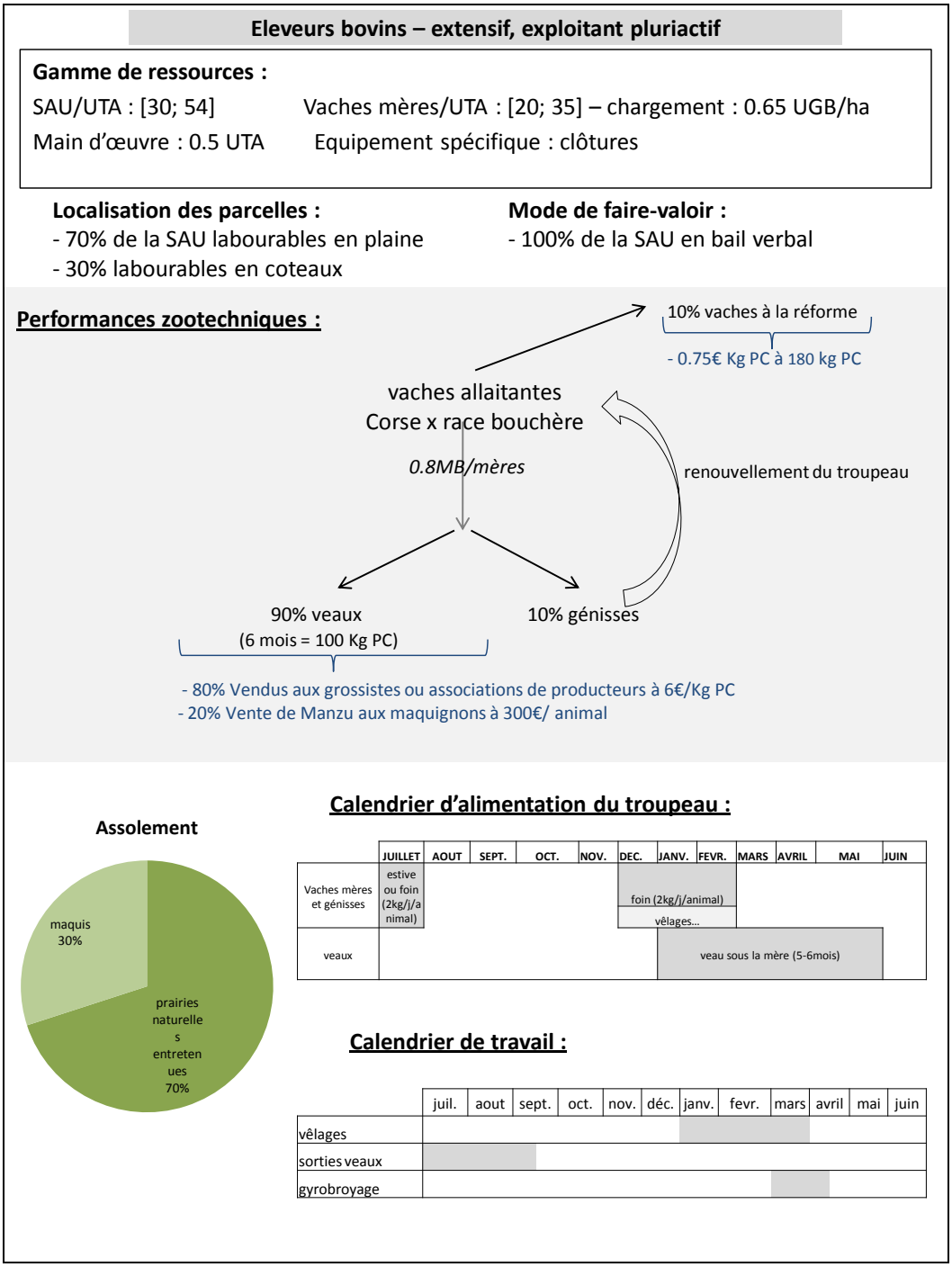


Figure 86 : Synthèse de la conduite technique – système bovin exploitant pluriactif

- **Système bovin extensif - coteaux**

Les éleveurs de ce groupe mènent un élevage très extensif (chargement de 0.2 UGB/ha). Ils ont une assise foncière non négligeable (environ 30% de la SAU) formée par une petite surface en propriété et des baux à ferme ou emphytéotiques récupérés dans les années 1980. La nature et la localisation des terrains, plutôt que le mode de faire-valoir, semblent être à l'origine de pratiques extensives : 20% des terres sont labourables et 80% situées en coteaux, où certaines parcelles ont été nettoyées et sont valorisées comme prairies naturelles. Les prairies permanentes couvrent 50% de la SAU, et le petit maquis 50%.

L'équipement est limité au strict minimum : bétaillère, hangar de stockage, tracteur et gyrobroyeur, 4*4, clôtures, et taureaux de race bouchère. Cet équipement va de pair avec la ration alimentaire du troupeau, qui, elle aussi, est minimale : les vaches reçoivent un peu de foin l'hiver et montent en estive pendant l'étiage fourrager; les veaux sont élevés sous la mère et ne sont pas engraissés. Ils sont vendus à 5-6 mois à 100 kg de Poids Carcasse à des grossistes, et pour une moindre part en vente directe.

L'éleveur travaille seul sur son exploitation (0.8 UTA) et a en plus un peu de temps pour pratiquer une petite activité non agricole non déclarée, ce qui lui permet d'avoir un petit revenu d'appoint. La période de pointe que représentent les vêlages constitue une limite technique à l'augmentation du troupeau qui ne peut dépasser 55 vaches mères par actif (soit 240 ha par actif). Etant donné que les éleveurs de ce groupe sont propriétaires d'une petite surface, il est possible que certains exploitants tirent un petit complément de revenu de la location informelle d'un gîte ou d'un studio durant la saison touristique. Cependant, nous n'avons pas rencontré ce genre de cas.

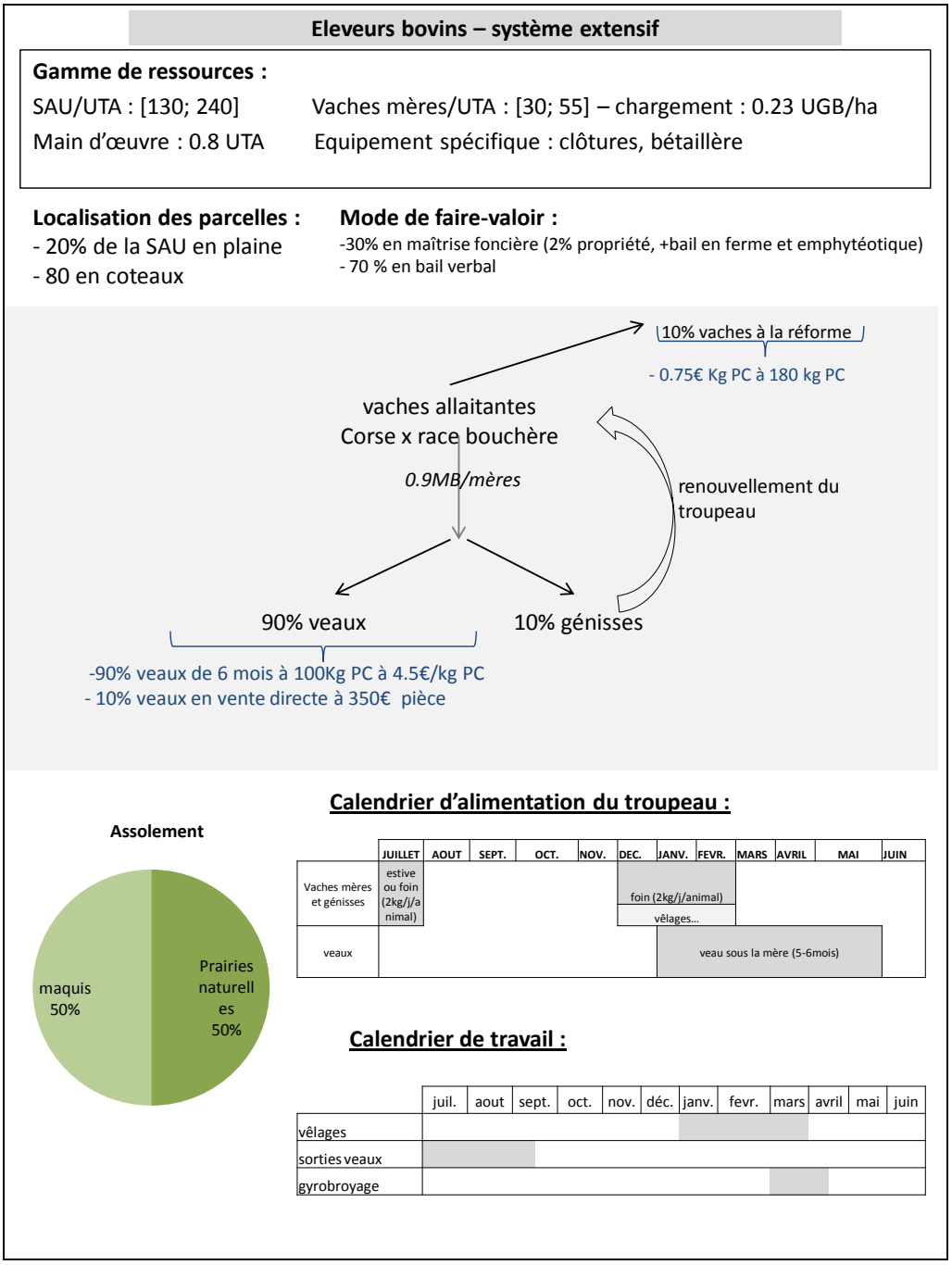


Figure 87 : Synthèse de la conduite technique – système bovin extensif

Outre ces types de systèmes les plus fréquents, ont été repérées des exploitations, plus rares, au sein desquelles est mise en œuvre une activité de transformation avec valorisation directe.

- **Système bovin avec maîtrise foncière et valorisation par ferme-auberge**

Premièrement, un groupe d'exploitants valorise la viande *via* une activité agritouristique de ferme-auberge. Ces éleveurs ont une très bonne assise foncière puisqu'ils sont propriétaires de plus des deux tiers du foncier qu'ils exploitent, hérités d'un parent berger propriétaire qui a pris sa retraite dans les années 1980. Après s'être installés en tant qu'exploitant bovin, ils ont diversifié leur activité dans les années 1990 afin de tirer profit de la demande touristique de produit du terroir, en construisant une ferme-auberge et en rénovant les vieux bâtis qu'ils possédaient pour en faire des gîtes ruraux. A ce moment là, une aide familiale (qui travaillait en dehors de l'exploitation auparavant) est venue en renfort du chef d'exploitation : ce système fait donc vivre deux actifs à l'année sur l'exploitation.

Dans ce système, plus du tiers des terres sont labourables, situées en plaine. Aussi ces exploitants ont-ils investi pour mieux s'équiper : ils possèdent en plus du matériel déjà cité pour les autres, le matériel de travail du sol, un épandeur/semoir et une chaîne de fourrages, ce qui leur permet d'ensemencer et faire du foin. Ils valorisent une partie de leurs veaux directement sur leur exploitation par le biais de leur activité de ferme-auberge. Par conséquent, il faut aussi considérer en plus de ce matériel agricole une part de l'investissement réalisé pour la construction de la cuisine de la ferme-auberge.

Les veaux sont vendus à 7-8 mois à 130 kg Poids Carcasse (PC) à l'association de producteurs bovins de Balagne, et quelques broutards sont gardés à l'engraissement jusqu'à 15 mois (160 kg PC) pour être écoulés sur l'exploitation. La ration alimentaire des vaches se compose des pâturages des prairies naturelles, mais aussi d'un apport de foin les mois d'été et d'hiver, foin récolté sur l'exploitation. Les veaux sont élevés sous la mère pendant 5-6 mois, puis, classiquement poussés à l'aliment concentré deux mois durant alors que les broutards sont encore engraissés 6-7 mois supplémentaires.

La main d'œuvre familiale nécessaire sur l'exploitation est un peu plus importante du fait de la valorisation directe. Ainsi, il faut compter 1.2 UTA à l'année pour le système d'élevage bovin avec l'activité en cuisine[363], et 2 UTA pour le système d'activité dans sa globalité, c'est-à-dire avec les gîtes et la ferme-auberge. La taille du troupeau bovin est limitée par la concurrence due aux activités agritouristiques de l'exploitation, à savoir la

[363] Etant donné que nous n'avons pas pu avoir les chiffres détaillés des résultats économiques, nous avons évalué la main d'œuvre familiale employée pour l'activité d'élevage (avec sa partie commercialisation). De la main d'œuvre salariée saisonnière est employée pour le service en salle.

gestion de la cuisine de la ferme-auberge[364] et éventuellement d'un gîte rural[365]. La surface maximale exploitable par actif dans ces conditions est de 58 ha, ce qui revient à un troupeau d'une cinquantaine de vaches (chargement de 0.65 UGB/ha).

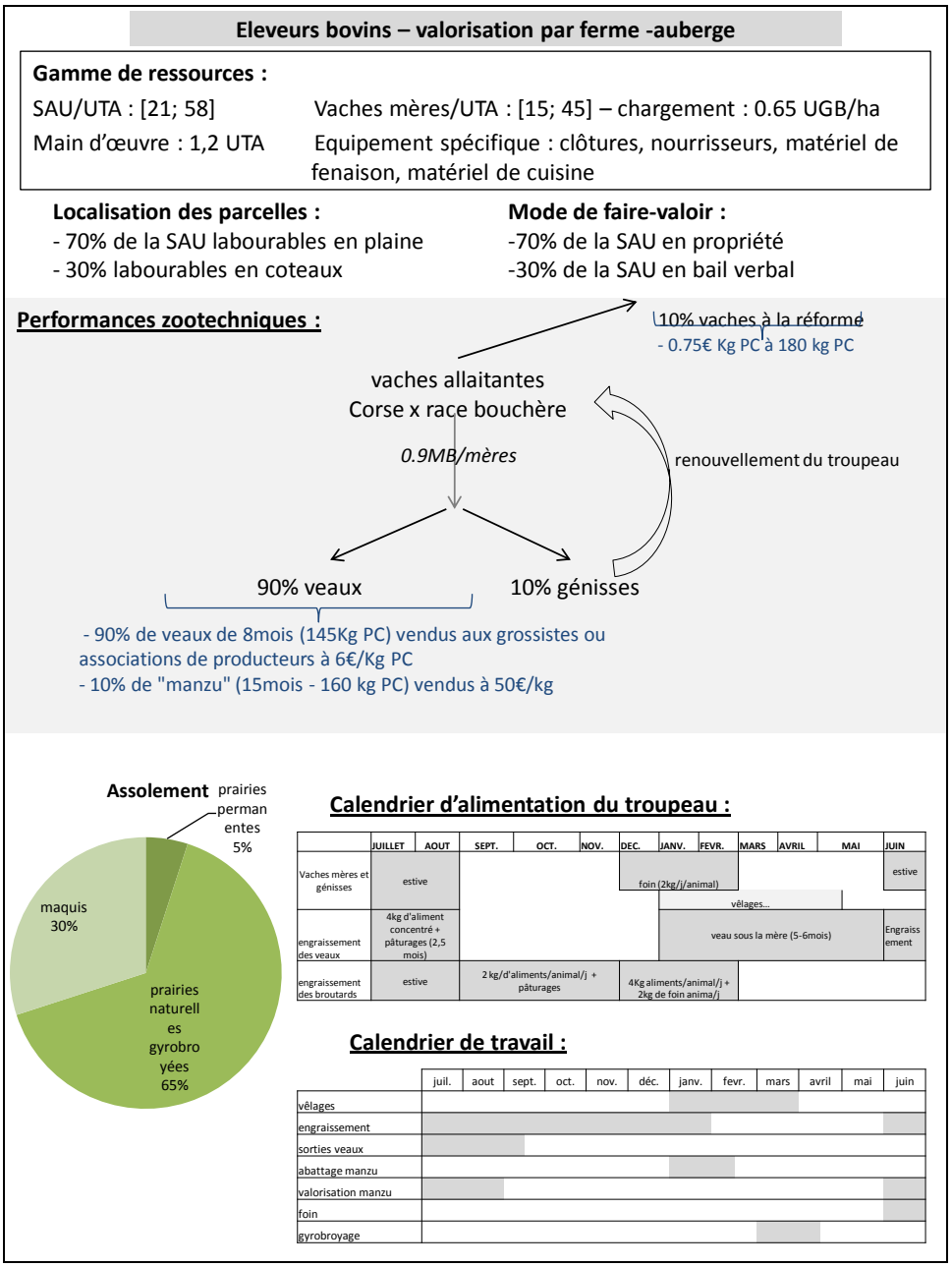


Figure 88 : Synthèse de la conduite technique – système bovin valorisation directe

[364]Le veau est valorisé au travers du menu complet qui est proposé à la ferme-auberge.

[365] Le système d'activité complet nécessite donc l'emploi à temps plein de 2 UTA ainsi que de la main d'œuvre salariale. Ces exploitants ont déclaré que le revenu touristique était deux fois supérieur au revenu agricole.

- **Système bovin « naisseur-engraisseur »**

Un autre type de système repose sur la valorisation directe, *via* une activité de boucherie. Les éleveurs de ce groupe ont récupéré des terres vacantes dans les années 1980-1990 : ils ont quitté leur métier d'alors pour se lancer dans l'élevage bovin. S'ils sont propriétaires de quelques hectares, 50% de leur SAU est exploitée grâce à un bail à ferme, ce qui leur conforte une assise foncière certaine. Les parcelles sont situées en fond de vallée et en coteaux. Dans les années 1990, ils se sont lancés dans l'activité de boucherie, ouverte dans les villages de l'arrière-pays (haute vallée du Reginu) où ils tirent profit d'une importante demande estivale.

Ces éleveurs possèdent donc un atelier d'engraissement en plus d'un troupeau conduit sur un mode semblable que le système précédent. Sur les terres labourables, une petite surface est ensemencée en luzerne (environ 5% de la SAU) qu'ils fauchent et fanent. Les parcelles de coteaux sont couvertes par des prairies naturelles emmaquisées. On dénombre 3 UTA sur l'exploitation et il s'agit souvent, aux côtés du chef d'exploitation, de main d'œuvre extérieure. Le chargement à l'hectare approche les 0.5 UGB/ha.

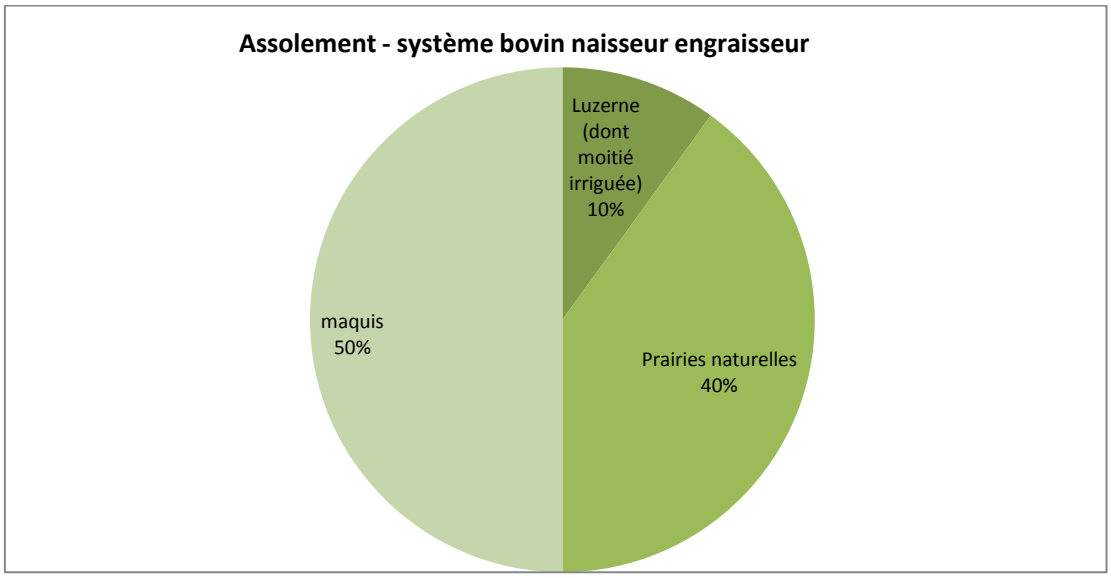


Figure 89 : Assolement système bovin naisseur-engraisseur

Leur activité de boucherie leur permet de valoriser leurs produits sous forme de veaux et de broutards. D'ailleurs, ce sont eux qui achètent, pour les engraisser, les veaux de plus de 8 mois que les autres éleveurs ne peuvent écoulés aux supermarchés. Ainsi, si l'élevage est à l'herbe et les veaux de 7-8 mois sont des veaux sous la mère, une partie des veaux sont gardés pour être mis en enclos dans l'atelier d'engraissement avec les veaux de plus

de 8 mois récupérés aux autres exploitants. La durée de l'engraissement varie en fonction de la demande. L'engraissement se fait à base d'aliments complets et de paille distribués grâce aux nourrisseurs. Les produits sont vendus directement depuis le magasin mais aussi dans les villages de piémont des communes rétro-littorales où une tournée est assurée l'été lorsque la population des villages double. La saison touristique représente 70-80% du chiffre d'affaires selon les dires des enquêtés.

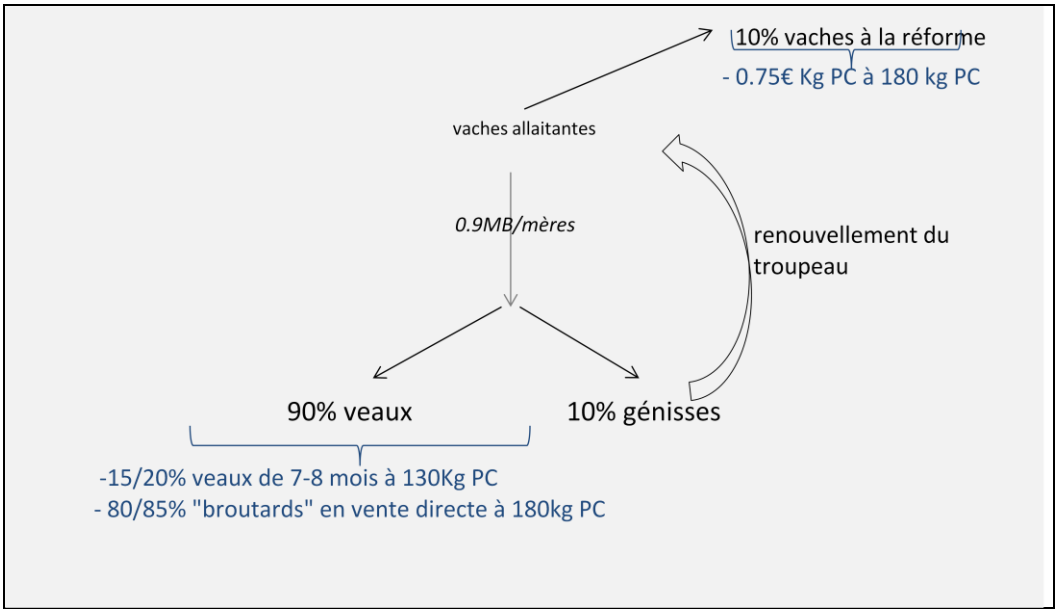


Figure 90 : Performances et produits de l'élevage bovin – système naisseur engraisseur

Ainsi, ce type de système requiert un niveau d'équipement important : parcs et stabulations et nourrisseurs pour l'atelier d'engraissement, boucherie avec chambres froides, camions frigorifiques pour les livraisons, en plus du matériel déjà cités pour le système précédent.

3.1.6 Jeu des acteurs territoriaux et fonctionnement des systèmes d'élevage bovin

A l'issue de cette caractérisation du fonctionnement des systèmes d'élevage bovin, plusieurs points peuvent être mis en exergue. Premièrement, les éleveurs adoptent des stratégies foncières différentes en fonction des ressources auxquelles ils ont accès, ensuite il semble que l'écoulement des veaux souffre d'un problème de débouchés que certains éleveurs ont toutefois réussi à contourner.

- **Stratégies foncières des éleveurs bovins**

Plusieurs stratégies peuvent être mises en évidence en fonction des pratiques des divers groupes d'exploitants. Il s'agit de voir si les comportements des éleveurs bovins changent effectivement en fonction de leur accès au foncier (la maîtrise du foncier dont dispose chacun mais aussi la nature et la localisation des terrains travaillés), comme cela a été mis en évidence pour l'élevage ovin notamment.

i. Premièrement, sans maîtrise foncière, les éleveurs situés en plaine ont malgré tout mis en place un système que l'on qualifiera de semi-extensif car la ration alimentaire du cheptel est importante. Par ailleurs, ils gèrent avec attention leur parc de pâturages, lequel est clôturé. Les performances zootechniques des animaux s'en ressentent.

ii. Deuxièmement, d'autres éleveurs, pluriactifs, ont simplement mis en place ce que nous appellerons une stratégie de la prime. Ils ne « maintiennent » leur cheptel[366] que pour l'obtention des aides compensatoires PAC : prime à la vache d'une part, mesures agri environnementales d'autre part[367]. Toutefois, ne bloquent-ils pas l'accès au foncier pour de jeunes agriculteurs qui voudraient développer une activité agricole plus productive ?

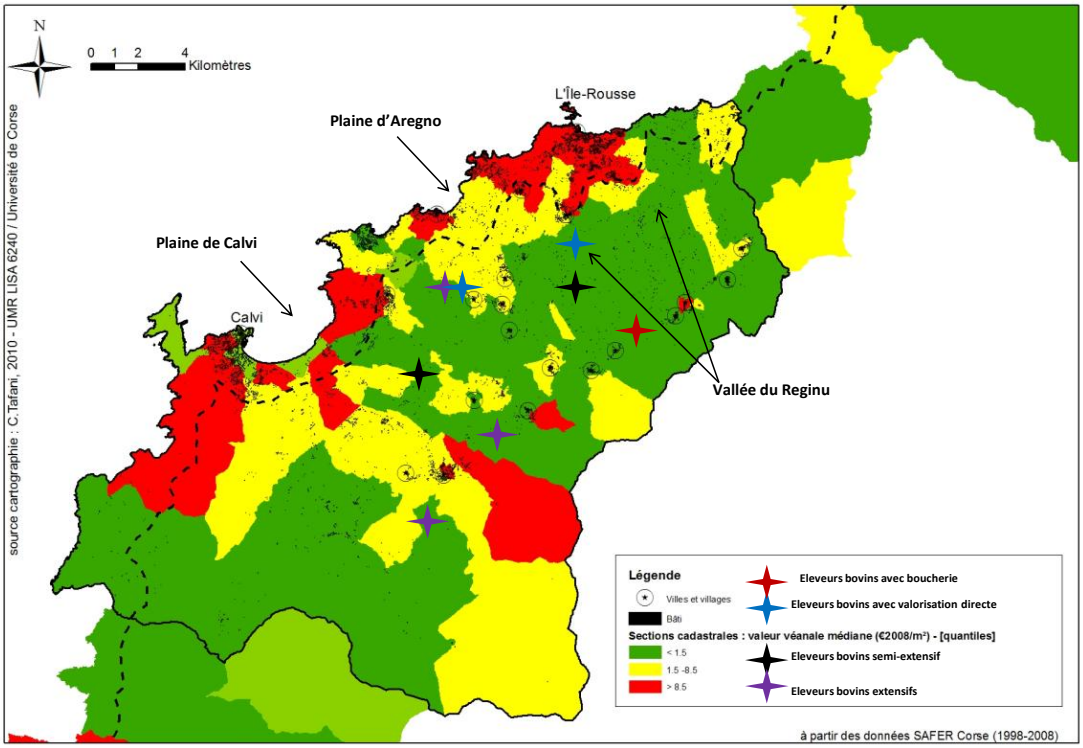
iii. Ensuite, les éleveurs situés sur les coteaux, ayant pourtant un usage garanti sur une partie de la surface exploitée, ont opté pour une conduite extensive, avec une ration minimale et un pâturage non surveillé sur de grandes surfaces. Les animaux présentent d'ailleurs au même âge un gain de poids moindre. Les éleveurs de ce groupe ont néanmoins signalé lors de l'entretien qu'ils envisageaient d'investir dans du matériel de fenaison afin de produire eux-mêmes leur foin et mieux nourrir les bêtes, à l'image de ce que font les éleveurs qui pratiquent la valorisation directe sur l'exploitation. Il apparaît malgré tout que ce type de système d'élevage, en l'état actuel, est aussi caractérisé par la stratégie de la prime. En outre, la conduite extensive de ces troupeaux génère quelques conflits d'usage avec les éleveurs caprins voisins qui eux aussi, pratiquent un élevage extensif.

iv. Enfin, les autres éleveurs s'appuient sur leur maîtrise foncière pour intensifier quelque peu leur système afin d'être autonomes pour l'apport de foin aux bêtes.

[366] Dont les performances zootechniques sont moindres.
[367] En contrepartie de l'obtention de ces aides, les éleveurs doivent contribuer à l'ouverture des espaces.

Cette intensification est toute relative au regard de ce que font les éleveurs ovins avec maîtrise foncière par exemple.

En conclusion, à ressource foncière équivalente, les stratégies des exploitants bovins sont très différentes de celles des éleveurs ovins. La politique agricole commune influence sans aucun doute le fonctionnement de ces systèmes d'élevage bovin. Ces résultats sont surtout intéressants dans la mesure où ils mettent en exergue qu'on ne peut qualifier systématiquement de précaire un bail verbal : ce qui était vrai pour l'élevage ovin ne l'est plus dans le cas des éleveurs bovins.



Carte 53 : Localisation des éleveurs bovins

- **L'écoulement des produits**

Si le bail verbal n'est pas nécessairement une contrainte pour ces éleveurs, l'écoulement des produits en est une. En effet, il ressort très clairement des enquêtes menées que se pose un problème de débouchés pour la viande de veau. Cela est à mettre en relation

avec le fait que les consommateurs n'apprécient que moyennement cette viande plutôt dure (cf. chapitre 7)[368]. Ainsi, la grande majorité des éleveurs a du mal à écouler ses produits, d'autant que les exploitants sont nombreux à sortir leurs veaux à la même période : certains doivent donc brader leurs bêtes aux maquignons s'ils veulent effectivement les vendre.

D'autres ont réussi à contourner ce problème d'écoulement des produits :

- les éleveurs naisseurs-engraisseurs tout d'abord, puisque ce sont eux qui rachètent les invendus des autres pour les engraisser et les valoriser directement par leur activité de boucherie durant la saison estivale en particulier ;

- les éleveurs propriétaires d'un bâti qui ont pu investir pour monter une activité de ferme-auberge et valoriser ainsi directement leurs produits dans un « menu corse » très recherché par les touristes en quête d'authenticité (cf. chapitre 7).

Aussi voit-on apparaître des concurrences et des rapports de force entre les différents éleveurs de la filière bovine, mais aussi des conflits d'usage entre les éleveurs bovins et les autres catégories d'éleveurs qui mettent en œuvre des systèmes extensifs.

[368] C'est pour cette raison, et pour obtenir de meilleurs gain de poids des bêtes, que les éleveurs croisent la race corse avec des races bouchères.

Tableau 34 : Principales caractéristiques du fonctionnement des systèmes d'élevage bovin

	SAU/UTA (ha)	Localisation	Mode de faire valoir	Main d'œuvre (UTA)	Matériel	Assolement	Nombre de têtes/UTA	Chargement	Alimentation	Performances zootechniques	Type de produits	Commercialisation	agritourisme
Système bovin semi-extensif sur bail verbal	39-85	70% plaines, 30% coteaux	100% bail verbal	0,8	grybroyeur, nourrisseurs sélectifs, clôtures	Prairies naturelles 70% SAU, maquis 30% SAU	25-55 vaches mères	0,65 UGB/ha	aliments + foin acheté	130 kg PC à 6	veaux	circuits courts	non
Système bovin pluriactif	30-54	70% plaines, 30% coteaux	100% bail verbal	0,5	gyrobroyeur, clôtures	Prairies naturelles 70% SAU, maquis 30% SAU	20-35 vaches mères	0,65 UGB/ha	prairies naturelles	100kg PC à 6 mois	veaux	circuits courts	non
Système bovin extensif	130-240	20% plaines + 80% coteaux	30% en bail à ferme ou emphytéotique, 70% en bail verbal	0,8	gyrobroyeur, clôtures	prairies naturelles 50% SAU, maquis 50% SAU	30-55 vaches mères	0,23 UGB/ha	prairies naturelles	100kg PC à 6 mois	veaux	grossistes	non (location de gîte possible)
Système bovin avec foncier et agritourisme	21-58	70% en plaines, 30% en coteaux	70% de la SAU en propriété, 30% bail verbal	2	chaine de fenaison, tracteur, clôtures, nourrisseurs, matériel de cuisine	5% prairies permanentes, 65% prairies naturelles, 30% maquis	15-45 vaches mères	0,65 UGB/ha	aliments + foin produit	145 kg PC à 6mois	veaux/manzu	circuits courts et vente ferme-auberge	oui
Système bovin avec boucherie[369]	*******	50% plaines et 50% coteaux	5% en propriéé, 45%en bail à ferme, 50% en bail verbal	3	boucherie, parce de stabulations, camions frigorifiques	5% prairies permanentes, 65% prairies naturelles, 30% maquis	*******	0,5 UGB/ha	aliments + foin produit	variable selon produit	veaux/manzu	vente directe	possible (gîtes)

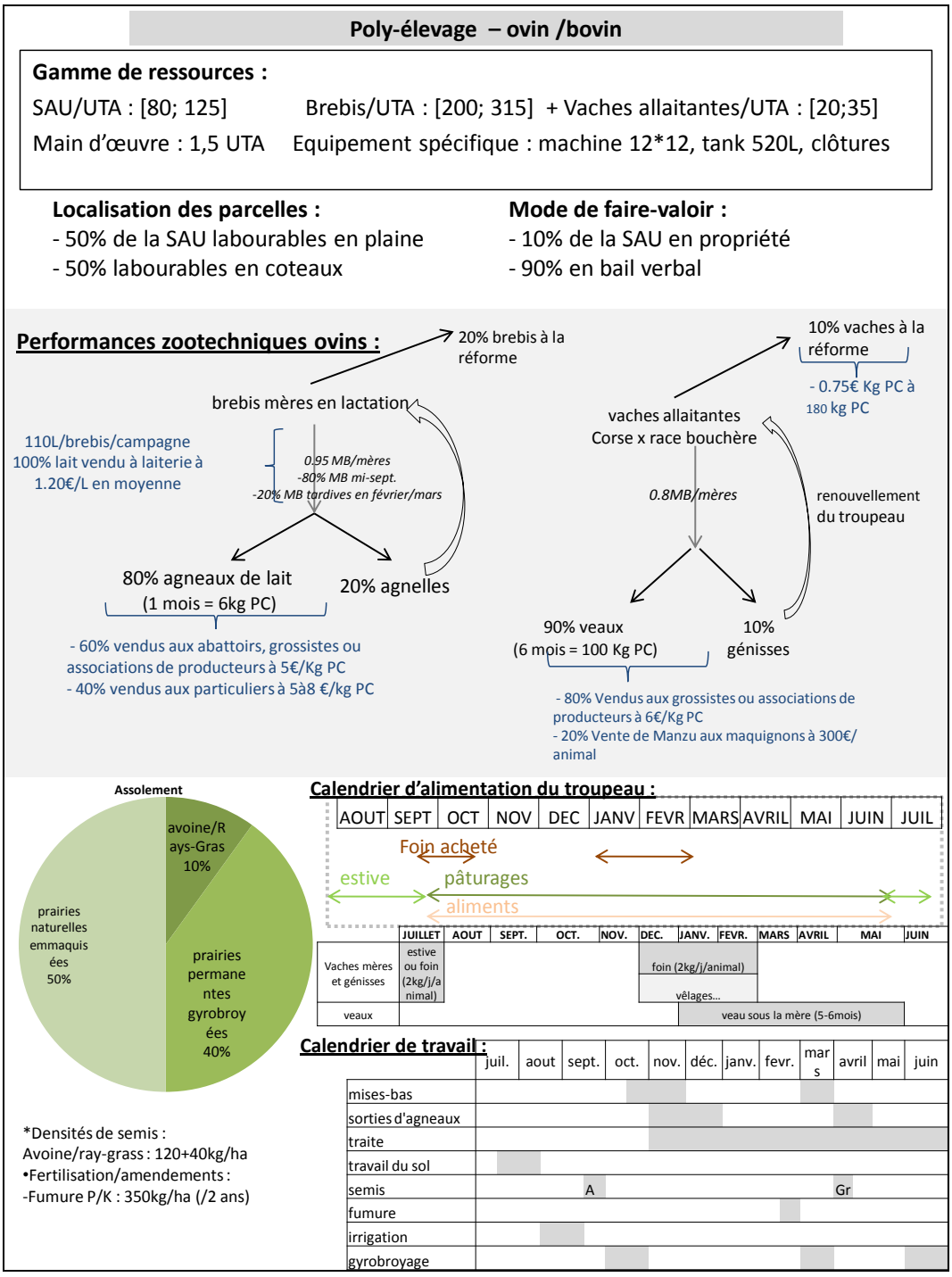
[369] Il est impossible pour ce système de donner une gamme de surface et un nombre de têtes par actif car le calcul des résultats économiques du système qui permet d'arriver à ces résultats n'a pu être mené à son terme, faute de données.

3.1.7 Systèmes en poly-élevage ovin/bovin

Le dernier type de système d'élevage identifié correspondant à un système en poly-élevage qui combine un système d'élevage ovin principal et un système d'élevage bovin secondaire conduit sur le même mode que ceux des exploitants pluriactifs. Les éleveurs pilotant ce type d'exploitations sont issus du groupe des éleveurs ovins sans maîtrise foncière qui disposent de parcelles en coteaux. Les parcelles de coteaux dont ils disposent n'étaient que partiellement mises en valeur par les ovins, et lorsque la prime à la vache a été instaurée, certains d'entre eux ont vu là une possibilité de valoriser les refus des brebis et de tirer profit des aides PAC. Ce système d'élevage complémentaire nécessite de la main d'œuvre supplémentaire. Aussi le poly-élevage est-il souvent pratiqué par les exploitations en GAEC père-fils, avec une aide familiale supplémentaire (mère ou conjointe) ponctuelle.

En pratique, les refus des brebis sont pâturés par un petit troupeau de vaches allaitantes de race corse croisée limousine. Les coûts d'exploitation sont limités à une ration alimentaire frugale[370] : un apport de foin l'hiver (les vaches montent en estive l'été), et aucune complémentation pour les veaux. Les veaux sous la mère sont sortis tout de suite après le sevrage, à 100 kg de PC et écoulés via l'Association des Producteurs Eleveurs bovins de Balagne (APEB).

[370] Le matériel utilisé est commun à l'élevage ovin.



Fiche 1 : Synthèse de la conduite technique – système poly-élevage ovin/bovin sans maîtrise foncière

Les stratégies foncières des ces éleveurs sont identiques à celles des éleveurs du groupe des éleveurs ovins sans maîtrise foncière : ils ont opté pour l'extensification et la recherche des primes.

Tableau 35 : Principales caractéristiques du fonctionnement du système en poly-élevage (comparaison avec élevage ovin apporteur)

	SAU/UTA (ha)	Localisation	Mode de faire valoir	Main d'œuvre (UTA)	Matériel	Assolement	Nombre de têtes/UTA	Chargement	Alimentation	Performances zootechniques	Type de produits	Commercialisation	agritourisme
Système poly-élevage ovin/bovin sans maîtrise foncière	80-125	fonds de vallée 50% et coteaux 50% - foncier morcelé	10% SAU en propriété +90% bail verbal	1,5	Machine à traire 12*12, tank de 520L, irrigation	10% ensemencé avoine/Ray-grass	200-315 brebis + 20-35 vaches	2,1 brebis/ha+ 0,65 UGB/ha	aliments + foin acheté + (PT) et PN	110L/brebis/ campagne + 100 kg PC à 6 mois	lait/veaux	laiterie/circuits courts	non (location de gîte possible)
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière	80-125	fonds de vallée 50% et coteaux 50% - foncier morcelé	10% SAU en propriété +90% bail verbal	1,2	Machine à traire 12*12, tank de 520L, irrigation	10% ensemencé avoine/Ray-grass	200-315	2,1 brebis/ha	aliments + foin acheté + (PT) et PN	110L/brebis/ campagne	lait	laiterie	non (location de gîte possible)

Outre l'élevage, qui est la principale forme de mise en valeur de l'espace en Balagne, des systèmes de production vitivinicoles et oléicoles sont également mis en pratique. Et s'ils ont une étendue spatiale moindre, ces deux types de production ont malgré tout un rôle important dans le fonctionnement du système agraire territorialisé.

3.2 Les cultures pérennes

Les systèmes viti-vinicoles sont implantés en Balagne sur des baux emphytéotiques de la mairie de Calenzana depuis que la SOMIVAC a mis en œuvre son plan de modernisation de l'agriculture corse dans les années 1960 (cf. page 302). Depuis, ils ont beaucoup évolué : une partie du vignoble a disparu sous l'effet de la prime à l'arrachage des ceps, alors que les vignerons qui se sont maintenus se sont reconvertis dans la viticulture AOC vin de Corse Calvi et ont pu acheter quelques parcelles limitrophes. Cependant, leurs techniques de production restent plutôt intensives et agressives pour l'environnement.

3.2.1 Viticulture AOC

Les vignerons[371] sont propriétaires des deux tiers des terrains cultivés alors que le dernier tiers est exploité en bail emphytéotique : ils ont donc une bonne assise foncière. Les parcelles exploitées sont localisées sur les terres labourables des fonds de vallée. Le chef d'exploitation se trouve à la tête de plusieurs employés à temps plein, et de journaliers embauchés uniquement pour les vendanges. L'équipement en matériel est important, tant pour la partie production que pour la partie vinification. Bâtiments, tracteurs, remorques, matériel de culture, matériel de vinification, cuverie et plants représentent les principaux investissements.

Depuis la restructuration du vignoble corse des années 1980, les cépages plantés (et renouvelés) sont des cépages locaux qui permettent de disposer de l'Appellation d'Origine Contrôlée Corse Calvi, pour les exploitants qui se trouvent dans l'aire géographique délimitée et suivent le cahier des charges : Vermentinu en blancs, et Sciacarellu et Nielluciu en raisins noir. Les trois types de vin sont produits (rouge, rosé et blanc) et vendus en bouteille (et cubis) sur l'exploitation (35% du volume produit), aux grossistes et commerçants locaux (55% du volume produit), et pour une part moindre à l'exportation (10% du volume produit). Les rendements de la production viticole s'élèvent à 30 à 40 hectolitres/ha.

[371] Autrement appelés propriétaires récoltants car ils récoltent leur propre raison qu'ils vinifient.

La partie viticulture nécessite l'application de plusieurs traitements phytosanitaires, notamment contre le mildiou et contre l'oïdum, ainsi que le chaulage des terrains pour renouveler leur stock de minéraux et gérer leur acidification. Par ailleurs, le sol est régulièrement travaillé (à la charrue) pour désherber au pied des ceps et éliminer la pousse des plantes concurrentes à la vigne, et les sols laissés nus sans couvert herbacé[372]. Enfin, il faut souligner que de nombreux produits chimiques sont utilisés lors de la vinification, et que les pratiques de gestion des effluents n'existent pas forcément.

Au maximum, 35 ha sont exploités par actif (familial).

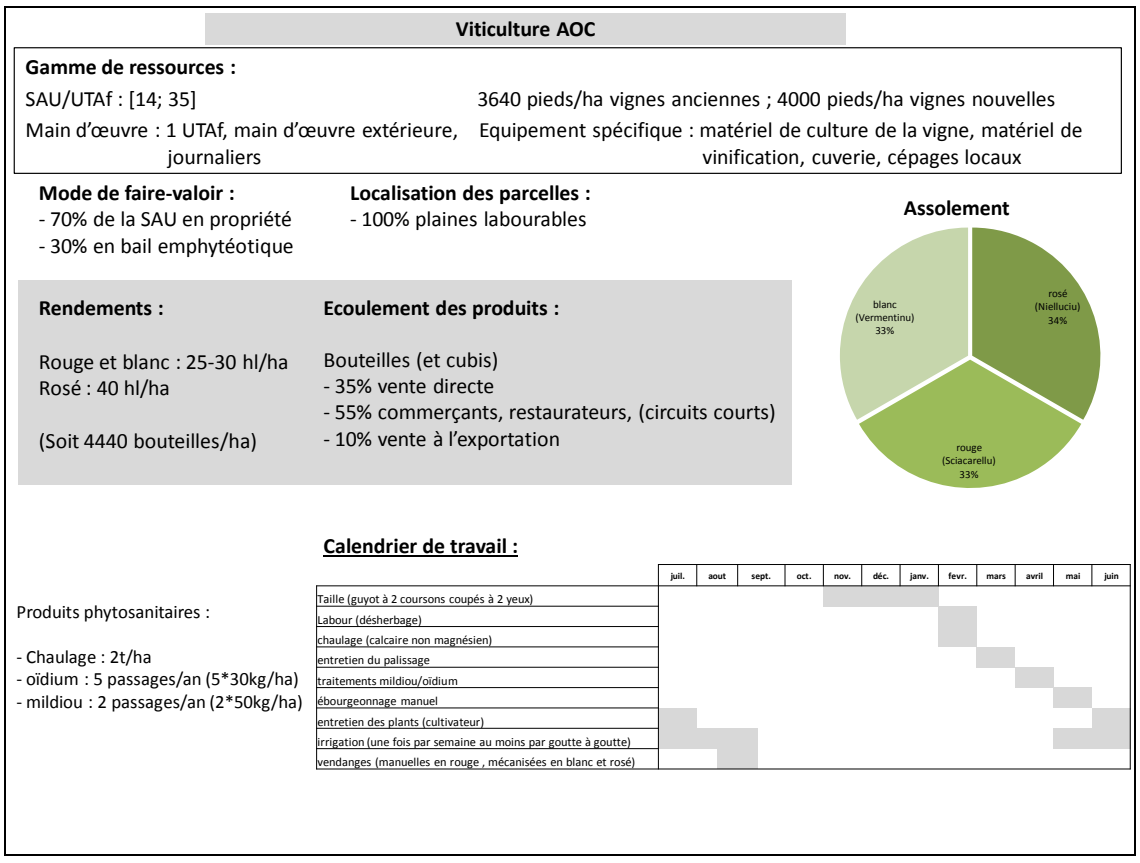


Figure 91 : Synthèse de la conduite technique – système viticulture AOC

[372] Les techniques culturales apparaissent donc comme plutôt agressives pour l'environnement.

3.2.2 Oléiculture AOC

Le dernier type de système de production identifié sur le terrain correspond à la production oléicole dans le périmètre AOC. Ces oléiculteurs se sont installés dans les années 1985-1990 en tant qu'exploitant à titre principal. A la suite de quelques mauvaises récoltes, certains exploitants qui possédaient foncier et/ou bâti se sont lancés dans l'agritourisme. Enfin, ils bénéficient de l'AOC obtenue en 2004.

Ces producteurs travaillent à partir d'une bonne assise foncière : un usage agricole est garanti sur 80% de la SAU, à la fois par la propriété foncière et plus largement grâce au contrat de bail à ferme. Les parcelles exploitées sont globalement localisées en plaine où sont placées les nouvelles plantations de picholines. Seulement 20 à 25% de la SAU sont travaillés grâce à un bail verbal qui permet notamment d'exploiter des oliviers centenaires de variété locale (Sabina) situés sur les coteaux. Le cahier des charges de l'AOC huile d'olive Corse impose en effet la récolte de variétés locales.

Les exploitants possèdent le matériel nécessaire à la conduite de la culture et à la conservation de l'huile : tracteur, charrue, pulvérisateur, gyrobroyeur, vibreur électrique pour la récolte, filets, cuves en inox et plants. Le producteur doit faire appel à de la main d'œuvre extérieure pour la phase de récolte de la picholine. L'extraction de l'huile a lieu au moulin de la coopérative des oléiculteurs de Balagne. Les « bonnes années », 90% de la production est laissée à la coopérative[373], et 10% est vendue sur l'exploitation. Le rendement moyen est de 835L d'olive par hectare. A part le traitement contre la mouche de l'olivier sur les fleurs, appliqué de façon raisonnée à partir d'un comptage des mouches par échantillonnage, aucun autre produit phytosanitaire n'est appliqué sur les cultures. Un labour annuel est réalisé à la charrue pour faciliter le désherbage aux pieds des picholines[374]. La surface maximale exploitée avec ce type de matériel pour un actif familial est de 17 ha (soit 1500 pieds d'oliviers environ).

Les oléiculteurs exploitants à titre principal couplent souvent leur activité de production avec une autre activité soit agricole (gestion de la coopérative par exemple), soit agritouristique. En particulier, certains exploitants possédant le bâti et le foncier nécessaire se sont lancés dans l'agritourisme à la suite de mauvaises campagnes dans l'objectif de compléter leur revenu. Ainsi, camping à la ferme et/ou gîtes ruraux ont été

[373] La coopérative produit alors L'Oriu di Balagna, vendue au magasin de la coopérative, dans les commerces et supermarchés insulaires, et à l'exportation (jusqu'au Japon).
[374] Il se peut que les interlignes soit en prairies naturelles pâturées par les brebis (pour les oliviers vieux). Cependant, cette pratique, si elle existe encore, a été plus ou moins marginalisée du fait de la disparition de bergers.

développés. Cependant, lorsque c'est le cas, une aide familiale participe à l'activité à hauteur d'un mi-temps. Certains exploitants ont bien voulu donner une estimation de la part que pouvait représenter une simple activité d'hébergement touristique par rapport à l'activité oléicole : environ la moitié[375].

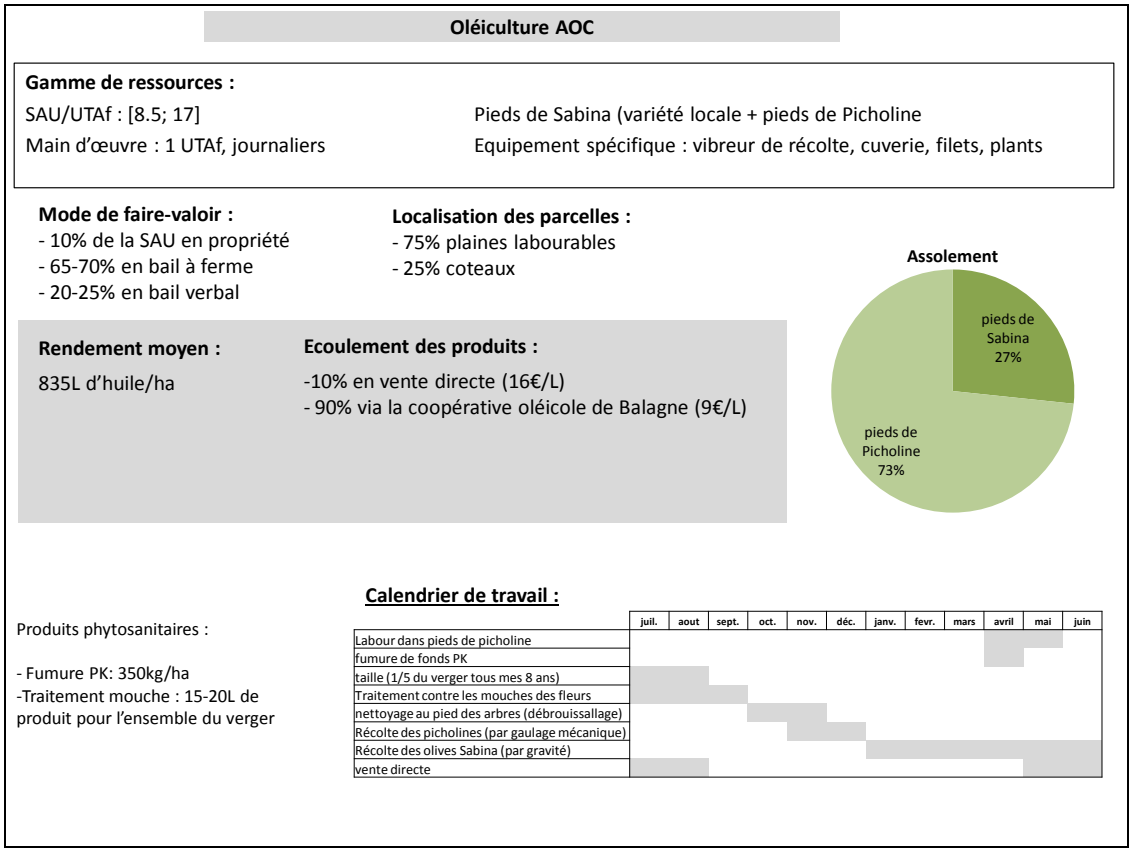


Figure 92 : Synthèse de la conduite technique – système oléiculture AOC

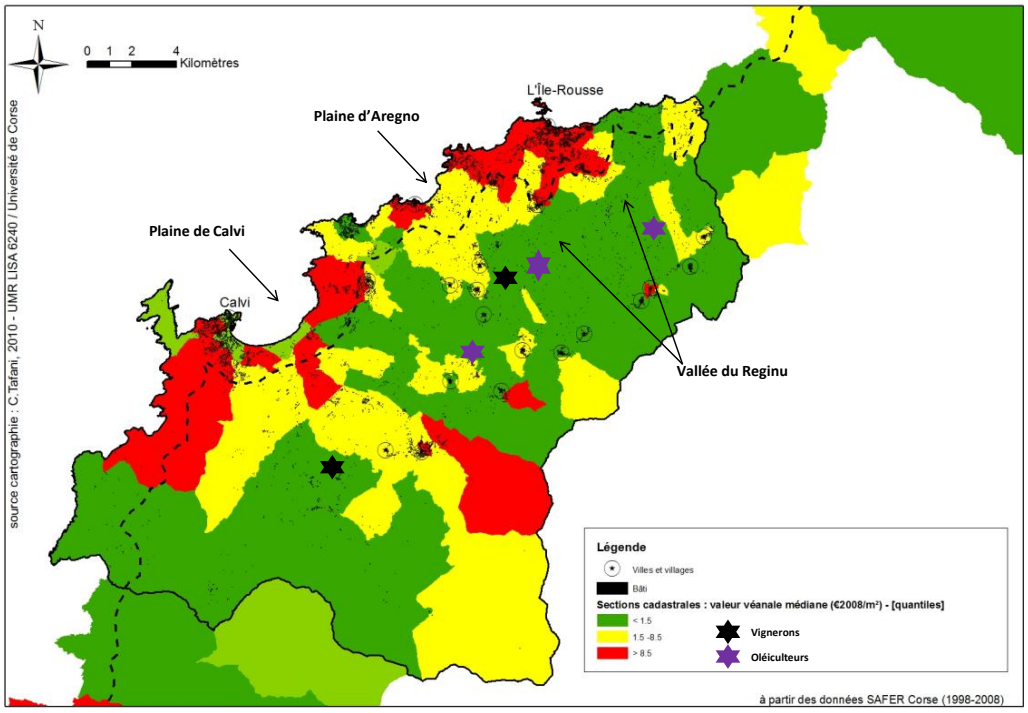
3.2.3 Jeu des acteurs territoriaux et fonctionnement des systèmes de cultures pérennes

- **Stratégies foncières des vignerons et oléiculteurs**

La vigne et l'olivier, typiques des paysages agraires balanins, ne peuvent être entretenus que par des exploitants qui disposent d'un droit d'usage garanti à moyen-long terme. Ces cultures pérennes, comme leur nom l'indique, deviennent productives, et donc rentables,

[375] Le revenu agricole est alors à diviser par 1.5 puisque le couplage avec l'activité touristique nécessite un mi-temps supplémentaire.

au bout de plusieurs années. Et pour la vigne en particulier, son entretien, son exploitation et la vinification requièrent un investissement particulièrement élevé (en matériel et main d'œuvre) et risqué, qui ne peut être amorti sur une unique campagne agricole.



Carte 54 : Localisation des exploitations vitivinicoles et oléicoles

- **Produits et réseaux de commercialisation**

Les produits issus de ces deux cultures s'écoulent facilement, d'autant plus facilement que la demande est particulièrement forte : comme ailleurs sur le pourtour du bassin méditerranéen, ces deux produits du terroir bénéficient d'une image de qualité nutritionnelle et gustative, et la vigne et l'olivier sont ancrés dans les représentations que se font les touristes des paysages méditerranéens (Perrin, 2007 ; 2009). Outre la vente directe, les vignerons travaillent essentiellement avec les restaurateurs et quelques commerçants alors que les oléiculteurs vendent dans les supermarchés et les petites épiceries. Pour chacun, la fidélisation des réseaux de commercialisation est d'autant plus favorisée que les exploitants se coordonnent avec leurs collègues. En effet, les

producteurs, qui pour l'un ou l'autre des systèmes ont à peu près tous les mêmes pratiques, ont réussi à s'organiser et se fédérer sans trop de difficultés (cf. chapitre 7) : les viticulteurs sont rassemblés au sein du syndicat de l'AOC vin de Corse Calvi, puis au sein du syndicat interprofessionnels des vins de Corse où ils défendent les intérêts de leur filière. Quant aux oléiculteurs, ils se retrouvent au sein de la coopérative oléicole de Balagne qui s'occupe de la commercialisation de l'huile d'olive l'*Oliu di Balagna* produite à partir des récoltes des coopérants (cf. chapitre 7).

Conclusion du chapitre 8 :

Ainsi avons-nous vu dans ce chapitre comment l'interaction dynamique entre des événements relevant d'ordres différents[376] explique l'évolution du système agraire depuis 1945 jusqu'à nos jours : les systèmes de production caractérisés sont donc un produit de l'histoire agraire locale. Comprendre quels ont été les mécanismes de leur différenciation nous permet de mieux cerner leur fonctionnement actuel et leurs conditions d'existence. En particulier, nous avons vu comment les différents groupes d'exploitants ont intégré au fil du temps le jeu des acteurs territoriaux dans leurs stratégies foncières[377], dans le fonctionnement de leurs systèmes, dans la mise en œuvre de leurs pratiques. Ainsi, la pression foncière contraint le fonctionnement de certains systèmes d'élevage ovin, alors qu'elle ne semble pas être un problème pour les systèmes d'élevage bovin. Par ailleurs, la demande de patrimoine rural, notamment de produits du terroir, a motivé certains groupes d'exploitants, par ailleurs soutenu par les politiques agricoles et des acteurs des filières, à se lancer dans la fabrication de fromage fermier. Enfin, ce travail de caractérisation du fonctionnement des différents systèmes montre également comment les groupes d'exploitants interagissent entre eux : apparaissent notamment des concurrences foncières entre éleveurs, ou encore des formes de concurrences dans l'écoulement des produits.

Cette première étape du diagnostic ayant été réalisée[378], la caractérisation du fonctionnement des systèmes productifs peut dès lors servir de support à l'évaluation de leur durabilité[379].

[376] Socio-économiques, politiques, écologiques, etc.
[377] En d'autres termes, ils ont intégré le jeu des acteurs dans les choix qu'ils réalisent pour piloter leur exploitation.
[378] Cf. méthodologie page 76.
[379] Pour rappel sur les principes de la démarche, cf. pages 79-87.

CHAPITRE 9 :

EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AGRICULTURE DE BALAGNE

> « Une agriculture durable repose sur des exploitations susceptibles de remplir dans la durée, individuellement ou collectivement, à l'échelle locale, les trois fonctions que l'on s'accorde à reconnaître aujourd'hui aux agriculteurs : une fonction économique de productions de biens et services […] ; une fonction sociale d'occupation du territoire, d'animation du monde rural et de transmission d'un patrimoine culturel spécifique ; une fonction écologique de protection de l'environnement et d'entretien de l'espace rural ».
>
> (Landais, 1999 : 15)

A partir de la caractérisation du fonctionnement des différents types d'exploitation de la zone d'étude, les indicateurs de durabilité des exploitations peuvent être calculés et la durabilité de l'agriculture de Balagne évaluée. Ces indicateurs permettent d'appréhender si les exploitations agricoles sont reproductibles et multifonctionnelles, car une agriculture durable repose sur des exploitants agricoles qui ont intérêt à adhérer au nouveau contrat social que les acteurs territoriaux leur proposent, à savoir la multifonctionnalité de l'agriculture (cf. chapitre 3). Cette dernière étape nous conduira à conclure sur les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne.

1- Principes de l'évaluation de la durabilité des systèmes de production

1.1 Définition de référence – rappel

Une agriculture durable repose sur des exploitants qui ont l'intérêt et les moyens de remplir, individuellement et/ou collectivement, le nouveau contrat social que leur proposent les acteurs territoriaux, à savoir la multifonctionnalité de l'agriculture. L'intérêt des exploitants étant incarné par la reproduction de leur exploitation individuelle (cf. pages 73-74).

Par conséquent, il convient d'appréhender simultanément en quoi les divers systèmes productifs identifiés et caractérisés sont reproductibles et multifonctionnels, ce que nous faisons à partir des informations tirées des enquêtes en exploitations comme cela a été explicité en partie 1 (chapitre 3).

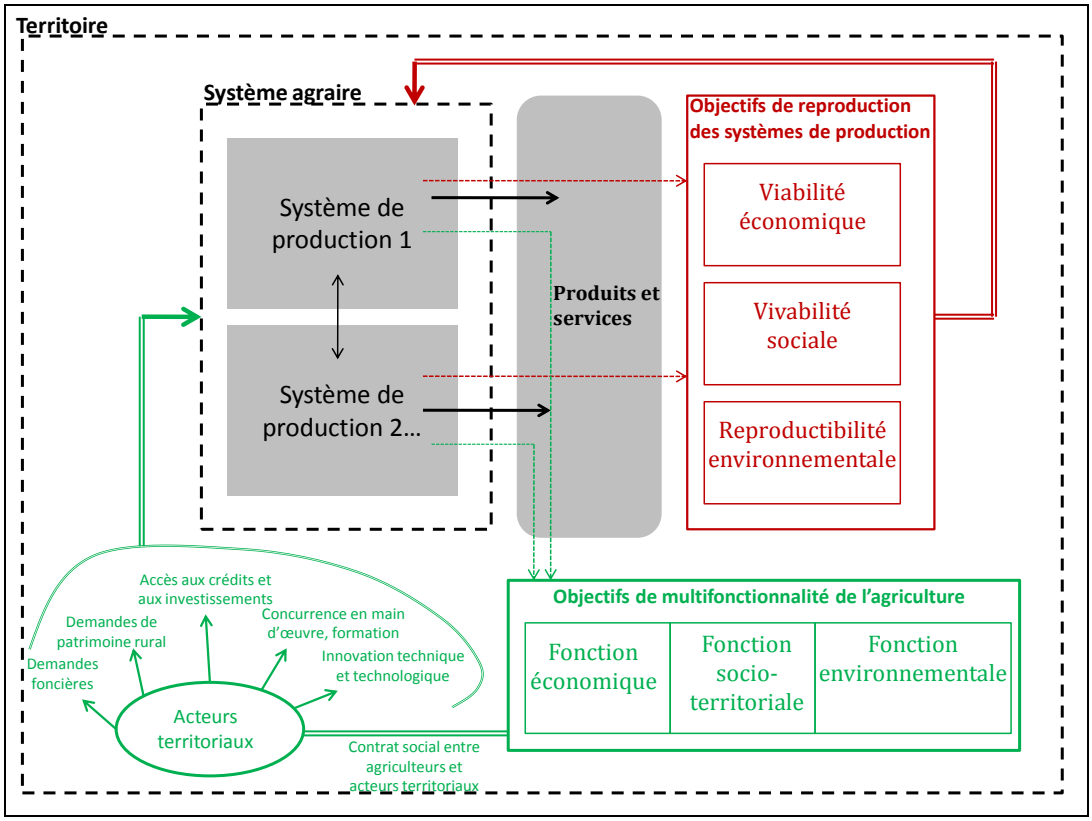


Figure 93 : Des systèmes de production à leur reproduction et leur multifonctionnalité

Deux grilles d'indicateurs ont donc été construites qui permettent d'évaluer l'une et l'autre des conditions de la durabilité de l'agriculture : la première appréhende la reproduction des différents systèmes sur chacune de ses composantes (viabilité économique, « vivabilité » sociale et reproductibilité environnementale) et la seconde mesure la multifonctionnalité des systèmes productifs à partir de chacune des fonctions qu'ils doivent remplir (fonction productive, fonction socio-territoriale, fonction environnementale).

La construction de ces grilles d'indicateurs a été explicitée dans le chapitre 3 (pages 77-88). Nous n'y reviendrons donc pas en détail ici mais nous rappelons néanmoins quel est le lien entre les enquêtes réalisées et la caractérisation des systèmes présentée dans le chapitre précédent, et les principes du calcul des indicateurs.

1.2 Des systèmes de production aux indicateurs de durabilité

La caractérisation des systèmes de production nous a permis d'identifier : (1) les ressources avec lesquelles travaillent les exploitants agricoles de chaque groupe, (2) leurs pratiques (l'ensemble des gestes techniques), (3) les performances de production (performances zootechniques ou rendements des cultures), (4) les circuits de commercialisation des produits. A partir de ces éléments, complétés par d'autres informations collectées lors des entretiens, nous calculons les différents indicateurs de chacune des composantes de la reproduction et de la multifonctionnalité des exploitations agricoles.

1.2.1 Les indicateurs de viabilité économique et de la fonction productive des exploitations

Dans l'objectif de rendre compte des résultats technico-économiques des exploitations agricoles qui servent de base au calcul des indicateurs de viabilité économique et de la fonction productive des exploitations, nous avons en outre récupéré lors des enquêtes l'ensemble des informations portant sur les données économiques : coût de l'investissement en matériel (et durée d'utilisation réelle), prix des intrants, prix des produits vendus, etc. L'ensemble de ces données, croisées avec le fonctionnement technique des exploitations, nous permet d'aboutir aux calculs des résultats technico-économiques des systèmes. Les indicateurs calculés à partir de ces résultats sont rappelés ci-dessous (cf. annexe 4 pour le calcul détaillé des indicateurs) :

Tableau 36 : Indicateurs de viabilité économique des exploitations

Viabilité économique	A1	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)
	A2	Taux de spécialisation économique
	A3	Rente de qualité territoriale
	A4	Efficience du processus productif
	A5	Transmissibilité économique
	A6	Autonomie financière
	A7	Sensibilité aux aides PAC

Tableau 37 : Indicateurs de la fonction productive des exploitations

Fonction de production de biens et services	Participation à la création de richesse	M1
	produits de qualité et/ou du terroir	M2
	Circuits courts de commercialisation	M3
	Services agritouristiques	M4

Les principes du calcul des indicateurs sont donnés en annexe 4, ainsi que les résultats technico-économiques des différentes exploitations à partir desquels sont calculés ces indicateurs (cf. annexe 14).

1.2.2 Les indicateurs de « vivabilité » des exploitations

Ensuite, pour appréhender la « vivabilité » des exploitations, c'est-à-dire les conditions sociales de la reproduction des exploitations, il était nécessaire d'obtenir des informations qualitatives à partir des dires des exploitants enquêtés (cf. questionnaire en annexe 5) pour compléter les indicateurs suivants :

Tableau 38 : Indicateurs de la vivabilité des exploitations

Vivabilité sociale	**Conditions de travail et qualité de vie**	B1	Intensité de travail
		B2	Qualité de vie
	Implication sociale	B3	Engagement politique, syndical ou associatif
		B4	Sentiment d'isolement
	Formation	B5	Formation

1.2.3 Les indicateurs de la fonction socio-territoriale des exploitations

En ce qui concerne les indicateurs rendant compte de la fonction socio-territoriale de la multifonctionnalité des exploitations, ils sont construits à partir des données qualitatives ainsi qu'à partir des résultats technico-économiques des systèmes (cf. annexe 4).

Tableau 39 : Indicateurs de la fonction socio-territoriale de la multifonctionnalité des exploitations

Fonction socio-territoriale	Contribution à l'emploi	N1
	Vitalité rurale	N2
	Entretien et valorisation du patrimoine bâti	N3
	Transmission des savoir-faire	N4
	Entretien et valorisation des paysages	N5
	Bien-être animal	N6

1.2.4 Les indicateurs de la reproductibilité et des fonctions environnementales des exploitations

Enfin, la description des pratiques de chaque système est le support du calcul des indicateurs environnementaux. Rappelons que les indicateurs qui servent à mesurer la reproductibilité environnementale des exploitations sont les mêmes que ceux qui mesurent les fonctions environnementales[380] (cf. chapitre 3, page 84).

Tableau 40 : Indicateurs de la reproductibilité et des fonctions environnementales des exploitations

Fonction environnementale	**Lutte anti incendies (entretien de l'ouverture des espaces)**	**Protection des sols**	**Gestion de la ressource en eau**	**Biodiversité**	**Préservation des ressources non renouvelables**	Travail du sol	C1
						Couvert végétal	C2
						Chargement animal	C3
						Irrigation	C4
						Fertilisation azotée	C5
						Utilisation de produits phytosanitaires	C6
						Gestion des effluents organiques	C7
						Utilisation de produits vétérinaires	C8
						Gestion de la matière organique	C9
						Gestion des surfaces fourragères	C10
						Diversité des cultures	C11
						Diversité animale	C12
						Valorisation et conservation du patrimoine génétique	C13
						Assolement	C14
						Dimension des parcelles	C15
						Dépendance énergétique	C16

[380] Les fonctions environnementales sont chacune un système en elle-même. Les indicateurs qui contribuent à évaluer la réalisation d'une fonction servent également à l'évaluation d'une fonction voisine.

1.3 Démarche d'analyse des résultats

Compte tenu de la définition de la durabilité de l'agriculture à laquelle nous nous référons, les résultats de l'évaluation sont présentés en deux temps :

(1) premièrement, les indicateurs de la reproduction des exploitations sont analysés et comparés[381] entre systèmes d'une même orientation technique (élevage ovin, caprin, bovin, cultures pérennes). Pour chaque groupe de systèmes, les résultats relatifs à chacune des trois composantes de la reproduction des exploitations sont discutés successivement ;

(2) dans un second temps sont présentés les résultats de la multifonctionnalité des exploitations. Pour chacune des fonctions que doivent remplir les exploitations, les indicateurs de l'ensemble des systèmes[382] sont rassemblés dans des tableaux de synthèse à partir desquels est menée la discussion.

A l'issue de ces deux étapes, nous pourrons conclure sur les conditions de la durabilité de l'agriculture en Balagne.

2- La reproduction des exploitations agricoles

2.1 Les systèmes d'élevage ovin

2.1.1 Viabilité économique des élevages ovins

Afin de discuter et de comparer les résultats économiques des différents systèmes ovins, il est intéressant de partir de l'analyse du graphe suivant qui représente le revenu disponible par actif (familial) en fonction de la surface travaillée par actif pour chaque

[381] La comparaison s'appuie sur des tableaux de synthèse regroupant les indicateurs d'un groupe de systèmes. Dans chaque tableau d'indicateurs se trouvent : (1) l'explication sur laquelle s'appuie le calcul de chacun d'entre eux, (2) la valeur qu'il prend (1 lorsqu'il est atteint, 0 sinon).

[382] Contrairement à l'étape précédente, les résultats ne sont pas regroupés par orientation technique mais donnés pour l'ensemble des systèmes, car en matière de multifonctionnalité, on cherche à mettre en évidence si les fonctions que les acteurs territoriaux attendent du groupe des exploitants, collectivement, sont remplies.

système : plus le revenu tiré d'un hectare travaillé est élevé (donc la pente de la droite représentative raide), et plus le système de production est intensif[383].

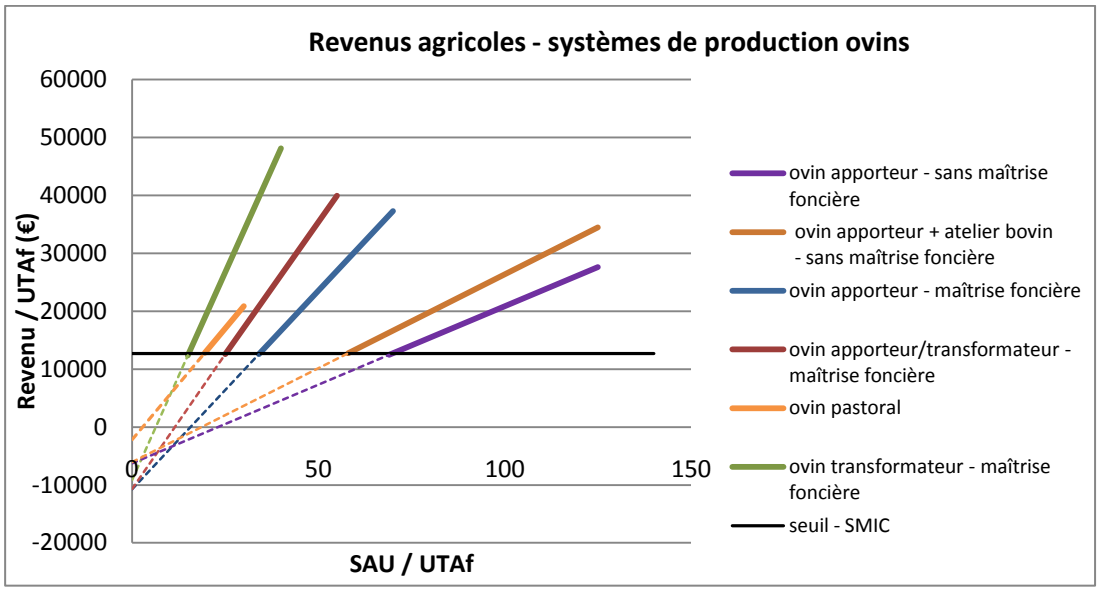


Figure 94 : Comparaison des revenus des systèmes d'élevage ovin

La figure précédente conduit à classer les systèmes d'élevage ovin du plus extensif au plus intensif : Apporteur sans foncier>[384] poly-élevage sans foncier> pastoral sans foncier> apporteur avec foncier> apporteur/transformateur avec foncier> transformateur avec foncier. Ce graphe illustre donc les stratégies foncières des différents groupes que nous avons mises en évidence précédemment.

Pour comprendre les résultats économiques de chacun de ces systèmes, il convient de comparer les revenus agricoles compte tenus des autres indicateurs économiques (cf. tableau ci-dessous).

[383] En agro-économie, l'intensification est définie par le fait d'élever le produit à l'hectare travaillé. Il s'agit donc de ne pas confondre avec l'intensification généralement employée au sens péjoratif lorsqu'elle est confondue avec le productivisme ou l'artificialisation des systèmes, qui se définissent par une importante consommation d'intrants (produits phytosanitaires, variétés OGM, etc.), et une déconnection de la production d'avec les terroirs.
[384] se lit : « est plus extensif que ».

Tableau 41 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique –systèmes d'élevage ovin

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7
	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)	**Taux de spécialisation économique**	**Rente de qualité territoriale**	**Efficience du processus productif**	**Transmissibilité économique**	**Autonomie financière**	**Sensibilité aux aides PAC**
Système ovin apporteur avec maîtrise foncière	revenu maximum/UTA : 38280€ = 3 SMIC ; SAU/UTA = 70ha	100% VA issue de l'élevage ovin et 80% des ventes à un même client = près de 100% de spécialisation	pas de labellisation	efficience du processus productif : 64%	capital d'exploitation < 200K€ (103k€)	1-(endettement)= 98%	part des aides PAC dans le revenu : 38% (16% 1er pilier et 22% 2d pilier)
	1	0	0	1	1	1	1
Système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière	Revenu maximum : 40185 = 3,1 SMIC ; 55 ha/UTA	diversification des produits et des acheteurs	37% du produit brut tiré de la vente de fromage; 63% de la vente de lait	efficience du processus productif : 71%	capital d'exploitation < 200K€ (150k€)	1-(endettement)= 96%	aides PAC = 30% du revenu (aides 1er pilier = 13,5% revenu et aides 2d pilier =16,5%)
	1	1	1	1	1	1	1
Système ovin apporteur transformateur avec maîtrise foncière	Revenu maximum = 48065 = 3,8 SMIC ; 40ha/UTA	86% VA issue de l'élevage ovin et ventes à des clients différents	fromage fermier (certification du mode de production)	efficience du processus productif : 79%	capital d'exploitation < 200K€	1-(endettement)= 94%	aides PAC = 19,5% du revenu (aides 1er pilier = 9,5% revenu et aides 2d pilier =10%)
	1	0	1	1	1	1	1
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière	Revenu maximum/UTA = 27625 = 2,2 SMIC ; 125 ha/UTA	100% VA issue de l'élevage ovin et la majeure partie des ventes au même client	pas de labellisation	efficience du processus productif : 51,5%	capital d'exploitation < 200K€ (65k€)	1-(endettement)= 100%	aides PAC =80% du revenu (aides 1er pilier = 30% revenu et aides 2d pilier =50%)
	1	0	0	0	1	1	0
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière + élevage bovin	Revenu maximum = 34465= 2,7 SMIC ; 125ha/UTA	60% VA issue de l'élevage ovin et 40% VA des bovins + majeure partie des ventes à un même client	pas de valorisation économique liée à une labellisation	efficience du processus productif : 57%	capital d'exploitation < 200K€ (65K€)	1-(endettement)= 100%	aides PAC = 88% du revenu (aides 1er pilier = 53% revenu et aides 2d pilier =35%)
	1	0	0	1	1	1	0
Système ovin pastoral	Revenu maximum = 20690 = 1,6 SMIC; 30ha/UTA	100% VA issue de l'élevage ovin et vente du lait à un seul client	pas de valorisation économique liée à une labellisation AOC, AB	efficience du processus productif : 85%	capital d'exploitation < 200K€	1-(dettes/EBE)= 100%	aides PAC = 51% du revenu (aides 1er pilier = 20% revenu et aides 2d pilier =31%
	0	0	0	1	1	1	1

- **Performances économiques des exploitations**

Comme l'indiquent les figures précédentes, les revenus des systèmes d'élevage permettent d'assurer la viabilité économique des exploitations, le système pastoral mis à part. Le revenu qu'un exploitant peut espérer tirer de ce type d'exploitation est limité par la surface qu'un actif peut exploiter compte tenu du fonctionnement technique qui caractérise le système. Il convient de noter par ailleurs que les exploitants avec maîtrise foncière qui ont pu investir pour se « structurer » présentent les plus hauts revenus. En contrepartie, leur capital d'exploitation est plus élevé[385] (cf. indicateur A5), mais reste malgré tout suffisamment faible pour que l'exploitation puisse être transmise sans difficulté. Et si les éleveurs ovins sans maîtrise foncière espèrent égaler leurs revenus, il leur faudra encore augmenter leur surface d'exploitation, et bloquer un peu plus de foncier. Enfin, la transformation fromagère permet de tirer profit d'une rente de qualité territoriale : en effet, un fromager fermier valorise à le litre de lait transformé à hauteur de 2,4€, alors qu'un litre de lait apporté aux laiteries n'est valorisé qu'à hauteur de 1,2€.

- **Autonomie des exploitations**

Les exploitations ovines sont globalement spécialisées[386] soit dans l'apport de lait, soit dans la vente de fromages, ce qui les rend plus vulnérables aux aléas conjoncturels, et dépendantes de leurs acheteurs. Par contre, peu capitalisées, ces exploitations sont financièrement autonomes puisque leur taux d'endettement est très bas. Elles sont également dans l'ensemble indépendantes de leur approvisionnement extérieur comme l'indique l'indicateur d'efficience des systèmes : ceci est à souligner en particulier pour les systèmes pastoraux qui consomment très peu d'intrants. Au contraire, les éleveurs ovins apporteurs sans maîtrise foncière achètent aliments et foin à l'extérieur, ce qui tend à abaisser l'efficience de leur système. Enfin, leur dépendance aux aides compensatoires PAC varie selon le système mis en œuvre. Ainsi, les éleveurs sans maîtrise foncière pratiquant une conduite extensive apparaissent comme étant dépendants des primes, du second pilier notamment[387] : ils reçoivent effectivement des primes importantes pour le gyrobroyage des prairies naturelles qui servent de base à l'alimentation du troupeau. A titre de comparaison, les éleveurs avec maîtrise foncière qui sèment des prairies naturelles pour la ration des bêtes sont plus autonomes.

385 Et donc l'amortissement du matériel également.
386 Les sous-produits de l'élevage laitier ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.
387 Ce qui en matière de multifonctionnalité peut s'interpréter de façon positive, puisque les primes du second pilier soutiennent les bonnes pratiques environnementales et l'entretien de l'espace.

Finalement, les systèmes les plus performants au plan économique sont les systèmes avec maîtrise foncière d'une part, et qui ont un atelier de transformation d'autre part (cf. figure 94).

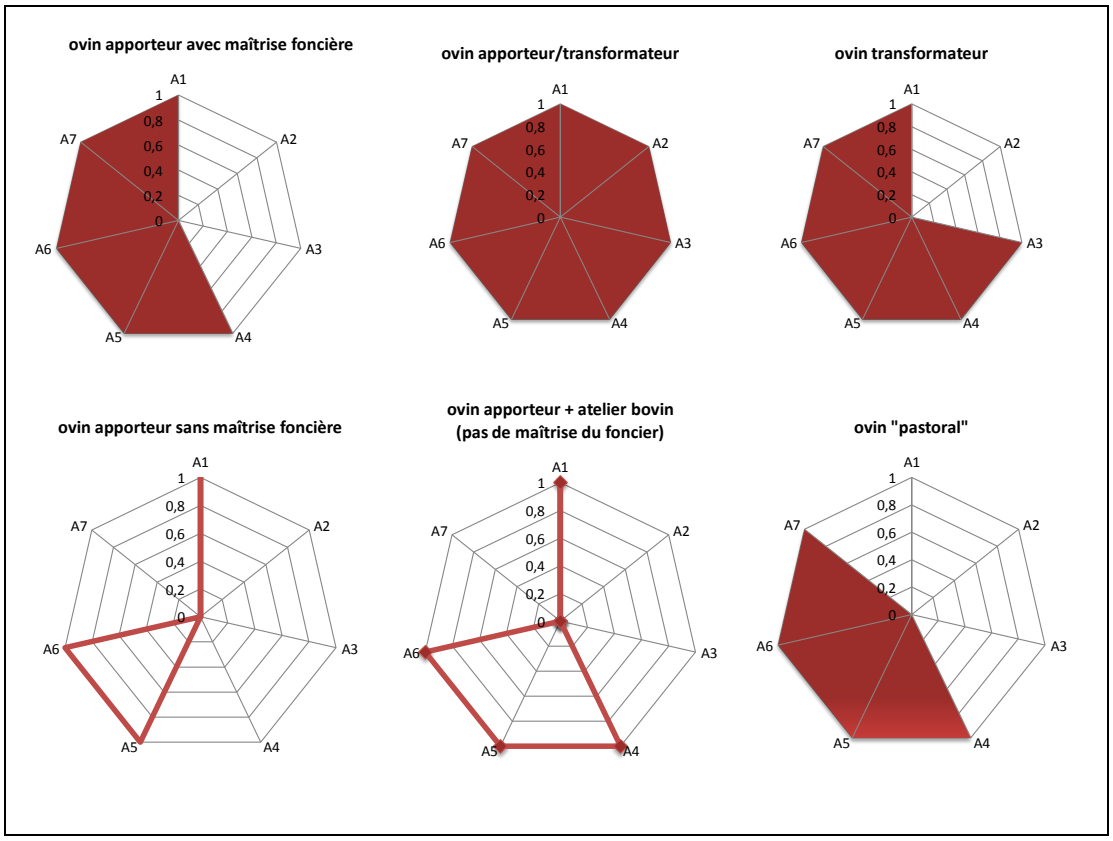


Figure 95 : Viabilité économique des systèmes de production ovins

2.1.2 Vivabilité sociale des élevages ovins

Les indicateurs de la vivabilité sociale des systèmes d'élevage ovin sont rassemblés dans le tableau 42.

De l'avis général des éleveurs laitiers, le travail de traite est contraignant. Cependant, presque tous déclarent avoir une bonne qualité de vie, soulignant systématiquement le fait qu'ils sont « leur propre patron ». Tous, sauf les éleveurs qui pilotent les systèmes pastoraux, lesquels considèrent que ce travail apporte trop de contraintes pour un bas revenu. Compte tenu de la contrainte de la traite justement, les éleveurs ovins n'ont pas suffisamment de temps libre pour s'engager dans des activités ou des associations en dehors de leur activité agricole. Par contre, ils sont souvent impliqués dans plusieurs

réseaux agricoles différents : association de producteurs en particulier, qu'il s'agisse des apporteurs ou des transformateurs, syndicats agricoles parfois. Grâce à leurs réseaux de commercialisation, mais aussi par l'intermédiaire des structures d'encadrement agricole (chambre d'agriculture, ODARC et OEC), ils participent à des formations techniques : les associations de fromagers fermiers en dispensent (savoir-faire, contrôles sanitaires pour ne donner que quelques exemples) comme les laiteries qui font un suivi technique des exploitations qui leur apporte le lait et mettent à leur disposition des techniciens qui les conseillent[388]. Il convient de préciser que les éleveurs ovins pastoraux, en permanence derrière leur troupeau, n'ont pas le temps de suivre les formations. Enfin, aucun des éleveurs ovins rencontrés n'a déclaré se sentir isolé sur son exploitation, ce qui tend à montrer la permanence de la vitalité rurale au sein du territoire balanin.

Ainsi, en dépit de l'intensité du travail et de la contrainte que représente la traite, la durabilité sociale des systèmes est plutôt assurée, sauf pour les éleveurs pastoraux.

[388] Les laiteries prélèvent directement une cotisation de 200€ sur les paies des apporteurs qui font partie du groupement de producteurs.

Tableau 42 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage ovin

	B1	B2	B3	B4	B5
	Intensité de travail	**Qualité de vie**	**Engagement politique, syndical ou associatif**	**Sentiment d'isolement**	**Formation**
Système ovin apporteur avec maîtrise foncière	travail contraignant et 0 jours de vacances	qualité de vie	pas d'engagement politique ou associatif en dehors du secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	suivi des formations des techniciens des laiteries
	0	1	0	1	1
Système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière	Pénibilité du travail - 0 jour de vacances	Qualité de vie	pas d'engagement sociétal en dehors du secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	accès aux formations
	0	1	0	1	1
Système ovin apporteur transformateur avec maîtrise foncière	travail contaignant - 0 jour de vacances	Qualité de vie	pas d'engagement sociétal en dehors du secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	accès aux formations de l'association de producteurs
	0	1	0	1	1
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière	travail contraignant - quelques jours de "vacances" pendant l'estive	qualité de vie	pas d'engagement sociétal autre que dans le secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	suivi de formations
	0	1	0	1	1
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière + élevage bovin	pénibilité du travail - quelques jours de vacances pendant l'estive	qualité de vie	pas d'engagement sociétal en dehors du secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	pas de formation
	0	1	0	1	1
Système ovin pastoral	Pénibilité du travail- quelques jours de vacances pendant l'estive	qualité de vie	pas d'engagement sociétal en dehors du secteur agricole	pas de sentiment d'isolement	aucune formation
	0	0	0	1	0

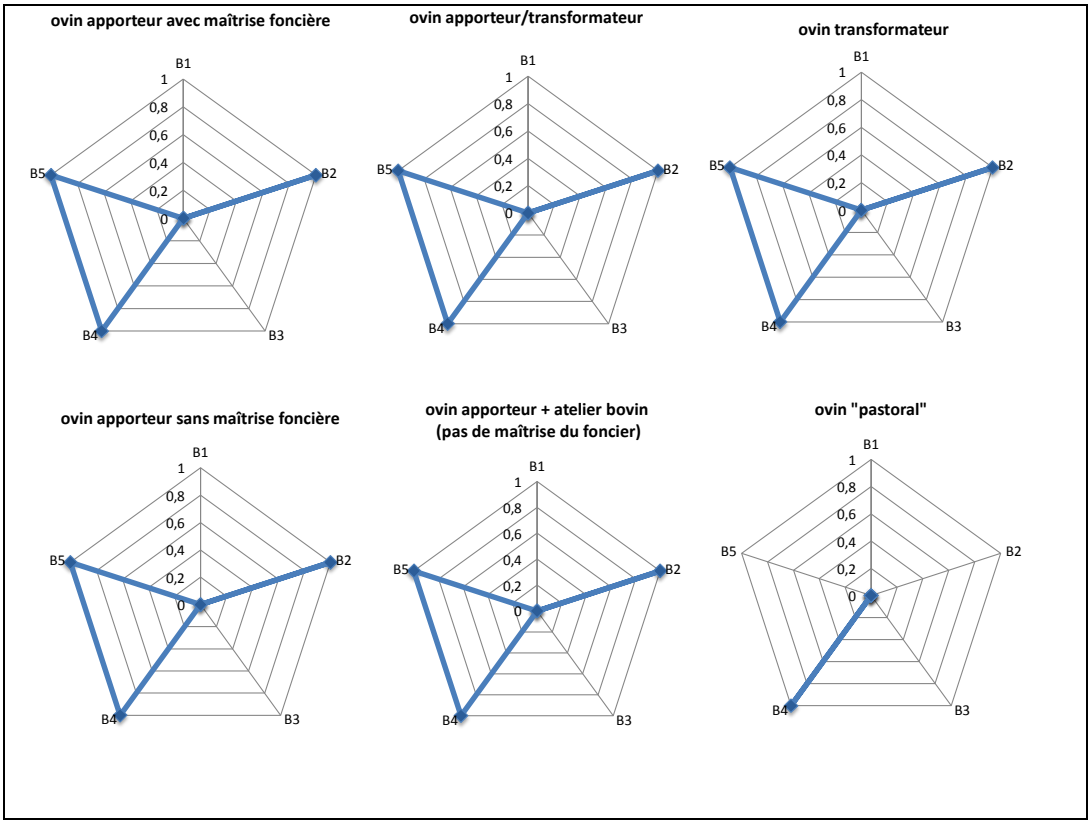


Figure 96 : Viabilité sociale des systèmes de production ovins

2.1.3 Reproductibilité environnementale des élevages ovins

Enfin, en matière de reproductibilité environnementale, l'ensemble des systèmes de production présentent des bonnes performances, ce qui n'est pas surprenant étant données leurs pratiques : il s'agit de systèmes d'élevage en plein air, à l'herbe, que l'on peut dire plus ou moins structurés (cf. chapitre 8). Il convient toutefois de souligner que pour quelques systèmes en particulier, certains indicateurs ne sont pas validés : bien que le système des apporteurs sans maîtrise foncière soit plus extensif que celui des ovins apporteurs avec maîtrise foncière, les performances environnementales des premiers sont moindres : l'analyse des pratiques mises en œuvre à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelle explique pourquoi certains indicateurs ne sont pas validés. Premièrement, un labour profond est réalisé chaque année sur les mêmes parcelles (celles situées à proximité du réseau d'irrigation dans les plaines)[389]. Or cette pratique tend à fragiliser la ressource sol. De plus, si à l'échelle de l'exploitation le chargement est faible,

[389] Et parfois sur des parcelles de coteaux aux sols minces.

un phénomène de surpâturage peut être mis en exergue à une échelle infra : ainsi, les parcelles labourées et ensemencées en fourrage annuel, de dimension modeste, sont-elles soumises à un retour fréquent du cheptel. Ceci peut conduire à un épuisement un peu plus poussé des sols. Par ailleurs, étant donné la faible diversité des cultures temporaires, les rotations ne sont pas optimisées et le renouvellement de la fertilité des sols n'est par conséquent pas toujours assuré[390]. Il convient donc d'éviter les raccourcis malheureux : l'extensivité n'est pas gage de qualité environnementale.

Le système ovin pastoral est encore plus performant que les autres car il est indépendant au plan énergétique étant donné que les éleveurs de cette catégorie ne possèdent quasiment aucun matériel : ni machine à traire, ni tracteur (cf. chapitre 8).

[390] Notons que ces techniques sont en partie liées aux contraintes de l'environnement du système : absence de maîtrise du foncier qui freine les investissements, accès aux différents terroirs et configuration spatiale de l'exploitation (morcellement). Néanmoins l'accès aux ressources n'est peut-être pas la seule explication à ce fonctionnement technique, et si c'est le cas elles peuvent évoluées sous l'influence d'un conseil technique approprié.

Tableau 43 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage ovin

		Système ovin avec maîtrise foncière		Système ovin apporteur sans maîtrise foncière		Système ovin apporteur sans maîtrise foncière + atelier bovin		Système ovin pastoral	
C1	Travail du sol	pas de labour profond régulier - passage à la herse	1	labour profond régulier sur 100% de la assolée	0	labour profond régulier sur 100% de la assolée	0	pas de labour profond régulier - pas de prairies ensemencées	1
C2	Couvert végétal	près de 90% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	près de 90% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	près de 90% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	100% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1
C3	Chargement animal	0,63 UGB/ha	1	0,3 UGB/ha	1	0,5 UGB/ha	1	0,9 UGB/ha	1
C4	Irrigation	irrigation de la luzernière et irrigation d'appoint sur les prairies temporaires : <50% SAU	1	irrigation de l'avoine et irrigation d'appoint sur les prairies temporaires : <50% SAU	1	irrigation de l'avoine et irrigation d'appoint sur les prairies temporaires : <50% SAU	1	pas d'irrigation	1
C5	fertilisation azotée	utilisation limitée d'engrais azoté ; fertilisation PK	1	utilisation d'engrais azoté limitées; excès de PK	1	utilisation d'engrais azoté limitées; excès de PK	1	pas d'utilisation d'engrais azoté	1
C6	utilisation de produits phytosanitaires	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1
C7	gestion des effluents organiques	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1
C8	utilisation de produits vétérinaires	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1
C9	gestion de la matière organique	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1
C10	gestion des surfaces fourragères	prairie permanente : 50% SAU et alternance fauche/pâture sur les prairies temporaires + 4 espèces différentes dans l'assolement et >15% SAU en légumineuse	1	prairie permanente : 50% SAU	1	prairie permanente : 50% SAU	1	prairie permanente : 100% SAU	1
C11	diversité des cultures	prairies temporaires et permanentes de plus de 5ans : 90% SAU	1	2-3 espèces différentes dans l'assolement + prairies temporaires et permanentes de plus de 5ans : près de 90% SAU	1	2-3 espèces différentes dans l'assolement + prairies temporaires et permanentes de plus de 5ans : près de 90% SAU	1	aucune espèce cultivée / prairie permanente 100% SAU	1
C12	diversité animale	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	2 espèces animales présentes sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1
C13	valorisation et conservation du patrimoine génétique	race corse	1	race corse	1	race corse	1	race corse	1
C14	Assolement	avoine ou orge : 10% SAU	1	avoine ou orge : <10% SAU	1	avoine ou orge : <10% SAU	1	pas de monoculture	1
C15	dimension des parcelles	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha de même culture (pas de culture)	1
C16	dépendance énergétique	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0	consommation d'énergie non renouvelable très limité	1

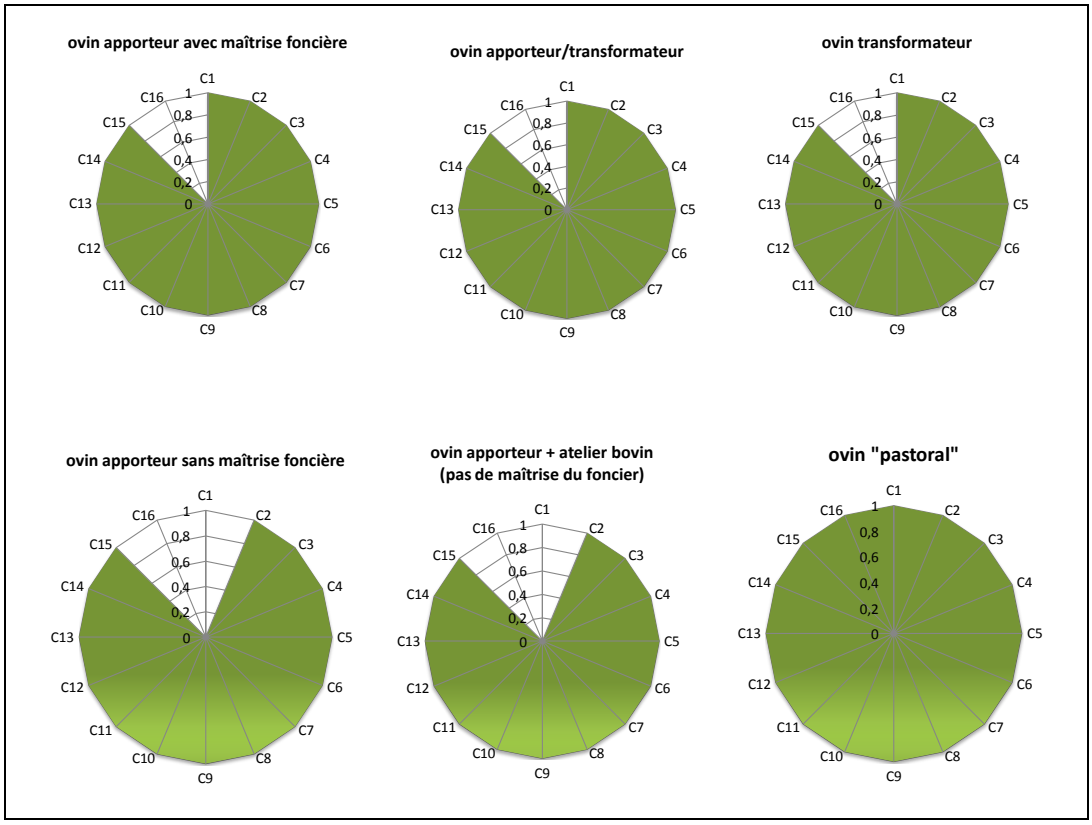


Figure 97 : Durabilité environnementale des systèmes de production ovins

Finalement, en l'état actuel, la reproduction des systèmes d'élevage ovin semble assurée pour chacune des composantes pour les éleveurs avec maîtrise foncière, moins pour les autres. En particulier, les pastoraux qui cumulent les handicaps socio-économiques mais dont le système est très respectueux de l'environnement.

2.2 Les systèmes d'élevage caprin

Les résultats des systèmes d'élevage caprin en matière de reproduction des exploitations sont similaires à ceux des groupes d'ovins.

2.2.1 Viabilité économique des élevages caprins

Comme on pouvait s'y attendre, le revenu des éleveurs caprins transformateurs est plus élevé que celui des éleveurs apporteurs. Les premiers tirent en effet profit d'une rente de qualité territoriale avec la vente de fromages fermiers.

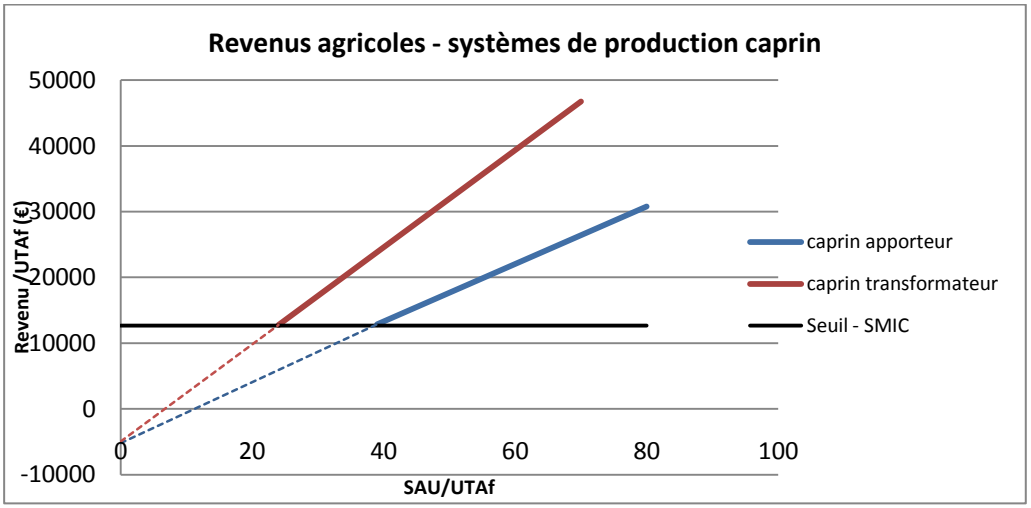


Figure 98 : Comparaison des revenus des systèmes caprins

Les deux systèmes sont spécialisés, mais comme les systèmes d'élevage ovin, ils sont autonomes financièrement. Par contre le système apporteur est plus dépendant des aides PAC. Les pratiques étant semblables pour les deux systèmes, ils reçoivent le même type de primes (en particulier des primes du second pilier de la PAC pour le maintien des espaces ouverts et des compensations pour handicap naturel). Cependant, le revenu des transformateurs est finalement moins dépendant des aides compensatoires car la valeur ajoutée liée à la transformation est plus élevée (cf. annexe 14). D'ailleurs le système transformateur est beaucoup plus efficient que l'autre. Etant donné que l'assolement et la ration des chèvres sont à peu de choses près les mêmes, cette différence s'explique surtout par le fait que le lait transformé est mieux valorisé : 1,4€/L de lait utilisé pour un fromage frais et 3€/L de lait utilisé pour un fromage affiné, contre 0,9€/L de lait apporté aux laiteries.

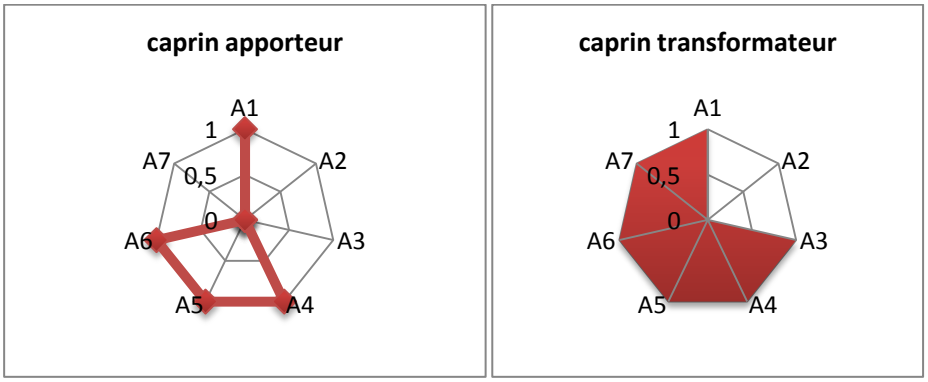


Figure 99 : Viabilité économique des systèmes d'élevage ovin

Tableau 44 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes d'élevage caprin

	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)	Taux de spécialisation économique	Rente de qualité territoriale	Efficience du processus productif	Transmissibilité économique	Autonomie financière	Sensibilité aux aides PAC
système caprin apporteur	Revenu maximum/UTA : 30685€ = 2,4 SMIC ; SAU/UTA = 80ha	100% VA issue de l'élevage ovin et 80% des ventes à un même client = près de 100% de spécialisation	pas de labellisation	efficience du processus productif : 57%	capital d'exploitation < 200K€ (65k€)	1-(dettes/EBE)= 100%	part des aides PAC dans le revenu : 77% (25% 1er pilier et 52% 2d pilier)
	1	0	0	1	1	1	0
système caprin transformateur	Revenu maximum/UTA : 34660€ = 2,7 SMIC ; SAU/UTA = 65ha	100% VA issue de l'élevage ovin et plusieurs clients différents	certification liée à un mode de production : fromage fermier	efficience du processus productif : 80%	capital d'exploitation < 200K€	1-(dettes/EBE)= 96%	part des aides PAC dans le revenu : 47,5% (19,5% 1er pilier et 28% 2d pilier)
	1	0	1	1	1	1	1

2.2.2 Vivabilité des systèmes d'élevage caprin

En matière de durabilité sociale, les systèmes d'élevage caprins présentent des résultats très proches des systèmes ovins : en effet, les contraintes sont les mêmes et les modes de commercialisation des produits également. Cependant, lorsque les chèvres montent en estive, les chevriers peuvent prendre quelques jours de vacances. C'est là la seule différence avec les éleveurs ovins.

Tableau 45 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage caprin

	B1	B2	B3	B4	B5
	Intensité de travail	**Qualité de vie**	**Engagement politique, syndical ou associatif**	**Sentiment d'isolement**	**Formation**
système caprin apporteur	Pénibilité du travail	0 jour de vacances	pas engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	formations des techniciens des laiteries+ encadrement agricole
	0	1	0	1	1
système caprin transformateur	travail contraignant	vacances	pas engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	formations des groupements de producteur + encadrement agricole
	0	1	0	1	1

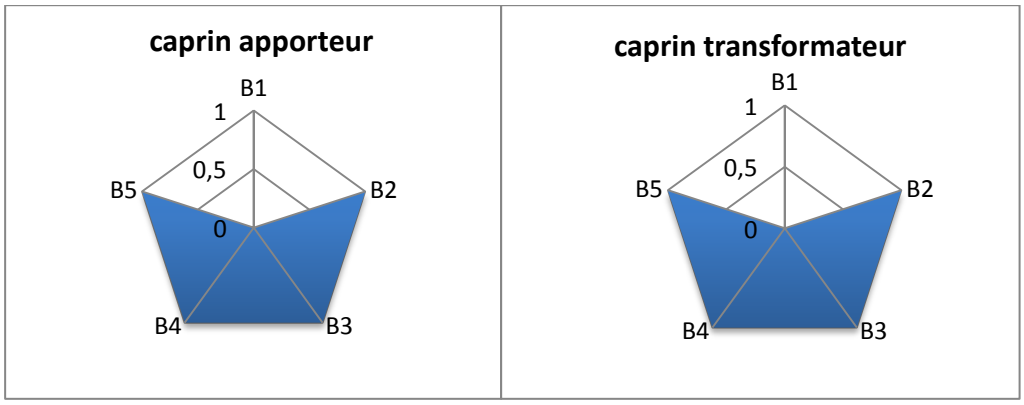


Figure 100 : Vivabilité sociale des systèmes d'élevage caprin

2.2.3 Reproductibilité environnementale des élevages caprins

Au plan environnemental, ces systèmes sont reproductibles (cf. tableau 46) : les pratiques mises en œuvre dans le cadre de leur fonctionnement sont respectueuses de l'environnement et ne semblent pas affecter la pérennité des exploitations. Ainsi,

préservation des sols, protection de la ressource en eau et gestion de la biodiversité sont assurés. Les systèmes sont à peine dépendants des sources d'énergie extérieures, fuel, électricité.

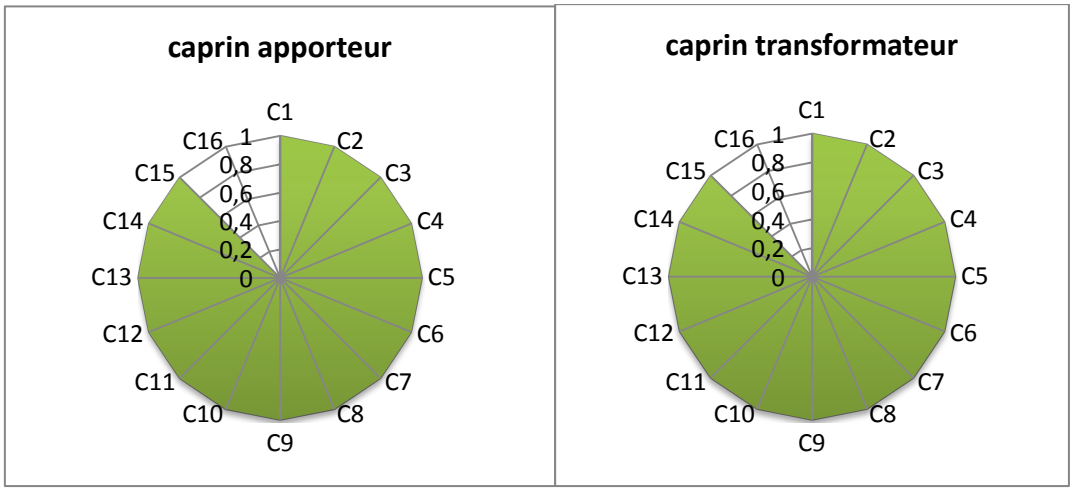


Figure 101 : Reproductibilité environnementale des systèmes de production caprins

Tableau 46 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage caprin

		Système caprin apporteur		Système caprin transformateur	
C1	Travail du sol	pas de labour profond régulier - passage à la herse	1	pas de labour profond régulier - passage à la herse	1
C2	Couvert végétal	près de 90% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	près de 90% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1
C3	Chargement animal	0,4 UGB/ha	1	0,4 UGB/ha	1
C4	Irrigation	irrigation sur l'avoine (15% SAU)	1	pas d'irrigation	1
C5	fertilisation azotée	pas d'engrais	1	pas d'engrais	1
C6	utilisation de produits phytosanitaires	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1
C7	gestion des effluents organiques	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe + effluents de transformation	1
C8	utilisation de produits vétérinaires	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1	traitements : vermifuges + vaccins + mammites	1
C9	gestion de la matière organique	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1
C10	gestion des surfaces fourragères	prairie permanente : 85% SAU	1	prairie permanente : 95% SAU	1
C11	diversité des cultures	1 espèce dans l'assolement et prairie naturelle = 85% SAU	1	2 espèces dans l'assolement et prairie naturelle - prairies permanentes	1
C12	diversité animale	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1
C13	valorisation et conservation du patrimoine génétique	race corse	1	race corse	1
C14	Assolement	avoine : 15% SAU	1	aucune espèce annuelle ensemencée	1
C15	dimension des parcelles	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1
C16	dépendance énergétique	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0

Enfin, la reproduction des systèmes d'élevage bovin, en l'état actuel, est surtout conditionnée au maintien des primes.

2.3 Les systèmes d'élevage bovin

2.3.1 Viabilité économique des élevages bovins[391]

Les revenus des éleveurs bovins sont très variables selon le système mis en œuvre : les éleveurs qui vendent une partie de leur production directement sur leur exploitation par leur ferme-auberge tirent des revenus bien supérieurs aux autres systèmes (cf. fiches de résultats par système en annexe 14). Cela s'explique par une valeur ajoutée largement supérieure : bien que le veau de corse n'ait pas de label, la demande de produit du terroir (via un « menu corse ») permet de tirer profit d'une rente de qualité territoriale. En contrepartie, la vente par ferme-auberge nécessite un investissement supérieur.

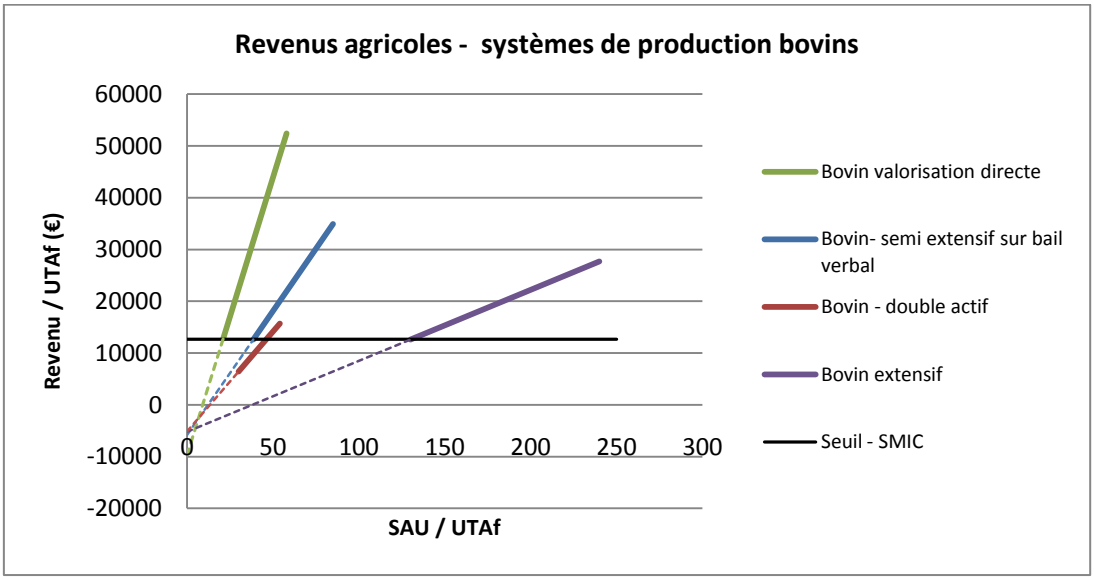


Figure 102 : Comparaison des revenus des éleveurs bovins

Compte tenue de l'alimentation des cheptels- à l'herbe avec une période d'engraissement des veaux et des quantités limitées- l'efficience des systèmes est particulièrement élevée (cf. tableau 47). Par contre, les systèmes d'élevage bovin sont très dépendants des aides PAC. Nous avons vu au chapitre précédent que les stratégies de plusieurs groupes d'éleveurs consistaient uniquement en l'obtention de ces aides : l'indicateur A7 rend bien compte de ce phénomène : les aides compensatoires PAC expliquent plus de 100% du

[391] Rappelons que les résultats du système naisseur-engraisseur/boucherie n'ont pu être calculés faut de donnés suffisantes. ce système ne figure donc pas dans l'évaluation de la durabilité.

revenu des éleveurs pluriactifs qui possèdent un troupeau bovin en complément d'activité.

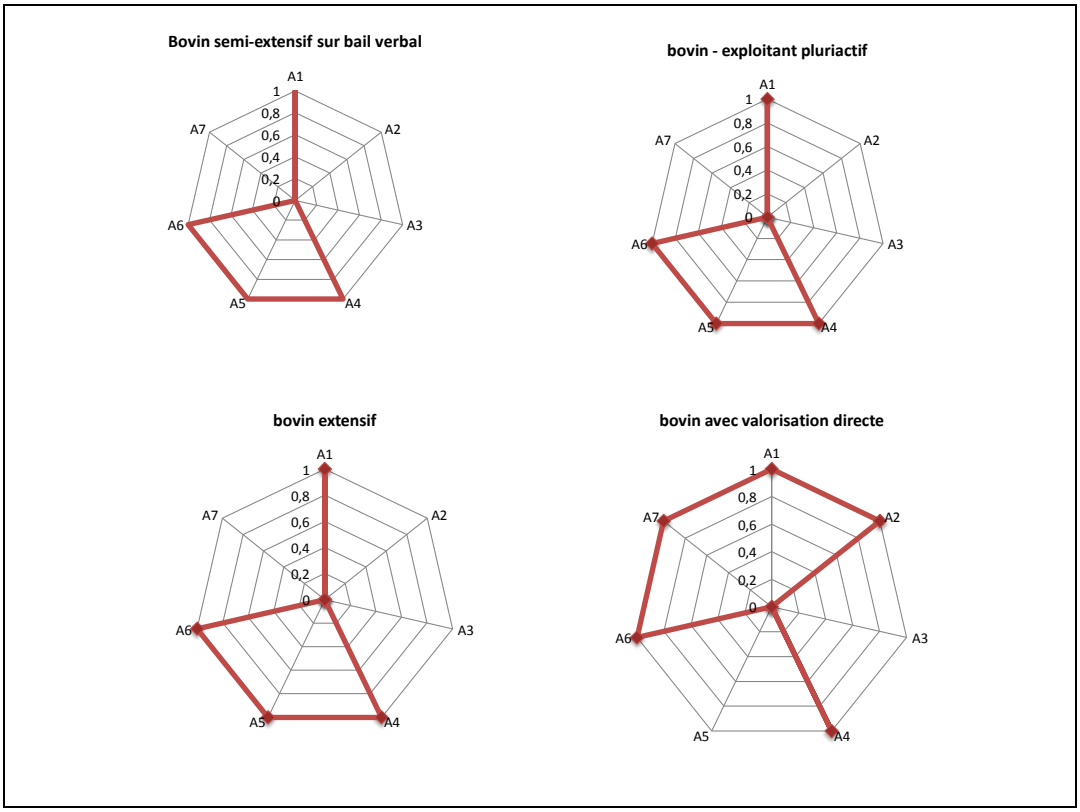


Figure 103 : Viabilité économique des systèmes d'élevage bovin

Finalement, la viabilité des systèmes d'élevage bovin est assurée à court terme tant que seront distribuées les aides PAC. Les systèmes qui ont pu développer une activité agritouristique de ferme-auberge sont toutefois plus autonomes.

Tableau 47 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes d'élevage bovin

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7
	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)	**Taux de spécialisation économique**	**Rente de qualité territoriale**	**Efficience du processus productif**	**Transmissibilité économique**	**Autonomie financière**	**Sensibilité aux aides PAC**
Système semi-extensif sans maîtrise foncière	Revenu maximum : 34905 = 2,8 SMIC ; 85ha/UTA	100% VA issue de l'élevage bovin et 80% des ventes à un même client (circuit court)	pas de labellisation	efficience du processus productif : 76%	capital d'exploitation < 200K€ (73k€)	1-(dettes/EBE)= 100%	part des aides PAC dans le revenu : 51% (41% 1er pilier et 10% 2d pilier)
	1	0	0	1	1	1	0
Exploitant pluriactif	Revenu maximum : 15685 = 1,2 SMIC (2,4 SMIC/2) ; 54ha/UTA	100% VA issue de l'élevage bovin et 80% des ventes à un même client	pas de labellisation	efficience du processus productif : 82%	capital d'exploitation < 200K€ (50k€)	1-(dettes/EBE)= 100%	part des aides PAC dans le revenu : 113% (1er pilier: 91%, 2d pilier: 22%)
	1	0	0	1	1	1	0
bovin extensif	Revenu maximum 27695 = 2 SMIC; 240ha/SAU	100% VA issue de l'élevage bovin et 90% des ventes à un même client	pas de labellisation	efficience du processus productif : 80%	capital d'exploitation < 200K€ (80k€)	1-(dettes/EBE)= 100%	part des aides PAC dans le revenu : 64% (51,5% 1er pilier et 12,5% 2d pilier)
		1	0	0	1	1	0
Bovin avec valorisation directe	Revenu maximum : 52420 = 4,1 SMIC ; 58ha/UTA	55% VA issue de la valorisation directe et 45% vente extérieure + diversité de clients	pas de labellisation	efficience du processus productif : 92%	capital d'exploitation >200K€ (210k€)	1-(dettes/EBE)= 80%	part des aides PAC dans le revenu : 31% (27% 1er pilier et 4% 2d pilier)
	1	1	0	1	0	1	1

2.3.2 Vivabilité sociale des systèmes d'élevage bovin

Le travail étant moins contraignant que pour les élevages laitiers, les éleveurs de ce groupe disposent de temps libre pour s'engager dans des activités extra-agricoles. D'ailleurs certains d'entre eux ont une activité économique complémentaire (déclarée ou non). Cependant, pour les systèmes conduits sur un mode plus « intensif », les éleveurs trouvent leur travail contraignant : pour les éleveurs du groupe semi-intensif car les bêtes ne montent pas en estive et il faut donc les surveiller durant l'été, pour les éleveurs du groupe pratiquant l'agritourisme, car l'activité de ferme-auberge est intense. Enfin, la filière bovine étant peu structurée (et compte tenu des stratégies des éleveurs), ils ne suivent pas de formation. Or cet indicateur rend compte des possibilités de développement humain et de l'activité (Vilain *et al.*, 2003). Seuls les exploitants pratiquant l'agritourisme suivent des formations en la matière, formations financées par l'ODARC.

Tableau 48 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes d'élevage bovin

	B1	B2	B3	B4	B5
	Intensité de travail	**Qualité de vie**	**Engagement politique, syndical ou associatif**	**Sentiment d'isolement**	**Formation**
système bovin semi-extensif	Travail contraignant - 0 vacance	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	pas de formation
	0	1	1	1	0
exploitant pluriactif	pas de pénibilité ou contrainte de travail - vacances possibles	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	pas de formation
	1	1	1	1	0
bovin extensif	travail pas contraignant - vacances pendant l'estive	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	pas de formation
	1	1	1	1	0
bovin avec valorisation directe	travail contraignant	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	formation à l'agritourisme
	0	1	1	1	1

Finalement, la vivabilité sociale des différents systèmes semblent malgré tout globalement assurée (cf. figure suivante).

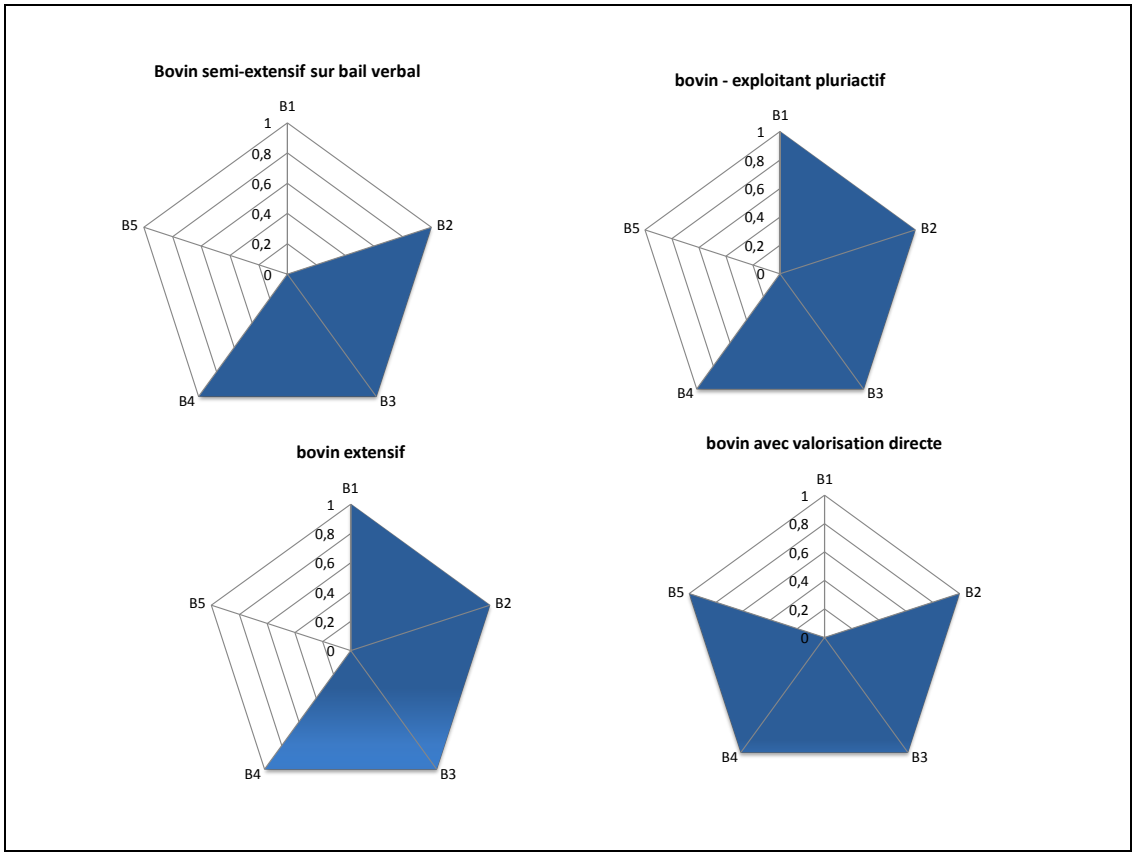


Figure 104 : Vivabilité sociale des systèmes d'élevage bovin

2.3.3 Reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage bovin

Etant donné les conduites techniques de tous ces systèmes, leurs performances environnementales sont bonnes (cf. tableau 49) : les pratiques ne sont pas agressives pour l'environnement puisqu'il s'agit de systèmes extensifs à très extensifs qui n'utilisent ni intrants chimiques, ni d'irrigation, et ne travaillent pas le sol. Cependant, certaines exploitations sont même trop extensives (cf. indicateur C3) et par conséquent ne valorisent pas bien l'espace.

Tableau 49 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage bovin

		Bovin semi-extensif sur bail verbal		Bovin exploitant pluriactif		Bovin extensif		Bovin avec valorisation directe	
C1	Travail du sol	pas de labour profond régulier	1	pas de labour profond régulier	1	pas de labour profond régulier	1	pas de labour profond régulier	1
C2	Couvert végétal	100% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	100% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	100% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1	100% SAU sous couvert herbacé 11 mois sur 12	1
C3	Chargement animal	0,7 UGB/ha	1	0,7 UGB/ha	1	0,2 UGB/ha	0	0,7 UGB/ha	1
C4	Irrigation	pas d'irrigation	1	pas d'irrigation	1	pas d'irrigation	1	pas d'irrigation	1
C5	fertilisation azotée	pas d'engrais azoté	1	pas d'engrais azoté	1	pas d'engrais azoté	1	pas d'engrais azoté	1
C6	utilisation de produits phytosanitaires	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1	aucun produit phytosanitaire utilisé	1
C7	gestion des effluents organiques	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1	pas d'effluent organique : élevage à l'herbe	1
C8	utilisation de produits vétérinaires	traitements : vermifuges + vaccins	1	traitements : vermifuges + vaccins	1	traitements : vermifuges + vaccins	1	traitements : vermifuges + vaccins	1
C9	gestion de la matière organique	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1	pacages : bonne gestion de la matière organique	1
C10	gestion des surfaces fourragères	prairie permanente : 100% SAU	1	prairie permanente : 100% SAU	1	prairie permanente : 100% SAU	1	prairie permanente : 100% SAU	1
C11	diversité des cultures	prairies permanentes - pas de surpâturage	1	prairies permanentes - pas de surpâturage -bonne stabilité écologique	1	prairies permanentes - pas de surpâturage - bonne stabilité écologique	1	prairies permanentes - pas de surpâturage - bonne stabilité écologique	1
C12	diversité animale	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1	une espèce animale présente sur l'exploitation	1
C13	valorisation et conservation du patrimoine génétique	race corse et croisées	1	race corse et croisées	1	race corse et croisées	1	race corse et croisées	1
C14	Assolement	pas d'espèces ensemencées	1	pas d'espèces ensemencées	1	pas d'espèces ensemencées	1	pas d'espèces ensemencées	1
C15	dimension des parcelles	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1	aucune parcelle supérieure à 12ha en monoculture	1
C16	dépendance énergétique	consommation de concentrés (170K/VM) et de fioul pour le gyrobroyage	1	consommation d'énergie minimale (fioul pour gyrobroyage)	1	économe en énergie non renouvelable	1	consommation d'énergie non renouvelable	0

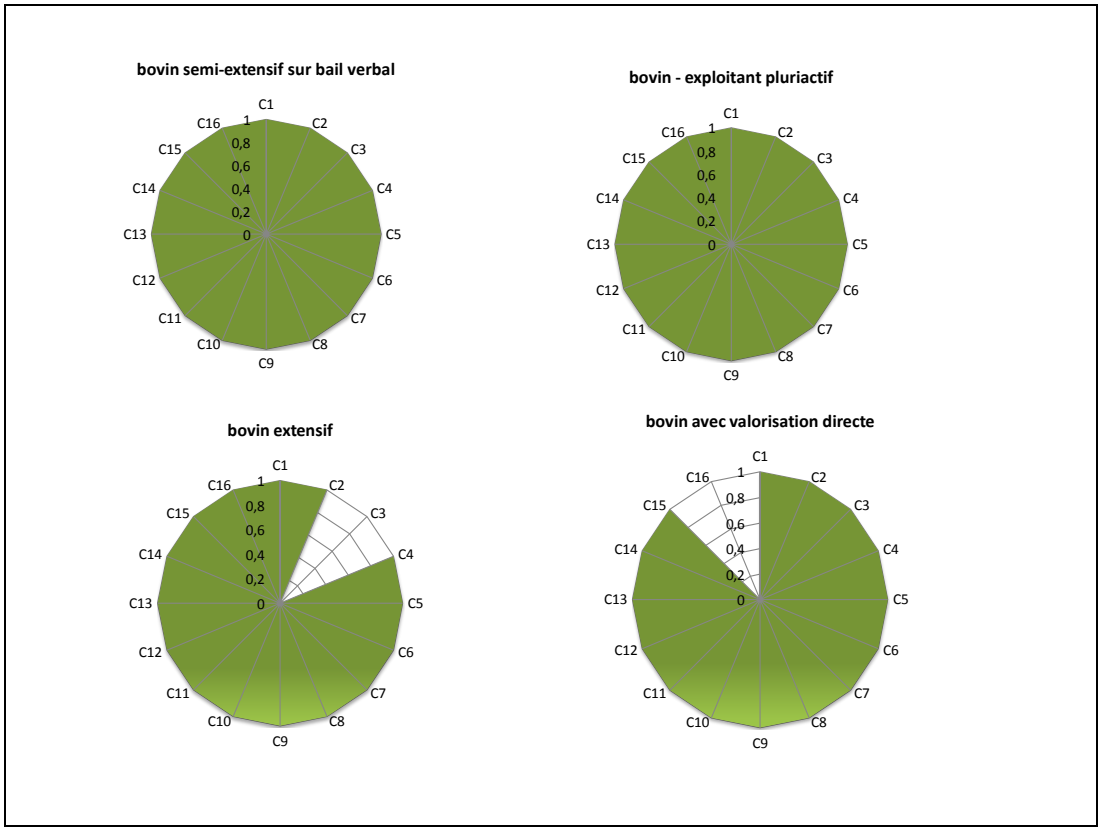


Figure 105 : Reproductibilité environnementale des systèmes d'élevage bovin

Enfin, qu'en est-il pour les systèmes de cultures pérennes ? Leurs résultats sont-ils similaires à ceux des systèmes d'élevage ?

2.4 Les systèmes vitivinicoles et oléicoles

2.4.1 Viabilité économique

En comparaison des autres types de systèmes de production, le revenu tiré des systèmes viticoles est largement supérieur. Quant au revenu de l'oléiculture, il est moindre mais reste parmi les plus élevés, comme l'illustre la figure 106 qui compare les revenus agricoles de l'ensemble des systèmes. D'après le graphe suivant, l'un et l'autre de ces systèmes apparaissent comme étant les plus intensifs : le revenu qu'il est possible d'obtenir en travaillant une unité de surface est supérieur.

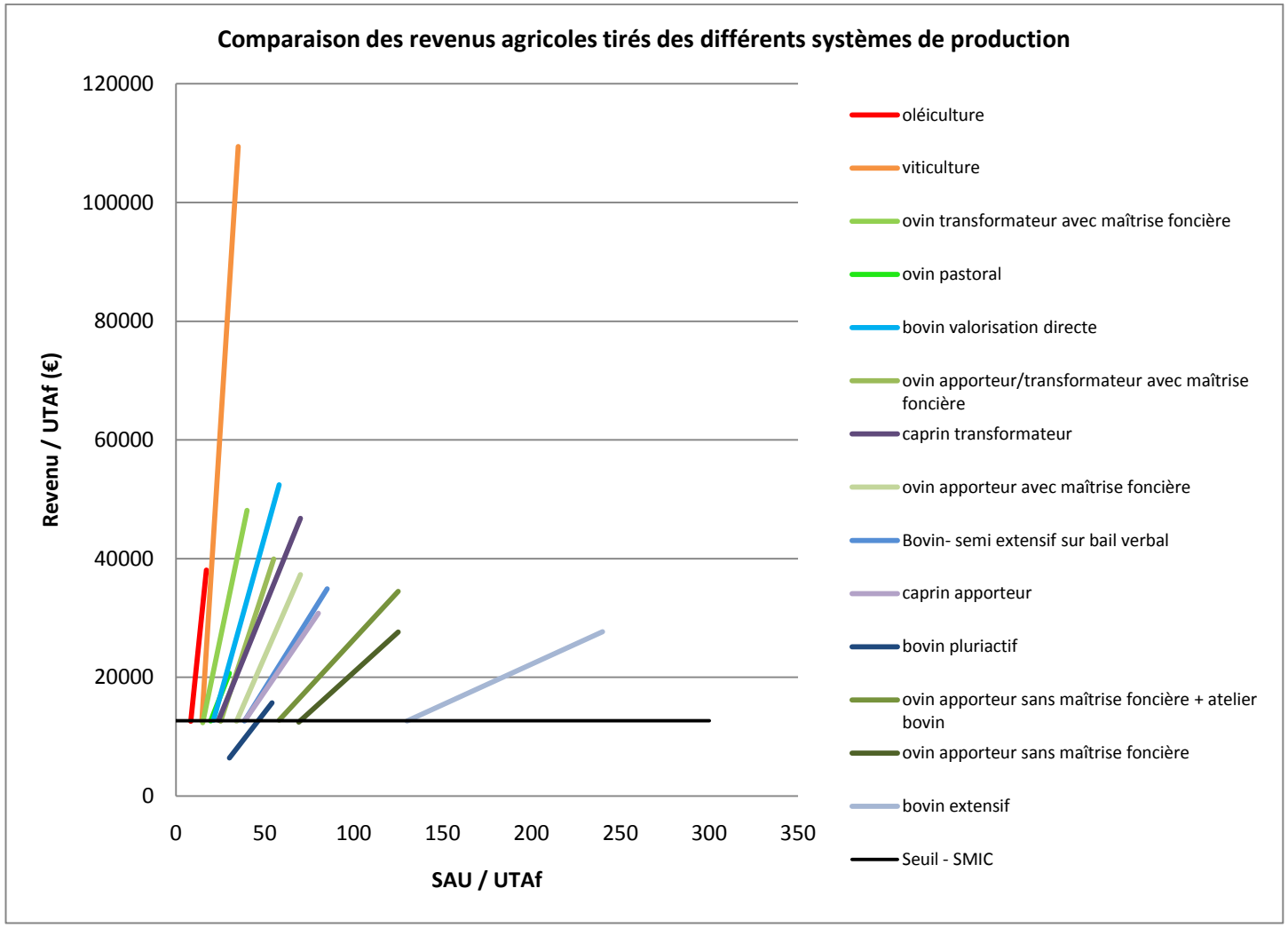


Figure 106 : Comparaison des revenus de l'ensemble des systèmes de production

Le calcul des indicateurs de performances économiques de ces systèmes spécialisés montre que les exploitants tirent profit d'une rente de qualité territoriale en produisant en AOC. Par contre, leurs systèmes sont peu efficients, consommant une quantité importante d'intrants. Par conséquent, si leurs revenus sont élevés, les exploitants sont relativement dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement en intrants et la main d'œuvre nécessaire aux récoltes, mais aussi, pour les viticulteurs, pour l'obtention de prêts à l'investissement. Par contre ils sont indépendants des aides compensatoires PAC. Enfin, le capital des exploitations vitivinicoles est très élevé et les exploitations sont par conséquent endettées et plus difficiles à transmettre. Finalement, si l'on prend en considération d'autres indicateurs que le seul revenu agricole pour évaluer la durabilité économique des systèmes, l'on s'aperçoit que ces deux systèmes ne sont pas peut-être pas aussi viables au plan économique qu'ils n'en ont l'air à première vue.

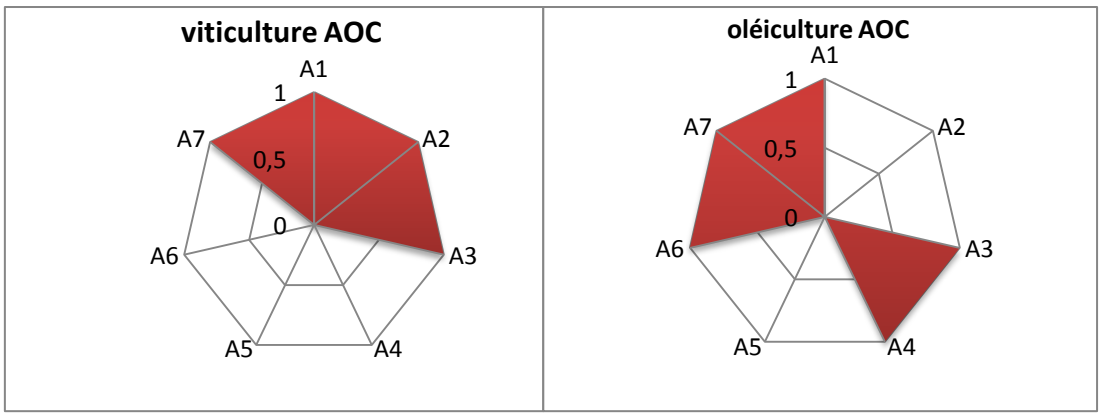


Figure 107 : Viabilité économique des systèmes de cultures pérennes

Tableau 50 : Comparaison des indicateurs de viabilité économique des systèmes de cultures pérennes

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7
	Revenu par Unité de Travail Agricole (UTA)	**Taux de spécialisation économique**	**Rente de qualité territoriale**	**Efficience du processus productif**	**Transmissibilité économique**	**Autonomie financière**	**Sensibilité aux aides PAC**
système viti-vinicole	Revenu maximum/UTA : 109440€ = 8,5 SMIC ; SAU/UTA = 35ha	100% VA issue de la viticulture et 70% des ventes à plusieurs clients (avec vente directe)	production AOC	efficience du processus productif : 37%	capital d'exploitation > 200K€ (580k€)	taux d'endettement de 37%	part des aides PAC dans le revenu : 0%
	1	1	1	0	0	0	1
Système oléicole	Revenu maximum/UTA : 38060€ = 3 SMIC ; SAU/UTA = 17ha	Vente à 10% en direct et 90% coopérative	production AOC	efficience du processus productif : 37%	capital d'exploitation < 200K€ (50k€)	1-(dettes/EBE)= 95%	part des aides PAC dans le revenu : 2% (0% 1er pilier et 2% 2d pilier)
	1	0	1	1	0	1	1

2.4.2 Vivabilité sociale des systèmes de cultures pérennes

En termes de durabilité sociale, ils sont par contre très durables comme l'indiquent les figures suivantes. Les exploitants peuvent partir en congés, ont un peu plus de temps pour participer à des activités extra-agricoles. Comme tous les autres exploitants, ils ne se sentent pas isolés sur leur exploitation et font d'ailleurs partie de réseaux de producteurs qui leur offrent l'accès aux formations.

Tableau 51 : Comparaison des indicateurs de vivabilité sociale des systèmes de cultures pérennes

	B1	B2	B3	B4	B5
	Intensité de travail	**Qualité de vie**	**Engagement politique, syndical ou associatif**	**Sentiment d'isolement**	**Formation**
système viti-vinicole	travail avec contraintes mais gérables	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	formations
	1	1	1	1	1
Système oléicole	Travail avec contraintes ponctuelles - vacances	qualité de vie	engagement sociétal	pas de sentiment d'isolement	formations de la coopérative
	1	1	1	1	1

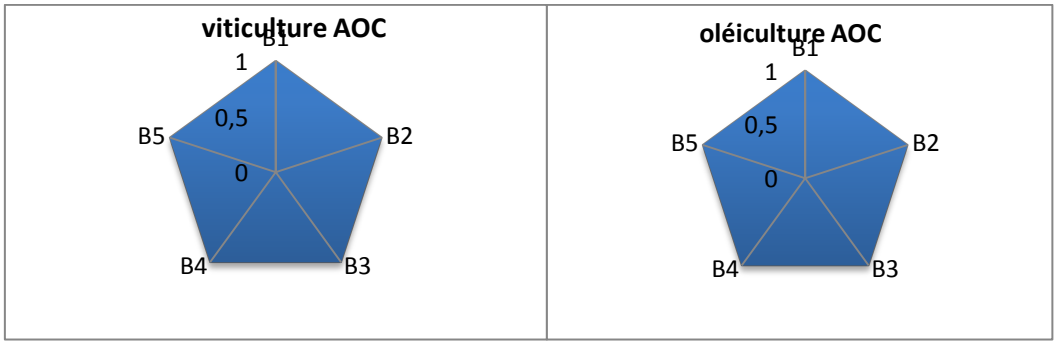


Figure 108 : Vivabilité sociale des systèmes de cultures pérennes

2.4.3 Reproductibilité environnementale des systèmes de cultures pérennes

Contrairement aux autres systèmes de production de Balagne, les pratiques mises en œuvre sur ces exploitations sont moins durables.

Tableau 52 : Comparaison des indicateurs de reproductibilité environnementale des systèmes de cultures pérennes

		Système viti-vinicole		Système oléicole	
C1	Travail du sol	labour régulier	0	labour régulier	0
C2	Couvert végétal	pas de couvert herbacé	0	pas de couvert herbacé	0
C3	Chargement animal	pas d'animaux	0	pas d'animaux	0
C4	Irrigation	irrigation au goutte à goutte sur plantations nouvelles : <50% SAU	1	irrigation au goutte à goutte sur plantations nouvelles : <50% SAU	1
C5	fertilisation azotée	pas d'engrais azoté - fumure de fonds	1	pas d'engrais azoté - fumure de fonds	1
C6	utilisation de produits phytosanitaires	produits phytosanitaires utilisés contre le mildiou et l'oïdium	0	produit phytosanitaire utilisé contre la mouche de l'oliviers (produit systémique - utilisation raisonnée)	1
C7	gestion des effluents organiques	effluent de la vinification mal traité	0	pas d'effluent organique	1
C8	utilisation de produits vétérinaires	pas de produit vétérinaire	1	pas de produit vétérinaire	1
C9	gestion de la matière organique	pas de gestion de la matière organique	0	pas de gestion de la matière organique	0
C10	gestion des surfaces fourragères	aucune surface destinée aux animaux	0	aucune surface destinée aux animaux	0
C11	diversité des cultures	3 cépages différents mais pas de prairie ou d'enherbement	0	2 varétés d'oliviers - prairies naturelles sous Sabina	1
C12	diversité animale	aucune espèce animal sur l'exploitation	0	aucune espèce animal sur l'exploitation	0
C13	valorisation et conservation du patrimoine génétique	cépages locaux	1	variétés locales (Sabine, Germaine)	1
C14	Assolement	pas de culture ensemencée	1	pas de culture ensemencée	1
C15	dimension des parcelles	existence de parcelles de plus de 6ha en vignes	0	existence de parcelles de plus de 6ha en oliviers	0
C16	dépendance énergétique	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0	100% (aucune utilisation d'énergie renouvelable)	0

Les pratiques de labour et les cultures sur sols nus conduisent notamment à l'épuisement des sols et favorisent l'évaporation de l'eau. En outre, les vignerons utilisent d'importantes quantités de produits phytosanitaires qui peuvent polluer et les sols, et l'eau. Bien que les performances environnementales des oléiculteurs soient un peu meilleures que celles des viticulteurs, elles restent largement améliorables.

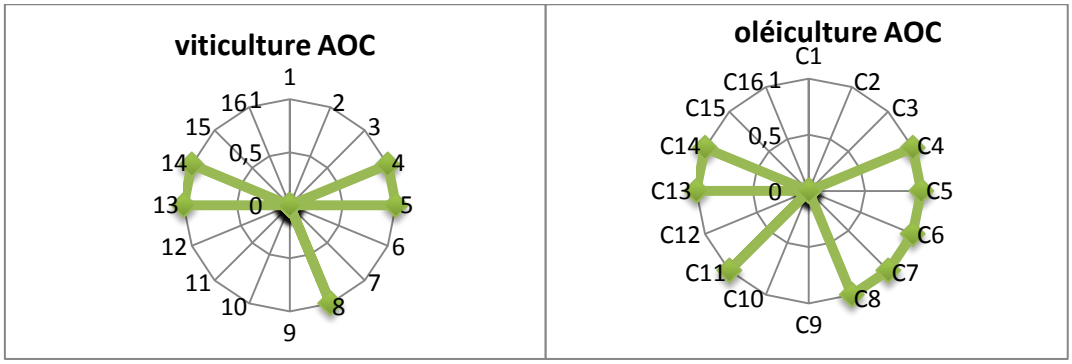


Figure 109 : Reproductibilité environnementale des systèmes de cultures pérennes

En conclusion, un revenu élevé ne permet pas la durabilité du système sur le long terme si la reproductibilité environnementale de l'exploitation n'est pas assurée.

2.5 Des exploitations agricoles reproductibles

Eu égard à l'ensemble des résultats précédents, nous dirons pour conclure sur la reproduction des exploitations agricoles que :

- la maîtrise du foncier et la réalisation d'une activité dans le prolongement de l'activité productive ou de type agritouristique semblent former un couple de conditions nécessaires à la reproduction socio-économique des systèmes comment tendent à le montrer les résultats[392] des systèmes ovins et caprins transformateurs, bovins avec valorisation directe, et les systèmes de cultures pérennes avec vente directe en AOC ;

- cependant ce n'est pas une condition suffisante. L'exemple des piètres performances environnementales des systèmes de cultures le montrent : leurs pratiques engagent la reproductibilité de leurs systèmes. Par contre les conduites techniques des systèmes d'élevage, et en particulier des élevages ovins, montrent que la reproduction socio-économique et la reproductibilité environnementale

[392] Des composantes économiques et sociales.

des systèmes sont loin d'être incompatibles, au contraire : les systèmes d'élevage ovin ont fait l'objet d'une structuration[393] (achat de matériel de fenaison, amélioration des rations des animaux à base de prairies naturelles, etc.) leur ayant permis d'améliorer leurs performances technico-économiques en particulier, tout en pratiquant un élevage à l'herbe, respectueux de l'environnement[394].

Somme toute, la reproduction des exploitations agricoles de Balagne varie avec les stratégies que mettent en œuvre les exploitants des différents groupes[395], stratégies qui, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises sont parfois fortement contraintes par les ressources auxquelles les exploitants ont accès (c'est le cas des éleveurs ovins sans maîtrise foncière). Et si ces exploitations ne sont pas toutes reproductibles, répondent-elles toutes à la demande de multifonctionnalité des acteurs territoriaux ?

3- La multifonctionnalité des exploitations agricoles

Les acteurs territoriaux attendent effectivement de l'agriculture qu'elle remplisse un certain nombre de fonctions au sein du territoire et contribue de ce fait au développement local. Ainsi, une agriculture durable, si elle repose sur des exploitations reproductibles, doit être multifonctionnelle. Il est possible de regrouper ces fonctions en trois grands groupes -les fonctions socio-économiques, les fonctions socio-territoriales, et les fonctions environnementales. A partir des indicateurs qui ont été rappelés pages 374-375, nous pouvons appréhender en quoi les différents systèmes de production remplissent ces fonctions ou non.

3.1.1 Les fonctions socio-économiques

Tout d'abord, les exploitations agricoles participent au développement local par leur production de biens et services marchands.

[393] Pour ne pas dire intensification qui a une image dégradée mais il s'agit bien de ce phénomène comme l'indiquent les graphes de revenus/UTA en fonction de la SAU/UTA.
[394] Au plan social, certaines contraintes sont incompressibles, comme la traite.
[395] Rentabilité versus respect de l'environnement, ou encore stratégie des primes versus structuration.

- **Création de richesse**

Cette contribution peut être évaluée dans un premier temps à partir de l'indicateur de création de richesse de chaque système (cf. annexe 4 pour les indicateurs).

Tableau 53 : Comparaison de la VAN[396] et des revenus agricoles des différents systèmes

	VAN max/UTA (€)	Revenu max/UTA (€)
Système ovin apporteur avec maîtrise foncière	34905	37290
Système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière	38170	39925
Système ovin transformateur avec maîtrise foncière	47675	48145
Système ovin apporteur sans maîtrise foncière	14125	27625
Système poly-élevage ovin/bovin sans maîtrise foncière	22755	34465
Système ovin pastoral	16848	20695
Système caprin apporteur	15485	30780
Système caprin transformateur	34498	46760
Système bovin semi-extensif sur bail verbal	21135	34905
Système bovin pluriactif	3990	15684
Système bovin extensif	11805	27695
Système vitivinicole	279190	109440
Système oléicole	42054	38059

VAN<Revenu agricole[397] ; VAN>Revenu agricole ; VAN>20k€

Les systèmes qui créent le plus de richesse sur le territoire sont les systèmes au sein desquels est mise en place une activité de transformation avec vente directe : élevages ovins et caprins transformateurs, élevage bovin avec ferme-auberge, viticulture, oléiculture. Ceux qui ne possèdent pas d'atelier de transformation mais ont un usage foncier garanti, comme c'est le cas des ovins apporteurs, présentent une VAN élevée. Enfin les résultats des éleveurs ovins apporteurs sans foncier sont moindres sauf pour

[396] Pour le calcul, voir annexe 4.

[397] Rappel : la Valeur Ajoutée Nette (VAN) correspond au produit brut moins les consommations intermédiaires et les amortissements annuels (calcul sur une campagne agricole). Le revenu agricole est calculé à partir de la VAN de laquelle sont déduits les charges salariales, les impôts, la rente foncière, les intérêts financiers et les cotisations MSA, et à laquelle sont ajoutées les aides compensatoires PAC.

ceux qui possèdent en plus un atelier bovin qui leur permet de rehausser la valeur ajoutée du système.

Par contre, compte tenu de leurs mauvaises performances zootechniques[398], les systèmes d'élevage bovin ne créent pas de richesse mais au contraire consomment des aides. S'il est vrai que ces aides proviennent principalement du second pilier de la PAC et visent à aider à l'entretien de l'espace et à aider les exploitations des zones de handicaps naturels, il convient de noter que certains des éleveurs les obtenant ne contribuent pas vraiment au maintien des espaces ouverts puisqu'ils pratiquent des élevages hyper-extensifs. Le tableau précédent met d'ailleurs en exergue les systèmes de production les plus dépendants des aides PAC : c'est effectivement le cas des systèmes dont la VAN est bien inférieure au revenu. On note alors que les éleveurs caprins profitent également des aides PAC (cf. page 389) : ils reçoivent notamment l'Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels (ICHN).

Au-delà de la création de richesse, les acteurs territoriaux attendent des exploitants qu'ils leur fournissent des produits de qualité et du terroir, et qu'ils leur offrent des services agritouristiques. Or les services que rendent les systèmes de production agricole au plan socio-économique sont notamment conditionnés à la diversification des activités sur l'exploitation (Revel *et al.*, 2003) : activités de transformation, vente sur circuits courts de commercialisation, et accueil-hébergement à la ferme. Ainsi, toutes les exploitations réalisant ces activités s'avèrent plus multifonctionnelles, du moins pour ce qui concerne les fonctions économiques.

- **La vente sur les circuits courts de commercialisation**

Un réseau bien tissé

En Balagne, la commercialisation des produits agricoles ou agro-alimentaires se fait principalement via des circuits courts : mis-à-part la vente de lait aux industriels[399] et quelques agneaux vendus à l'Association Régionale des Eleveur Ovins, les autres produits sont écoulés localement, en circuit fermé. Les producteurs sont effectivement nombreux à vendre à des épiceries, commerces et/ou restaurateurs locaux, directement ou en passant par un intermédiaire comme une association de producteurs. Ils contribuent de ce fait au développement local (Disez, 1998). De plus, tous ceux qui

[398] Qui sont dues à la ration frugale que ces éleveurs donnent à leurs bêtes.
[399] Lesquels fabriquent du fromage fait en Corse et du Brocciu AOP, qu'ils revendent aux GMS et autres commerces. Le circuit de commercialisation dépasse les frontières balanines mais rarement la Corse.

possèdent un atelier de transformation vendent également directement sur leur exploitation.

Tableau 54 : Produits et circuits de commercialisation

		Type de commercialisation		
type de système :	***types de produits :***	**vente directe**	**autres circuits couts**	**autres (abattoirs, industriels, etc.)**
Ovin apporteur avec maîtrise foncière	***lait***			x
	agneaux	x	x	x
	foin	x		
Ovin apporteur/transformateur avec maîtrise foncière	***lait***			x
	Fromages fermiers	x	x	
	agneaux	x	x	x
	foin	x		
Ovin transformateur avec maîtrise foncière	***Fromages fermiers***	x	x	
	agneaux	x	x	x
	foin	x		
Caprin apporteur	***lait***			x
	cabris	x	x	x
Caprin transformateur	***Fromages fermiers***	x	x	
	cabris	x	x	x
Bovin extensif ou semi-extensif	***veaux***		x	x
Bovin ferme-auberge	***Veaux-manzu***		x	
Bovin naisseur engraisseur - boucherie	***Veaux-manzu***	x		
viticulture AOC	***Vin en bouteille***	x	x	
Oléiculture AOC	***huile d'olive en bouteille***	x	x	

La part que représente la vente directe par rapport au total des ventes sur circuits courts dépend à la fois des réseaux dans lesquels les exploitants sont insérés et de leur géo-localisation. La fidélisation de clients restaurateurs ou commerçants constitue en effet pour les producteurs l'assurance d'écouler une quantité certaine. Toutefois certains sièges d'exploitations sont éloignés des voies de communication principales[400], et si les résidents y vont en toute connaissance de cause, les touristes y arrivent plus difficilement. Compte tenu de ces éléments, la part de la vente directe est très variable d'un producteur à l'autre,

[400] Carrossables notamment.

pouvant représenter jusqu'à 90% du volume des ventes pour un exploitant « bien placé » et 20% des quantités vendues pour un exploitant plus éloigné et travaillant avec les restaurateurs. Notons enfin que les produits sont un peu mieux valorisés en vente directe que sur les autres circuits courts[401].

L'impact de la demande touristique en produits agricoles sur la production

L'écoulement des produits agricoles sur les circuits courts de commercialisation a lieu durant toute la campagne de production, mais le tourisme a un effet multiplicateur sur la demande de produits. Y'a-t-il en conséquence une adaptation de la production agricole à la saisonnalité touristique[402] ? Tout dépend des types de produits (périssables/non périssables) d'une part et du fonctionnement des systèmes de production d'autre part.

Par exemple, la production fromagère fermière est très saisonnée, calée sur les ressources fourragères du milieu. En outre, il n'y a pas assez de main d'œuvre disponible sur les exploitations agricoles pour que les producteurs puissent affiner leur fromage[403] de façon à en vendre une quantité maximale en pleine saison estivale[404]. Les producteurs fromagers ovins/caprins déclarent malgré tout que la demande touristique représente de 50 à 90% du volume de la vente directe, car la saison touristique commence pour eux dès la mi-avril, période durant laquelle les touristes profitent des plages mais aussi de la découverte du patrimoine rural, et font des incursions dans l'arrière-pays. Quant aux sous-produits des élevages laitiers, cabris et agneaux, ils sont eux-aussi très saisonnés, vendus pour Noël et Pâques selon les habitudes de consommation alimentaires des autochtones. Les systèmes d'élevage bovin, plus flexibles, s'adaptent par contre à la saisonnalité touristique. Les veaux sont principalement sortis pour l'été. Et même si la demande y est plus forte, se posent malgré tout des problèmes d'écoulement des produits (cf. page 360). Enfin, si l'huile d'olive est essentiellement écoulée en pleine saison, les vins par contre sont vendus toute l'année, aux restaurateurs notamment.

401 Les producteurs abaissent un peu leur prix de vente puisqu'ils écoulent des quantités importantes.
402 La saison s'étale de mi-avril à mi-septembre. La fréquentation attend son paroxysme du 15 juillet au 15 aout (cf. partie 1).
403 La durée de l'affinage dure en général 4 mois chez les exploitants rencontrés. Ne sont donc disponibles en été que la production des mois de mars à mai.
404 Il convient en outre de noter que les apporteurs de lait permettent aux laiteries industriels de produire massivement et d'écouler des fromages « corses » durant l'été. Et la demande touristique est si forte que les industriels manquent de lait localement, ce qui les conduit à en importer à bas prix, au grand dam de certains producteurs, structures et syndicats agricoles.

Tableau 55 : Saisonnalité de la vente directe des produits agricoles

	Date de sorties du produit	Part de la vente directe effectuée durant la saison touristique
Fromage fermier "calenzana" frais	janvier -> juin	20%
Fromage fermier "calenzana" affiné (4mois)	avril-> septembre	Variable : de 50% à jusqu'à 90% des ventes
Brocciu fermier	janvier –mai/juin	20%
Agneaux	novembre/décembre	0
Cabris	mars/avril	0
Veaux	juin/septembre	90%
Vin	toute l'année	35%
Huile d'olive	toute l'année	80%

- **Les activités d'accueil/hébergement à la ferme**

Si la vente sur les circuits courts de commercialisation participe du développement local, les activités plus strictement agritouristiques comme l'accueil (autre que la vente directe donc[405]) et l'hébergement à la ferme aussi. Pourtant, la pratique de ces activités est bien moins développée, comme l'indiquent le recensement que nous avons réalisé à partir des enquêtes : sur les quarante exploitants rencontrés, 14 pratiquent la vente directe (soit 35%)[406], 6 l'accueil-hébergement à la ferme (soit 15%). Et bien souvent, les mêmes exploitants cumulent plusieurs activités agritouristiques, notamment la restauration et l'hébergement. Il convient de rappeler les difficultés à obtenir les données économiques concernant ces activités. De la même façon, il est fort probable que certains exploitants enquêtés aient omis de signaler qu'ils louaient un gîte non déclaré, ce qui conduirait à revoir à la hausse les chiffres précédents. Enfin, quelques exploitants (2) ont déclaré avoir une activité touristique déconnectée de leur activité agricole : gestion d'un snack pour l'un, et gestion de mobil-home sur un camping pour l'autre (soit 5% des enquêtes).

Qu'il s'agisse de la restauration ou de l'hébergement à la ferme, l'une et l'autre des activités dépendent de la saisonnalité touristique : les structures ouvrent en avril et ferment fin septembre. Selon les exploitants rencontrés, le taux de fréquentation est haut à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre, maximal en juillet/aout, et faible en avant et

405 Pour des visites de ferme ou des activités de loisirs.

406 Les enquêtes donnent un ordre de grandeur proche des données des recensements agricoles de 2000 : 28% de transformation vente directe dans les communes -support de la zone d'étude (cf. 294).

arrière-saison. Par conséquent, en l'état, l'agritourisme ne permet pas d'allonger la saison touristique contrairement à ce que suggéraient les acteurs territoriaux dans leur modèle de valorisation touristique du patrimoine rural en Balagne (cf. chapitre 7). Par contre, ces activités, et plus spécifiquement la restauration, contribuent au développement local puisqu'elles promeuvent la qualité et l'origine des produits recherchées par les touristes[407].

Pourtant, seule une fraction des exploitants a effectivement diversifié ses activités.

Des blocages structurels

A l'occasion de l'étude du fonctionnement technico-économique des exploitations ou systèmes d'activité, nous avons vu que la mise en œuvre d'activités agritouristiques (au sens large)[408] dépendait en particulier de la possession de foncier et/ou d'un bâti et des capacités d'investissement, mais aussi de la main d'œuvre familiale disponible sur les exploitations agricoles comme le résume le tableau suivant. Des blocages structurels entravent donc le développement des activités agritouristiques.

[407] Selon les exploitants, la clientèle française cherche à « consommer du terroir », tandis que les italiens et les anglais cherchent la qualité (au sens sanitaire) des produits.
[408] Les recensements agricoles intègrent dans leurs statistiques la vente directe dans les activités agritouristiques.

Tableau 56 : Activités agritouristiques et structures agricoles

	Agritourisme				Structures					
Type de système de production :	**Transformation vente directe**	**Gîtes, chambre d'hôtes, camping à la ferme**	**Ferme-auberge, ou table d'hôtes**	**visites à la ferme**	**mode de faire-valoir**	**possession de bâti ancien**	**Nombre d'UTA familiaux**	**Travail extérieur du conjoint du chef d'exploitation**	**Emplois de salariés à l'année**	**Emplois de saisonniers**
Ovin apporteur/transformateur	x			possible	maîtrise foncière		1,5	mi-temps	non	non
Ovin ou Caprin transformateur	x			possible	maîtrise foncière		2		non	non
Ovin ou caprin apporteur		possible :gîte d'appoint (non déclaré) ou autre activité touristique déconnectée de la production agricole (snack)			pas de maîtrise foncière		1,2 + aide familiale l'été pour l'activité touristique	x	non	non
Bovin		possible : gîte d'appoint (non déclaré) ou autre activité touristique déconnectée de la production agricole (snack)			pas de maîtrise foncière		1 + aide familiale l'été pour l'activité touristique	x	non	non
Bovin valorisation directe		possible	x		maîtrise foncière	oui	2		non	oui
Bovin naisseur engraisseuer et boucherie	x	possible			maîtrise foncière relative	possible	1	x	oui	oui
viticulture	x	possible			maîtrise foncière	possible	1	x	oui	oui
oléiculture	x	x	possible		maîtrise foncière	oui	1 pour partie oléicole/tourisme + 0,5 pour partie touristique	mi-temps	non	non

Mais au-delà des blocages structurels, il convient de mettre en évidence que d'autres facteurs freinent le développement de l'agritourisme, notamment des facteurs juridiques et promotionnels.

Des blocages juridiques

Deux écueils juridiques entravent le développement des activités agritouristiques (autre que la vente directe) :

- premièrement, la législation sur la construction de gîtes ruraux a évolué récemment : un exploitant pouvait posséder trois gîtes auparavant contre un seul actuellement. Ce changement juridique est intervenu afin d'éviter le mitage des espaces agricoles et la spéculation foncière sur les parcelles bâties ;

- ensuite, le droit rural impose que les activités agritouristiques rapportent un revenu moindre par rapport à l'activité agricole. Dans le cas contraire, l'exploitant ne peut plus se déclarer agriculteur à titre principal et change de régime fiscal (bien plus défavorable pour lui). Il a alors tendance à abandonner son activité agricole au profit de l'activité touristique à temps plein, plus lucrative.

Peut-être faut-il alors penser à adapter la législation relative à l'agritourisme en France, voire en région Corse, à l'image des lois italiennes régionales pour l'agritourisme ?

Une mauvaise signalétique

Enfin, les exploitants agricoles rencontrés pratiquant l'accueil-hébergement à la ferme ont souligné les faiblesses de la promotion de leurs activités agritouristiques, ce qui les pénalise avant tout en avant et en arrière-saison. Ils mettent en exergue trois problèmes de visibilité, en particulier au niveau :

- des structures de promotion touristiques : les offices de tourisme « ne joueraient pas le jeu » de la promotion de l'agritourisme ;

- des chambres d'agriculture et du réseau « Bienvenue à la ferme » (cf. chapitre 7) : la signalétique serait, selon eux, mauvaise et mal suivie (site internet peu attractif et pas de mise à jour du réseau) ;

- du réseau « Gîtes de France » : les agriculteurs ne se distinguent pas des opérateurs non agriculteurs, bien plus nombreux.

Enfin, bien que le CREPAC, organisme de valorisation des produits agricoles, ait mis en place un certain nombre de produits visant justement à améliorer la signalétique (route des sens authentiques), leur impact sur la fréquentation des exploitations figurant dans les guides reste difficile à évaluer (cf. chapitre 7).

Aussi semble-t-il y avoir un réel défaut de promotion de l'agritourisme. Et pour contourner ces problèmes, certains exploitants ont entrepris de travailler avec les Tour Operator (TO) locaux qui leur amènent des clients en avant et arrière-saison : les TO organisent des circuits itinérants de découverte du patrimoine rural, au cours desquels ils s'arrêtent pour une nuitée (voire un repas si ferme-auberge) dans certaines structures agritouristiques.

L'agritourisme : un autre métier ?

Enfin, il ne faut pas oublier que la pratique de l'agritourisme dépend aussi de motivations[409] des exploitants (Marcelpoil et Perret, 2001). Cela est vrai en particulier pour les activités de restauration : les exploitants rencontrés ont tous mis en avant les spécificités du travail soulignant qu'il s'agissait d'une expérience très différente de l'activité productive, qui nécessitait un savoir-faire précis et une formation adaptée.

En conclusion, s'il est possible de soutenir le développement de l'agritourisme en levant un certain nombre d'écueils, il n'est pas concevable de vouloir développer l'agritourisme pour tous. Somme toute, l'offre de services économiques émanant des exploitations repose plus raisonnablement sur la coordination des exploitations agricoles entre elles.

3.1.2 Les fonctions socio-territoriales

Dans le même sens, les fonctions socio-territoriales que remplissent les exploitants agricoles reposent entre autres sur leur capacité à entretenir la vitalité rurale et les réseaux sociaux, mais aussi à perpétuer et faire vivre l'identité locale.

[409] Autres qu'économiques.

Tableau 57 : Indicateurs de réalisation des fonctions socio-territoriales

	N1	N2	N3	N4	N5	N6
	Contribution à l'emploi	**vitalité rurale**	**entretien et valorisation du patrimoine bâti**	**transmission des savoir-faire**	**entretien et valorisation des paysages**	**bien-être animal**
Ovin apporteur avec maîtrise foncière	70ha/actif	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	pas de fabrication fromagère	maintien des espaces ouverts (mais siège d'exploitation isolé)	chargement faible, plein air
	1	0	0	0	1	1
Ovin apporteur/transformateur avec maîtrise foncière	55ha/actif	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	savoir-faire fromager	maintien des espaces ouverts (mais siège d'exploitation isolé)	chargement faible, plein air
	1	1	0	1	1	1
Ovin transformateur avec maîtrise foncière	40ha/actif	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	savoir-faire fromager ancien	maintien des espaces ouverts (mais siège d'exploitation isolé)	chargement faible, plein air
	1	1	0	1	1	1
Ovin apporteur sans maîtrise foncière	125ha/actif	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	pas de fabrication fromagère	maintien des espaces ouverts (siège d'exploitation dans villages)	chargement faible, plein air
	0	1	0	1	1	1
ovin pastoral	30ha/UTA	entraide pour les pointes de travail	non - pas de bâti ancien	pas de fabrication fromagère	prairies naturelles emmaquisées	chargement faible, plein air
	1	1	0	0	0	1
Caprin apporteur	80ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	pas de fabrication fromagère	part faible des prairies permanentes, siège d'exploitation dans village	chargement faible, plein air
	0	1	0	0	0	1

Caprin transformateur	70ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	savoir-faire fromager ancien	part faible des prairies permanentes, siège d'exploitation dans village	chargement faible, plein air
	1	1	0	1	0	1
Bovin semi-extensif	85ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	pas de transformation	maintien des espaces ouvets et siège d'exploitation dans villages	chargement faible, plein air
	0	1	0	0	1	1
Bovin extensif	240ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	non - pas de bâti ancien	pas de transformation	chargement trop faible (siège d'exploitation dans vilage)	chargement faible, plein air
	0	1	0	0	0	1
Bovin ferme-auberge	58ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs	entretient de bâti ancien (gîtes et ferme-auberge)	vente directe mais pas de savoir-faire spécifique	maintien des espaces ouverts	chargement faible, plein air
	1	1	1	0	1	1
viticulture AOC	35ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs+ associations	non - pas de bâti ancien	vente directe mais pas de savoir-faire ancien spécifique	maintien des espaces ouverts	pas d'animaux
	1	1	0	0	1	***
Oléiculture AOC	17ha/UTA	entraide pour les pointes de travail + réseau de producteurs+ associations	(bâti ancien rénové)	récolte manuelle des variétés locales	maintien des espaces ouverts	pas d'animaux
	1	1	1	1	1	***

Les exploitants rencontrés ont tous signalé la vivacité du réseau local : ils s'entraident pour les périodes de pointe de travail, se prêtent du matériel, etc. Mais aussi, ils ne se sentent en rien isolés sur leurs exploitations et sont bien insérés dans le réseau d'acteurs territoriaux. En particulier les transformateurs ont une clientèle de résidents fidèles.

S'ils contribuent à entretenir la vitalité rurale, compte tenu de leurs pratiques, ils ne soutiennent pas tous la création d'emplois : comme nous l'avons déjà signalé précédemment, les éleveurs qui mettent en œuvre des systèmes extensifs bloquent l'accès au foncier pour l'installation d'autres exploitants (indicateur N1). De même leur contribution à l'entretien des paysages est directement liée à l'extensivité du système puisque cet indicateur couvre la participation au maintien des espaces ouverts. Ainsi, les éleveurs bovins, ovins et caprins extensifs ne participent pas vraiment à l'ouverture des espaces. Enfin, la contribution à l'entretien du patrimoine matériel et immatériel dépend des possibilités de chaque groupe de mettre en œuvre un atelier de transformation d'une part, et de leur possession de foncier et de bâti d'autre part. Or nous avons vu que plusieurs obstacles entravent le développement de ces activités.

3.1.3 Les fonctions environnementales

Enfin, pour remplir les termes de leur contrat social avec l'ensemble des acteurs territoriaux, les exploitants doivent aussi fournir des services environnementaux (Aznar *et al.*, 2007). Les résultats relatifs aux fonctions environnementales des systèmes de production agricole repérés ont déjà été mis en évidence dans la section précédente puisque les indicateurs sont les mêmes que pour l'évaluation de la reproductibilité environnementale des exploitations : l'utilisation de fertilisants est nulle ou très faible, le travail du sol, globalement, est peu profond quand il existe, et l'irrigation est raisonnée lorsqu'elle est utilisée. Ainsi les éleveurs, dans leur ensemble, mettent en œuvre de « bonnes pratiques agricoles », c'est-à-dire des pratiques respectueuses de l'environnement, excepté en matière de lutte contre les incendies : en effet, celle-ci passe irrémédiablement par l'ouverture des milieux (d'où les MAET d'ailleurs). Or les pratiques extensives ne rendent pas ce service.

Vignerons et oléiculteurs ont par contre des progrès à faire en la matière : comme nous l'avons déjà signalé à propos de la reproductibilité environnementale de ces systèmes, les labours réguliers sur les mêmes parcelles, l'absence de couvert herbacé, et l'utilisation de produits phytosanitaires ne participent pas à la préservation des ressources, à savoir les sols et l'eau en particulier, bien au contraire.

3.1.4 Une agriculture multifonctionnelle ?

Si l'on regarde les résultats des exploitations agricoles analysées dans leur ensemble, on peut dire que, collectivement, les exploitants remplissent les fonctions qu'on attend d'eux : sont effectivement proposés des produits du terroir et des services agritouristiques ; les paysages sont globalement entretenus ; les pratiques de la majorité des exploitants sont respectueuses de l'environnement ; certains transmettent leur savoir-faire, etc. Cependant, ces résultats globaux cachent une grande diversité de stratégies et de pratiques. En particulier, ressortent de cette analyse les conclusions suivantes :

- à l'image des résultats sur la reproduction des systèmes, les exploitants qui pratiquent la diversification des activités ne répondent pas nécessairement à la demande de services environnementaux, même si certains le font (les ovins avec foncier) ;

- les exploitations les plus extensives ne participent pas aux fonctions socio-territoriales d'entretien des paysages et de contribution à l'emploi ;

- les exploitations les plus multifonctionnelles s'avèrent être celles mises en œuvre par les éleveurs ovins transformateurs qui possèdent un usage foncier garanti : en effet, ils participent à la production de biens et services, à l'entretien des paysages et des espaces ouverts, permettent l'installation de jeunes agricultures, respectent le bien-être animal, et remplissent les fonctions environnementales.

Aussi dans le détail des indicateurs et des systèmes, on s'aperçoit alors qu'il est possible d'aller vers « plus de multifonctionnalité de l'agriculture » (Allaire et Dupeuble, 2004) : il est possible d'améliorer le développement de l'offre agritouristique, il est nécessaire d'améliorer la lutte contre les incendies et l'ouverture des paysages, comme il est souhaitable, et cela va de pair avec la remarque précédente, de reconsidérer l'éco-conditionnalité des aides PAC[410]. Mais pour ce faire, comme cela a été mis en exergue, il convient de lever un certain nombre de blocages : le problème de la maîtrise foncière, des questions juridiques et fiscales, ou encore d'accès aux crédits, mais aussi des questions de formation et d'information.

[410] Nous avons vu que les aides distribuées pour le maintien de l'ouverture des milieux n'ont pas toujours les effets escomptés.

4- La durabilité de l'agriculture en Balagne

4.1 Reproduction des exploitations et multifonctionnalité de l'agriculture : des intérêts convergents

Alors finalement, les exploitations agricoles sont-elles à la fois reproductibles et multifonctionnelles, autrement-dit, durables ? L'ensemble des résultats présentés nous amène à conclure que les exploitations les plus reproductibles sont aussi les plus multifonctionnelles, et que l'intérêt des exploitants rejoint les attentes des acteurs territoriaux. A cet égard, nous retiendrons notamment que :

- la diversification des activités permet aux exploitants de répondre à la demande de produits et services marchands, à la transmission des savoir-faire, à la valorisation du petit patrimoine bâti, tout en tirant profit d'une rente de qualité territoriale ;

- les logiques d'extensification propres à plusieurs catégories d'éleveurs les rendent dépendants des aides PAC, et leurs revenus restent moindres que ceux des éleveurs qui ont pu structurer leur exploitation. En retour, ces pratiques extensives bloquent l'accès au foncier pour d'autres et ne contribuent donc pas à l'emploi agricole. En outre les exploitants de ces groupes ne participent pas non plus au maintien des espaces ouverts, et donc à l'entretien des paysages et à la lutte contre les incendies ;

- les pratiques mises en œuvre par les différents groupes d'exploitants conditionnent à la fois la reproduction de leur exploitation et les fonctions environnementales qu'ils remplissent (les indicateurs sont identiques pour chacune de ces conditions de la durabilité) : l'intérêt des exploitants rejoint alors l'intérêt de l'ensemble des acteurs territoriaux.

En somme, pour que soit assurée (ou mieux assurée) la reproduction de leurs exploitations agricoles, les producteurs ont intérêt à répondre à la demande de multifonctionnalité de l'agriculture émanant des acteurs territoriaux : les éleveurs y ont intérêt au plan socio-économique notamment, alors que les viticulteurs et les oléiculteurs

y ont intérêt au plan environnemental[411]. Et s'ils ne voient pas tous leur intérêt à moyen-long terme, certains n'en ont tout simplement pas les moyens.

4.2 Les conditions de la durabilité de l'agriculture

Ainsi, les conditions pour « plus de » durabilité de l'agriculture en Balagne sont à rechercher dans le jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture. En effet, nous avons vu comment les interactions dynamiques entre les acteurs et la confrontation de leurs représentations de ce que devaient être l'agriculture au sein du territoire ont permis de comprendre comment chaque groupe d'exploitant a eu accès aux ressources avec lesquelles il travaille. De la même façon, comprendre comment donner aux exploitants les moyens (et pour certains l'intérêt) d'aller vers plus de durabilité de l'agriculture implique de réinscrire le fonctionnement des exploitations au sein du territoire.

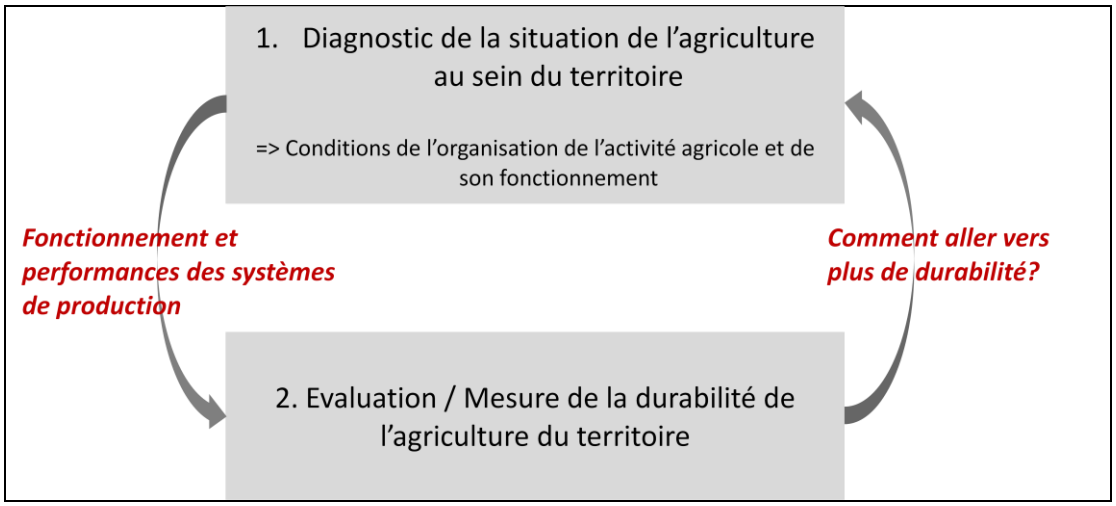


Figure 110 : Démarche du diagnostic – rappel

Par conséquent, compte tenu de la caractérisation du fonctionnement des exploitations agricoles et de leurs performances en matière de durabilité, nous sommes en mesure de déterminer les conditions pour aller vers plus de durabilité agricole.

Donner les moyens du développement durable aux exploitants passe incontournablement par la question de l'accès aux ressources et facteurs de production (Dufumier, 2004).

[411] Au plan social, les contraintes (la traite notamment) peuvent difficilement être levées.

4.2.1 Le problème du foncier

Premièrement, et principalement, il est apparu à maintes reprises que la pression foncière représentait une contrainte importante pour certains exploitants, contrainte qui les empêche de structurer leur exploitation et entrave leur contribution au développement territorial (cf. paragraphe précédent) : le morcellement du foncier, mais aussi le mode de faire-valoir, expliquent les conduites extensives mises en œuvre par les éleveurs ovins/caprins, puisque le fait de ne pas avoir d'usage foncier garanti ne permet pas d'avoir aux crédits, ni mêmes aux aides des politiques agricoles (cf. page 307). Pour plus de durabilité agricole, il convient donc de régler ce problème foncier. Cependant, l'avenir n'augure pas d'un renouvellement des rapports sociaux de production en faveur des exploitants agricoles. Pour en attester, nous prendrons deux exemples :

1. les éleveurs qui avaient jusqu'à présent une certaine maîtrise du foncier exploité vont eux-aussi subir cette pression foncière. En effet, les baux emphytéotiques qu'ils avaient rachetés dans les années 1980 arrivent à leur terme en 2012. Or il est prévu que le montant du loyer passe de 30€/ha à 150€/ha[412], ce qui devrait conduire à une baisse de 12.5% du revenu des apporteurs par exemple ;

2. les conflits entre des éleveurs en bail verbal et les propriétaires terriens se multiplient. Récemment, plusieurs cas ont été relayés par la presse quotidienne régionale (cf. annexe 7). Face à la forte demande de foncier à proximité du littoral (cf. chapitre 6), et étant donné la constructibilité de leur terrain (ou de son anticipation), les propriétaires terriens cherchent à vendre. Les éleveurs qui exploitaient leurs terres par un contrat oral voient alors leur exploitation déstructurée du jour au lendemain, et, soutenus dans leur démarche par certaines associations et partis politiques, ils engagent de plus en plus de recours en contentieux, notamment depuis que l'un d'entre eux a eu gain de cause[413]. De dires d'éleveurs, cette décision risque fort d'inciter les propriétaires à ne plus louer leur terre, même *via* un bail verbal.

[412] Jusqu'à présent un hectare (labourable) était loué 30€/an car la mise en valeur des terrains avait été initialement à la charge des exploitants (viticulteurs aidés par la SOMIVAC puis éleveurs qui ont épierré et « récupéré » les terrains suite à la viticulture intensive). A partir de 2012, la rente foncière sera alignée sur les grilles de loyer proposées par la DRAAF pour des terrains mécanisables avec accès à l'irrigation, soit 150€/ha/an.
[413] Ce qui n'est pas toujours le cas.

4.2.2 Les problèmes administratifs et législatifs

Ensuite, toujours pour aller dans le sens de plus de durabilité, il serait utile de revoir le système d'attribution des aides à l'investissement et aux projets agricoles, ainsi que certains cadres législatifs :

- pour obtenir les aides à l'investissement des structures d'encadrement agricoles et de la PAC, les exploitants agricoles doivent avancer le montant de l'investissement et attester d'un usage foncier garanti. Or ils n'ont pas la maîtrise foncière, et rarement la trésorerie nécessaire. Par conséquent, ils sont peu nombreux à accéder à ces aides qui permettraient pourtant aux éleveurs d'acheter le matériel pour structurer leur exploitation ;

- nous avons vu par ailleurs que le cadre législatif actuel en matière d'agritourisme constituait un blocage au développement des activités complémentaires à la production. Peut-être est-il nécessaire d'avoir une réflexion sur la façon dont ce cadre pourrait être revu au plan national, voire adapté aux spécificités régionales ?

- **Soutenir les « bonnes pratiques agricoles »**

Enfin, il a été mis en évidence que certains exploitants ont les moyens de mettre en œuvre des pratiques allant dans le sens de la durabilité de l'agriculture, mais ils n'en voient pas l'intérêt à court terme (systèmes bovins extensifs, viticulteurs et oléiculteurs).

Les aides PAC

Les aides PAC peuvent cependant les y inciter, et c'est par exemple l'objet des aides du second pilier (MAET) qui entendent soutenir les pratiques contribuant à l'ouverture du milieu. Cependant nous avons aussi vu que certains éleveurs bovins tiraient profit des aides à la production (PMTVA du 1er pilier) et que cela avait des effets pervers en matière d'agri-environnement : la prime à la vache les encourage en effet à mettre en place des conduites extensives. Aussi semble-t-il nécessaire de revoir cette politique au profit d'aides avec éco-conditionnalité.

Les cahiers des charges des AOC

Enfin, pour pousser les viticulteurs et les oléiculteurs à mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement, on peut envisager que ces « bonnes pratiques agricoles » soient mentionnées dans le cahier des charges de l'AOC comme étant une condition d'obtention du label. Ce n'est pas le cas actuellement. Bien entendu cela implique que le jeu des acteurs de la filière soit favorable à cela.

4.2.3 Une nécessaire gouvernance territoriale autour de l'agriculture

En définitive, pour que toutes ces mesures soient examinées, il semble nécessaire que se mette en place une véritable gouvernance territoriale autour de la question de l'agriculture. En effet, il ne s'agit pas uniquement de s'intéresser à la façon dont l'agriculture peut contribuer au développement du territoire (cf. chapitre 7), car, pour que les exploitants participent effectivement au développement local en pratiquant une agriculture multifonctionnelle, il convient de prendre en considération, simultanément, l'ensemble des conditions pour plus de durabilité agricole.

Conclusion du chapitre 9 :

Ainsi, cette évaluation de la reproduction et de la multifonctionnalité des exploitations agricoles montre bien que les résultats des différents systèmes de production en la matière dépendent des stratégies choisies par les exploitants, mais aussi des conditions de travail auquel chacun a eu accès. Certains exploitants ont les moyens de pratiquer une agriculture durable, reproductible et multifonctionnelle, mais ne le font pas car ils n'y ont (ou n'y voient) pas l'intérêt : c'est le cas des éleveurs bovins extensifs qui développent une stratégie d'attente des primes ; c'est aussi le cas des viticulteurs et dans une moindre mesure des oléiculteurs qui ont opté pour la rentabilité économique[414]. A l'inverse, d'autres ont intérêt à pratiquer une agriculture plus durable mais n'en ont pas les moyens : les éleveurs ovins sans maîtrise foncière et les ovins pastoraux auraient par exemple intérêt à améliorer leurs performances économiques par la structuration de leur exploitation et la diversification des activités, mais ils sont contraints par le problème du foncier, et de ce problème découle des difficultés d'accès aux crédits. En conclusion, il convient de donner aux exploitants les moyens et l'intérêt pour aller vers plus de durabilité de l'agriculture en Balagne, *id est* assurer la reproduction de leurs exploitations dans le sens de plus de multifonctionnalité.

[414] Ces exploitants, indépendants des aides PAC, ne sont pas tenus de mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles si ce n'est pas le biais de leur appartenance à l'AOC. Mais tout dépend alors du contenu du cahier des charges.

Les exploitations d'élevage ovin et caprin des années 1950 ont engendré en quelques décennies une grande diversité de systèmes de production. La révolution agricole et la modernisation de l'agriculture, puis la Politique Agricole Commune, mais aussi les départs à la retraite des bergers, ou encore l'avènement de la demande de patrimoine rural et l'expansion de la pression foncière ont été autant de moteurs de la différenciation des systèmes entre eux. Désormais éleveurs ovins, bovins et caprins, mais aussi viticulteurs et oléiculteurs se partagent la mise en valeur agropastorale de l'espace balanin. Au sein de chacune de ces spéculations se distinguent des groupes d'exploitants qui mettent en œuvre des pratiques différentes en fonction des ressources auxquelles ils ont eu accès. Selon leur fonctionnement, chacun de ces systèmes présentent des performances de durabilité variables. Et si individuellement les systèmes de production sont plus ou moins reproductibles, on peut dire que collectivement, ils participent à la multifonctionnalité de l'agriculture. Pourtant, leurs résultats peuvent être amplement améliorés. Aussi, l'évaluation de la durabilité menée ici est en ce sens un « marqueur de progrès » (Allaire et Dupeuble, 2004) vers plus de durabilité de l'agriculture : elle mène à la prise de conscience de l'état du système. Désormais, c'est aux acteurs territoriaux (y compris les agriculteurs) à s'organiser pour rassembler les conditions nécessaires pour aller vers plus de durabilité de l'agriculture en Balagne.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail avait pour objet de mettre en évidence les conditions de la durabilité de l'agriculture d'une campagne de nouvelle ruralité, celle de la Balagne maritime touristique prise dans les mailles de deux petites villes, Calvi et l'Île-Rousse. Les résultats issus de l'analyse systémique menée à partir du concept de système agraire territorialisé développé dans la première partie mettent en exergue que la durabilité de l'agriculture dépend de la façon dont les exploitants intègrent, dans le pilotage de leur exploitation, le jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'agriculture.

Une agriculture au cœur d'enjeux contradictoires

La Balagne, un territoire rural touristique

La prise en compte du jeu des acteurs territoriaux autour de l'agriculture dans la campagne balanine a permis de comprendre comment la société horto-pastorale des années 1950 s'est transformée en territoire rural touristique sous l'effet combiné d'un ensemble de facteurs démographiques, socio-économiques et politiques. Le lendemain de la Seconde Guerre mondiale a effectivement marqué l'entrée de la Balagne, et plus largement de la Corse, dans une ère nouvelle consacrant l'économie de services, l'avènement du tourisme, et sacrifiant l'organisation agraire traditionnelle. Alors que le nombre d'agriculteurs avait été largement amputé par l'exode démographique massif du début du XX^{ème} siècle, l'exode agricole fut précipité à partir de 1950 par les possibilités d'emploi en dehors du secteur agricole et par l'arrivée de la moto-mécanisation. La part des exploitants agricoles ne cessa de diminuer jusqu'à aujourd'hui, passant de 47% en 1957 à 1.7% en 2006. En dépit des efforts de modernisation agricole de l'Etat (SOMIVAC), l'agriculture balanine est globalement restée en marge du productivisme et de l'intensification agricoles, à l'exception de quelques hectares de vignes présents dans l'arrière-pays de Calvi. Simultanément, la microrégion a attiré de nouveaux habitants - cadres, fonctionnaires, travailleurs immigrés dans le secteur du bâtiment et retraités- à la recherche d'un emploi et/ou d'un cadre de vie agréable et naturel : ils sont venus gonfler les effectifs des villes côtières et, les nouvelles mobilités aidant, des villages alentours. Enfin, depuis les années 1950, la Balagne attire de plus en plus de touristes. Désormais premier pays touristique de l'île, la microrégion attire surtout pour ses côtes sauvages. La saison reste principalement estivale et la fréquentation balnéaire. Cependant, les touristes sont de plus en plus nombreux à être en quête d'authenticité et de terroir, et

commencent à s'avancer dans les plaines agricoles rétro-littorales pour goûter à la gastronomie locale, même si les services agritouristiques n'y sont encore que peu développés. Ainsi, les exploitants agricoles de Balagne sont donc devenus peu à peu minoritaires au sein du système d'acteurs, bien qu'ils restent les principaux usagers de l'espace.

Entre pression foncière…

Au-delà de cette tendance, la confrontation dynamique des conceptions des différents acteurs territoriaux autour des usages de l'espace a conduit à soutenir la dynamique d'urbanisation des espaces agricoles, et la pression foncière qui en résulte. La préférence des résidents et touristes, en particulier des résidents secondaires, pour un habitat individuel horizontal diffus favorise le mitage de l'espace. Or, les politiques d'aménagement du territoire en Corse ont conduit à une protection des espaces ouverts à deux vitesses : alors que les espaces naturels ont fait l'objet de mesures de protection stricte, les espaces agricoles n'ont bénéficié que de quelques mesures bien plus souples de préservation. Dans ce contexte réglementaire, les élus communaux, sous la pression de leur électorat foncier, ont alors ouvert les espaces agricoles à l'urbanisation. Et ce d'autant plus facilement depuis les années 2000 puisque les services de l'Etat déconcentré ont pris du recul en matière de contrôle des règles d'urbanisme, alors que les élus des collectivités locales prenaient les commandes de la politique d'aménagement du territoire en Corse. Logiquement, cette dynamique d'urbanisation a conduit à renforcer la pression qui s'exerce sur le foncier agricole, tant en volume qu'en valeur : les propriétaires fonciers (agriculteurs ou non) cherchent à tirer profit de la plus-value que représente la vente de leurs terrains côtiers à des non agriculteurs. Ceux-ci achètent 85% des terrains agricoles vendus dix fois plus cher qu'aux agriculteurs, et les résidents non corses achètent deux fois plus cher que les locaux. En outre, cette pression foncière s'étend aux franges littorales et s'enfonce dans les plaines rétro-littorales, le long des routes d'accès aux villages de l'arrière-pays. Dans la formation du prix de la terre agricole, l'accroissement démographique et la spéculation[415] jouent un rôle important, mais nous avons également montré que l'orientation touristique des communes et les aménités touristiques des terrains (proximité du bord de mer en particulier) étaient deux facteurs qui pouvaient induire une hausse du prix du foncier. Dans tous les cas, cette

[415] La revente d'un même terrain plusieurs fois sur la période étudiée avec une plus-value réalisée à chaque revente.

pression foncière est lourde de conséquences pour le développement agricole, en particulier pour les éleveurs laitiers ovins/caprins.

… et valorisation touristique du patrimoine rural

Paradoxalement, alors que la concurrence entre usages agricole et résidentiel est sous-tendue par les demandes des acteurs territoriaux, ces mêmes acteurs placent le rural au cœur d'un processus de patrimonialisation. Les produits du terroir et les paysages agraires sont notamment plébiscités par les touristes qui voient l'île comme un conservatoire de l'authenticité. Aller à la rencontre de la civilisation rurale perdue leur donne l'illusion temporaire d'un retour aux origines. Quant à la gouvernance territoriale, elle appelle l'agriculture et les agriculteurs en renfort du développement local autour de la demande touristique de patrimoine rural, qui est perçue comme un levier du développement. Les acteurs territoriaux attendent ainsi des agriculteurs qu'ils contribuent à mettre en valeur le terroir en fournissant des produits et services marchands et non marchands : produits du terroir et de qualité, services agritouristiques, vitalité rurale, entretien des paysages, lutte contre les incendies, maintien de la biodiversité, préservation des ressources, transmission des savoir-faire sont autant de fonctions que doit remplir l'activité agricole. Cependant, c'est aux agriculteurs à chercher seuls, ou presque, comment valoriser le terroir. En effet, alors que de nombreux projets d'aménagement sont mis en œuvre en Balagne, et que les différents groupes d'acteurs qui les portent se positionnent tous en faveur de la valorisation touristique du patrimoine rural, les mesures d'action de ces projets ne ciblent pas directement l'agriculture, ou de façon très marginale.

Des agriculteurs aux pratiques variées

Une forte différenciation des exploitations agricoles

Les exploitants agricoles ont autant de réactions face à ces nouvelles demandes sociales qu'ils mettent en œuvre de systèmes productifs différents. Alors que le système agraire balanin était peu différencié dans les années 1950 (tout au plus trois types d'exploitations), l'interaction dynamique entre des événements politiques, économiques et sociaux a engendré une forte différenciation des systèmes entre eux. En particulier, nous avons mis en exergue comment la perpétuation de rapports sociaux de production

hérités du pastoralisme, en particulier le bail verbal, est à la base de la spéciation des systèmes d'élevage ovin. Les bergers qui ont eu accès à un usage foncier garanti ont pu engager une sorte de pseudo révolution fourragère[416] (Vercherand, 1989), profitant d'un ensemble d'aides à l'investissement et de mesures agroenvironnementales, alors que les éleveurs sans maîtrise foncière n'ont pu structurer leur exploitation et pratiquent des systèmes extensifs. Parallèlement, l'agriculture balanine a évolué au gré des demandes sociales, des politiques agricoles et des jeux des acteurs des différentes filières : la viticulture de masse s'est développée dans les années 1960 avec l'aide de la SOMIVAC, puis les primes à l'arrachage des ceps l'ont transformée en viticulture de qualité (AOC) ; les primes à la vache et les indemnités aux zones de montagne (ISM) ont motivé l'installation en élevage bovin, tandis que la réorganisation de la filière laitière a incité certaines éleveurs à se lancer dans la transformation fromagère fermière qui trouvait des débouchés dans l'émergence d'une demande de patrimoine rural et de produits du terroir. Cette demande a également soutenu la rénovation des oliveraies et l'organisation des oléiculteurs pour l'obtention de l'AOC. Toutes ces mutations sont à l'origine de la diversité des systèmes productifs que l'on observe aujourd'hui. A partir des enquêtes chez ces diverses catégories d'exploitants, nous avons mis en exergue comment ces mécanismes de différenciation permettent de comprendre le fonctionnement des systèmes de production actuels : avec quelle gamme de ressources travaille chaque groupe d'exploitants, quelles sont leurs pratiques compte tenu de leurs facteurs de production, et quels sont les produits et services fournis.

L'absence de maîtrise foncière : contrainte pour les uns, opportunité pour les autres

Il est ressorti de cette analyse du fonctionnement des systèmes de production que l'absence d'usage foncier garanti n'est pas systématiquement une forme de précarisation des exploitants, comme le souligne la comparaison des systèmes d'élevage laitiers et bovins. En effet, le bail verbal représente une contrainte pour le développement de l'élevage ovin/caprin, en ce qu'il limite la réalisation d'investissements nécessaires à la structuration fourragère des exploitations, lesquels permettraient, comme cela a été montré à propos des éleveurs ovins avec maîtrise foncière, de meilleurs résultats en matière de reproduction des exploitations de cette catégorie. Ce résultat vient confirmer les conclusions qu'avaient tirées C. Le Garignon (2001 : 259) suite à son étude du lien

[416] Sans les effets négatifs de l'intensification car sans véritable chimisation.

entre les activités pastorales et les paysages agraires du centre Corse (région de Corte) : « un mode de faire-valoir précaire engendre une extensivité contrainte par l'usage du sol et l'absence d'investissement productif ». *A contrario*, l'absence d'usage foncier garanti est au contraire une opportunité pour certains éleveurs bovins qui mettent en place une stratégie de la prime à la vache : la rente foncière est alors limitée au minimum (comme l'ensemble des coûts de fonctionnement et de structure -matériel, rations alimentaires). En conclusion, à un même mode de faire-valoir peuvent être associés deux types de stratégies différentes : un extensivité-contrainte face à une extensivité-opportuniste.

Une production de biens et d'aménités agricoles qui repose sur des exploitations structurées avec usage foncier garanti

Cependant, l'absence de maîtrise foncière, si elle profite à certains éleveurs, ne permet pas aux exploitants de travailler dans le sens de la multifonctionnalité de l'agriculture. En effet, les modes de faire-valoir indirects oraux favorisent le développement des pratiques extensives voire hyper-extensives. Or celles-ci génèrent des conflits d'usage entre certains exploitants mais surtout bloquent l'accès au foncier pour l'installation en agriculture, déjà rendue difficile compte tenu des prix du foncier et du morcellement des espaces agricoles. Par conséquent, les pratiques extensives ont tendance à compromettre un peu plus le renouvellement des générations et la perpétuation de l'activité, et par là-même a transmission de tout un pan de la culture et de l'identité locale. Nous avons vu de plus que ce type de conduite technique ne participe pas au maintien de l'ouverture des paysages et à la lutte contre les incendies pourtant identifiées comme étant des fonctions socialement utiles. Enfin, il a été montré que les primes PAC en soutien à la production induisent, dans le cas présent, des effets pervers et soutiennent des pratiques qui vont à l'encontre des objectifs des aides compensatoires PAC du second pilier (MAET).

La maîtrise foncière, condition nécessaire mais non suffisante du développement « rurable » et de la valorisation du terroir

Une agriculture durable en Balagne, dans l'intérêt des exploitants et de la société locale, repose donc sur des exploitations moins extensives, plus structurées. Or leur mise en œuvre est conditionnée à la possibilité d'avoir un usage foncier garanti, au moins à moyen terme. Ajoutons aussi que la diversification des activités, qui permet aux exploitants de tirer profit de la demande de patrimoine rural autant qu'ils le mettent en

valeur, est en partie liée à la possession de garanties d'investissements, et donc à la justification d'une maîtrise du foncier.

La maîtrise foncière apparaît donc comme étant une condition nécessaire du développement agricole durable. Toutefois, elle n'est pas suffisante. L'exemple du fonctionnement des systèmes vitivinicoles et oléicoles nous le rappelle. Vignerons et oléiculteurs présentent un usage foncier garanti, par propriété ou baux à ferme. Pourtant les pratiques qu'ils mettent en œuvre ne sont pas très respectueuses de l'environnement et peuvent être largement améliorées (en particulier grâce à des coopérations avec les éleveurs ovins). L'inscription de « bonnes pratiques agricoles » dans le cahier des charges de l'AOC est une forme d'éco-conditionnalité qui pourrait inciter les exploitants à faire évoluer leur conduite technique.

Aller vers plus de durabilité de l'agriculture en Balagne

Une nécessaire gouvernance territoriale

Actuellement, les systèmes de production les plus durables en Balagne sont les systèmes d'élevage ovin qui ont eu accès au foncier, ont mis en place des systèmes herbagers et possèdent un atelier de transformation avec vente directe : la reproduction de tels systèmes est assurée et ils contribuent au développement territorial par leur multifonctionnalité. Reproduction des exploitations et multifonctionnalité de l'agriculture ne sont donc pas incompatibles, au contraire, et la durabilité de l'agriculture en deviendrait presque une utopie accessible. Les résultats des autres types d'exploitations nous montrent néanmoins qu'il est encore possible d'aller vers bien plus de durabilité de l'agriculture en Balagne et nous avons vu quels en étaient les moyens. Toutefois, il semble que la possibilité de réunir l'ensemble des conditions d'un développement « rurable » renvoie à la question de l'action collective : aller vers plus de durabilité nécessite que se mette en place une véritable gouvernance territoriale autour de l'agriculture, qui prenne non seulement en compte la question foncière mais aussi les autres dimensions du développement agricole et rural (juridique, politique, sociale, technique, écologique, etc.).

Ou une régulation publique forte ?

Ou alors faut-il espérer une régulation publique forte de l'Etat qui reconnaîtrait l'agriculture comme un bien public commun et figerait l'espace agricole dans le but de protéger l'activité, comme le préconisent J. Serrano et G. Vianey (2007) ? Alors que la mise en place d'une gouvernance territoriale autour de la question agricole semble difficile (compte tenu de la gestion foncière d'une part et de la prise en compte de l'agriculture dans les projets d'aménagement d'autre part), nous préférons malgré tout croire en la possibilité d'une action collective localisée qui s'imprègne des spécificités territoriales et qui œuvre dans le sens du développement de la Balagne (et de la Corse plus généralement) car « la durabilité doit se définir au plus près du terrain » (Pierre, 2005 : 123). A ce titre, rappelons les blocages induits par la législation nationale en matière d'agritourisme, ou encore l'inadéquation des aides PAC au contexte local[417], comme les subventions aux structures d'ailleurs[418].

Le concept de système agraire territorialisé comme terreau commun d'une étude comparée sur la place de l'agriculture dans le développement des territoires ruraux insulaires touristiques

Par conséquent, il serait intéressant de mettre en perspective les résultats obtenus au cours de cette recherche avec d'autres études de cas menées dans des territoires ruraux touristiques insulaires. Cela permettrait d'interroger en quoi les agriculteurs peuvent contribuer au développement durable de ces territoires, notamment à partir d'une articulation repensée entre l'activité agricole et le tourisme : la valorisation touristique du patrimoine rural peut-elle être un moteur du développement durable des territoires ruraux insulaires touristiques, comme le suggèrent M. Fomoa-Adenet et L. Rieutort (2008) ?

La comparaison inter-îles permettrait notamment de mettre en exergue les possibilités d'une résilience territoriale, entendue ici comme la capacité des acteurs territoriaux à apprendre de l'expérience vécue mais aussi de l'expérience des autres pour mieux amortir et anticiper les chocs et construire les choix à venir. Ainsi, d'autres contextes politico-institutionnels conduisent-ils à d'autres modes de gouvernance de l'agriculture ? Quel mode de gouvernance pour quelle prise en compte de l'agriculture ? Quelles

[417] Nous avons vu que les exploitants ne déclaraient pas les surfaces réellement exploitées.
[418] Nécessité d'avancer les frais et d'avoir la maîtrise du foncier.

conséquences sur l'organisation de l'espace, la société, le développement du territoire ? Et au-delà d'une comparaison inter-îles, il serait également intéressant d'analyser les situations insulaires en parallèle avec des territoires ruraux continentaux afin de mieux mettre en exergue les spécificités des îles. La reconstruction des territoires ruraux par le terroir et la multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas l'apanage des campagnes insulaires : les mécanismes à l'œuvre dans les îles sont-ils vraiment différents de ceux qui sous-tendent la reconstruction d'autres régions marginalisées par le productivisme agricole ?

Le concept de système agraire territorialisé développé dans cette thèse pourrait servir de fondement méthodologique commun à une telle étude comparée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agence du Tourisme de la Corse, 2009, *Enquête de conjoncture sur la saison touristique en Corse*, Collectivité Territoriale de Corse : 81 p.

Agence du Tourisme de la Corse, 2010, *Suivi barométrique de l'image touristique de la destination Corse - Année 2009*. Collectivité Territoriale de Corse : 106 p.

AGRESTE, *Recensements Généraux de l'Agriculture 1988 et 2000*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/ra2000/nat.pdf

AGRESTE, 2003, *Atlas agricole des territoires de Corse*.

AGRESTE, juin 2005, *Le prix des terres agricoles en Corse-du-Sud en 2004,* DDAF de Corse-SRISE, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D2A05A01.pdf

AGRESTE, août 2005, *Enquête "valeur vénale des terres agricoles" en 2004. AGRESTE Haute-Corse*, DRAAF de Corse-SRISE, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D2B05A03.pdf

AGRESTE, décembre 2006, *Corse : Mémento regional*; DRAAF de Corse-SRISE, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R9406C01.pdf

AGRESTE, décembre 2006, *Mémento Corse-du-Sud*, DRAAF de Corse-SRISE, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D2A06C01.pdf

AGRESTE, décembre 2006, *Mémento Haute-Corse,* DRAAF de Corse-SRISE, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/D2B06C01.pdf

AGRESTE, 2008, *L'utilisation du territoire en 2007. Enquête TERUTI-LUCAS*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/File/resultats202.pdf

AGRESTE, 2008, *Utilisation du sol 1980-2007*, http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7208D01.pdf

AGRESTE, 2009, *Evolution de l'occupation des sols entre 2007 et 2008. Enquêtes TERUTI*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_teruti2009T4.pdf

AGRESTE, 2009, *Occupation du territoire : 1992-2004. Enquête TERUTI*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_teruti2009T1.pdf

AGRESTE, 2009, *Occupation du territoire en 2008. Enquêtes TERUTI*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_teruti2009T2.pdf

AGRESTE, 2009, *Population rurale et population active. GRAPHAGRI France 2009*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p033-039(1).pdf

AGRESTE, 2009, *Prix des terres. GRAPHAGRI France 2009*, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, from http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/file/Gaf09p032(1).pdf

Allaire G. et Dupeuble T., 2003, De la multifonctionnalité à la multi-évaluation de l'activité agricole, *Economie rurale*, 275 (1) : pp. 51-65

Allaire G. et Dupeuble T., 2003, De la multifonctionnalité de l'activité agricole à la multi-évaluation de la production agricole, in *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques,* Actes du colloque international de la SFER, 21-22 mars 2002, Educagri éditions : pp. 195-251

Allaire G. et Dupeuble T., 2004, Des concepts aux indicateurs de développement durable : multidimensionnalité et responsabilisation, *Développement durable et territoires*, [en ligne]

Amy J.-P., janvier 1983, *Plan d'Aménagement Rural de la Balagne*. Département de la Haute-Corse - Direction Départementale de l'Agriculture : 88 p.

ANEL, 2007, *La maîtrise foncière : atout du développement durable*, Association Nationale des Elus du Littoral, Journées d'Etudes ANEL, Ploemeur, 11-12 oct. 2007

Angeon N. et Bertrand N., 2009, Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées?, *Géographie Economie Société*, n°11 (2) : pp. 93-114

Angeon N. et Saffache, P., 2008, Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes ?, in *Etudes caribéennes* n°11 : [en ligne]

Armengaud A., Tafani C., 2006, *Analyse-Diagnostic de l'agriculture du municipe de Planalto, Sud-ouest de l'Etat du Paraná, Brésil : de la production de soja pour l'exportation à la mise en place d'un bassin laitier*, Octobre 2006, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'INA P-G, sous la direction de Devienne S.

Arrighi J.-M. et Jehasse O., 2008, *Histoire de la Corse et des corses*, éd. Perrin, 550 p.

Assemblée de Corse, 2008, *Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse*, projet arrêté par le Conseil Exécutif le 24 juillet 2008, Collectivité Territoriale de Corse, 198 p.

Association du Pays de Balagne, 2002 (décembre), *Charte de Territoire du Pays de Balagne – Stratégie et mise en œuvre*, 53 p.

Aubert F., Piveteau V. et Schmitt B., (dir) (2009), *Politiques agricoles et territoires*, Update Sciences Technologies - éditions QUAE, INRA : 223 p.

Aubertin C. et Vivien F.-D., (dir) (2006), *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, La documentation française : 143 p.

Aznar O., Guerin M. et Perrier-Cornet P., 2007, Agriculture de services, services environnementaux et politiques publiques : éléments d'analyse économique, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°4 : pp. 573-587

Babillot P., 2000, La pression de la construction ne se relâche pas sur le littoral métropolitain, *Les données de l'environnement*, n°55 : pp.

Banos V. et Candau J., 2006, Recomposition des liens sociaux en milieu rural. De la fréquentation d'espaces à la production de normes collectives?, *Espaces et sociétés*, n°127 : pp. 98-112

Barkaoui A., Daniel K. et Butault J.-P., 2009, « Impact territorial de la réforme de la PAC 2003. Enjeux du découplage », in *Politiques agricoles et territoires*. F. Abert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.). Nancy, éditions QUAE, INRA : pp. 119-140

Baron-Yelles N., 2005, « Les politiques de la Nature et la métropolisation en Europe du sud : cas du littoral de l'Andalousie atlantique et de l'Algarve », *Méditerranée*, n°105 : [en ligne]

Baron-Yelles N., Goeldner-Gianella L. et Velut S. (dir.), 2002, *Le littoral : Regards, pratiques et savoirs. Etudes offertes à Fernand Verger*, Editions ENS Rue d'Ulm-Conservatoire du littoral : 376 p.

Barthélémy C., 2005, Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance, *VertigO*, vol.6 n°1 : [en ligne]

Barthélémy D. et Nieddu M., 2002, *Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole*, in *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques,* Actes du colloque international de la SFER, 21-22 mars 2002, Educagri éditions colloque international de la SFER, 21-22 mars 2002, pp.107-140

Bavoux J.-J. et Bavoux D., 1998, *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Armand Colin, 95 p.

Bazin G., 1986, Crise agraire - crise foncière - L'exemple de Castellane (Alpes de Haute-Provence), in *Le tourisme contre l'agriculture ? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*, P. Coulomb (dir.). Paris, ADEF : pp. 59-68

Bazin G. et Levesque R., 2005, La nouvelle PAC risque de renchérir le coût de l'accès au foncier agricole, *Etudes Foncières* n°113

Becet J.-M., 2002, *Le droit de l'urbanisme littoral*, PUR, 253 p.

Benhayoun G., Moustier E. et Lazzeri Y., 2008, L'élaboration d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable, in *Les indicateurs territoriaux du développement durable*, Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 191-209

Benoit-Cattin M., 2007, L'agriculture familiale et son développement durable, *Economie rurale*, n°300 : pp. 120-123

Bérard L., Marchenay P. et Casabianca F., 2005, *Savoirs, terroirs, produits : un patrimoine biologique et culturel*, Produits agricoles et alimentaires d'origine : enjeux et acquis scientifiques, B. Sylvander, F. Casabianca et F. Roncin (dir.), Paris, France, 17-18 nov. 2005

Bérard L., Marchenay P. et Delfosse C., 2004, Les produits du terroir : de la recherche à l'expertise, *Ethnologie française*, tome XXXVII (2) : pp. 591-600

Bernardie-Tahir N., 2005, Des « bouts du monde » à quelques heures : l'illusion de l'isolement des petites îles touristiques, *Annales de Géographie* n°644 : pp. 362-382

Bernardie N. et Taglioni F., (dir), 2005, *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires*, Karthala : 439p.

Berque A., 1996, *Etre humains sur le terre*, Gallimard, 212 p.

Berque A., 2002, Indigènes au-delà de l'exotisme, *Diogène*, n°200 (4) : pp. 46-57

Berque A., 2004, Ce qui fonde l'éthique environnementale, *Diogène*, n°207 (3) : pp. 3-14

Berque A., 2005, La forclusion du travail médial, *L'Espace géographique* (1) : pp. 81-90

Berque A., 2009, *Ecoumène - Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, 446 p.

Berque A., 2009, Les travaux et les jours. Histoire naturelle et histoire humaine, *L'Espace géographique*, tome 38(1) : pp. 73-82

Berriet-Solliec M., Schmitt B., Trouvé A. et Aubert F., 2009, Deuxième pilier de la PAC et développement rural : le RDR est-il vraiment rural ? in *Politiques agricoles et territoires*, F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 165-182

Bertrand G. et Terrasson D., 2004, Georges Bertrand : un géographe interroge l'agronomie, Propos recueillis par Daniel Terrasson, *Natures Sciences Sociétés* : pp. 424-429

Bertrand N. et Moquay P., 2004, La gouvernance locale, un retour à la proximité, *Economie rurale*, n°280 : pp.77-95

Blanc N. et Glatron S., 2005, Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement, *Espace géographique*, n°1: pp. 65-80

Blanchet A. et Gotman A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan, 126 p.

Blanchon D., Moreau S. et Veyret Y., 2009, Comprendre et construire la justice environnementale, *Annales de géographie*, n°665-666 : pp. 36-60

Blanc-Pamard C. et Lericollais A., (dir), 1991, *Dynamique des systèmes agraires : A travers champs - Agronomes et géographes*, Coll. Colloques et séminaires, Orstom Editions : 155 p.

Blanc-Pamard C. et Milleville P., 1991, Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire, in *A travers champs - agronomes et géographes*, Blanc-Pamard, A. (dir.), Orstom Editions : pp. 101-136

Blandin P., 2005, Développement durable ou adaptabilité durable? De la nécessité d'une éthique évolutionniste, in *Les enjeux du développement durable*. P. Matagne (dir.), L'Harmattan : pp. 27-44

Bouche R. et Hugot S., 1997, L'île des bergers : Paradoxe d'une évolution figée entre reproductibilité et progrès, in *L'île laboratoire,* A. Meistersheim (dir.), Colloque de l'Université de Corse, Corte, France, 19-21 juin 1997

Bodiguel M. (dir.), 1995, *Le Littoral. Entre nature et politique*, L'Harmattan : 233 p.

Boissieu C., 2007, *Perspectives pour l'agriculture française et la PAC*, La documentation Française, 124p.

Boisson J.-P., 2005, *La maîtrise foncière, clé du développement rural : pour une nouvelle politique foncière*. Avis et Rapports du Conseil Economique et Social, Section de l'Agriculture et de l'Alimentation : 138 p.

Boisvert V. et Vivien F.-D., 2003, Le développement durable : une histoire de controverses économique, in *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*. C. Aubertin et F.-D. Vivien (dir.), La documentation française : pp. 15-48

Bonerandi E., Landel P.-A., et Roux E., 2003, Les espaces intermédiaires, formes hybrides : ville en campagne, campagne en ville?, *Revue de Géographie alpine*, 91 (4) : pp. 65-77

Bonin M. et Lardon S., 2002, Recomposition des exploitations agricoles et diversification des pratiques de gestion de l'espace, *in Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux.*, A. Torre (dir.), INRA, 33 : pp. 131-148

Bonnieux F., 2009, Bilan critique de la politique agri-environnementale et perspectives d'évolution, in *Politiques agricoles et territoires*, F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 141-163

Bonnot Y., 1995, *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France : rapport au premier ministre*, La documentation Française, 151 p.

Bossuet L., 2007, Les conflits du quotidien en milieu rural. Etude à partir de cinq communes, *Géographie Economie Société*, 9 (2) : pp. 141-164

Bossuet L. et Torre A., 2009, Le devenir des ruralités. Entre conflits et nouvelles alliances autour des patrimoines locaux, *Economie rurale*, n°313-314 (5) : pp. 147-162

Boulanger-Fassier, 2008, La viticulture durable, une démarche en faveur de la pérennisation des territoires viticoles français?, *Géocarrefour*, 83 (3) : pp. 181-190

Boutaud A., 2008, L'évaluation du développement durable, du global au local : penser le changement ou changer le pansement? in *Les indicateurs territoriaux de développement durable*, Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 29-44

Bowler I. R., 2002, Sustainable farming systems, in *The Sustainability of Rural Systems*. I. R. Bowler, C. R. Bryant et C. Cocklin (dir.) : pp. 169-185

Bowler I. R., Bryant C. R., et Cocklin C., (dir.), *The Sustainability of Rural Systems: Geographical interpretations* : 280p.

Boyer M., 2002, Comment étudier le tourisme?, *Ethnologie française*, tome XXXVII (2) : pp. 393-404

Brigand L., 1995, Les îles au sein des espaces littoraux européens : des entités géographiques spécifiques en matière d'aménagement et de gestion, in *Le littoral. Entre nature et politique*. M. Bodiguel (dir.), L'Harmattan : pp. 195-211

Brigand L., 2002, Les frontières géographiques de l'île ou l'île dans le temps et l'espace, in *Le littoral. Regards, pratiques et savoirs*. N. Baron-Yelles, L. Goeldner-Gianella et S. Velut (dir.), Editions ENS rue d'Ulm - Conservatoire du Littoral : pp. 169-188

Brossard T., Joly D., Ormaux S., Tourneux F.-P. et Wieber J.-C., 1992, Les composants du paysage, *Mappemonde*, 1992 : pp. 32-33

Brossard T., Joly D. et Pierret P., 1993, Déprise agricole et fermeture des paysages, *Mappemonde*, 1993/3 : pp. 17-21

Brossier J., Chia E., Marshall E. et Petit M., 1990, Recherches en gestion : vers une théorie de la gestion de l'exploitation agricole, in *Modélisation systémique et système agraire: décision et organisation*. J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 65-89

Brossier J., Chia E., Marshall E. et Petit M., 1997, *Gestion de l'exploitation agricole*, Educagri éditions, 209 p.

Brossier J. et Deffontaines J. P., 1990, Agriculture et environnement : construction d'une recherche-développement sur un système agraire soumis à des impératifs nouveaux liés à l'environnement, in *Modélisation systémique et système agraire : décision et organisation*. J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 243-268

Brossier J., Vissac B. et Le Moigne J. L., (dir.), 1990, *Modélisation systémique et système agraire. Décision et organisation*, INRA : 365 p.

Brunet R., Ferras R. et Théry H., 1992, *Les mots de la géographie - dictionnaire critique*, Reclus - La Documentation française, 518 p.

Bryant C. R., 2002, Urban and rural interactions and rural community renewal, in *The Sustainability of Rural Systems*, I. R. Bowler, C. R. Bryant et C. Cocklin (dir.) : pp. 247-267

Buhot C., Gérard Y., Brulay F. et Choblet C., 2009, *Tensions foncières sur le littoral*, Presses Universitaires de Rennes, 172p.

Buhot C., 2005, Analyse comparative de la propriété foncière, *Norois*, 196 (3): [en ligne]

Buhot C., 2006, *Marché du logement et division sociale de l'espace dans les îles du Ponant*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Bretagne occidentale, 445 p.

Busby G. et Rendle S., 2000, The transition from tourism on farms to farm tourism, *Tourism Management*, Vol.21: pp. 635-642

Cadoret A., 2006, *Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Montpellier III, 585 p.

Cadoret A., 2009, Conflict dynamics in coastal zones : a perspective using the example of Languedoc-Roussillon (France), *Journal of coastal conservation* : [en ligne]

Caron P., 2005, A quels territoires s'intéressent les agronomes? Le point de vue d'un géographe tropicaliste, *Natures Sciences Sociétés*, 13 : pp. 145-153

Caron P. et Cheylan J.-P., 2005, Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoire : cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés, *Géocarrefour*, 80 (2) : [en ligne]

Casabianca F. et Prost J., 1997, Certification AOC et milieux insulaires. Stratégie des industries fromagères en Sardaigne et en Corse, in *L'île laboratoire,* A. Meistersheim (dir.), Colloque de l'Université de Corse, Corte, France, 19-21 juin 1997

Casanova A. et Ravis-Giordani G., 2004, Deux siècles de transformation de l'espace agropastoral, fin XVIIIe-XXe siècle, in *Atlas ethnohistorique de la Corse.* G. Ravis-Giordani (dir.), éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques : pp. 82-83

Cassin I., 2007, *Le PLU*, éditions du moniteur, 242 p.

Castelain J.-P., 2006, Approches de l'île, *Ethnologie française*, tome XXXVII (2) : pp. 401-406

Castellani M., 1994, *Une montagne dans l'amer*, 182 p.

Castellani M., 1995, *Espace matériel et espace psychologique d'une communauté écartelée : « les » îles de Corse*, Colloque international « Le territoire, lien ou frontière ? », Université de la Sorbonne, Paris, 2-4 octobre 1995

Castellani M., 1999, Une population qui change, in *Mémorial des Corses, Tome 7*, éditions Albiana

Catalan B., Sauri D. et Serra P., 2008, Urban sprawl in the Mediterranean? Patterns of growth and change in the Barcelona Metropolitain Region 1993-2000, *Landscape and urban planning*, n°85: pp. 174-184

Cavailhès J., 2005, Le prix des attributs du logement, *Economie et Statistique*, pp.381-382

Cavailhès J., Brossard T., Foltête J.-C. et Hilal M., 2009, Valeur des paysages ruraux et localisation résidentielle, *in Politiques agricoles et territoires*. F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 69-92

Cavailhès J., Peeters D., Sekeris E. et Thisse J.-F., 2002, The periurban City, *Analysis of Land Markets and the impact of Land marker regulation*, Lincoln Institute of Land Policy, July 10-12, 2008

Centre d'Economie Rurale de Corse (CERC), juin 2008, *Les départs à la retraite des agriculteurs corses dans les prochaines années*, 52 p.

Charvet J.-P. et Chaléard J.-L., 2004, *Géographie agricole et rurale*, Belin, 240p.

Charvet J.-P., 2004a, *L'alimentation dans le monde - mieux nourrir la planète*, Larousse, 128 p.

Charvet J.-P., 2004b, *Nourrir les hommes, un enjeu mondial*, Actes du Festival International de Géographie (FIG), Saint-Dié-des-Vosges, octobre 2004

Charvet J.P., 2009, Les agricultures de l'Union européenne dans la mondialisation, *L'information géographique* n°1 : pp. 49-64

Charvet, J-P., Croix, N., Diry, J-P., 2007, Agricultures durables et développement durable de territoires ruraux en France, in *Historiens et Géographes*, n°387, pp.217-229

Cheylan J.-P., 2007, Les processus spatio-temporels : quelques notions et concepts préalables à leur représentation, *Mappemonde*, 87 (3) : pp. 1-21

Cheylan J.-P., Deffontaines J. P., Lardon S. et Savini I., 1990, Les pratiques pastorales d'un berger sur l'alpage de la Vieille Selle : un modèle reproductible?, *Mappemonde*, 90 (4) : pp. 24-27

Chia E., Torre A. et Rey-Valette H., 2008, Vers une technologie de la gouvernance territoriale! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires, *Norois*, n°209 (4) : pp. 167-177

Choblet C., 2005, *Espace littoral et décisions d'aménagement. Limites et potentialités des études d'impact et des enquêtes publiques. Exemple du littoral atlantique français*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Nantes, 423 p.

Ciattini A. et Veyret Y., 2007, *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, 301 p.

CIRAD- GRET, 2002, *Memento de l'agronome* - Ministère des Affaires étrangères, 2002, 1691 p.

Claval P., 1993, *Initiation à la géographie régionale*, Nathan, 328 p.

Claval P., 2006, Le développement durable : stratégies descendantes et stratégies ascendantes, *Géographie Economie Société*, vol.8 (4) : pp. 415-445

Clément O. et Madec P., 2006, Un outil pour la construction d'indicateurs de développement durable : la méthode Delphi. Une expérience en acquaculture, *Natures Sciences Sociétés*, 14 : pp. 297-302

Cochet H., 2005, *L'agriculture comparée. Genèse et formation d'une discipline scientifique*, Institut National Agronomique, Paris- Grignon.

Cochet H. et Devienne S., 2004, *Comprendre l'agriculture d'une région agricole : question de méthode sur l'analyse en termes de systèmes de production,* SFER Congress, Lille, 18-19/11/2004

Cochet H. et Devienne S., 2006, Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale, *Cahiers Agriculture*, 15 (n°6) : pp. 578-583

Colas S., 2007, Le littoral, entre nature et artificialisation croissante, *Les données de l'environnement*, n°120

Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, 2009, Rapport sur la problématique foncière en Corse, Collectivité Territoriale de Corse, février 2009, 121 p.

Conservatoire du Littoral, 2008, *Le littoral a besoin d'agriculture(s)*, Atelier du Conservatoire du littoral, Pennedepie, 21 et 22 mai 2008, 34 p.

Conventi A., 2010, Evaluation des besoins en eau agricole en Balagne, Mémoire de fin d'études pour l'obtention du Master Ingénierie des Systèmes agroalimentaires méditerranéens, juillet 2010, sous la direction de J-B Casanova, OEC, 31 p.

Corbin A., 1990, *Le territoire du vide. L'occident et le désir de rivage 1750-1840*, Champs-Flammarion, 407 p.

Cori B., 1999, Spatial dynamics of mediterranean coastal regions, *Journal of Coastal Conservation*, 5: pp. 105-112

Corlay J.-P., 1995, *Littoral 95*, Cahiers Nantais, Colloque international "Continuités et ruptures sur les littoraux européens"

Côte M., 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Flammarion, 362 p.

Coulomb P., (dir.), 1986, *Le tourisme contre l'agriculture? Enjeux fonciers en pays méditerranéens*, Adef: 359 p.

Da Cunha C., 2009, *Enjeux de performance de l'agriculture pour un projet de développement territorial durable*, XLVIème colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, France, 6-8 juillet 2009

Daligaux J., 1999, *Urbanisation et société locale en Provence*, L'Harmattan, 267p.

Daligaux J., 2001, La périurbanisation en Provence : visages d'hier et d'aujourd'hui, interrogations pour demain. Le cas du Var et des Bouches-du-Rhônes, *Géocarrefour*, 76 (4): pp. 289-302

Daligaux J., 2005, Urbanisation et environnement sur les littoraux : une analyse spatiale, *Rives nord-méditerranéennes*, [en ligne]

Daligaux J., 2008, Enjeux et problématiques d'une nouvelle forme de planification dans les Bouches-du-Rhônes, *Rives nord-méditerranéennes*, [en ligne]

Daligaux J., 2008, *Réviser pour mieux reculer. La prise en compte de la Loi Littoral dans les premiers PLU provençaux*, Colloque international "Le littoral : subir, dire, agir", Lille, France, 16-18 janv. 2008

Darly S. et Torre A., 2008, Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France (Résultats à partir d'analyses de la presse quotidienne régionale et d'enquêtes de terrain, *Géocarrefour*, 83 (4) : [en ligne]

DATAR, 2004, *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*, 156 p.

Dauphiné A., 2003, *Les théories de la complexité chez les géographes*, Economica, 248 p.

Davodeau H., 2004, La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes?, *Norois*, 192 (3) : pp. [en ligne]

Deffontaines J. P., 1998, *Les sentiers d'un géoagronome*, éditions Arguments, 360 p.

Deffontaines J. P., 2001, Ressources naturelles et développement durable en agriculture. Le point de vue d'un agronome, in *Le développement durable de l'utopie au concept*. M. Jollivet (dir.), Natures Sciences Sociétés – Elsevier : pp. 131-142

Deffontaines J. P., 2004, L'objet dans l'espace géographique. Le regard d'un géo-agronome, *Natures Sciences Sociétés*, 12: pp. 299-304

Deffontaines J. P. et Caron P., 2007, L'observation visuelle. Regards croisés d'un agronome et d'un géographe, *Natures Sciences Sociétés*, n°15: pp. 69-76

Deffontaines J. P., Raichon C. et De Verneuil B., 1982, Chronique d'une recherche : Réflexions sur l'étude interdisciplinaire d'un système agraire de la Montagne corse, *Agronomie*, 2 (3): pp. 257-266

Deffontaines J. P. et Thinon P., 2001, Des entités spatiales significatives pour l'activité agricole et pour les enjeux environnementaux et paysagers. Contribution à une agronomie du territoire, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°44: 18 p.

Delache X. et Le Goffe P., 1997, Impact de l'agriculture sur le tourisme. Une application des prix hédonistes, *Economie rurale*, n°239 (1) : pp. 3-10

Déléage E., 2005, L'agriculture durable : utopie ou nécessité?, *Mouvements*, n°41: pp. 64-69

Delfosse C. et Bernard C., 2007, Vente directe et terroir, *Méditerranée*, n°109 : [en ligne]

Delfosse C. et Prost J., 1998, Transmission et appropriation des savoirs fromagers : un siècle de relations entre industriels de Roquefort et transformateurs corses, *Ruralia*, 1998-02

Deng J., King B., et Bauer T., 2002, Evaluating natural attractions for tourism, *Annals of tourism research*, vol.29 (n°2): pp. 422-438

Denieuil P.-N., 2008, Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français, *Monde en développement*, n°142 (2) ; pp. 113-130

Deprataere S., 2008, Les indicateurs et l'évaluation : un levier de mobilisation pour le développement durable? L'expérience du Nord-Pas de Calais, in *Les indicateurs territoriaux de développement durable*, Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 125-138

Derruau M., 2004, *Les formes du relief terrestre : Notions de géomorphologie*, Armand Colin, 119 p.

Desdoigts J.-Y., 2002, Les espaces proches du rivage de la mer : traitement géographique d'une notion juridique, in *Le littoral. Regards, pratiques et savoirs*. N. Baron-Yelles, L. Goeldner-Gianella et S. Velut (dir.), Editions ENS rue d'Ulm - Conservatoire du Littoral : pp. 155-167

Di Méo G., 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires,* Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Université de Poitou-Charentes, Poitiers-Châtellerault, France

Di Méo G., Sauvaitre C. et Souffet F., 2004, Les paysages de l'identité. Le cas du piémont béarnais, à l'est de Pau, *Géocarrefour*, 79 (n°2) : pp. 131-141

DIACT, 2009, *Dynamiques et développement durable des territoires : Rapport de l'Observatoire des Territoires 2008*, La documentation Française, 202 p.

Direction Départementale de l'Agriculture, Département de la Haute-corse, 1983, *Plan d'Aménagement Rural de la Balagne*, janvier 1983, 88p.

Disez N., 1999, Agritourisme. Logiques d'acteurs ou logiques de territoires ?, *Economie rurale*, Vol.250 (n°1) : pp. 40-46

Dressler W. et Knight A., 2008, La modernisation de l'île. Entre structures claniques et mouvements nationalistes, *Ethnologie française*, tome XXXVIII : pp. 415-425

Drevon L. et Pignot V., 2003, *Analyse-diagnostic du système agraire de la plaine littorale de Calvi, Corse.* INA P-G, IEDES, INRA, rapport pour l'obtention du DESS de développement agricole et rural de l'INA P-G, sous la direction de G. Bazin

Druguet A., 2007, Concilier agriculture et conservation d'un paysage de terrasses à la périphérie du Parc national des Cévennes, *Géocarrefour*, 82 (4) : [en ligne]

Dufumier M., 2004, *Les projets de développement agricole, Manuel d'expertise*, Karthala, 354 p.

Duvernoy I., 2008, Espace agricole périurbain et politiques communales d'aménagement : L'exemple de l'agglomération albigeoise, *Cybergeo*, n°208 : [en ligne]

Duvernoy I., Jarrige F., Moustier F. et Serrano J., 2005, Une agriculture multifonctionnelle dans le projet urbain : Quelle reconnaissance? Quelle gouvernance?, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°8 : pp. 87-104

Elloumi et Jouve A.-M., 2003, *Bouleversements fonciers en méditerranée. Des agricultures sous le choc de l'urbanisation et des privatisations*, Karthala-Ciheam, 384 p.

Epps R., 2002, Sustainable rural communities and rural development, in *The Sustainability of Rural Systems*, I. R. Bowler, C. R. Bryant et C. Cocklin (dir.) : pp. 225-246

Fabiani J.-L., 2001, La Corse ou les servitudes de l'authenticité, *Etudes*, Tome 395 (7/8) : pp. 27-40

Faivre E., 2010, *La Géo-action : construction et application à la territorialisation de l'action publique*, Habilitation à Diriger des Recherches, à paraître juin 2011, Université de Franche-Comté.

Farinos Dasi J., 2009, Le défi, le besoin et le mythe de la participation à la planification du développement territorial durable : à la recherche d'une gouvernance territoriale efficace, *L'information géographique*, n°2 : pp. 89-111

Faucher D., 1923, L'évolution industrielle de l'élevage ovin en Corse, *Revue de Géographie alpine*, tome 11 : pp. 277-283

Fazi A., 2010, Les stratégies d'aménagement régional en Corse : espoirs et désillusions, in *La Corse et le développement durable*, M.-A. Maupertuis (dir.), Ajaccio, Albiana : pp. 169-176

Ferrari S., 2004, Approche théorique pour l'élaboration d'un indicateur de durabilité d'un processus de production agricole, *Ingénieries*, n°37: pp. 65-73

Ferraton N. et Touzard I., 2009, *Comprendre l'agriculture familiale : Diagnostic des systèmes de production*, QUAE-Cta-Presses agronomiques de Gembloux, 123 p.

Fleischer A. et Tchetchik A., 2005, Does rural tourism benefit from agriculture? *Tourism Management*, Vol.26 : pp. 493-501

Fleury A. et Donadieu P., 1997, De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine, *Le courrier de l'environnement*, n°31: pp.

Fomoa-Adenet M. et Rieutort L., 2009, Territoires ruraux insulaires et développement durable, *Etudes caribéennes*, 2008/11: [en ligne]

François H., Hirczak M. et Senil N., 2006, Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2006/5 : pp. 683-700

Fremont A., 2009, A la recherche du rural perdu, *Géographie Economie Société*, n°11 (1) : pp. 39-45

Froger G., 2006, Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable, *Monde en développement*, n°136 (4) : pp. 11-28

Front Régionaliste Corse, 1971, *Main basse sur une île*, éditions Martineau

Gafsi M., Lagagneux B., NGuyen G., et Robin P., 2006, Towards sustainable farming systems: Effectiveness and deficiency of the French procedure of sustainable agriculture, *Agricultural Systems*, n°90: pp. 226-242

Garrod B., Wornell R. et Youell R., 2006, Re-conceptualising rural resources as countryside capital: The case of rural tourism, *Journal of rural studies*, n°22: pp. 117-128

Gatien A., Corbonnois J. et Laurent F., 2009, Une analyse des paysages comme préalable à l'étude des systèmes agraires : application à la vallée du Loir, *Norois*, n°213 (4) : pp. 89-101

Gauthier A., 2002, *La Corse. Une île montagne au cœur de la Méditerranée*, Delachaux et Niestlé, 320 p.

Geniaux G. et Napoleone C., 2003, Modélisation des stratégies des propriétaires de terres agricoles face au marché foncier périurbain, in *Bouleversements fonciers en Méditerranée*, M. Elloumi et A.-M. Jouve (dir.) : pp. 173-194

Gerbaux F., 1997, Entrepreneurs et créateurs d'activités en milieu rural, *Economie rurale*, n°238 (1) : pp. 24-27

Giannoni S. et Tafani C., 2010, *Tourism versus agriculture: which way towards a sustainable land allocation?* Colloque international "Ilhas do mundo - mundo das ilhas", Funchal, Madère, 27-30 juillet 2010, 14 p.

Gillette C., Merchez et Perret E., 2008, Indicateurs territoriaux de multifonctionnalité agricole pour un développement durable plus opérationnel, in *Les indicateurs territoriaux du développement durable*. Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan: pp. 267-283

Gilly J.-P. et Wallet F., 2001, Forms of proximity, local governance and the dynamics of local economic spaces : the case of industrial conversion process, *International and regional science.*

Girardin P., Guichard L. et Bockstaller C., 2005, *Indicateurs et tableaux de bord - Guide pratique pour l'évaluation environnementale*, Lavoisier, 39 p.

Goiffon M., 2003, Pression foncière et littoralisation à la Martinique, *Cahiers d'outre-mer*, n°223: [en ligne]

Goiffon M. et Consales J.-N., 2005, Le massif des Calanques (Marseille-Cassis) et la Pointe des Châteaux (Saint-François, Guadeloupe). Périmètres d'intervention et mesures de protection sur deux grands sites littoraux périurbains, *Méditerranée*, n°205 : [en ligne]

Gouvernement, 2007, *Bilan de la Loi Littoral et des mesures en faveur du littoral*, Rapport du Gouvernement au Parlement 127 p.

Groupe « Interfaces », 20008, L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique, *L'Espace Géographique*, 37 (3) : pp. 193-207

Groupe MANON, 2005, *Horizon 2020 : Conflits d'usage dans les territoires, quels nouveaux rôles pour l'Etat?*, Commissariat Général du Plan, mai 2005

Groupe Polanyi, 2008, *La multifonctionnalité de l'agriculture : une dialectique entre marché et identité*, éditions QUAE, 349 p.

Groupement d'Action Locale –Balagne, *Dossier de candidature –appel à projet Programme LEADER*, octobre 2008 : 71 p.

Guerin M., 2009, Politiques de développement rural centrées sur l'agriculture et les collectivités territoriales, in *Politiques agricoles et territoires*, F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 183-198

Gueringer A., 2000, *Stratégies des acteurs locaux et mutations foncières dans la montagne auvergnate. Contribution aux objectifs de gestion de l'espace*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Clermont-Ferrand II, 359p.

Gueringer A., 2008, Systèmes fonciers locaux : une approche de la question foncière à partir d'études de cas en moyenne montagne française, *Géocarrefour*, 83 (4): pp. [en ligne]

Guillaumin A., Hopquin J.-P., Desvignes P. et Vinatier J.-M., 2007, *Caractériser la participation des exploitations agricoles d'un territoire au développement durable*, Observatoire Territorial des Pratiques Agricoles (OTPA), 144 p.

Guisepelli E., 2006, Place et fonctions de l'agriculture en zones périurbaines de montagne : modes d'habiter et représentations du rural, L'*Espace géographique*(2) : pp. 133-147

Guiu C., 2007, Pratiques folkloriques dans les Terres de l'Ebre : représentations et mises en scène de la ruralité, *Norois*, 2007/3: pp. 39-52

Gumuchian H. et Pecqueur B., Coord. (2007), *La ressource territoriale*, Economica-Anthropos : 252p.

Hervieu B., 2008, *Les orphelins de l'exode rural*, éditions de l'aube, 153 p.

Hervieu B., (dir.), 2008, *MeditTerra : Les futurs agricoles et alimentaires en Méditerranée*, SciencesPo. Les Presses-Ciheam : 368 p.

Hervieu B., et Purseigle F., 2009, Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, *Etudes rurales* n° 183 : pp. 177-200

Hervieu B. et Viard J., 2005 (1ère éd. 1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, éditions de l'aube, 154 p.

Hirczak M., Moalla M., Mollard A., Pecqueur B., Mbolatiana R. et Vollet D., 2008, Le modèle du panier de biens : grille d'analyse et observations de terrain, *Economie rurale* n°308 : pp. 55-70

Hjalager A.-M., 1996, Agricultural diversification into tourism. Evidence of a European Community development programme, *Tourism Management*, Vol.17 n°2 : pp. 103-111

Houet T., 2006, Modélisation prospective de l'occupation du sol en zone agricole intensive dans la France de l'Ouest, *Norois*, n°198 (1) : pp. 35-47

Houet T., Hubert-Moy L., Corgne S. et Marchand J.-P., 2008, Approche systémique du fonctionnement d'un territoire agricole bocager, L'*Espace géographique*, n°37 (3) : pp. 270-286

Houimli E., 2008, *Les facteurs de résistance et de fragilité de l'agriculture littorale face à l'urbanisation : Le cas de la région de Sousse Nord en Tunisie*, Thèse de Doctorat de Science et architecture du paysage, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Envrionnement (AgroParisTech), 418 p.

Ifen, Occupation des sols - CORINE Land Cover, *Observatoire et Statistiques de l'environnement*, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.Ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-des-sols-corine-land-cover.html

Ifen, 1996, Pressions humaines sur le littoral : des pressions qui se diversifient sur un espace toujours vulnérable, *Les données de l'environnement*, n°19 : 4p.

Ifen, 1998, Les différents visages de l'artificialisation du littoral, *Les données de l'environnement*, n°39 : 4p.

Ifen, 2000, La pression de construction ne se relâche pas sur le littoral métropolitain, *Les données de l'environnement*, n°55 : 4p.

Ifen, 2007, 10 indicateurs clés de l'environnement, *Les synthèses de l'Ifen* : 2p.

Ifen, 2007, Changements modérés de l'occupation des sols dans les espaces naturels protégés, *Les 4 pages, Ifen*, n°119 : 4p.

Ifen, 2007, Le littoral, entre nature et artificialisation croissante, *Les 4 pages, Ifen*, n°120 : 4p.

Ifen, 2008, Les îles de l'Atlantique: la nature sous la pression du tourisme, *Les 4 pages, Ifen*, n°126 : 4p.

Ifen, 2008, Les indicateurs globaux d'environnement et de développement durable, *Les dossiers de l'Ifen*, n°11: 48p.

IFREMER, 2007, *Données économiques maritimes françaises*, 87 p.

INRA, 2008, *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, 82 p.

INSEE et Observatoire du Littoral, 2008, *Démographie et économie du littoral,* from http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=14209.

INSEE Corse, 2005, *Atlas des populations immigrées en Corse*. INSEE – FASILD : 22 p.

INSEE Corse, 2007, L'apport migratoire dynamique la population de la Corse, *Quant'île* (n°0) : 4p.

INSEE Corse, 2008, La Corse attire beaucoup les retraités mais aussi les actifs, *Quant'île* (n°2) : 6p.

Jarrige F., 2003, Les enjeux pour l'agriculture dans les territoires périurbains de Monptellier, in *Bouleversements fonciers en méditerranée*, M. Elloumi et A.-M. Jouve (dir.), Karthala-Ciheam : pp. 113-143

Jarrgie F., 2004, Les mutations d'une agriculture méditerranéenne face à la croissance urbaine: dynamiques et enjeux autour de Montpellier, *Cahiers agricultures*, n°13 : pp. 64-74

Jarrige F., Jouve A.-M. et Napoleone C., 2003, Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens?, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°49 : http://www.inra.fr/dpenv/jarric49.htm.

Jarrige F., Thinon P. et Nougaredes B., 2006, La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains : Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* : pp. 393-414

Jean Y., 2003, L'agriculture, la ruralité et le géographe. Pour une socio-géographie des agriculteurs, *Revue de Géographie alpine*, n°4 : pp. 31-41

Jollivet M., 2001, La notion de durabilité : quelles pistes pour la recherche? in *Le développement durable de l'utopie au concept*. M. Jollivet (dir.), Natures Sciences Sociétés, - Elsevier : pp. 281-285

Jollivet M., 2001), *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Natures Sciences Sociétés – Elsevier : 288 p.

Jolilivet M., 2001, Le développement durable, notion de recherche et catégorie pour l'action. Canevas pour une problématique hybride, in *Le développement durable de l'utopie au concept*, M. Jollivet (dir.), Natures Sciences Sociétés – Elsevier : pp. 97-116

Jollivet M., 2001, *Pour une science sociale à travers champs. Paysannerie, ruralité, capitalisme (France XXe siècle)*, éditions Arguments, 400 p.

Jollivet M., 2007, Les rapports entre sciences et sociétés en question au CNRS : un (faux?) départ, *Natures Sciences Sociétés*, pp. 417-423

Jouve A.-M. et Napoleone C., 2003, Stratégies des agriculteurs et réorganisations spatiales sous contraintes de la périurbanité, Etude du pays d'Aix-en-Provence, in *Bouleversements fonciers en méditerranée*, M. Elloumi et A.-M. Jouve (dir.), Karthala-Ciheam : pp. 145-171

Kirat T. et Torre A., 2007, Quelques points de repères pour évaluer l'analyse des conflits dans les théories économiques, avec une emphase particulière sur la question, *Géographie Economie Société*, 9 (2): pp. 215-240

Kropff M.-J., Bouma J. et Jones J.-W., 2001, Systems approaches for the design of sustainable agro-ecosystems, *Agricultural Systems*, n°70: pp. 369-393

Lahaye N., 2002, Gouvernance territoriale d'un espace d'intérêt public. Le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial, in *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux*. A. Torre (dir.), INRA, 33 : pp. 171-189

Landais E., 1998, Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social?, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°33 : http://www.inra.fr/dpenv/landac33.htm

Landais E. et Deffontaines J. P., 1990, Les pratiques des agriculteurs : Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique, in *Modélisation systémique et système agraire : décision et organisation*. J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 31-55

Lapierre J.-W., 1992, *L'analyse des systèmes*, Syros, 229 p.

Lardon S., Deffontaines J. P., Baudry J. et Benoit M., 1990, L'espace est aussi ailleurs, in *Modélisation systémique et système agraire : décision et organisatio*n, J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 321-336

Larrère C., 2006, Ethiques de l'environnement, *Multitudes*, n°24 (1) : pp. 75-84

Larrère C., 2009, La justice environnementale, *Multitudes*, n°36 (2) : pp. 156-162

Lascoumes P., 1994, *L'éco-pouvoir*, éditions La Découverte, 318 p.

Laurent C., Maxime F., Mazé A. et Tichit M., 2002, *Multifonctionnalité de l'agriculture et modèles de l'exploitation agricole : enjeux théoriques et leçons de pratique*, Colloque international de la SFER, 21-22 mars 2002

Laurent C., Mouriaux M.-F., et Mundler P., 2006, Combinaisons d'activités professionnelles et multifonctionnalités de l'agriculture : une résurgence de la dimension territoriale?, *Centre d'Etudes de l'Emploi*, n°70 : pp. 58

Laurent C. et Thinon P., (dir.), 2005, *Agricultures et Territoires*, Hermès Sciences-Lavoisier : 303 p.

Lazzeri Y., (dir.) 2008, *Les indicateurs territoriaux de développement durable : Questionnements et expériences*, L'Harmattan : 323 p.

Lazzeri Y. et Moustier E., 2008, Les expériences territoriales d'élaboration d'indicateurs de développement durable : un tour d'horizon, in *Les indicateurs territoriaux de développement durable*, Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 77-103

Lazzarotti O., 2000, Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation, *Mappemonde* n°57 : pp. 12-16

Le Caro Y., Madeline P. et Pierre G., (dir) 2007, *Agriculteurs et Territoires : Entre productivisme et exigences territoriales*, Espaces et Territoires, PUR : 268 p.

Le Floch S., 2008, L'espace, une propriété des projets collectifs locaux : un exemple sur le plateau de Millevaches, *Espaces et sociétés*, n°132 (1-2) : pp. 179-192

Le Floch S., Devanne A.-S. et Deffontaines J. P., 2005, La fermeture du paysage : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale, *Espace géographique* : pp. 49-64

Leca J.-C., 1978, Une communauté villageoise au XIXème siècle : Calenzana, in *Pieve e Paesi, Ravis-Giordani* (dir.). Paris, CNRS : pp. 105-134

Lecat G., 2008, Les PLU font-ils monter les prix?, *Etudes foncières*, 136: pp.

Lefebvre et Triquneaux, 2004, Agriculture du littoral : Faut-il tirer la sonnette d'alarme ?, *Etudes du CNASEA*

Lefevre M., 2001, Ecologie et géopolitique en Corse, *Hérodote* : pp. 32-54

Le Garignon C., 2001, *Activités pastorales et paysages agraires méditerranéens. Méthodologie d'étude des liens entre facteurs humains et organisation de l'espace dans une petite vallée de la Corse : le Curtinese*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paris X Nanterre, 281 p.

Lejoux P., 2006, L'analyse de la géographie des flux touristiques en France métropolitaine : un autre regard sur l'attractivité des territoires, *Flux*, n°65 (3) : pp. 33-46

Leloup F., Moyart L. et Pecqueur B., 2005, La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?, *Géographie Economie Société*, vol.7 (4): pp. 321-332

Le Moigne J.-L., 1977, *La théorie du système général*, PUF, 272 p.

Le Moigne J-L., 1990, *La modélisation des systèmes complexes*, Dunod, 178 p.

Levratto N. et Clemenceau I., 2005, Elaboration d'un indice de vulnérabilité socio-économique d'un littoral : une application au cas de la région Corse, *VertigO*, n°6 (3) : pp. 1-16

Lévy J. et Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1032 p.

Lhoste P., Dollé V., Rousseau J. et Soltner D., 1993, *Manuel de zootechnie des régions chaudes - Les systèmes d'élevage*, CIRAD, 288p.

Linck T., 2005, Patrimonialisation et typification de fromages "traditionnels" : une approche comparée de démarches de qualification, *Ruralia*, 16-17: [en ligne]

Linck T., Bouche R. et Casabianca F., 2009, Brocciu : une appellation pur désapprendre, *Options méditerranéennes*, A n°89: pp. 199-212

Logié G., 2000, *L'intercommunalité au service des projets de territoire*, Syros, 286 p.

Loyat J., 2007, Contribution de l'agriculture au développement durable. Recommandations pour la recherche, *Natures Sciences Sociétés*, 15: pp. 186-190

Lozato-Giotard, *Géographie du tourisme : de l'espace consommé à l'espace maîtrisé*, Pearson éduation, 330p.

Magnan A., 2008, L'espace littoral a-t-il toujours de la valeur? Réflexion à partir du cas de l'île Saint-Martin (Petites Antilles), *Norois* n°206 (1) : pp. 37-52

Marchand M., 1996, Des pressions qui se diversifient sur un espace toujours vulnérable, *Les données de l'environnement*, n°19 : 4p.

Martin S., Bertrand N. et Rousier N., 2006, Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain?, *Géographie Economie Société*, n°8 (3) : pp. 329-350

Martinetti J., 2007, Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté, *Hérodote*, n°27 (4) : pp. 29-46

Martinetti J. et Lefevre M., 2007, *Géopolitique de la Corse*, Armand Colin, 254 p.

Matagne P., (dir.) 2005, *Les enjeux du développement durable*, L'Harmattan : 214 p.

Mathieu N., 2006, La géographie rurale française face à l'utopie du développement durable : quelles réactions, quelles perspectives?, *Boletin de l'A.G.E.N.*, n°41: pp. 39-67

Mathieu N., 2007, Le lien des agriculteurs aux lieux et aux autres habitants. Une évolution majeure à observer, *Economie rurale*, n°300 : pp. 129-133

Maupertuis M-A (dir.), 2010, *La Corse et le développement durable*, Ajaccio, Albiana : 350 p.

Maupertuis M.-A., 2010, La Corse et le développement durable : que peuvent nous apprendre les sciences humaines et sociales? in *La Corse et le développement durable*. M.-A. Maupertuis (dir.). Ajaccio, Albiana : pp. 7-26

Maupertuis M-A, Prunetti D., 2009, *Actifs naturels et développement touristique littoral : éléments pour une gestion patrimoniale des ressources foncières*, Colloque « Vivre du Patrimoine », Université de Corse, 29-30 janvier 2009

Maupertuis M.-A., Prunetti D. et Romani P.-M., 2010, La terre, sa valeur et le développement durable, in *La Corse et le développement durable*, M.-A. Maupertuis (dir.). Ajaccio, Albiana : pp. 161-168

Mauvais J.-L., Gestion du littoral et compatibilité des activités. Les problèmes du littoral breton, in *Le littoral. Entre nature et politique*, M. Bodiguel (dir.), L'Harmattan : pp. 213-22

Mazoyer M. et Roudart L., 2002, *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Seuil, 705 p.

McElroy J., 2003, Tourism Development in Small Islands across the World, *Geografiska Annaler*, 85 (n°4): pp. 231-242

McGehee N., Kim K. et Jennings G., 2007, Gender and motivation for agri-tourism entrepreuneurship, *Tourism Management*, 28: pp. 280-289

Melot R., 2009, De la gestion des espaces au projet de territoire : les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique, *L'année sociologique*, vol. 59 : pp. 177-199

Melot R., Fiori A., Serinelli M. et Paoli J.-C., 2006, *Conflits et règles d'utilisation des espaces littoraux : le cas de la Corse*, A. S. R. d. L. F.-. GRERBAM (coord.), XLII° colloque de l'ASRDLF - XII° colloque du GRERBAM, Sfax, 4, 5, 6 sept. 2006

Meistersheim A., 1997, L'île laboratoire - Introduction, in *L'île laboratoire*, A. Meistersheim (dir.), Colloque de l'Université de Corse, 19-21 juin 1997

Merlin P., 2001, *Tourisme et aménagement touristique : des objectifs inconciliables?*, La documentation Française, 216 p.

Meur-Ferec C., 2007, Entre sur-fréquentation et sanctuarisation des espaces littoraux de nature, *Espace géographique*, 36 (1) : pp. 41-50

Micoud A., 2004, Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises, *Ethnologie française*, tome XXXVII (2) : pp. 13-22

Micoud A., 2005, Développement durable et société : qu'est-ce que le "développement durable" fait aux sciences sociales? in *Les enjeux du développement durable*, P. Matagne (dir.), L'Harmattan : pp. 45-58

Milon J., 2008, Un outil d'aide à la décision territoriale fondé sur la méthode OEïKOS, in *Les indicateurs territoriaux de développement durable*. Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 239-265

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2009, *Objectifs Terre 2020 : Pour un nouveau modèle agricole français*. 45 p.

Ministère du Tourisme, 2006, *Mobilité touristique et population présente*, Ministère des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer, from http://www.tourisme.gouv.fr/fr/html/mobilite/

Miossec A., 2004, *Les littoraux, entre nature et aménagement*, Armand Colin, 190 p.

Moine A., 2003, Systémogénèse d'un espace de production transfrontalier : Le Jura horloger, in *Mappemonde*, n°71 (3) : pp. 25-30

Moine A., 2005, *Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie*, Actes des Septième rencontres de Théo Quant, Besançon, janvier 2005

Moine A., 2006, Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie, in *L'Espace géographique*, 2006-2 : pp. 115-132

Moine A., 2008, *Le Territoire : comment observer un système complexe*, L'Harmattan, 176 p.

Moine A., Sède (de) M-H., 2010, Les observatoires territoriaux : une représentation collective du territoire, in *Communications et langages*.

Mollard A., Pecqueur B. et Moalla M., 2005, Offre de produits, services territorialisés et demande de biens combinés, in *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, A. Torre et M. Filippi (dir.), INRA éditions : pp. 73-93

Monod J. et De Castelbajac P., 2008, *L'aménagement du territoire*, PUF, 127 p.

Moquay P., 2009, Défis de la territorialisation de l'intervention publique pour les services de l'Etat, in *Politiques agricoles et territoires*, F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 199-218

Morardet S., *Pratiques et stratégies foncières des agriculteurs*, CEMAGREF, 531p.

Moretti J.-L., 2006, Histoire de la planification du tourisme en Corse, in *La Corse et le tourisme, 1755-1960*. Musée de la Corse- Albiana, Ajaccio : pp. 312-326

Moretti J-L., 2007, *Tourisme et aménagement du territoire en Corse : La recherche de l'optimum touristique*, Thèse de doctorat de l'Université de Corse, 318 p.

Moretti J.-L., 2008, *La corse au carrefour des routes du tourisme durable en Méditerranée*, Colloque international « Dynamiques littorales et frontières maritimes - Les littoraux : charnières ou frontières des territoires », Saint Denis, France, 20-21 mars 2008

Moriconi-Ebrard F. et Dinard F., 2000, L'urbanisation du littoral méditerranéen, *Mappemonde*, n°57 (1) : pp. 32-36

Morin E., 1988, Le défi de la complexité, *Chimères*, 5/6 : pp. 79-94

Morin E., 1990, Computo, ergo sum, *Chimères*, n°8: pp. 77-99

Morin E., Cassignol C., Fraysse J., 2004, L a production de lait de brebis en France, diversité des systèmes d'exploitation – analyse des résultats du recensement agricole 2000 et synthèse d'enquêtes réalisées auprès des éleveurs hors des bassins traditionnels, et de producteurs fermiers en Corse, Institut de l'Elevage, 148 p.

Mottet A., 2005, *Transformations des systèmes d'élevage depuis 1950 et conséquences pour la dynamique des paysages dans les Pyrénées. Contribution à l'étude du phénomène d'abandon de terres agricoles en montagne à partir de l'exemple de quatre communes des Haute-Pyrénées.*, Thèse de Doctorat de Sciences Agronomiques, Institut National Polytechnique de Toulouse, 274 p.

Mottet A., Ladet S., Coque N., et Gibon A., 2006, Agricultural land-use change and its drivers in mountain landscapes: A case study in the Pyrenees, *Agriculture Ecosystems and Environment*, n°114: pp. 296-310

Nadjar, 2005, *L'évaluation du Foncier Corse*, SAFER Corse, rapport de stage pour l'obtention de la Maîtrise de l'IUP agroalimentaire et développement rural de l'Université de Montpellier I, 74 p.

Nieddu M., Petit O. et Vivien F.-D., 2009, Editorial : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, *Développement durable et territoires*, Dossier 12 : pp. [en ligne]

Niemeijer D. et De Groot R., 2008, A conceptual framework for selecting environmental indicator sets, *Ecological indicators* n°8: pp. 14-25

Noin D., 2006, *Le nouvel espace français*, Armand Colin, 250 p.

Observatoire du Littoral, juin 2005, *Indicateur : Activités touristiques des exploitations agricoles*, Ifen, Ministère de l'Ecologie, l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/Activites-touristiques-des-exploitations-agricoles.67.0.html

Observatoire du Littoral, octobre 2005, *Indicateur : Pression foncière dans les cantons littoraux,* Ifen - Ministère de l'Ecologie, l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/fileadmin/user_upload/fiches_indicateurs/pression_fonciere.pdf

Observatoire du Littoral, janvier 2006, *Indicateur : Evolution de la SAU des exploitations agricoles*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/Evolution-de-la-SAU-des-exploitations-agricoles.66.0.html

Observatoire du Littoral, juin 2007, *Indicateur : Evolution de la construction de logements dans les communes littorales entre 1990 et 2006 dans les communes littorales par type*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/logements-2-2006.pdf

Observatoire du Littoral, juin 2007, *Indicateur : Evolution de la construction de logements entre 1990 et 2006 dans les communes littorales et leur arrière-pays*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/logements-2006.pdf

Observatoire du Littoral, octobre 2007, *Indicateur : Age des habitants sur le littoral en 1999 et évolution depuis 1990*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/age.pdf

Observatoire du Littoral, juin 2008, *Indicateur : Typologie des résidences principales*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/typologie_logements.pdf

Observatoire du Littoral, avril 2009, *Indicateur : occupation du sol dans les communes littorales en 2006 et évolution depuis 2000*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, l'Energie, le Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/sol_communes_2006_01.pdf

Observatoire du Littoral, avril 2009, *Indicateur : Occupation du sol en 2006 et artificialisation du sol depuis 2000 en fonction de la distance à la mer*, Ifen - Ministère de l'Ecologie, l'Energie, le Développement Durable et de la Mer, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/sol_distance_2006_01.pdf

Observatoire du Littoral, juin 2009, *Recueil des fiches indicateurs de l'Observatoire du Littoral*, Commissariat général au développement durable, from http://www.littoral.Ifen.fr/uploads/media/recueil.pdf

OCDE, 2006, *Le nouveau paradigme rural. Politiques et gouvernance.*, éditions OCDE, 172 p.

ODARC, 2007, Programme de Développement Rural de la Corse – 2007/2013, Collectivité Territoriale de Corse, décembre 2007 : 752 p.

OMT, 2010, *Tourism highlights 2010 Editions*, UNWTO: 12p. , http://www.unwto.org/facts/eng/pdf/highlights/UNWTO_Highlights10_en_LR.pdf

Pacini C., Giesen G., Wossink A., Omodei-Zorini L. et Huirne R., 2004, The EU's Agenda 2000 reform and the sustainability of organic farming in Tuscany: ecological-economic modelling at field and farm level, *Agricultural Systems*, n°80 : pp. 171-197

Pacini C., Wossink A., Giesen G., Vazzana C. et Huirne R., 2003, Evaluation of sustainability of organic, integrated and conventional farming systems: a farm and field-scale analysis, *Agriculture, Ecosystems and Environment*, n°98 : pp. 273-288

Paoli J.-C., 2002, La gestion de l'espace entre agriculteurs et acteurs locaux. La procédure de préfiguration des CTE en montagne corse, in *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux*, A. Torre (dir.), INRA, 33 : pp. 115-130

Paoli J.-C., Fiori A. et Melot R., 2008, L'aménagement du littoral à l'épreuve de la décentralisation. Conflits et concertation en Corse et Sardaigne, *Pôle Sud*, n°28 (1) : pp. 143-165

Papy F. et Torre A., 2002, Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles? in *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale? Agriculture, environnement, espaces ruraux*. A. Torre (dir.), INRA : pp. 151-169

Paskoff R., 1993, *Côtes en danger*, Masson, 250 p.

Pays Touristique Balagne, 2006, *La Balagne, scène offerte à l'excellence*, projet de Pôle d'Excellence Rurale pour la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques, septembre 2006 : 48 p.

Pecqueur B., 2006, Le tournant territorial de l'économie globale, *Espaces et sociétés*, 2006/2-3 : pp. 17-32

Pecqueur B., 2009, De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile?, *Géographie Economie Société*, n°11 (2009/1): pp. 55-62

Pellegri M.-J., 2006, Un regard sur le paysage : les touristes et le paysage maritime en Corse, in *La Corse et le tourisme, 1755-1960*, Albiana - Musée de la Corse : pp. 201-207

Pérès S., 2007, *La vigne et la ville : forme urbaine et usage des sols*, Thèse de Doctorat de Sciences Economiques, Université Bordeaux IV, 379 p.

Pernet F. et Lenclud G., 1977, *Berger en Corse : essai sur la question pastorale*, Presses Universitaires de Grenoble, 190 p.

Péron F., 2002, Désir d'île ou l'insularité dans ses dimensions contemporaines, in *Le littoral. Regards, pratiques et savoirs*, N. Baron-Yelles, L. Goeldner-Gianella et S. Velut (dir.), Editions ENS rue d'Ulm - Conservatoire du Littoral : pp. 285-301

Perraud D., 2002, *Les ambigüités de la multifonctionnalité de l'agriculture*, D. Barthélémy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), Colloque international de la SFER, 21-22 mars 2002

Perret J. et Marcelpoil E., 2001, *L'agritourisme en 2001. La diversité des territoires et des acteurs : entre témoignage et commerce*, CEMAGREF- Rapport au ministère de l'agriculture et de la pêche : 92 p.

Perrier-Cornet P., (dir.), 2002, *Repenser les campagnes*, L'aube – DATAR : 275 p.

Perrier-Cornet P., 2009, Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les Syal, in *Politiques agricoles et territoires*, F. Aubert, V. Piveteau et B. Schmitt (dir.), éditions QUAE, INRA : pp. 49-68

Perrin C., 2005, Saint-Victoire et Alpilles, vers une gestion intégrée des terres agricoles dans les grands sites naturels, *Méditerranée*, 105: [en ligne]

Perrin C., 2007a, La vigne et l'olivier en Provence : un moyen de préserver les espaces agricoles périurbains? in *Agriculteurs et territoires - Entre productivisme et exigences territoriales*, Y. Le Caro, P. Medeline et G. Piere (dir.), PUR : pp. 268

Perrin C., 2007b, *L'agritourisme périurbain dans les collines de Toscane centrale*, Colloque international « Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville : vers des projets de territoire, Université Paris X, Paris, France, 10p.

Perrin C., 2009, *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, aménagements et valorisation du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)*, Thèse de doctorat de géographie, aménagement, Université Aix-Marseille, Università degli Studi di Firenze, 743 p.

Petanidou T., Kizos T. et Soulakellis N., 2008, Socioeconomic Dimensions of Change in the Agricultural Landscape of the Mediterranean Basin: A Case Study of the Abandonment of Cultivation Terraces on Nisyros Island, Greece, *Environmental Managment*, n°41: pp. 250-266

Pierre G., 2004, *Agriculture dépendante et agriculture durable. La PAC et les plateaux du sud-est du Bassin parisien*, Paris, Publications de la Sorbonne, 328 p.

Pierre G., 2005, *Agriculture dépendante, agriculture durable et développement rural : comment définir, sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien, un développement agricole conciliant ces différents aspects?*, Colloque « Faire campagne », Rennes, France, 17-18 mars 2005

Pierre G., 2007, Agriculture et développement local sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien : comment diversifier les modèles? in *Agriculteurs et territoires - Entre productivisme et exigences territoriales*, Y. Le Caro, P. Madeline et G. Pierre (dir.). Rennes, Presses Universitaires de Rennes pp. 63-80

Pierre G. et Djimet-Babou A., 2009, *Agriculture durable et territorialisation. Une illustration à partir de la région des Pays de la Loire*, pour Géoconfluences, 15 déc. 2009 : http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient7.htm

Pinot J.-P., 1998, *La gestion du littoral*, Institut océanographique, 759 p.

Pinot J.-P., 2002, Géographie des littoraux en France : évolution d'une discipline, in *Le littoral. Regards, pratiques et savoirs*, N. Baron-Yelles, L. Goeldner-Gianella et S. Velut (dir.), Editions ENS rue d'Ulm - Conservatoire du littoral : pp. 27-58

Plan Bleu, 2001, *L'étalement urbain en Méditerranée*, 5p.

Plan Bleu, 2006, Faire face aux crises et pénuries d'eau en Méditerranée, *Les notes du Plan Bleu : environnement et développement durable en Méditerranée*, n°4 : 4p.

Plan Bleu, 2007a, Vers un renouveau rural en Méditerranée, *Les notes du Plan Bleu : environnement et développement durable en Méditerranée*, n°5 : 4p.

Plan Bleu, 2007b, Protéger et valoriser le littoral méditerranéen, bien commun menacé, *Les notes du Plan Bleu : environnement et développement durable en Méditerranée*, n°6 : 4p.

Plan Bleu, 2007c, *Statistiques - Population 1960-2005*, données du Plan Bleu : http://www.planbleu.org/publications/annexe_stat_population.pdf

Plan Bleu, 2007d, *Statistiques – Espace rural et agricole,* données du Plan Bleu : http://www.planbleu.org/publications/annexe_stat_rural.pdf

Planchat-Hery C., 2008, Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme, *Norois*, 209 (4): pp. 109-125

PNRC, 1998, *Charte du Parc Naturel Régional de Corse 1998-2008*, 100 p.

Pomponi F., 1979, *Histoire de la Corse.*, Hachette, 447 p.

Pomponi F. et Alberti J.-L., 2004, Descente et sédentarisation à la piaghja, XVIIIe-XXe siècle, in *Atlas ethnohistorique de la Corse*, G. Ravis-Giordani (dir.), éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques : pp. 42-43

Pouzenc M., Coquart D., Pilleboue J., Olivier V. et Guibert M., 2007, Diversification des modèles de qualité territorialisée des produits agroalimentaires : risque ou opportunité pour les terroirs ?, in Méditerranée n°109 : [en ligne]

Préfecture de la région de Corse, 1992, *Schéma d'Aménagement de la Corse*, République française : 231 p.

Priskin J., 2001, Assesment of natural resources for nature-based tourism: the case of the Central Coast Region of Western Australia, *Tourism Management* n°22: pp. 637-648

Prost J., Casabianca F., Casalta E., Vallerand F. et de Sainte-Marie C., 1994, La certification des produits, un levier pour le développement de l'élevage : La dynamique de l'Appellation d'Origine "Brocciu Corse", *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires*, n°28 : pp. 143-156

Pumain D., 2003, Une approche de la complexité en géographie, *Géocarrefour* n°78 (1) : pp. 25-31

Pumain D. et Saint-Julien T., 2008, *L'analyse spatiale : Localisations dans l'espace*, Armand Colin, 167p.

Rallet A., 2002, L'économie de proximités. Propos d'étape, in *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux*, A. Torre (dir.), INRA, 33 : pp. 11-25

Ravis-Giordani G., (dir.), 1978, *Pieve e Paesi - Communautés rurales corses*, Marseille, CNRS : 379 p.

Ravis-Giordani G., 2001 (1ère éd. 1983), *Bergers Corses, Les communautés villageoises du Niolu.*, Albiana-PNRC, 505 p.

Ravis-Giordani G., (dir.)., 2004, *Atlas ethno-historique de la Corse*, éditions du Comité des travaux historiques scientifiques : 253 p.

Raymond R., 2009, La "société civile", ce "nouvel" acteur de l'aménagement des territoires, *L'Information Géographique*, n°2: pp. 10-28

Renucci J., 1961, Tentatives de mise en valeur agricole de la Corse, *Revue de géographie de Lyon*, 36 (2): pp. 139-153

Renucci J., 1962, La Corse et le tourisme, *Revue de géographie de Lyon*, 37 (3): pp. 207-224

Renucci J., 1974, *Corse traditionnelle et Corse nouvelle : la géographie d'une île*, Audin imprimeurs, p.

Requier-Desjardins D., 2009, Territoires - identités - patrimoines : une approche économique?, *Développement durable et territoires*, Dossier 12: [en ligne]

Rey-Valette H., Soulard C., Mathe S., Michel L., Jarrgie F., Maurel P., Chia E., Clément C., Guiheneuf P.-Y., Laurens L., Martinand P., Nougaredes B., Valarie P. et Barbe E., 2009, *Gouvernance des territoires et développement rural : une grille d'analyse pour appréhender les innovations organisationnelles,* XLVIème Colloque ASRDLF, Clermont-Ferrand, France, 6-8 juil. 2009

Rieutort L., 1995, *L'élevage ovin en France*, CERAMAC, 511 p.

Rieutort L., 2007, Du territoire identitaire aux nouveaux partenariats ville-campagne : les voies du développement local dans la haute-vallée de la Loire, *Norois*, n°204 (3) : pp. 11-23

Rieutort L., 2009, Dynamiques rurales françaises et reterritorialisation de l'agriculture, *L'information géographique*, 2009/1 : pp. 30-48

Rigby D., Woodhouse P., Young T. et Burton M., 2001, Constructing a farm level indicator of sustainable agricultural pratice, *Ecological Economics*, n°39: pp. 463-487

Robic M.-C. et Mathieu N., 2001, Géographie et durabilité : redéployer une expérience et mobiliser de nouveaux savoir-faire, in *Le développement durable de l'utopie au concept*, M. Jollivet (dir.), Natures Sciences Sociétés – Elsevier : pp. 167-190

Rolland-May C., 2000, *Evaluation des territoires : Concepts, modèle, méthodes*, Hermès Sciences, 381 p.

Rother K., 1986, Agrarian Development and Conflicts of Land Utilization in the Coastal Plains of Calabria (South Italy), *Geojournal*, 13.1: pp. 27-35

Rotillon G., 2009, *Faut-il croire au développement durable?*, L'Harmattan, 220 p.

SAFER Corse, 2008, *Gestion foncière du territoire pastoral sur la commune d'Aregno*, SAFER : 91p.

Sébillotte M., 1974, Agronomie et agriculture. Essai d'analyse des tâches de l'agronome, *Les cahiers de l'Orstom*, n° 24: pp. 3-25

Sébillotte M., (dir.), 1991, *Fertilité et systèmes de production*, INRA: 369 p.

Sébillotte M. et Soler L. G., 1990, Les processus de décisions des agriculteurs, in *Modélisation systémique et système agraire : décision et organisation,* J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 93-107

Serrano J. et Vianey G., 2007, Les Zones Agricoles Protégées : figer de l'espace agricole pour un projet agricole ou organiser le territoire pour un projet urbain?, *Géographie Economie Société*, 9 (4) : pp. 419-438

Sharpley R. et Vass A., 2006, Tourism, farming and diversification: An attitudinal study, *Tourism Management*, Vol.27 (5): pp. 1040-1052

Simi P., 1981, *Précis de géographie physique, humaine, économique, régionale de la Corse*, Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, Bastia : 608p.

Smith W., (2002), Developing indicators of sustainability, in *The Sustainability of Rural Systems*, I. R. Bowler, C. R. Bryant et C. Cocklin (dir) : pp. 13-31

SFER -Société Française d'Economie Rurale, 2003, *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Educagri éditions, 922 p.

SOMIVAC, septembre 1972, *Aménagement rural de la Balagne*. Ministère de l'agriculture - Direction Départementale de la Corse : 177 p.

Soulard C., 2005, La multifonctionnalité de l'agriculture en pratique : étude des relations entre exploitations agricoles et étangs de la Dombes, *Cybergeo : European journal of geography* 319, [en ligne]

Sylvander B., Lagrange L. et Monticelli C., 2007, Les signes officiels de qualité et d'origine européens : quelle insertion dans une économie globalisée ?, *Economie rurale*, n°299: pp. 7-23

Tafani C., 2005, *Analyse d'instruments intégrés pour la conception et la mise en œuvre des mesures agro-environnementales dans onze régions d'Europe*. INRA, Rapport de stage de deuxième année de l'INA-PG pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Général, sous la direction de G. Bazin, août 2005, 82 p.

Tafani C., 2010, Littoral corse : entre nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles ?, *Méditerranée – la revue géographique des pays méditerranéens*, n°115.

Tafani C., Pieri X. et Maupertuis M.-A., 2010, *Agriculture et tourisme sur le littoral corse : des durabilités incompatibles?*, Aménagement durable des territoires méditerranéens, Aix-en-Provence, France, 17-18 novembre 2010, 20 p.

Taglioni F., 2003, *Recherches sur les petits espaces insulaires et leurs organisations régionales*, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Paris IV, 218p.

Taglioni F., 2005, La coopération régionale insulaire en question : une approche des mots et des choses, in *Les dynamiques contemporaines des petits espaces insulaires*, Bernardie N. et Taglioni F. (dir), Karthala : pp. 407-429

Taglioni F., 2007, La périphéricité, du concept au lobby politique, *L'espace politique*, n°2 : pp. 5-11

Talbot D., 2006, La gouvernance locale, une forme de développement local et durable. L'exemple par les pays, *Développement durable et territoires* (Dossier 7) : [en ligne]

Thareau B., 2006, L'agriculture dans une dynamique urbaine : Négociations autour d'usages du territoire, *Géographie Economie Société*, 8 (3) : pp. 351-368

Theys J., 2001, A la recherche du développement durable : un détour par les indicateurs, in *Le développement durable de l'utopie au concept*, M. Jollivet (dir.), Natures Sciences Sociétés – Elsevier : pp. 269-279

Torre A., (dir.) 2002, *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux*, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, 33. INRA : 216 p.

Torre A., 2008, Conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains, in *Campagne-ville. Le pas de deux*. L. Monteventi Weber, C. Deschenaux et N. Tranda-Pittion (dir.), Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes : 11p.

Torre A. et Filippi M., 2005, Les mutations à l'œuvre dans les mondes ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace, in *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, A. Torreet M. Filippi (dir.), INRA éditions : pp. 1-36

Torre A. et Filippi M., (dir.) 2005, *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*, INRA : 322 p.

Travers M., Abdelhak N., Gildas A. et Bonnieux F., 2008, *Evaluation des bénéfices environnementaux par la méthode des prix hédonistes : une application au cas du littoral*, Economie et prévision n° 185, pp. 47-62

Trift N., Champredonde M., Renault M-L., Maestrini J. et Casabianca F., 2003, *Atouts et limites de la consommation de viande de veau de Corse en Corse*, in Colloque international, *10° journée 3R, Rencontres Recherche Ruminants* : pp. 339-342

Urbain J.-D., 2002, Le résident secondaire : un touriste à part?, *Ethnologie française*, Tome XXXVII (2) : pp. 515-520

Valceschini E., 1990, Exploitation, filière et méso-système, in *Modélisation systémique et système agraire : décision et organisation*, J. Brossier, B. Vissac et J. L. Le Moigne (dir.), INRA : pp. 269-277

Van Cauwenbergh N., Biala K., Bielders C., Brouckaert V. et Franchois L., 2007, SAFE - A hierarchical framework for assessing the sustainability of agricultural systems, *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 120: pp. 229-242

Van-Lier H., Planning for sustainable rural land-use systems, 2002, in *The Sustainability of Rural Systems,* I. R. Bowler, C. R. Bryant et C. Cocklin (dir.) : pp. 189-210

Van Tilbeurgh V., Le Cozler Y. et Disenhaus C., 2008, La durabilité des exploitations laitières : rôle du territoire dans leur fonctionnement en Ille-et-Vilaine, *Géocarrefour*, 83 (3) : pp. 235-244

Vercherand J., 1989, La question du développement de l'élevage en Corse, *Etudes corses* n°32, pp.7-77

Veschambre V., 2007, Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace, *Café Géo* document n°1180, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180

Via Campagnola-La confédération paysanne, 2008, *Importations de lait et fromages corses*, août 2008, 8p.

Vianey G., 2005, Entre conception de l'exercice du métier et représentation de l'activité agricole en périurbain: esquisse d'une analyse des logiques foncières, *Les cahiers de la multifonctionnalité*, n°8 : pp. 105-114

Violier P., 2000, Points de vue et lieux touristiques du monde, *Mappemonde* n°57 : pp. 7-11

Vitte P., 1998, Tourisme en espace rural : le territoire à l'épreuve, *Revue de Géographie alpine*, n°3 : pp. 69-85

Vivien F.-D., 2003, Jalons pour une histoire du développement durable, *Mondes en développement*, vol.31 n°121 (1) : pp. 1-21

Volle A., 2006, Agritourisme et productions biologiques dans les Alpes-de-Haute-Provence, *Méditerranée*, n°107 : pp. 66-71

Von Wiren-Lehr S., 2001, Sustainability in agriculture - an evaluation of principal goal-oriented concepts to close the gap between theory and practice, *Agriculture, Ecosystems and Environment*, n°84: pp. 115-129

Williams A. et Show G., 2009, Future play: tourism, recreation and land use, *Land Use Policy* n°26: pp. 326-335

Zahm F., Girardin P., Mouchet C., Viaux P. et Vilain L., 2008, De l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles à partir de la méthode IDEA à la caractérisation de la durabilité de la "ferme européenne" à partir de la méthode IDERICA, in *Les indicateurs territoriaux du développement durable*, Y. Lazzeri (dir.), L'Harmattan : pp. 285-314

Zomeni M., Tzanopoulos J. et Pantis J. D., 2008, Historical analysis of landscape change using remote sensing techniques: An exploratory tool for agricultural transformation in Greek rural areas, *Landscape and urban planning* n°86: pp. 38-46

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des sigles

ACP	Analyse en Composante Principale
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AOT	Autorisation d'Occupation Temporaire
APEB	Association des Producteurs Eleveurs bovins de Balagne
AREO	Association Régionale des Eleveurs Ovins
ATC	Agence du Tourisme de la Corse
ATTAC	Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne
CA	Chambre d'Agriculture
CAD	Contrat Agriculture Durable
CCI	Chambres de Commerce et d'Industries
CCM	Compagnie Corse Méditerranée
CDJA	Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
CERC	Centre d'Economie Rurale de Corse
CESC	Conseil Economique Social et Culturel de Corse
CH	Classification Hiérarchique
CLC	Corine Land Cover
CNASEA	Centre National pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles
CREPAC	Comité Régional d'Expansion et de Promotion Agricole de la Corse
CTC	Collectivité Territoriale de Corse
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DALL	Document d'Application de la Loi Littoral
DATAR	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE	Direction Départementale de l'Equipement
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DPM	Domaine Public Maritime
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
EBC	Espaces Boisés Classés
EPF	Etablissement Public Foncier
EPR	Espace Proche du Rivage
FDSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FnSAFER	Fédération nationale des SAFER
FRC	Front Régionaliste Corse
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
ICHN	Indemnité Compensatoire aux Handicaps Naturels

IDEA	Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles
IFEN	Institut français de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
ILOCC	Interprofession Laitière Ovine Caprine de Corse
INAO	Institut National des Appellations d'Origine
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISM	Indemnité Spéciale de Montagne
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LoADDT	Loi d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
MAET	Mesure Agri Environnementale Territoriale
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
ODARC	Office de Développement Agricole et Rural de la Corse
ODG	Organe de Défense et de Gestion
OEC	Office de l'Environnement de la Corse
OGAF	Opération Groupée d'Aménagement Foncier
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PAC	Politique Agricole Commune
PACA	Provence Alpes Côtes d'Azur
PADDUC	Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse
PAR	Programme d'Action Régional
PDRC	Plan de Développement Régional de Corse
PER	Pôle d'Excellence Rurale
PHAE	Prime Herbagère Agri Environnementale
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMSEE	Prime au Maintien des Systèmes d'Elevage Extensifs
PMTVA	Prime au Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes
PNRC	Parc Naturel Régional de Corse
PPAEN	Périmètre de Protection et d'Aménagement des Espaces agricoles et Naturels Périurbains
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
RDR	Règlement de Développement Rural
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
RNU	Règlement National d'Urbanisme
SAC	Schéma d'Aménagement de la Corse
SAD	Science Action Développement
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SETCO	Société d'Economie Touristique de la Corse
SFP	Surface Fourragère Principale
SHON	Surface Hors d'Œuvre Nette
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

SOMIVAC	Société de Mise en Valeur Agricole de la Corse
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
STH	Surface Toujours en Herbe
TO	Tour Operator
UDE	Unité de Dimension Economique
UGB	Unité Gros Bovin
UMP	Unité pour la Majorité Parlementaire
UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
UPRA	Unité Nationale de la Promotion de la Race
UTAf	Unité de Travail Agricole familial
VA	Valeur Ajoutée
VAN	Valeur Ajoutée Nette
ZAP	Zone d'Agriculture Protégée
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Nationale d'Intérêt Environnemental, Faunistique et Floristique
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

ANNEXE 2 : Liste des personnes rencontrées[419]

- Enquêtes avec des personnes des structures d'encadrement agricole et des services d'aménagement du territoire :

Mme	Albertini	Chargée de mission SAFER, Corse du Sud (interlocutrice privilégiée pour l'étude SAFER)
Melle	Aragni	Agent pastoraliste, chambre d'agriculture régionale
M.	Caïtucoli	Directeur du CREPAC
M.	Casalonga	Ancien Président du Pays de Balagne, membre fondateur du forum des citoyens actifs de Balagne
M.	Caux	Président du CREPAC
M.	Cloquemin	Chef de service SRISE – DRAAF*
M.	Colombani	Président de l'APEB
M.	Colombani	Président de la coopérative oléicole de Balagne
Melle	Constant	Service urbanisme de la DDE, Bastia
M.	Conventi	Chef du service développement agricole, ODARC
Mme	Corrazini	Service juridique, chambre d'agriculture de Haute-Corse
Melle	Dampne	Chargée de mission - Service foncier et aménagement, chambre d'agriculture Corse-du-Sud
Melle	de Martini	Chargée d'études, ODARC
M.	Faure	Responsable informatique SRISE-DRAAF*
M.	Gambini	Chef du service développement rural, CTC (programme LEADER)
M.	Giaccobi	Chargé d'études, chambre d'agriculture régionale
Melle	Guillou	DRAM Ajaccio (GIZC)
M.	Hoeffler	Chef du service économie agricole, DRAAF
Melle	Le Beschu	Animatrice du syndicat Casgiu Casanu
M.	Mancini	Conseiller général de Haute-Corse - éleveur
M.	Marq	Mission Agriculture et Environnement au SGAC, Ajaccio
M.	Martinetti	Chef du service économie agricole, chambre d'agriculture, Haute-Corse
M.	Mortini	Président de la communauté de communes de Cinque Pieve, maire de Belgodere, éleveur
M.	Nicolau	Chef de service, DIREN - DREAL
Melle	Pinelli	Agent de développement du pays de Balagne, animatrice de la communauté de communes de Calvi
M.	Poli	Président du syndicat mixte du SCoT Balagne

[419] ou contactées par téléphone*.

Melle	Renard	Agent DIREN-DREAL*
Mme	Salotti	Association U Levante – Asssociation pour l'application de la loi Littoral*
M.	Suzzoni	Ancien président de la Chambre d'agriculture régionale, conseiller territorial
M.	Taddei	Membre fondateur du forum des citoyens actifs de Balagne
M.	Valecalle	Directeur de la SAFER Corse
M.	Venturi	Président de la chambre d'agriculture régionale- Président de l'interprofession viticole
M.	Vincentelli	Agent de développement de l'élevage, secteur Balagne, OEC
M.	Vincenti	Chargée de mission - Service foncier et aménagement, chambre d'agriculture Haute-Corse
M.	Franceschini	Agent de développement du pays de Balagne, animateur de la communauté de communes de l'Île-Rousse*
Mme	Lanfranchi	Agent à l'AREO
M.	Muracciole	Adjoint au directeur du centre régional du Conservatoire du Littoral*

- 8 enquêtes avec agriculteurs retraités
- 40 enquêtes avec agriculteurs en activité (dont plusieurs dédoublées, et certaines détriplées)

ANNEXE 3 : Déclaration de Cork - Un milieu rural vivant

La Conférence Européenne sur le Développement Rural

Réunie à Cork (Irlande), du 7 au 9 novembre 1996

Constatant que le quart de la population de l'Union européenne vit dans les zones rurales et que celles-ci représentent plus de 80 % du territoire de l'Union; que ces zones sont caractérisées par un tissu culturel, économique et social unique, une extraordinaire mosaïque d'activités, une grande diversité de paysages (des bois et des champs, des sites naturels intacts, des villages et des petites villes, des centres régionaux, des petites entreprises)

D'avis que les zones rurales et leurs habitants sont véritablement un atout pour l'Union européenne et ont la capacité d'être compétitifs

Consciente que les terres agricoles et les forêts représentent de loin le plus important des modes d'occupation de l'espace dans les zones rurales de l'Europe; qu'elles ont une influence forte sur les paysages européens et que l'agriculture est et doit demeurer une interface majeure entre la population et l'environnement; que les agriculteurs ont à charge d'être les gardiens de beaucoup des ressources naturelles du milieu rural

Rappelant que l'agriculture et la forêt ne sont plus prédominantes dans les économies en Europe; que leur importance relative dans l'économie continue à décliner et que, par conséquent, le développement rural doit s'adresser à tous les secteurs socio-économiques présents en milieu rural

Observant que les citoyens européens accordent une importance croissante à la qualité de la vie en général et en particulier, aux notions de qualité, de santé, de sûreté, de développement personnel et de loisirs; que les zones rurales sont exceptionnellement bien placées pour répondre à ces attentes et peuvent être à la base d'un modèle de développement de qualité, original et moderne

Reconnaissant que la politique agricole commune (PAC) devra s'adapter à une nouvelle donne et à de nouveaux défis, en termes de demande et de préférences du consommateur, d'évolution du commerce international et face au prochain élargissement de l'Union européenne; que le passage du soutien par les prix au soutien par des aides directes va se poursuivre et que la PAC et le secteur agricole devront s'y adapter; que les agriculteurs doivent être aidés dans ce processus d'adaptation et ont besoin de recevoir des indicateurs clairs pour l'avenir

S'attendant à ce que la justification des paiements compensatoires issus de la réforme de la PAC de 1992 soit de plus en plus contestée

Persuadée que le principe d'un soutien financier public pour le développement rural, harmonisé avec une gestion adéquate des ressources naturelles, avec le maintien et l'amélioration de la biodiversité et des paysages entretenus, est de plus en plus admis

Reconnaissant que, si les réformes successives de la politique agricole commune et des politiques européennes de développement rural en ont amélioré la transparence et l'efficacité, un certain nombre d'incohérences et de doubles emplois sont apparus et la complexité du dispositif juridique s'est accrue

Résolue à promouvoir par tous les moyens possibles la valorisation du potentiel local pour assurer le développement durable des zones rurales et, en particulier, à soutenir les initiatives privées ou émanant des communautés locales, qui prennent pleinement en compte la globalisation des marchés

Annonce le programme suivant pour le développement rural dans l'Union européenne, en dix points

Point 1 - Préférence rurale

Le développement rural durable doit être élevé au rang de priorité de l'Union européenne et doit devenir le principe fondamental qui sous-tend toute politique rurale, dès maintenant et après l'élargissement. Ses objectifs sont les suivants : inverser l'exode rural, combattre la pauvreté, stimuler l'emploi et l'égalité des chances; répondre aux exigences croissantes en matière de qualité, de santé, de sûreté, de développement personnel et de loisirs; améliorer le bien-être dans les zones rurales. La nécessité de préserver la qualité de l'environnement rural et de l'améliorer doit être partie intégrante de toutes les politiques communautaires qui se rapportent au développement rural. Il faut établir un équilibre plus juste entre zones rurales et zones urbaines, dans l'affectation des dépenses

publiques, dans les investissements en infrastructures, dans les services d'éducation, de santé et de communication. Une part accrue des ressources disponibles doit être affectée à la promotion du développement rural et à la réalisation d'objectifs environnementaux.

Point 2 - Approche intégrée

La politique du développement rural doit être multidisciplinaire dans sa conception et multisectorielle dans son application, en privilégiant l'approche territoriale. Elle doit s'appliquer à toutes les zones rurales de l'Union, en respectant le principe de concentration au moyen d'une différenciation du cofinancement au profit des zones dont les besoins sont plus importants. Elle doit être fondée sur une approche intégrée, en réunissant dans un même cadre juridique et instrumental, l'adaptation et le développement de l'agriculture, la diversification économique - en particulier, les entreprises de petite et moyenne dimension et les services ruraux -, la gestion des ressources naturelles, l'amélioration des prestations liées à l'environnement, ainsi que que la mise en valeur du patrimoine culturel, du tourisme et des activités de loisirs.

Point 3 - Diversification

L'appui à la diversification des activités économiques et sociales doit se concentrer sur un ensemble de moyens de nature à favoriser des initiatives capables de se développer par elles-mêmes émanant du secteur privé et des communautés rurales: investissement, assistance technique, services aux entreprises, infrastructures adéquates, éducation, formation, diffusion des progrès des technologies de l'information, renforcement des petites villes en tant que partie intégrante des zones rurales et éléments-clés de leur développement, promotion du développement de communautés rurales viables et rénovation des villages.

Point 4 - Durabilité

Les politiques devraient promouvoir un développement rural de nature à assurer durablement la qualité et les aménités des paysages ruraux de l'Europe (ressources naturelles, biodiversité, identité culturelle), et de manière à ce que leur utilisation par la génération actuelle ne compromette pas les options des générations de demain. Dans nos actions au niveau local, nous devons être conscients de nos responsabilités au niveau global.

Point 5 - Subsidiarité

La diversité des zones rurales de l'Union implique que la politique de développement rural respecte le principe de subsidiarité. Aussi décentralisée que possible, cette politique doit être fondée sur le partenariat et sur la collaboration entre tous les niveaux de responsabilité concernés (local, régional, national, européen). Elle doit privilégier la participation des acteurs et les initiatives émanant de la base (approche "bottom-up"), qui permettent de conforter la créativité et la solidarité des communautés rurales. Le développement rural doit être local et conduit par les communautés rurales, au sein d'un cadre européen cohérent.

Point 6 - Simplification

La politique de développement rural, en particulier dans son volet agricole, doit faire l'objet d'une simplification radicale quant à sa réglementation. Toute renationalisation de la PAC étant exclue, il faut assurer une meilleure cohérence de ce qui est effectué actuellement au travers de nombreux canaux séparés, limiter la réglementation communautaire à des règles et des procédures générales, introduire plus de subsidiarité dans la prise de décision, décentraliser la mise en oeuvre et, de manière générale, assurer une plus grande flexibilité.

Point 7 - Programmation

La mise en oeuvre des programmes de développement rural doit se fonder sur des procédures cohérentes et transparentes, sous la forme d'un programme unique de développement rural par région, et d'un instrument unique pour le développement rural durable.

Point 8 - Financement

Il faut encourager l'affectation des ressources financières locales à des projets locaux de développement rural. Il faut aussi encourager des techniques d'ingénierie financière en matière de crédit rural, pour mieux mobiliser les synergies entre financement public et privé, pour réduire les contraintes financières qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises, pour promouvoir l'investissement productif

et pour diversifier les économies rurales. Une plus grande participation du secteur bancaire (public et privé) et d'autres intermédiaires doit être encouragée.

Point 9 - Gestion

La capacité de gestion et l'efficacité des autorités régionales et locales, de même que celles des groupes issus des communautés locales, doivent être améliorées en leur fournissant, lorsque cela est nécessaire, l'assistance technique, la formation, de meilleurs outils de communication, le partenariat, la diffusion de la recherche et de l'information, l'échange d'expérience dans des réseaux reliant les régions et les communautés rurales dans toute l'Europe.

Point 10 - Evaluation et recherche

Le suivi, l'évaluation et l'analyse des résultats devront être renforcés pour assurer la transparence des procédures, pour garantir le bon usage des crédits publics, pour stimuler la recherche et l'innovation et pour permettre un débat public en toute connaissance de cause. Les intéressés doivent être non seulement consultés lors de la conception et de la mise en oeuvre, mais aussi impliqués dans le suivi et l'évaluation.

Conclusion

Nous, les participants de la Conférence Européenne sur le Développement Rural, réunis à Cork, demandons instamment aux décideurs politiques de l'Europe :

- de faire prendre conscience à l'opinion publique de l'importance d'un nouveau départ pour la politique de développement rural;
- de faire des zones rurales, des lieux de vie et de travail plus attrayants, siège d'une vie plus riche pour des habitants venus d'horizons variés et de tous âges;
- de soutenir ce programme en dix points et de coopérer à titre de partenaire à la réalisation de chacun des objectifs que renferme la Déclaration;
- de promouvoir activement le développement rural durable à l'échelon international.

9 novembre 1996

Source : http://ec.europa.eu/agriculture/rur/cork_fr.htm

ANNEXE 4 : INDICATEURS DE DURABILITE DE L'AGRICULTURE

A1 : Revenu par Unité de Travail Agricole (fonction de la surface travaillée par UTA)

Le calcul de cet indicateur se fait tout d'abord à partir du calcul de la Valeur Ajoutée par UTA.

VA = (Produit Brut [PB] – Consommations Intermédiaires [CI] – Amortissements [Am])

- Pour l'élevage, il convient de calculer :

1. (PB/tête – CI/tête – Am/tête)
2. CI non proportionnelles (%)
3. Am non proportionnels

Par conséquent :

VA/UTA = (PB/tête – CI/tête – Am/tête)*nb tête/ha * [ha/UTA] de SAU – CI non% - Am non%

- Pour les cultures, il convient de calculer :

1. (PB/ha – CI/ha – Am/ha)
2. CI non %
3. Am non %

Par conséquent :

VA/UTA = (PB/ha – CI/ha – Am/ha)* [ha/UTA] – CI non% - Am non%

Il faut retirer à la Valeur Ajoutée Nette les charges de structure et ajouter les aides compensatoires :

- Rente foncière (proportionnelle) [Rf]
- Impôts fonciers (proportionnels) [Imp]
- Intérêts sur les emprunts (proportionnels et non proportionnels) [î]
- Charges salariales (proportionnelles et non proportionnelles) [Cs]
- Mutuelle Sociale Agricole (non proportionnelle) [MSA]
- Aides compensatoires PAC : une partie proportionnelle au nombre de têtes ou à la surface et l'autre non proportionnelle du fait du découplage des aides (Droit à Paiement Unique) [Primes]

Pour l'élevage :

Revenu/UTA = (PB/tête – CI/tête –Am/tête – Rf/tête – Imp/tête – î/tête – Cs/tête + Primes/tête) * nb tête/ha * [ha/UTA] – (CI+ Am +Rf + Imp+ î +Cs +MSA – Primes)

Pour les cultures :

Revenu/UTA = (PB/ha – CI/ha –Am/ha – Rf/ha – Imp/ha – î/ha – Cs/ha + Primes/ha) * [ha/UTA] – (CI+ Am +Rf + Imp+ î +Cs +MSA – Primes)

A partir de ces calculs : Si Revenu > 1.6 SMIC[420] alors A1 = 1 ; sinon A1 =0

Source : calcul économique – théorie des systèmes agraires (Cochet et Devienne, 2005)

[420] Coût d'opportunité de la main d'œuvre employée dans le tourisme.

A2 : Taux de spécialisation économique

1. La plus importante activité génère :
   - moins de 25% du PB : 8points
   - entre 25% et 50% du PB : 4points
   - entre 50% et 80% du PB : 2points
   - plus de 80% du PB : 0point
2. Le plus important client achète :
   - moins de 25% du PB : 4points
   - de 25% à 50% du PB : 2points
   - plus de 50% du PB : 0point
3. Si atelier en intégration : -2points

Si le total se situe au-delà de 5points alors indicateur = 1, sinon indicateur = 0

Source : à partir de la méthode IDEA

A3 : Rente de qualité territoriale

Si la part de la production définie sous signe de qualité ou sous certification de savoir-faire > 50% du PB, alors A3 =1, sinon A3=0

Source : élaboration propre

A4 : Efficience du processus productif

Efficience = (Produit Brut – CI) /PB

Si efficience > 50%, A4 =1 ; Sinon A4 =0

Source : à partir de la méthode IDEA

A5 : Transmissibilité économique

T = Capital d'exploitation/UTA

Si T < 160K€, alors A5 = 1 ; sinon A5 =0

Source : à partir de la méthode IDEA

A6 : Autonomie financière

Autonomie financière = 1 – Dépendance financière [DF]

DF = (intérêts sur emprunts)/ Revenu

Si DF < 30%, alors A6 = 1 ; sinon A6 =0

Source : à partir de la méthode IDEA

A7 : Sensibilité aux aides PAC

Sensibilité aux aides PAC [SA] = Somme des aides / Revenu

Si SA < 50%, alors A7=1 ; sinon A7 =0

Source : à partir de la méthode IDEA

B1 : Intensité de travail

1. Contraintes de travail : appréciation par l'exploitant sur une échelle de 1 à 5 (5 = le plus pénible) : 5 points à 1 point
2. Possibilité de partir en vacances : + 2points

Si le total > 4, alors B1=1 ; sinon B1=0

Source : élaboration propre

B2 : Qualité de vie

Appréciation par l'exploitant sur une échelle de 1 à 5 (5 : maximum)

Si le total > 3, alors B2 =1 ; sinon B2=0

Source : élaboration propre

B3 : Implication sociale

Si participation à une association hors secteur agricole, alors B3 =1 ; sinon B3=0

Source : élaboration propre

B4 : Sentiment d'isolement

Réponse à une question fermée : « vous sentez-vous isolé sur votre exploitation ? » oui (0 point) / non (1point)

Source : élaboration propre

B5 : Formation

Suivi de formation :

- Jamais 0 point
- De temps en temps 1 point
- Régulièrement 2 points

Si total > 1point, alors B5 = 1 ; sinon B5 = 0

Source : élaboration propre

C1 : Travail du sol

Si travail du sol avec retournement (labour) sur plus de 50% de la surface labourable, alors C1 =0 ; sinon C1=1

Source : à partir de la méthode IDEA et de l'OTPA

C2 : Couvert végétal

Prairie permanente ou couvert herbacé en végétation au moins 11 mois sur 12 sur :

- Moins de 25% de la SAU : 0 point
- De 25 à 40% de la SAU : 1 point
- De 40 à 60% de la SAU : 2 points
- Plus de 60% de la SAU : 3 points

Si le nombre de points est supérieur ou égal à 2, alors C2=1 ; sinon C2=0

Source : à partir de la méthode IDEA et de l'OTPA

C3 : Chargement animal

1. Chargement herbivore compris entre :

- 0.2 et 0.5 UGB ha/ Surface Destinée aux Animaux (SDA) : 2 points

- 0.5 et 1.4 UGB/ha de SDA : 5 points

- 1.4 et 1.8 UGB/ha de SDA : 3 points

- 1.8 et 2 UGB/ha de SDA : 1 point

- > 2 UGB/ha de SDA : 0point

2. Si absence d'élevage : 0 point

Source : méthode IDEA

C4 : Irrigation

1. pas d'irrigation : 4 points
2. irrigation localisée :
- sur plus de 50% de la SAU : 4 points
- entre 25% et 50% de la SAU : 2 points
- sur moins de 25% de la SAU : 0 point
3. dispositif d'irrigation :
- sur moins de 1/3 de la SAU : 1 point
4. irrigation par pivot ou rampe frontale : 1 point
5. rotation des parcelles irriguées : 1 point
6. prélèvement individuel : -2 points

Si total > 2, alors C4 = 1 ; sinon C4 =0

Source : méthode IDEA

C5 : Fertilisation azotée

1. Bilan apparent azoté : inférieur à 60kg N/ha : 4 points
2. Cultures de pièges à nitrates sur au moins 10% de la SAU : 2 points
3. Apport de P minéral : plus de 40U/ha SAU/an : -1 point
4. Apport de K minéral : plus de 40U/ha SAU/an : -1 point

Si total supérieur à 4 points, alors C5 =1 ; sinon C5 =0

Source : d'après la méthode IDEA

C6 : Utilisation de produits phytosanitaires

Pression polluante [PP] = Surface développée (où traitements) / SAU

Pas de traitement, alors C6 = 1

Si PP < 4 alors C6= 1, sinon C6= 0

Source : méthode IDEA

C7 : Gestion des effluents organiques

Absence d'effluents organiques liquides : C7=1

Traitements biologiques, compostage ou traitement collectif : C7=1

Si aucun traitement : C7=0

Source : à partir de la méthode IDEA

C8 : Utilisation de produits vétérinaires

Taux de traitements vétérinaires [TV] = (nombre de traitements x nombre d'animaux traités)/ effectif cheptel total

Si TV > =1 alors C8 = 1 ; sinon C8=0

Source : à partir de la méthode IDEA

C9 : Gestion de la matière organique

Apport annuel de matière organique :

- sur plus de 10% de la SAU : 2 points
- sur plus de 20% de la SAU : 3 points

Au moins 50% des apports sont compostés : 2 points

Si total > 3 alors C9 = 1 ; sinon C9=0

Source : méthode IDEA

C10 : Gestion des surfaces fourragères

Alternance fauche/pâture : 1 point

Prairie permanente supérieure à 30% de la SAU : 2 points

Aucune surface destinée aux animaux : 0 point

Si total > 2, alors C10 = 1 ; sinon C10 = 0

Source : méthode IDEA

C11 : Diversité des cultures (annuelles ou temporaires)

1. diversité des cultures annuelles et temporaires

Par espèce cultivée : 2 points

Si plus de 6 variétés au total : 2 points

Si présence de légumineuses dans l'assolement :

- de 5 à 10% de la SAU : 1 point
- de 10 à 15% de la SAU : 2 points
- plus de 15% de la SAU : 3 points

Si le total est supérieur à 7 points, alors C11 = 1 ; sinon C 11 =0.

2. diversité des cultures pérennes

Prairies permanentes et/ou prairies temporaires de plus de 5 ans :

- moins de 10% de la SAU : 3 points
- plus de 10% de la SAU : 6 points

Arboriculture / viticulture et autres cultures pérennes :

- par espèce : 3 points

Si plus de 5 variétés, cépages ou porte-greffes : 2 points

Agroforesterie, agro-sylvopastoralisme, prairies associées sous verger :

- si présence > 1ha : 1 point
- comprise entre 10 et 20% de la SAU : 2 points
- supérieure à 20% de la SAU : 3 points

Si le total est supérieur à 7 points, alors C 11 = 1 ; sinon C11 = 0.

Source : méthode IDEA

C12 : Diversité animale

Par espère présente : 5 points

Par race supplémentaire : 2 points (avec races supplémentaires : nombre de races – nombre d'espèces)

Si total > 7 alors C12 =1 ; sinon C12=0

Source : méthode IDEA

C13 : Valorisation et conservation du patrimoine génétique

Par race ou variété régionale dans sa région d'origine : 3 points

Par race, variété ou cépage et porte-greffe rare et/ou menacée : 2 points

Si total > 3, alors C13 =1 ; sinon C13 =0

Source : méthode IDEA

C14 : Assolement

Surface en Culture Annuelle [SCA] = Surface de la principale culture annuelle/SAU

- si SCA <= 40%, alors 4 points sinon 0 point
- présence d'une culture en mixité intra-parcellaire : 2 points
- parcelle en monoculture depuis 3 ans (sauf prairies et luzerne) : - 3 points

Si total > 4 points, alors C14 =1, sinon C14 =0

Source : méthode IDEA

C15 : Dimension des parcelles

Aucune unité spatiale de même culture de dimension supérieure à 12 ha : 3 points

Si dimension moyenne inférieure ou égale à 8 ha : 2 points

Si uniquement prairies naturelles et/ou alpages : 6 points

Si total > 3, alors C15 =1 ; sinon C15 =0

Source : méthode IDEA

C16 : Dépendance énergétique

Consommation d'énergie calculée en Equivalent litre fioul par hectare (EQF/ha)

Si EQF/ha < 400 L/ha : 2 points

Si production ou utilisation d'énergie renouvelable : 2 points

Total>2, alors C16=1, sinon C16=0

Source : méthode IDEA et OPTA

M1 : Participation à la création de richesse

Valeur Ajoutée Nette par UTA > 20k€, alors M1= 1, sinon M1 =0

Source : à partir de OPTA

M2 : Produits de qualité et/ou du terroir

Produits labellisés (AOC, AB, ou toute démarche de certification d'un mode de production).

Si les productions concernées représentent au moins 10% du produit brut, alors M2 =1 ; sinon M2= 0

Source : méthode IDEA

M3 : Vente sur circuits courts de commercialisation

Si vente directe ou qui ne passe que par un seul intermédiaire, alors M3 =1

Source : à partir de la méthode IDEA

M4 : Services agritouristiques

Si activité d'accueil (restauration, visite, loisirs) ou d'hébergement à la ferme, alors M4 =1 ; sinon M4=0

Source : à partir de la méthode IDEA

N1 : Contribution à l'emploi

1. Surface/UTA < 70ha : 2 points

Source : à partir de la méthode IDEA

N2 : Vitalité rurale

1. Travail collectif : 1 point
2. Implication dans des réseaux

- Professionnel : 1 point
- Associatif : 1 point
- Citoyen (élu local par exemple) : 1 point

Si total > 2, alors N2 =1 ; sinon N2=1

Source : d'après la méthode IDEA, OTPA

N3 : Entretien et valorisation du patrimoine bâti

Si usage d'un bâti ancien ou du petit patrimoine rural, alors N3 =1 ; sinon N3 =0

Source : élaboration propre

N4 : Transmission des savoir-faire

Si certification d'un mode de production « traditionnel », alors N4 = 1 ; sinon N4 =0

Source : élaboration propre

N5 : Entretien et valorisation des paysages

1. Maintien des espaces ouverts : 2 points
2. Siège d'exploitation non isolé : 1 point
3. Aménagement paysager des surfaces d'exploitation (bocage, etc) : 1 point

Si total > 2, alors N5 =1, sinon N5 = 0

Source : à partir de méthode IDEA

N6 : Respect du bien-être animal

Si élevage à l'herbe avec chargement <2UGB/ha : 1 point

Confort des bâtiments d'élevage si animal en stabulation : 1 point

Si total > 1, alors N6=1 ; sinon N6=0

Source : à partir de la méthode IDEA et OPTA

ANNEXE 5 : GRILLE D'ENQUETE : ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Cette grille ne constitue qu'une trame car les enquêtes sont de type semi-ouvert.

Nom-prénom : ……

Coordonnées :…….. Localisation du siège d'exploitation : ……

Age du chef d'exploitation :……

A- Fonctionnement actuel de l'exploitation

Date d'Installation/reprise :…….. Situation familiale :……

Statut juridique de l'EA (EARL, GAEC, etc.) :……

I. Moyens de production

1. Le foncier :

Dimensions de l'exploitation :……
Localisation des différentes parcelles (% littoral ; % en piémont, % en coteaux pentus):…….
Nature et qualité des sols :…….
Formes et pentes :……..Incidence sur la mise en valeur :……..……
Alimentation en eau :……..Correction des sols :……
(Nature, date, prix, quantités et renouvellement)

Tenures foncières :

	Surface (ha)	Localisation des parcelles	Durée du bail / bailleur	PRIX de la location
Propriété				
Bail verbal				
Bail à ferme				
Bail emphytéotique				
Convention pluriannuel de pâturage				
Métayage- contrat à part de fruits				

Clôtures ?.....

2. Le capital d'exploitation :

Les bâtiments d'exploitation (dimensions, utilisation, années d'achat, prix, prêts, durée d'utilisation) :
inventaire……
Matériel et gros outillage (dimensions, utilisation, années d'achat, prix, prêts, durée d'utilisation) :
inventaire……
Utilisation des bâtiments pour d'autres activités :…… matériel mutualisé ou loué:……
Infrastructures (drainage, irrigation) :……...plantations et cheptel :……

3. La main d'œuvre :

Nombre d'UTA :…… Main d'œuvre familiale :……
Pluriactivités :……..Emploi de saisonniers : (Période et tâches, nombre, jours, et prix/jours)……...
Entre-aide :……..Mode de rémunération de la main d'œuvre extérieure :……..

II. Systèmes de culture et d'élevage

1. Systèmes de culture :

Associations de cultures (nature, motivation):……Rotations (nature, motivation) :……....
Successions culturales (nature, motivation) :……..Assolement :……
Itinéraire technique = la succession des opérations culturales :……...
(Variétés de plantes, nature date et durée des opérations, matériel, quantités d'intrants, etc.)
Rendements moyens:…….Destination des produits :……
Prix des intrants et prix de ventes des produits:……Utilisation de la main d'œuvre :……..

2. Système d'élevage : (les questions sont posées pour chaque troupeau)

Allotement en ateliers :……...Calendrier de reproduction :……
Performances zootechniques :……Choix du reproducteur :……..
Conditions d'hygiène et de santé :……..
Alimentation par atelier (systèmes fourragers, grains et minéraux, abreuvements):……
Renouvellement du troupeau :……...
Vente des produits :……Prélèvements des produits par les animaux (lait) :……...
Prix des intrants et prix de vente des produits :……..
Utilisation de la main d'œuvre :……..

III. Autres activités sur l'exploitation

1. Transformation, vente directe ou circuits courts de commercialisation :

Produits:……Opérations techniques :……...
Intrants :……Temps de travail :……...
Conservation des produits :……Utilisation de la main d'œuvre :……..
Destination des produits et prix :…….....

2. Agritourisme :

Type d'activité :……..Utilisation des bâtiments :……
Temps de travail :……...Utilisation de la main d'œuvre :……
Prix de vente du service :……Montant des investissements :…….

IV. Aides / primes PAC

Nature des primes et
montants :……

V. Formations

Suivi des formations : oui /non ……..…… Auprès de quel organisme ?.....

VI. Historique de l'exploitation et projets de l'exploitant

Date d'installation ? Où ? Avec quelles ressources ? (foncier, cheptel, matériel ?)……
Comment a évolué l'exploitation ? (agrandissement ou perte de foncier, changement de spéculation, matériel, etc.)……....
Quels sont vos projets d'avenir ?.....

ANNEXE 6 : Conflits entre fermiers et propriétaires fonciers

corse infos

vendredi 16 avril 2010 - page 4

tribunal de grande instance

L'agriculteur de Rovani reste sur ses terres

Il y est. Il y reste. Hier, le tribunal de grande instance d'Ajaccio a rendu son jugement dans l'expulsion de Jean-Michel Seni, l'agriculteur qui exploite le terrain de Rovani, sur la commune de Coggia, non loin de Sagone.

La justice a considéré qu'il existait bel et bien un bail rural verbal dont le propriétaire, Patrice Scatena, connaissait l'existence. Les magistrats l'ont *« débouté de toutes ses demandes. »* Le propriétaire exigeait, entre autres, que la famille quitte le terrain qu'il avait acquis pour la somme de 350 000 €. Dans une vente aux enchères liquidant la succession des Seni qui était dans l'indivision. L'exploitant n'avait pu surenchérir. Mais avait refusé de partir. Devenant dans le même temps une figure emblématique de la lutte paysanne.

Retour à la case départ

Mais ce nouvel épisode ne met par pour autant un point final à l'affaire. *« Nous allons nous pourvoir en appel »*, annonçait hier Me Patrick Marcialis, l'avocat de Patrice Scatena, tout en s'étonnant de la reconnaissance du bail. *« Tout avait été purgé au moment du partage successoral qui ne faisait pas état de son existence »*, a-t-il poursuivi. Son client ? *« Un brave type, professeur de sport et connaissant les Seni, pas un spéculateur, juste un Corse voulant rentrer au pays »*, résume le défenseur. Tout en stigmatisant une *« procédure qui a cristallisé la situation. »* Si un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, selon l'adage, le dossier de Rovani a écumé les nombreuses juridictions. Pour revenir à la case départ. Car le roman juridique avait commencé devant le tribunal de grande instance d'Ajaccio en 2006, lequel avait renoncé à l'expulsion. Après de multiples pérégrinations judiciaires, la cour d'appel de Bastia renvoie le dossier devant le juge d'Ajaccio. Afin qu'il se prononce sur le fond, lors de l'audience du 18 février dernier dont le délibéré était attendu hier. Un succès définitif pour les Seni ? Pas exactement. *« C'est une belle victoire. Nous avons gagné une bataille, mais pas encore la guerre »*, explique prudemment Me Nicolas Gallon, le conseil de l'exploitant de Rovani, tout en saluant la *« décision courageuse du magistrat. »*

Rassemblement demain à partir de 10 heures

Selon l'avocat, Patrice Scatena *« savait qu'un agriculteur exploitait ce terrain de 150 hectares où sont plantés près de 500 oliviers. »* Et où paissent une quarantaine de bovins. *« C'était même de notoriété publique et Patrice Scatena y avait été invité à de multiples reprises avant la vente »*, assure-t-il. Mais ce terrain situé face au golfe de Sagone ne représente pas seulement un trésor agricole. Une partie en est constructible… Pour les associations et les nombreux soutiens, le message était clair : on veut mettre une famille d'agriculteurs de père en fils à la porte pour faire de la spéculation immobilière. *« Aujourd'hui, on voit bien que les actions ne sont pas vaines »*, se réjouissait Brigitte Artily. La militante de Corsica Libera s'est investie dans ce dossier. *« Il faut à présent que l'assemblée de Corse se saisisse de la question du foncier »*, poursuit-elle. À la suite du mouvement nationaliste, les associations Via Campasina, Droits Paisani et le collectif, appellent à un rassemblement demain sur le plateau de Rovani, à partir de 10 heures dans le cadre de la journée internationale des luttes paysannes. Sous le mot d'ordre *« la terre n'est pas une marchandise »*. Pour une *merendella* festive sur l'exploitation des Seni. Dont les droits viennent d'être reconnus par la justice.

PAUL ORTOLI



Jean-Michel Seni qui vient de remporter selon son avocat une « belle victoire » exploite le terrain de Rovani depuis 1988.
(Photo Pierre-Antoine Fournil)

Source : Corse Matin du 16 avril 2010

Mobilisation : "M. Bourdier doit revendre la terre à la Safer"



Éleveurs, amis, militants sont venus hier à Valle di Rustinu apporter leur soutien à la famille Muglioni.

Ils étaient entre 100 et 150 hier à Valle di Rustinu. Amis, éleveurs, militants politiques ou culturels, élus de Corsica Libera, sont venus apporter leur soutien à la famille Muglioni, répondant ainsi à l'appel de la FDSEA. Une mobilisation qui se voulait forte et exemplaire pour que la « *spéculation sur les terres agricoles cesse enfin, car ce cas n'est pas isolé. Heureusement, aujourd'hui, un berger a le courage de parler. Il y a des dizaines de cas similaires partout en Corse* », pestait Joseph Colombani, président de la FDSEA.

Dès 10 heures, les manifestants se rendaient en cortège vers la propriété achetée récemment par M. Bourdier. Là, Joseph Colombani expliquait les ficelles d'une loi montagne « *facilement contournable grâce à une dérogation accordée aux communes à faible démographie et ne possédant ni Plan d'occupation des sols (POS), ni Plan local d'urbanisme (PLU)…* ». Le syndicaliste poursuivait en indiquant à la foule, en colère, que le permis de construire avait été refusé une première fois par la DDE avant que le conseil municipal de Valle di Rustinu ne mette en avant cette fameuse dérogation, « *très certainement avec la complicité de certains services de l'État et de la douane, dont un de ses représentants vit ici, au village* », lançait-il.

La loi montagne n'interdit pas de nouvelles constructions. Elle les autorise lorsqu'il s'agit d'un hameau nouveau ou lorsque celles-ci sont dans le prolongement immédiat du village. Or, dans le cas de Valle di Rustinu, les premières habitations se trouvent à près d'un kilomètre à vol d'oiseau.

« *Le permis de construire est-il caduc et peut-on l'attaquer au tribunal administratif ?* », pouvait-on entendre dans l'assistance. « *Vraisemblablement oui, mais cette dérogation est une aberration car elle concerne finalement tous les villages de montagne en Corse et, par conséquent, toutes les exploitations agricoles de l'île sont menacées* », a souligné Joseph Colombani. Ce dernier invitait les participants, et au-delà, à peser de toutes leurs forces sur les assises du foncier qui auront lieu en juin prochain, à la demande de Corsica Libera. « *Car l'intérieur est menacé par les résidences secondaires. Nous voulons conserver une activité économique, nous voulons être protégés pour continuer à vivre et à travailler sur cette terre. S'il y a une réglementation qui n'est pas adaptée, il faut la changer* », a insisté Joseph Colombani. À l'issue du rassemblement, les manifestants ont décidé de plusieurs actions, comme la signature d'une pétition, mais surtout ils demandent « *que M. Bourdier revende cette terre à la Safer…* »

M.G.

Étaient également présents des membres d'A Muntagnera, du Casgile, du CDJA de la Haute-Corse et de Capra Corsa.

Source : Corse Matin du 23 mai 2010

ANNEXE 7 : PLU de la commune de BELGODERE

COMMUNE DE BELGODERE

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

PLANCHE 3 AU 1/ 5 000

ZONAGE

ESPACES BOISES CLASSES
A CREER OU A CONSERVER

n° EMPLACEMENTS RESERVES

TRACÉS DE VOIE DE PRINCIPE

PLAN NON ALTIUS TOLENDI

PRINCIPE DE PRESERVATION DES BERGES




COMMUNE DE BELGODERE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE
PLANCHE 1 AU 1/ 2 000
ZONAGE
ESPACES BOISES CLASSES A CREER OU A CONSERVER
EMPLACEMENTS RESERVES
TRACÉS DE VOIE DE PRINCIPE
PRINCIPE DE PRESERVATION DES BERGES
N
AU1
UD
Ut
Nr
AU1
N
A
UC
N1
MER MEDITERRANEE
Nr
N
UC
Nr
UC
N
A
N1
MER MEDITERRANEE
A
A
Ut
UC
Nr
A
UC
Nr
N
UC
Ap
Ae
UC
A
N1
Nr
A
A
N
A
N
COMMUNE D'OCCHIATANA
N

ANNEXE 8 : TABLEAUX DE RESULTATS MODELE LOGIT

Tableau 58 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques urbaines

1	densité de population en 2006 (hab./km²)
2	accroissement de population 1962 - 2006
3	densité de logements par commune en 2006 (par km²)
4	nombre de logements par habitant en 2006
5	nombre de résidences principales par habitant en 2006
6	part des retraités dans la population active en 2006 (%)
7	part de la population résidente mobile (%)
8	distance à la commune la plus fréquentée (km)
9	niveau d'équipement de la commune
10	niveau d'équipements essentiels
11	éloignement des équipements (km)
12	éloignement des services (km)
13	distance au port le plus proche (en km)
14	distance à l'aéroport le plus proche (en km)

source données : INSEE, RP 20 et recensements communaux

Tableau 59 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques touristiques

1	part des résidences secondaires dans le nombre de logements total en 2006 (%)
2	part des lits en hôtels dans le nombre de lits total
3	part des lits en campings dans le nombre de lits total
4	part des lits en résidences secondaires dans le nombre de lits total
5	Densité touristique (capacité d'accueil sur la surface communale) =nombre de lits par km²
6	Taux de fonction touristique = nombre de lits touristiques total pour 1000 habitants (°/°°)

source données : INSEE, RP 2006

Tableau 60 : Corpus d'indicateur ayant servi à la typologie des communes selon leurs caractéristiques agricoles

1	part des agriculteurs et assimilés dans la population active en 2006 (%)
2	variation relative du nombre d'exploitations agricoles entre 1979 et 2000 (%)
3	pourcentage d'exploitations professionnelles dans le nombre d'exploitations totales (en 2000)
4	part de la superficie communale couverte par la SAU en 2000 (%)
5	variation relative de la SAU entre 1979 et 2000 (%)
6	SAU moyenne (ha) des exploitations agricoles en 2000
7	variation relative de la SAU moyenne des exploitations agricoles entre 1979 et 2000 en %
8	part de la SAU en fermage en 2000 (%)
9	part des exploitations ayant une activité de transformations des produits à la ferme ou d'accueil-hébergement (% en 2000)

source données : AGRESTE-RGA 1979-2000 ; INSEE-RP2006

Tableau 61 : Résultats du modèle Logit ordonné (logiciel utilisé : SPSS)

		Estimation	odds-ratio	significativité (seuil à 5%)	Intervalle de confiance de l'estimation à 95%	
Seuils	[PRIX = moins de 0,8€/m²]	,968		,000	,425	1,510
	[PRIX = de 0,8 à 4,2€/m²]	2,837		,000	2,288	3,387
	[PRIX = de 4,2 à 16,3€/m²]	4,534		,000	3,981	5,087
	Réf. [PRIX > 16,3€/m²]					
Caractéristiques des terrains et des transactions	[DATE=1998]	-1,508	**0,22**	,000	-1,822	-1,194
	[DATE=1999]	-1,382	**0,25**	,000	-1,673	-1,092
	[DATE=2000]	-,792	**0,45**	,000	-1,045	-,540
	[DATE=2001]	-,865	**0,42**	,000	-1,095	-,636
	[DATE=2002]	-,477	**0,62**	,000	-,700	-,255
	[DATE=2003]	-,311	**0,73**	,002	-,510	-,113
	[DATE=2004]	-,555	**0,57**	,000	-,771	-,339
	[DATE=2005]	-,195	**0,82**	,059	-,397	,007
	[DATE=2006]	-,239	**0,79**	,019	-,438	-,039
	[DATE=2007]	-,010	**0,99**	,918	-,208	,187

	[Réf. DATE=2008]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[SURF = moins de 2500m²]	3,747	**42,38**	,000	3,522	3,971
	[SURF = de 2500 à 5000m²]	3,173	**23,88**	,000	2,947	3,400
	[SURF = de 5000m² à 1ha]	2,409	**11,12**	,000	2,186	2,631
	[SURF = de 1 à 5ha]	1,372	**3,94**	,000	1,163	1,582
	[Réf. SURF= plus de 5ha]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[NAT= pas de nature cadastrale prédominante]	-,871	**0,42**	,000	-1,220	-,522
	[NAT=prés et terres]	-,968	**0,38**	,000	-1,312	-,625
	[NAT= viticulture et arboriculture]	-1,171	**0,31**	,000	-1,578	-,764
	[NAT= parcours et maquis]	-1,978	**0,14**	,000	-2,398	-1,558
	[NAT= friches et landes non productives]	-1,690	**0,18**	,000	-2,070	-1,310
	[NAT= forêt]	-1,285	**0,28**	,000	-1,654	-,917
	[réf. NAT= sols et jardins]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[BATI= pas de bâti]	-1,636	**0,19**	,000	-1,836	-1,436
	[réf. BATI= présence de bâti]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[DESTI= usage inconnu]	1,018	**2,77**	,000	,799	1,238
	réf. [DESTI= usage agricole certain]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[PROF= non renseigné]	,061	**1,06**	,279	-,049	,170
	[PROF= exploitant agricole]	-,357	**0,70**	,001	-,565	-,150
	[réf. PROF= autre profession]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[LOCA_ACH= résident non corse]	,613	**1,85**	,000	,494	,732
	[réf. LOCA_ACH= résident corse]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[EXEMP= pas d'exemption]	,720	**2,05**	,000	,581	,859
	[réf. EXEMP= présence d'une exemption]	*0*	***1,00***	.	.	.
Caractéristiques du territoire	[CL_AGR4= agriculture en net recul]	,596	**1,81**	,000	,426	,765
	[CL_AGR4= commune atypique]	-,589	**0,55**	,146	-1,383	,206
	[CL_AGR4= agriculture fragilisée, diversification des activités]	,171	**1,19**	,023	,024	,317
	[réf. CL_AGR4= agriculture en maintien]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[CL_URB4= pôles urbains]	1,038	**2,82**	,000	,714	1,361

	[CL_URB4= centres urbains secondaires]	,409	**1,51**	,000	,240	,578
	[CL_URB4= communes périurbaines]	,619	**1,86**	,000	,482	,756
	[réf. CL_URB4= communes en désertification]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[CL3_TOU= fonction touristique moyenne et hébergement diversifié]	,347	**1,41**	,000	,223	,472
	[CL3_TOU= fonction touristique forte et hébergement en hôtel]	,030	**1,03**	,710	-,130	,191
	[réf. CL3_TOU= fonction touristique moyenne et hébergement en résidence secondaire]	*0*	***1,00***	.	.	.
Aménités touristiques	[DIST_MER = moins de 500m]	1,438	**4,21**	,000	1,153	1,722
	[DIST_MER = de 500 à 1000m]	1,110	**3,04**	,000	,883	1,337
	[DIST_MER = de 1000 à 2000m]	,827	**2,29**	,000	,637	1,018
	[DIST_MER = de 2000 à 5000m]	,334	**1,40**	,000	,191	,477
	[réf. DIST_MER= au-delà de 5000m]	*0*	***1,00***	.	.	.
	[EN_PROTEC = 0 à 1,3%]	,310	**1,36**	,001	,133	,488
	[EN_PROTEC = de 1,3 à 9%]	,522	**1,69**	,000	,329	,716
	[EN_PROTEC = de 9 à 25,5%]	,326	**1,39**	,000	,154	,499
	[réf. EN_PROTEC = plus de 25%]	*0*	***1,00***	.	.	.

(En grisé : les résultats non significatifs)

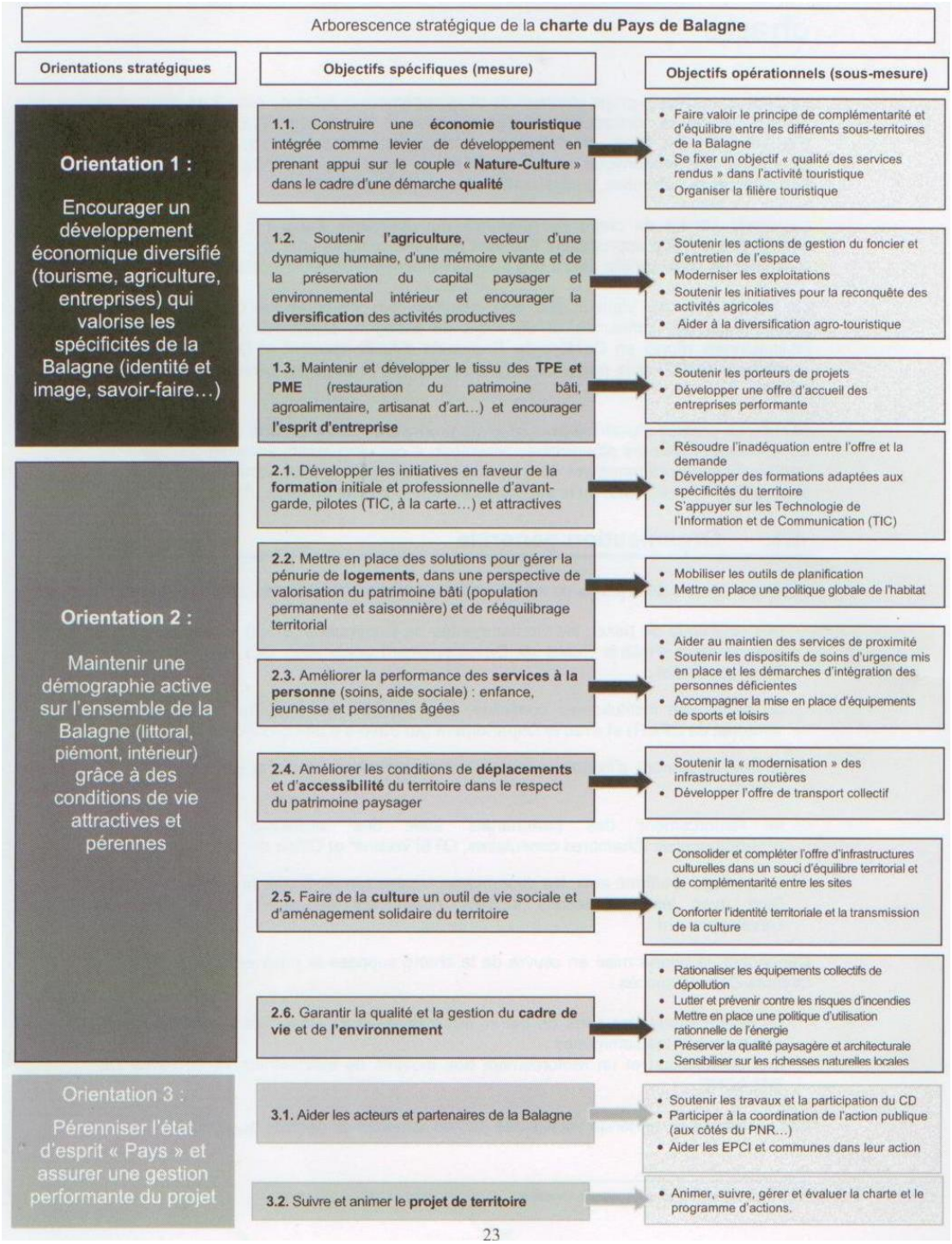
Tableau 62 : récapitulatif du traitement des observations

		Effectif	Pourcentage marginal
Prix par classes (4) quartiles	1er quartile: moins de 0.8€/m²	1586	,3
	2d quartile: de 0.8 à 4.2€ /m²	1584	,2
	3° quartile: de 4.2 à 16.3€/m²	1589	,3
	dernier quartile: plus de 16.3€/m²	1585	,2
date de transaction	1998	232	,0
	1999	302	,0
	2000	382	,1
	2001	497	,1
	2002	546	,1

	2003	753	,1
	2004	706	,1
	2005	686	,1
	2006	719	,1
	2007	749	,1
	2008	772	,1
surfaces par classe (5) construites	moins de 2500m²	1850	,3
	de 2500m² à 5000m²	1176	,2
	de 5000m² à 1ha	1059	,2
	de 1ha à 5ha	1556	,2
	plus de 5ha	703	,1
nature cadastrale	Pas de nature cadastrale prédominante	2101	,3
	Prés et Terres	2439	,4
	Viticulture et Arboriculture	273	,0
	Parcours et Maquis	261	,0
	Friches et landes non productives	484	,1
	Forêt	614	,1
	Sols et jardins	172	,0
présence de bâti	Pas de bâti	5873	,9
	Présence de bâti	471	,1
destination du fonds	Destination inconnue ou incertaine ou acquisition SAFER	5497	,9
	Destination agricole certaine	847	,1
profession acheteur	non renseigné	2010	,3
	exploitant agricole	903	,1
	autre profession	3431	,5
résidence acheteur	résident non corse	1536	,2
	résident corse	4808	,8
exemptions	pas d'exemptions	5341	,8
	exemptions	1003	,2
typologie des communes selon leurs	agriculture en recul, de loisir	2058	,3

caractéristiques agricoles en 4 classes	commune atypique	23	,0
	agriculture fragilisée, diversification des activités	3014	,5
	agriculture qui se maintient	1249	,2
typologie des communes selon caractéristiques urbaines en 4 classes	pôles urbains	236	,0
	pôles d'attractivité secondaires	1531	,2
	communes périurbaines	3266	,5
	communes en désertification	1311	,2
typologie des communes selon caractéristiques touristiques en 3 classes	fonction touristique moyenne et hébergement diversifié	2778	,4
	fonction touristique forte et hébergement en hôtel	815	,1
	fonction touristique et hébergement en résidence secondaire	2751	,4
5 classes de distance à la mer (zones tampons IFEN)	à moins de 500m	372	,1
	de 500 à 1000m	824	,1
	de 1000 à 2000m	1558	,2
	de 2000 à 5000m	2124	,3
	au delà de 5000m	1466	,2
EN_PROTEC	de 0 à 1.3%	3152	,5
	de 1.3 à 9%	672	,1
	de 9 à 25.5%	959	,2
	plus de 25%	1561	,2
Valide		6344	1,0
Manquante		32	
Total		6376	

ANNEXE 9 : Arbre des objectifs stratégiques du Pays de Balagne



Source : Charte de territoire du Pays de Balagne, page 23

ANNEXE 10 : Composition du conseil de développement du Pays de Balagne

COLLEGE DES ACTIVITES ECONOMIQUES :

SECTEURS	TITULAIRES	ORGANISME	SUPLEANTS	ORGANISME
ENTREPRISE				
Chambre de Commerce et d'Industrie	Jean FERRANDINI	CCI Haute Corse	André D'ORIANO	CCI Haute Corse
Chambre de Métiers	Alexandre DARY	CM Haute-Corse		
Economie	Cathy CHANDY	Boutiques de gestion	Nanette MAUPERTUIS	Université de Corse
Distribution	François ACQUAVIVA	Super U Ile Rousse		
Banque	Richard LEONETTI	Crédit Agricole Balagne		
ENERGIE				
Info Point Energie	Claudia VINCENTELLI	AGHJASOLE	Georges GUIRONNET	SOLECO
AGRICULTURE				
Chambre d'Agriculture	Carole GEMAS	Ch Agriculture	Pierre ACQUAVIVA	Ch Agriculture
Organismes Régionaux	Philippe TOMASI	ODARC	Frédéric MORTINI	FRCA
Syndicats agricoles	Régine CERVONI-HEITZLER	FDSEA	Noël PARDINI	FDSEA
	A désigner	CDJA	*A désigner*	CDJA
TOURISME				
Hébergement	Jean-Pierre PINELLI	Syndicat des métiers du tourisme	Dominique FRANCESCHINI	SARL U Palazzu
Restauration	André d'ORIANO	Syndicat des métiers du tourisme	Richard RENUCCI	Osteria Ose'fine Ebéniste
Transport	Henri COSTA	Costa Transport		

44

DEVELOPPEMENT				
Structuration des territoires	Toni CASALONGA	Association de préfiguration du Pays de Balagne	Patricia NOVELLI	Agent de développement SIVOM OSTRICONI

COLLEGE DES ACTIVITES A CARACTERE FAMILIAL, EDUCATIF ET CULTUREL :

SECTEURS	TITULAIRES		SUPLEANTS	
SANTE				
Médecine générale	François AGOSTINI	URML	Dominique SIMEONI	Médecin PMI
Personnes handicapées	Paule MARESC-RENUCCI	AFPJR		
SOCIAL				
Insertion/ Orientation jeunesse	Françoise VESPERINI	DISS - UTAMS Balagne	Françoise CAPIROSSI	PAIO
Emploi	Toussaint FONDACCI	ANPE	Sylvie ROMANI	ANPE
COMMUNICATION				
Réseaux et diffusion	William PUCCIO	France Télécom	Franco FARSETTI	Radio Balagne
EDUCATION				
Activités éducatives et sociales	*A désigner*	Rectorat	J-B D'ANGELI	Foyer Rural – Casa Marina
CULTURE				
Musique et chants	Marie-Noël ACQUAVIVA	FESTIVOCE	Dominique BIANCONI	Svegliu Calvese
Théâtre et Cinéma	M-D ALLEGRINI	ARIA	Mathieu CARTA	Festival du film européen
ENVIRONNEMENT				
Asso de mise en valeur	Isabelle DEMOUSTIER	Parc Oliviers	Stephane GIACOMONI	A Smachjata
Gestion du littoral	Etienne MILLIE	Corse Mer littoral	Emmanuel VIOCHE	Ferme acquacole de Corse
SPORT				
Fédérations	François VESCOVALI	ARTEC	Pierre POLI	Association de pêche
Syndicat des métiers pleine nature	Pierre-Jean COSTA	CORS'ESCAPADES	Stéphane CLEMOT	Calvi Nautic Club
Infrastructures	Jean RAFFI	Complexe sportif de Monticello	Michel ANDREANI	Pôle sportif de Calenzana

45

COLLEGE DES ELUS : désignés par l'association des maires de Balagne

COMMUNES et GROUPEMENTS	TITULAIRES	SUPLEANTS
SIVOM de BELGODERE	Jean-François POLI	Pierre-Marie MANCINI
SIVOM de l'OSTRICONI	Simon BACCELLI	Patricia NOVELLI
Syndicat mixte du GIUNSSANI	Frédéric MARIANI	*À désigner*
Syndicat d'électrification	*À désigner*	*À désigner*
AREGNO	Claude IMPERIALI	Pierre-Paul NEGRETTI
AVAPESSA	Christian REBOUL	Isabelle TOMASINI
CALENZANA	Marie Thérèse PETRUCCI	Jean-Charles BONIJOL
CALVI	Pancrace GUGLIELMACCI	Marie-Dominique CLAVEAU
CORBARA	Paul LIONS	Rita PASSANI
FELICETO	Joseph NOBILI	*À désigner*
GALERIA	Daniel ROSSI	*À désigner*
ILE-ROUSSE	Marie-Josée COLOMBANI	Melle ESCOBAR
PIGNA	Bibiane CONSALVI	Josée MARTELLI

ANNEXE 11 : Soutien à l'agriculture – Pôle d'Excellence Rurale

Les exploitants agricoles bénéficiaires de financements dans le cadre du PER figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que dans le tableau suivant (encadré en rouge).

Signalétique touristique

Porteurs de projets privés - 38 opérateurs questionnés

Porteur de projet	Activité	Nature du projet	Coût estimé	Calendrier prévu	Emplois consolidés	Emplois à créer
Madame CANCELA Ld Acquacitosa 20220 Corbara	Création de bijoux	Création de 2 chambres d'hôte	93 500 €	2007	1 CDI	3 CDD
Frédéric MARINI Place Commune 20214 Calenzana	Oléiculteur AOC	augmentation cheptel viandes + plants oliviers obtention Label BIO + aménagement local d'accueil	5 420 €	2007	1 CDI	1 contrat apprent.
		Achat cheptel laitier + matériel		2009		
David BICHON Le reginu 20260 Speloncato	Oléiculteur AOC	Création d'un gîte dans une oliveraie	91 860 €	2007	2 CDI	
Achille ACQUAVIVA Figarella - 20214 Calenzana	Viticulteur AOC	Création d'une salle de dégustation de vieux millésime - Public averti -	47 000 €	2007	4 CDI	1 CDI
Alain CERVONI 20225 MURO	Oléiculteur AOC	Création d'une salle d'accueil-vente (moulin ancien)	20 700 €	2007	2 CDI	
Etienne SUZZONI 20260 Lumio	Viticulteur AOC	Diversification Accueil touristique (accueil à la ferme)	180 000 €	2007	14 CDI	2 CDI
Coopérative oléicole de Balagne 20256 Corbara	Oléiculteur AOC	Confiserie pour olives de tables	230 000 €	2007	2 CDI	
CUMUL DES PROJETS			668 480 €		26 CDI	7 CDI

Réseau de chemins de randonnée

Porteurs de projets privés - 35 opérateurs questionnés

Porteur de projet	Nature du projet	Coût estimé	Calendrier prévu	Emplois consolidés	Emplois à créer
AUBERGE DE TESA	Augmentation de la capacité d'accueil restaurant	30 000 €	2007	4 CDI	1 CDI
	Agrandissement de la cuisine			3 CDD / 2 mois	1 CDD
20226 Occhiatana	Rénovation du mobilier des chambres				
Chambres d'Hôtes Olivieri Regina	Construction d'une piscine	91 543 €	2007	1 CDI	1 CDD 4 mois
20220 Santa Reparata	Construction d'un duplex 6 lits				
"Les Chambres d'hôtes de Magali"	Création de 5 chambres	278 200 €	2007		1 CDI
20214 Cassano	Equipement d'une table d'hôtes				
Hôtel "A Spelunca"	Rénovation des 18 chambres	82 436 €	2007	2 CDI	1 CDI
20226 Speloncato	Montée en gamme		2010	1 CDD / 4 mois	
Hôtel "Le Patio"	Création de 4 nouvelles chambres	100 000 €	2007	1 CDI	
20220 Corbara	Aménagement d'un solarium			2 CDD / 4 mois	1 CDD 4 mois
Auberge "l'Aghjalle"	Aménagement d'anciennes bergeries en gîtes	70 000 €	2007	3 CDI	
20220 Santa Reparata	Agrandissement de la cuisine		2009		1 CDD 6 mois
Le Couvent de Tuani	Création de 6 chambres d'hôtes	20 000 €	2007		2 CDI
20226 Costa					
"L'Auberge"	Equipement sanitaire des 6 chambres	5 000 €	2007	2 CDI	
20245 Galeria				2 CDD / 6 mois	
Chambres d'Hôtes "MARINO"	Equipement sanitaire des 2 chambres existantes	88 846 €	2007	1 CDI	
20225 Feliceto	Création de 4 chambres		2008		
CUMUL DES PROJETS		**766 025 €**		**14 CDI**	**5 CDI**
				8 CDD	**4 CDD**

Source : PER Balagne, pages 40-41

ANNEXE 12 : Mesures du LEADER Balagne en faveur de l'agriculture

Fiche n°8	**Soutien à la création d'ateliers vitrines**		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 311	Dispositif
	Aide à la création et au développement des activités rurales et TPE		
Descriptif	Création d'ateliers de fabrication – vente de produits artisanaux et agro-alimentaires. Alors que les grandes surfaces proposent aujourd'hui tous les produits dits locaux à la vente, l'écart entre le produit et le producteur est de plus en plus prononcé pour le consommateur. La vente sur le lieu de la production permet de valoriser le produit, celui qui le fabrique et celui qui l'achète.		
Objectifs	▪ Rapprocher les consommateurs des producteurs ▪ Valoriser la petite production artisanale et la création ▪ Apporter une plus value aux artisans et agriculteurs		
Effets attendus sur le territoire	▪ Renforcement de la route de découverte « A Balanina » ▪ Diversification de l'offre touristique hors littoral ▪ Développement d'une économie hors saison des villages de l'intérieur		
Bénéficiaires visés	Agriculteurs, artisans		
Critères de sélection	▪ Vente sur le lieu de la production ▪ Adhésion au concept d' « atelier-vitrine » ▪ Insertion dans un réseau de valorisation (Route ou réseau thématique)		
Public cible	Touristes, résidents, scolaires		
Dépenses éligibles	Investissements liés à la construction et/ou l'aménagement de locaux d'accueil		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	150 000 €	10	41 200 €
Indicateurs de réalisation	▪ Nombre de création sur l'exploitation ou l'atelier ▪ Nombre de ressortissants par chambres consulaires ▪ Nombre de créations d'activités liées à la création de l'atelier vitrine		
Partenaires techniques et financiers	CREPAC (aide à la rédaction de la charte atelier-vitrine) Chambres Consulaires Pôle Touristique Balagne Associations de producteurs		

Fiche n°10	**Soutien à la mise en produit de « séjours racines »**		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 323	Dispositif C
	Patrimoine		
Descriptif	Conception d'offres de courts séjours fondées sur la découverte de la culture locale par le biais des légendes, des chants, des sites et des savoirs faire. Ces séjours devront s'appuyer sur les sentiers du patrimoine et routes de découverte existants. L'hébergement et la restauration seront prioritairement réalisés dans des établissements d'hôtes.		
Objectifs	▪ Créer des produits hors saison à « valeur intellectuelle ajoutée » ▪ Rompre avec un tourisme standardisé ▪ Créer les conditions de l'échange et du partage culturel		
Effets attendus sur le territoire	▪ Retombées économiques en milieu rural ▪ Satisfaction des attentes du visiteur affinitaire, valorisation des forces vives locales : « l'hôte corse » sur des valeurs d'hospitalité ▪ Dynamique de protection / valorisation / promotion du patrimoine local		
Bénéficiaires visés	Prestataires d'activités, Producteurs et distributeurs de voyages (TO) / Agences de voyages		
Critères de sélection	▪ Contenu quantitatif et qualitatif de l'offre patrimoniale du séjour ▪ Qualité des partenaires mobilisés ▪ Qualité et originalité des prestations		
Public cible	Touristes et résidents		
Dépenses éligibles	▪ Conception du séjour et recherche des partenaires ▪ Promotion		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	80 000 €	8	22 000 €
Indicateurs de réalisation	▪ Création des supports promotionnels contenant les offres produits ▪ Mise en tourisme sur le Net : création d'une offre packagée incluant transport/hébergement/activité ▪ Commercialisation et distribution auprès des portails expedia,Opodo…		
Partenaires techniques et financiers	CREPAC ATC Pôle Touristique Balagne		

Fiche n°11	**Professionnalisation et accompagnement de l'amélioration des pratiques et des prestations**		
Mesure PDRC	Axe 3	Mesure 331	Dispositif
	Formation et information		
Descriptif	Accompagnement de la montée en gamme de l'offre touristique locale par une vaste campagne de sensibilisation et de coaching des prestataires. L'image que la Balagne va projeter sur le client d'un « tourisme patrimonial » ne peut souffrir d'incohérences quant à l'impact des activités fournies sur l'environnement au sens large et quant à l'attitude des prestataires eux-mêmes envers l'environnement et leurs clients « privilégiés ».		
Objectifs	▪ Optimiser la qualité de l'offre touristique de la Balagne ▪ Amélioration des compétences des acteurs touristiques ▪		
Effets attendus sur le territoire	▪ Revalorisation des métiers du tourisme ▪ Amélioration de l'image du territoire et spécifiquement de l'arrière pays		
Bénéficiaires visés	Pôle Touristique Balagne		
Critères de sélection	Charte qualité vers l'obtention du label qualité corse		
Public cible	Professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, artisans, prestataires d'activités)		
Dépenses éligibles	▪ Rémunération des intervenants et formateurs ▪ Frais de stages des participants		
Financement	Enveloppe globale	Nombre d'actions prévues	Part FEADER prévue
	60 000 €	6	26 400 €
Indicateurs de réalisation	▪ Nombre de stages réalisés ▪ Nombre de personnes par stage		
Partenaires techniques et financiers	Agence du Tourisme de la Corse Chambres consulaires		

Source : GAL-Balagne, dossier de candidature programme LEADER pages 45-48

ANNEXE 13 : CALENDRIERS D'ALIMENTATIONS DES TROUPEAUX

1. Système ovin avec maîtrise foncière

	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV	FEVR	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL..
préparation aux mises bas		1,5 kg de luzerne/j/brebis (fraîche ou en sec) + 300 g maïs/j/brebis											
mises bas			Pâturage + 1kg de foin/j/brebis + 300g de maïs										
traite d'hiver					Pâturages PT et PN + 450 g d'aliments concentrés/j/brebis		400g de foin/j/brebis + 450g d'aliments/j/brebis (+ pacages)						
traite de printemps									pâturages PN + 450 g d'aliments/j/brebis		pâturages PN + 200g d'aliments/j/brebis		
tarissement	herbe sèche												herbe sèche

2. Système ovin sans maîtrise foncière

	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JANV.	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET…
préparation aux mises bas			1kg de foin de luzerne/j/brebis + 300g de maïs										
mises bas				Pâturage PT +300g de maïs/j/brebis									
traite d'hiver					Pâturages PT et PN + 300 g d'aliments concentrés/j/brebis		400g de foin/j/brebis + 300g d'aliments/j/brebis (+ pacages)						
traite de printemps									pâturages PN + 300 g d'aliments/j/brebis		pâturages PN + 150g d'aliments/j/brebis		
tarissement	herbe sèche ou estive												herbe sèche

ANNEXE 14 : SYSTEMES DE PRODUCTION : CALCULS ECONOMIQUES

Produit brut par brebis:		
	PB élevage	207 € (75% PB total)
	PB vente foin	70 € (25% PB total)
	PB total/ brebis :	*277 €*
Consommations intermédiaires (CI) / brebis:		101 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / brebis :		1,50 €
	VAB/brebis:	*174,50 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		9 000 €
Amortissement non proportionnel :		3 125 €
VAB / UTA =	**610*SAU/UTA -10105**	

Rente foncière /brebis :	19 €
Impôts fonciers/ brebis :	1,00 €
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :	49 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	2 500 €
Intérêts financiers :	750 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA =	**712*SAU/UTA -11560**

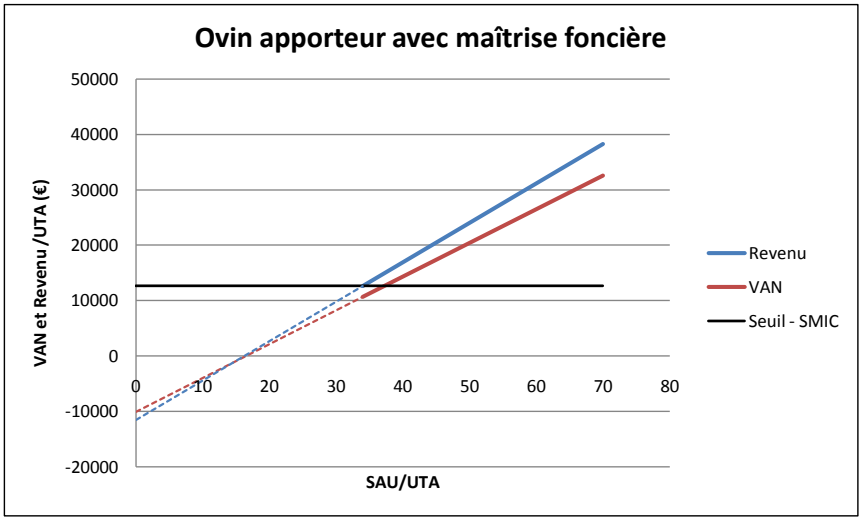


Figure 111 : Calcul économique – système ovin apporteur avec maîtrise foncière

Produit brut par brebis:			
	PB élevage	207 €	(75% PB total)
	PB vente foin	70 €	(25% PB total)
	PB total/ brebis :	*277 €*	
Consommations intermédiaires (CI) / brebis:		101 €	
Amortissement linéraire annuel (Am) / brebis :		1,50 €	
	VAB/brebis:	*174,50 €*	
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		9 000 €	
Amortissement non proportionnel :		3 125 €	
VAB / UTA =	**610*SAU/UTA -10105**		

Rente foncière /brebis :		19 €
Impôts fonciers/ brebis :		1,00 €
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :		49 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :		2 500 €
Intérêts financiers :		750 €
MSA :		3 500 €
Revenu/UTA =	**712*SAU/UTA -11560**	

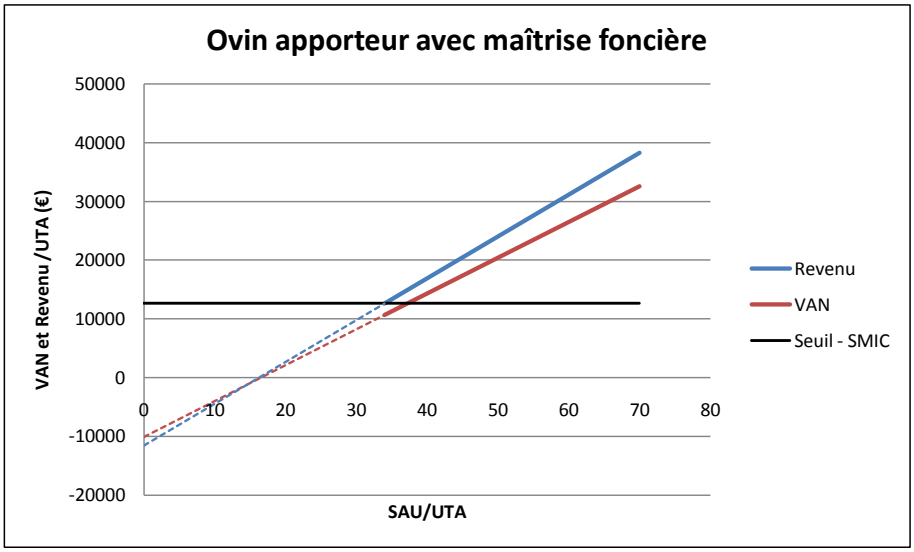


Figure 112 : Calcul économique – système ovin apporteur-transformateur avec maîtrise foncière

Produit brut par brebis:		
	PB élevage	427,5 (86% PB total)
	PB vente foin	70 (14% PB total)
	PB total/ brebis :	*497,5*
Consommations intermédiaires (CI) / brebis:		105
Amortissement linéraire annuel (Am) / brebis :		5,8
	VAB/brebis:	*386*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		10500
Amortissement non proportionnel :		5270
VAB / UTA =	**1354*SAU/UTA -7855**	

Rente foncière /brebis :	19
Impôts fonciers/ brebis :	1
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :	49
Primes non proprotionnelles (DPU) :	2500
Intérêts financiers :	2500
MSA :	5000
Revenu/UTA = **1455*SAU/UTA -10135**	

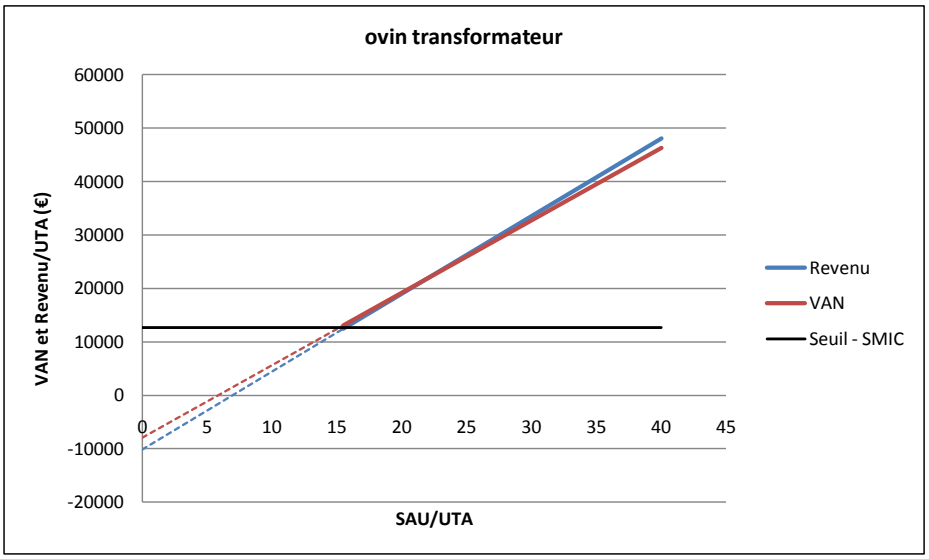


Figure 113 : Calcul économique – système ovin transformateur avec maîtrise foncière

Produit brut par brebis:		
	PB élevage	159 €
	PB total/ brebis :	*159 €*
Consommations intermédiaires (CI) / brebis:		77 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / brebis :		0,80 €
	VAB/brebis:	*81,50 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		5 500 €
Amortissement non proportionnel :		2 000 €
VAB / UTA =	**171*SAU/UTA -6250**	

Rente foncière /brebis :	14 €
Impôts fonciers/ brebis :	2,00 €
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :	63 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA = **271*SAU/UTA -6250**	

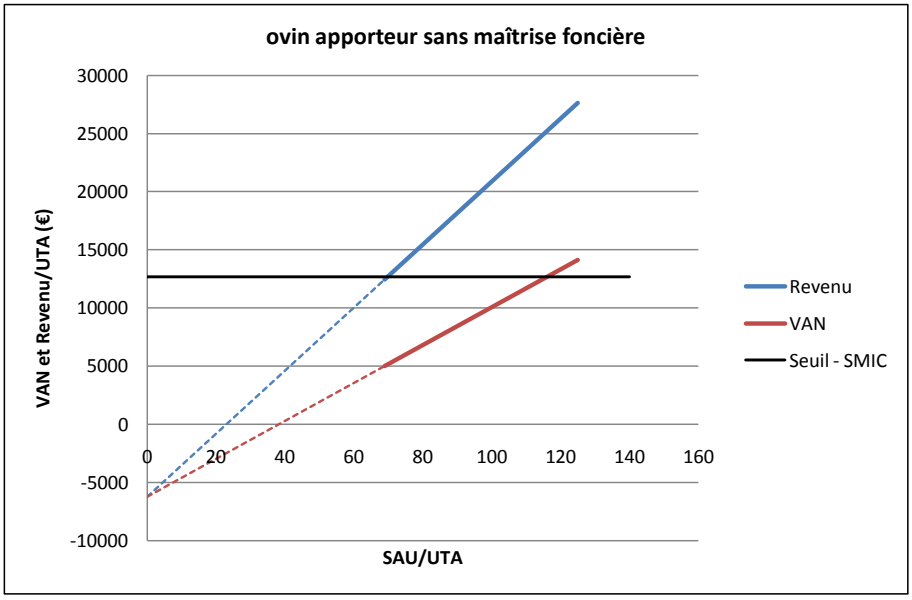


Figure 114 : Calcul économique – système ovin apporteur sans maîtrise foncière

Produit brut par brebis:	
PB élevage	120 €
PB total/ brebis :	*120 €*
Consommations intermédiaires (CI) / brebis:	18 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / brebis :	0,00 €
VAB/brebis:	*102,00 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :	1 200 €
Amortissement non proportionnel :	615 €
VAB / UTA = **612*SAU/UTA -1345**	

Rente foncière /brebis :	9 €
Impôts fonciers/ brebis :	0,00 €
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :	51 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	1 500 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	2 500 €
Revenu/UTA = **768*SAU/UTA -2345**	

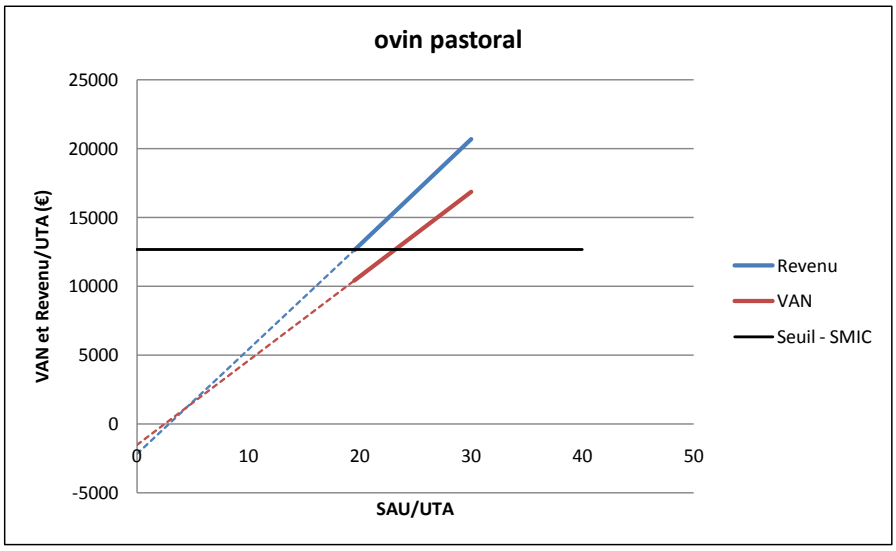


Figure 115 : Calcul économique – système ovin pastoral

Produit brut :		
	PB élevage/UGB	638 €
	PB total/ VM:	*638 €*
Consommations intermédiaires (CI) /ha:		150 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / ha :		0,00 €
	VAB/ha:	*488,00 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		2 250 €
Amortissement non proportionnel :		2 400 €
VAB / UTA =	**317*SAU/UTA -5810**	

Rente foncière /vache :	23 €
Impôts fonciers/ vache :	0,00 €
Primes proportionnelles / vache (PMTVA,ICHN, MAET) :	272 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA =	**479*SAU/UTA -5810**

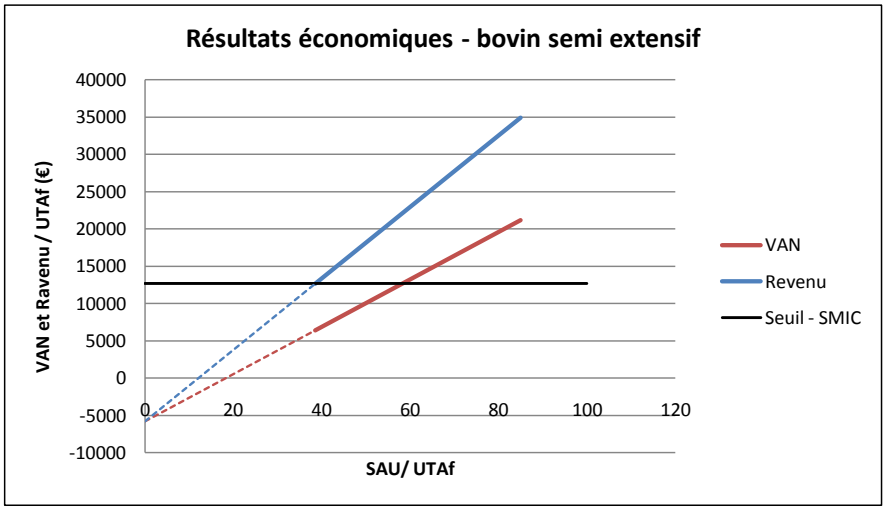


Figure 116 : Calcul économique – système bovin semi-extensif

Produit brut :		
	PB élevage/UGB	421 €
	PB total/ VM:	*421 €*
Consommations intermédiaires (CI) /ha:		76 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / ha :		0,00 €
	VAB/ha:	*345,50 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		2 250 €
Amortissement non proportionnel :		1 830 €
VAB / UTA =	**225*SAU/UTA -8160**	

Rente foncière /vache :	23 €
Impôts fonciers/ vache :	0,00 €
Primes proportionnelles / vache (PMTVA,ICHN, MAET) :	272 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	2 000 €
Revenu/UTA =	**386*SAU/UTA -5160**

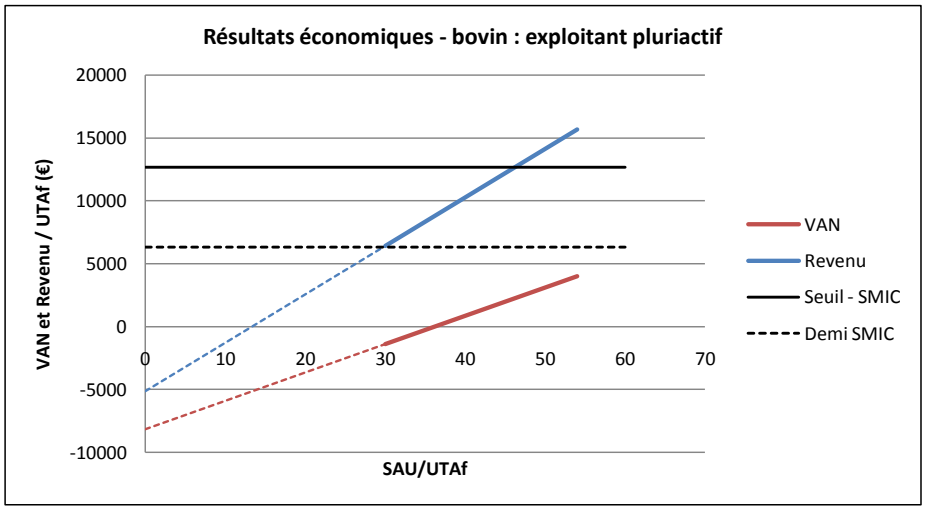


Figure 117 : Calcul économique- bovin exploitant pluriactif

Produit brut :		
	PB élevage/UGB	410 €
	PB total/ VM:	*410 €*
Consommations intermédiaires (CI) /ha:		84 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / ha :		0,00 €
	VAB/ha:	*326,50 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		2 750 €
Amortissement non proportionnel :		2 400 €
VAB / UTA =	**76*SAU/UTA -6435**	

Rente foncière /vache :		2 €
Impôts fonciers/ vache :		1,00 €
Primes proportionnelles / vache (PMTVA,ICHN, MAET) :		272 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :		3 500 €
Intérêts financiers :		0 €
MSA :		2 500 €
Revenu/UTA =	**144*SAU/UTA -9415**	

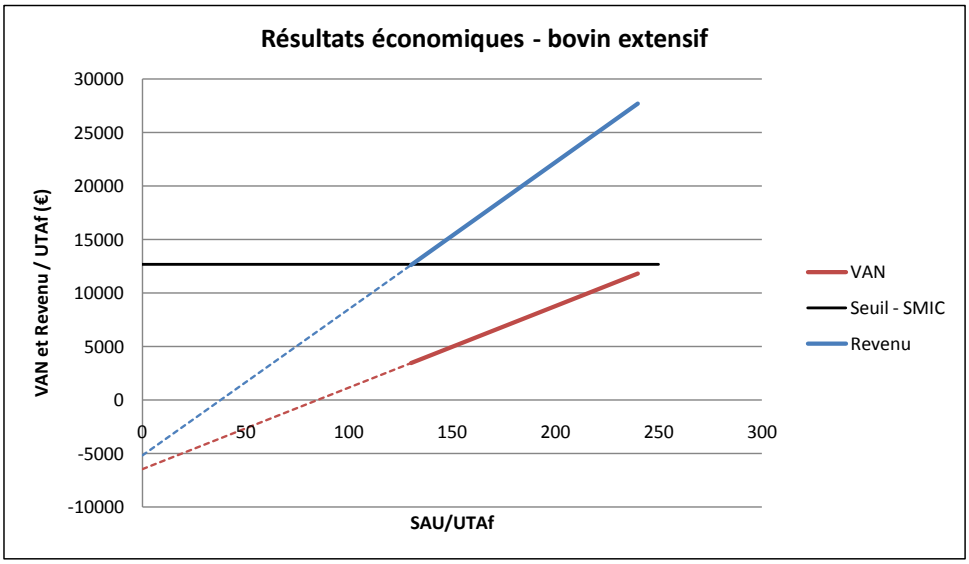


Figure 118 : Calcul économique – système bovin extensif

Produit brut :		
	PB élevage/UGB	1 530 €
	PB total/ VM:	*1 530 €*
Consommations intermédiaires (CI) /ha:		122 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / ha :		0,00 €
	VAB/ha:	*1 408,50 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		6 000 €
Amortissement non proportionnel :		3 500 €
VAB / UTA =	**915*SAU/UTA -7915**	

Rente foncière /vache :	4 €
Impôts fonciers/ vache :	15,00 €
Primes proportionnelles / vache (PMTVA,ICHN, MAET) :	272 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	2 000 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA =	**1100*SAU/UTA -10800**

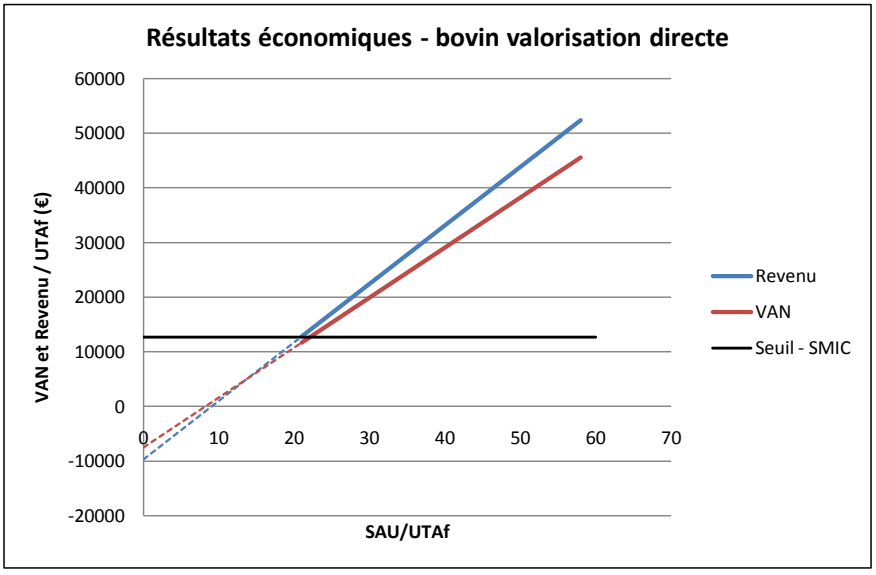


Figure 119 : Calcul économique – système bovin valorisation directe

Produit brut par brebis:			
	PB élevage ovin/ha	318,5	80%PB
	PB élevage bovin/ha	77 €	20% PB
	PB total/ ha:	*395 €*	
Consommations intermédiaires (CI) /ha:		169 €	
Amortissement linéraire annuel (Am) / ha :		1,60 €	
	VAB/ha:	*225,00 €*	
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		6 000 €	
Amortissement non proportionnel :		2 500 €	
VAB / UTA =	**225*SAU/UTA -5370**		

Rente foncière /brebis :	14 €
Impôts fonciers/ brebis :	2,00 €
Primes proportionnelles / brebis (PCO, ICHN, MAET) :	115 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	4 000 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	5 000 €
Revenu/UTA = **324*SAU/UTA -6035**	

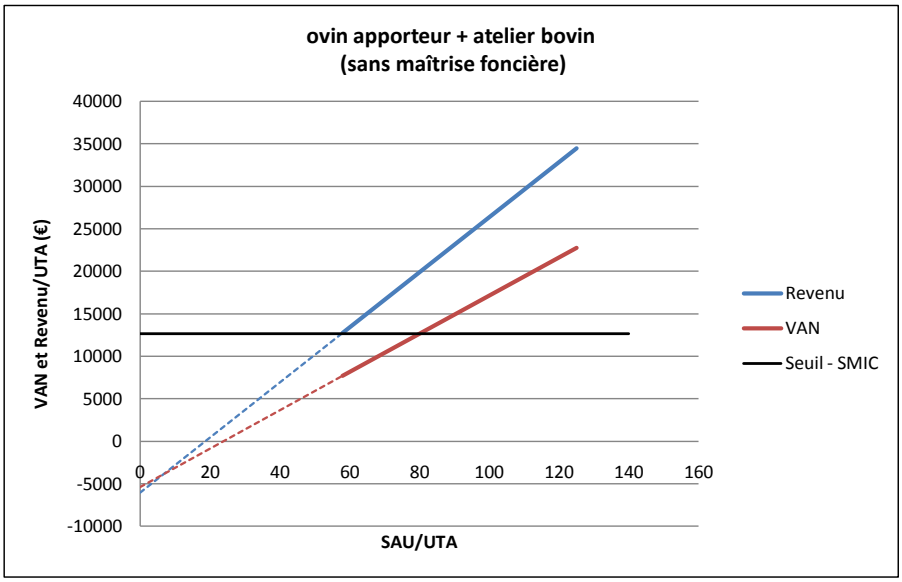


Figure 120 : Calcul économique – système poly-élevage

Produit brut par chèvre:	
PB total/ chèvre :	*176 €*
Consommations intermédiaires (CI) / chèvre :	76 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / chèvre :	1,30 €
VAB/ chèvre:	*98,70 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :	3 750 €
Amortissement non proportionnel :	1 425 €
VAB / UTA =	**247,5*SAU/UTA -4315**

Rente foncière /chèvre :	10 €
Impôts fonciers/ chèvre :	4,00 €
Primes proportionnelles / chèvre (PCO, ICHN, MAET) :	90 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	0 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA =	**472*SAU/UTA -6980**

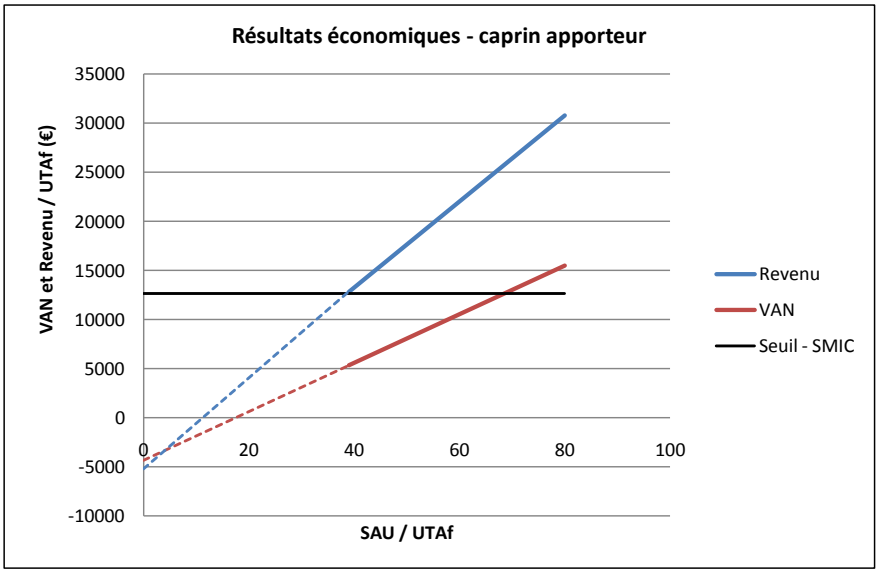


Figure 121 : Calcul économique – système caprin apporteur

Produit brut par chèvre:		
	PB total/ chèvre :	*288 €*
Consommations intermédiaires (CI) / chèvre :		64 €
Amortissement linéraire annuel (Am) / chèvre :		2,80 €
	VAB/ chèvre:	*222,00 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		7 000 €
Amortissement non proportionnel :		1 425 €
VAB / UTA =	**553*SAU/UTA -4212**	

Rente foncière /chèvre :	4 €
Impôts fonciers/ chèvre :	4,00 €
Primes proportionnelles / chèvre (PCO, ICHN, MAET) :	104 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :	3 500 €
Intérêts financiers :	1 500 €
MSA :	3 500 €
Revenu/UTA = **652*SAU/UTA-5965**	

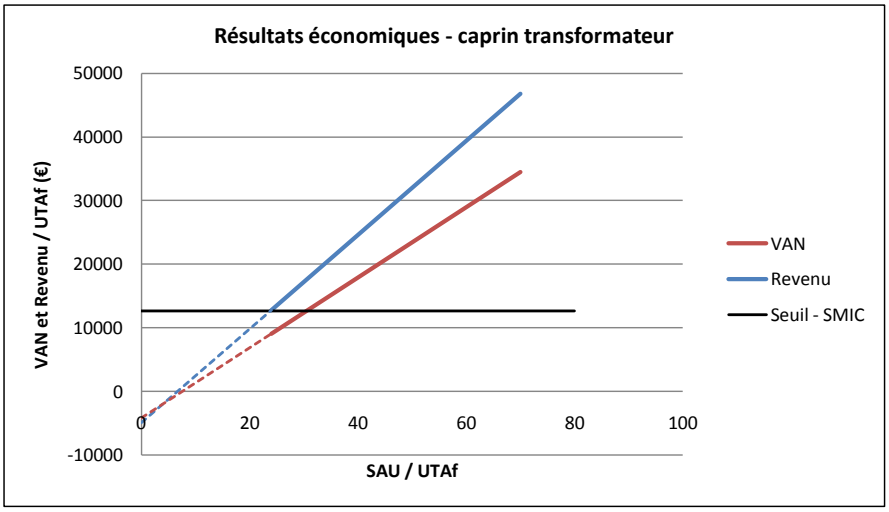


Figure 122 : Calcul économique – système caprin transformateur

	PB total/ ha :	*25 000 €*
Consommations intermédiaires (CI) / ha :		15 630 €
Amortissement linéraire annuel (Am) /ha :		0,00 €
	VAB/ha :	*9 370,00 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		29 000 €
Amortissement non proportionnel :		19 760 €
VAB / UTA =	**9370*SAU/UTA -48760**	

Rente foncière /ha :	13 €
Impôts fonciers/ ha :	130,00 €
Primes proportionnelles / ha :	0 €
Primes non proprotionnelles :	0 €
Charges salariales :	4 500 €
Intérêts financiers :	2 000 €
MSA :	5 000 €
Revenu/UTA =	**4720*SAU/UTA -55760**

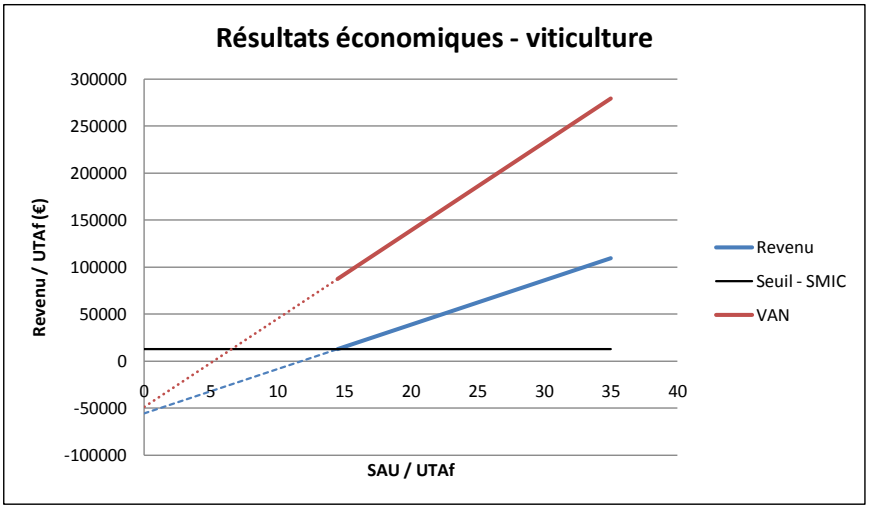


Figure 123 : Calcul économique –système vitivinicole

	PB total/ ha :	*8 100 €*
Consommations intermédiaires (CI) / ha :		5 100 €
Amortissement linéraire annuel (Am) /ha :		23,00 €
	VAB/ha :	*2 977,00 €*
Consommations intermédiaires non proportionnelles :		555 €
Amortissement non proportionnel :		8 000 €
VAB / UTA =	**2977*SAU/UTA -8555**	

Rente foncière /ha:		35 €
Impôts fonciers/ ha :		15,00 €
Primes proportionnelles / ha (ICHN) :		40 €
Primes non proprotionnelles (DPU) :		0 €
Intérêts sur les emprunts		0 €
MSA :		3 500 €
Revenu/UTA =	**2927*SAU/UTA -11700**	

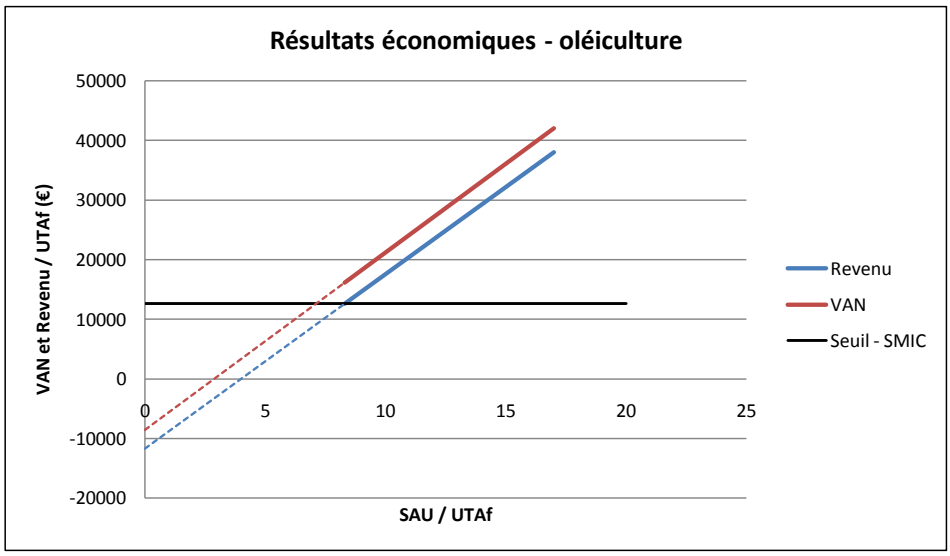


Figure 124 : Calcul économique – système oléicole

Abstract :

This thesis aims to analyse conditions for the sustainability of agriculture in a new rurality countryside, the sea-side Balagne, a touristic territory located in Northwest Corsica. This case study tackles the role of agriculture in the reorganization of rural territories. As these territories are developing under new forms created by the combined effect of urban and/or touristic dynamics, the contribution of agriculture to local development is indeed called into question. We assume that sustainable agricultural development now relies on the ability of farmers to use a multifunctional agriculture that supplies society with goods and both market and non-market services.

The first section of this study presents the conceptual approach, both methodological and practical, that enables one to understand the conditions for the sustainability of Balagne's agriculture. The land system concept is therefore included in a territorial meta-system in order to point out the role of territorial actors as regards to the place and functions of farming. This concept supports the systemic analysis conducted in Balagne, the results of which are exposed in the two subsequent sections. First, it is shown how dynamic interactions between demographic, socio-economic, and political events have resulted in a shift from the agrarian society of the Fifties to a dual territory, both rural and touristic. As a subject torn between land pressure and the touristic development of rural assets, agriculture is at the heart of contradictory stakes. From a local development point of view, territorial actors particularly expect farmers to promote the land. The final section of this study, based on the mechanism of land production systems, brings to light the fact that farmers using touristic demand for land capital are ensured usage of the farmed land. Nevertheless, even if owning the land is a necessary condition for a "sustainabland" development, it is insufficient. Farmers have indeed taken into account the role of territorial actors in different ways: whereas some of them would run a sustainable agriculture activity if they had the means to do so, on the contrary, others who are able to are not invested in the idea of such a practice. Thus, the creation of territorial governance regarding every aspect of the farming issue (land ownership, politics, technical problems, and environment) would allow for the creation of conditions vital to increasing the agricultural sustainability in Balagne.

Key-words: agriculture, tourism, territory, sustainable development, land-use, rural systems

Résumé de thèse :

Cette thèse a pour objet l'analyse des conditions de la durabilité de l'agriculture d'une campagne de nouvelle ruralité, la Balagne maritime touristique au nord-ouest de la Corse. Cette étude de cas vise à éclairer la question de la place de l'agriculture dans la reconstruction des territoires ruraux. Alors que de nouveaux usages des espaces ruraux se développent sous l'effet combiné des dynamiques urbaines et/ou touristiques, la contribution de l'agriculture au développement local est en effet questionnée. L'hypothèse de base est que le développement agricole durable dépend désormais de la capacité des agriculteurs à pratiquer une agriculture multifonctionnelle qui fournit biens et services marchands et non marchands à la société.

Dans une première partie est exposée la démarche conceptuelle, méthodologique et pratique qui permet d'appréhender les conditions de la durabilité de l'agriculture de Balagne. Le concept de système agraire est alors inscrit dans un méta-système territorial afin de rendre compte du jeu des acteurs territoriaux autour de la place et des fonctions de l'activité agricole. Ce concept est à la base de l'analyse systémique menée en Balagne, dont les résultats sont développés dans les deux parties suivantes. Il est tout d'abord montré comment les interactions dynamiques entre des événements d'ordres démographiques, socio-économiques et politiques ont conduit à transformer la société horto-pastorale des années 1950 en territoire mixte, rural touristique : l'agriculture, entre pression foncière et valorisation touristique du patrimoine rural, y est au cœur d'enjeux contradictoires. Dans la perspective d'un développement local, les acteurs territoriaux attendent notamment des agriculteurs qu'ils valorisent le terroir. La dernière partie de ce travail, qui s'appuie sur le fonctionnement des systèmes de production agricole, révèle alors que les exploitants qui répondent à, et tirent profit de la demande touristique de patrimoine rural possèdent un usage garanti du foncier exploité. Mais si la maîtrise foncière est une condition nécessaire à un développement « rurable », elle n'est pas suffisante. Les exploitants agricoles ont effectivement intégré le jeu des acteurs territoriaux de façon différenciée : alors que certains auraient intérêt à pratiquer une agriculture durable mais n'en ont pas les moyens (foncier), d'autres au contraire en ont les moyens mais n'en voient pas l'intérêt. Ainsi, la mise en place d'une gouvernance territoriale autour de la question agricole dans toutes ses dimensions (foncière, politique, technique, environnementale) permettrait de réunir les conditions pour aller vers plus de durabilité de l'agriculture en Balagne.

Mots-clés : agriculture, tourisme, territoire, développement durable, foncier, patrimoine rural, système de production